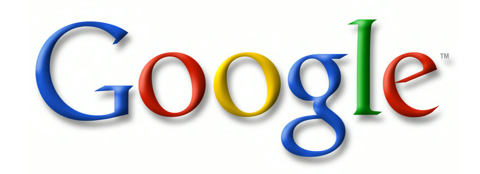


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

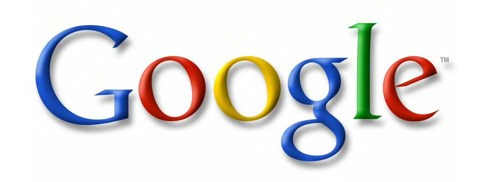
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

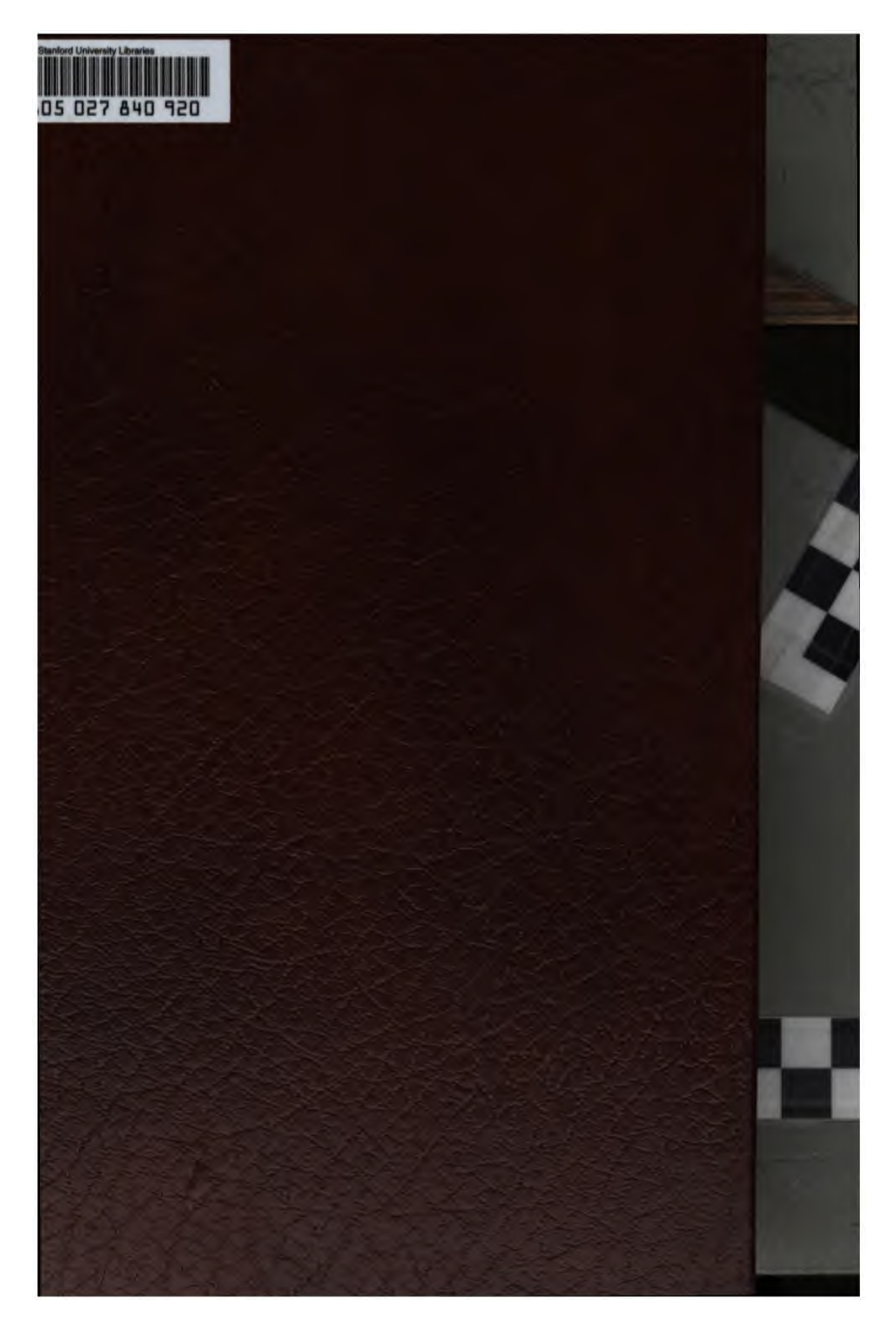
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


Stanford University Libraries
05 027 840 920


STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

8C1
156

LIBRARIES
STACKS
AUG 11 1976

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME III

1er Fascicule. — Mars 1876

BORDEAUX

CH. LEFEBVRE
LIBRAIRE
6 — allées de Tourny — 6

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — rue du Temple — 17

1876

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME III

1er Fascicule. — Mars 1876



BORDEAUX

CH. LEFEBVRE
LIBRAIRE
6 — ALLÉES DE TOURNY — 6

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
12 — RUE DU TEMPLE — 12

1876

QUALITY CONTROL MARK

STATUE DE LA RENOMMÉE

PROVENANT DU

Mausolée du duc d'Épernon à Cadillac (Gironde)

conservée au Louvre, musée de la sculpture de la Renaissance, n° 164;

Par M. Charles BRAQUEHAYE

PLANCHE I

On admirait avant 1793, dans une chapelle spéciale de l'église Saint-Blaise, à Cadillac (Gironde), un monument funéraire d'une richesse extrême de décoration et d'une valeur artistique incontestable.

C'était le mausolée du duc d'Épernon, Jean-Louis de Nogaret, de fastueuse mémoire.

A peine quelques débris conservés au Musée de Bordeaux attestent-ils encore l'importance de cette œuvre d'art, détruite pendant la tourmente révolutionnaire; à peine sait-on aujourd'hui que la ville de Cadillac possédait le somptueux tombeau de son ancien seigneur; mais on peut voir au Louvre, dans le Musée des sculptures de la Renaissance, une des pièces capitales de ce mausolée attestant le talent du sculpteur autant que l'orgueil des d'Épernon.

C'est une statue que le catalogue décrit ainsi, sous le n° 164 :

« Guillaume BERTHELOT. — 164. — LA RENOMMÉE.

» Elle est nue, ailée, représentée volant et soufflant dans une » trompette qu'elle soutient de la main droite; dans la gauche est » un appendice qui semble un fragment d'un instrument sem- » blable. La statue ne tient à sa base que par l'extrémité du pied » droit. Le socle de forme hémisphérique est moderne.

» Statue de bronze : hauteur 1m 34.

» M. Lenoir assure que cette statue a été originairement placée » à Bordeaux, au Château-Trompette, aujourd'hui détruit. La *Des-* » *cription du château de Richelieu,* par Vignier, contient la notice » suivante :

» Sur le petit dôme qui est au-dessus de la porte, il y a une

» Renommée d'airain qui est de Berthelot, et il la dépeint ainsi :

La Renommée au vol soudain,
Au-dessus de ce petit dôme,
Une trompette en chaque main,
Publie avec plaisir de royaume en royaume,
La grandeur du ministre et de son souverain.

» On ne saurait trouver, dit toujours le catalogue du Musée, on » ne saurait trouver une indication plus juste de la statue que le » Louvre possède; or, une statue identique provenant du château » de Boissy et antérieurement de celui de Richelieu a été vendue à » Paris au mois de décembre 1854; celle-là était assurément celle » dont parle Vignier et avait été, de même que la nôtre, fondue sur » le modèle de Guillaume Berthelot; et, en effet, l'on n'en saurait » imaginer aucun qui convînt mieux pour terminer ces dômes » qui furent si fort à la mode dans les constructions du règne de » Louis XIII. »

Cette statue de la Renommée ne couronna pas un dôme du Château-Trompette à Bordeaux ; le Château-Trompette était une forteresse uniquement destinée à défendre la ville (1) ; mais les auteurs qui ont décrit les monuments publics de Bordeaux fournissent des renseignements, appuyés par des documents authentiques, qui permettent de croire que la statue de la Renommée, inscrite au Musée du Louvre sous le n° 164, provient, non du Château-Trompette, mais du mausolée du duc d'Épernon, à Cadillac (Gironde).

Je n'ai pas l'intention de rappeler ici comment le jeune Caumont, le mignon d'Henri III, devint le trop fameux duc d'Épernon; je ne rechercherai pas quel fut le mérite de ce simple gentilhomme arrivé tout d'un coup au faîte des grandeurs et honoré de l'amitié de quatre de nos rois; je donnerai seulement une description, que je crois exacte (2), du monument funéraire qui rappelait son orgueilleuse puissance.

C'est dans la chapelle sépulcrale, bâtie contre le chœur de l'église Saint-Blaise, à Cadillac, que s'élevait le remarquable tombeau en marbre du premier duc d'Épernon, de la Valette et de Candale.

(1) Aucun dôme n'existait, aucune statue de bronze n'a été signalée.

(2) Voir Delcros, Durand, etc.

La statue du duc d'Épernon, Jean-Louis de Nogaret, le casque en tête et couvert de sa riche armure; celle de la duchesse, Marguerite de Foix de Candale, couronnée et en parure de cour; toutes deux exécutées en marbre blanc et de grandeur naturelle, étaient couchées sur un sarcophage de 2m35 de longueur sur 1m65 de largeur, enrichi lui-même de trophées et d'écussons sculptés en haut relief. Ce sarcophage en marbre noir, haut de 1 mètre, était taillé en gaine et reposait sur un gradin de pierre de Taillebourg, formant un carré de 3m30 de côté. A chacun des angles s'élevaient deux colonnes accouplées, en marbre rouge veiné de blanc. Ces huit colonnes, cannelées, avec bases et chapiteaux ioniques en bronze, supportaient un riche entablement en marbre rouge, dont la frise en pierre était couverte d'incrustations de marbres de diverses couleurs. Un fronton triangulaire s'élevait au-dessus de chacun des côtés du monument, et deux statues de marbre blanc de grandeur naturelle étaient agenouillées sur deux acrotères placés sur la corniche en face de l'autel de la chapelle.

Enfin, du sommet d'un baldaquin en fer doré, supportant une boule de bronze, s'élançait, les ailes déployées et sonnant de la trompette, une Renommée dont les artistes admiraient l'attitude pleine de vérité et de hardiesse.

C'est cette Renommée qui est aujourd'hui au Louvre (Musée de la sculpture de la Renaissance), sous le n° 164.

Le splendide mausolée des ducs d'Épernon et de Candale fut détruit le 5 novembre 1792, en exécution de la loi du 14 août de la même année, sur l'ordre formel du directoire de la Gironde (19 septembre) et conformément à l'arrêté du directoire de Cadillac du 21 octobre.

La municipalité de Cadillac, par délibération du 2 novembre suivant, fit procéder à la démolition du monument, et le 27 novembre 1792, elle dressait un inventaire des matériaux recueillis.

On lit dans cette pièce : « 9° Plus une Renommée avec sa trompe, » le tout en cuivre à l'exception d'une *partie des ailes qui est en* » *bois*, ladite Renommée pesant environ trois cents livres (1). »

Cette statue fut seule conservée, et le 26 brumaire an III, l'agent national du district de Cadillac donna l'ordre écrit de la remettre

(1) Voir pièces justificatives n° 1.

au bibliothécaire du district, comme un monument et un chef-d'œuvre de l'art. Le 3 février, le bibliothécaire Rayet signait un récépissé de la statue, et la faisait placer dans la bibliothèque du district, formée dans une des salles du château de Cadillac (1).

En 1808, le palais de l'Archevêché de Bordeaux (2), après avoir servi d'hôtel à la Préfecture, devint le Palais Impérial, et alors l'architecte du département, M. Louis Combes, fit placer la statue de la Renommée sur une colonne de marbre, élevée sur un terre-plein qui masquait la grille de l'entrée du jardin (côté cours d'Albret).

Le terre-plein et la colonne ont subsisté jusqu'au mois de mars 1876, mais depuis longtemps la statue avait été enlevée de son piédestal.

Sous le règne de Louis-Philippe, le 24 février 1835, le Palais Impérial, alors Palais-Royal, devint hôtel de la Mairie et propriété de la ville, par suite d'un échange avec l'État (Palais-Royal contre Hôtel de Ville) (3); c'est alors que les administrateurs du domaine, prétextant que la statue de la Renommée était un meuble (4), la firent transporter à Paris malgré les vives réclamations des Bordelais.

« Cette précieuse statue, écrivait le peintre Lacour, échappée » au désastre, avait été portée de Cadillac à Bordeaux et » placée sur une colonne au milieu du jardin du Palais-Royal; » elle y était encore il y a un an. Qu'a-t-on fait de cette figure, » ou que veut-on en faire ? Je l'ignore. Ce monument appartient » à l'histoire de la Guienne et à celle de l'art dans cette province; » sa place était au Musée de la ville; la porter ailleurs serait » une sorte de spoliation qu'aucun intérêt, qu'aucune nécessité » ne justifient, et qui ne profiterait en rien à tout autre Musée » (*Gironde*, 1837).

» Aujourd'hui, ajoute Ducourneau (*Guienne monumentale*, 1842), » la spoliation est consommée; la liste civile s'est emparée de la

---

(1) Voir pièces justificatives n° 2.

(2) Voir pièces justificatives n° 3.

(3) Voir pièces justificatives n° 4.

(4) Voir pièces justificatives n° 5. — ***Extrait du contrat d'échange entre l'État et la Ville de Bordeaux.*** La lecture de cette pièce tranche la question d'une façon indiscutable. La statue était la propriété de la ville et non celle de l'État.

» gracieuse Renommée qui a fait jadis l'admiration de tous les » Bordelais. »

Depuis que ces lignes pleines de regrets furent écrites par des auteurs qui avaient vu la statue, on ignorait en quel lieu elle était reléguée.

Ayant eu occasion de voir la Renommée du Musée du Louvre, je fus convaincu tout d'abord que c'était celle du tombeau du duc d'Épernon.

Effectivement l'attitude est celle qui a été décrite et dessinée (1); les dimensions sont semblables et le poids est le même; mais la remarque la plus importante, c'est que *les ailes* de la Renommée du Louvre *sont rapportées* exactement (2) comme le constate l'inventaire des matériaux provenant de la démolition du mausolée des ducs d'Épernon, inventaire dressé le 27 novembre 1792. Signé Faubet, maire; Boutet, officier municipal (3).

La notice du catalogue du Musée du Louvre fournit elle-même une nouvelle preuve, puisque M. Alexandre Lenoir assure que la statue provient de Bordeaux. Aucun de nos collègues de la Société archéologique de Bordeaux ne se souvient d'une statue analogue qui aurait existé dans le Château-Trompette; ils sont unanimes, au contraire, pour reconnaître avec M. Jules Delpit, notre ancien président, que la statue de la Renommée, attribuée à Guillaume Berthelot, n'est autre que celle qu'ils ont vue jadis dans le jardin du Palais-Royal de Bordeaux.

La statue du Musée du Louvre est donc celle qui décorait le mausolée du duc d'Épernon, à Cadillac; c'est celle dont Lacour, Bernadau, Durand, Jouannet, Ducourneau, Léo Drouyn, Lamothe et tant d'autres auteurs ont regretté la disparition du jardin du Palais-Royal de Bordeaux.

Quant au nom du statuaire qui fit cette œuvre remarquable,

---

(1) Un dessin de la colonne surmontée de la statue, dessin exécuté par M. Combes, architecte, constate que la statue de la Renommée provenant de Cadillac, reposait sur le même pied et tenait la trompette de la même main que la statue du Musée du Louvre. (Collection de M. Delpit.)

(2) La statue resta 28 ans exposée aux intempéries des saisons dans le jardin du Château-Royal; les ailes de bois ne purent résister; ces ailes, rapportées d'une façon très-apparente, sont aujourd'hui de bronze.

(3) Voir pièces justificatives n° 1.



Héliog. Dujardin. *Imp. Eudes Paris*

LA RENOMMÉE
DU MAUSOLÉE DU DUC D'ÉPERNON À CADILLAC

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

27 NOVEMBRE 1792

Inventaire des matériaux *provenant de la démolition du* **Mausolée** *qui était dans la chapelle de l'église paroissiale de Cadillac, savoir :*

1° Huit colonnes en marbre rouge et blanc de chacune sept pieds de longueur et la grosseur à proportion;

2° Huit pièces de marbre noir composant le tombeau;

3° Quatorze pièces de marbre rouge formant la corniche au-dessus desdites colonnes, dont quatre de chacune sept pieds, quatre de chacune six pieds, deux de trois pieds et demi et quatre de deux pieds;

4° Soixante petites pièces de marbre de différentes formes et de différentes couleurs et longueurs, les unes en planches, les autres carrées;

5° Deux autres figurant mari et femme d'Épernon;

6° Quatre barres de fer, qui étaient posées au-dessus desdites colonnes et formaient un pavillon impérial, pour supporter la Renommée qui était au-dessus; lesdites barres ont chacune neuf pieds de longueur;

7° Une autre petite barre de fer sur laquelle supportait le pied de la Renommée ladite barre a deux pieds en longueur sur deux pouces et demi de grosseur carrée;

8° Seize pièces de cuivre jaune, dont huit servaient de bases aux susdites colonnes, et les huit autres de chapiteaux, pesant les seize pièces ensemble mille cinq cent trente-huit livres;

9° Plus une Renommée avec sa trompe, le tout en cuivre jaune, à l'exception d'une partie des ailes qui sont en bois, ladite Renommée pesant environ trois cents livres.

Nous, Faubet, maire, et Boutet, officier municipal, chargés par la municipalité de la démolition dudit mausolée, certifions l'état des matériaux ci-dessus sincère et véritable.

A Cadillac, le 27 novembre 1792.

(Signé) : FAUBET, *maire;* BOUTET, *officier municipal.*

(Archives municipales de Cadillac.)

N° 2

Département du Bec-d'Ambès. — District de Cadillac.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Cadillac, le 26 brumaire, l'an troisième de la République française une et indivisible.

L'agent national près le district de Cadillac invite la municipalité de Cadillac à livrer au citoyen Rayet la Renommée de bronze qui était sur le tombeau des tyrans de Cadillac, et qui restera à la bibliothèque du district comme un monument et un chef-d'œuvre d'art. La municipalité de Cadillac prendra les mesures les plus actives pour faire entrer dans un magasin les marbres tirés du mausolée; ce qui lui en coûtera sera remboursé à vue de compte.

(Signé) : FONVIELLHE, *agent national.*

Je, soussigné, déclare avoir reçu de la municipalité de Cadillac la Renommée mentionnée en l'article ci-dessus.

A Cadillac, le 3 février, l'an troisième de la République française, une et indivisible.

(Signé) : RAYET, *bibliothécaire.*

N° 3

Ancien archevêché. — Mairie actuelle.

La Mairie actuelle fut bâtie, en 1771, par M. de Rohan-Guéméné, Archevêque de Bordeaux, et en partie de ses deniers. Ce palais devint propriété nationale par l'effet de la loi du 4 novembre 1789, qui supprimait les biens du clergé et notamment les palais épiscopaux.

Siége du tribunal criminel en 1791, hôtel de la Préfecture en 1803, Palais Impérial le 17 avril 1808, Château-Royal en 1815, le Palais Rohan passa dans le domaine national en 1832 (loi du 2 mars); enfin, en 1835, le 24 février, il devint hôtel de la Mairie et propriété de la ville de Bordeaux par suite d'un échange, troc pour troc, avec l'État. (Ancien Hôtel de Ville contre Palais-Royal.)

N° 4

Collége de la Magdelaine. — Hôtel de Ville. — Caserne des Fossés.

Le collége des Jésuites ou de la Magdelaine avait été fondé en 1573; vers 1660, les Jésuites construisirent tous les bâtiments encore existants aujourd'hui

sur l'emplacement d'une petite maison voisine de l'hôtel de la Mairie (Grosse-Cloche).

Le collége de la Magdelaine devint plus tard propriété du collége de Guienne (juin 1772).

Ces bâtiments passèrent dans le domaine national (décret du 28 octobre 1790), et furent vendus au mois de juin 1791 à la municipalité de Bordeaux, qui en fit son Hôtel de Ville.

Cet hôtel de la Mairie fut échangé contre le Château-Royal et devint la caserne des Fossés en 1835; le Lycée de Bordeaux y sera installé prochainement.

N° 5

Contrat d'échange entre l'État et la Ville de Bordeaux.

ÉCHANGE DE L'HÔTEL DE VILLE CONTRE LE PALAIS-ROYAL

(Extrait)

Aujourd'hui, 24 février 1835,

M. Louis Barthez remplissant les fonctions de Préfet,

Et *M. Joseph Brun,* Maire de la ville de Bordeaux.

M. Barthez, au nom qu'il s'agit, cède et abandonne à titre d'échange en toute propriété et jouissance, avec garantie de tous troubles et évictions, hypothèques et empêchements quelconques,

A la ville de Bordeaux, ce accepté par *M. Joseph Brun*, en sa qualité de Maire :

L'ancien *Château-Royal*, avec tous ses bâtiments, cours, jardins, servitudes actives et passives et généralement toutes les circonstances et dépendances, sans en rien excepter, ni réserver . . . .

Sont compris dans cet abandon, non-seulement les glaces sur parquet, les objets scellés dans le mur, STATUES ou tableaux fixés à demeure perpétuelle, mais encore les orangers, arbustes, pots à fleurs, bancs, outils de jardinage, et *généralement tout ce qui sert à l'ornement* et entretien du *jardin* dudit château, *M. Barthez* subrogeant en tant que de besoin la ville aux droits et actions de l'État, pour faire rentrer ceux *des dits objets* qui auraient été indûment enlevés.....

M. Brun, au nom qu'il s'agit, cède et abandonne en contre échange,

A l'État, ce accepté par *M. Barthez* en sa qualité ci-dessus exprimée :

L'Hôtel de Ville de Bordeaux, avec tous ses bâtiments......

Sont également compris dans ledit abandon, les STATUES, les arbustes, pots à fleurs et outils de jardinage appartenant à la Ville et qui se trouvent placés dans le jardin de l'Hôtel de Ville. M. le Maire subrogeant en tant que de besoin l'État aux droits et actions de la Ville pour faire rentrer ceux des dits objets qui auraient été indûment enlevés . . . .

CONDITIONS DE L'ÉCHANGE

Les originaux ou les copies conformes par *MM. Barthez* et *Brun*, de tous les actes ou pièces relatifs au présent échange qui vont être énumérés, ont été annexés aux trois originaux du présent traité, après avoir été signés *pour ne varier* par les contractants :

1° Les plans, etc. ;

2° Un tableau du métrage des bâtiments, etc. :

3° Un tableau d'estimation, etc. ;

4° Procès-verbal d'expertise dressé, etc. ;

5° Une déclaration en date du 10 janvier 1834 des mêmes experts, portant qu'ils ont entendu comprendre dans la totalité de leur estimation, tout ce qui, dans les bâtiments estimés, est *immeuble par destination,* comme glaces, orangers, bancs, arbustes, etc. ;

6° Un nouveau rapport, *échange troc pour troc*, etc. ;

7° Délibération du Conseil municipal, etc. ;

8° Ordonnance du roi, etc.

(Archives de la ville de Bordeaux. — Palais Archiépiscopal. — N° 158.)

PEINTURES MURALES

de l'ÉGLISE SAINT-GEORGES DE BIRAC (Lot-et-Garonne);

Par M. ANTOINE.

Planches II et III

Vers les premiers jours de mai 1867, des peintures murales furent découvertes dans l'église Saint-Georges-de-Birac, paroisse rurale du canton de Marmande, département du Lot-et-Garonne. Avant d'exposer les sujets intéressants et variés de ces peintures, il ne sera peut-être pas inutile d'indiquer en quelques mots les circonstances diverses qui en accompagnèrent la découverte, autant pour expliquer les lacunes que l'on trouvera dans les tableaux qui les reproduisent, que pour mettre à l'abri de tout reproche les membres du Conseil municipal et du Conseil de Fabrique de Birac.

L'église de Birac accusait alors dans son architecture deux époques bien distinctes : l'une, c'est-à-dire le chœur et ce que j'appellerai le *transept* pour me conformer au langage de la commission d'architecture d'Agen, était évidemment du 16e siècle; il est probable qu'ils avaient été reconstruits sur l'emplacement du chœur primitif; l'autre, c'est-à-dire la nef, remontait au 11e ou 12e siècle. Le chœur et le transept étaient en parfait état de conservation; malheureusement il n'en était pas de même de la nef. Les murs en étaient lézardés, bosselés et rongés par le salpêtre jusqu'à la moitié de leur hauteur. Du reste, à part deux ouvertures au nord et l'appareil des contreforts extérieurs, rien ne trahissait la plus légère trace de sculpture en rapport avec l'époque de sa construction. Cette partie même de l'édifice avait perdu la plus grande partie de son caractère primitif. Déjà plusieurs années avant, on avait ouvert dans le mur du midi deux fenêtres ogivales, mais sans rapport avec l'ogive du chœur; et le portail roman de l'entrée avait été remplacé, pour faciliter, disait-on, le passage du dais, par un portail carré qui aurait pu servir de porte-cochère à une

habitation particulière ; enfin un disgracieux lambris, plus bas de trois mètres que la voûte du transept, complétait cet ensemble anormal.

Telle était l'église de Birac lorsque le Conseil municipal, d'accord avec le Conseil de Fabrique, en confia la restauration à l'habile direction de M. Alaux, architecte de Bordeaux. Le projet de restauration, approuvé par la commission d'architecture d'Agen, portait entr'autres choses la reconstruction du mur de la nef.

Ce fut en mai 1867 que commença la démolition. Déjà la charpente avait été enlevée et quelques pans de mur démolis, quand apparurent des traces de peintures polychromes qu'avaient dissimulées jusqu'alors cinq ou six couches épaisses de plâtras superposées à différentes époques. A cette vue, un homme intelligent et ami des arts, M. Gimat, fit suspendre la démolition ; il s'appliqua lui-même à gratter les murs avec une attention religieuse, et, grâce à ses soins, on vit bientôt apparaître sur un vieux mur de la nef, une série de peintures représentant dans toute leur fraîcheur primitive différentes scènes de l'ancien et du nouveau Testament. Que faire en cette occurence? Renoncer à la démolition du vieux mur en faveur de ces peintures si intéressantes au point de vue de l'art et surtout de la tradition catholique ? Ou tout au moins en conserver le souvenir en les faisant reproduire par le pinceau ou par la photographie ? Le premier parti eût été, ce me semble, le plus sage, et, à son défaut, le second eût au moins sauvé ces peintures de l'oubli. Mais je voyageais à cette époque en Italie, et, en mon absence, on ne crut devoir s'arrêter ni à l'un ni à l'autre de ces deux partis; au premier, parce qu'on ne jugeait pas que ces peintures méritassent le sacrifice de la restauration de la nef; au second, la dépense en paraissait trop considérable ; on se contenta de porter la démolition sur un autre point pour se ménager le temps de la réflexion.

Deux mois après, je revenais de Rome; mais dans cet intervalle la pluie avait détrempé les couleurs, et la poussière des démolitions s'étant figée à la colle des peintures avait ajouté à l'œuvre de destruction.

Il me sembla inutile d'arrêter la reconstruction de la nef pour conserver des peintures déjà si détériorées; mais je regardai en même temps comme un devoir de faire tous mes efforts pour les sauver d'un oubli complet.

Je fis part de mes intentions à M. le baron de Brivazac, qui s'empressa d'en faciliter autant que possible la réalisation.

Malgré ses soins, il ne put réussir à faire déchiffrer une seule des inscriptions qui figuraient à côté de quelques scènes; il ne trouva personne qui sut calquer ces curieuses peintures, mais il mit à notre disposition toutes les ressources de la photographie, dont il prit par avance les frais à sa charge.

Ce sont ces photographies telles quelles que je fais passer sous les yeux de la Société et dont il me reste à l'entretenir, soit pour en indiquer l'ensemble, soit pour en éclairer les points obscurs à l'aide du souvenir que j'ai conservé.

Voici d'abord l'ordre dans lequel étaient représentées les différentes scènes que je dois décrire :

En entrant par la porte du fond, on trouvait, à droite, le baptême de N. S. J.-C.

Immédiatement après, contre le mur de la nef, au-dessus d'une porte, qui avait dû servir autrefois de porte d'entrée latérale, et qui s'ouvrait alors sur des fonts baptismaux, dont la construction ne semblait pas remonter bien haut, était représenté le Paradis terrestre.

Puis venait la scène de personnages qui semblent prêter serment (planche II), et en dernier lieu l'enfer.

On trouvait à gauche, toujours en entrant par la porte du fond, et contre le mur dans lequel s'ouvrait cette porte, une scène que la photographie n'a pu reproduire (à cause d'un escalier qu'on avait établi contre ce mur pour monter à la tribune et au clocher), et que je suppose, mais sans pouvoir en donner l'assurance, avoir représenté le sacrifice d'Abraham.

A la suite, contre le mur de la nef, venait Melchisédech, puis le saint sacrifice de la messe (planche III), et au-dessus les apôtres, (planche II), et enfin au-dessus d'un arceau donnant sur une chapelle dédiée à saint Jean, quelques anges avec les instruments de la Passion précédés d'autres qui sonnaient de la trompette.

Voici maintenant le détail de chaque scène, en suivant l'ordre que je viens d'indiquer.

1er TABLEAU

Baptême de N. S. J.-C.

N. S. fléchit le genoux; le bas de ses jambes ainsi que celles de

saint Jean disparaît dans l'eau du Jourdain. Derrière J.-C. un ange debout tient la tunique rouge, dont le Sauveur s'est dépouillé; derrière saint Jean, un autre ange à genoux tient aussi un objet qu'on n'a pas pu reconnaître, mais qui était probablement la tunique de saint Jean.

2e TABLEAU

Paradis terrestre. — La chute.

Ce tableau représente le moment où l'ange vient chasser Adam du Paradis terrestre. Il tient de la main droite l'épée flamboyante dont il menace les coupables, et la main gauche touche une barrière qui figure sans doute la porte du Paradis. Le serpent, enroulé autour d'un arbre, semble insulter au malheur d'Adam, qui tient dans la main la pomme fatale, tandis qu'Ève, du côté opposé, semble courber la tête sous le poids de la malédiction.

3e TABLEAU

L'enfer.

Au milieu des flammes, on voit deux scènes bien distinctes superposées. En haut, un damné, à califourchon sur un chien, se perce le sein d'une épée, tandis qu'un démon, armé d'une fourche, semble le guider dans les profondeurs de l'abîme. En dessous, deux damnés portant, l'un un vase, l'autre une boule dans chaque main, sont en proie à un démon qui appuie sa griffe droite sur l'épaule du premier et de sa gauche enfonce sa fourche dans le cou du second comme pour le forcer à avancer.

Entre la scène de l'enfer et celle du paradis terrestre, se trouve le tableau qui porte le n° 4 (planche II). Un personnage debout tient une croix de la main droite; de la gauche, un livre qu'il appuie contre sa poitrine; à son vêtement qui ressemble à une chape et à sa coiffure qu'on peut prendre pour une mitre, on dirait un évêque. Ne pourrait-on pas aussi y retrouver un roi? Pas loin de lui et à sa gauche, un homme en costume monacal semble prêter serment sur l'Évangile, tandis qu'un autre semble l'écouter.

A la gauche de cette scène, au-dessus de l'enfer ou dans l'enfer même, une femme dans l'attitude de la prière, à genoux et les mains jointes; ce qui pourrait faire croire qu'elle est en enfer, c'est que l'on croit voir des flammes au-dessus de sa tête; mais



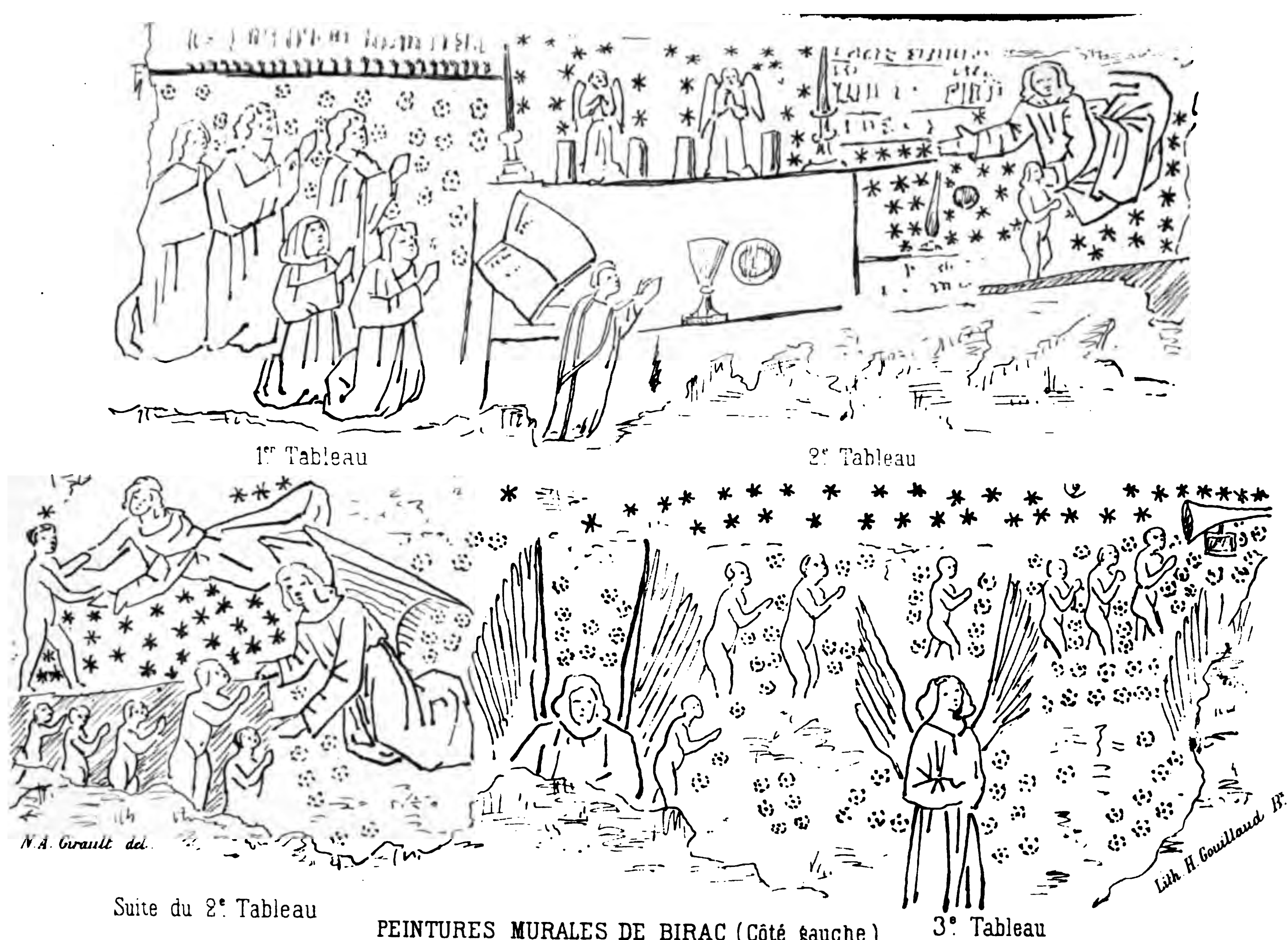
Côté droit — 4e Tableau



Côté gauche — 4e Tableau

PEINTURES MURALES DE BIRAC

: H.J. Gerault del. Lith. H. Gou.



PEINTURES MURALES DE BIRAC (Côté gauche)

alors pourquoi l'attitude de la prière ? En enfer, on blasphème, mais on ne prie pas ; à quoi servirait la prière ? *In inferis nulla redemptio.*

Côté gauche de la nef.

1er TABLEAU

Melchisédech offrant le pain et le vin.

Je ne dirai rien de la scène qui se trouvait contre le mur du fond et qui devait, selon moi, représenter le sacrifice d'Abraham. Elle était en trop mauvais état pour que la photographie pût la reproduire, comme je l'ai déjà dit ; je ne pourrais donc parler que sur des conjectures, et c'est le cas où le silence est d'or.

Dans la scène de Melchisédech, on voit quatre personnages ; je prendrais volontiers les deux premiers à gauche pour Melchisédech et Abraham, les deux autres pour deux serviteurs. Une inscription domine cette scène ; j'ai déjà dit qu'on n'avait pas pu la lire.

Un peu à droite, on voit des fidèles assistant au saint sacrifice de la messe, mais ce groupe doit être rattaché au tableau suivant (planche III).

2e TABLEAU

Le saint sacrifice de la messe.

Dans ce tableau, le prêtre est debout à l'autel ; il dit la sainte messe, et il a probablement dépassé l'acte de la consécration ; ce qui le prouve, c'est que le livre est à gauche, que le calice est découvert, que l'hostie sainte est sur l'autel, et surtout que, tandis que ses mains levées semblent s'écarter comme après le memento des morts, des anges sont venus, à sa prière, pour recevoir des âmes qui sortent du purgatoire en vertu du saint sacrifice. Pendant ce temps, derrière le prêtre, on voit pieusement agenouillé le groupe de fidèles qui se trouve dans le tableau précédent.

3e TABLEAU (planche III)

La résurrection générale.

Sur la droite, au sommet de la scène, on aperçoit une trompette, un peu plus bas une rangée d'âmes qui se dirige du côté où les appelle la trompette fatale, pendant que trois anges semblent occupés à en retirer d'autres du fond des tombeaux.

4e TABLEAU

Au-dessus du tableau qui représente le saint sacrifice de la messe, on voit un groupe de personnages en tête desquels marche saint André, que l'on distingue à sa croix. Est-ce le groupe des apôtres se rendant au jugement dernier? Ils se dirigent, en effet, du côté de la trompette; mais ils ne sont que neuf; les trois autres auraient-été précédemment effacés?...

5e TABLEAU

A la suite du tableau de la résurrection générale vient un groupe composé de quatre anges et d'une femme. Chacun des quatre anges tient un instrument de la Passion. La femme dont l'attitude semble trahir une résignation douloureuse est probablement la Sainte Vierge. Ce groupe dominait sans doute la scène du jugement dernier qu'avait dû faire disparaître la construction d'un arceau ogival, ouvert dans ce mur sur une chapelle de Saint-Jean, de forme ogivale aussi.

Là s'arrêtent nos photographies. Ces peintures murales se continuaient probablement dans l'ancien chœur roman, et je me plais à supposer que ces peintures du chœur représentaient le bonheur des élus.

Quoi qu'il en soit de cette supposition, les photographies que je viens d'analyser n'en sont pas moins, malgré leur imperfection et leur lacune, une preuve traditionnelle de plus en faveur du grand dogme de notre foi : La chute originelle, le saint sacrifice de la messe, le purgatoire, la résurrection générale, et les châtiments et les récompenses d'une autre vie, et c'est à ce titre surtout que je suis heureux de les présenter à la Société archéologique de Bordeaux.

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par M. Léo DROUYN

I

A TRAVERS L'ENTRE-DEUX-MERS

(Suite.)

PLANCHES IV et V

Saint-Germain-du-Puch. — En latin : *Sanctus-Germanus-de-Podio;* — en gascon : *Sent-German-deu-Puch* (visitée en 1864).

Une nef de fondation romane, orientée, séparée d'une abside semi-circulaire par un chœur, à peu près carré, voûté en berceau plein-cintre, et accompagnée d'un bas-côté à chevet droit, forment le plan de l'église de Saint-Germain-du-Puch. La nef a été, il y a quelques années, refaite ou du moins très-modifiée, ainsi que l'abside voûtée en cul-de-four et ornée d'une arcature. Le bas-côté date de la fin du XV[e] siècle, ou du commencement du XVI[e]; il est lambrissé, sauf la travée orientale qui a des voûtes d'arêtes à nervures prismatiques; sa porte, ouverte à l'occident, est surmontée d'une disgracieuse contrecourbe dont l'extrados est orné de crochets formés d'épaisses feuilles frisées. On voyait autrefois, près de cette porte, des écussons et des statues qui ont été brisés.

La porte de la grande nef est du milieu du XIV[e] siècle; elle est surmontée d'une suite d'arcades ogivales en retraite ornées de tores sur lesquels est appliquée une petite baguette carrée; chaque tore retombe sur une colonnette de même diamètre que lui, couronnée d'un chapiteau à double rang de bouquets; quelquefois le rang supérieur est remplacé par des dragons. Un des chapiteaux est formé d'une tête à trois visages dont on retrouve l'analogue sur une console de la corniche d'une des tourelles du château du Grand-Puch construit également vers 1350. Au XVI[e] siècle, on figurait souvent ainsi la Sainte-Trinité; mais je crois que la

représentation des trois Personnes divines, conçue de cette manière, était fort rare deux siècles auparavant. Au-dessus du portail est une niche trilobée vide dans un cadre quadrilatère dont un des écussons du sommet est orné d'un bouquet sculpté, et l'autre de deux quadrupèdes affrontés. Cette porte donne entrée dans un porche dont la voûte en berceau plein-cintre est percée de deux orifices servant de passage aux cordes des cloches et, au besoin, d'assommoir. De ce porche on pénètre dans l'église par une autre porte, de même date que la première, ouvrant dans le soubassement d'une façade romane cachée derrière le clocher carré, bâti au XIVe siècle pour servir de donjon et de refuge.

Le mur méridional de l'église est roman, ainsi que l'extérieur de l'abside, où les colonnes, servant de contreforts, sont couronnées de chapiteaux cubiques lisses.

On voit contre la paroi méridionale de la nef une laide peinture murale de la fin du XVe siècle, représentant le martyre de saint Sébastien, et, au fond du bas-côté, un autel surmonté d'un tabernacle du XVIIe siècle.

Nous ne dirons rien ici des autres monuments de la paroisse de Saint-Germain-du-Puch, dont l'histoire, la description et des gravures ont été publiées dans la *Guienne militaire*.

Sallebœuf. — En latin : *Salabou; Sanctus-Ciricus-de-Salabueu, -de-Salabove, -de Salabeu, -de-Salebœuf;* — en gascon : *Salabeu, Salebeu* (visitée pour la première fois en 1840, et pour la dernière en 1873).

Si je me suis interdit de décrire les monuments militaires de Saint-Germain-du-Puch parce que je les ai fait connaître dans la *Guienne militaire*, la même raison m'oblige à négliger aussi ceux de la commune de Sallebœuf, décrits et dessinés dans le même ouvrage. Quelques-uns remontent à l'époque gauloise (1), d'autres sont romains (2); l'un d'eux, le château de la Tour, est du moyen-âge. Après avoir appartenu aux Montpezat, seigneurs de Sallebœuf, il passa, pendant la première moitié du XIVe siècle, dans la famille de La Mote, par le mariage de Trenqua ou Trenqueléon

(1) On a trouvé au lieu du Grabey une hache en silex polie.

(2) Des tombeaux en briques semblables à ceux de Cameyrac ont été découverts au nord de l'ancienne église.

[illegible] La M[illegible]
[illegible]

[illegible] dans la [illegible]
[illegible] de Barbot [illegible]
[illegible] du XVII[illegible] siècle [illegible]
[illegible] Au milieu du fronton [illegible]
[illegible] une niche, dans laquelle [illegible]
[illegible] la croix qui devait [illegible]
[illegible] niche s'avance en forme de [illegible]

L'église de Salleboeuf n'est plus [illegible]
[illegible] se composait de deux nefs [illegible]
[illegible] de longueur : il ne restait [illegible]
[illegible] sud et celui de la façade [illegible]
[illegible] était construit en petit [illegible]
[illegible] qu'employaient les Romains. [illegible]
la première construction [illegible]
l'église, en construisant [illegible]
[illegible] travées au moins.

---

1 Actes de l'Académie des sciences [illegible]
[illegible] de cimetières et [illegible]
[illegible] 1 et 2, in-folio. Bordeaux, 1858.

Au commencement du XIVe siècle, on reconstruisit le chœur de la nef principale, on bâtit à nouveau le sanctuaire, et très-probablement les deux travées orientales des bas-côtés; enfin, au XVIIe, le porche qui abrite la porte, et une sacristie contre le chevet du collatéral.

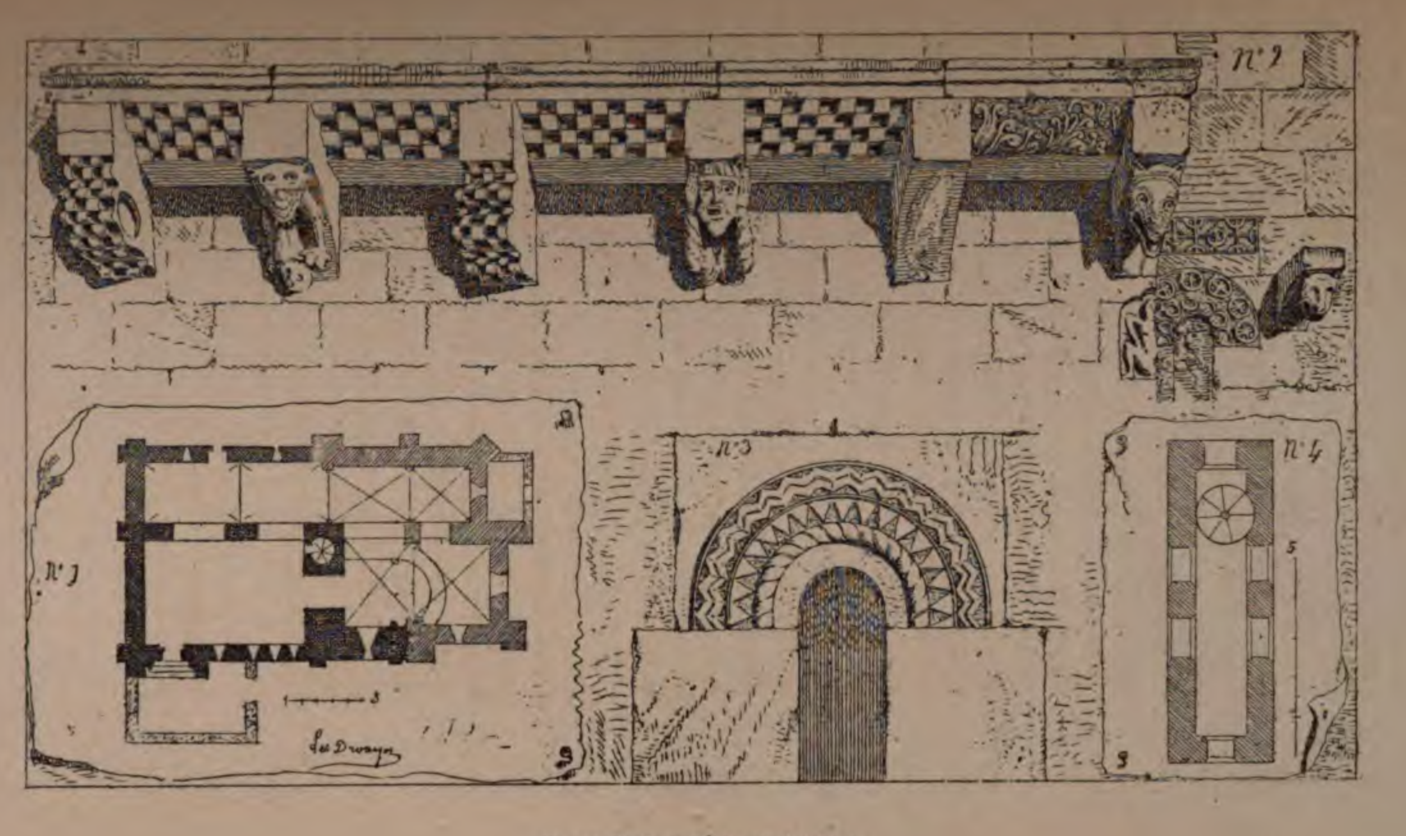
« Le portail, dit M. de Castelnau (1), s'ouvrant à l'extrémité sud-» ouest de la nef, a son seuil rehaussé de quatre marches au-dessus » du pavé de celle-ci; il se compose de quatre archivoltes cintrées » en retrait l'une sur l'autre, ornées de moulures toriques retom-» bant, la première et la troisième, sur des colonnettes à chapi-» teaux lisses, et la seconde et la quatrième, sur de simples pieds » droits. Au-dessus règne une corniche à damier supportée par six » corbeaux romans. » (Planche IV, n° 2). Le premier et le troisième sont formés de billettes à damier; le second, un animal dévorant un homme; le quatrième, un personnage faisant des tours de force et une grimace; le cinquième fruste; le sixième une tête de renard. Sous ce dernier corbeau, et dans l'angle sortant du mur, est un personnage nu, accroupi. Sur la partie du mur en retrait, à l'est de la porte, on remarque dans la construction une pierre couverte de moulures en forme de cercle, et un corbeau représentant une tête d'animal; on remarque aussi dans le même mur trois fenêtres romanes très-étroites, hautes de un mètre environ, dont le cintre est formé d'une pierre ornée de croix nimbées, de zigzags, de dents de loup et de torsades (planche IV, n°s 2 et 3).

« Le clocher, dont la position au-dessus du chœur, dit encore » M. de Castelnau, doit être remarquée parce qu'elle est rare dans » nos contrées, comprend un seul étage sur plan très-barlong » (planche IV, n° 4) percé de six baies en arc ogival roman. Deux baies s'ouvraient à l'est, deux à l'ouest; ces dernières étaient aussi hautes que celles qui leur faisaient face, mais leur appui était plus élevé, et chacune d'elles était surmontée d'une ouverture rectangulaire; une cinquième baie s'ouvrait au nord, et la sixième au sud; près du sommet de cette dernière s'avançait une tête sculptée. Dans une des baies de l'est existait une cloche portant cette inscription :

PARRAIN SIMON CAILLAU MARRAINE MARGUERITE MONTION 1815 MARC SELARIES CURÉ. N. M. F.

---

(1) Notes mss.



Plan et détails de l'Église de Sallebœuf.

Deux cordons horizontaux entouraient ce clocher : l'un au-dessous des fenêtres, l'autre au sommet, près du toit à double égout, dont un des pignons était surmonté d'un coq ancien.

Ce clocher, que je crois du commencement du XIIIe siècle, s'élevait sur un mur fort épais qui séparait la nef du chœur et qui était percé d'une arcade en ogive romane dont la naissance était marquée par un cordon simplement chanfreiné. La partie septentrionale du massif renfermait un escalier de pierre pour monter au sommet du clocher; la porte de cet escalier s'ouvrait à $1^{m}50$ au-dessus du pavé de la nef. Celle-ci était lambrissée. Le chœur avait des voûtes d'ogives dont les nervures à moulures prismatiques retombaient sur des consoles. Le sanctuaire voûté comme le chœur en était séparé par un arc ogival; il recevait la lumière à l'est par une fenêtre à meneaux flamboyants. On voyait dans le mur sud du chœur une petite armoire carrée et une colonne romane dépourvue de sa base et de son chapiteau; il est probable qu'elle servait de support à l'arcade qui séparait le chœur roman du sanctuaire, ce qui prouverait que le chœur primitif était beaucoup plus étroit que la nef; que le mur méridional de ce chœur, ayant comme le massif qui supportait le clocher, $2^{m}50$ d'épaisseur, et étant complètement de l'époque primitive, l'église de Sallebœuf possédait un clocher carré sur le chœur, lequel n'avait, de cette façon, que 4 mètres et quelques centimètres de largeur, tandis que la nef en avait près de 7. Il est probable aussi que le sanctuaire était semi-circulaire, ainsi que je l'ai indiqué dans le plan.

Les deux travées occidentales du bas-côté avaient aussi des voûtes prismatiques dont il reste les formerets et les naissances de quelques arcs ogives; elles se sont effondrées à cause probablement du peu d'épaisseur des contreforts plats du commencement du XIIIe siècle, contreforts que le constructeur du XVIe siècle avait négligé de renforcer. Ces deux travées, qui communiquaient avec la nef par des arcades ogivales épannelées, étaient éclairées par de longues fenêtres étroites cintrées et biseautées; une porte également cintrée et biseautée s'ouvrait dans le flanc nord de la travée de l'ouest. Les deux travées orientales dataient du XVIe siècle et avaient aussi des voûtes à nervures. La clef de voûte du chœur portait les armes de France; celle du sanctuaire, un écusson : *écartelé, aux 1 et 4, deux vaches passant l'une sur l'autre, aux 2 et 3, carré de 7 pièces, et, sur le tout, un chef chargé de trois étoiles*. Les

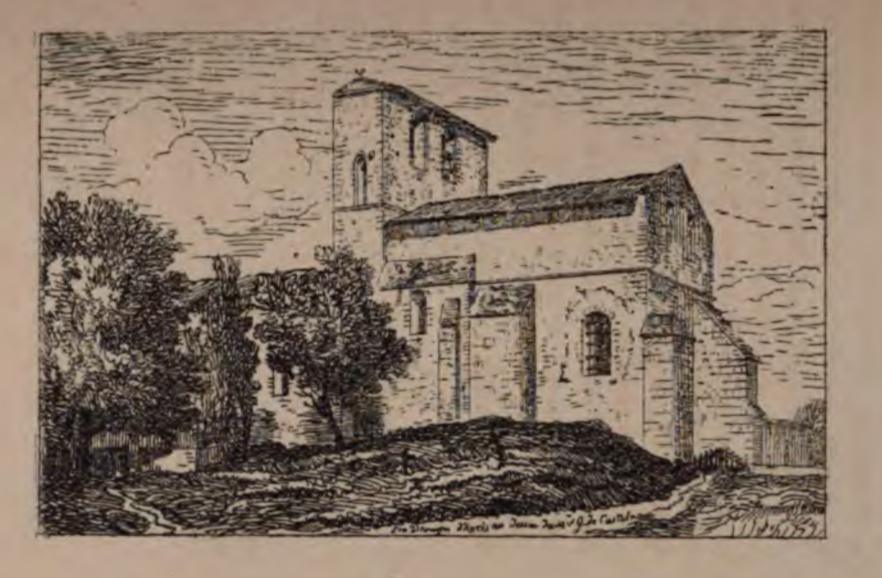
de Gères, seigneurs de Camarsac et de Vaquey, à Sallebœuf, etc., portaient, dans leurs armes : *d'or, à 2 vaches de gueules passantes l'une sur l'autre, accolées, accornées, clarinées et onglées d'azur,* qui est de Béarn.

M. de Castelnau écrivait en 1859 (1) : « Les maisons du vil-
» lage se groupent au levant et au midi de l'église qui, bâtie
» sur un tertre et d'une belle couleur, s'élève pittoresque au-
» dessus de ces maisons (planche V). Malheureusement cette
» église va être démolie pour être reconstruite entièrement à neuf,
» et, quel que soit le mérite de l'œuvre nouvelle, elle ne pourra de
» longtemps faire disparaître le souvenir ni effacer l'intérêt qui
» se rattachent à la vieille église.» La vieille église est démolie; la nouvelle s'élève à quelques centaines de mètres de l'emplacement de l'ancienne.

N'oublions pas de signaler, dans le village, une maison de la fin du xve siècle éclairée par une petite fenêtre dont le linteau est orné d'une accolade dans les écoinçons de laquelle on distingue ces deux lettres : I. M. En nous rendant à Pompignac, nous trouverons aussi une vieille maison dans le hameau des Faures.

---

(1) Notes mss.



Église de Salleboeuf.

REMARQUES

SUR

L'INSCRIPTION D'UN BACCHUS

de la villa d'Ausone (1)

Par Reinhold DEZEIMERIS

Il est peu de textes anciens qui aient exercé la sagacité des érudits plus vivement que ne l'a fait le titre de la XXXe épigramme d'Ausone. Cette épigramme est une courte énumération des noms divers de Bacchus, terminée par l'épithète de *Panthée,* que le poète bordelais donne au Bacchus de sa villa. Le titre est ainsi conçu dans les éditions vulgaires :

Myobarbum Liberi Patris signo marmoreo in villa nostra omnium Deorum argumenta habentis.

L'élégant Lilio Gyraldi, ne comprenant point ce *myobarbum,* chercha un à peu près, et proposa de forger un mot : *mixobarbarum* (2), destiné à qualifier l'épigramme composée de noms hétérogènes. Cette conjecture, faute de mieux, a été acceptée par Fleury et par Souchay; cependant elle manque de justesse, car *mixobarbarum* se rapporterait à l'épigramme elle-même, laquelle n'a rien de barbare; et la synonymie de Bacchus ne justifierait point l'invention de ce barbarisme nouveau, lequel d'ailleurs a le tort capi-

---

(1) Ces remarques font partie d'un travail philologique lu à l'Académie de Bordeaux et inséré dans ses *Actes*. Le caractère spécial des pages qu'on va lire a fait penser qu'elles pouvaient être publiées simultanément dans les Mémoires de la Société Archéologique.

(2) Je renouvelle ici, pour plus de brièveté, une attribution formulée par les divers éditeurs d'Ausone. Elle n'est pas rigoureusement exacte. La conjecture en question est présentée par Gyraldi comme émanant d'un érudit de son temps qu'il ne nomme pas. Il se contente de l'adopter, mais non pas sans réserve, et a le soin de déclarer qu'elle ne le satisfait pas pleinement. Voir Gyraldi, *Hist. Deor. syntagma* VIII, col. 289, éd. de Leyde, 1696, et les *Prolégomènes* d'Iensius, *ibid.*, p. XV.

tal de ne pas tenir compte des éléments caractéristiques du mot fourni par les manuscrits.

Toutefois, si l'on compare la conjecture de Gyraldi aux conjectures de Turnèbe, de Scaliger et de Huet, on est tenté de lui décerner la palme de la simplicité, tant celles-ci sont laborieusement raffinées.

Ces trois illustres érudits, frappés par l'assonnance des premières lettres du mot *myobarbum*, n'hésitent pas à prendre le mot μῦς, *souris*, pour l'élément principal d'une combinaison savante. Pour Turnèbe, ce mot, réuni à βαρβάς, qui serait une coupe de consécration dans les mystères de Cérès, forme ce fameux *myobarbum*, image de la puissance mystique de Bacchus... Et d'un.

Scaliger trouve l'explication inadmissible. Et, oubliant lui-même, pour le besoin de sa cause, les conditions spéciales mentionnées par le titre de l'épigramme, il imagine que ce Bacchus était complètement nu, mais portait au bras une cruche allongée, finissant en pointe, si allongée et si effilée, qu'on pouvait la comparer à une souris ou à une barbe pointue, ce qui pour Scaliger explique tout.

Pour Huet, cela n'explique rien ; et il juge l'interprétation tirée par les cheveux, aussi bien que celle de Turnèbe. Pourtant c'est bien à peu près par là qu'il va la tirer à son tour. Voici son explication :

Ce Bacchus, comme le dit le titre, est une statue Panthée. On donnait ce nom aux simulacres de divinités portant les attributs de tous les dieux, comme, par exemple, le Mars et la Vénus du Panthéon d'Agrippa à Rome (1). Au rapport de Macrobe, les Assyriens avaient érigé en l'honneur du Soleil un simulacre de ce genre, portant une longue barbe pointue. Or, le Soleil est le même qu'Apollon, et, selon Macrobe, Apollon est le même que Bacchus.

---

(1) Le bon Élie Vinet qui, sous sa candide bonhomie cachait plus de savoir réel que Scaliger ne parait lui en accorder (J. Scaligeri *Epistolarum* II, 199), avait, avant Huet, fait la citation de Macrobe et le rapprochement du Panthéon de Rome.

Dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1875, M. le Dr E. Galy a donné la description d'un très-beau monument en bronze, trouvé dans l'Isle, à Périgueux, et représentant une divinité panthée surmontée du groupe de ses attributs.

Peu importe que Bacchus soit représenté ordinairement comme un jeune homme sans barbe : chez Ausone, il en avait une évidemment. Voilà ce que signifie *myobarbum*. La seconde partie du mot désigne cette fameuse barbe, en latin, et la première, qui est en grec, signifie que cette barbe était pointue comme une souris

Cela est très-ingénieux, et les faits mythologiques allégués ne sont pas sans valeur (1) ; mais leur application au Bacchus de Lucaniac repose sur l'étymologie fantaisiste d'un mot incertain, et cet amalgame hybride de barbe et de souris ne vaut pas mieux, à mon sens, chez Huet que chez Scaliger.

Le bon Souchay, qui ne manquait pas de finesse, fait une remarque fort juste à l'encontre de cette conjecture du savant évêque d'Avranches. Si, comme le prétend Huet, *myobarbum* désigne la statue elle-même appelée ainsi *barbe pointue* (2), le titre entier : *Myobarbum liberi Patris signo marmoreo*, signifiera : Statue de Bacchus en une statue : ce qui est absurde.

Mais ce que Souchay n'a point dit, et ce qui était le plus utile à dire, c'est que Turnèbe, Scaliger et Huet ont commencé par altérer, dans le mot expliqué par eux, la leçon des manuscrits. Gyraldi s'est rapproché de cette leçon sur un point, mais en s'en éloignant sur un autre.

Les plus anciennes éditions reproduisant les textes manuscrits portent MYHOBARBUM avec un H après l'Y (3). Or, cette lettre, qui ne joue là aucun rôle phonétique, est un indice dont il faut absolument tenir compte. On doit remarquer, en effet, que, lorsque sur des textes manuscrits, il se rencontre dans le corps d'une leçon des éléments en apparence inutiles ou inexplicables, la saine critique impose de ne point les négliger. Les scribes, en effet, de tout temps, ont été disposés à supprimer ce qui semblait superflu à leurs yeux ou à leurs oreilles, mais il ne leur arrive guère d'ajouter

---

(1) Voyez A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. I, p. 512 et suiv.

(2) Pour être logique, Huet aurait dû dire *barbe de souris*.

(3) Gyraldi, *loc. cit.*, dit *avoir entendu dire* qu'un manuscrit portait *Mixobarbum*. L'H et l'X des anciens manuscrits offrant souvent une grande analogie, l'assertion dubitative de Gyraldi ne saurait suffire à faire admettre une variante du texte des premiers imprimés. Elle viendrait plutôt à l'appui de ce dernier, en faisant constater la présence d'une lettre entre l'Y et l'O.

ce superflu que pour reproduire scrupuleusement quelque lecture dont ils ne comprennent pas le sens. Dans le cas qui nous occupe, la lettre H, ou au moins le signe que les imprimeurs ont représenté par un H, est, à cet égard très-caractéristique, et n'a pas dû être introduite par un pur caprice de calligraphe.

D'autre part, si l'on examine la rédaction ordinaire des titres d'épigrammes destinées par Ausone à être placées sous des statues ou des tableaux, on trouvera les formules suivantes :

Picturæ subditi [versus] ubi etc.; epigr. 6.
In simulacrum occasionis etc.; ep. 12.
In Corydonem marmoreum; ep. 31.
In simulacrum Sapphus; ep. 32.
In statuam Rufi etc.; ep. 45.
In tabulam, ubi etc.; ep. 46.
Subscriptum picturæ etc; ep. 71.
In Didus imagirem; ep. 118.
In Medeæ imaginem; ep. 129.

Ce qui fait défaut tout d'abord, dans le titre dont nous nous occupons, c'est la particule initiale que l'on attend toujours en pareil cas : *in*. Mais est-il exact de dire qu'elle fasse défaut, et ne serait-elle pas cachée dans la lettre avec laquelle on la voit se confondre si fréquemment (1), dans l'M initiale du prétendu mot MYHOBARBUM? S'il en était ainsi, que représenteraient les lettres suivantes YHOBARBUM? Cet Y grec nous désignant un nom d'origine hellénique, il est naturel d'essayer une transcription en caractères grecs, puisque nous savons qu'Ausone se plaisait à ces mélanges bilingues.

Nous avons donc un Υ. La lettre suivante, H, ne peut-être un *êta*, puisque la troisième est aussi une voyelle, mais la paléographie grecque nous tend la main et nous apprend que Π et H sont confondus à tout instant dans les manuscrits (2). Cela nous donne

(1) Cf. dans Tacite, *Hist.* III, 36, la confusion de *in ore* avec *more*.

(2) BAST (*Commentatio Palæographica*, à la suite du Grégoire de Corinthe de Schæfer, p. 715) : « *Etiam* Π *et* H *interdum solo verborum sensu dignosci possunt, quoniam calamus velociter scribentis parum curat, quem locum medius ductus, summum, ut decet, an paulo inferiorem, occupet.* » Cf. W. Wattenbach, *Anleitung zur griechischen Palæographie*, p. 9 de la partie autographiée.

ΥΠΟ, comme premiers éléments du mot, et nous confirme dans cette présomption que le mot défiguré est un mot grec. Mais, quand on en est là, le reste se devine. Quel est, en effet, le mot grec, composé de ΥΠΟ, répondant au sens appelé par le titre de l'épigramme et représentant le nombre et la figure des lettres fournies par les manuscrits et les anciennes éditions d'Ausone? Ce mot est : ΥΠΟΒΑΘΡΟΝ, qui signifie, tout simplement : socle ou piédestal. Le sens, avec ce mot, n'offrira plus de difficulté, il sera : « Vers à inscrire sur le socle d'un Bacchus portant les attributs de tous les Dieux. » C'est ainsi que Praxitèle avait fait ou fait faire un *epigramma* destiné à être inscrit « sur *le socle d'un Amour* placé au bas de la scène du théâtre d'Athènes » : ἐν τῇ τοῦ Ἔρωτος βάσει τοῦ ὑπὸ τὴν σκηνὴν τοῦ θεάτρου ἐπέγραψεν, κ.τ.λ (1).

Et quant à l'analogie graphique des mots, elle est des plus frappantes, qu'on en fasse la confrontation avec une transcription en écriture onciale ou en miniscule.

IIIYHOBARBUIII

IIIYΠOBAΘPON

La terminaison seule présente une légère dissemblance, mais une dissemblance qui devenait inévitable du moment où la trans-

---

(1) Athenée, *Deipnosophist.* XIII, 59, p. 591, A, de l'éd. de Casaubon.

Pour Hesychius et le *Grand Etymologique*, βάθρον est le synonyme de βάσις et désigne le piédestal d'une statue : βάθρον σημαίνει... βάσιν τοῦ ἀνδριάντος. Le composé ὑπόβαθρον avait probablement le même sens que le simple. Toutefois, si l'on voulait lui conserver la valeur rigoureuse de ses éléments, il pourrait désigner la frise inférieure du piédestal (comparez les formules *cum basi et hypobasi*, dans quelques inscriptions latines, Orelli *Inscr. lat.* 1511 et 1670). Rien n'empêcherait en ce cas de supposer que le haut du piédestal de ce Bacchus d'Ausone portât l'inscription grecque formant aujourd'hui la XXIXe épigramme, tandis que le bas, ὑπόβαθρον, était garni de l'inscription latine, des emblèmes panthées occupant le dé intermédiaire. Cette conjecture n'implique pas nécessairement que les deux inscriptions dussent avoir la même étendue; mais il est bon de remarquer que l'inscription grecque ne semble pas complète. Equivalent de l'inscription latine, en ce qu'elle contient, elle n'a point le trait final caractéristique et ne compte que trois vers. Or, si l'on suppose un vers perdu, à la fin de la pièce grecque, ce qui parait être fort probable, les deux inscriptions se trouveront avoir exactement le même nombre de lettres.

cription était faite en caractères romains. Une fois le mot naturalisé latin de par l'autorité d'un copiste, la désinence grecque devait faire place à la désinence latine correspondante : c'est sans doute ce qui a eu lieu.

Du reste, la signification du mot que je propose de rétablir suffit à justifier son emploi en langue grecque, le vocabulaire hellénique ayant été adopté par les Romains pour les termes techniques d'architecture, ainsi que l'on peut s'en convaincre en parcourant les livres de Vitruve.

Je lis donc : *In* ὑπόβαθρον *Liberi Patris, etc.*

Si cette restitution, qui me paraît extrêmement probable, était acceptée, comme il ne resterait plus rien de la coupe mystique de Bacchus, de la souris et de la barbe imaginées par Huet, Scaliger et Turnèbe, il faudrait se hâter d'effacer dans nos lexiques le mot *myobarbum* qu'on y a introduit trop facilement, et qui n'a pour autorité que de simples imaginations.

HISTORIQUE

DES FOUILLES EXÉCUTÉES

au Lit de Gargantua et à la ville de Lourdens

commune de Fargues (Lot-et-Garonne);

Par M. Charles BRAQUEHAYE

Le 5 juin 1874, j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau quelques croquis et les plans cotés d'une allée couverte d'environ 18 mètres de longueur, connue dans la commune de Fargues (Lot-et-Garonne), sous le nom de *lit* ou de *tombeau de Gargantua*.

Notre collègue, M. Frédéric de Dieu deSamazan, m'avait signalé l'existence de ce monument; il eut l'obligeance de me conduire à Fargues avec M. Albert Courau, membre de notre Société et architecte à Marmande, qui voulut bien se joindre à nous. Notre excursion fut dérangée par le mauvais temps; aussi après avoir fait une unique tranchée dans laquelle nous avons recueilli quelques débris typiques (silex taillés, poteries, ossements), nous avons dû nous contenter de relever les dimensions du monument primitif et les croquis cotés de son état actuel.

Ce sont ces objets, ces dessins et ces cotes que j'ai présentés à la Société Archéologique, le 5 juin 1874, espérant que quelques-uns de nos collègues feraient des recherches plus complètes et plus fructueuses au *Lit de Gargantua*.

Mon espoir n'a pas été déçu; le conservateur du musée de Nérac, M. Faugère-Dubourg, a fait les fouilles nécessaires avec le soin minutieux d'un savant; des découvertes fort intéressantes l'ont dédommagé largement de sa peine; il a trouvé : une remarquable lame de poignard en silex éclaté, des colliers presque complets, dont les pièces du milieu sont fort curieuses, des silex taillés, des morceaux de nacre percés ou affectant la forme d'un croissant, des dents travaillées, les ossements de plusieurs squelettes humains et enfin un morceau d'os ou d'ivoire long et mince, dont l'usage est indéterminé.

Toutes les pièces recueillies dans ces fouilles ont été déposées au musée de Nérac par son fondateur, M. Faugère-Dubourg.

Il y a longtemps déjà, une dizaine d'années environ, que M. Sautron, M. Rauzan de Tonneins, M. le curé de Houeillès et M. l'abbé Brouillon, ancien curé de Fargues, ayant fouillé à plusieurs reprises le *lit de Gargantua*, en avaient retiré une grande quantité d'ossements, parmi lesquels de nombreux travaillés et des haches polies que ces messieurs s'empressèrent de faire parvenir au muséum de Paris.

M. Frédéric de Dieu de Samazan nous fournit tous ces renseignements et nous fit voir chez M. l'abbé Brouillon, aujourd'hui curé de Bouglon, et chez le propriétaire du terrain, d'autres haches polies, recueillies vers 1873, lors de la démolition partielle du monument.

Le résultat des recherches faites par M. Faugère-Dubourg sera consigné, avec planches à l'appui, dans les *Matériaux pour servir à l'histoire de l'homme*, publiés autrefois par M. de Mortillet, et aujourd'hui sous la direction de M. de Cartailhac, à Toulouse. Nous devons donc nous féliciter que ces rares débris soient tombés dans d'aussi savantes mains; ils seront religieusement conservés, ils seront fort bien décrits.

Lors de notre séance du 5 juin 1874, j'ai signalé, d'autre part, dans la même commune de Fargues (Lot-et-Garonne), un lieu nommé la *ville de Lourdens*, qui contient des restes considérables de constructions romaines et mérovingiennes, des tombeaux en pierre, etc., etc. Les plans de ces antiques ruines furent aussi relevés par notre collègue M. Albert Courau; je les déposai de sa part sur le bureau.

Longtemps auparavant, M. Rauzan, de Tonneins, et surtout M. Sauton, avaient fait en ce lieu des fouilles fructueuses, mais M. Sauton mourut, et sa mort confirma la légende du pays qui appelle, dans l'année, au tribunal de Dieu, les hommes assez audacieux pour remuer les cendres des anciens habitants de la *ville de Lourdens*.

A-t-on rappelé cette légende? A-t-on décrit le résultat des recherches de ces modestes savants? Que sont devenues leurs collections?

Quoi qu'il en soit, tout ne sera pas perdu pour la science, car les objets en bronze, trouvés par le propriétaire du terrain, M. Carrère,

statuettes, monnaies, agrafes, fibules, colliers, etc., etc., dont j'ai donné une description succincte le 5 juin 1874, tous ces objets sont aujourd'hui déposés au musée de Nérac, musée déjà remarquable, grâce à l'initiative et au dévoûment de M. Faugère-Dubourg, son conservateur.

Je crois, Messieurs, qu'il est de notre devoir d'encourager les vaillants chercheurs, qui recueillent et conservent dans les musées tout ce qui intéresse l'art ou l'histoire de notre pays; ces hommes dévoués ont droit particulièrement à notre reconnaissance, et nous devons leur exprimer toute notre gratitude pour leurs recherches et pour leurs utiles travaux.

Personne ne mérite plus que l'honorable fondateur du musée de Nérac, et votre appui et vos encouragements.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, l'émotion provoquée dans le monde archéologique par la découverte, faite par M. Faugère-Dubourg, de la villa gallo-romaine de Bapteste, où notre honorable président M. R. Dezeimeris a pensé retrouver une des premières basiliques chrétiennes et l'Hébromagus de saint Paulin.

Malgré tous les vœux émis en faveur de la conservation de ce monument si précieux au point de vue de l'art et de l'histoire de nos origines, au mépris des voix les plus autorisées, en dépit des encouragements et des médailles décernées par l'Etat et par la Société française d'Archéologie, la villa Bapteste fut condamnée; elle n'existe plus, ou plutôt elle n'existerait plus, si MM. Teulières et Faugère-Dubourg, ses révélateurs, n'en avaient pas conservé le souvenir par la splendide monographie qu'ils préparent.

J'ai eu l'honneur de remettre, au nom de M. Faugère-Dubourg quelques planches de son remarquable travail; il les offre à la Société archéologique.

Bordeaux, décembre 1875.

NOTICE

SUR

des Poteries noires à Emblèmes chrétiens

du IV[e] au V[e] siècle;

Par M. GIRAULT

PLANCHES VI, VII, VIII ET IX

Parmi les objets remarquables découverts dans les fouilles de l'ancienne rue Sainte-Hélène, près de la Cathédrale Saint-André, nous devons signaler à l'attention de la Société archéologique de Bordeaux quelques fragments de poteries antiques, que nous croyons appartenir aux premiers siècles du christianisme en Aquitaine (1).

C'est une céramique toute particulière par la nature de la terre, sa couleur, le vernis noir qui la recouvre, et surtout par l'ornementation et les signes symboliques qui la caractérisent.

Ces poteries noires à *ornementations et signes symboliques* ont généralement une assez grande épaisseur, variant de 6 à 12 millimètres. Formées d'une argile gris-clair cendré, bleuâtre, verdâtre, quelquefois jaunâtre, rappelant les couleurs de la pierre lithographique, plus rarement gris foncé ou noir d'ardoise, d'une pâte fine serrée, bien homogène avec quelques paillettes de mica, elle a une grande sonorité et présente une cassure rectiligne à arêtes vives. Quelquefois cependant, la terre moins cuite a sa surface altérée par le séjour dans le sol.

On peut aussi remarquer sur quelques fragments un noyau d'une terre moins fine ou d'une autre couleur, enveloppée alors par celle qui doit recevoir les ornements, la couleur, le lustré ou le vernis. Ce noyau de couleur différente semble être un caractère commun de fabrication de toutes les poteries de cette époque, même les plus ordinaires.

(1) Des poteries de même nature ont été rencontrées sur d'autres points de la ville de Bordeaux, rue Ravez, rue Saint-Sernin, rue Esprit-des-Lois, et par M. R. Dezeimeris, à Loupiac de Cadillac.

[illegible]

[illegible] à [illegible]

[illegible] de [illegible]

[illegible] à [illegible]

[illegible] de [illegible] variant de 15 à [illegible] irréguliers, [illegible] extérieur souvent [illegible] symétriquement [illegible] fig. [illegible], pl. IX.

[illegible] est divisé en zones ou anneaux concentriques,

---

(1) [illegible] M. Ch. Braquehaye donnerait à cette couleur le nom de [illegible] couleur de corne.

des filets légèrement creux, en nombre variable, plus ou moins
...cés, plus ou moins larges, faits au tour, ayant les arêtes très-
...es. Cette ornementation par filets et lignes nombreux se voit
...s les peintures des catacombes de Rome, comme un de leur
...actère particulier qui en est un également pour nos poteries;
... retrouvons ce même système d'ornementation sur des tom
...aux mérovingiens.

Une première zone, celle la plus rapprochée du bord relevé, est unie ou ornée de guillochis faits à la molette ou à l'ébauchoir, probablement à l'aide du tour, très-variables de dessins, généralement formés de points en creux, refoulant un peu la terre, quelquefois striés, très-rapprochés et disposés en torsades, en écailles de poisson, en ondulations variées, en lignes ou par zones; d'un effet particulier très-remarquable, qui est un des caractères principaux de l'ornementation de ces poteries.

La zone ordinairement la plus large se rapproche du centre qu'elle entoure; elle est ornée de feuilles disposées en étoile, plus ou moins régulièrement, et rayonnant du médaillon central; elles sont quelquefois alternées avec des rosaces variant de dessins suivant les pièces; sur quelques objets, ces rosaces remplacent les feuilles, elles y sont entrelacées comme des couronnes. Un autre anneau plus étroit, orné de rosaces plus petites que les précédentes, entoure souvent le médaillon central.

Ce médaillon est la partie principale de nos poteries par les signes symboliques qu'il contient.

Les feuilles, les rosaces, le médaillon sont faits par application d'une empreinte gravée en creux comme serait un coin servant à frapper des médailles, ou un cachet donnant de légers reliefs; ce sont de véritables empreintes sigillaires. Ces reliefs épargnés dans les fonds n'en dépassent pas la surface générale.

L'apparence *numismatique* de ces empreintes est un des caractères particuliers de l'ornementation et des signes de ces poteries (fig. 3, pl. VI; 1, 6, 10, pl. VII).

L'empreinte des feuilles, rosaces, médaillon, est faite par application successive du même poinçon, ce qui explique leur irrégularité de dispositions; et pour quelques-unes, on y est revenu à plusieurs fois pour les bien marquer.

Les bords relevés ont des profils d'un grand caractère, très-remarquable; accentués par des filets en creux plus ou moins lar-

ges ou profonds, sortes d'anneaux à arêtes vives, accompagnés de lignes faites très-finement comme par une pointe de graveur, très-rapprochées les unes des autres, donnant un aspect coloré ainsi que les filets creux : ceux-ci par le vernis qui s'y trouve retenu en plus grande quantité (fig. 7, pl. VI ; 5, pl. VII ; 7, pl. IX).

Des guillochis très-variés ou bien des triangles à dents de scie, des feuilles assez multipliées, quelquefois en imbrications l'une sur l'autre par leurs côtés, concourent à orner l'extérieur de ces poteries (1), (fig. 1, 2, 6, pl. IX).

Les rosaces sont très-variables de formes : en étoiles, en roues, on pourrait même y reconnaître une sorte de chiffre ou lettre entrelacée (fig. 2, pl. VII), et dans les cercles concentriques, une interprétation des yeux, des plumes du paon, qui était un emblème très-fréquent chez les chrétiens des premiers siècles (voir les planches VI, VII, VIII, IX).

Les feuilles sont très-variées de formes, elles entourent le centre des pièces ou ornent les bords, elles forment des rayons en étoiles sur un ou deux rangs. Leur forme est généralement oblongue ou fuselée à base arrondie ; leur contour est limité par un bord suivant la forme des folioles, ou bien crénelé par des dents de scie, petits triangles ayant leur sommet tourné vers le milieu des feuilles comme les bords de médailles ou monnaies. Des triangles isocèles allongés remplacent parfois les feuilles et en sont une interprétation. Dans quelques feuilles une petite houppe foliacée, un cercle, un losange, etc., les termine au sommet.

Ces feuilles rappellent le laurier ou l'olivier, la nervure médiane des folioles est très-accentuée, la base est accompagnée par des disques ou des espèces de pattes ; d'autres, et celles-ci très-nombreuses, très-variables, sont formées par une feuille ou deux demi-feuilles de palmier, ou bien en sont l'interprétation géométrique. La fig. 6, pl. VII, et 9, pl. VIII présentent cette feuille de palmier

(1) Il faudrait ici remarquer dans certaines pièces, vases, écuelles hémisphériques, bien que la terre et le vernis soient sensiblement les mêmes, que l'ornementation peut se répartir ainsi : 1° poteries avec guillochis par points ou entailles profondes ; 2° poteries avec guillochages faits à la molette ; 3° poteries avec ornements par empreintes, feuillages, etc. ; les deux premiers genres, le premier surtout, nous paraîtraient avoir quelques caractères d'une plus grande ancienneté.

nettement dessinée; l'une est au-dessus d'une couronne en torsade entourant une croix pattée, dont la branche horizontale plus large passe sur la verticale. Cette palme et cette croix sont des signes chrétiens non douteux. Nous voyons l'interprétation des palmes dans les fig. 2, 5, 17, pl. VIII, et des deux demi-feuilles, fig. 1, 2, 18, pl. IX, que l'on peut comparer avec les fig. 15, 16, 17, pl. IX, tirées des peintures des catacombes de Rome présentant les mêmes dispositions.

D'autres feuilles sont composées de folioles cunéiformes terminées par un disque avec un point central; ici nous pensons qu'il faut voir, non une feuille, mais plutôt une traduction des plumes du paon terminées par leurs yeux. Leur base est remarquable par une forme d'*ancre* de navire qui termine la tige centrale (fig. 1, pl. VI; fig. 8, 9, pl. VII), forme que l'on retrouve dans les peintures des catacombes de Rome ou dans les inscriptions (fig. 14, pl. IX), ainsi que sur une feuille d'un chapiteau mérovingien (fig. 13, pl. IX). Dans la fig. 3, pl. VII, on voit une terminaison singulière : deux bois de cerf accompagnés d'un croissant et d'une portion d'étoile. Dans un autre fragment et fait par une autre empreinte appliquée sur la feuille et les guillochages, des poissons accompagnent un agneau, leurs têtes tournées vers le centre de l'objet (fig. 4, pl. VII).

L'intention symbolique est ici évidente et la multiplicité des signes bien conforme aux idées des premiers chrétiens; les poissons, l'agneau, le paon, l'ancre, les cerfs; ou leurs parties, comme les plumes, les pattes, les bois, nous reportent à ce premier symbolisme figuré dans les catacombes de Rome par les mêmes signes.

Remarquons encore les variétés de feuilles 1, 15, 11, 14, pl. VIII; 5, pl. IX. Le triangle isocèle (fig. 4, pl. VIII), dont le sommet est à compartiments de losange et de triangles surmontant trois signes cruciformes anguleux, cantonnés de quatre points, le tout d'un aspect oriental assez accentué, et fait par une empreinte d'une grande finesse; il en est de même pour la fig. 13, pl. VIII, dans laquelle nous voyons une tige cruciforme portant deux grappes à trois graines, formes se rapprochant des ornements mérovingiens, dans lesquels on retrouve les vides largement remplis par l'ornement. On peut comparer ces dispositions et ces formes de feuilles avec celles d'un chapiteau mérovingien du Musée de Bordeaux

(fig. 11, 12, pl. IX), et deux bords de lampes provenant des catacombes de Rome (fig. 8, 9, 10, pl. IX). Enfin les feuilles sont remplacées dans la fig. 7, pl. VII, par une inscription cinq fois répétée, dont les lettres ont une forme gallo-romaine très-accentuée, que nous lisons de droite à gauche EvStA, la forme de l'A est particulière, et il faut remarquer que les lettres E. S. A. sont plus grandes.

Le médaillon occupant le centre de nos poteries contient le sujet symbolique principal, le diamètre est de 32 à 38 millimètres. Le bord du médaillon est dentelé ou crénelé de petites dents de scie arrondies ou triangulaires, tournées vers le centre par leur pointes comme dans les monnaies; il est quelquefois accompagné d'un filet en relief, et en outre entouré des anneaux et filets creux faisant partie de l'ornementation du fond.

Le motif principal que nous trouvons reproduit cinq fois est un cerf accompagné d'autres signes. Dans le n° 1, pl. VI, un cerf marchant vers notre droite, devant lui une petite croix pattée, les quatre branches triangulaires à peu près égales; au-dessous une palme, au-dessus du cerf un animal courant dans le même sens, un chien je suppose, et au-dessus de celui-ci un disque formé d'un filet ayant un point au centre. Les feuilles en plumes de paon ayant leur nervure médiane terminée par cette ancre dont nous avons parlé, l'ensemble est d'un léger relief très-net, bien que l'empreinte ait été faite en deux fois.

Dans la fig. 6, pl. VI, les têtes du cerf et du chien sont tournées à gauche, une croix pattée et la palme sont devant eux.

Un troisième médaillon (fig. 5, pl. VI), fragmenté comme les précédents, porte au centre un animal incertain assez grossièrement figuré; devant lui, à gauche, une palme; au-dessous du ventre une croix pattée par quatre triangles, les deux horizontaux plus grands, à côté un disque avec un point au centre; ici cette triade symbolique est réunie; des feuilles rayonnent de ce médaillon.

De tout ce qui précède, il nous était possible d'affirmer le caractère de symbolisme chrétien de cette céramique. Mais nous devons à M le marquis de Puifferat communication d'autres fragments de ces poteries, qui précisent en les complétant nos premières inductions, et doivent dissiper tous les doutes par l'évidence des signes positifs du symbolisme chrétien primitif.

C'est encore le cerf (fig. 1, pl. VII), marchant vers notre droite,

cette fois presque entier et modelé en assez haut relief; au-dessus de lui un chien courant et aboyant; cette expression est très-heureusement rendue par le gonflement du cou. Devant la tête effilée du cerf, un animal, un scorpion peut-être; sous le cou du cerf, quelques parties d'une croix pattée, au-dessous du ventre un disque avec point au centre; ici il est assez grand et rayonnant de douze rayons inégaux. Le caractère sexuel des deux animaux est accentué ainsi que dans le médaillon précédent. Dans le fond, quelques lettres, A. E. H. Z. J ?, et, renfermée entre les filets d'un cadre et du médaillon, l'inscription incomplète que nous lisons de gauche à droite : SEPMEAC. Ce médaillon est entouré de têtes d'oiseaux à becs variant de longueur, puis dans une autre zone des feuilles rayonnent.

Un autre médaillon très-remarquable est le n° 10, pl. VII, en partie effacé et fragmenté, mais présentant toujours un cerf, devant lui une sorte de lettre R, la palme à notre gauche, et au-dessous de sa tête une croix pattée; dans le fond, au-dessus du cerf et à notre droite, une étoile à sept rayons pointus, enfin au centre une étoile beaucoup plus grande, formée de six filets rayonnants en roue; un vertical, deux en X, terminés à leurs extrémités par un disque avec un point au centre, le tout est couronné par une inscription renfermée par un filet formant cadre. Cette inscription est incomplète en lettres de formes assez particulières que nous reproduisons agrandies; on peut lire de droite à gauche..... VEREIHO.

Nous croyons reconnaître un chrisme modifié dans cette forme d'étoile en roue assez remarquable.

Nous arrivons (fig. 3, pl. VI) au médaillon des plus caractéristique du symbolisme chrétien; ici c'est une colombe, la tête vers notre droite, au-dessous deux palmes et une sorte de rinceau que l'on pourrait croire terminé par une h, au-dessus le monogramme du Christ avec l'alpha et l'omega suspendus, une circonférence formée d'un filet entoure ce chrisme qui est placé entre deux étoiles à six rayons pointus.

Ce même médaillon était répété plusieurs fois sur le même fond, il ressemble à une véritable médaille; dans la zone qui les entoure sont des feuilles formées de deux demi-palmes.

Nous voyons encore d'autres parties de croix, de palmes, de disques, de cerf et d'inscriptions dans les fragments n°s 3, 4, 8, pl. VII.

Après ces descriptions, peut-être un peu longues, qu'il nous soit maintenant permis de rechercher l'époque à laquelle peuvent appartenir ces poteries, et d'essayer quelques explications que nous ne pouvons considérer comme absolues, sur leurs usages, leur ornementation et les signes particuliers que nous y voyons figurés.

Nous trouvons donc les signes symboliques suivants : les poissons, l'agneau, le cerf, la colombe, le chien, le scorpion, les plumes de paon, la palme, l'ancre, le disque, les étoiles, et enfin la croix et le monogramme du Christ. Il faut ici remarquer la relation complète qui existe avec le symbolisme chrétien primitif, celui des catacombes de Rome ; l'origine chrétienne de ces poteries est donc incontestable.

Leur ancienneté peut déjà être pressentie par les analogies que nous avons observées et par le caractère mystique des signes symboliques employés; usage constamment suivi par les premiers chrétiens pour exprimer leurs croyances religieuses et les communiquer entre initiés, alors que les persécutions pouvaient les atteindre. Le chien a souvent figuré les persécuteurs, le cerf serait ici l'emblème des fidèles ou du Christ poursuivi par les persécuteurs. Mais la présence du chrisme et des croix doit faire supposer une époque postérieure, celle ou le christianisme parut d'une manière définitive et librement au grand jour; les palmes affirmeraient ce triomphe de la croix, et nous trouverions dans le disque, signe solaire, la palme et la croix, l'expression de cette idée. Quoi qu'il en soit de cette explication, « le chrisme ayant à peu » près complètement cessé d'être employé vers la fin du » ve siècle (1), » ce serait donc à une époque antérieure, presque voisine de celle des persécutions, qu'appartiendraient ces poteries noires à emblèmes chrétiens.

Une autre circonstance nous permet encore de les rattacher à cette époque du IVe au Ve siècle; il faut remarquer en effet que ces poteries noires se rencontrent en quelque sorte mêlées aux poteries rouges gallo-romaines, dites de Samos ou d'Arezzo (2). Celles-ci ayant des ornements et des figures d'une toute autre

---

(1) L'abbé Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes.*

(2) Ces poteries ont été trouvées ensemble à une profondeur de 3 à 5 mètres au-dessous du sol de la place Saint-André de Bordeaux.

nature, tels que rinceaux de feuillages, réseaux, imbrications, arcades, chasses, figures de guerriers, emblèmes du polythéïsme, etc.

Mais nous remarquerons qu'il existe une sorte de transition entre cette poterie rouge gallo-romaine et les poteries noires. Le Musée de Bordeaux possède plusieurs fragments de coupes en terre rouge lustrée, gallo-romaine, au fond desquelles on peut remarquer des rosaces, des croix, la palme analogue aux figures des poteries noires (fig. 19 à 26, pl. IX); nous avons des fragments de cette même terre rouge, extrêmement fine, avec rebords guillochés, filets, tore cannelé, absolument semblables comme forme à nos poteries noires. Enfin d'autres terres rouges non vernissées offrent les mêmes empreintes de rosaces, il y aurait nécessairement rapport d'époques.

Nous pouvons donc supposer que les poteries rouges et noires trouvées ensembles, ayant même des analogies de formes, sont contemporaines les unes des autres et se rapprochent des derniers temps de l'époque gallo-romaine en Aquitaine, c'est-à-dire du IV[e] au V[e] siècle.

De plus, il nous est permis de croire que les emblèmes du polythéïsme durent être rejetés par les premiers chrétiens comme contraires à leurs croyances, et que dès lors une céramique nouvelle se produisit sous l'influence de l'idée chrétienne; de là cette couleur noire, ces signes du symbolisme chrétien primitif la séparant de la poterie rouge gallo-romaine.

Nous pouvons conclure de ce qui précède à l'ancienneté de ces poteries noires et les rattacher aux premiers siècles du christianisme en Aquitaine.

Si nous étendons un peu plus le champ des conjectures, laissant peut-être aller un peu loin notre imagination, ne pouvons-nous supposer encore que cette céramique à emblèmes religieux peut avoir quelques rapports avec les *Agapes*, ces repas d'amitié et de charité, faits en commun par les premiers chrétiens pour célébrer diverses circonstances de la vie civile et religieuse? N'y eut-il pas alors pour ces solennités une poterie spéciale rappelant cette grande union chrétienne des premiers temps et les principes que tout chrétien ne devait jamais oublier même pendant le repas; cela est admissible, car les agapes ne furent condamnées qu'en 397 par le concile de Carthage, c'est-à-dire à la fin du IV[e] siècle;

il dut même s'écouler un certain temps avant que la suppression fut définitive, ce qui nous permet de concorder avec nos premières suppositions.

Ne faudrait-il pas reconnaître dans les parties d'inscriptions de ces poteries quelques analogies avec les exclamations inscrites sur les fonds de coupes en verre ayant servi aux agapes et provenant des catacombes de Rome?

Les agapes se célébraient souvent dans les églises ou leurs dépendances; nous trouverions un certain rapport entre l'endroit où nos poteries ont été découvertes et cet usage, sans toutefois affirmer positivement.

L'emplacement de la rue Sainte-Hélène n'est pas, en effet, très éloigné de celui où dut exister l'antique église Saint-André; on a trouvé dans les fouilles des murs de fondations en petit appareil avec rangs de briques, faisant partie de salles longues, des fragments d'architecture pouvant se rapporter à un monument du IVe au Ve siècle, ainsi que plusieurs chapiteaux très-remarquables ayant des rapports avec nos poteries (fig. 13, pl. IX).

Nous trouverions également quelques analogies avec les sculptures des tombeaux mérovingiens de l'église Saint-Seurin et du Musée de Bordeaux, attribuées généralement au Ve siècle, et même par les guillochages, rosaces en roues, cercles concentriques, etc., avec les ornements gaulois, mérovingiens ou francs d'autres provenances. On peut voir dans le chapiteau mérovingien du Musée de Bordeaux (fig. 11, 12, pl. IX) des feuilles avec bordures de folioles, des losanges, torsades, rosaces, feuilles à nervures longitudinales, etc., assez semblables à celles de nos poteries.

Nous ne pouvons nous dissimuler, malgré toutes les preuves sur lesquelles nous venons de nous appuyer, qu'il ne puisse se présenter quelques doutes qui amèneraient à rattacher à une époque plus récente ce que nous croyons positivement appartenir au IVe et au Ve siècle.

Aux temps de Charlemagne, au VIIIe siècle, on signale de nouveau l'emploi du monogramme du Christ. N'employa-t-on pas aussi les autres signes symboliques? N'y eut-il pas comme dans la céramique grecque antique une renaissance d'archaïsme?

D'autre part, l'ornementation de ces poteries, les croix, rosaces étoilées, feuilles, etc., ont certains rapports avec des formes appartenant au XIIe siècle; il faudrait citer la description de l'église

de Nérigean par M. Léo Drouyn « dont l'ornementation exceptionnelle dans le département de la Gironde » se rapprocherait de celles de nos poteries par les disques, la palme, le cerf des chapiteaux, le chrisme en roue, etc. (1).

Nous citerons encore M. de Mercey (2) disant : « On rencontre » dans les catacombes de Rome des chapiteaux, des bases de » colonnes et autres détails architectoniques qui ne peuvent man- » quer de causer quelque émoi chez les archéologues; d'après leurs » formes et leurs principaux caractères, on les croirait volontiers » postérieurs à l'an 1000, tandis qu'ils doivent être du v[e] siècle » au plus; ces catacombes sont comme un réservoir où tous les » âges, même à leur insu, sont toujours venus puiser. »

Nous avons suivi jusqu'ici les données qui nous ont paru les plus générales et les plus simples, mais nous arriverions à des explications d'une autre nature en forçant l'interprétation des signes astronomiques : les étoiles, les croissants, le scorpion et ce disque avec point central qui, joint à la croix et la palme, forme la triade emblématique du médaillon central de nos poteries. Ce nouveau point de vue changerait le caractère purement chrétien que nous croyons devoir leur maintenir.

Nous trouverions dans les hérésies des premiers siècles du christianisme et dans quelques faits de notre histoire locale des relations avec ces signes astronomiques.

Vers la fin du IV[e] siècle, l'hérésie de Priscillien, renouvelant celle des Manichéens, fit de grands progrès en Espagne et en Aquitaine (3), au point d'amener de violentes persécutions et des massacres à Bordeaux; quelques grands personnages de notre ville, entre autres Delphidius, le célèbre rhéteur, étaient attachés à cette secte; des conciles durent se réunir pour la condamner.

Or, la doctrine orientale de Manichée, qui était Chaldéen, renouvelée au IV[e] siècle par Priscillien, admettait les deux principes du bien et du mal représentés par la lumière et les ténèbres; d'où

---

(1) *Société archéologique de Bordeaux,* tome II, page 195.

(2) *Études sur les beaux-arts*, tome I, page 384.

(3) Ici, rappelons l'opinion émise par M. Delfortrie, qui attribuerait ces poteries à une fabrication, sinon hispano-mauresque, tout au moins à des ouvriers espagnols établis plus tard en Aquitaine.

saint Augustin accusait les disciples de Manichée d'adorer soleil, la lune, les planètes, etc.

On pourrait voir dans le disque, qui de toute antiquité était symbole du soleil, et figuré sur nos poteries par une circonféren ayant au centre un point, et une autre radiée de douze rayo (fig. 1, pl. VII), non l'explication chrétienne : soleil de justice Dieu entouré des douze apôtres rayonnants, émanant de son esp divin, répandant sa doctrine comme une divine lumière; mais se lement l'expression astronomique des Manichéens et des Priscill nistes, dont l'hérésie fut si grandement en faveur à Bordeaux ve la fin du IV[e] siècle, ce qui affirmerait d'une autre manière ce date (1).

D'autre part, la fin du IV[e] siècle fut une époque de prospér pour l'Aquitaine, le christianisme pouvait alors montrer pub quement ses signes religieux, et avoir pour les usages du cu cette céramique à emblèmes.

De tous ces rapprochements de faits, d'usages, de formes d'époques, tout nous amène à conclure qu'il faut admettre dates du IV[e] et du V[e] siècle comme époque de fabrication cette poterie noire à emblèmes chrétiens.

Nous avions recueillis quelques fragments de ces poteries, l quels nous avaient permis d'en préciser la nature et l'époque (2)

Depuis, nous devons à la bienveillance de M. le marquis Puifferat communication de fragments importants, qui nous servis à déterminer encore mieux la valeur archéologique ces poteries (3).

Nous devons encore à M. Gassies (4), conservateur du Mu

(1) Ce disque est encore figuré ainsi que l'étoile sur une médaille de Fau épouse de Constance II, et de Ouaballath de Palmyrène, iconographie romain Visconti, pl. 63 et 59.

(2) Les fragments que nous avons figurés, grandeur des originaux, apparti nent :

A M. Girault, fig. 1, 4, 5, pl. VI; 3, 8, pl. VII; 3, 9, 12, pl. VIII; 4, pl.

(3) A M. le marquis de Puifferat, fig. 3, pl. VI; 1, 4, 7, 10, pl. VII; 1, 7, pl. VIII.

(4) Au Musée de Bordeaux, par MM. de Mensignac et Gassies, fig. 7, pl. 6, 9, p. VII; 2, 4, 5, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 17, pl. VIII; 1, 2, 3, 6, pl. IX. Musée, autres provenances, fig. 13, pl. VIII; 19 à 26, 11, 12, pl. IX.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES

M. Gassies, conservateur du Musée préhistorique, présente un galet de quartz provenant de Laugerie-Basse (Eyzies), sur lequel est grossièrement gravé au trait une face humaine.

MM. Braquehaye et Piganeau viennent de trouver chez un brocanteur divers dessins de l'artiste italien Annoni : ces dessins exécutés en 1812 représentent divers monuments de la Gironde, aujourd'hui détruits en totalité ou en partie :

Château de Montaigne. — Église romane de Noaillan. — Ruines romanes à Saint-Macaire. — Château des quatre fils Aymon à Cubzac. — Église romane à Cars. — Ruines du château de Langoiran. — Château du prince Noir à Talence. — Vue d'ensemble du château de Cadillac.

M. Braquehaye signale des haches en pierre polie trouvées à Saint-Morillon, canton de la Brède; il présente un petit galet de quartz, oblong, affectant la forme de navette, parfaitement aiguisé et poli des deux bouts, trouvé au même lieu sur la propriété de M. Boudin.

M. Léo Drouyn a recueilli sous l'allée couverte de Peyrelebade (Société archéologique de Bordeaux, tome I, page 157), au milieu d'ossements humains, un os travaillé et un fragment de poterie.

M. Faillard vient de découvrir au lieu appelé les Barricades, commune de Saint-Hippolyte, une station de l'âge du renne; il y a recueilli grattoirs, couteaux, pointes de flèches, nuclei, polissoirs, ossements et fragments de coquilles.

M. Brochon signale à Cabanac et Villagrains une station préhistorique.

M. [illegible] annonce que de nouveaux vestiges de const[illegible] gallo-romaines viennent d'être découverts près de l'Égli[illegible] [illegible] (Lot-et-Garonne).

En creusant les fondations de l'hôpital nouvellement con[illegible] sur le domaine Saint-[illegible], à [illegible], M. [illegible], condu[illegible] des Ponts-et-Chaussées, a trouvé un certain nombre de tomb[illegible] [illegible] d'une quantité considérable d'ossement[illegible] [illegible] d'inhumations successives.

Plusieurs squelettes d'enfants étaient placés entre deux [illegible] [illegible] formant [illegible]; les autres tombes étaient générale[illegible] formées par [illegible] pierres non-maçonnées [illegible] cinq ou si[illegible] [illegible] semi-circulaire pour [illegible] la tête [illegible]; le cadavre reposait di[illegible] [illegible] sur le sol.

M. [illegible] a trouvé, dans l'un de ces tombeaux, trois poin[illegible] [illegible] reliées par la rouille à une virole qui semblent avoir [illegible] l'extrémité inférieure d'un bourdon de pèlerin; plusieurs [illegible] de *Pecten jacobæus* percées de plusieurs trous indiquant q[illegible] avaient été fixées sur des vêtements, enfin un *[illegible]* du [illegible] *[illegible]*. Cette pièce [illegible] approximativement la date de l'inh[illegible]tion et de ce mode de sépulture (1).

---

(1) Les [illegible] de Saint-[illegible] [illegible] que les [illegible] pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle venaient s'[illegible] à Bordeaux.

TABLE DES MATIÈRES

Monographie de la villa Bapteste, près Montcrabeau (Lot-et-Garonne).

Ce livre ou plutôt cette monographie se compose de 16 planch en chromo-lithographie, reproduisant, avec une exactitude scr puleuse de dessin et de teintes, le plan de la villa, ses distributio intérieures, ses admirables mosaïques et les objets curieux recu lis dans les fouilles.

L'historique de la découverte, l'explication des planches, le résu des études dont le monument a été l'objet, en un mot le tex de la monographie, est dû à la plume de MM. Faugère-Dubou et Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne. Tout les planches ont été exécutées sur les lieux par MM. Teulères, et l chromo-lithographies sont confiées à la maison Guy, de Toulou qui a déjà fourni de merveilleux échantillons.

L'ouvrage publié par souscriptions et tiré à peu d'exemplair tous numérotés, est fixé aujourd'hui au prix de 50 fr. payables fractions et fascicule par fascicule. Il devra être terminé en moi de six mois. Le livre est achevé, la première livraison est faite, l autres seront mises sous presse dès qu'on aura atteint le chiff de cent souscriptions.

S'adresser à M. Faugère-Dubourg, à Nérac (Lot-et-Garonne).

Le prix des publications de la Société archéologique de Bo deaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à M. Lefebvre, libraire-éditeur de la Société, *6, allé de Tourny*, à Bordeaux.

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 5 1976

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME III

2e Fascicule. — Juillet 1876

BORDEAUX

CH. LEFEBVRE
LIBRAIRE
6 — ALLÉES DE TOURNY — 6

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE DU TEMPLE — 17

1876

MM. les Souscripteurs qui ont reçu en double des fascicules n° 3 et 4 du volume sont instamment priés de les renvoyer à M. le Secrétaire général

EXTRAITS

DES

COMPTES-RENDUS

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Séance du 14 janvier 1876.

Présidence de M. Léo DROUYN, vice-président.

MM. Dezeimeris et Delfortrie excusés. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Trois nouveaux candidats sont reçus membres de la Société : MM. de Castelnau-d'Essenault, Lacroux et Van den Bosch.

L'absence de MM. Delfortrie et de Puifferrat fait ajourner le rapport de la commission chargée d'examiner les comptes du trésorier.

M. Léo Drouyn, reprenant la suite de ses Promenades archéologiques, décrit l'église de Cailhau et celle de la paroisse d'Arveyres *(Sanctus Petrus de Vallibus)*.

M. Drouyn signale aussi un certain nombre de maisons nobles élevées dans le voisinage immédiat des châteaux seigneuriaux et des enceintes urbaines, notamment à Gensac, Fronsac, Sauveterre, Pujols, Rauzan, Blagnac, Blanquefort, Castelnau, Roquetaillade, Villandraut et Lesparre. Quant au château du Mur, cité par Baurein, et dont l'existence a été contestée, M. Drouyn cite les comptes de l'archevêché de 1367, et divers actes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, qui ne laissent aucun doute sur son existence. L'assemblée vote l'impression du travail de M. Drouyn, ainsi que d'une notice de M. Piganeau sur huit panneaux sculptés des stalles de Saint-Émilion.

M. Braquehaye présente un plat en cuivre ou *dinanderie* de fabrique flamande, dont l'intérêt consiste dans l'inscription suivante : *Le dit plat appartient aux Confrères de Saint-Jean, porteurs de morus au Pont Saint-Jean*. Ce plat a été acquis par M. Braquehaye pour le Musée.

M. de Laporterie donne communication d'une lettre à lui adressée au

sujet des poteries de Dax, et qui rappelle que, dans l'ouvrage la *Guienne monumentale*, il est fait mention aux articles Dax et Tartas d'un jeu dit du *Pot cassé*, analogue à celui de la *Toupiade* et probablement le même.

Le même sociétaire présente quelques croquis des chapiteaux de l'église Saint-Sever et de celle d'Audiguon (département des Landes).

Séance du 11 février 1876.

Présidence de M. Dezeimeris, puis de M. Drouyn.

M. le Président communique à l'assemblée une circulaire ministérielle ayant pour objet la publication des documents relatifs aux États généraux avant 1789.

Brochures offertes a la Société. — 1° *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 4e série, t. IX, 1873-74; 2° *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, t. 14, 1er trimestre 1875; 3° *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, 11e année, 2e série, t. VI, 1875.

M. Lessance est reçu membre de la Société.

M. le Président rappelant un incident survenu dans une des dernières séances, au sujet de la mesure adoptée par le bureau d'entendre préalablement en comité les lectures destinées aux séances générales, propose à l'assemblée de sanctionner par un vote sa délibération du 16 mars 1875. Après diverses observations complémentaires de M. Lalanne et de M. Drouyn, la question mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

M. Dezeimeris donne communication d'une partie d'un travail déjà entendu par l'Académie de Bordeaux. Dans cette note, qui présente un intérêt archéologique, puisqu'elle a trait à l'inscription d'une statue de la villa d'Ausone, M. Dezeimeris rappelle comment divers auteurs, Gyraldi, Turnèbe, Scaliger, Huet et Souchay ont cherché à expliquer le sens de l'inscription, où ils ont lu : *myobarbum* et *myxobarbarum*, et propose lui-même la lecture : In ὑπόβαθρον *Liberi Patris*, qui donne à l'inscription un sens plus logique.

M. Drouyn propose à l'assemblée l'impression de cette note qui est votée à l'unanimité. M. Drouyn prie M. Dezeimeris, qui a fait de nombreuses recherches sur Ausone, de vouloir bien s'occuper d'une étude

sur les villas que ce poète possédait sur le territoire du département de la Gironde.

M. Braquehaye présente, au nom de M. Dagrand, quelques médailles et pièces de monnaie, parmi lesquelles M. Lalanne reconnaît un Gallien (petit bronze), un Constantin, un Arcadius, une bulle de Léon X et une autre bulle d'un légat d'Avignon.

M. Augier montre l'estampage de deux inscriptions relevées sur des pierres tumulaires provenant des catacombes de Rome et conservées, l'une au couvent des religieuses de la rue du Palais-Gallien, l'autre à la chapelle de Tivoli. M. Augier fait remarquer que l'intérêt de ces inscriptions consiste : 1° dans leur présence à Bordeaux; 2° dans leur rareté en France, où l'on n'en connaît que deux, l'une à Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris, l'autre à Amiens; 3° dans la mesure prise de ne plus disposer désormais des inscriptions des catacombes; 4° enfin, en ce que celles qu'il signale sont inédites.

M. Gervais présente un plan des fouilles opérées derrière l'église Saint-Pierre de Bordeaux dans le but d'étudier la nature du terrain sur lequel doit être édifiée la nouvelle église. Dans cette tranchée de 9 mètres de profondeur, on a trouvé cinq pavages superposés à 50 centimètres l'un de l'autre et formés, les uns de pierres calcaires, les autres de roches basaltiques et de silex, le premier pavage se trouvant à 4m50 du sol actuel. De cette coupe, il ressort que le terrain en ce lieu aurait été primitivement à 6 mètres environ au-dessous du sol actuel.

M. Braquehaye montre trois gravures représentant des panneaux (style Louis XVI) d'une maison de la rue Desfourniel et du petit salon ovale du Muséum (1). Le même sociétaire remet aussi une photographie offerte par M. Terpereau d'une cheminée du XVe siècle, autrefois à Marmande, et placée aujourd'hui dans l'hôtel de M. le conseiller Bonie, rue d'Albret.

M. Drouyn manifeste le désir de voir faire une publication des maisons style Louis XVI, très-nombreuses à Bordeaux.

---

(1) Ces gravures proviennent de la belle publication de César Daly, éditée par Ducher et Cie : *Motifs historiques d'architecture et de sculpture d'ornement.*

Séance du 10 mars 1876.

Présidence de M. Dezeimeris.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. Terpereau offre à la Société les photographies des panneaux Louis XVI du petit salon ovale du Muséum, dont M. Braquehaye a présenté les gravures dans la réunion précédente.

M. le Président donne communication d'une circulaire ministérielle ayant rapport à la réunion des Sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne, du 19 au 22 avril prochain.

Deux brochures sont offertes à la Société : 1° un fascicule de l'Institut des Provinces; 2° compte-rendu de la séance solennelle de la rentrée des Facultés de Bordeaux.

M. Drouyn, ayant eu récemment l'occasion de se rendre à Bellefonds, présente un fragment de cubitus, une dent humaine, un os travaillé et un morceau de poterie, le tout trouvé par lui sous l'allée couverte de Peyrelebade.

M. Braquehaye donne lecture d'un mémoire sur les poteries de Dax, que les uns considèrent comme des grenades à main, les autres comme des boules pour les jeux du pot cassé ou de la toupiade. Après avoir cité les opinions de M. Héron de Villefosse, de M. de Saulcy et de M. le prince Camille de Looz, M. Braquehaye, s'appuyant sur des textes de Tacite, de César et de Denys d'Halicarnasse, penserait que ces boules sont des *pierres de combat* que l'on lançait, remplies de feu grégeois ou d'un liquide enflammé, avec des frondes pour incendier les huttes de chaume et les moissons.

MM. Brochon et Labet présentent quelques observations, après lesquelles la Société vote l'impression du travail de M. Braquehaye.

M. Drouyn continue la lecture de ses Promenades Archéologiques; il parle de l'église Sainte-Eulalie de Cadarsac, de celle de Génissac, où se trouve un beau rétable du XIVe siècle, de celle de Nérigean fortifiée, de celle de Moulon, puis des châteaux de Génissac, de Montleau, etc., de la croix de Nérigean; enfin, des légendes du paladin Roland, dont les exploits auraient eu aussi pour théâtre cette portion de notre pays.

M. Daleau signale la récente découverte faite par M. Faillard, de Saint-Émilion, d'une station de l'âge du renne dans la commune de Saint-Hippolyte.

M. Brochon indique une autre station préhistorique à Cabanac-Villagrains.

M. Braquehaye, au nom de M. Courau, architecte à Marmande, annonce la découverte de mosaïques à Pompoigne (Lot-et-Garonne).

M. Dulignon-Desgranges rappelle qu'il existe dans l'église actuelle de Leige une pierre sculptée provenant de l'église primitive, actuellement ensablée.

Séance du 12 mai 1876 (1).

Présidence de M. Dezeimeris.

Nouveaux sociétaires reçus dans cette séance : M. Ducatel, M. l'abbé Pardiac, M. le prince Camille de Looz (Belgique).

M. Braquehaye communique un mémoire dont il a donné lecture en Sorbonne à la dernière réunion des Sociétés savantes, au sujet de la statue de la Renommée provenant du mausolée du duc d'Épernon, qu'on voyait autrefois à Cadillac (Gironde), et qui fut placée en 1808 dans le jardin du Palais-Rohan. Cette statue est attribuée, tantôt à Jean de Bologne, tantôt à Guillaume Berthelot, et les auteurs bordelais nomment Girardon comme auteur du mausolée.

M. Braquehaye cite les termes d'un contrat passé le 24 avril 1835 entre l'État et la Ville de Bordeaux; d'après ce contrat, portant échange de l'Hôtel de Ville actuel (alors Palais-Royal), contre la caserne des Fossés, la statue de la Renommée, qui se trouve actuellement au Louvre, aurait dû rester la propriété de la ville de Bordeaux.

M. de Chasteigner propose d'appeler l'attention de la municipalité sur ce point, et de l'inviter à réclamer, soit la statue elle-même, soit quelque œuvre d'art en compensation.

M. le Curé de Birac adresse à la Société une notice sur les curieuses peintures murales que renfermait son église aujourd'hui détruite; sept photographies, seul reste de ces intéressantes peintures, exécutées par les soins de M. le baron de Brivazac, ayant été malheureusement enluminées par le photographe, il est difficile d'en faire la reproduction pour accompagner la description adressée par M. le Curé. La Société décide, d'ailleurs, qu'il sera tiré le meilleur parti possible de ces photographies.

M. Drouyn, poursuivant ses Promenades Archéologiques dans l'Entre-

---

(1) Il n'y a pas eu de séance au mois d'avril, le jour de la réunion s'étant trouvé être le Vendredi-Saint.

deux-Mers, fait connaître aujourd'hui les paroisses de Saint-Germain-de-Puch (église du XVIe siècle avec clocher du XIVe et peintures murales du XVe), et de Sallebœuf, où se trouvait un vieux château de la Tour, et qui montre encore une croix-chapelle du XVIIe siècle.

Dans un second article, M. Drouyn combat l'opinion des auteurs de la *Guienne monumentale* qui font un dolmen d'un bloc de pierre détaché selon lui, du rocher de Pycampo, près Lussac (Gironde).

M. de Chasteigner engage ses collègues à adresser quelques-unes de leurs brochures à M. Magen, d'Agen, pour le dédommager, autant que possible, des pertes qu'il a éprouvées dans l'inondation de juin 1875.

M. Girault présente trois dessins de deux chapiteaux, l'un gallo-romain, l'autre mérovingien, recueillis par M. Prévot dans les fouilles de la rue Sainte-Hélène.

M. Piganeau informe la Société que M. le Curé de Pompoigne (Lot-et-Garonne) enverra prochainement des renseignements sur les mosaïques et sur les pierres tombales de son église.

Séance du 9 juin 1876.

Présidence de M. Dezeimeris.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Piganeau donne lecture de la lettre annoncée de M. Dauzon, curé de Pompoigne (Lot-et-Garonne). Dans cette lettre, accompagnée de quelques dessins et d'un article inséré dans le journal *l'Union du Sud-Ouest*, le 20 janvier 1876, M. l'abbé Dauzon décrit: 1° plusieurs pierres tombales, dont l'une, portant sur son couvercle une croix sculptée, aurait, suivant notre correspondant, servi de sépulture à un chevalier de Malte; 2° deux mosaïques et diverses substructions de l'époque romaine ; 3° l'église même de Pompoigne, autrefois fortifiée, romane et ornée de belles voûtes du XVIe siècle ; 4° un tumulus où l'on a rencontré des armes romaines ; 5° une motte féodale appelée le Castera dans la commune d'Houeillès. M. Dauzon fait ensuite part d'une délibération du Conseil municipal de Pompoigne s'engageant à faire continuer les fouilles, si elles sont jugées par les hommes compétents assez intéressantes pour la science. Une discussion s'élève entre MM. Lalanne, Delpit, Drouyn Berchon, Delfortrie et Braquehaye au sujet de l'opportunité d'une commission chargée d'aller sur les lieux étudier l'intérêt de ces découvertes. L'Assemblée décide que les membres de la Société, habitant l'arrondissement de Marmande, seront priés d'examiner les lieux

ésignés, et d'adresser à la Société un rapport de leurs recherches. I. l'abbé Dauzon sera remercié de son intéressante communication, et e Conseil municipal de sa louable initiative.

Lecture est donnée par M. Braquehaye d'un travail de M. Sansas sur es *têtes-feuillées* qui décoraient les corniches des anciens monuments omains de Bordeaux. M. Braquehaye fait suivre cette lecture de réflexions personnelles sur les ordres dits : Cariatiques et Persiques.

M. Berchon fait une communication au sujet de la chapelle de Segondignac, près Lesparre, dont les ruines sont en partie recouvertes par un monticule de terre, dans lequel M. Berchon a constaté plusieurs étages superposés de tombes maçonnées. M. Drouyn rappelle le travail de M. Des Moulins sur cette chapelle, travail inséré dans le tome IV du Congrès Scientifique de France, 28e session, tenu à Bordeaux en septembre 1861.

M. Braquehaye présente un dessin de trois arcatures romano-ogivales avec bases et chapiteaux, que M. d'Elbauve, propriétaire de l'ancien abbaye de Vertheuil (rebâtie au XVIIIe siècle), a découvert dans une muraille de son habitation. Ces trois arcades sont, sans doute, un reste des anciens cloîtres.

M. Girault offre des dessins de chapiteaux gallo-romains trouvés dans les fouilles qui s'opèrent en ce moment place de l'Archevêché.

M. de Chasteigner présente un petit buste en marbre qu'il croit de l'époque romaine, et dont les traits lui rappellent ceux de l'empereur Galba.

M. Domengine soumet à l'Assemblée une crosse épiscopale en bois doré (style Louis XIII), qu'il attribuerait à un évêque d'Aquitaine à en juger par les statuettes de saint Martial et de sainte Véronique qui la décorent.

Séance du 14 juillet 1876.

Présidence de M. Dezeimeris.

MM. Lagane et William Offley Forrester sont reçus membres de la Société.

M. Girault donne lecture d'un travail sur des fragments de poteries noirâtres trouvées dans les fouilles opérées récemment sur la place de l'Archevêché. En raison des ornements qui figurent sur ces poteries, palmes, croix, poissons, agneaux, cerfs, oiseaux, etc., M. Girault croit pouvoir les rapporter aux premiers temps du christianisme et supposerait

volontiers qu'elles auraient servi aux *agapes* des premiers fidèles, et que ces *agapes* auraient eu lieu à l'endroit même où ces fragments ont été découverts.

M. Delfortrie croit que ces poteries sont mérovingiennes et trouve dans leur forme et dans l'agencement des dessins un caractère propre aux vases hispano-mauresques. D'accord avec M. Dezeimeris, il considère comme prématurée l'idée du lieu des *agapes*, puisque des poteries analogues ont été trouvées rue Esprit-des-Lois et rue Saint-Sernin, par M. Braquehaye, et cours d'Alsace-et-Lorraine, par M. le marquis de Puifferrat.

M. Braquehaye croit avoir retrouvé dans un ouvrage de M. Marionneau : *Description des œuvres d'art de Bordeaux*, le nom entier de l'auteur des peintures murales du palais de l'Ombrière, dont il ne restait que quelques lettres : ORNIMH. 1713, et qu'il faudrait compléter par : DE BORNIMH. 1713.

Le même Sociétaire dépose sur le bureau un moulage en plâtre d'un petit bronze de l'époque romaine, figurant une tête de Gaulois. Ce petit bronze, que l'oxydation du métal n'a pas permis de conserver, a été trouvé rue Esprit-des-Lois avec une grande quantité de poteries romaines et du moyen-âge.

Au nom de M. Combes, chef de gare à Bazas, M. Braquehaye présente une bulle des Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Ce plomb du XIVe siècle se rapporte à la fondation des premiers établissements hospitaliers en Guienne et offre pour cette raison un sérieux intérêt.

M. de Marquessac a décrit et représenté une bulle presque semblable dans *l'Histoire des Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem* : M. Braquehaye signale les différences qui existent entre cette description et le plomb soumis à l'assemblée : il rappelle aussi que la chapelle Saint-Jean appartenait aux chevaliers Hospitaliers et que dans cette chapelle se réunissait la *Confrérie de Saint-Jean* et probablement les *Confrères de Saint-Jean, porteurs de morus au Pont Saint-Jean.*

M. Augier demande s'il est possible de préciser la destination du plat en cuivre qui porte cette inscription et qui a été examiné en séance de janvier dernier.

M. Delfortrie répond qu'il devait servir à recevoir les offrandes et les aumônes comme il se pratique encore de nos jours.

LE MUSÉE DUBOIS [1]

(*Suite*)

Par M. FARINE

PLANCHES XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII.

Dans un article précédent (2), nous avons publié trois des cippes nombreux recueillis dans la démolition des murailles (côté nord) de la première enceinte de Bordeaux; nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques autres monuments également importants, mais d'un autre genre. Nous les croyons, un seul excepté, complètement inédits.

N° 1. — *Fragment de bas-relief, hauteur 1m 20.*

Ce monument découvert dans la partie droite du mur qui correspondait à l'ancien Lycée de Bordeaux, cours de l'Intendance, est d'une exécution assez remarquable. Il représente une femme romaine debout, dans une attitude sérieuse et recueillie. La coiffure forme de grosses boucles sur le sommet de la tête, en arrière, et paraît retenue par une bandelette; les cheveux divisés sur le front, retournés sur les tempes et les côtés du visage, lui donnent l'aspect d'une respectable matrone romaine. Son bras droit replié sur la poitrine est recouvert d'un vêtement léger qui en dessine les formes et se drape avec grâce. En dessous, on voit le bas d'un peplum, recouvrant la partie supérieure d'une tunique talaire, dont les plis sont habillement accusés; les pieds manquent ainsi que le bas des jambes.

Les traits du visage assez vulgaires, mais fortement accusés semblent indiquer que ce serait là un portrait.

---

(1) Errata du premier article. M. Dubois que j'ai indiqué comme le gendre de M. Couderc n'était que son beau-fils. M. Couderc, qui a laissé sa riche collection à M. Dubois, était le second mari de la mère de ce dernier.

(2) Tome II, page 93.

Le défaut d'attributs et d'accessoires ne permet point de rechercher utilement les motifs de cette sculpture qui, quoique dégradée, paraît d'une bonne époque, et l'œuvre d'un artiste doué d'un certain talent.

N° 2.—*Fragment d'un bas-relief, hauteur* 0^m *70.*

Ce fragment, trouvé rue Neuve-de-l'Intendance, offre le torse à peu près nu d'un homme dans la force de l'âge, avec un léger vêtement qui descend de l'épaule droite et se replie sur le bras gauche. La tête, le bras droit qui paraissaient être en plein relief et les jambes manquent.

La main gauche paraît saisir les cheveux d'une femme dont la tête seule se trouve conservée et en bon état. Le fragment est coupé au-dessous de cette tête d'ailleurs très-caractérisée et ayant les yeux grands ouverts.

La hauteur à laquelle se trouve cette tête montre que si la statue de l'homme était entière, la femme devait être à genoux, ou à demi-renversée.

On peut, ce semble, sans trop se hasarder, conjecturer que ce bas-relief devait représenter un sacrifice humain. Le calme qu'indiquent les traits de la femme s'accorderait ainsi avec l'action dont elle paraît menacée. La résignation à la volonté des dieux peut seule expliquer le défaut de terreur et de crispation nerveuse chez cette jeune femme dont la vie paraît en péril.

Quelques personnes ont cru voir dans ce fragment Persée tenant la tête de Méduse; nous ne le croyons pas. La tête de Méduse séparée du tronc n'aurait pas eu les yeux ouverts et pleins de vie, comme l'objet qui nous occupe. La tête de Méduse était, d'ailleurs, hérissée des serpents en guise de chevelure; ici on ne voit rien de pareil. Celle-ci est ornée de cheveux frisés en grosses boucles comme la tête d'Apollon sur quelques statères d'or gaulois.

Quel que soit le sujet représenté, le travail est d'une exécution remarquable.

N° 3. — *Statuette de Bacchus (albâtre), hauteur* 0^m *62.*

Cette statuette, quoique d'un travail médiocre, offre certains caractères de vérité qui paraissent mériter de fixer l'attention.

Le dieu est représenté appuyé probablement contre le tronc

d'un arbre. Sa chevelure, très-abondante, est rejetée en arrière. Il porte sur le front une sorte de palmette. La main droite tient, à la hauteur de la tête, un vase en forme de bouteille dont le ventre est strié de cercles parallèles. Un vêtement léger repose sur le bras droit. La main gauche tient une coupe sans pied qui laisse déborder une partie du liquide dont elle paraît pleine.

Évidemment le personnage représenté paraît avoir perdu le sentiment de la réalité des choses sous l'influence de trop copieuses libations; les yeux sont à demi-fermés et un sourire de béatitude se joue sur les lèvres.

Il n'y a rien dans ce travail qui idéalise le dieu des buveurs; c'est au contraire d'un réalisme dont offrent peu d'exemples les œuvres de l'antiquité. C'est à ce point de vue que ce petit monument mérite d'être cité.

Il a été découvert dans des fouilles pratiquées anciennement rue de l'Église-Saint-Seurin.

Tout ce plateau sur lequel se trouve l'église et l'ancien cimetière chrétien, le plus ancien probablement de Bordeaux, car on y a découvert des sépultures remontant aux premiers siècles, notamment l'épitaphe de Pascalia donnée par Venuti, a servi, dès l'époque romaine, à des inhumations.

Ainsi dans le jardin des Sourdes-Muettes, entre les rues Thiac et Castéja, on a trouvé diverses sépultures encore intactes où les cadavres étaient protégés par trois rangées de tuiles romaines à rebords, l'une posée à plat sur laquelle reposait le cadavre ; les deux autres, formant dos d'âne, étaient calées par quelques moëllons et le tout recouvert de terre végétale. Un peu plus à l'est, quand on a ouvert la rue Saint-Seurin, dans la propriété de M. Rey, médecin, on a découvert, au milieu du sable qui forme le terrain naturel, la sépulture d'un enfant du premier âge, renfermé dans une amphore romaine qu'on avait brisée à cet effet et dont les morceaux avaient ensuite été rajustés.

Ainsi le plateau de Saint-Seurin a été habité dès les temps les plus reculés, et il l'a été sans interruption jusqu'à nos jours.

N° 4. — *Cippe avec buste en demi-relief, hauteur 1m 10.*

Ce cippe d'un dessin lourd, incorrect est d'une époque de décadence. Le temps en a dévoré tous les linéaments et effacé toutes les

arêtes. Dans l'encadrement du cippe se voit une femme tenant dans la main droite un miroir de forme ronde; le bras est orné d'un bracelet, la main gauche serre les plis d'un reste d'épitoge qui tombe de l'épaule; la tête est lourde et peu agréable d'aspect; les cheveux, divisés sur le sommet du front, descendent en boucles sur les tempes et les joues. Au-dessus de la tête, et dans le fronton du cippe, était gravée une inscription effacée et dont il ne reste que le mot GALLICANÆ.

Ce monument, détérioré, cassé en deux morceaux, a été trouvé à Bordeaux sur l'emplacement du Temple, en 1848.

N° 5. — *Terre cuite jaune, hauteur 0m30.*

Quel est cet objet, en forme de coquille orné d'un pied, contenant dans sa concavité une petite scène, sans doute la toilette de Vénus, et à quel usage a-t-il pu servir? Nous n'en savons absolument rien et nous laissons à de plus savants à le dire. Cet objet fabriqué en terre jaunâtre est modelé presque en plein relief. La déesse, assise sur un coussin, dans une pose peu naturelle, pour ne pas dire impossible, ayant à ses côtés un coffret, est occupée à se peigner, quoiqu'il soit assez difficile de distinguer l'instrument dont elle se sert, et qu'elle tient dans sa main droite. L'autre main soulève une lourde mèche de cheveux descendant des tempes sur l'épaule. Le sommet de la tête est orné d'un diadème, ou d'une couronne murale. La tête est assez finement dessinée, mais le torse aux seins aplatis, au ventre proéminent est d'un dessin incorrect et la tête est mal assise sur les épaules. En face de cette déesse, un petit amour ailé tient un miroir à main qu'il présente à sa mère. Le torse, les bras de l'enfant sont du dessin le plus grossier, mais la tête ne manque pas d'une certaine finesse et d'une grâce enfantine.

Cet objet, dont nous ne saurions assigner d'époque, a été trouvé dans la petite rue de l'Intendance.

N° 6. — *Cippe en pierre, hauteur 1 mètre.*

Ce cippe de forme cintrée et dans un état de délabrement complet contient un buste de femme dans une pose à peu près semblable au numéro 4, précédemment décrit. Vêtue d'un peplum, le

col orné d'un collier de perles, cette femme tient dans la main droite un miroir à la hauteur de son visage ; la main gauche ramenée sur la poitrine tient un objet que nous ne pouvons définir. La tête assez finement exécutée est défigurée par la disparition du nez. Ce petit monument a été découvert en 1848 sur l'emplacement de la place Puy-Paulin.

N° 7. — *Cippe représentant un serpent, hauteur 0m 95.*

Ce singulier monument, dont le Musée lapidaire de Bordeaux a un double, représente un serpent roulé sur lui-même. Il est posé sur un socle de 0m30. Le corps, couvert d'écailles, forme six enroulements; développé, il aurait 5m50 de long. La tête manquait à celui que possède M. Dubois. Ce curieux fragment, trouvé rue Neuve-de-l'Intendance, devait faire partie de quelque grand monument et peut-être, avec le double du Musée, garder les approches de quelque temple d'Esculape.

N° 8. — *Petit bronze, hauteur 0m 115.*

Ce petit bronze d'une conservation parfaite et dans une pose très-naturelle, représente probablement un Jupiter. La tête est belle, finement ciselée, et d'une expression sérieuse, peu en harmonie avec le mouvement de l'ensemble. Le dieu tient dans ses mains des objets que l'on ne saurait définir. Serait-ce des cymbales ? Je le croirais assez, bien que ce ne soit pas un des attributs du dieu qui porte le tonnerre; je ne pense pas cependant qu'il tienne en main des foudres dont il va lancer les carreaux. Ce petit bronze, dont le buste est très-bien modelé, a été trouvé petite rue de l'Intendance, lors des fouilles de 1848.

N° 9. — *Tête d'épingle, hauteur 0m 045.*

Ce petit torse sans tête, d'un dessin incorrect et sans modelé, a été trouvé dans la rue Porte-Dijeaux.

N° 10. — *Statuette terre cuite, hauteur 0m 055.*

Cette statuette, dont la tête et le bras droit manquent, enveloppée d'une espèce de manteau, est d'un dessin des plus incorrects. Elle a été trouvée rue Ségalier dans la propriété de M. Dubois.

N° 11. — *Hochet en terre cuite.*

Ce hochet, en terre cuite jaune, est creux et contient à l'intérieur des petites pierres. Les ornements, des oves en relief, sont assez grossièrement exécutés. Il est représenté à demi-grandeur et a été trouvé rue Neuve-de-l'Intendance.

N° 12. — *Statuette en bronze, hauteur 0m 11.*

Ce petit bronze dont la tête et le torse sont très-finement ciselés est couvert dans sa partie inférieure d'un vêtement enroulé sur les hanches et que retient la main gauche.

La tête est fine et expressive. La chevelure descend en masse épaisse sur le col et des bandelettes retombent sur les épaules. Les seins à peine indiqués, la poitrine peu développée dénotent une très-jeune fille.

N° 13. — *Boucle de ceinture en bronze.*

Cette boucle de bronze d'origine mérovingienne, est d'une forme et d'un dessin assez gracieux. Elle a été trouvée rue Ségalier.

N° 14. — *Fragment en corail, hauteur 0m 04.*

Ce petit torse auquel il manque les jambes et les bras ne me paraît pas être de l'époque romaine. La tête est très-finement exécutée et d'une expression sérieuse pour ne pas dire attristée; le torse est nu; une draperie se dessine autour des hanches, sans toutefois couvrir les cuisses. Le mouvement anormal des épaules, la tête rentrée, sans apparence de cou, semblent indiquer un de ces bouffons mal venus dont l'esprit, les grimaces amusaient nos aïeux.

N° 15. — *Tête d'homme* (*marbre*).

Cette tête d'un dessin correct a une expression noble et grave que les mutilations qu'elle a subies n'ont pas altérée. Les cheveux partagés sur le front descendent en boucles le long du visage et donnent à l'ensemble de la tête un grand air de jeunesse. Cette tête a été trouvée sur l'emplacement des Piliers-de-Tutelle. La statue a disparu.

No 1.



Musée Dubois.



Musée Dubois.

N° 4.

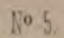


Musée Dubois.

N° 4.



Musée Dubois.



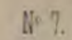


Musée Dubois.

N° 6.

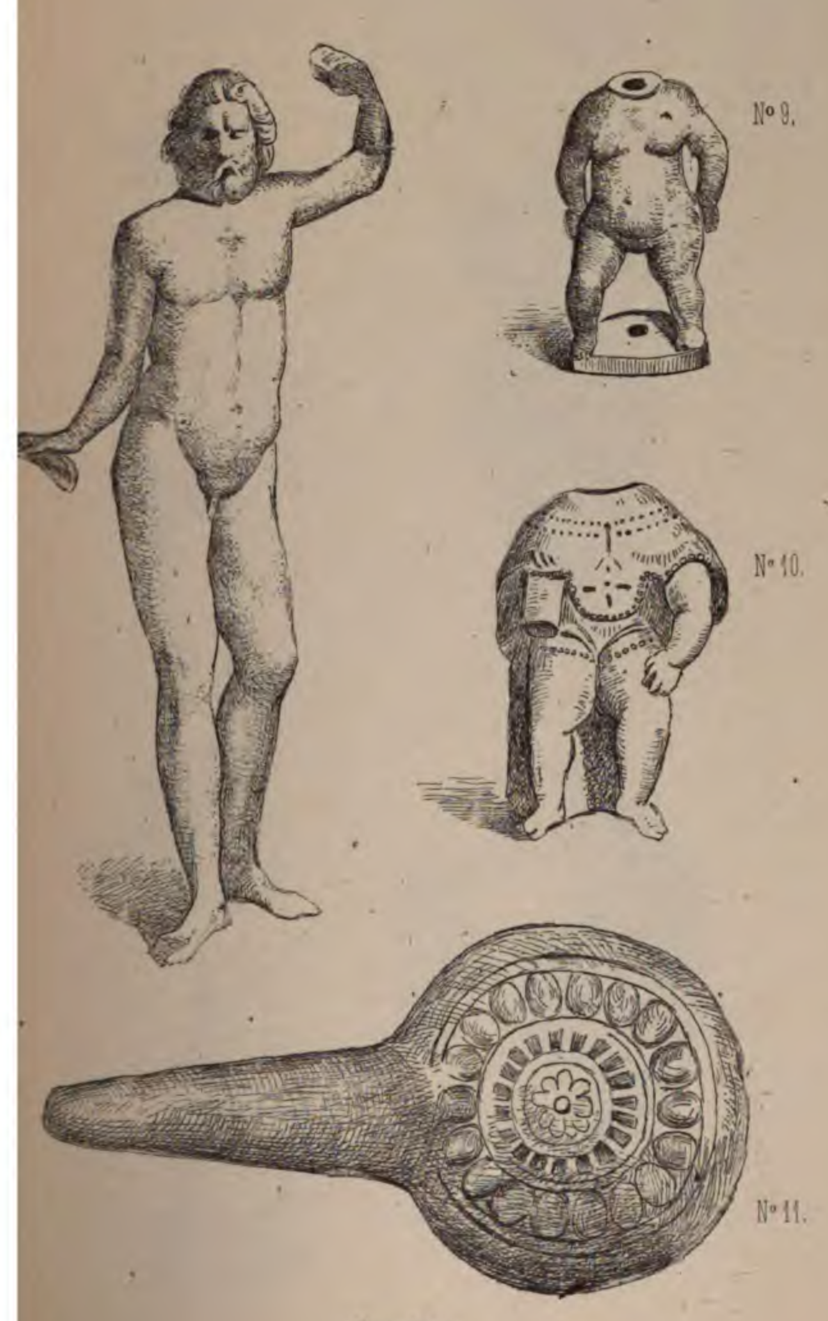


Musée Dubois.

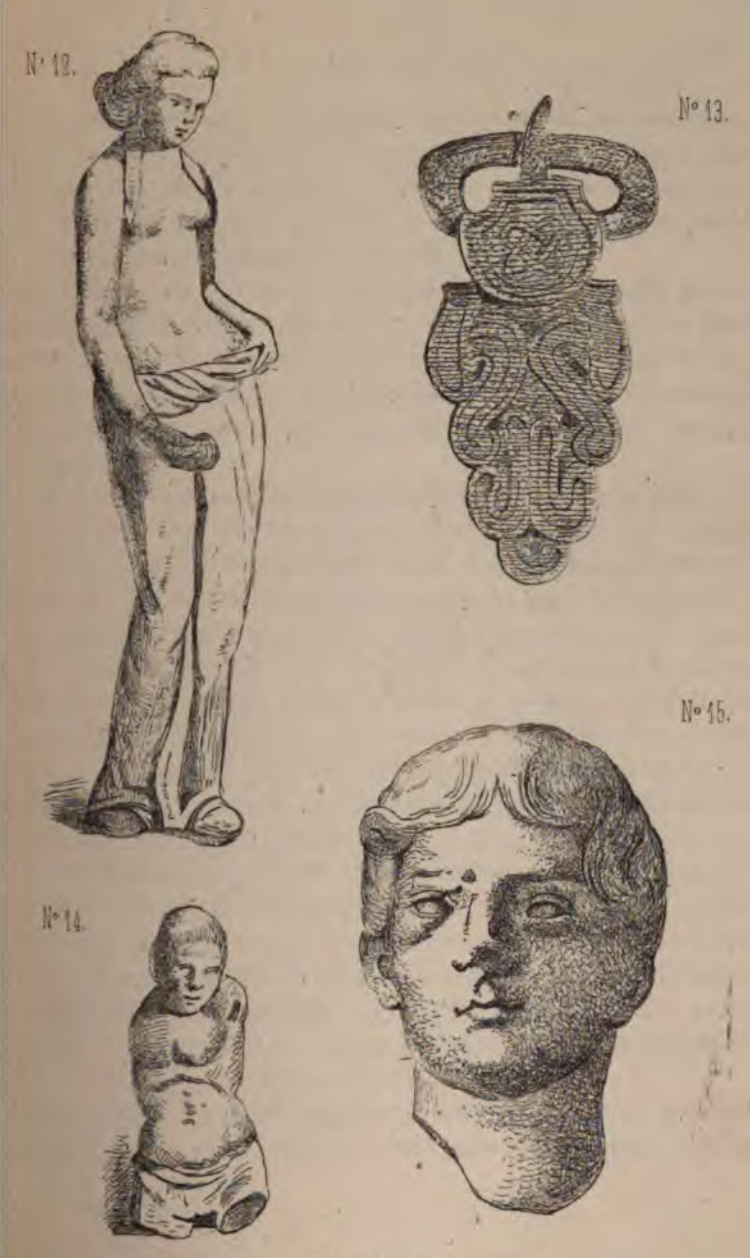




Musée Dubois.



Musée Dubois.



Musée Dubois.

UN DOLMEN APOCRYPHE

Par M. Léo DROUYN

Planche XIX.

On lit dans la *Guienne historique et monumentale* (introduction, p. 9) le passage suivant cité, en partie, dans les pièces justificatives d'un article intitulé : *Progrès des études préhistoriques dans la région du Sud-Ouest de la France, depuis trois ans*. (Société archéologique de Bordeaux, t. II, p. 117.)

« Le dolmen ou *pierre de sacrifice* à Lussac (Gironde) est un » énorme bloc de forme orbiculaire, légèrement incliné de l'est » à l'ouest et placé sur une éminence au fond d'un bois. Ce mo- » nument paraît avoir été grossièrement façonné; on remarque » à sa surface un bassin avec une rigole pour recevoir le sang » des victimes. »

Cette phrase renferme presqu'autant d'erreurs que de mots : ce bloc de pierre n'est pas un *dolmen;* tout le monde sait qu'un dolmen se compose d'une pierre brute, appelée *table*, élevée ou appuyée sur plusieurs autres pierres brutes, appelées *supports;* ici une seule pierre, pas de table, pas de supports. Dans le pays il n'est connu ni sous le nom de *dolmen* ni sous celui de *pierre de sacrifice;* on l'appelle *Pierre d'Evier*. Il n'est pas *orbiculaire*, il a la forme irrégulière de tous les blocs détachés d'un banc vertical de rochers soit par un tremblement de terre, soit par suite du glissement de la terre sur laquelle ils étaient primitivement appuyés. Il n'est pas incliné de *l'est à l'ouest;* mais il est incliné à l'ouest-sud-ouest. Il n'est pas placé sur *une éminence au fond d'un bois*, mais il est détaché du banc de rocher qui couronne le coteau de Pycampo, et il git, à 10 mètres environ de la roche dont il faisait primitivement partie, plus bas que cette roche et sur la pente complantée de vignes, je crois, qui se dirige vers une vallée assez profonde. Il n'y a pas à la surface *une rigole*, il y en a quatre, et quatre trous carrés sur le bord de cette surface.

La lithographie qui accompagne la description de la *Guienne monumentale* est aussi inexacte que cette description. Elle a

donné au bloc la forme triangulaire au lieu de la forme *orbiculaire*. La cuvette, beaucoup trop grande d'ailleurs, proportionnellement au bloc, y affecte la forme *circulaire*, tandis qu'elle est semi-circulaire; le dessin présente *une rigole et demie*, tandis que, suivant la description, elle n'en aurait qu'une; il n'indique pas les trous carrés des bords de sa surface. D'ailleurs, comme le texte, cette lithographie donne à ce bloc le nom de *dolmen*.

J'ai visité, dessiné et étudié la *Pierre d'Erier*, le 3 septembre 1861, en compagnie de mes deux collègues M. le marquis de Castelnau-d'Essenault et M. Trapaud de Colombe. Voici un dessin cavalier de cette pierre (planche XIX) et le résumé des notes prises à cette époque. La *Pierre d'Erier*, située dans la commune de Lussac, au lieu appelé *Pyrampo*, est un énorme rocher de $6^{m}50$ environ de long, sur 4 mètres environ de large et de 2 mètres à peu près d'épaisseur, détaché du banc de roche qui couronne le coteau de Pyrampo. Le bloc est incliné à l'ouest sud-ouest; sur le côté incliné qui paraît avoir été irrégulièrement aplani avec un instrument tranchant, et presque au sommet, une portion du bloc formait une aspérité dans laquelle on a creusé une cuvette semi-circulaire, entourée d'un bourrelet; à la base de ce bourrelet, au sommet de l'arc et dans la partie la plus basse de la cuvette, on a percé un orifice rond donnant dans une large rigole à cunette se dirigeant vers le bord le plus incliné de la pierre; des rigoles plus étroites, partant de la rigole principale, se dirigent, dans trois sens différents, vers un des bords du bloc; une d'elles côtoie le flanc méridional de la cuvette.

Des trous carrés, profonds de 15 à 20 centimètres et larges d'autant, ont été creusés sur le bord de la surface.

Qui a creusé cette cuvette, ces rigoles, ces trous carrés, nul ne le sait; ce qu'il y a de bien sûr, c'est que la *Pierre d'Erier* n'est pas un *dolmen*. J'estime qu'il est du devoir de chacun de nous de combattre les erreurs commises par nos devanciers au lieu de les propager.



Pierre d'Évier à Lussac.

ÉGLISE

DE

SAINT-MARTIN DE MAZERAT

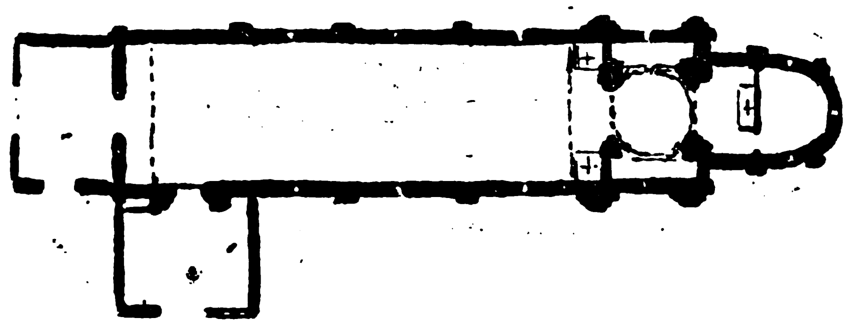
Par M. E. PIGANEAU

PLANCHE XX.

L'église Saint-Martin de Mazerat est une des plus intéressantes du pays d'Entre-Dordogne, et le site poétique où elle est bâtie renchérit encore sur sa valeur archéologique.

L'ensemble même du groupe de maisons noircies, dominées par le clocher ruiné, ce chemin creux au détour duquel on aperçoit les larges et béantes ouvertures des carrières ou grottes de Saint-Martin, ces vieilles murailles garnies de lierres et de ronces qui entourent le champ funéraire, ce vieil édifice qui a défié tant de siècles, l'horizon immense où on voit au loin se dérouler les méandres de la Dordogne, tout cela saisit, jette dans l'âme une impression indescriptible.

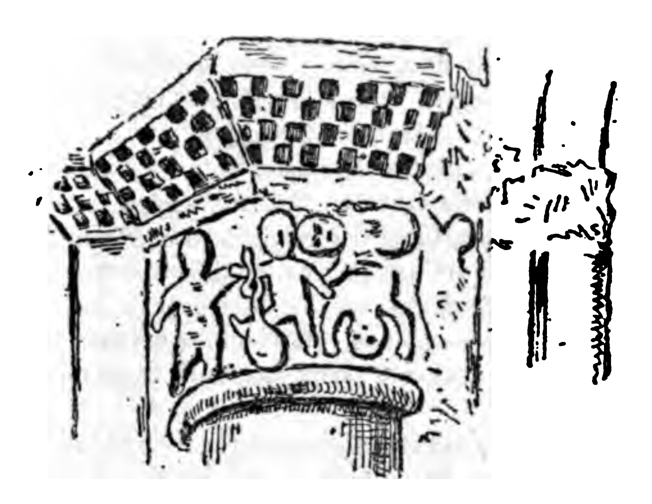
L'église de Saint-Martin est très-longue par rapport à sa largeur, car elle mesure environ 38 mètres de l'entrée au fond de l'abside et seulement 6 à 7 mètres d'un mur à l'autre de la nef. Voici, d'ailleurs approximativement, les mesures prises à l'intérieur :



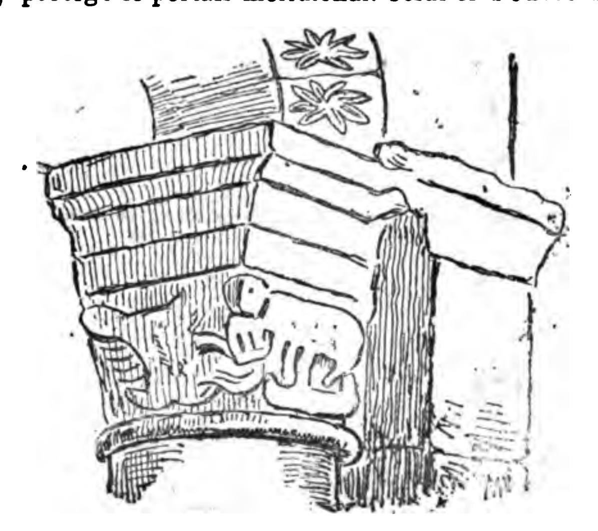
Longueur		Largeur	
Abside..........	6m32	Abside..........	4m50
Chœur..........	5 77	Chœur et nef.	6 60
Nef..............	27 87		

Elle est précédée à l'ouest d'un porche à peu près carré de 6 mètres. Au-dessus de la porte occidentale sans style qui en 1776, date inscrite sur le cintre, en a remplacé sans doute une plus intéressante et analogue à celle du sud, on remarque un oculus surmonté d'un bandeau à moulure simple qui sert de base à un gâble triangulaire surmonté d'une croix. Deux contreforts peu saillants s'empâtent à leur base dans la maçonnerie du porche auquel on accède des deux côtés ouest et sud.

Un second porche, exemple que je crois rare pour nos églises



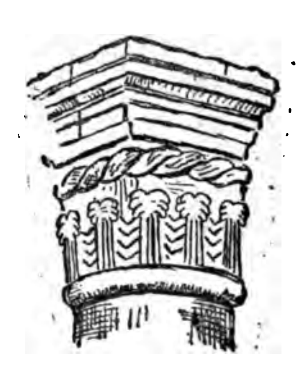
rurales, protège le portail méridional. Celui-ci s'ouvre sur trois



arcs cintrés en retraite. Le grand arc présente sous une couche épaisse de badigeon une rangée de larges étoiles, et repose du côté de l'ouest sur le tailloir en échiquier d'un chapiteau sur lequel on distingue à peine un groupe de personnages ou plutôt d'enfants, debout, accroupis, renversés la tête en bas.

Du côté de l'est, cet arc s'appuie sur un tailloir simple surmontant un chapiteau figurant des quadrupèdes à tête humaine dont l'un se tient debout au-dessus d'un second renversé sur le dos; des enroulements complètent cette sculpture. L'arc médian formé d'un simple boudin qui se prolonge jusqu'en bas est intercepté seulement du côté de l'est par un chapiteau à échiquier. Le petit arc, sans ornementation, repose à l'ouest sur un chapiteau à feuillages et à tailloir uni.





A l'est, le chapiteau pourvu d'une torsade supporte un échiquier.

La courbe ogivale irrégulièrement tracée de la porte assignerait-elle à cette entrée l'époque de la transition, ou cet arceau aurait-il lui-même remplacé une porte romane décorée ? Ce que je ne penserais cependant pas, vu l'homogénéité apparente de la construction, et l'absence d'arrachements ou de toute autre trace indiquant un travail primitif.

Des contreforts plats, romans, flanquent extérieurement tout l'édifice, dont la nef et le chœur reçoivent le jour par de hautes et étroites fenêtres oblongues.

L'abside semi-circulaire en retrait sur le chœur est pourvue d'une corniche garnie d'imbrications, et reposant encore sur

22 modillons (un seul manque) séparés par cinq contreforts. Les plus remarquables modillons représentent : des têtes d'animaux tenant à la gueule des pains arrondis, une tête d'animal se tenant le museau avec ses pattes, deux gémeaux, une tête d'animal tenant à la gueule une fleur ou torsade, etc.

Les trois fenêtres absidiales se composent de baies oblongues, surmontées d'une arcade plein cintre sans ornement; les baies des fenêtres nord et sud sont placées en dehors de l'axe de l'arcade et tournées chacune du côté du chœur. Sur la fenêtre rectangulaire du sud au-dessus du cintre, on lit la date 1752, époque sans doute d'une restauration.

Au-dessus du chœur s'élève une masse trapézoïde extérieurement, formant coupole à l'intérieur, supportant un clocher carré de deux étages. Primitivement, ce clocher était plus élevé, car selon les historiens, pendant les guerres de religion, vers 1575 ou 1576, les huguenots étant cantonnés à Castillon et dans la tour de Faize, le maire et les jurats de Saint-Émilion craignant que le clocher de Saint-Martin ne leur servît de forteresse, le firent raser, détruire les galeries qui le couronnaient et porter les cloches dans leur ville.

Le premier étage de ce clocher est pourvu sur chacune de ses faces d'une fenêtre à plein cintre formée de deux arcs en retraite entourés d'une archivolte chargée tantôt de zigzags, tantôt d'étoiles, et s'appuyant sur des bandeaux de même ornementation.

Les arcs supérieurs des fenêtres sud et est reposent chacun sur deux colonnettes dont les tailloirs sont ornés de pointes ou de zigzags, et la corbeille, de simples épannelures ou de têtes d'animaux aux angles supérieurs. Les fenêtre nord et ouest n'ont pas ou n'ont plus de colonnettes; elles sont, d'ailleurs, en partie bouchées jusqu'à la hauteur du bandeau.

Au-dessus de ces fenêtres une corniche alternée d'échiquiers ou billettes, et d'épannelures, dentelée en zigzags sur les contreforts, sépare les deux étages et s'appuie à chaque face sur cinq modillons assez dégradés, dont l'un, à l'est, représente une croix.

La partie supérieure du second étage s'est ressentie de la démolition du XVIe siècle; les cintres ont disparu; trois faces seulement ont conservé leurs colonnettes dont les chapitaux sont à peu près méconnaissables. La face occidentale ne présente qu'une baie oblongue arrondie au sommet, dépourvue de toute espèce d'orne-

ment; le mur est ici plus élevé et supporte une petite croix sans mérite. Peut-être cette face a-t-elle été consolidée au XVIe siècle ou plus tard, et ce travail aura-t-il fait disparaître une fenêtre semblable aux trois autres ?

La nef voûtée en lambris est garnie dans toute sa longueur et de chaque côté d'une banquette de pierre semblable à celle que l'on a fait récemment disparaître à l'église collégiale de Saint-Émilion.

Appuyés contre les piliers du chœur, deux autels, dédiés, l'un à saint Michel, l'autre à la Vierge, annoncent par leur simplicité l'abandon presque complet de l'église devenue aujourd'hui simple succursale; mais appendu à la voûte se balance un navire qui perpétue sans doute une tradition chère aux mariniers et rappelle ce que j'ai dit autre part, que le port naturel de Saint-Émilion et partant, de Saint-Martin était Pierrefitte, village situé juste à la courbe la plus rapprochée de la sinueuse Dordogne. Avant l'établissement du chemin de fer, les bouviers amenaient les chargements de vins jusqu'au port de Pierrefitte pour les remettre aux gabariers chargés de leur expédition. Le chœur de Saint-Martin présente un réel intérêt archéologique; il est voûté en pierre. Quatre grands arceaux formés de plusieurs arcs en retraite reposent sur autant de gros piliers composés de colonnes et de pilastres; une colonne de chaque côté de l'arc qui sépare la nef du sanctuaire et deux colonnes sur chacun des piliers nord-est, sud-est, soit donc six colonnes en tout dont les chapiteaux



variés présentent, ici des feuillages, là des têtes humaines, là une torsade; le seul chapiteau historié sur une colonne du pilier sud-

est représente un animal dévorant un personnage renversé, derrière l'animal un second personnage semble implorer le secours divin. Les arcades de l'arc triomphal sont entourées d'une archivolte à dents de scie ou d'imbrications. Ces quatre arceaux supportent une coupole ou caîotte hémisphérique, cas assez rare dans le département, et dont les quelques exemples se trouvant presque tous dans l'arrondissement de Libourne, voisin du Périgord, attestent en quelque sorte l'influence du style byzantin de Saint-Front.

Remarquons que la base de la coupole est octogonale et qu'un seul de ces pans coupés est orné de sculptures. C'est une tête humaine grossièrement façonnée au-dessous de trois moulures superposées. Est-ce là le commencement d'une décoration inachevée ?

Les transepts non saillants à l'extérieur n'ont de profondeur que la différence de largeur de la nef et de l'abside, soit environ un mètre; je n'ai à y signaler que de petits réduits pratiqués de chaque côté dans l'épaisseur du massif mitoyen au chœur et à la nef. C'est par le transept nord que l'on accède au clocher après quelques efforts d'équilibre sur une mauvaise échelle conduisant à l'escalier qui s'arrête seulement au premier étage du clocher.

Je n'ai pas à parler de la cloche; elle est moderne, l'ancienne cloche, une sans doute de celles dont il a été question en l'an 1575, s'étant félée, a, m'a-t-on dit, été refondue et on en a fait deux petites pour l'église de Saint-Émilion.

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'abside. Un mur, contre lequel s'appuie l'autel principal, la divise en deux parties, dont la plus extrême sert de sacristie.

L'établissement d'une petite porte dans le mur médian a sans doute causé la coupure en biais de la base de la colonne voisine, et pour obéir aux lois de l'harmonie, on a jugé utile d'en faire autant à la base de la colonne opposée qui ne gêne aucun passage. Ce fond d'abside sert, ai-je dit de sacristie. A ce propos je ferai remarquer que presque toutes, sinon toutes, nos vieilles églises de campagne sont dépourvues de sacristies.

Dans le chétif ameublement de la sacristie de Saint-Martin, je remarque un vieux bahut à colonnes torses qu'envieraient bien des amateurs.

Une petite niche pratiquée dans le mur, sur l'axe même de l'église, renferme une vieille statuette en pierre de la Vierge, assez mutilée et montrant encore quelques restes de peinture.

Tout à côté de la fenêtre absidiale du nord, et à hauteur d'homme environ, se trouve l'inscription dont je présente ici un calque fidèle et qui offre le plus grand intérêt.

+ XVIIII KL IANVARII
DEDICACIO BEATI
RTINI

Longueur.......... $1^{m}21$ | Hauteur.......... $0^{m}44$

Malheureusement l'année manque, ou plutôt, selon l'usage d'alors, à ce qu'il me semble, n'est pas indiquée; je dis l'usage d'alors, car je retrouve ce même cas dans trois églises voisines : Saint-Martin, la crypte de Saint-Émilion et Saint-Sulpice de Faleyrens. Il reste donc par la forme des lettres, par l'agencement des caractères, à juger, de l'époque de la dédicace et par suite de la construction du monument.

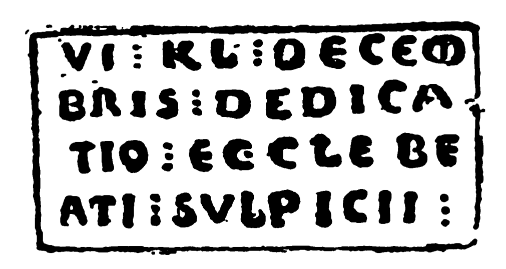
Les caractères sont en majeure partie gravés en creux et ont été repassés d'une couleur noire; quelques lettre du mot BEATI, EATI sont seulement peintes en ocre rouge sur le mur. Les deux lettres I plus petites que les autres du mot DEDICATIO sont inscrites dans les lettres D et C. Les deux premières lettres du mot MARTINI ont disparu. L'abécédaire de M. de Caumont reproduit quelques inscriptions des xe et xie siècle, où des lettres sont ainsi renfermées dans d'autres. M. Guinodie croit l'inscription de Saint-Martin antérieure à celle de la crypte de Saint-Émilion qu'il fixerait au xie ; M. Guadet s'abstient et renvoie au mémoire de Jouannet. Pour moi, je ne saurais me prononcer, laissant ce soin à de plus compétents ; tout ce que je sais, c'est que l'archevêque Arnaud Guiraud, réformant le monastère de Saint-Émilion en 1110, lui donna les bénéfices de plusieurs églises, entr'autres de Saint-Martin de Mazerat, dont la dénomination Mazerat, Mazères semble indiquer une date reculée.

Un peu au-dessous de l'église Saint-Martin, au pied du coteau, se trouve encore une vieille chapelle de Notre-Dame de Mazerat, aujourd'hui propriété particulière. Son ensemble présente le caractère du xvie siècle; on y voit cependant des fenêtres du xiiie ou xive.

Loin d'admettre l'opinion de M. Souffrain, qui y voit un ancien temple de Diane, je la crois cependant très-ancienne, et je possède la copie d'un titre qui montre que cette chapelle, avec un ermitage, était autrefois le siége d'une congrégation, laquelle, à la demande des habitants du pays, fut rétablie *ad instar*, dit le texte, de celle des jésuites par ordonnance de Mgr de Sourdis à la date du 28 août 1624.

Saint-Sulpice de Faleyrens.

J'ai cité l'inscription de Saint-Sulpice; je l'ai relevée et en communique aussi un estampage :



Hauteur....... 0m 42 | Largeur...... 0m 60

Les trois inscriptions de Saint-Émilion, de Saint-Martin et de Saint-Sulpice sont reproduites dans le *Guide à Saint-Émilion* de M. L. Drouyn, p. 94 et 95, qui n'hésite pas à les trouver contemporaines et à les rapporter au XIe siècle.

La corniche extérieure de l'abside en échiquier repose encore sur 21 modillons (3 ont disparu) analogues à ceux de Saint-Martin de Mazerat et à ceux du premier étage du clocher de Saint-Émilion, masques humains, têtes d'animaux accouplées ou isolées, torsades entre-lacs, etc. Intérieurement cette abside est divisée par six arcades appliquées qui s'appuient sur des colonnes de deux tiers engagées, dont les chapiteaux sont ornés de masques et d'entrelacs. Les deux chapiteaux de l'arcade centrale, dont l'un représente un animal assis tenant un reste de torsade, ont été cassés en partie, probablement, lorsqu'il y a vingt ou vingt-cinq ans un curé de Saint-Sulpice eut la malencontreuse idée de faire pratiquer dans le fond de l'abside une porte d'entrée, sans doute pour la plus grande commodité des habitants, et fit transporter l'autel contre le mur occidental dont il boucha alors l'entrée, sans prévoir que l'humidité, causée par le voisinage d'un petit ruisseau et des

douves du château de Lescours obligerait tôt ou tard, lui ou ses successeurs, de rétablir les choses dans l'état primitif.

Depuis lors le monument a subi maintes restaurations, reçu maintes additions, bas côtés, sacristie, clocher à pointe, toutes choses nécessaires certainement, mais qui lui ont totalement fait perdre son caractère, de sorte que l'archéologue n'a plus à y voir que quelques modillons extérieurs de l'abside, deux ou trois chapiteaux du chœur et l'inscription ci-dessus relatée. J'allais oublier la cloche de 1545, où on lit : IHESVS MARIA LMVCXLV IE SVIS FAICTE POVR LA PARROISSE DE SAINCT SVPPLICE DE FALLEIKINS IMGƆESPROƆ.

En faisant observer la tendance des campagnards à prononcer Saint-Supplice pour Saint-Sulpice, remarquons sur la cloche le mot FALLEIKINS écrit pour FALLEYRENS, la lettre R ayant la forme d'un K, enfin le mot terminal, lettres ou initiales, ou peut-être nom complet d'un fondeur étranger; on sait que des ouvriers allemands fondirent quelques cloches dans notre pays, notamment celle de Fronsac; enfin que, dans ce mot inintelligible, les deux lettres D sont retournées.

L'église de Saint-Sulpice, que l'on attribue d'ailleurs au XIe siècle, figure parmi celles données par Arnaud Guiraud en 1110 au monastère de Saint-Émilion. Avant les remaniements dont j'ai parlé, l'église de Saint-Sulpice se composait seulement d'une nef avec abside d'un développement total d'environ 22 à 23 mètres; un gâble triangulaire contenait la cloche.

Le *Guide Joanne* (département de la Gironde) signale comme remarquable la croix du cimetière. Je crois qu'il fait erreur et la confond avec celle de Saint-Sulpice d'Izon.

C'est à toucher le bourg même de Saint-Sulpice que se trouve, sur le bord de la route de Libourne à Brannes, le château de Lescours, dont je n'ai pas à retracer ici les vicissitudes historiques, et que je mentionne seulement pour mémoire, car les transformations qu'il a subies au XVIIe siècle lui ont ôté tout son cachet primitif. J'ai déjà parlé dans un article précédent, vol. 1, p. 143, du menhir situé à Pierrefitte, village dépendant de la commune de Saint-Sulpice de Faleyrens.

Il existait dans la commune de Saint-Sulpice une chapelle de Saint-Martial fondée au XVIe siècle sur le bord de la Dordogne, tout près d'une fontaine qui passait pour miraculeuse, et qui ne

sert plus maintenant qu'aux lavandières du village. La chapelle, vendue en 1792 comme bien national, disparut pour faire place à une maison bourgeoise.

Guinodie, tome II, p. 356, dit qu'en 1766 le chapitre de Saint-Émilion fit agrandir cette chapelle, et que les fouilles mirent à jour un vaste charnier, rempli d'ossements humains, avec des débris d'armes et des monnaies romaines.

Il y a quelques années, le propriétaire fit construire un mur de soutènement pour étayer les terres en talus du jardin attenant à l'habitation, on rencontra encore des ossements humains. Je n'ai pu vérifier s'ils appartenaient réellement au cimetière antique.

On prétend aussi qu'au lieu dit la Capelle, sur le bord de la grande allée qui conduit du château de Lescours à la route de Castillon, on trouva des fondations considérables, des tombeaux, des monnaies anciennes, des armes, etc., et que dans ce lieu de la Capelle a dû être la première habitation des seigneurs de Lascortz (Lescours). Cependant cette dénomination de la Capelle semblerait plutôt indiquer l'existence d'un monument religieux que celle d'un manoir féodal.

Enfin, sur la route de Castillon, et à l'extrémité de la commune, existe encore une petite maison noble avec tourelle à toit conique et d'un ensemble assez pittoresque. On la connaît sous le nom de Castelot. Selon une tradition, Henri IV et le baron de Rosny, surpris par un orage en 1578, y reçurent l'hospitalité. En souvenir, Henri permit d'y construire un pavillon surmonté d'une girouette.

En terminant cet article, je citerai aussi, pour mémoire seulement, l'église de Vignonet, commune limitrophe de celle de Saint-Sulpice. J'ai visité cette église il y a deux ans, et je n'y ai trouvé d'intéressant qu'un fragment d'arcature romane, chargée d'un rang d'étoiles à quatre rayons sur le flanc sud du chevet qui est droit. Ce chevet est tout ce qui reste de l'ancienne église que l'abbé Beaurein (tome III, p. 251, nouv. édition) appelle, d'après un ancien pouillé, Saint-Martin de Logot, dépendante du chapitre de Villandraut.

Août 1876.

LE SOUS-SOL DE L'ANCIEN BORDEAUX

Par M. E. DELFORTRIE

Il y a quelques mois qu'un puits de sondage était creusé derrière le chevet de l'église Saint-Pierre en vue d'un projet de reconstruction de ce monument.

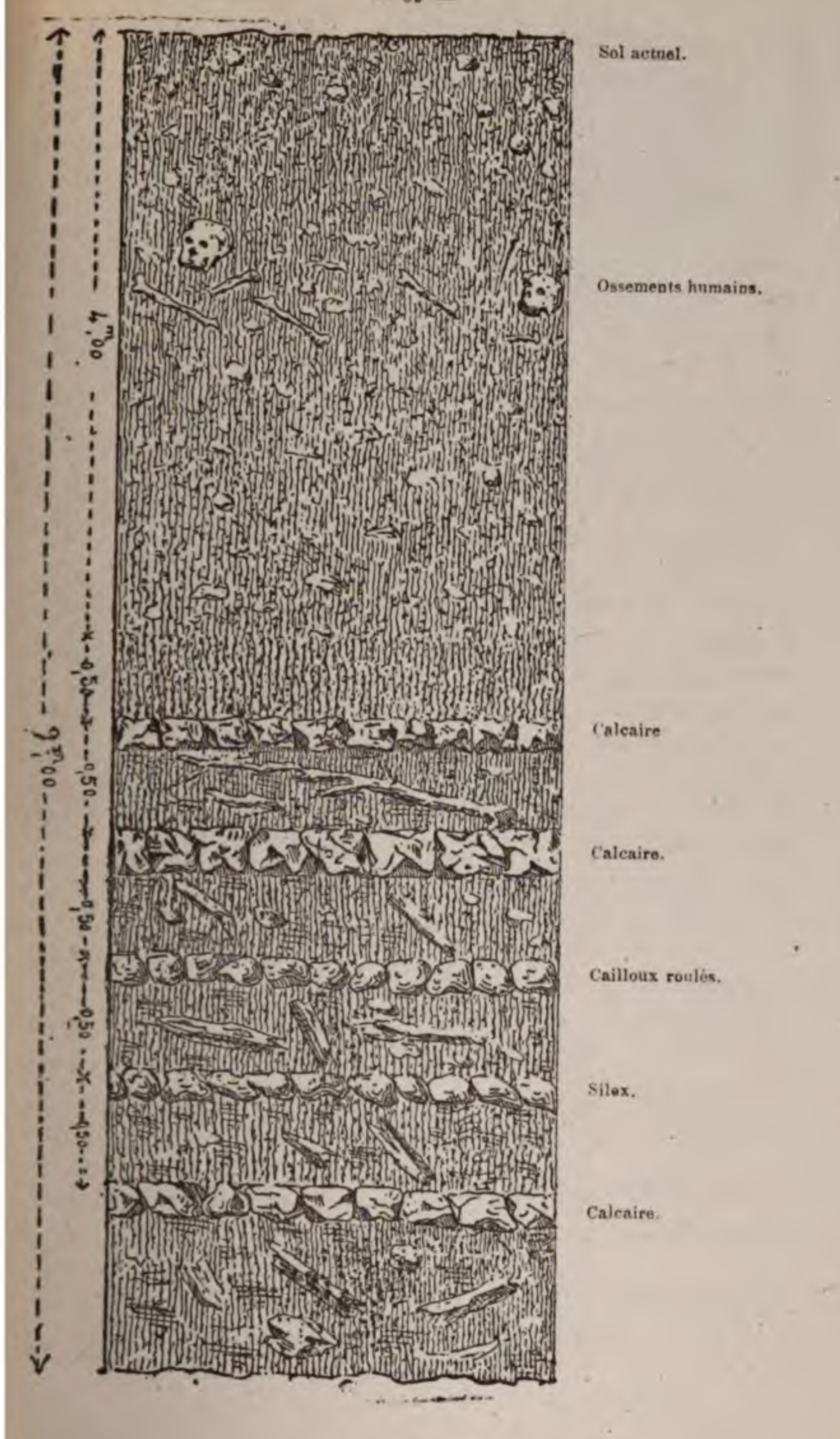
La coupe du puits poussé jusqu'à une profondeur de près de 9 mètres montre, ainsi que l'indique le dessin ci-contre, qu'après avoir traversé le terrain de l'ancien cimetière sur une épaisseur de 4 mètres, il a été rencontré une couche de vase d'une épaisseur de 50 centimètres, reposant sur un pavage formé de moellons du *calcaire à astéries,* régulièrement assemblés et reliés par du mortier; qu'à ce pavage en succèdent 4 autres, distants du premier et espacés entr'eux de 50 centimètres; le 2e pavage est, comme le 1er, formé de moellons cimentés; le 3e est composé de blocs roulés, de schistes, gneiss et granit, etc., etc., provenant des Pyrénées; le 4e est plus particulièrement formé d'une assise de gros rognons de silex roulés provenant de la craie (ces silex ont été rencontrés en abondance dans toutes les fouilles qui ont mis à découvert l'ancien lit du ruisseau du *Peugue* et celui de la *Devèze*); enfin le 5e pavage a paru presque uniquement composé de fragments calcaires.

L'intervalle existant entre chaque pavage consiste en une terre vaseuse, pétrie de détritus de toute sorte, tels que coquilles d'huîtres, de moules, de peignes, etc., etc., de tessons de poteries romaines et moyen-âge, marc de raisin, racines et branches d'arbres; entre le premier et le second pavage s'est même rencontré un tronc d'arbre entier, couché.

Ces pavages successifs, établis avec soin, paraissent avoir été placés en vue de consolider une ancienne berge, probablement celle du ruisseau de la *Devèze* ou *Divise,* qui anciennement longeait la partie sud de l'église Saint-Pierre.

Quelle est la cause qui a pu nécessiter ces exhaussements successifs? A la géologie seule il appartient de répondre à cette question, mais il n'en subsiste pas moins ce fait archéologique, fort

curieux, démontré par la coupe ci-jointe : qu'à une époque indéterminée existait, au lieu qui nous occupe, un pavage, qui se trouve être aujourd'hui à 6m50 en contre-bas du sol actuel, soit à 18 centimètres au-dessous de l'étiage de la Garonne, c'est-à-dire à 6m38 au-dessous des grandes marées ; or, dans toutes les fouilles pratiquées dans le voisinage du fleuve, ou sur les bords des deux ruisseaux qui y débouchent et dans lesquels se fait ressentir l'effet de la marée, les vestiges de constructions romaines ont toujours été retrouvés à un niveau sensiblement inférieur au sol actuel ; c'est ainsi que rue du Palais-de-Justice, en face de la caserne des pompiers, une mosaïque, en place, était trouvée en 1867 à 3m50 au-dessous du sol, c'est-à-dire presqu'au niveau des hautes marées ; en 1874, lors de l'établissement du square Saint-André, le pavage en béton d'une habitation romaine a été mis à découvert à une profondeur de 4m50, c'est-à-dire à 0m67 au-dessous des hautes marées, et, enfin, on peut voir encore aujourd'hui, en place, à l'entrepôt Saint-Remy, une mosaïque intacte, à 5 mètres au-dessous du dallage de l'ancienne église, c'est-à-dire à 0m60 au-dessous des grandes marées. Comme il n'est pas supposable qu'à l'époque de leur édification ces constructions aient été établies au niveau où nous les retrouvons aujourd'hui, puisqu'aux moindres crues et aux grandes marées elles se fussent trouvées envahies par les eaux, on doit donc en conclure que le sol de la ville a subi un dénivellement considérable depuis l'époque romaine.


Sol actuel.
Ossements humains.
Calcaire
Calcaire.
Cailloux roulés.
Silex.
Calcaire.

Notice sur Pierre BERRUER, sculpteur,

ET SUR

LES STATUES DU GRAND-THÉATRE DE BORDEAUX

Par M. Charles BRAQUEHAYE

Tout le monde est parfaitement d'accord pour reconnaître que notre Grand-Théâtre est un chef-d'œuvre; chacun sait si bien que Louis, l'architecte, fut un grand artiste, que presque toutes les constructions faites sous le règne de Louis XVI, à Bordeaux et dans les environs, sont réputées avoir été exécutées par lui ou sur ses plans. Nous ne trouvons dans cet engouement que la marque d'une estime méritée, car nous admirons sans réserve le talent de ce célèbre architecte, et nous nous enorgueillissons à bon droit de posséder son œuvre la plus remarquable.

Mais si tout le monde est d'accord au sujet de l'œuvre architecturale, chacun juge différemment de la valeur artistique des statues qui ornent l'entablement du monument. Il est vrai que ces statues ont subi des regrattages successifs qui ne permettraient pas à leur auteur de les reconnaître aujourd'hui; aussi les croit-on généralement une superfétation fournie par un ouvrier sans talent; c'est là une grave erreur et nous croyons utile de la détruire.

Il faut se rappeler d'abord que l'architecte Louis réveilla dans Bordeaux le culte des beaux-arts et qu'il fit prendre un essor nouveau à l'application des beaux-arts à l'industrie.

On ne doit pas oublier que les architectes de ce mérite ne se contentent pas de créer des plans et de les livrer aux entrepreneurs, aux maçons.

Quand un artiste comme Louis bâtit un théâtre comme celui de Bordeaux, on peut être certain que les moindres détails ont été étudiés et dirigés par l'auteur même du projet.

Il est donc élémentaire de supposer, qu'à plus forte raison les modèles des œuvres d'art qui décorent le monument, et ces œuvres

d'art elles-mêmes, ont été soumises à l'architecte, et que celui-ci n'en a dû confier l'exécution qu'à des artistes de talent.

En effet, les modèles des douze statues qui couronnent l'entablement de la façade du Grand-Théâtre de Bordeaux sont de *Pierre* BERRUER, sculpteur, né à Paris, le 17 décembre 1733, mort au Louvre, le 17 avril 1797.

Les quatre statues : *Thalie, Melpomène, Polymnie* et *Terpsichore,* sont de sa main; elles furent exposées à Paris et signalées par les critiques du temps; les huit autres furent exécutées sur ses modèles par TITEUX et VAN DEN DRIX.

Berruer était-il un statuaire de talent? L'architecte Louis fut-il en rapports directs avec cet artiste?

Il suffira, croyons-nous, de livrer sans commentaires les notes biographiques suivantes recueillies dans les Mémoires de l'Académie, dans les Archives de l'art français et dans la Biographie de Firmin-Didot.

1754.

BERRUER (Pierre), sculpteur.

Deuxième Grand Prix de sculpture, sur la composition du *Massacre des Innocents.*

1755.

Le Premier Grand Prix de sculpture est réservé.

1755.

LOUIS, architecte.

Premier Grand Prix d'architecture, avec MARÉCHAUX, deuxième Premier Grand Prix.

A cause de la supériorité de sa composition de *chapelle sépulcrale,* LOUIS reçut *un prix hors rang,* avec médaille d'or et pension à Rome.

1756.

BERRUER (Pierre), sculpteur.

Premier Grand Prix de sculpture réservé en 1755, avec LEBRUN, deuxième Premier Grand Prix sur la composition de : *Melchisédech présentant le pain et le vin qu'il bénit.*

Donc, Berruer fut *le condisciple* de l'architecte Louis, à l'École

des Beaux-Arts, alors École de l'Académie Royale de Peinture et de Soulpture; ils eurent *les mêmes succès dans les mêmes années* et firent *ensemble leurs études à Rome.*

Il n'est pas nécessaire de trouver d'autres preuves des rapports qui s'établirent entr'eux. On ne peut pas croire que Berruer fit les statues de notre Théâtre, sans recevoir l'inspiration et les conseils de Louis.

Il ne nous reste plus qu'à constater que Berruer fut à la hauteur de ses premiers succès.

Berruer (Pierre), né à Paris, le 17 décembre 1733.

Agréé de l'Académie, le 14 juin 1764.

Académicien, le 23 février 1770 (sur les bas-reliefs en marbre qui décorent le Piédestal du buste du Roi : *Louis XV prenant l'Académie sous sa protection immédiate.* Morceaux de Réception, Louvre).

Adjoint à Professeur, le 27 octobre 1781.

Professeur, le 26 novembre 1785.

Enfin, *logé au Louvre*, où il mourut à 63 ans, le 4 avril 1797.

Berruer a exposé à tous les salons, depuis 1775 jusqu'à 1793 ; parmi ses œuvres, un grand nombre existe encore aujourd'hui :

A l'École de Médecine de Paris : deux bas-reliefs, l'un sur la façade extérieure représente : *Louis XV agréant le plan de cet édifice;* l'autre, dans la cour : *La Théorie et la Pratique jurant d'être inséparables.*

Au foyer de la Comédie Française : *le buste de Destouches.*

Au Palais de Justice : *la Force.*

Au Théâtre de Bordeaux : *les statues qui couronnent l'entablement*, et à l'intérieur deux cariatides : *la Tragédie et la Comédie.*

A la Cathédrale de Chartres : l'*Annonciation*, bas-relief, marbre

A l'Église de Montreuil, près Versailles : *Sainte-Hélène*, statue colossale.

A l'Académie d'Amiens, dont Berruer était membre honoraire : *le buste de Gresset.*

Au Musée Royal : *la statue de d'Aguesseau*, etc., etc.

Puis encore : *les bustes de Machi et de Hue*, peintres du Roi ; *la Foi et la Charité*, pour le couronnement de Saint-Barthélemy, église détruite en 1808; *les sculptures des avant-scènes* de la salle de Spectacle, bâtie par Louis, place Louvois; *un projet de monument aérostatique* à élever sur le grand bassin des Tuileries ; *d'autres projets* pour le marché des Innocents, etc., etc.

Telles sont les notes que fournissent les biographes sur Berruer

(Pierre) (1); ces notes suffisent pour prouver que les statues du Grand-Théâtre ne sont pas le résultat du travail pénible d'un vulgaire praticien, mais bien l'œuvre d'un artiste dont le talent a été sanctionné par des récompenses académiques et par l'estime de ses contemporains.

Il ne sera pas inutile de signaler ici que les modèles des statues du Grand-Théâtre, modèles faits par Berruer, sont restés à Bordeaux; ils ont été placés jadis dans l'École municipale de Dessin et de Peinture; s'ils existent encore, n'est-ce pas plutôt au Musée de la Ville qu'il y aurait opportunité de les voir figurer?

Décembre 1876.

---

(1) Presque tous les documents ci-dessus ont été puisés dans l'excellente publication de M. le marquis de Chennevières : *les Archives de l'art français.*

ARCHÉOLOGIE BORDELAISE

QUELQUES VISITES AUX MUSÉES DE LA VILLE

Par M. SANSAS

III

L'ARUSPICE

PLANCHE XX

Nous nous proposons d'entretenir les lecteurs de ces Mémoires d'un grand bas-relief conservé dans le local de la rue des Facultés, ouvert au public à certains jours. Ce qui reste de ce monument mesure encore 2m 90 de long sur 1 mètre de haut. On y voit les traces de neuf personnages, à peu près de demi grandeur naturelle : ils prennent part à une cérémonie religieuse qui, d'après les rites du culte romain, consistait à consulter les entrailles d'une victime pour y lire les décrets du destin. Deux fragments de la sculpture n'ont pas été retrouvés, pas plus que la continuation du sujet à la gauche du spectateur. Avant de donner la description de ce monument, nous dirons quelques mots sur les circonstances de la découverte.

Lorsqu'on a établi, il y a quelques années, le cours d'Alsace-et-Lorraine sur l'emplacement des anciennes rues du Peugue, des Trois-Canards, du Mu, Poitevine, etc., et lorsqu'on a creusé le nouveau lit du Peugue au détour de cette magnifique voie, on a détruit à peu près tout ce qui restait du côté sud de l'enceinte gallo-romaine de Bordeaux; et, comme tout le monde le sait ici, cette muraille était, en très-grande partie, construite sur les débris des monuments romains, mis en œuvre après une première destruction de notre ville. La découverte de chacun de ces restes antiques est pour notre histoire locale du plus haut intérêt, car nous apprenons ainsi par eux ce qu'était Bordeaux, du Ier au IVe siècle. On ne saurait assez étudier ces monuments qui nous révèlent des faits sur lesquels l'histoire est complètement muette.

A peu près tous les débris antiques, provenant de la démolition de la muraille sud, ont été recueillis sous une sorte de hangar, rue des Facultés. Les uns ont été trouvés lors de la construction de la façade regardant le midi des maisons cours d'Alsace-et-Lorraine, et les autres, tels que celui dont nous nous occupons, lors des fouilles pratiquées pour l'établissement de l'égout collecteur, car cet égoût, inclinant un peu vers le nord aux approches de la place Rohan, coupe, à ce point, une petite partie de l'emplacement de l'ancien mur de ville. C'est à peu près à la hauteur de la rue des Palanques, sur les bords du square qui entoure la cathédrale, qu'ont été trouvés, avec d'autres pierres monumentales, les débris dont nous nous occupons, et dont personne ne soupçonnait l'existence.

Les entrepreneurs de démolition avaient, en effet, rempli leur tâche et rendu les emplacements libres au niveau du sol, et les constructeurs de l'égout commençaient leurs fouilles; alors, on reconnut qu'un mur, paraissant formé de pierres à grand appareil, empiétait de quelques centimètres sur l'espace qui était destiné à l'aqueduc, et immédiatement les ouvriers, au lieu de lever les pierres, commencèrent à trancher ce qui excédait l'alignement voulu. Mais un partisan dévoué de nos antiquités locales, qui suivait attentivement les travaux, s'aperçut bientôt que les fragments ainsi détachés portaient des traces de sculpture. Il réclama énergiquement contre le mode d'opération; il demanda et obtint de l'Administration et de l'entrepreneur que les pierres monumentales fussent préalablement relevées au lieu d'être brisées sur place (1). C'est ainsi qu'on parvint à sauver le bas-relief, objet spécial de nos observations, conservé rue des Facultés, sous le n° 19.

Comme nous l'avons fait observer ailleurs, nos bas-reliefs gallo-romains étaient généralement sculptés sur place ; cela est évident, car un même objet était représenté, partie sur une pierre et partie sur celle qui lui était contiguë, sans avoir égard à la disposition des joints.

Notre bas-relief (planche XX) représente trois groupes de person-

(1) Cet homme dévoué, c'était M. Sansas. — Le Musée Lapidaire de Bordeaux lui doit la conservation de la majeure partie des monuments qui le composent. *(Note du secrétaire général.)*

nages dont le dernier à gauche manque en partie. Il formait ainsi un tableau harmonieux, parfaitement équilibré, et dont l'agencement indique une réelle entente de l'art. L'exécution en était d'ailleurs remarquable.

1er *Groupe.* — Le premier groupe à droite du spectateur était composé de quatre personnages assis, évidemment élevés en dignité, et assistant à la cérémonie religieuse. Ce sont : 1° une femme d'un âge mûr ; le visage découvert, mais la tête couverte d'un voile tombant sur le côté ; elle paraît vêtue d'une tunique à manches, le bas du corps manque. Pour assister ainsi à une cérémonie du culte, cette femme, dont nous voyons certainement le portrait, ses traits sont assez caractérisés pour cela, devait être revêtue d'un grand caractère religieux. A ce propos nous devons citer une inscription du musée, trouvée aussi dans la démolition du même mur, mais plus loin. Ce monument est un autel élevé à Mercure par Pompeia Thelegusa, qui est qualifiée *mère des sacrifices*. Il est d'une belle époque et paraîtrait contemporain du bas-relief. On lit :

MERCVRIO
SACRVM
POMPEIA THE
LEGVSA MATER
SACRORVM
V. S. L. M.

Nous n'oserions pas affirmer que notre bas-relief nous offre le portrait de Pompeia Thelegusa, mais la chose ne serait pas impossible.

Le second personnage était une jeune femme aux traits réguliers (la tête a été brisée lors de l'extraction), elle est vêtue d'une tunique à manches courtes, le bas du corps manque. Le troisième personnage paraît être celui qui, dans la réunion, se trouvait revêtu de la plus grande autorité; c'est un jeune homme d'une figure agréable, il est couvert d'une tunique *talaire* avec manches assez longues, il porte au cou, sur la tunique, un collier gaulois comme nous en trouvons en or et en bronze dans nos musées; il retient de la main gauche, appuyé contre le corps, un bâton ou *haste pure* et le bras droit allongé semble indiquer qu'il parle aux

personnages du groupe central; à sa droite enfin, se trouvait assis le quatrième personnage, revêtu d'une tunique descendant jusqu'à mi-jambes; il paraissait se pencher en avant comme pour mieux entendre. Le haut du corps manque.

Tel est le premier groupe du bas-relief.

Nous y remarquons surtout le principal personnage, ainsi que l'indiquent sa position au milieu de ceux qui semblent l'assister, sa place au premier plan, et les ornements spéciaux qui lui sont donnés, savoir le collier gaulois en or ou en bronze, et le bâton de commandement en signe de dignité.

Nous remarquons aussi que ces personnages ne sont pas revêtus de la toge romaine; ils ont tous des tuniques plus ou moins longues, selon leurs dignités; ce sont évidemment leurs vêtements nationaux. On sait que, d'abord, les Bitouriges Vivisques, Βιτούριγες Οὐιβίσκοι, avaient le titre d'*alliés* du peuple romain, et non celui de citoyen; dans leurs cérémonies ils devaient donc s'abstenir de porter la toge, n'appartenant pas à la *gens togata*. C'est plus tard qu'ils acquirent le titre de Citoyens romains.

2e *Groupe*. — Le deuxième groupe qui devait former le centre de la composition était aussi composé de quatre personnages.

On voit, au premier plan, un quadrupède immolé, reposant sur une table de bois à quatre pieds, au-dessous de laquelle est une corbeille d'osier. A gauche de la table, et penché sur la victime, dont la tête a été coupée ainsi que l'extrémité des membres, un personnage, vêtu d'une tunique courte, qui lui laisse l'épaule droite et le bras entièrement nus, la main droite armée du couteau sacré, ouvre le flanc de l'animal pour examiner les entrailles. La tête et le bras droit du sacrificateur, qui devaient faire saillie en plein relief, manquent; derrière la table, au deuxième plan, se trouve un deuxième personnage assez mutilé, qui paraît adresser la parole aux personnes du premier groupe avec une certaine exaltation, son geste l'indique; il est couvert d'un vêtement à manches larges faisant draperie. Derrière le sacrificateur sont encore deux ministres subalternes à tunique courte, dont l'un tourne le dos; auprès de lui se trouve une autre corbeille d'osier paraissant remplie de petits gâteaux consacrés.

3e *Groupe*. — Enfin, à la gauche du spectateur, il devait exister un troisième groupe qui n'a pas été retrouvé, mais dont ce qui reste d'un personnage mutilé prouve que le bas-relief se terminait



L'ARUSPICE.

Musée Lapidaire de Bordeaux.

par des danses sacrées, d'après les usages du temps. — On voit, en effet, les deux bras et probablement la jambe d'une femme, qui se livre à un violent exercice chorégraphique, et, chose assez curieuse, les deux mains indiquent qu'elle faisait *claquer* ses doigts pour marquer la cadence, comme on fait encore dans les pays basques et dans quelques contrées du Languedoc. Il s'agit bien là d'une danse nationale dont le caractère est parfaitement déterminé. Sous ce rapport, on doit bien regretter que ce bas-relief ne soit pas plus complet. Peut-être nous aurait-il représenté quelques-unes de ces passes gracieuses et hardies, dont l'usage s'est conservé par tradition chez les habitants de nos contrées du Midi.

On peut voir, par ce qui vient d'être dit, combien de choses intéressantes peuvent nous révéler des débris quelquefois informes; l'ignorance seule les dédaigne, parce qu'ils ne flattent pas les yeux par une belle conservation. Ces ignobles moellons, comme les appellent certaines gens, qui se croient des hommes de goût, font connaître très-souvent d'une manière incontestable, quand on les étudie, ce qu'on ne trouve ni dans les livres, ni dans nos chefs-d'œuvre modernes. Chaque chose a sa valeur, mais il faut la connaître :

Ignoti nulla cupido.

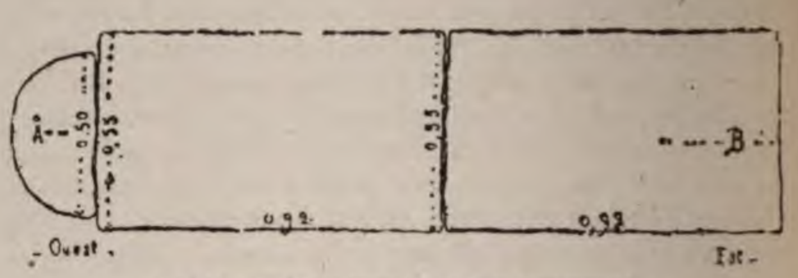
Novembre 1876.

UNE DES TOMBES

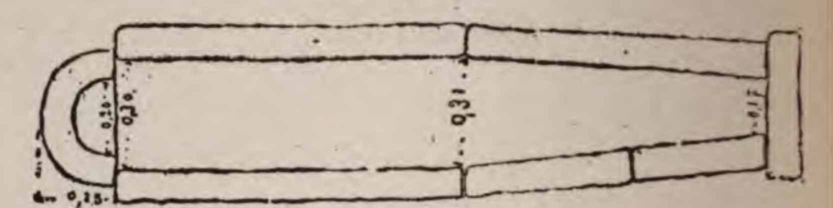
trouvées à LESPARRE (Gironde) dans les fouilles des fondations de l'hôpital

Communication de M. Ponassé, conducteur des Ponts-et-Chaussées à Lesparre.

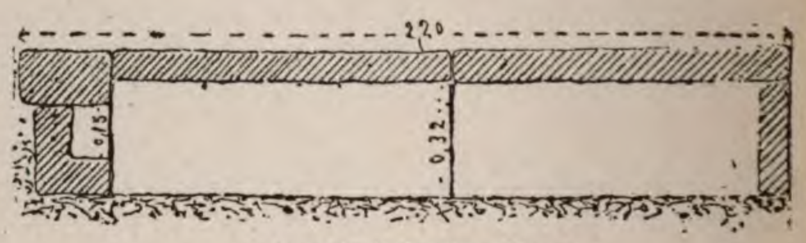
(Voir Découvertes et Nouvelles, p. 48.)



Vue de la tombe par dessus les dalles de recouvrement.



Vue de la tombe après l'enlèvement des dalles.



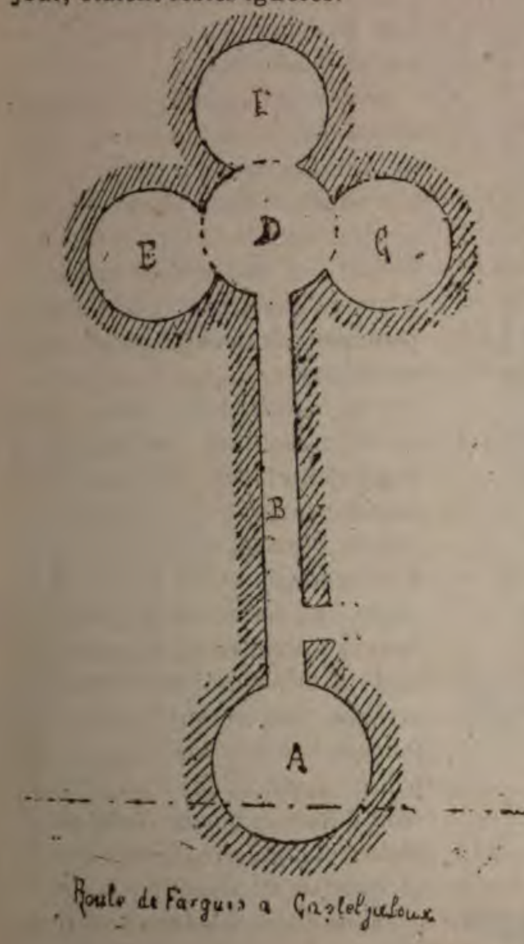
Coupe géométrale, suivant AB.

SOUTERRAINS ET SILOS-REFUGES

DANS LE LOT-ET-GARONNE

Par M. Frédéric de DIEU de SAMAZAN.

Depuis longtemps déjà il a été signalé plusieurs refuges dans le Lot-et-Garonne; nous venons en indiquer deux qui, jusqu'à ce jour, étaient restés ignorés.



Le premier se voit commune de Fargues, route de Casteljaloux, il est en pleine lande, creusé dans une marne sableuse très-résistante. Détruit en partie, il se compose (fig. 1) d'une chambre A de forme circulaire à voûte sphérique, d'un diamètre de 3m 50 sur une hauteur de 2 mètres. Une partie de cette chambre se trouve border la route conduisant de Fargues à Casteljaloux; de cette chambre part un étroit couloir ou boyau B, de 0m 60 de large sur 1m 40 de haut, à droite duquel aboutissait, en C, un autre couloir aujourd'hui effondré et obstrué, qui conduisait vraisemblablement à d'autres cham-



bres. A l'extrémité du couloir I qui mesure 10 mètres de longueur se trouve une vaste chambre circulaire D, d'un diamètre de [illegible] dont la voûte est effondrée; autour de cette chambre viennent se grouper en forme de trèfle trois autres chambres E, F, G, d'un diamètre égal. Ces trois chambres, de même forme que celles déjà indiquées, sont à voûte sphérique et d'une hauteur de 1^m80.

Le second refuge (fig. 2) que nous allons décrire présente une particularité fort curieuse et qui jusqu'ici, que nous sachions, n'avait pas encore été signalée, particularité qui consiste en ce que d'anciens silos ayant vu changer leur destination première, auraient été transformés en *refuges*.

Vers l'année 1872, faisant opérer la démolition des bâtiments d'une vieille métairie du XVIe siècle, située commune de Samazan, au lieu de Péclavé, sur l'escarpement d'un plateau élevé d'environ 40 mètres au-dessus de la plaine, il fut mis à découvert 5 silos, présentant la forme ordinaire d'un vase à panse et mesurant 2^m20 de profondeur sur 2^m50 de largeur à la panse; l'orifice, de 0^m50 environ, était fermé au moyen d'une pierre plate rectangulaire de 0^m60 de côté et de 0^m10 d'épaisseur. Quatre de ces silos distants les uns des autres d'environ 4 mètres étaient placés en ligne droite sous l'étable à bœufs et exactement sous la crèche.

Le 5e silo éloigné de près de 8 mètres du 4e se trouvait juste placé au-dessous de la plaque du foyer de la chambre de la métairie. Les deux premiers silos avaient conservé leur forme primitive intacte; le 3e et le 4e étaient percés d'une ouverture à l'intérieur et communiquaient entre eux par un étroit boyau, ayant juste la largeur suffisante pour le passage du corps; le 5e, placé sous le foyer, présentait, taillé dans le sol, une sorte de siége ou banc au-dessus duquel se voyait un conduit ou évent de 0m15 de diamètre se dirigeant en ligne oblique jusqu'au niveau de l'âtre de la cheminée de la métairie.

Ces cavités creusées dans un sol argilo-sableux très-compacte indiquent suffisamment, par leur forme et leur situation sur la pente d'un coteau, des silos de l'époque gauloise, tels qu'on en rencontre fréquemment; ce qui prouverait, du reste, qu'une petite tribu celtique avait établi son grenier d'abondance sur le coteau de Péclavé, c'est que lorsque je fis reconstruire à la même époque les bâtiments d'une autre métairie située au quartier de Lambert, à 100 mètres environ de la première, il fut découvert, encore sous les crèches, trois autres silos exactement de même forme que les premiers quoique de dimension moindre, mais ceux-là ne communiquaient point entre eux, ils avaient conservé leur forme primitive.

Ce fait très-curieux, d'avoir vu utiliser comme *refuges*, à une date relativement récente, des silos de l'époque gauloise, apporte tout à la fois un jour nouveau et une vive lumière sur la question rendue jusqu'à ce jour assez obscure des *Souterrains-refuges*.

Il est un fait certain, c'est que c'est particulièrement dans les régions où se sont fait le plus vivement sentir nos querelles religieuses, que les *Souterrains-refuges* se montrent les plus nombreux, et il est à remarquer que bon nombre d'auteurs qui ont décrit les refuges semblent avoir systématiquement rejeté l'idée qu'ils ont pu servir d'abri aux victimes des persécutions. C'est ainsi notamment que M. Devals, dans un intéressant mémoire sur les Grottes et Cavernes du département du Tarn-et-Garonne *(Congrès Archéologique de France,* XXXe session, 1863), considère ces refuges comme ayant servi d'habitation à la race gallique. Il semblerait, au contraire, ressortir aujourd'hui du fait indiscutable de silos convertis en refuges au XVIe siècle, que le refuge de Fargues et tous les autres refuges souterrains si nombreux dans nos contrées,

notamment dans le Lot-et-Garonne, le Tarn et le Tarn-et-Garonne, sont des cachettes ne remontant qu'à l'époque de nos guerres de religion.

Péclavé, novembre 1876.

CONJECTURES SUR LA DESTINATION

DES

CORNICHES A TÊTES FEUILLÉES

DU MUSÉE DE BORDEAUX

Par M. Charles BRAQUEHAYE

Dans un mémoire sur les *Têtes à feuillages* (1), M. Sansas a fourni d'utiles renseignements sur la découverte de remarquables débris d'entablements sculptés, entablements qui, selon lui, étaient appelés à décorer des édifices d'un caractère tout particulier.

« A Bordeaux, dit M. Sansas, dans la décoration des temples, » les modillons des corniches représentaient des têtes de divinités » parfaitement définies; mais dans la décoration d'autres édifices, » ces modillons représentaient des têtes de Gaulois, féroces, terribles, menaçantes et quelquefois grotesques; » et plus loin, il ajoute : « Sans nous livrer à des conjectures plus ou moins hasar» dées sur la destination que pouvaient avoir les pierres monu» mentales, offrant des types gaulois si franchement accusés, nous » nous bornons à les signaler à l'attention de nos antiquaires. »

M. Sansas pense avec raison, croyons-nous, que ces fragments de corniches de grande dimension devaient appartenir à des monuments spéciaux, et que ce ne fut pas par une simple fantaisie que l'artiste exécuta sur les modillons ces têtes de Gaulois qu'il dit parfaitement caractérisées. « La hauteur des modillons peut faire calculer » approximativement celle de l'édifice. Il devait être considérable, » dit M. Sansas. Nous partageons entièrement cette manière de voir; aussi l'opinion de M. Sansas, appuyée par quelques notes que nous avons recueillies, nous porte à présumer que ces corniches monumentales ont pu couronner l'enceinte extérieure du *Palais-Gallien* ou d'un bâtiment servant aux jeux scéniques.

(1) *Quelques visites au Musée de la Ville*, page 172, tome II. (Mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux.)

Que l'on nous permette d'abord de nous élever contre ce nom impropre appliqué aux restes de l'*Amphithéâtre de Bordeaux*. L'*Amphithéâtre-Gallien* (1) n'a jamais été un palais; nous considérons comme un tort grave de lui conserver un nom qui ne peut aucunement lui appartenir et qui est en complet désaccord avec l'histoire et avec la science.

Elie Vinet (2) et Gabriel de Lurbe (3) assurent que ce monument était appelé : *les Arènes*, dans de vieux titres latins de l'église Saint-Seurin, parchemins qui dataient du XI[e] siècle. Ces auteurs, de même que César d'Arcons (4) et M. de la Bastie (5), traitent de « *fable ridicule* » l'histoire rapportée par Roderic, archevêque de Tolède. Cet écrivain du XIII[e] siècle raconte, sur la foi de quelque bruit populaire, qu'à la mort de Pépin, Charlemagne, qui avait offert l'appui de son épée au roi de Tolède, revint en France avec Galiène, fille de ce dernier; Charlemagne épousa cette princesse et lui fit bâtir le palais qui porte aujourd'hui son nom.

Cette erreur, quoique combattue depuis le XVI[e] siècle, notamment par les auteurs que nous avons cités, s'est en quelque sorte perpétuée jusqu'à nous, puisque l'on conserve à notre amphithéâtre et à une rue avoisinante un nom que l'on sait improprement employé.

Le *Palais-Gallien* est un *amphithéâtre*, et l'*amphithéâtre de Bordeaux* était un monument gigantesque.

Ses dimensions étaient à peu près égales à celles de l'amphithéâtre de Nîmes. M. de la Bastie estime que 14 à 15,000 personnes pouvaient s'y placer sans être trop pressées ou que l'une empêchât l'autre de voir dans l'arène les combats des gladiateurs et ceux des bêtes féroces.

---

(1) Gallien 253, † 268 ap. J.-C., 32[e] empereur de Rome, prenait grand plaisir à voir combattre des hommes contre des bêtes féroces.

(2) *L'antiquité de Bourdeaus et de Bourg*; 1565.

(3) *Chronique Bourdeloise*; 1619.

(4) César d'Arcons, avocat au Parlement de Guienne, envoya à l'abbé de Pure, une description de l'amphithéâtre de Bordeaux. César d'Arcons est auteur des ouvrages suivants : *Système du monde; Avis sur les travaux du Languedoc; Le Secret du flux et du reflux.*

(5) C'est à l'aide de la description de César d'Arcons et de dessins relevés sur les lieux, que M. de la Bastie fit le mémoire qu'il présenta à l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XII, p. 239 et suivantes.

Les corniches, conservées au Musée de Bordeaux, sont de dimensions colossales; elles ont dû appartenir à un monument de grande importance. Les types gaulois représentés dans les modillons sont assez bien caractérisés, et les feuillages qui ornent ces *têtes-modillons* peuvent rappeler symboliquement que ces guerriers redoutables menaient une vie errante au milieu des forêts; les Romains apprirent souvent à leurs dépens que les Gaulois cachaient leurs marches et leurs embuscades en couvrant leurs corps de feuilles et de branches d'arbres.

Cette interprétation des feuillages sculptés sur les *têtes-modillons* n'a certainement pas une grande force; mais, d'autre part, l'architecture antique présente des exemples de figures de captifs supportant de pesants fardeaux, et l'on sait que les prisonniers gaulois étaient souvent destinés aux jeux de l'amphithéâtre. *(Les Mirmillons étaient Gaulois)* (1). Aussi il nous semble possible d'admettre que des têtes de Gaulois vaincus aient pu être représentées, par les Romains vainqueurs, comme modillons supportant la corniche de l'amphithéâtre dans lequel on forçait les esclaves à s'entretuer pour distraire une populace sanguinaire.

Quelques textes peuvent appuyer nos conjectures. Vitruve rappelle les légendes suivantes sur l'ordre *Cariatique* et sur l'ordre *Persique*.

Les Grecs, après avoir mis à mort tous les hommes habitant la ville de Carie qui s'était révoltée, emmenèrent les femmes en esclavage, et non contents de leur faire porter en captivité, pour comble d'ignominie, leurs robes et leurs ornements accoutumés, ils firent construire des édifices dans lesquels les architectes, pour donner le châtiment des femmes de Carie en exemple à la posté-

---

(1) Mirmillons, gladiateurs, qui portaient sur leur casque la figure d'un poisson. On les mettait souvent aux prises avec d'autres gladiateurs, nommés Rétiaires. Ceux-ci, armés d'une fourche, portaient un petit filet qu'ils jettaient avec beaucoup d'adresse sur le Mirmillon, et que celui-ci tâchait d'éviter.

Quand le Rétiaire réussissait à prendre la tête du Mirmillon dans son filet, il le tirait à lui et le tuait avec la fourche. Il paraît que les Mirmillons étaient ordinairement Gaulois.

Lorsque le Rétiaire combattait contre le Mirmillon, on chantait une espèce de chanson, dont voici le sens : *Gaulois,* pourquoi me fuis-tu ? Ce n'est pas à toi que j'en veux ; je n'en veux qu'au poisson.

rité, représentèrent ces misérables captives chargées d'un pesant fardeau, et créèrent ainsi les *cariatides* ou *ordre Cariatique.*

Après la bataille de Platée, les Lacédémoniens bâtirent une galerie qu'ils appelèrent *Persique* : des statues en forme de Perses captifs, revêtus de leurs ornements ordinaires, soutenaient la voûte de l'édifice, bâti avec le butin et les dépouilles des vaincus; de là l'*ordre Persique* ou *statues persiques.*

On peut objecter que les Romains étaient gens trop politiques pour afficher des critiques offensantes pour les peuples soumis de l'Aquitaine; on peut dire qu'au IIIe siècle les jeux de l'amphithéâtre n'étaient plus aussi sanguinaires, et que Mirmillons et Rétiaires ne s'entr'égorgeaient plus.

Nous admettons que ces critiques ne sont pas sans valeur, mais nous n'en persistons pas moins dans notre opinion, quelque hasardée qu'elle soit.

D'autre part, dans les amphithéâtres, comme dans les théâtres, les Romains représentaient des comédies et des tragédies dans lesquelles, certainement, il y avait des personnages gaulois; or, on sait que les acteurs et les bouffons employaient des masques comiques et tragiques dont ils se couvraient la tête. Il est présumable que ces masques devaient, dans notre pays, représenter souvent des types gaulois, et, pour symboliser les jeux scéniques qui s'exécutaient à l'intérieur de l'édifice, il est possible qu'on ait placé dans la corniche des masques muets en forme de têtes décoratives, indiquant elles-mêmes la destination du monument.

On sait que les masques de théâtre étaient souvent employés dans la décoration grecque et romaine; beaucoup de monuments ont leurs gargouilles formées par des masques, un grand nombre d'antéfixes sont ornées de cette façon.

Les traits rapportés par Vitruve apportent un faible appui pour soutenir l'hypothèse de têtes de Gaulois représentées comme trophées; la supposition de masques muets, sculptés comme décoration de notre amphithéâtre est loin d'être décisive, mais un texte digne de foi peut, sinon fournir une preuve de la provenance de ces fragments sculptés, au moins justifier de fortes présomptions à cet égard, justement parce que des têtes en relief forment les modillons d'une corniche colossale.

En effet, dans le mémoire déjà cité (*De l'Amphithéâtre de Bordeaux,* Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-

Lettres, tome XII, page 249), après avoir décrit les grandes fenêtres et les niches du deuxième étage, M. de la Bastie ajoute : « La fenê- » tre et les niches ont aussi leurs pilastres à côté qui soutiennent » l'architrave, façonnée de briques, comme celle qui est au-dessus » de la porte. Il régnait au-dessus une *espèce de corniche*, ornée, » selon les uns, *de modillons*, et selon César d'Arcons, de *têtes hu-* » *maines qui sortaient hors œuvre*, et que le temps avait dès lors » tout à fait défigurées. »

Or, si les uns *ont vu des modillons* et les autres *des têtes saillan-tes*, les uns et les autres *n'ont probablement vu* que des fragments frustes de corniches, ornées de *modillons* en forme de *têtes saillan-tes*, c'est-à-dire des pierres sculptées semblables à celles que M. Sansas a décrites (1).

Mais, dira-t-on, d'Arcons les *a vues* décorant la partie supérieure de l'amphithéâtre, et M. Sansas a trouvé les fragments signalés, planches XIV, XV, XVI (*Mém. de la Soc. Arch. de Bord.* t. II), dans les murailles romaines de Bordeaux.

Cette difficulté apparente peut s'expliquer : d'Arcons n'a vu que quelques fragments frustes, *tout à fait défigurés*, et aujourd'hui disparus.

Les murailles romaines, au contraire, ont conservé intacts les débris des édifices que les habitants de Burdigala ont dû détruire, et l'amphithéâtre fut l'un de ceux qu'ils sacrifièrent des premiers.

Bien des probabilités viennent soutenir cette opinion.

---

(1) Au commencement du XVII[e] siècle, un gentilhomme de Bohême, Abraham Biberan, envoya à Juste Lipse un dessin et une courte description latine de de l'Amphithéâtre de Bordeaux ; le dessin a été perdu, mais la description a été publiée avec plusieurs lettres du savant Juste Lipse. (Burmann, *Sylloge Epistolarum Vir. Illustr.*, t. II.)

Biberan dit, page 196 : le sommet du tympan est tombé ; cependant je sais que de chaque angle s'élevaient des acrotères qui couraient en bordure le long du pourtour : *A fastigii tympano summus vertex corruit, tamen scio ex singulis angulis surrexisse acroteria ; quæ velut limbus extremam marginem prætexuerint.*

D'après Biberan, l'Amphithéâtre avait une ornementation découpée régnant sur les rampants des frontons et sur la corniche horizontale, ce qui est peu probable (cette ornementation porte le nom d'*acrotères*, Ernest Bosc, *Dict. d'Architecture*) ; n'aurait-il pas plutôt voulu décrire, sous le nom d'acrotères, les motifs sculptés accompagnant la corniche, modillons ou têtes saillantes ?

L'amphithéâtre, placé à quelques centaines de mètres des murailles, eût fourni une forteresse importante aux assaillants; il était donc nécessaire de le détruire.

Ausone ne décrit pas ce monument, et il parle des remparts de la ville, ce qui donne à supposer que la destruction de l'un était consommée lors de l'érection des autres.

D'autre part, la ville de Burdigala était chrétienne lorsqu'écrivait Ausone, et les jeux de l'amphithéâtre ont dû cesser aussitôt que le christianisme fut triomphant. L'édifice était devenu inutile.

Enfin, les murailles romaines, dans lesquelles l'infatigable M. Sansas a recueilli tant de monuments importants, contenaient surtout des pierres sculptées, des inscriptions, etc., qui, d'après notre honorable Président, semblaient avoir été placées là comme pour être préservées d'une destruction complète, tout en servant à une défense considérée comme passagère.

Il nous semble donc naturel d'admettre, que si l'amphithéâtre de Bordeaux fut détruit dans la crainte qu'il pût servir de forteresse aux barbares envahisseurs du territoire, on dut commencer la démolition par l'entablement du monument; cet entablement devait être en pierres de grand appareil, comme étaient ceux des amphithéâtres de Nîmes et de Rome (entablements ornés de modillons et surmontés d'un attique, comme devait l'être celui de Bordeaux.)

Ces pierres de grand appareil étaient naturellement destinées à l'édification des remparts, et il est rationnel de croire que, si ces corniches étaient sculptées, ce fut une raison de plus pour que les habitants de la ville les aient placées dans les murailles, comme ils l'ont fait pour tous les cippes, les autels, les statues, les colonnes et les chapiteaux qu'on a trouvés ensevelis dans l'épaisseur de la maçonnerie.

C'est dans ces murailles mêmes que des *corniches colossales*, répondant aux proportions d'un *monument gigantesque*, ont été trouvées, et ces *corniches* répondent à la description, faite en 1650, de débris frustes de la *corniche du Palais-Gallien*. Tel est le rapprochement que nous voulions établir.

Nous savons que l'on objectera qu'il serait étonnant de trouver une corniche en pierres de grand appareil placée sur un monument bâti en pierres de petit appareil et en briques; on dira, avec M. de la Bastie, que d'Arcons peut s'être trompé, et qu'on ne connaît rien de semblable ailleurs; on insistera sur ce fait que rien

n'est moins prouvé que l'achèvement de la construction de l'amphithéâtre et la date de sa destruction. Nous prévoyons d'avance de judicieuses critiques et de spécieux arguments; aussi, c'est seulement une conjecture et non une affirmation, que nous vous soumettons, en avançant que ces intéressantes sculptures antiques *ont pu* décorer la partie supérieure de l'enceinte extérieure de l'amphithéâtre de Bordeaux, ou tout au moins d'un bâtiment servant aux jeux scéniques.

Décembre 1876.

ANCIEN CIMETIÈRE

à Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne).

En nivelant la route nationale près de l'ancienne église de Sainte-Bazeille, la pioche des terrassiers vient de mettre à découvert à fleur du sol, antérieurement surbaissé, un grand nombre de tombes anciennes, les unes ayant la forme si connue d'auges en pierre plus étroites aux pieds qu'à la tête, les autres bâties en brique de grande dimension, en pierres sèches, ou en moellons reliés avec du mortier; enfin des restes de cercueils en bois et quantité d'ossements humains superposés qui auraient suffisamment prouvé que ce cimetière avait servi à des générations successives, si les objets trouvés dans ces fouilles n'étaient venus affirmer eux-mêmes les époques mérovingienne, moyen-âge et moderne.

Quelques débris remarquables ont disparu, notamment une plaque carrée en bronze gravé de 0m05 de côté, destinée à être suspendue; mais la Société Archéologique doit à M. Cloupeau, de Sainte-Bazeille, la communication d'un Charlemagne en argent, frappé à Melle, d'une belle conservation, d'une agrafe mérovingienne en bronze ciselé et d'une bague d'argent en filigrane d'un travail fort délicat. Nous regrettons de ne pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les dessins de ces curieux objets; ils paraîtront dans le prochain fascicule. On a trouvé aussi un Edward IV d'Angleterre, des monnaies de Henri IV, Louis XIII et même de Louis XVI.

Il est bon de signaler ici que, bien que l'ancienne église de Sainte-Bazeille soit romane, il y avait déjà antérieurement un cimetière au même lieu et que les inhumations s'y sont succédées jusqu'à nos jours.

NÉCROLOGIE

P. SANSAS,

Fondateur et Président honoraire de la Société Archéologique de Bordeaux.

La Société Archéologique de Bordeaux vient d'éprouver une perte cruelle dans la personne de M. Sansas, son fondateur et président honoraire, député, décédé à Versailles, le 3 janvier 1877.

En séance du 12 janvier, M. le marquis de Puifferrat, président de la Société Archéologique, rappelait ainsi, en quelques mots, les services rendus à la science par notre regretté collègue :

« Messieurs,

» Vous savez tous la perte que nous venons de faire en la personne de M. Sansas, notre président honoraire; mais ce que la plupart de vous ignorent peut-être, c'est la part active et désintéressée qu'il a prise à la conservation de nos antiquités et à la formation de notre Société Archéologique.

» M. Sansas, lorsqu'il habitait Bordeaux, était constamment à la recherche de tout ce qui pouvait intéresser nos archives de pierres; et lorsque des fouilles se pratiquaient dans notre antique cité, pour édifier notre Bordeaux moderne, pierres sculptées, cippes funéraires, statues et bas-reliefs étaient transportés par ses soins au Musée de la ville.

» Le local de la rue J.-J. Bel ne tarda pas à devenir insuffisant pour y déposer ses découvertes ; M. Sansas sollicita et obtint de l'administration un emplacement rue des Facultés, qui forme aujourd'hui notre second musée lapidaire.

» Il y a longtemps déjà, vers 1864, M. Sansas avait eu l'idée de former une société, dans les publications de laquelle les amis de nos antiquités locales auraient pu décrire et dessiner nos vieux monuments, de manière à en perpétuer le souvenir; mais cette première tentative ayant échoué, il s'adjoignit quelques amis, et ce

pose d'une série de rosaces de 2m 60 de diamètre et est entouré par une frise de 0m35. Sa largeur totale est de 3m 30, sa longueur connue d'environ 10 mètres.

Cette mosaïque comprend une demi-rosace au départ, et trois rosaces successives, inscrites chacune dans un octogone, sur chacun des côtés duquel s'élèvent des carrés, décorés d'imbrications, de damiers, d'écailles, de croix, etc., etc.; l'intervalle triangulaire qui sépare chacun des carrés concourt à former le dessin de demi-rosaces en forme d'étoiles, qui s'appuient à droite et à gauche sur la frise.

Les parties centrales des rosaces sont ornées de feuillages, de rinceaux, de cercles concentriques et de couronnes doubles aux feuillages de couleurs variées.

La frise est formée extérieurement par une bande jaunâtre unie, et intérieurement, par des lignes alternativement blanches et noires et par des triangles noirs et blancs, disposés en dents de scie.

Toute cette décoration est d'un très-riche effet, la composition en est heureuse et de bon goût, le sentiment décoratif, comme dessin et comme tonalité générale, affirme évidemment, une fois de plus, le talent des artistes gallo-romains, surtout dans leurs œuvres industrielles. La mosaïque de la rue Gouvion n'est pas une œuvre d'art proprement dit, le travail n'est ni fin, ni délicat, ni d'une régularité absolue, mais tous les motifs sont variés, les couleurs se succèdent et s'harmonisent avec goût, et l'effet général est parfaitement réussi.

Grâce à l'initiative municipale et aux soins de M. Wolf, ingénieur du service des Eaux de la Ville, les travaux nécessaires pour l'extraction ont pu s'effectuer avec tout le succès désirable, sous la surveillance de la Société Archéologique, et aujourd'hui chaque morceau, enserré par une bande de fer, est déposé au Musée de la rue des Facultés, en attendant la reconstitution et le placement de cette mosaïque dans le Musée que la Ville fait construire.

Le dessin de cet intéressant spécimen, relevé avec soin par M. Girault, sera publié prochainement dans les mémoires de la Société Archéologique.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à M. Lefebvre, libraire-éditeur de la Société, 6, *allées de Tourny*, à Bordeaux.

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME III

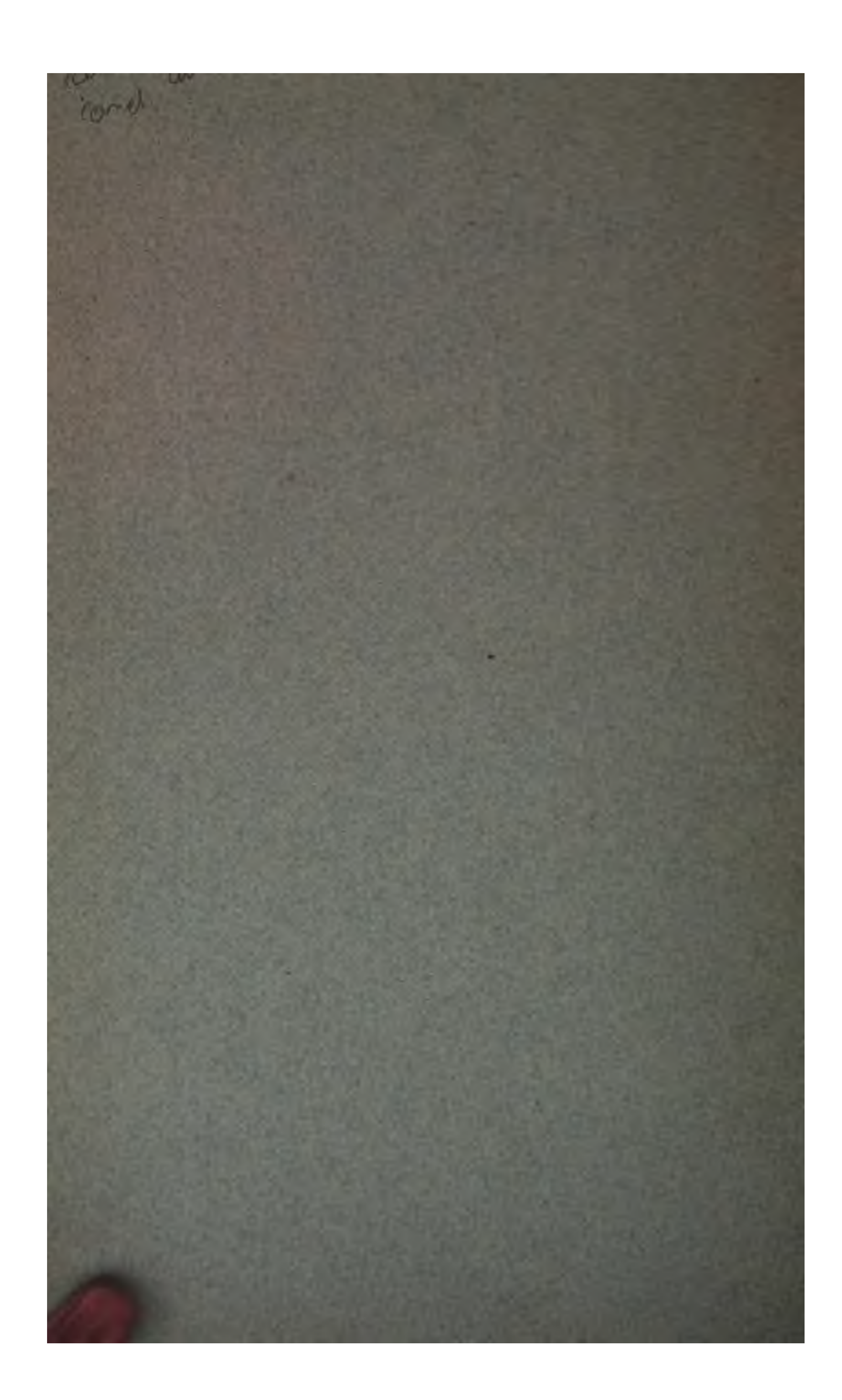
3e Fascicule. — Octobre 1876

BORDEAUX

CH. LEFEBVRE
LIBRAIRE
6 — ALLÉES DE TOURNY — 6

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
12 — RUE DU TEMPLE — 12

1876





Objets en bronze et en argent, trouvés dans des tombes, à Ste-Bazeille (Lot-et-Garonne). Voir page 92.

NOTICE

SUR

QUELQUES VIEILLES CLOCHES

du département de la Gironde;

Par M. E. PIGANEAU

Tandis que l'on reconstruisait, en 1872, l'église de Quinsac, j'aperçus, reléguée dans un coin obscur du hangar qui servait de chapelle provisoire, une cloche de petite dimension, dont l'inscription me parut curieuse; j'en pris de suite un estampage. Cette petite cloche, placée autrefois sur un campanile au-dessus du chœur de l'ancienne église, avait échappé jusque-là aux archéologues. On l'a replacée, je crois, dans le nouveau clocher. Voici son inscription :

l'an mil cccc iiii^xx vii aquesta campana an feyt far los coffrays de la comffreyria de sent vintcens de graues.

Ces mots sont entremêlés de fleurs de lys.

(L'an mil quatre cent quatre-vingt-sept ont fait faire cette cloche les Confrères de la Confrérie de Saint-Vincent de Graves.)

Il existe dans le département un certain nombre d'églises sous le vocable de saint Vincent; celles d'Ivrac, de Villeneuve et de Marcillac, dans l'arrondissement de Blaye; de Floirac, d'Ivrac et de Moulon, dans l'Entre-deux-Mers; de Noailhan, en Bazadais; de Portets, Podensac, Preignac et Barsac, sur la rive gauche de la Garonne; de La Teste, Lacanau et Canejean, ont leurs églises sous le même patronage. Une ancienne abbaye à Bourg portait aussi le nom de Saint-Vincent.

Ce n'est, jusqu'à preuve contraire, dans aucune de ces localités que j'irai chercher notre Confrérie, puisque l'église à laquelle elle appartenait devait se trouver dans un pays de *graves;* mais nous savons qu'aux portes de Bordeaux, et au sud de l'ancien

monastère de Sainte-Croix existait une église appelée dans les anciens titres Saint-Vincent de Lodors qui avait pour annexe l'église Saint-Nicolas, dans le quartier des *gahets*, laquelle église se nommait et se nomme encore Saint-Nicolas de Graves. L'église Saint-Vincent, bâtie, elle aussi, dans les *graves* de Bordeaux, a reçu, comme sa voisine, un nom qui rappelle sa position. (*Bordeaux en 1450*, L. Drouyn.)

D'autre part, l'abbé Baurein nous dit (tome II, page 259, nouvelle édition) : « Il existe dans l'église de Saint-Vincent (de Lodors) une *Confrairie* qui y est fondée depuis longtemps et qui est pourvue d'un revenu honnête », et plus loin : « la majeure partie de ces *Confrairies* se sont éteintes insensiblement et leur revenu a été réuni aux fabriques des églises dans lesquelles elles avaient été fondées. » Or, l'église de Saint-Vincent a disparu, sa Confrérie a subi le même sort, mais la cloche, respectée par le temps et oubliée par le vandalisme de 93, a reçu une nouvelle destination.

A propos de la paroisse Saint-Hippolyte d'Arbanats, le savant abbé indique à peu près ce qu'étaient ces *Confrairies*. « Les habitants d'Arbanats, dit-il, sont divisés en simples paroissiens et en *Confraires*, parmi lesquels on choisit les Syndics fabriciens. Ce sont les *Confraires* qui fournissent à l'entretien des cloches, des ornements, du luminaire et à tout ce qui est nécessaire dans l'église. En récompense, lors de leurs enterrements, on leur donne la sonnerie des cloches, le luminaire, le drap mortuaire et la sépulture gratis, au lieu que les habitants sont obligés de payer. » (Baurein, t. III, p. 77.)

Il est tout naturel de penser que les Confrères de Saint-Vincent ont fait don d'une cloche à leur église; mais comment cette cloche est-elle arrivée à Quinsac, c'est ce qui reste à savoir.

Outre cette cloche de 1487, l'église de Quinsac en possède deux autres assez anciennes que j'ai pu examiner à loisir, posées comme elles l'étaient, à terre dans le cimetière. Sur l'une, de 1597, on lit ces mots séparés par des fleurs de lys : FAITE PAR M. RAMON LAFARGE 1597 E. P. ALIEN M. F. (maîtres fondeurs?). Au-dessous sont trois bas-reliefs, saint Michel terrassant le démon, la Vierge tenant l'enfant Jésus, et un Christ *(ecce homo)*.

La troisième cloche porte pour inscription : IAY ESTE FAITTE A LA PLVS GRANDE GLOIRE DE DIEU PR CONVOQVER LE PEVPLE DANS LEGLISE DE SAINT-PIERRE DE QUINSAC DESSVS MSSRE MARC DVPVY PBRE CVRE

PRE CREMIER ET P. BELLOVGVET OVVRIERS MONT DONNE LE NOM DE MARIE. BATANCHON FECIT ANNO DNI 1684.

Cette dénomination de Quinsac dessus rappelle qu'il y avait aussi Quinsac dessous qui est aujourd'hui Ambarès; on disait autrefois Quinsac en Barès. Ces deux Quinsac étaient ainsi dénommés suivant leur position sur la Garonne, relativement sans doute à Bordeaux, comme on trouve dans le département de Lot-et-Garonne deux localités du nom de Clermont, l'un à l'est d'Agen, Clermont dessus, et l'autre Clermont dessous, entre le chef-lieu et Tonneins.

« Parmi les nombreux objets qui forment le domaine de l'archéo- » logie sacrée », dit M. l'abbé Pardiac, au début d'une intéressante notice sur les cloches de Bordeaux, « les cloches n'ont occupé long- » temps qu'un rang très-secondaire, et n'ont provoqué que de min- » ces investigations. De la part des savants, ce n'était ni dédain ni » indifférence, une cloche antique redit mieux qu'une pierre muti- » lée l'histoire du passé par ses inscriptions, ses ornements. Elle est » d'autant plus utile qu'elle fixe les hésitations de l'observateur par » le chiffre de sa date rarement oubliée, tandis que l'âge d'un édi- » fice religieux est toujours plus ou moins conjectural.

» Mais le temps, les révolutions, l'esprit de vandalisme, quelque- » fois un désir effréné de rajeunir et de renouveler, et, à une cer- » taine époque, une lamentable spéculation ont dépeuplé nos vieil- » les tours de leurs cloches séculaires, et ont privé les générations » à venir de ces souvenirs tant aimés de nos pères, de ces joyeux » carillons qui avaient célébré les grands événements de l'histoire » nationale et les principaux actes de la vie de chaque chrétien, etc. »

Malgré ce vandalisme, cet esprit de rénovation que déplore M. l'abbé Pardiac, notre département possède encore un certain nombre de cloches des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Par rang d'ancienneté, je citerai celles de l'église de Taillecavat (arrondissement de La Réole) qui furent, paraît-il, données en l'an 888 par le roi Eudes. Malheureusement leur âge vénérable qui aurait dû leur faire donner les Invalides, c'est-à dire une place d'honneur dans un musée (1), ne put les préserver de la refonte

(1) L'église Sainte-Cécile de Cologne possède une cloche du VIe siècle connue sous le nom de Saufang; il en existe une autre de 1158 dans la tour de Sienne. L'église de Lipostey, département des Landes, possède encore une cloche de 1210.

PRE [illegible]

MAR[illegible]

Cette [illegible]
aussi Quin[illegible]
trefois Quin[illegible]
suivant leur [illegible]
Bordeaux. [illegible]
Garonne [illegible]
Clermont [illegible]
Tonneins.

« Parmi les [illegible]
» logie sacr[illegible]
notice sur [illegible]
» temps [illegible]
ces inv[illegible]
» indifférence [illegible]
» lée l'histoire [illegible]
» d'autant plus [illegible]
» le chiffre de [illegible]
» fice religieux [illegible]
» Mais le temps [illegible]
» fois un désir [illegible]
» taine époque [illegible]
» les tours de leur [illegible]
» à venir de [illegible]
» carillons qui [illegible]
» nationale et [illegible]
Malgré [illegible]
M. l'abbé [illegible]
nombre de cloches [illegible]
Par rang [illegible]
(arrondissement [illegible]
[illegible] par [illegible]
aurait dû [illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	1767
[illegible]	1769
[illegible]	1777
[illegible]	1771
[illegible]	1772
[illegible]	1775
[illegible] Bordeaux	1775
[illegible]	1780
[illegible] Bordeaux	1787
[illegible]	1788
[illegible]	1789
[illegible]	1790
[illegible], église Saint-Blaise	1791

[illegible] l'inscription d'une cloche de 1475, [illegible]thier, de Saint-Émilion, pour être re[illegible]elle et a conservé l'ancienne ou du moins [illegible]per *sit sine ve qui michi dixit ave.* — [illegible] et de la Vierge.

qui en fit une grosse, décorée de l'inscription pompeuse que voici :

Sit nomen domini benedictum. Assumpta est mea patrona hujus succursalis. **J'existais dès l'an 888 ; je suis refondue à Taillecavat, l'an de l'ère chrétienne 1806, par souscription. Mon parrain est M. Dardeche, ma marraine Françoise Grounouilheau, épouse Rouhet. L'adjoint est Perpezat, Moreau des Barbot, mon fabrissien. j. d. (je dois) (1) mon existence aux soins des sieurs Labonne gen. jre et le v. Grenier.**

De la réunion de toutes ces oblations
Je fais retentir mes sons.

Règne de Napoléon le g^{d} co^{ant} (conquérant) vainqueur de la f^{se} b^{lle} (fameuse bataille) d'Austerlitz d^{te} (dite) des 3 empereurs.

Qui de son ex^{ce} (existence)
Va ramener le bonheur en France.

Je ne connais pas de cloches antérieures au xve siècle. Celles de Saint-Cibard en Puynormand, arrondissement de Libourne, sont très-anciennes à ce que m'a dit M. Vauthier, notre collègue.

Le xve siècle nous donne :

1° Celle de Lalande de Fronsac de 1447 fondue par un ouvrier allemand à en juger par son inscription en langue germanique :

DIDIER DOBBLE MACHTE MI IN IAHR M CCCC XLVII (2);

2° Celle de Quinsac 1487, que je viens de citer ;

3° L'église de Monségur possède, dit M. Pardiac, une cloche de 1451.

Voici, d'ailleurs, le tableau par ordre de date de quelques cloches girondines antérieures au xixe siècle, citées par divers auteurs, MM. Pardiac, L. Drouyn, etc., celles dont les inscriptions sont consignées dans les Comptes-rendus de la Commission des Monuments historiques et celles que j'ai pu visiter moi-même :

---

(1) Elle avait été brisée à la révolution.

(2) Elle a été refondue il y a quelques années.

Plusieurs cloches ont été fondues par des ouvriers ambulants souvent allemands, ce qui fait qu'on trouve fréquemment d'anciens fours qu'on prendrait pour des restes d'antiquités ou des vestiges d'incendie. (*Com. des Mon. hist.*, n° VII.)

XVe siècle

Lalande de Fronsac	1447
Monségur	1451
(1) Quinsac	1487
La Brède, cloche citée par Baurein.	
Fronsac	1500

XVIe siècle

Monprimblanc	1503
Saint-Pierre de Bordeaux	1503
Saint-Pierre de Cailleau	1506
Blagnac	1510
Saint-Magne (Belin)	1510
Brannens	1511
Saint-Émilion	1522
Aillas	1526
Lugon	1531
Aillas (grosse cloche)	1531
Saint-Dominique de Bordeaux	1541
Lapoujade	1543
Villagrains	1544
Saint-Sulpice de Faleyrens	1545
Saint-Laurent du Bois	1551
Neuffons	1552
Romagne	1553
Baleyssac	1554
Monségur	1557
Noaillac	1557
Saint-Félix Foncaude	1561
Lafosse	1564
Saint-Martin du Puy	1566
Castelvieil	1566
Saint-Michel Lapujade	1566
Fronsac	1579
Bayon	1584
Saint-Caprais de Vitrezay	1597
Quinsac	1597
Le Tourne	1598
Parsac	15..
Saint-Martin du Bois	1600

XVIIe siècle

Saint-Médard en Jalle	1605
Cambes	1610
Blasimont	1622
Petit-Palais	1624
Croignon	1636
Saint-Seurin de Bordeaux, cloche fondue avec des canons espagnols	1640
Baurech	1683
Quinsac	1684
2e cloche à Baurech	1696

XVIIIe siècle

Saint-André de Bordeaux	1704
Préchac	1705
Bègles	1707
Saint-Bruno	1727
Saint-Eulalie de Bordeaux	1730
Loupiac (la Réole)	1731
Sainte-Croix du Mont	1732
Saint-Pierre de Bordeaux	1737
Haux	1739
Lignan	1739
Escoussans	1741
Montussan	1741
Mourens	1743
Loupiac	1749
Petite cloche à Saint-Seurin	1759
Beychac	1762
Floudes	1763
Saint-Eulalie d'Ambarès	1764
Le Tourne	1767
Saint-Dominique de Bordeaux	1767
Saint-Louis de Bordeaux	1769
Id.	1777
Cloche de la tour Saint-Michel	1771
Église Saint-Pierre de Bordeaux	1772
Grosse cloche de Bordeaux	1775
Pte cloche à Ste-Eulalie de Bordeaux	1775
Saint-Bruno	1780
Saint-André de Bordeaux	1787
Saint-Michel la Rivière	1788
Bruges	1789
Macau	1790
Cadillac, église Saint-Blaise	1791

(1) J'ai signalé récemment à la Société l'inscription d'une cloche de 1475, envoyée de Nieul, près Limoges, à M. Vauthier, de Saint-Émilion, pour être refondue. M. Vauthier en a fait une nouvelle et a conservé l'ancienne ou du moins la zone de l'inscription où on lit : *semper sit sine ve qui michi dixit ave.* — Bas-reliefs du Christ *(ecce homo)* et de la Vierge.

Dans cette nomenclature très-incomplète, nous trouvons plusieurs cloches enlevées de leur clocher primitif, par exemple celle de Blaignac, arrondissement de la Réole, qui FUT FAICTE LAN MIL Vc X POUR Sr MARTIN DE MONPHELIX.

Cette localité, déchue aujourd'hui de son ancien titre de paroisse, se trouve entre les communes de Pondaurat et de Puybarban, arrondissement de Bazas.

L'inscription d'une des cloches de Fronsac indique qu'elle fut faite en 1579 pour l'église conventuelle de Saint-Martin de Montaigne au Montagne, canton de Lussac, arrondissement de Libourne. L'église paroissiale dédiée à Saint-Georges, abandonnée maintenant pour celle de Saint-Martin beaucoup plus vaste, mérite néanmoins la visite de l'archéologue.

La cloche actuellement à Saint-Félix de Foncaude ou de Pommiers, arrondissement de La Réole, datée de l'an MIL Vc LXI, était destinée à Notre-Dame de Gironde. Celle de Saint-Laurent-du-Bois de 1551 annonce qu'il y avait aussi à Gironde une église ou chapelle dédiée à sainte Péronnelle, FAICTE LAN MIL Vc LI POUR Ste PERONNELLE DE GIRONDE. Ce quartier, situé sur le bord du Drot, à peu de distance du bourg, est encore désigné dans les cartes géographiques Sainte-Péronnelle et Sainte-Pétronille. Il résulterait de là que la paroisse de Gironde, nommée ainsi du tournoiement des eaux du Drot se jetant dans la Garonne, *girus undæ*, devait avoir autrefois une certaine importance.

La commune de Bayon (arrondissement de Blaye) possède la cloche de Saint-Seurin de Cobueras, paroisse appelée aussi Caubayras ou de Thoumieras, aujourd'hui Saint-Seurin de Bourg; celle de Neuffons est désignée sur sa cloche par le nom de Saint-Martin de Torignat.

La grosse cloche d'Aillas, arrondissement de Bazas, indique l'existence d'une église au lieu de Belin, section de la dite paroisse. IE SUIS ESTE FAICTE LAN MIL CCCCC XXXVIII POUR NRE DAME DE MOICHAC DAIHAS.

Une des deux cloches de Saint-Martin de Mazerat que les jurats de Saint-Émilion firent enlever vers l'an 1585 après avoir fait détruire l'étage supérieur du clocher de Saint-Martin, qu'ils craignaient de voir servir de forteresse aux huguenots cantonnés dans les environs, rendue en 1591 à la supplication des habitants de cette paroisse, a été refondue, il y a quelque temps, pour en

faire deux destinées à la collégiale de Saint-Émilion. Je ne sais ce qu'est devenue l'autre et j'ignore leur date.

La cloche de 1624, qui appelle aux exercices du culte les paroissiens du Petit-Palais (canton de Lussac), avait appartenu à l'abbaye de Faize, aujourd'hui détruite. I. H. S. MARIA IE (suis) ESTE FAITE POUR LABBEYE DE FEIZE LAN 1624 ABBE RAMON MARTIN PRIEUR LACROIX. R MONZIE VILLENUFVE DVZAC FERRIS P. (parrain) DUPRAT M. (marraine) JANE FEVEREAV. F. P. LALAY M. F. (maîtres fondeurs?).

M. l'abbé Pardiac consacre la plus grande partie de sa notice à la cloche de Saint-Dominique de Bordeaux, fondue en 1541 pour l'église Saint-Michel de Bordeaux.

Outre la date qu'elles portent généralement, les inscriptions campanaires sont intéressantes en ce qu'elles indiquent le plus souvent les noms des parrains, ordinairement les seigneurs du lieu ou les notabilités de la paroisse, puis les noms des fondeurs. C'est ainsi que l'on trouve les noms de Jacques-Philippe Barrenges, écuyer, et de demoiselle Ysabeau de Gères de Camarsac, parrain et marraine de la cloche de Croignon. Charles et Suzanne de Castetja, seigneurs de Saubagnac (1), le furent pour la cloche de Romagne (2). La cloche de N.-D. de Floudès porte les noms de Charles-Antoine du Pis, chevalier seigneur de Puybarban, Bassane, etc., et de dame Rollet, épouse de messire Nicolas de Meslon, seigneur de la Gauterie, conseiller au Parlement. Celle de Bègles eut pour parrain messire Alexandre de Ségur, président à mortier au Parlement de Bordeaux, et pour marraine dame Thérèze de Cluzel. Nicolas de Combabessouse, doyen du Parlement de Bordeaux, et Marguerite de Combabessouse, sa sœur probablement, épouse de M. de Montaigne, tinrent la cloche de Loupiac (La Réole). Celle de Préchac fut baptisée sous le patronage de messire Louis de Pons et de demoiselle Marie Guionet de Rochefort. Celles du Tourne (1767), de Sainte-Eulalie d'Ambarès et de Beychac ont eu pour parrains, la première, messire Bernard d'Abadie, seigneur du château franc du

---

(1) (Sauvagnac).

(2) Un moulage récent de l'inscription de la cloche de Saint-Vivien de Romagne, que me communique M. Deyres chargé de refondre la cloche, me donne la date de 1503 au lieu de 1553, comme il est dit au nº VII des Comptes-rendus de la Commission des Monuments historiques.

Pic, et demoiselle Élisabeth de Tapol ; la deuxième, Noël Saincric, écuyer, et dame Marianne Magdelaine Cazau de Monjon; la troisième, M. Marc-Antoine Dupérier, seigneur de Larsan et autres lieux; marraine dame Marie Verthamon Dupérier, son épouse.

La cloche de Cambes de 1610 où j'ai lu PRO S[t] MART. DE CAMBES INTER DVO MARIA DN GALATEAV SENVICE. SAMP. DORNANO. ABB. S. CRV PATRINO. ET. DNA CVIO DE LA MOTHE DE CAMBES MATRINA indique qu'elle eut pour parrain Pierre d'Ornano (vulgairement nommé *Sampetro* (vulgò Sampetro, dit *la Gallia Christiana,* qui fut abbé de Sainte-Croix de 1607 à 1632. On sait que l'église de Cambes dépendait de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, et, chose notable, un bandeau sculpté qui surmonte le portail de l'église de Cambes offre une analogie frappante de décoration avec celui que l'on voit au-dessus du portail de la vieille église des Bénédictins de Bordeaux.

Le mot SENVICE, dont je ne saisis pas bien le sens, indiquerait-il que l'abbé d'Ornano, empêché par une cause quelconque, aurait, pour le représenter, délégué le sieur Galateau d'une famille notable du pays?, et le mot CVIO qui précède le nom de *la Mothe de Cambes* n'est-il pas lui-même une erreur de l'ouvrier fondeur comme il s'en rencontre parfois? Il faudrait peut-être simplement le datif CVI.

Quant aux fondeurs, Ampoulange ou plutôt Poulange, ainsi qu'on le voit écrit sur les cloches du Tourne, de Bruges et de Saint-André de Bordeaux, puis Jacques Turmeau, ont signé plusieurs cloches girondines. Nous voyons à la cloche de Mourens (1743, le nom de Gazanzo inscrit au-dessus d'un écusson ovale écartelé dont deux quartiers renferment chacun une étoile, les deux autres un arbre à pin. Au-dessus de l'écusson est un casque de profil, visière ouverte, accompagné d'une cloche et d'un compas, attributs, sans doute, de métier ou de corporation. On lit les noms de Simon Camara sur la cloche d'Escoussans de 1741, de Batanchon sur celle de Quinsac (1684), de Lalay sur celle du Petit-Palais (1624), de Savigniac sur celle de Sainte-Croix du Mont (1732), tout à côté d'une croix formée de fleurs de lys; enfin, de Madères sur la cloche de Baurech.

On attribue à un certain Sainet de Villenove la cloche de Monprimblanc dont l'inscription gothique est relatée de la manière suivante dans le Compte-rendu de la Commission des Monuments historiques, n° VIII, années 1846-47.

LAN MIL CINCQ C ET TROYS FVT FAIT TE PAR SAINET DE VILLENOVE S BARBARA ORA PRO NOBIS. Au-dessous du mot NOBIS, PUY A AN.

Parmi les inscriptions curieuses de nos cloches girondines, celle d'une de nos cloches de Saint-Seurin de Bordeaux offre un certain intérêt au point de vue historique.

Nommée Marie, MARIA VOCOR, elle fut fondue en 1640 avec les canons pris aux Espagnols au combat des îles Sainte-Marguerite (1639?) par un prélat guerrier, l'archevêque de Bordeaux Henri de Sourdis, frère et successeur du cardinal. C'est ce que rapporte sa légende en distiques latins :

SOVRDISII NOMEN REVOCO QVI VICTOR IN VNDIS
HISPANIÆ CLASSIS ME RETVLIT SPOLIVM.
QVÆ BOMBARDA FVI, TEMPLIS CAMPANA REFINGOR
VT VIRTVTIS ERAM, SVM PIETATIS OPVS.

« Je rappelle le nom de Sourdis qui, victorieux sur mer, me rapporta comme dépouille de la flotte espagnole ; autrefois bombarde de guerre, je suis refaite cloche pour les temples. De même que j'étais le fruit de sa valeur, je suis l'œuvre de sa piété. »

La formule XPS (Christus) VINCIT, XPS REGNAT, XPS IMPERAT, se trouve sur les cloches de Villagrains (1544) et de Fronsac de 1579. Cette dernière porte aussi une invocation à Dieu pour préserver la paroisse de la tempête, des éclairs, du tonnerre, du vent et de tous les maux. TEPESTATE, FVLGVRE, TONITRV ET AB OMIB (omnibus) MALIS ET PERICVLIS ET DEFEDAT AMEN. La cloche de Bègles (détruite?) appelait dans le même but l'intercession de saint Maur : A FVLGVRE ET TEMPESTATE LIBERA NOS DOMINE INTERCESSIONE BEATI MAVRI, etc. Le son de celle de Saint-Magne (canton de Belin) mettait en fuite les démons. Voici son inscription inédite communiquée par M. l'abbé Pardiac : L'AN MIL V^c ET X FUT FAITE POUR SAINT MANNE.

VOX MEA
CVNTORVM (cunctorum) FIT VERROR (terror) DEMONIORVM.

Nous avons vu sur celle de Monprimblanc : S (sancta) BARBARA ORA PRO NOBIS, invocation à sainte Barbe, dont l'effigie en bas-relief orne la cloche de Saint-Dominique décrite par M. Pardiac. Le mot *cymbalum* inscrit sur celle de Préchac : CYMBALVM FACTVM EST PRO SANCTI PETRI DE PRECHAC, etc., rappelle que les *cymbala* appelés aussi *tintinnabula* étaient, à l'origine, des clochettes à main employées dans certaines cérémonies religieuses.

Les inscriptions des trois cloches de Saint-Sulpice de Faleyrens, de Saint-Sulpice de Lafosse en Bourgèz, et de Saint-Sulpice de Brannens, rappellent l'habitude qu'ont encore les gens de la campagne de prononcer Saint-Suplice pour Saint-Sulpice.

Trois bas-reliefs, saint Michel, saint Jean et la Vierge, accompagnent l'inscription gothique de la cloche de Saint-Émilion. LAN MIL CCCCC ET XXII, VERBVM CARO FACTVM EST ET HABITAVIT IN NOBIS. Nous avons vu déjà un saint Michel sur celle de Quinsac de 1597. On voit encore ce saint sur la grosse cloche d'Aillas et celle de Baurech. La Vierge se retrouve sur celles de Castelvieilh et de Baleyssac. Un saint Étienne décore la cloche du Tourne; un saint Marcel orne celle de Beychac. De chaque côté de l'R du mot VERBVM de la cloche de Saint-Émilion, il y a deux oiseaux échassiers; enfin l'ornementation générale de la cloche de Saint-Dominique de Bordeaux est longuement décrite par M. l'abbé Pardiac.

L'inscription ingénieuse de notre grosse cloche

CONVOCO	SIGNO	NOTO	COMPELLO	CONCINO	PLORO
ARMA	DIES	HORAS	NVBILA	LAETA	ROGOS

rappelle sa destination et les circonstances diverses qui motivaient sa sonnerie. Les armoiries du Roi et de la Ville, du maréchal de Richelieu, de la duchesse d'Aiguillon, du maréchal de Mouchy, indiquent sous quel illustre patronage elle sortit en 1775 des ateliers de Jacques Turmeau. Elle en remplaçait une de 1715 qui avait eu pour parrain et marraine le maréchal de Montrevel et M[me] l'intendante de Courson de Lamoignon, et qui avait été installée dans les tours de l'Hôtel de Ville, le 28 février de la même année. On voit à la cloche de Baurech les trois fleurs de lys de France dans un écusson à bordure garnie d'enroulements. La cloche de Haux présente une large feuille de vigne à côté d'une croix.

Dans ce rapide exposé où j'ai cité soixante-dix-huit cloches antérieures au XIX[e] siècle, je ne prétends point en avoir épuisé la liste. D'autres bien probablement se balancent encore au faîte de nos vieux clochers, échappées aux regards de l'antiquaire, car il n'est point toujours aisé d'aller les visiter dans leur cage de pierre et parfois il devient scabreux de s'aventurer sur les poutres aériennes qui les soutiennent; peut-être en ai-je mentionné qui n'existent plus de nos jours; toutefois on ne saurait trop recommander, autant que la chose est possible, de les examiner, d'en relever les

dessins et les inscriptions, mieux encore de faire de ces dernières un fidèle estampage.

Nous savons que pendant la période révolutionnaire si funeste à nos monuments religieux, un grand nombre de cloches furent envoyées dans les ateliers monétaires et les arsenaux. D'autres furent brisées en punition des contraventions aux lois qui prohibaient leur usage. C'est ce qui résulte d'un arrêté imprimé et affiché à Bordeaux, dont un exemplaire m'a été obligeamment soumis par notre collègue M. Braquehaye. Le commissaire du pouvoir exécutif de Bordeaux, Maugeret, ayant signalé que « dans plu-
» sieurs endroits, et notamment dans les cantons de Guîtres et de
» Galgon, des hommes *égarés par le fanatisme*, ou *entraînés par des*
» *conseils perfides* (textuel), non-seulement ont, à force ouverte,
» remis en place des battans de cloche que *la prudence* avait fait
» enlever, mais encore ont insulté, méconnu, menacé, excédé les
» magistrats du peuple qui ont voulu maintenir l'ordre et faire
» exécuter la loi...... »

L'administration départementale, après plusieurs considérants, lançait, le 1er thermidor an IV, un arrêté dont voici quelques articles :

« Art. I. Il est défendu à tout citoyen de sonner les cloches, soit pour appeler aux offices ou autres cérémonies d'un culte quelconconque, soit aux heures dites des Angelus, soit sous le frivole et dangereux prétexte de dissiper l'orage. »

« Art. II. Les agents municipaux de chaque commune sont tenus..... de veiller à ce que les cloches ne soient sonnées que dans les cas d'incendie ou d'assemblée primaire ou communale... etc... »

« Art. VII. Le général de brigade commandant la force armée du département est requis de tenir à la disposition du président du tribunal de la police correctionnelle de Libourne, la force armée, qui sera, par ce dernier, jugée nécessaire, pour faire exécuter les mandemens de justice dans les cantons de Galgon et de Guîtres, à raison des procédures qui s'y instruisent. »

« Art. VIII. Toutes les fois que les cloches auront été sonnées dans une commune pour tout autre cas que ceux prévus par l'art. II du présent arrêté, l'administration municipale du canton en ordonnera le brisement et en rendra compte à l'administration départementale; les cloches ainsi brisées seront envoyées à la Monnoie de Bordeaux. »

« Art. IX. La force armée qui sera envoyée dans les cantons de Galgon et de Guîtres y fera briser et enlever les cloches des communes qui seront désignées par les administrations municipales, mais spécialement celles des communes de Maransin et de Lagorce. »

Cet arrêté, suivi du texte de la loi du 22 germinal interdisant les sonneries, dut être fatal à bon nombre de cloches de la contrée, qui n'ont pas eu, comme la belle cuve baptismale en bronze que l'on voit à notre église Saint-Seurin dans la chapelle saint Fort, l'heureuse chance de rester oubliée dans les jardins de la préfecture maritime de Rochefort, où elle avait été envoyée pour être fondue et transformée en canon, juste tout l'inverse de la cloche de la même église que j'ai citée plus haut.

Le temps, et le désir de rajeunir, comme dit M. l'abbé Pardiac, et la spéculation ont dû restreindre encore le nombre de celles qui avaient survécu aux orages de la révolution. C'est donc une bonne fortune pour nous lorsqu'il nous est donné de découvrir et de signaler, sur quelqu'un de ces monuments d'airain ou de bronze encore inédit, une inscription offrant un véritable intérêt archéologique.

Mars 1877.

NOTES

SUR

QUELQUES ARTISTES OU ARTISANS BORDELAIS

oubliés ou peu connus;

Par M. E. GAULLIEUR

En parcourant depuis douze ou treize années les précieux manuscrits de toute nature conservés soit aux Archives départementales de la Gironde, soit à la Bibliothèque publique de Bordeaux, soit enfin dans les Archives municipales de cette ville, j'ai pu recueillir un assez grand nombre de notes intéressantes se rapportant à notre histoire locale.

Ces notes, classées au fur et à mesure avec le plus grand soin, ont été placées par moi dans un certain nombre de portefeuilles *ad hoc,* suivant leur nature et le sujet auquel elles se rapportent. L'un de ces portefeuilles, qui sont au nombre d'une vingtaine environ, m'a paru, par la nature même des notes qu'il renferme, devoir intéresser plus particulièrement la *Société Archéologique de Bordeaux.*

J'y ai groupé, sous ce titre général : *Artistes ou artisans bordelais oubliés ou peu connus,* quelques documents relatifs aux architectes, aux *imagiers* ou sculpteurs, aux peintres, aux armuriers, aux verriers, aux enlumineurs de manuscrits, aux orfèvres, aux musiciens, aux organistes et aux *horologeurs* bordelais, du XV[e] au XVIII[e] siècle.

Malheureusement, on le devine, les renseignements que j'ai pu rassembler sur un grand nombre de ces hommes de talent sont, la plupart du temps, fort incomplets ; mais, tels qu'ils sont, je crois qu'ils pourront intéresser ceux d'entre vous, Messieurs, qui s'occupent à reconstituer nos vieilles annales. Ce sont autant de matériaux qui pourront être utilisés, plus tard, pour l'histoire des corporations bordelaises, ou pour celle de l'art et des artistes à Bordeaux.

Architectes.

RAYMOND MACIP.

Au nord du quadrilatère ou parallélogramme occupé par le Burdigala des Gallo-Romains, le fossé qui défendait la ville parallèlement à l'enceinte fortifiée se nommait, comme on sait, fossé de Campaure (*Campus aureus*). Il passait sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le cours de l'Intendance et se terminait à la place Dauphine, à la hauteur du cours de Tourny.

Au XIIIe siècle, la population s'étant fort augmentée, la ville se trouva pour la deuxième fois trop petite, une portion considérable de terrain lui fut ajoutée de divers côtés et le mur de défense fut reculé. Les anciens fossés, devenus inutiles, furent comblés (1), mais ce n'est qu'à la fin du XVe siècle qu'ils se chargèrent de constructions.

Les jurats qui, en 1491, occupaient les charges municipales, eurent l'heureuse idée de diviser en un certain nombre de lots les terrains qui bordaient l'ancien fossé de Campaure et de les bailler à fief à de riches bourgeois qui, par leur position de fortune, présentaient des garanties particulières, à la condition qu'ils seraient tenus d'y bâtir une maison dans le délai de trois ans.

C'est ainsi que, le 9 avril 1491, par acte notarié, ils délivrent à leur collègue, honorable homme Grimon Ayquem, grand-père de Michel de Montaigne, deux emplacements situés « *en la paropia de Nostra Dona de Puch Paulin, sus lo fossat, près lo convent neu de l'Observance, aissi cum son entra la place de Johan Doat, feu de la Billa, lo padoentz de la deyta billa d'un part et d'autra; et durat de la carreyra publica de dessus lo fossat de l'un cap, entro à la murralha antiqua de la deyta ciutat de l'autre cap,* » avec obligation d'y bâtir dans le courant des trois années suivantes « *autrament balhance nulla* », c'est-à-dire sous peine d'annulation du dit contrat.

---

(1) On lit dans un titre de 1356 cité par l'abbé Baurein : « In parrochià Beatæ Mariæ de Podio Paulini, in carreyrà quæ est suprà fossatum, loco vocato à Campauria. »

L'emplacement voisin fut alloué, le 7 mai suivant, à Hélie Guilhem, de la paroisse de Saint-Christoli et sous les mêmes conditions. Il confrontait, d'après les désignations contenues dans l'acte, « *am la place de terra de nostre senhor Grimon Ayquem, feu de la deyta billa d'una part et lo camin per loquau hom ben de la rua qui es dauaut la maison de Monsenhor de Duras au conbent de l'Observance, d'autra part, et dura deu camin public de dessus lo fossat de l'un cap entro à la muralha antiqua de la deyta ciutat et aquera compresa de l'autra cap.* »

Il est question dans ces deux textes du *nouveau* couvent de l'Observance; c'est qu'en effet les Franciscains, qui possédaient depuis plusieurs siècles un monastère à l'autre extrémité de la ville sur la place des Cordeliers, venaient d'en faire commencer un second à l'angle des fossés de Campaure et de la rue de la Corderie, qui longeait le mur de la ville.

Trois ans après, en 1494, le gros œuvre était terminé; il ne restait plus à faire que le clocher pour la construction duquel les jurats de cette époque passèrent un traité par-devant notaire avec un architecte ou, comme on disait alors, un maître maçon de la paroisse de Sainte-Eulalie, nommé Raymond Macip, sur lequel je viens appeler votre attention.

Dans ce traité passé par-devant Me De Bosco, notaire, entre les religieux désignés sous les noms de Franciscains, Menuts ou Frères Mineurs et Raymond Macip « mestre masson » de la paroisse Sainte-Eulalie et bourgeois de Bordeaux, ce dernier s'engageait à « *far, perficir et peraccabar lo cluchey de la gleysa deu deyt convent deus frays Menuts de Bordeu* », d'après les conventions spécifiées dans un contrat antérieur retenu par Me Marsaud Nadau, notaire de la paroisse Saint-Pierre.

Ce travail devait être fait au prix de 3,500 fr. bordelais, environ 52,000 fr. de notre monnaie, dont 500 fr payés d'avance (1).

Les renseignements que j'ai pu recueillir sur Raymond Macip sont peu nombreux; ils nous apprennent seulement qu'il était né à Bordeaux et que sa position de fortune était bonne.

C'est ainsi qu'au mois de novembre 1494 nous le voyons sous-affermer les revenus de la Commanderie de Cagnac ou d'Arcins,

---

(1) *Arch. déples de la Gir.*, série E, notaires : Minutes de De Bosco, 170-3, fo 154 vo.

dans le canton de Castelnau, de compte à demi avec Charles de Biralès, vicaire de l'église de Peyrissac en Fronsadais. Le cessionnaire était un riche marchand de la paroisse Sainte-Colombe, nommé Arnaud Fort; il était fermier des revenus de la Commanderie du Temple de Bordeaux et de ses annexes pour les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1).

Dans un acte de 1495, un certain Heliot Barrat, domicilié à Saint-Pierre de Bassens, se reconnaît débiteur d'une petite somme de 4 fr. 55 ardits envers Raymond Macip, architecte de la paroisse Sainte-Eulalie (Raymundo Macip, latomore).

Les témoins, dont le nom présente quelque intérêt, sont un architecte de la paroisse Saint-Projet Jehan Georges (latomore Sancti Projeti) et Jehan Jordan, serviteur ou commis de Raymond Macip (2).

Enfin nous voyons, à la date du 6 mai 1496, l'architecte du clocher de l'Observance charger un entrepreneur nommé Pierre Surget de faire un escalier de pierre dans l'une des tours qui défendaient l'entrée du vieux palais de l'Ombrière et de reconstruire l'une des tours du pont Saint-Jean à l'embouchure du Peugue (3).

Ce document présente un intérêt particulier et mérite, je crois, d'être reproduit *in-extenso* :

6 mai 1496.

Me Raymond Macip, architecte, charge Pierre Surget, maçon, de faire un escalier de pierre dans la tour de la porte de l'Ombrière et de refaire l'une des tours du pont St Jean, au prix de 200 fr. bordelais.

Lo VIme jorn de may l'an mil IIIIcc IIIIxx et XVI,

Appuntamentz feitz entre maystre Ramon Macip, masson, parropiant de Sancta Euladia et borgues de Bordeu, d'una part et Pierre Surget, masson, demourant à Bourdeu, d'autra part (4).

Et premeyrament que lo deyt Pierres Surget fera et bastira au deyt maistre Ramon Macip una vitz dedentz la tour deu portau de Lombreyre, devers lo portau de Corn, de pierre de talhe, touchant dedans et dehors et entrousec faysant

(1) *Arch. dép*les *de la G.* : Min. de De Bosco, 170-3, f° 142 v°.

(2) *Arch. dép*les *de la G.* : Min. de Gemellier, 528-1.

(3) Voyez dans l'ouvrage intitulé *Bordeaux vers 1450* le plan qui se trouve à la page 52.

(4) *Arch. dép*les *de la Gir.* : Minutes d'Étienne Tibaldy, 491-4.

portes entières qui sont nécessayres à la dite vitz, reservat que s'il y a feuilhes à la première entrée le dit maystre Ramon les y doyt faire à ces despens, de la haulteur de trois estalhes et montées (1) jusques au galhatras, montant la muralhe de hault en bas de la dite vitz entro à la fine deu deyt galhatras, pour entrer au dit galhatras, et seront gauchées les dites marches à double gauchement et fera le dit Pierre ung larmié au dit tour, là out melheur sera avisé entre eulx deux.

Item plus, a promis le dit Pierres Surget à feyre le ront de la tour qui est devert l'estier et de l'un carre à l'autre deu pont S[t] Jehan, de pierre de talhe despuis la dite tour jusques au hault des galleries et les corbeaus achevetz et deus niveaus des galeries, tout prest à cuvrir, de trois piez d'espez jusques à la galerie, tout le dehors de talhe et le dedans de ribot.

Item plus, fera le dit Pierres en la dite tour, devers le pont S[t] Jehan, deulx cheminées de talhe, l'une sus l'autre, avecques leurs ars et leurs foyers comment se appartient.

Et plus, fera au dit estage bas, una canonniere de talhe, votée commant se appartient, là out sera entre eulx au meilheur divisé (2).

Et plus, fera en ce dit cousté, encontre le *Chay deu Roy*, ung retretz qui viendront de bas de terra, de bas en forme d'une vote, de sept à huyt piez en carré de large et montera les dits retretz et tuyets (?) à deulx estages.

Item, le dit maistre Ramon Macip doyt fornir de totz matériaux, cum est : de pierre, de sable, mortier et boscz pour chavauder (3) et le dit chavaudage.

Item, le dit Pierres Surget doit fornir totz maneubres nécessaires pour fayre et parachever la dite obre.

Et le dit avoir feit dedentz la S[t] Johan Babtista qui vient en ung an.

Pour le pretz et soma de deulx cens francs bordales, à poier ainxi commant l'obrage se fera.

Obligeant l'una partida à l'autre, etc., sobzmettant, etc.

Presentibus ibidem : Johanne Rousseau, parropiano Sancte Euladie Burdegale, Johannico Galhard, alias de Beauchamps, parropiano de Cenono, testibus et Stephano Mercier.

Un dernier acte notarié, relatif à l'architecte du couvent de l'Observance, « Maistre Raymond Macip », nous apprend qu'il s'était

---

(1) Étages.

(2) Pour *advisé*.

(3) Échafauder.

marié dans les dernières années du xv[e] siècle et que sa femme se nommait Guillaumine Guybonneau. C'est le contrat de mariage de leur fille Yzabeau avec un certain Pierre de Brenens, de la paroisse de Saint-Eloi. L'acte est daté du 22 mai 1511 (1).

OLIVIER MAUBRUN.

Les renseignements que nous possédons sur Olivier Maubrun se réduisent à fort peu de chose.

Un document du 15 décembre 1517 lui donne le titre de « *Mestre maçon de l'œuvre de l'église Saint-Michel* » à Bordeaux. L'architecte reconnaît avoir été intégralement payé par honorable homme Henry de Mons, bourgeois et marchand de Bordeaux et fabricien de l'œuvre, tant « *des sept voultes* » construites par lui, « *que de la chapelle N.-D. de Bonne-Nouvelle, aussy faicte par icelluy Maubrun en la dicte église* » (2).

Le trésorier de la fabrique de Saint-Michel, dont il est ici question, nous est beaucoup plus connu que son architecte. C'était un des plus riches marchands bordelais de la fin du xv[e] siècle et du commencement du xvi[e]. Bien qu'il appartînt à la noblesse, il ne craignait pas de déroger en s'occupant d'affaires commerciales.

C'est ainsi que, par acte du 26 octobre de la même année (1517), « noble homme Henry de Mons, bourgeois, et marchand de Bordeaux », autorise son fils, honorable et sage maître François de Mons, licencié *utriusque juris*, à prendre pour femme damoiselle Marie de Raphaël, fille de feu Jehan de Raphaël, conseiller au Parlement, qui lui apportait en dot 600 livres tournois.

ÉTIENNE BAUDOUYN.

Ce nom de Baudouyn, que nous retrouvons fréquemment dans les minutes des notaires bordelais de la première moitié du xv[e] siècle, était celui de deux hommes qui selon toute apparence étaient frères, et dans tous les cas vivaient à la même époque, et entrete-

(1) *Arch. dép[les] de la Gironde*, série E : Minutes de Praheaco, liasse 441-1, f° 105.

(2) *Arch. dép[les] de la Gironde*, série E : Minutes de Sénéchault, liasse 477-2, f° 242.

naient des rapports d'amitié puisqu'on voit quelquefois l'un des deux servir de témoin à son homonyme.

Le premier, dont nous nous occuperons plus tard, se nommait Jehan Baudouÿn; il était à la fois peintre et *imagier*, c'est-à-dire sculpteur. L'autre était architecte et s'appelait Étienne Baudouyn; c'est de ce dernier qu'il est question dans cette courte notice.

En 1520, le Conseil des jurats ayant décidé la construction de nouvelles prisons à l'Hôtel de Ville Saint-Éloy, dont les deux dernières tours se dressent encore fièrement aujourd'hui, mit les travaux en adjudication le 28 septembre. Au nombre des soumissionnaires figure Étienne Baudouyn, « maistre maçon », qui offre de se charger de la construction projetée, au prix de 5,000 livres tournois (1). Un de ses confrères nommé Guillaume Medium ou Médion, car on trouve les deux orthographes, ayant fait un plus fort rabais, l'emporta sur lui. L'adjudication eut lieu, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, en présence de noble homme Jehan de Colonne, maître général des fortifications et réparations en Guyenne.

Ce gentilhomme, dont les fonctions correspondaient à peu près à celles d'un colonel du génie actuel, en tournée d'inspection s'était rendu à Bordeaux, par ordre de François Ier, pour activer la construction du boulevard Sainte-Croix et faire mettre en bon état de défense les fortifications de cette ville, sur laquelle les Espagnols, avec qui l'on était en guerre, pouvaient tenter un coup de main.

Un acte du 17 septembre 1525, nous montre Étienne Baudouyn traitant avec l'un des plus riches marchands de Bordeaux, sire Arnaud de Lestonnac, qui, à diverses reprises, fit partie du Conseil de la jurade.

L'architecte s'engage à terminer la maison que Lestonnac faisait construire rue des Ayres, dont la façade, commencée « *à la guyse de Bourdeaux* », ne lui plaisait point. Il promet de la *parachever à la mode de France.* »

Je cite textuellement ce passage qui me paraît intéressant, puisqu'il nous permet de constater qu'il y avait alors à Bordeaux, pour la construction des maisons particulières, deux styles d'architecture, dont l'un était essentiellement bordelais et l'autre parisien.

---

(1) Environ 85,000 fr. d'aujourd'hui. Pour l'architecte Guillaume Médion, voir Arch. mun. de Bordeaux, Invent. somm. de 1751 au mot : *Prisons*.

Dans un terrier des Archives départementales (n° 87), je retrouve cette expression de « *maison à la mode de France* » à propos d'un immeuble situé sur les Fossés des Salinières et appartenant à Messire Jehan de Genouillac, chevalier, baron de Vaillac et gouverneur du Château-Trompette.

Deux ans après, en 1527, nous voyons Étienne Baudouyn acheter à un marinier de la Saintonge, nommé Jehan Ricart, le chargement de son petit navire, soit 55 tonneaux de belle pierre de Taillebourg « *pour faire ouvrage de taille* ».

La vente est conclue au prix de 22 sols 6 deniers le tonneau, rendu sur le port de Bordeaux, c'est-à-dire à peu près 13 fr. au taux actuel de l'argent (1).

Ce qui prouve qu'Étienne Baudouyn jouissait à Bordeaux, comme architecte, d'une certaine considération, c'est que nous voyons, en 1532, le Parlement de Bordeaux le désigner comme arbitre avec deux de ses confrères.

Jacques de Larmandie, évêque de Sarlat, avait traduit devant cette cour un entrepreneur, nommé Blaise Bernard, chargé par lui de quelques constructions dans l'église de cette ville : les experts, au nombre de quatre, se rendirent à Sarlat, visitèrent avec soin les fondements de la cathédrale, en présence de M. Jehan de Ferron, conseiller délégué par le Parlement de Bordeaux, et présentèrent leur rapport.

D'un avis unanime ils reconnurent que tout l'ouvrage déjà fait devait être « *abattu et démoly* » comme manquant de solidité et les fondations recommencées (2).

Enfin, dans le courant de l'année 1532, nous voyons Étienne Baudouyn chargé par le Parlement de construire une cave voûtée sous la chapelle du Palais de l'Ombrière.

MATHURIN GALLOPIN.

Charles-Quint venait, en 1520, de l'emporter sur son jeune compétiteur, François Ier, et d'ajouter à son titre de roi d'Espagne celui d'empereur d'Autriche. La bonne intelligence qui jusqu'à cette

---

(1) *Arch. déples de la Gironde*, série E : Minutes de Brunet, liasse 67-5.

(2) *Arch. déples de la Gironde*, série B, Parlement, reg. n° 20. Arrêt du 4 juin 1532.

époque avait uni ces deux princes, du moins en apparence, cessa brusquement pour faire place à une haine mortelle, qui devait avoir pour la France de si funestes conséquences. Le roi, d'après les conseils qui lui furent donnés, résolut de porter la lutte dans le Midi, et la guerre de Navarre fut dès lors décidée, sinon préparée. Bordeaux, Bayonne et les villes du Sud-Ouest furent secrètement invitées à se mettre en état de défense.

Lautrec, qui, par sa sœur, la comtesse de Chateaubriand, avait sur l'esprit de François Ier une influence très-grande, fut nommé gouverneur de la Guienne, avec son frère André de Foix, seigneur de Lesparre, vulgairement appelé Desparros, comme lieutenant-général.

Ce dernier se rendit à Bordeaux, accompagné de noble homme Jehan de Colonne, qui reçut le titre de « *maistre général des fortifications des pays et duché de Guienne* ». Tous deux s'entendirent avec les jurats qui décidèrent de mettre, sans plus tarder, Bordeaux en état de défense.

Tout d'abord, on résolut d'élargir les fossés de la ville et de leur donner plus de profondeur; de réparer les brèches de l'enceinte fortifiée; de refaire les prisons voûtées de l'Hôtel de Ville Saint-Éloi et de construire à l'extrémité du quartier Sainte-Croix un bastion en pierre de taille ou, comme on disait alors, un *boulevard*.

Par ordre de Desparros et de Colonna, ces divers travaux furent mis en adjudication, les 18 et 28 septembre 1520 (1), et nous voyons figurer au nombre des adjudicataires deux des architectes auxquels nous avons consacré quelques lignes précédemment : Étienne Baudouyn et Guillaume Médion ; les autres sont Raymond de Guitard, Girault Pommier, Joubert David et Mathurin Gallopin, qui mérite de fixer notre attention d'une manière plus particulière, d'abord comme architecte de talent et parce qu'il fut le père de l'un des meilleurs avocats du barreau bordelais au XVIe siècle, Simon Gallopin, élu deux fois jurat par ses concitoyens en 1563 et en 1564, c'est-à-dire en des temps difficiles et au milieu de circonstances que les discordes religieuses rendaient fort graves.

---

(1) *Arch. dép*les *de la Gir.*, série E, notaires : Minutes de Nicolas Moreau, 388-2.

Par l'adjudication du 18 septembre 1520, l'agrandissement des fossés de la ville et leur consolidation par un revêtement de pierre fut confiée à Guillaume Médion, à Mathurin Gallopin et à deux de leurs confrères.

Joubert David fut chargé de la construction du boulevard de défense projeté dans le quartier Sainte-Croix ; il en dirigea si mal l'exécution qu'il fallut la recommencer entièrement peu d'années après.

Le 28 septembre fut ouverte l'adjudication relative aux prisons de l'Hôtel de Ville; sept architectes se présentèrent. Étienne Baudouyn offrit de se charger de ces travaux moyennant 5,000 livres tournois. Gallopin, dont les prétentions étaient beaucoup plus modestes, ne demandait que 2,800; il abaissa même ses offres jusqu'à 2,300. Nous avons dit précédemment (1) que les constructions à établir furent adjugées à Guillaume Médion au prix de 1,900 livres.

Nous avons aussi, dans la notice relative à Étienne Baudouyn, parlé du procès intenté devant le Parlement de Bordeaux par l'évêque Jacques de Larmandie à un entrepreneur nommé Blaise Bernard (2). Les quatre commissaires chargés de visiter, en présence du conseiller Jehan de Ferron, les fondements de l'église de Sarlat et qui en ordonnèrent la démolition immédiate, furent Étienne Baudouyn, Girault Pommier, Guillaume Médion et Mathurin Gallopin.

C'est en 1532 que les quatre architectes bordelais rendirent leur rapport dans cette affaire, et le 27 avril de la même année, Gallopin passait avec Jacques de Pons, écuyer, seigneur de Mirambeau, un contrat par devant notaire, relatif à divers travaux à exécuter dans l'église de l'Annonciade à Bordeaux.

Le couvent de l'Annonciade, situé dans la rue Mingin, aujourd'hui rue Magendie, avait été fondé peu d'années auparavant par Jacquette Andron de Lansac, femme de messire Alexandre de Saint-Gelais. L'acte constitutif porte la date du 9 juillet 1521 (3).

Le 30 octobre 1525, la dame de Lansac fit son testament et

---

(1) Voyez page 115.

(2) Voyez page 116.

(3) *Arch. dép[les] de la G.*, série E, notaires : Minutes de Brunet, 67-5.

gratifia la maison qu'elle venait de fonder de quelques-uns de ses revenus et en particulier d'une dîme qu'elle possédait dans la paroisse de Blanquefort. En outre, elle chargea ses héritiers de faire achever l'église dont elle avait commencé la construction.

En peu d'années ce monastère devint fort à la mode dans la contrée et les premières familles seigneuriales y placèrent leurs filles. Jacques de Pons, seigneur et baron de Mirambeau, avec lequel madame de Lansac s'était mariée en secondes noces, suivit cet exemple en y faisant entrer Jehanne de Pons, sa fille ainée, tandis que Françoise, la plus jeune, faisait son éducation à Saintes chez les sœurs de Notre-Dame.

Voici les termes du contrat dont il s'agit :

« DU XXVIJe JOUR D'AVRIL MIL Ve XXXIJ »

[Par devant moy, notaire, a esté] personnellement estably Mathurin Galloppin (1), maistre maçon de Bourdeaulx, lequel de son bon gré a promis affaire de noble homme Jacques de Pons, escuyer, seigneur de Mirambeau, absent, toutef-foys Messire Pierre Andron, prieur de Sainct-Maria (sic) (2), illec présent, ensemble moy, notaire et tabellion royal, comme publicque personne, pour luy stipullant et acceptant, savoir est la bessoigne et masonnerie qui s'ensuyt :

« Sera tenu, le dict Gallopin, entailler neuf escussons en posse (3), en piare de Taillebourg, et mectre et poser ès pilliers et portes de la muraille de l'eglise de l'Anunciade et mectre et entailler les armes en escusson carré qui luy ont esté monstrées et baillées en ung escusson profect en papier (4) ;

» Et aussi faire la voste, garnye de barres de fer convenables et qui seront requises ;

» Et fournir un tumbeau de piare de Taillebourg ou de Grissiglac (5) et qui sera de plus grand valleur ou durée, et ce à la volunté du dict seigneur laquelle myeulx lui plaira ;

---

(1) On trouve ce nom écrit de quatre ou cinq manières différentes : Gallopin, Galloppin, Galopin, Galoppin, etc.

(2) Le couvent de l'Annonciade s'appelait aussi couvent de l'Ave Maria.

(3) Probablement en bosse, c'est-à-dire en relief.

(4) Ces écussons reproduisaient, sans nul doute, les armes de Mme de Lansac, fondatrice du couvent et, vraisemblablement aussi, celles de son second mari, Jacques de Pons.

(5) Peut-être Grézillac (Gironde), arrondissement de Libourne, où se trouvent des carrières.

» Et d'abundant blanchir et enduyre les murailles du dict et dehors à l'endroict où se fera la sainctare :

» Et le tout faict dedans troys septmaines prochain venant, et ce moyennant la somme de lv livres tournois.

» De laquelle somme de cinquante et cinq livres tournois le dict Gallopin en a receu manuellement contant, sur le passement de ces presentes, ès présences de notaire et tesmoings cy soubz nommés dix escutz d'or souleilh, pour la somme de quarente quatre solz tournois la pièce, qui est en somme toute : vingt-deux livres tournois, qu'il a comptée et nombrée et qu'il s'en est tenu pour bien contant, poyé et satisfaict.

» Et le reste de la dicte somme de lv livres tournois, le dict Andron, pour le dict sieur de Myrambeau, a promis payer en faisant la dicte bessoigne, etc. (1) ».

Antérieurement aux travaux d'architecture et de sculpture indiqués dans l'acte intéressant que nous venons de reproduire *in-extenso*, Gallopin avait été chargé dans la ville de Bazas de constructions importantes, dont nous ne connaissons point la nature.

En outre, il avait entrepris l'édification de l'église de Podensac, mais nous ignorons si elle fut achevée par lui; un acte notarié du 27 mars 1535 nous apprend, en effet, que les syndics et fabriciens de cette paroisse arrêtèrent les travaux de construction.

A cette date Gallopin charge un nommé Pierre Mayor, « maistre masson de Langon », de les poursuivre et de leur réclamer des dommages-intérêts (2).

Mathurin Gallopin habitait à Bordeaux dans le voisinage de la cathédrale; son atelier est toujours désigné sous le nom de *l'atelier Saint-André* (3).

Il était propriétaire de deux pièces de vigne à Saint-Seurin, hors les murs de Bordeaux, et d'une troisième derrière le château du Hâ.

Le 4 décembre 1530, il avait acheté à l'un des archers de la ville, Antoine de Cussac, un bois situé dans la paroisse de Carignan, entre-deux-mers, *au Puy de Vignac*. Ce bois était un francaleu, c'est-à-dire qu'il ne payait aucune espèce de redevance.

---

(1) *Arch. dép^les de la Gir.*, série E, notaires : Minutes de Guignier, 301-1.

(2) *Arch. dép^les de la Gir.*, série E, notaires : Minutes de Guignier, 301-1.

(3) Gallopin lui-même est souvent qualifié de « *maistre masson de Saint-André* » ; quelques indices nous font supposer qu'il était architecte de l'archevêché.

Enfin, le 3 avril 1531, Gallopin faisait l'acquisition d'une pièce de terre dans la paroisse de Bouliac, *au Cournau du Porge*, pour agrandir la propriété qu'il avait déjà dans cette localité (1).

Imagiers-Sculpteurs.

JEHAN BAUDOUYN.

Le quinzième siècle venait de s'éteindre entraînant avec lui, dans une large mesure, ces sentiments de foi ardente qui, en sculpture et en architecture, avaient inspiré les chefs-d'œuvre religieux du moyen-âge.

Sous Charles VIII et sous Louis XII s'opérait dans les beaux-arts une véritable révolution, dont l'idée fondamentale était celle-ci : revenir à l'étude de l'antiquité. Pendant que les sculpteurs italiens de l'école lombardo-vénitienne cherchaient à nous ramener au culte de la Grèce, quelques artistes français, sortis des grands ateliers de Dijon, de Tours, de Bordeaux, d'Angers, de Troyes, etc., résistaient à ce courant venu d'Italie et formaient le premier noyau d'une grande école de sculpture française qui devait briller d'un si vif éclat dans la première moitié du XVI[e] siècle.

Comme les sculpteurs italiens, les *imagiers* français travaillaient à réhabiliter la beauté des formes, seulement les premiers choisissaient leurs modèles dans les immortels chefs-d'œuvre de l'Athène antique, tandis que nos compatriotes les prenaient autour d'eux.

Rechercher les vestiges de cette école éminemment nationale, signaler les œuvres encore inconnues qu'elle a pu produire sur différents points du territoire français me paraît donc une excellente chose, c'est pourquoi je me suis efforcé de tirer de l'oubli le nom de quelques *imagiers* essentiellement bordelais, comme Jehan Baudouyn.

J'ai dit qu'il était à la fois peintre et sculpteur; on trouve en effet tantôt l'une, tantôt l'autre de ces deux qualifications accolées à son nom dans les quelques actes notariés où nous le voyons figurer, soit comme partie, soit simplement comme témoin.

---

(1) Même registre.

Sous Louis XII, en 1509, il recevait à Bordeaux la commande d'un monument funéraire d'une grande importance; il n'est guère permis d'admettre qu'il eût alors moins de vingt-cinq à trente ans, ce qui nous permet de supposer qu'il était né vers l'année 1480.

D'ailleurs, il n'est guère possible non plus de remonter au-delà de cette date, puisque Baudouyn se marie en 1530, et qu'on ne peut que difficilement admettre qu'il eût à cette époque plus d'un demi-siècle.

C'était, nous l'avons dit, le frère ou tout au moins le parent de l'architecte Étienne Baudouyn. Il avait son atelier dans la paroisse Saint-Siméon.

Le 2 avril 1509, Jehan Baudouyn, se trouvant au Château-Trompette, dont le gouverneur Messire François de Lafontaine, chevalier, venait de mourir, figure comme témoin dans un contrat passé entre le fils de ce dernier, Angelon de Lafontaine et honorable homme Philippe Gaugaing, commis de sire Thomas Jacot « trésorier des salpestres et commis par le Roy au payement des réparations, fortifications et emparements des chasteaux de Bourdeaulx. »

Selon toute probabilité Baudouyn s'était rendu dans la forteresse sur l'invitation du fils du défunt, qui désirait s'entendre avec le sculpteur au sujet d'un monument à élever à son père dans l'église des Jacobins ou Frères-Prêcheurs.

Le monastère qu'habitaient ces religieux depuis le commencement du XIII[e] siècle, et qu'on nommait aussi le couvent du *Chapelet*, occupait un emplacement considérable compris entre le mur d'enceinte de la ville, la rue du Burga, dont la direction est indiquée de nos jours par la chaussée des allées de Tourny, devant les rues J.-J. Bel et Michel-Montaigne et le fossé de Campaure, aujourd'hui l'Intendance.

Un grand nombre de familles bordelaises, appartenant à la noblesse, avaient leur sépulture dans la chapelle de ce monastère, dont l'entrée se trouvait sur la grande rue de Campaure, à peu près où se trouve actuellement la librairie Féret.

Voici le texte de l'intéressant contrat passé eutre Angelon de Lafontaine et le sculpteur bordelais :

« In castro de Trompeyte

« Burdigalæ die sexto aprilis anno predicto [1509].

» [Par devant moy notaire a este] personnellement constitué maistre Jehan Baudoyn, ymagier de S[t] Symeon de Bourdeaulx, present et acceptant, lequel a

promis faire ou faire faire la sepulture du deffunct noble homme Francoys de La Fontaine, escuyer (1), S[r] de Bourcieu, en son vivant lieutenant général de Monseigneur le grant gouverneur de Guyenne, dedans l'eglise des freres Jacopins et Prescheurs de Bourdeaulx, devant le grant aultier, au noble homme Angelon de La Fontaine, escuyer, et S[r] de Boursieu, filz du dict deffunct, illec present et acceptant, en la forme et maniere que s'ensuyt :

» Et premierement, le dict Baudoyn fera la dicte sepulture au dict lieu, eslevee sur le pavement de la haulteur de troys piés ou environ ; et de longueur aura neuf piez, et de largeur l'entablement de dessus aura trois piés.

» Item, et l'embassement (2) d'icelle sera faicte de mouleure convenable et le larmier hault portera en sa nacelle quelque feuiliage anticq, ainsi qu'il appert au portraict ou ainsi qu'il sera advisé, pour le mieulx.

» Item et à l'ung des coustés de la dicte sepulture, au long, aura ung sainct Jehan-Baptiste, au meilheu, et aux deulx coustés de l'ymaige, scelon ses armes, a une feste romaine comme ung chapeau de feuillage à l'entour et des lettres semées aux champs (3).

» Item de l'autre cousté sera un sainct Françoys recepvant les extigmations (4) de Seraphin, et aux deux coustés de luy les armes, comme au precedent et semées aussi de lectres en iceluy.

» Item, et à ung des bouts de la dicte sepulture sera une saincte Katherine, et à l'autre bout une saincte Barbe et semée à l'entour des dictes lettres, comme dessus.

» Item, sur la dicte sepulture sera la stature du dict seigneur, de la longueur de six piez, armé ainsi qu'il appartient, l'espée au cousté, son heaulme près de son chef (5), lequel repousera sur un orelhier.

» Item, aura aux piez de la dicte stature ung lyon couché ; et dedans l'establement, près du bort, sera escript son epitaphe avec la date de son trespas.

» Item, toute la dicte sepulture, ce qui apparra (6), sauf la garnyture de dedans, sera faict par le dict Baudoyn de bonne pierre de Taillebourc, et le tout bien ordonné et faict selon le contenu du pourtraict que le dict Baudoyn a bailhé au dict Angelon de La Fontaine, acceptant.

» Et ce pour le prix et somme de cinquante escuz d'or du coing du Roy, payable par le dict Angelon de La Fontaine incontinant la dicte sepulture et euvre parachevée.

---

(1) Erreur de transcription, nous savons par divers actes antérieurs qu'il faut lire « chevalier ».

(2) Le piédestal.

(3) Les initiales du défunt.

(4) *Extigmations* pour stigmates.

(5) Son casque près de sa tête.

(6) L'extérieur.

» A ce faire, ont obligé l'une partie à l'autre [leurs biens meubles et immeubles], etc., et soulbzmis, etc., à la rigueur, etc., et le dit Angelon, etc., et ce ont promis et juré.

» Presentibus : Dominis Johanne Casset, comorant au dict chasteau de Trompeyte et Nycholao Vernhault, presbyteris, Petro Burdigalæ (?) et nobili viro Johanne Daunac, scutifero, commorantibus in dicto castro, testibus (1). »

Il est inutile d'insister sur l'importance du monument funéraire commandé par Angelon de Lafontaine à Jehan Baudouyn. La description de ce tombeau, d'après le dessin fait par l'imagier, nous en donne une idée très-exacte : ce chevalier armé de pied en cap, avec son casque auprès de sa tête et ce lion couché à ses pieds me rappellent un peu, je l'avoue, le mausolée de Philibert-le-Beau, duc de Savoie, dans la merveilleuse église de Brou, près Bourg-en-Bresse, ou, peut-être davantage encore, celui de Philippe de Chabot, sculpté par Jean Cousin pour l'église des Célestins de Paris, et qui se trouve aujourd'hui au musée du Louvre.

C'est en 1509 que le bordelais Jehan Baudouyn dut exécuter le monument commandé par la piété filiale d'Angelon de Lafontaine; vingt et un ans après, le 7 novembre 1530, un Jehan Baudouyn, « *maistre pinctre* », épousait à Bordeaux Jehanne Delaporte, veuve de Huguet Gratien, maître pâtissier, qualifiée par le notaire d'« honnête femme », qui lui apportait en dot la somme, modeste en apparence, de 200 fr. bordelais, environ 2,600 fr. de notre monnaie (2).

S'agit-il bien du même Baudouyn ou d'un membre de sa famille qui portait les mêmes noms et prénoms que lui. C'est ce que j'ignore, et ce que des recherches ultérieures nous apprendront peut-être.

JULIEN ROCHEREAU

Jehan Baudouyn, l'auteur du mausolée élevé dans l'église des Frères-Prêcheurs, n'était pas seul à s'occuper de sculpture à Bordeaux; l'un de ses confrères, nommé Julien Rochereau, avait à la même époque son atelier dans la rue Saint-Siméon; or l'on se rap-

(1) *Archives dép^{les} de la Gir.*, série E, notaires : Minutes de Bontemps, 51-1, f°s 10 et 11.

(2) Sans tenir compte, bien entendu, de ce que 2,600 fr. représentaient au commencement du XVIe siècle comme valeur productive.

pelle que c'est précisément dans la paroisse de ce nom, et peut-être dans la même rue, que Baudouyn avait le sien.

Malheureusement les actes notariés dans lesquels il est nommé sont relatifs à des acquisitions de terres faites par lui et n'ont, je dois l'avouer, absolument rien d'artistique. Tout au plus peuvent-ils nous apprendre que ce sculpteur était dans une position de fortune relativement aisée. Nous savons, en effet, qu'indépendamment de sa maison de la rue Saint-Siméon, il possédait encore des terres dans la paroisse de Baurech (1).

L'épithète accolée à son nom est celle de « *Maistre ymagier* ». Dans un acte de vente du 30 octobre 1531 (2), elle est remplacée par celle d'« *ymaginier* » que je préfère, puisqu'elle reporte la pensée vers la faculté particulière aux artistes, l'imagination, grâce à laquelle ils enfantent leurs œuvres immortelles.

Au commencement du XVIe siècle, le mot « image » s'appliquait d'ailleurs aussi soit à la gravure sur bois, soit aux dessins ornés d'enluminures, comme le prouve un acte notarié dont voici l'analyse : « Olivier Roland, maître après Dieu de la navire nommée la *Marie de Crodon* en Bretagne », à l'ancre dans la rade de Bordeaux, reconnaît avoir reçu à son bord, pour le compte de Jehan de Lacombe, marchand bordelais, cinq tonneaux de cendre gravelée, qu'il s'engage à remettre à Anvers, à un certain Antoine (le nom en blanc) « *faiseur d'ymages de papier*, demeurant au Cadran à la Camermorte » ou, en son absence, à un Vénitien, dont le nom est aussi resté en blanc, *faiseur de potz d'appothicaire*, demeurant en la rue de Crambeporte devant le *Lyon d'or* (3). »

On sait que la cendre gravelée, produit de l'incinération du sarment de vigne, ou mieux encore du tartre brut ou lie de vin desséchée, est d'un grand usage pour la fabrication de certaines couleurs et en particulier pour celle du *noir de vigne*.

Nicolas CARLIER

Au mois de juin de l'année 1618, les jurats de Bordeaux avertis

---

(1) *Arch. dép^les^ de la Gironde*, série E, notaires : Minutes de Brunet, Reg. 67-7, acte du 15 janvier 1531.

(2) *Arch. dép^les^ de la Gironde*, série E, 67-7.

(3) *Arch. dép^les^ de la Gironde*, série E, notaires : Minutes de Moreau, 388-1.

par une lettre de Louis XIII qu'Henri, duc de Mayenne, fils du célèbre chef de la ligue sous Henri IV, venait d'être nommé gouverneur de la Guyenne en remplacement du prince de Condé, s'apprêtèrent à le recevoir dignement.

Ils n'ignoraient pas que ce gentilhomme, auquel le roi venait de confier le commandement d'une des plus belles provinces de France, n'aimait pas la médiocrité.

Peu d'années auparavant, chargé par Louis XIII de le représenter à Madrid, comme ambassadeur extraordinaire, à l'occasion de la signature de son contrat de mariage avec l'infante d'Espagne, il avait éclipsé par son luxe tous les plus grands seigneurs de l'Espagne. On peut lire dans la *Chronique bordelaise* de Darnal de curieux détails sur cet épisode (1).

Comme on avait l'habitude de le faire, en cas de réceptions extraordinaires, les jurats résolurent d'offrir au duc de Mayenne une *maison navale*, c'est-à-dire un petit brigantin richement décoré. Henri de Lorraine devait faire son entrée par la vieille porte du Caillau, que tant de rois avait franchie.

Dans la séance tenue à l'Hôtel de Ville le 26 juin 1618, les jurats décident « *pour honorer d'aultant plus l'entrée de monseigneur le duc de Mayenne, pair et grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant pour le Roi en Guyenne, de faire faire dix figures en sculpture pour mettre, scavoir : huict à la Maison navalle du dit seigneur et deux à la porte du Caillau* » ; des huit premières « *quatre seront assizes sur le frontespice de la Maison navalle, de la grandeur d'environ quatre pieds chacune, plus autres quatre qui seront placées aux quatre coings.* »

Les dix statues à faire furent mises en adjudication le 30 juin, à l'Hôtel de Ville. Trois sculpteurs se présentèrent : Barthélemy Musnier, qui s'engageait à exécuter les figures allégoriques d'après le sujet donné d'avance et à les mettre en place au prix de 600 livres; Nicolas Carlier, moyennant 500 livres seulement ; et Levesque, qui faisait un rabais beaucoup plus fort, puisqu'il se contentait de 200 livres, mais qui refusait de répondre à certaines questions posées par les jurats (2).

---

(1) Darnal, *Supplément des chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaux*, édit. de 1666, p. 147.

(2) *Arch. municipales de Bordeaux*, série BB, registre de la Jurade de 1618.

Par une cote mal taillée, ce travail artistique fut adjugé par moitié à Barthélemy Musnier et à Nicolas Carlier au prix de 280 livres pour chacun.

La *Chronique bourdeloise* nous apprend que la réception faite au duc de Mayenne fut magnifique ; il s'était rendu dans la baronnie de Montferrand, à *Carriet*, « maison de plaisance appartenant à M. le président Pichon, » et dont les dépendances s'étendaient jusqu'au bord de l'eau. C'est là qu'on lui amena la Maison navale décorée de ses huit statues (1).

Nous regrettons de ne pas connaître le sujet de ces figures mythologiques, ainsi que celui des statues qui furent faites pour la porte du Caillau, où le duc de Mayenne fut harangué par le Parlement de Bordeaux.

Un acte notarié de l'année 1625 nous apprend que Nicolas Carlier, dont le talent avait sans doute été apprécié par la municipalité bordelaise, portait à cette époque le titre de « *surintendant des œuvres publiques.* » C'est une quittance de 22 livres 4 sols donnée par « Jehan Pajol, esculteur, demeurant en la ville de Cadillac », à Nicolas Carlier, aussi « esculteur et surintendant des œuvres publiques », après payement sur arrêt rendu par le présidial, ou si l'on préfère par la Cour du grand sénéchal de Guyenne (2).

Quelques années plus tard, le 18 juillet 1629, Carlier fut chargé par les jurats de diverses sculptures à la la porte du Chapeau-Rouge. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le Registre de la jurade :

« MARCHÉ POUR FAIRE LA PIRAMIDE »

« Le dit jour, Carlier, maître escultur de la présente ville, s'est présenté en la chambre du Conseil pour entreprendre à faire la muraille servant de frontispice, que Messieurs les jurats désirent faire à ung angle de la demy-lune quy a esté puis naguère faicte au devant la porte du Chapeau-Rouge ; le dict Carlier ayant représenté le dessin, et agréé en ceste sorte qu'il a esté, et parafé par nostre ordonnance, faisant les armoiries du Roy, de Monseigneur le gouverneur de la ville, ainsi que le contient le dessin, a esté délibéré qu'il sera baillé cinq cents livres pour le tout au dit Carlier, en fournissant tout ce qui sera besoing de belle pierre de Taillebourg par les deux faces et sera avancé au dict Carlier la somme de 200 livres des deniers des fortifications (3). »

---

(1) Darnal, etc., édit. de 1666, p. 171.
(2) *Arch. dép[les] de la Gironde*, notaires : Minutes de Maucler, 372-12.
(3) *Arch. de la ville*, série BB, Reg. de la jurade de 1629.

L'inventaire sommaire de 1751 (1) nous apprend qu'en outre des 500 livres tournois dont il est question dans les lignes précédentes, Nicolas Carlier, *architecte* et sculpteur, reçut des jurats 100 autres livres pour la plaque de marbre, en forme de pentagone, dont il se servit et qui fut fournie par lui.

Quant à la pyramide elle-même, dont la construction fut mise en adjudication le 28 juillet 1629, elle fut élevée par un certain René Hopquen, d'Amsterdam, de compte à demi avec un gascon nommé Dominique Clary (2).

---

(1) *Arch. municipales de Bordeaux*, série JJ, aux mots: *Fortifications de la ville.*

(2) Nous apprenons par l'inventaire sommaire qu'il était de la ville d'Auch.

Juin 1877.

ÉGLISE NOTRE-DAME DE PARSAC

canton de Lussac, arrondissement de Libourne ;

Par M. E. PIGANEAU

Planche XXII

Les églises de l'ancien archiprêtré d'Entre-Dordogne, c'est-à-dire comprises entre la Dordogne et l'Isle, offrent en général, et dans leur ensemble, un certain cachet, qui les distingue des autres édifices religieux du département. Quand le campanier triangulaire à deux ou trois baies et la pyramide plus ou moins élancée dominent dans l'Entre-deux-Mers, le Bazadais et les Landes, ici nous remarquons le lourd clocher carré qui souvent repose sur la coupole, signe de l'influence du type voisin, dont Saint-Front de Périgueux est, en France, la plus haute expression.

J'ai déjà parlé des églises de Saint-Étienne de Lisse, de Saint-Martin de Mazerat et de Saint-Sulpice de Faleyrens; nous allons étudier maintenant celle de Notre-Dame de Parsac.

Un grand porche à peu près carré, de 6 à 7 mètres, précède la porte occidentale à ogive, s'ouvrant sous un avant corps, formé de trois arcades plein cintre retombant de chaque côté sur deux colonnettes, dont les chapiteaux extrêmes sont ornés de feuillages; quant aux deux autres, celui du nord représente un animal en dévorant un second; à celui opposé, on voit deux corps d'animaux réunis par une tête unique. Le tailloir de ce chapiteau offre seul une sculpture, c'est un personnage posé horizontalement, vêtu d'une longue robe, les mains appuyées sur les hanches. Quelques restes méconnaissables de sculptures se trouvent sur le bandeau qui entoure la grande archivolte. Les moulures de la porte ogivale me semblent accuser le XVIe siècle. Le tout est enduit d'un badigeon jaunâtre.

Au-dessus de cette porte s'élève un clocher carré à deux étages séparés par une corniche reposant sur des modillons difficiles à

reconnaître. J'ai cru y voir cependant un personnage jouant d'un instrument semblable à la harpe. une tête d'animal tenant un pain rond. ces deux sur la face nord: des têtes et des feuillages décorent la face sud; enfin, au côté nord, un personnage à la pose assez bizarre, et, chose à remarquer, une grosse pierre cubique garnie de trous sur chaque face, comme un dé à jouer, mais les trous plus nombreux que sur le dé et en nombre inégal.

L'étage supérieur, en retrait sur l'inférieur, a seul des ouvertures cintrées, mais sans caractère particulier. La face ouest de l'étage inférieur présente, sur son milieu, une large maçonnerie en contrefort qui se reproduit au dedans. Extérieurement, elle est percée d'une baie oblongue ; peut-être masque-t-elle une ouverture cintrée et aura-t-elle été élevée pour consolider cette face, ce que pourrait faire supposer la fenêtre supérieure bouchée aux trois quarts de sa hauteur. Les faces sud et nord du même étage sont aussi garnies de contreforts, qui prennent naissance au niveau des voûtes de la nef, sur le mur dès lors en retrait, et ne sont que la continuation de la muraille inférieure.

Extérieurement cette nef est flanquée, de chaque côté, de trois contreforts à plusieurs retraits, régulièrement espacés au sud seulement, où, à leur sommet, court une corniche supportée par onze modillons, dont le deuxième représente une tête humaine avec les cheveux hérissés en forme de rayons; les autres, des bandeaux, des billettes, des points et des imbrications. Un quatrième contrefort est empâté dans la maçonnerie du porche. Des trois contreforts de la face nord, un seul, celui du milieu, plus rapproché du contrefort extrême nord-est, présente les retraits signalés à la face méridionale. C'est qu'il est sans doute comme ceux-ci postérieur à ses voisins. Ici, les modillons de la corniche sont de la plus grande simplicité, et ne présentent guère qu'une pierre taillée en biseau, légèrement courbée en doucine. Plus bas, entre les contreforts, se trouve un bandeau de la longueur de la nef ; il soutient une tête humaine qui n'était peut-être pas son seul ornement.

L'abside semi-circulaire, beaucoup plus basse que la nef, laisse apercevoir au-dessus d'elle, percé dans le chevet droit de la nef, un large oculus. Trois simples contreforts peu saillants soutiennent cet abside, éclairée au sud par deux petites ouvertures sans caractère.



Église Notre-Dame de Parsac, arrondissement de Libourne.

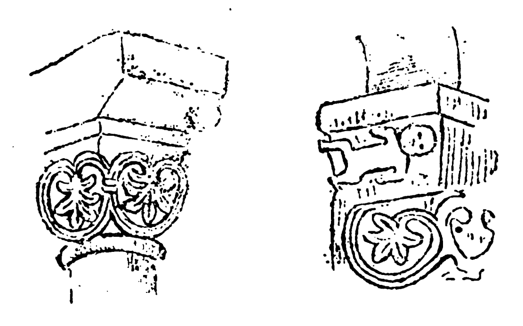


Pénétrons maintenant dans la nef; dépourvue de bas côtés, elle mesure avec l'abside environ 15m20 de longueur sur 4m30.

L'abside n'a guère que 4 mètres.

Chaque côté de la nef présente trois arcades à deux voussures en retrait à plein cintre, dont les archivoltes portent quelques traces de dents de scie. Des trois travées qui la composent, la première, ou travée occidentale, a une voûte hémisphérique ou coupole qui supporte le clocher. Une arcade plein cintre la sépare des suivantes, dont la voûte ogivale en pierre est renforcée par trois arcs doubleaux de même style. La nef reçoit le jour par l'oculus dont j'ai parlé, et par des fenêtres ogivales pratiquées au flanc sud.

Le mur qui sépare la nef de l'abside est garni de deux arcs plein cintre superposés, retombant sur des colonnettes, dont deux supportent les chapiteaux que voici :



Les colonnettes centrales n'ont qu'un tailloir uni.

L'abside voûtée en cul de four est divisée en sept parties égales par autant d'arcades appliquées, demi-circulaires, qui retombaient sur des colonnes aujourd'hui disparues, sans doute dans l'établissement d'un autel moderne. Tout ce fond a reçu pour décoration un affreux badigeon de couleur ocre rouge.

Si de l'intérieur de la nef nous nous tournons vers l'entrée, nous apercevons, au-dessus d'une modeste tribune en bois, les courbes de la travée occidentale coupées sur la face interne du mur occidental par le contrefort qui fait aussi saillie à l'extérieur; les chapiteaux, dont deux assez curieux *(voir page suivante)*, qui ornent les colonnes renforçant l'arc doubleau, enfin une coupole analogue à celle de Saint-Martin de Mazerat. Remarquons, en

outre, que l'extrémité supérieure du clocher a reçu, au lieu de toiture, une calotte sphérique, exemple que je crois assez rare, sinon unique, dans la Gironde.

Au dire des habitants, d'après ce que rapporte M. Guinodie, l'église Notre-Dame aurait été bâtie par les Anglais vers le milieu du xv[e] siècle, lorsqu'une église primitive de Saint-Martin de Laruille, éloignée d'un demi-quart de lieue, serait tombée de vétusté. C'est





là une erreur, car on retrouve à Notre-Dame le style roman dans certaines parties, notamment dans les chapiteaux. Selon Guinodie, les deux premières travées de la nef sont du xii[e] et la troisième à l'ouest du xi[e]. Mais comme Notre-Dame a dû recevoir des modifications ou des restaurations, par exemple par l'application des contreforts à retraits, par l'ouverture ronde de l'oculus, par la porte ogivale et quelques modillons, le tout accusant le xv[e] ou xvi[e] siècle, la tradition locale, qui rapporte généralement tout édifice ancien à des constructeurs anglais, aura confondu ces restaurations postérieures avec l'édification entière de l'église.

La cloche de Parsac m'a paru ancienne; son inscription gothique, où je n'ai pu lire que le nom de la paroisse, n'offre pas de date.

Guinodie nous apprend que le chapitre de Saint-Émilion était collateur de Parsac, paroisse comprise d'ailleurs dans la juridiction de cette ville, que jusqu'en 1770 il percevait les deux tiers de la dîme qu'il s'adjugea tout entière à cette époque, moyennant une pension au curé.

L'église Notre-Dame de Parsac, annexe de celle de Puisseguin,

est aujourd'hui à peu près abandonnée, au grand regret des habitants. Son cimetière renferme des tombes en pierre.

C'est dans la commune de Parsac que se trouvent les ruines du château de Malengin ou Malyngin, bâti en 1330 dans la châtellenie de Puisseguin, assiégé et réduit par les Bordelais en 1420, et livré depuis l'an 1678 aux injures du temps et des hommes. Je n'insiste pas sur la description de ces ruines encore importantes et pittoresques. On la trouve dans l'ouvrage de M. Guinodie, tome III, p. 285, et dans la *Guienne militaire* de M. Léo Drouyn.

Avril 1877.

TROIS ANCIENNES INSCRIPTIONS TUMULAIRES

dans la chapelle du Sacré-Cœur à Saint-Seurin de Bordeaux;

Par M. E. PIGANEAU

La récente construction d'une chapelle du Sacré-Cœur à l'église Saint-Seurin a fait découvrir trois inscriptions tumulaires qu'il n'est peut-être pas sans intérêt de faire connaître ici.

L'une restaurée et rehaussée de couleur noire se voit à une certaine hauteur sur le mur oriental de la chapelle. On y lit ces mots placés sur douze lignes :

hic est — sepultura — petri poncho — neri presbiter — i et canonici huiu — s ecclesie qui obiit — anno domini mille c — cc lxx anima — eius et omnium f — idelium reqesc — ant (requiescant) **in pace — amen.**

Les deux autres sont sur des pierres de petite dimension que l'on a eu l'heureuse idée d'encastrer dans les murs des chapelles latérales.

La première mesure 0m65 de longueur et 0m215 de hauteur.

hic jacet in terra ramudq (Ramundus) **mar**
tini de sto (sancto) **lazaro burg** (burgensis) **qd** (quodam) **burdeg;**
qui obiit xxviii die mensis septe
mbris anno d'ni m cccc vi requiescat

Il est question de la famille Raymond de Martin dans quelques actes du XIVe siècle. (Voir *Bordeaux en 1450,* L. Drouyn.)

Elle prenait sans doute ce nom de Saint-Lazare d'une habitation qu'elle aurait eue dans ce quartier que rappelle aujourd'hui l'impasse Saint-Lazare, derrière l'Hôtel des Monnaies, à l'entrée de la rue du Palais-Gallien.

Voici un fac-simile de la seconde inscription gravée sur une pierre de 0m52 de haut et 0m26 de large.

ici gict marcella bor
da (?) — marotina de
choita (?) r (equiescat
ou requiescant) i (n)
p (ace).

Cette inscription sans date, et partie en français, me paraît postérieure à la précédente. Je la croirais de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle.

LE MUSÉE DUBOIS

(Suite);

Par M. FARINE

PLANCHES XXIII, XXIV, XXV, XXVI, XXVII, XXVIII

Il est peu de villes en France plus riches que Bordeaux en antiquités de toutes sortes; réunies dans nos Musées, éparpillées dans des collections particulières, elles forment un ensemble très-intéressant à étudier, une mine féconde à explorer. Les cippes, les autels votifs, les pierres funéraires, les inscriptions abondent; mêlés aux fragments de statues, aux fûts de colonnes, en marbre, en pierre, de dimensions énormes, aux frises et aux chapiteaux gigantesques, ils attestent l'antiquité du territoire, la grandeur, l'importance de la ville et de ses établissements.

Tout le sol de certains quartiers, tels que les environs de l'Intendance, la Porte-Dijeaux, la place Puy-Paulin, la rue Guillaume-Brochon, formant l'emplacement de l'ancien Lycée, recèlent des débris de monuments antiques en telle quantité que les maisons reposent sur des fondations édifiées avec des pierres de l'ancienne muraille qui, elle-même, avait été construite avec les pierres funéraires, les cippes gallo-romains. On a utilisé ces débris en les enfouissant, en les faisant servir aux usages de la vie domestique. Le sol s'est exhaussé, le temps a nivelé ces lieux, théâtre de la civilisation de nos ancêtres.

Les fouilles opérées, il y a quelque vingt ans, pour créer des quartiers nouveaux, ont ramené au jour ces pierres qui racontent l'histoire des temps anciens, et dont les plus intéressantes pour l'épigraphie ou l'archéologie ont été recueillies et classées par les soins de notre regretté président Sansas.

Dans ces fouilles, l'épigraphie fit de riches découvertes; les beaux-arts furent moins heureux. Les statues, les bas-reliefs remis au jour, ont été retrouvés, dans des conditions fâcheuses de mutilation qui leur enlèvent presque toute valeur artistique.

Seules, les mosaïques, par leur conservation à peu près intacte, nous offrent le précieux témoignage de cette ancienne civilisation.

Le luxe intérieur des habitations particulières semble convier tous les arts à concourir à la richesse de l'ensemble. Les belles mosaïques, les murs revêtus de stucs, décorés de peintures, appellent les statues, d'un dessin épuré, d'une exécution magistrale, et cependant les débris retrouvés à Bordeaux indiquent une époque de décadence, et c'est rarement qu'il nous est donné d'admirer un de ces magnifiques spécimens de l'art antique qui peuplent les Musées d'Italie, et de faire partager à nos lecteurs l'enthousiasme qu'ils nous inspirent.

Sachons nous contenter de ce que nous avons, et continuons nos visites au Musée Dubois.

Pl. XXIII. — *Autel dédié à Mercure, hauteur 1 mètre.*

Les planches XXIII et XXIV nous offrent la représentation du même dieu, avec les mêmes attributs; ce sont, à n'en pas douter, deux Mercure.

Le premier de ces bas-reliefs est entier : au centre d'un encadrement de moulures se dresse une statue, reconnaissable aux attributs qu'elle tient dans ses mains. Une bourse, que devait soutenir la main droite disparue, repose sur les cornes d'une chèvre ou d'un bouc. La main gauche s'appuie sur le caducée. Bien qu'il ne soit pas coiffé du pétase, que porte toujours le messager de Jupiter, on n'hésite pas à reconnaître Mercure, le dieu qui dans l'ancienne Mythologie avait le plus de fonctions et d'attributions variées.

Mercure était un des plus anciens dieux de l'Olympe; il appartient au cycle des divinités pélasgiennes qui, du fond de l'abîme, dispensent sur la terre leurs bénédictions. C'est à ce titre que la Grèce, et plus tard la Gaule, le placèrent sur les routes comme protecteur des voies publiques et des voyageurs qui les parcourent. Une tête double, sur un poteau nu, à quatre faces, sous le nom d'Hermæ, était la vieille manière pélasgique de représenter le dieu Mercure.

Les Romains, en établissant leur domination dans les Gaules, voulurent mettre fin au druidisme, non sous le rapport religieux, mais au point de vue politique. Ce qui leur importait, c'était de

renverser le pouvoir de cette caste aristocratique des prêtres trop influente dans le pays. Rome avait la sage politique de respecter le culte des vaincus, en adoptant leurs divinités; elle donnait ses dieux aux nations conquises et prenait les leurs. Son Panthéon n'avait rien d'exclusif. Ils trouvèrent établi chez les Gaulois le culte de Mercure. Était-il adoré, comme le prétend le dictionnaire des cultes religieux, sous le nom de Teutatès, ou, suivant César, au 6ᵉ livre de ses commentaires, sous celui de Mercure? Nous penchons pour cette dernière opinion, en présence du texte si formel de ce mémorial du conquérant des Gaules :

« Mercure est le dieu qu'ils adorent le plus; ils le regardent » comme l'inventeur de tous les arts, comme le guide des voya- » geurs, le protecteur des routes et comme présidant à toutes » sortes de gains et de commerce (1). » Mercure devait être, en effet, la divinité d'un peuple commerçant, de même que, comme peuple guerrier, il honorait Mars. Aussi ne trouve-t-on nulle part, plus qu'en France, de statues de Mercure, grandes, moyennes, petites, en pierre, en marbre et en bronze.

Comme messager céleste, protecteur des hérauts et des ambassadeurs, divinité présidant à la sûreté des messagers de toute nature, les protégeant contre les dangers des voyages en pays ennemi, Mercure est représenté avec le pétase et les talonnières (talaria), le caducée en main. Il est placé aux portes des villes, des palais, des maisons. C'est un jeune homme imberbe, souvent sans sexe, entièrement nu, n'ayant que la chlamyde attachée au cou par une fibule et rejetée sur les épaules, *demissa ex humeris*.

Comme divinité protectrice des orateurs, les anciens représentaient ce dieu, la bouche mi-ouverte, d'où découlent des chaînes, emblèmes de son éloquence.

Mercure avait encore pour mission d'assister les moribonds à leur dernière heure, de leur fermer les yeux, de les conduire aux enfers et de les en ramener après la période d'expiation. De là les épithètes de *psycagogue* et de *nécropompe*, qui, en ce cas, suivent son nom.

---

(1) Deum maxime mercurium colunt. Hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem; hunc ad quæstum pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur. (Com. de Cæsar, liv. 6.)

Dieu gymnique, il est accompagné d'un coq et d'un palmier. Dieu bucolique, patron des bergers, protecteur des troupeaux, on le représente portant une patère et suivi d'une chèvre.

Les attributs variaient suivant le point de vue sous lequel on l'envisageait. Mais des fonctions si multiples, si diverses ne pouvaient être attribuées à un seul personnage, que grâce à la confusion de plusieurs divinités en une seule. On en trouve dans la Mythologie antique de fréquents exemples. Cicéron admettait plusieurs Mercure : céleste, terrestre, infernal. En Grèce, il porte le nom d'Hermès, *Hermès trimegiste*, trois fois grand ; à Rome, de Mercure, de *Mercatura*, marchandise, comme dieu des marchands et des voleurs. En Égypte, avec une tête de chien, sur un corps d'homme et un caducée en main, il est préposé à la garde du temple, sous le nom d'*Hermanubis ;* avec la bourse, c'est *Herméros*. En Gaule, c'est *Tot* ou *Teutatès;* en Germanie, c'est *Odin* ou *Wodan*, et sous toutes ces formes, sous ces attributions diverses, on lui sacrifiait des coqs, des porcs, des veaux ou des chèvres.

Les deux spécimens que représentent nos dessins sont évidemment des Mercure avec leurs triples attributs : du caducée, comme dieu des routes ; du commerce, avec la bourse, et de protecteur des troupeaux, avec le bouc symbolique.

Ces deux figures que représentent les planches XXIII et XXIV sont encastrées dans des autels votifs, et ont été retrouvées en 1848 sur l'emplacement de l'une des portes de l'enceinte romaine, au nord de Bordeaux, place Puy-Paulin. La première, un peu lourde, un peu trapue, ne manque pas cependant d'une certaine tournure; le modelé est d'une exécution ferme, et dénote une main exercée.

Pl. XXIV. — *Mercure, hauteur* $0^{m}65$.

Cette figure, en demi-relief, et dont il ne reste qu'une partie du torse et les extrémités inférieures, est dessinée avec une pureté de lignes, une souplesse de formes qui s'harmonisent très-bien avec la finesse de l'exécution. Il y a cependant quelques incorrections, mais le torse a une grâce juvénile qu'on ne saurait nier et, si les pieds laissent à désirer, les cuisses et les jambes sont d'un modelé exquis. La main gauche qui n'est pas proportionnée au corps, tient la baguette prophétique. La main droite, autant que j'en puis

juger par ce qui reste, semble porter une patère. Une bourse repose entre les cornes d'une chèvre ou d'un bouc. Le bas-relief est en deux morceaux; une cassure partant du coin gauche de l'encadrement descend sur l'épaule, traverse la poitrine et enlève la main qui tenait la bourse.

Pl. XXV.— *Torse de faune, hauteur 0m70.*

Le torse vu de dos, que représente notre dessin, est celui d'un faune; l'appendice tortillé et velu qui se relève au bas des reins l'indique suffisamment.

Ce fragment est dans un état de mutilation complète; la tête, les jambes n'existent plus; c'est-très regrettable, car ce qui reste du torse est d'un dessin très-serré, très-fin, quoique la cambrure des reins me paraisse un peu exagérée; mais le statuaire peut amplifier ou atténuer tel détail de forme et cela sans cesser d'imiter la nature. Il s'attribue avec raison une certaine latitude dans la ligne et les proportions sans s'éloigner de la vérité. Dans le dessin qui nous occupe, le mouvement énergique du thorax, le renflement des muscles dorsaux et de l'omoplate droits ne sont pas aussi vigoureusement rendus que dans le modèle, et cette contraction des muscles, pour opérer une fonction laborieuse ou vaincre une résistance, indique un effort qu'il est difficile de préciser dans l'état de mutilation où est ce beau fragment. L'épaule gauche très-abaissée que recouvre une draperie très-fruste est une nouvelle indication d'un mouvement du bras droit.

Pl. XXVI. — *Figure drapée, hauteur 0m75.*

Ce cippe tronqué, partagé en deux et dont il ne reste que la partie gauche, devait contenir deux personnages. Au bas du monument, en effet, on remarque un pied gauche nu, et un autre pied gauche chaussé d'un brodequin émerge du vêtement du second personnage que représente le dessin. Cette figure vêtue d'une tunique à manches que recouvre un pallium rejeté en arrière, est-elle celle d'une femme ou d'un homme? Je serais porté à croire que c'est une figure de femme, car elle a au bras gauche *l'armilla*, bracelet non fermé; il faut reconnaître que les Gaulois portaient aussi quelquefois *l'armilla*, mais à plusieurs rangs

enroulés autour du poignet; la main qui semble tenir un rouleau, est trop longue de moitié, surtout si on la compare avec le pied chaussé.

L'ensemble de ce bas-relief est très-incorrect. Seule la tête ne manque pas d'une certaine naïveté d'expression et de rendu. Les cheveux partagés sur le front et fuyant vers les tempes en masses ondées ont un mouvement très-naturel. Ce cippe fut trouvé, en 1826, près de l'ancien Lycée, encastré dans le mur d'enceinte.

PL. XXVII. — *Terre cuite, hauteur 0m 14.*

La figure que reproduit notre dessin est une mauvaise imitation de la belle statuette dont l'original, en bronze, est conservé au Musée du Capitole à Rome, et connue, dans le monde des artistes, sous le nom du *tireur d'épine.*

On ignore le nom de l'auteur de ce magnifique spécimen de la sculpture intime qui est à la grande sculpture ce que, de nos jours, les tableaux de genre sont aux grandes pages d'histoire. On sait seulement qu'il a été exécuté sous les successeurs d'Alexandre.

La reproduction en terre cuite qui se trouve dans la collection de M. Dubois, et qui fut trouvée dans une fouille, petite rue de l'Intendance, en 1845, haute seulement de 14 centimètres, est une de ces figurines anonymes pétrie dans la terre pour l'amusement des enfants, et qui rappelle à peu près l'attitude du modèle, sans en conserver l'élégante beauté. C'est une réminiscence plutôt qu'une copie. Le dessin est lâché, les proportions sont mal observées, la tête n'est pas assez penchée en avant et enlève ainsi à la statuette toute sa signification. La main gauche ne tient pas la jambe repliée, la main droite a un mouvement indécis et ne paraît pas chercher l'épine dans le talon. C'est l'œuvre purement industrielle d'un potier (*figulus*) romain. Mais, malgré l'insuffisance de cette pâle imitation, nous croyons qu'il est bon de signaler ces spécimens, beaucoup plus rares que les *Lucine*, les *Vénus*, les *Mercure* qui, sans doute, ornaient les autels des dieux domestiques, ou les jouets d'enfants et les lampes d'argile conservés dans nos Musées, que les artisans fabriquaient à profusion et vendaient dans les rues comme, de nos jours, les marchands de *santi-belli*.

Pl. XXVIII

La planche XXVIII contient quatre reproductions de têtes antiques, toujours trouvées dans les rues qui avoisinent l'emplacement de l'ancien Lycée, et dont deux méritent un intérêt particulier.

N° 1. — *Mascaron, terre cuite, hauteur 0m 03.*

Ce mascaron, en terre rouge, représente très-probablement le masque riant d'un silène. Tout rit dans cette charmante petite tête; les narines s'ouvrent, les yeux se plissent, la bouche entr'ouverte par un rictus comique, remonte vers les joues qu'elle fait grimacer, et la barbe semble se hérisser sous l'action des nerfs zygomatiques. Le derrière de la tête offre le mufle d'un lion. L'ensemble est arrondi comme une bille et n'a jamais dû reposer sur un torse. C'est peut-être un jouet. Le sommet du crâne est percé d'un trou assez profond qui a pu servir de sifflet.

N° 2. — *Tête en pierre, hauteur 0m 25.*

Cette tête encastrée dans un blocage de mortier ne manque pas d'une certaine grâce morbide, malgré la mutilation du nez qu'elle a subie. Les cheveux partagés sur le front descendent sur les tempes et se relèvent avec grâce pour s'unir au chignon.

N° 3. — *Tête laurée en pierre, hauteur 0m 25.*

La tête couronnée d'épis que représente notre dessin devait appartenir à quelque statue de prêtresse de Cérès; elle est charmante d'expression. Les yeux grands ouverts, les narines dilatées, la bouche souriante, le menton légèrement relevé et volontaire, donnent à cette figure un ensemble d'enjouement naïf et de jeunesse. Les cheveux se déroulent sous la couronne d'épis qui les surmonte et vont se rattacher à une épaisse torsade qui retombe sur la nuque.

N° 4. — *Bronze, hauteur 0m 10, grandeur naturelle.*

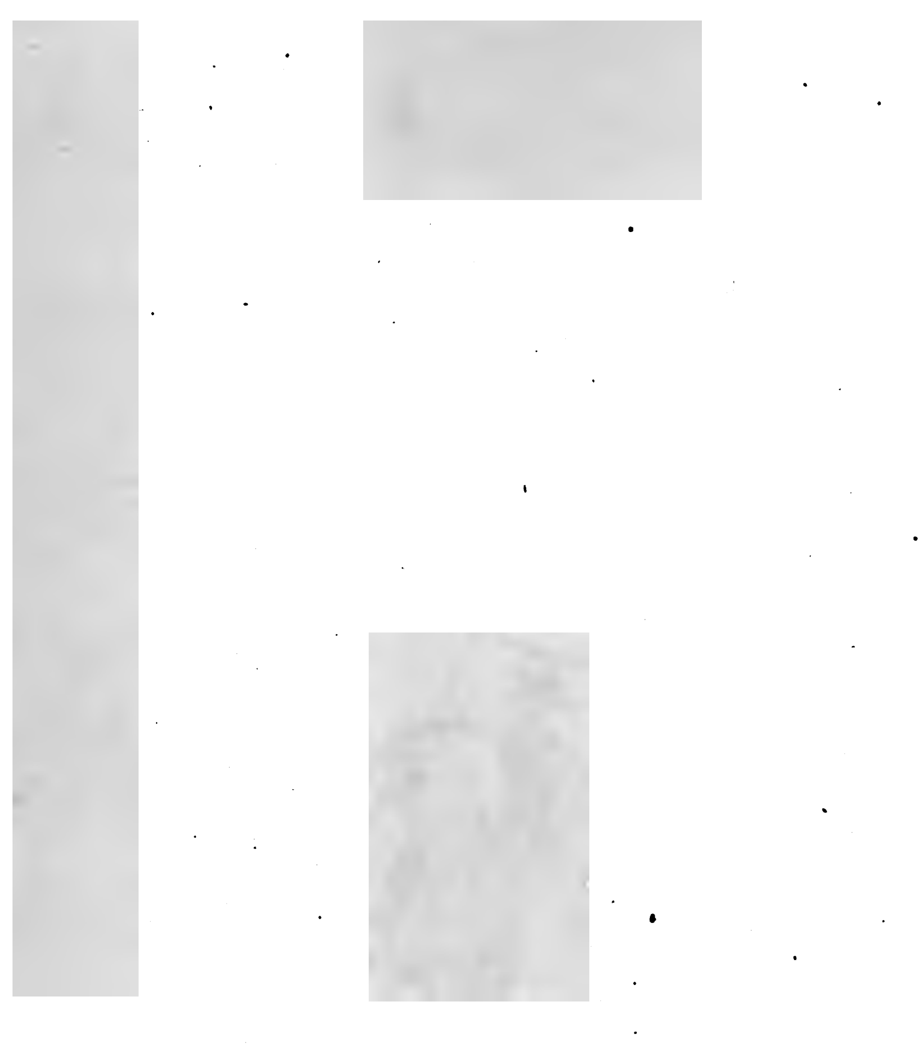
Ce petit bronze, trouvé rue Porte-Dijeaux, nous montre une femme voilée comme dans les cérémonies funèbres; elle est ac-

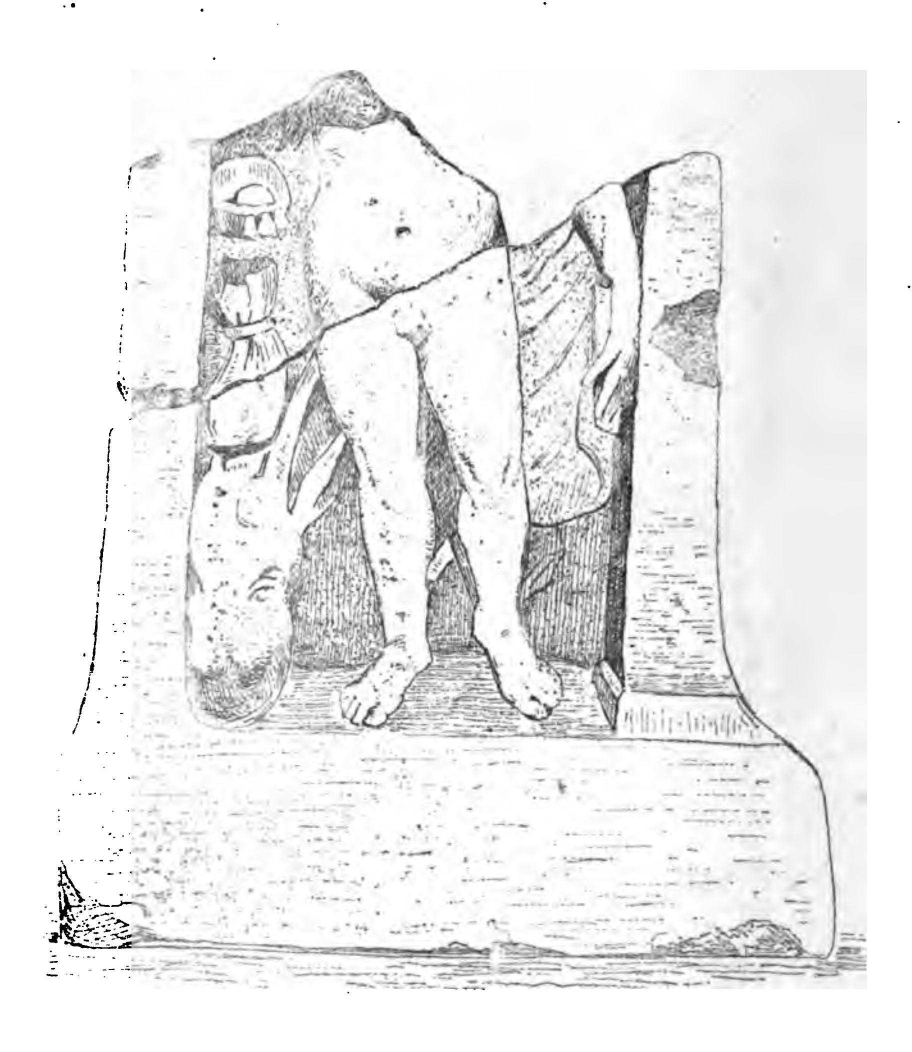
croupie, le bras gauche soutenant la tête est appuyé sur un objet difficile à définir, une urne funéraire peut-être. Cette statuette minuscule n'a rien qui la recommande à l'attention ni par le dessin, ni par la finesse de l'exécution. Je ne saurais dire à quelle époque elle remonte; le vêtement qui la couvre, le long voile qui l'enveloppe de la tête aux pieds, n'ont rien de caractéristique. Mais si j'osais formuler une opinion, je l'attribuerais à l'époque gallo-romaine, dans ces temps troublés où les Aquitains envahis tour à tour par les Goths, les Visigoths, les Francs, cédant à la force brutale qui disposait de leur vie, de leur liberté, de leurs dépouilles oubliaient dans la servitude ces arts libéraux qui avaient illustré leurs ancêtres.

Mai 1877.



Musée Dubois.





Musée Dubois.





Musée Dubois.



Musée Dubois.





Musée Dubois.



Nº 1.

Nº 2.

Nº 3.

Nº 4.

Musée Dubel.

STATIONS PRÉHISTORIQUES DU BAS-MÉDOC

Par M. DULIGNON-DESGRANGES

PLANCHES XXIX ET XXX

L'intéressante découverte d'un poinçon en silex que M. l'abbé Caudéran avait trouvé au Gurp en 1865 était presqu'oubliée, lorsqu'au mois de juillet 1875, M. Rouit, ingénieur de la Compagnie du chemin de fer du Médoc, et M. Henri Artigue, attaché alors à cette même Compagnie, ayant eu occasion de visiter ces plateaux du Gurp, y trouvèrent l'un et l'autre, parmi des fragments de silex, deux magnifiques flèches qui attirèrent enfin l'attention sur cette station préhistorique. Guidés par M. Meynieu, de Talais, elle fut visitée pour la première fois en septembre de la même année par quelques membres de la Société Archéologique (1).

Je n'ai point à revenir ici sur la description de ce plateau dont j'ai relevé et publié déjà il y a un an la coupe géologique; qu'il me soit permis néanmoins de dire que notre attente ne fut pas déçue, que nous pûmes recueillir une assez grande quantité de silex pendant les deux jours de notre exploration, et que c'est au retour de ce voyage que le Musée de Bordeaux s'enrichit, par les soins de M. Meynieu, du poignard de Ballade (Grayan).

La découverte de cette pièce inspira à M. Meynieu le désir de connaître cette science si attrayante et instinctive pour ceux qui s'en occupent. Quelques débris informes trouvés à Talais éveillèrent son attention, et ses incessantes recherches, couronnées d'un plein succès, lui ont permis d'enrichir le Musée de Bordeaux d'une station girondine de plus et de former pour lui une collection qu'envieraient, à juste titre, bien des amateurs passionnés.

Sa libéralité, si connue de tous ceux qui le visitent, son hospitalité si gracieuse m'ont mis à même, à différentes reprises, d'étu-

(1) C'est aussi à cette époque que fut trouvée sur la plage, encastrée dans l'argile, la mâchoire inférieure de l'*Elephas meridionalis* qui se trouve aujourd'hui, grâce au zèle de M. Meynieu, au Musée de notre ville.

dier avec soin ce pays de *la fin des Terres;* et c'est le résultat de mes recherches, en compagnie de cet honorable collègue, que je me propose d'exposer aujourd'hui (1).

Talais est situé dans cette partie du Bas-Médoc dont le sol est constitué par une couche caillouteuse recouvrant le dépôt éocène. Le relief du sol est presque nul; c'est un pays plat dont l'aspect serait assez triste, si une exploitation bien entendue ne venait rompre la monotonie du paysage et faire une véritable oasis de cette contrée continuellement menacée de destruction par les dunes du littoral.

Tout est contraste dans cette petite et riche contrée : ici, la plaine et une luxuriante végétation; à quelques pas plus loin, les montagnes de sable; l'Océan en face, la rivière derrière; les dunes stériles attaquant le pays cultivé; l'eau salée refoulant l'eau douce. Là, un pays bas et découvert où, sans abri, nos antiques ancêtres avaient leurs ateliers, leur industrie; en face, de l'autre côté du fleuve, coteaux escarpés et grottes qui protégeaient leurs troglodytes contre les invasions et les intempéries des saisons. Sur ces plantureux coteaux du Blayais et du Bourgeais, le pays était peu habité, puisque, à l'exception des silex et os travaillés qui ont été rencontrés dans les grottes des *Fées* et de *Jolias*, M. F. Daleau, l'infatigable chercheur, n'a pu, sur ces plateaux qui semblent si bien appropriés, rencontrer que quelques fragments épars de silex, tandis qu'ils abondent dans les plaines qui entourent Talais.

Que de combats ces peuplades primitives n'ont-elles pas eus à soutenir ! Car, comment expliquer autrement la quantité relativement considérable de fragments brisés et très-souvent brûlés de haches polies, qu'on rencontre à chaque pas, mêlés aux grattoirs, aux flèches, etc.? Agglomérés dans une plaine entrecoupée de marais, où rien ne pouvait les protéger, ces malheureux n'étaient-ils par la proie facile à saisir et à surprendre par des ennemis qui ne connaissaient d'autres lois que la force ?

La station qui nous occupe aujourd'hui s'étend au Sud depuis la Pinasse, jusqu'à Saint-Vivien au Nord, soit une étendue d'environ

---

(1) Presque toutes les pièces que j'ai à décrire font partie de la collection Meynieu.

15 kilomètres. Deux ateliers principaux étaient situés, l'un au Gurp, l'autre à Talais; c'est du moins sur ces deux points extrêmes que se rencontrent le plus de fragments et de débris de silex (1). Si, dans ces ateliers, les instruments se retrouvent identiques comme forme et comme facture, il n'en n'est pas moins juste d'a. jouter que les ateliers de Talais semblent avoir eu spécialement le monopole pour la fabrication des haches polies ; car c'est à peine si quelques rares fragments de haches ont été trouvés au Gurp, tandis qu'ils abondent à Talais, et M. Meynieu en possède même une vingtaine entières, dont trois en granit, qu'il a pu retrouve. depuis dix-huit mois seulement qu'il s'occupe de ces recherches Parmi les fragments de haches qui proviennent de cet atelier, certains ont appartenu à de très-belles pièces ; j'en possède même quelques-uns dont les tranchants ont été aiguisés à nouveau après un long service. En revanche, dans les foyers du Gurp, nous rencontrons assez abondamment des fragments de vases faits avec une poterie dont la terre noire, peu consistante et à peine cuite, est pétrie de gros grains de quartz. Cette même poterie se retrouve dans la dune du vieux Soulac, et si nous ne la rencontrons plus à Talais et dans ses environs, il ne faut en attribuer probablement la disparition qu'à la culture qui l'a dispersée et anéantie.

Les formes diverses qu'affectent les instruments trouvés sur cette station étendue, sont relativement restreintes et toutes les pièces sont généralement de petites dimensions. En dehors d'une assez grande quantité de lames, débris de fabrication, nous n'avons guère jamais rencontré que des flèches, des perçoirs, des grattoirs et des haches ; et comme instruments de travail, ces éclats affectant toutes espèces de formes, pris au hasard le plus souvent, mais possédant toujours dans l'une de leurs parties une échancrure ovale de 0^m 01 environ de largeur sur 0^m 005 de profondeur (fig. 5, pl. XXIX) qui devaient servir soit à râcler les os, soit à les polir ; et, aussi, des percuteurs faits avec le premier galet de forme oblongue que l'ouvrier rencontrait sous la main ; quelques uns,

(1) La majeure partie des silex, éclats ou pièces achevées, se rencontrent à la surface du sol, mêlés au diluvium, mais il n'est pas rare cependant lors des travaux des champs, de les retrouver enfouis, et quelques pièces ont pu être ramassées à 0^m 80 et même 1 mètre de profondeur.

faits avec des haches polies hors de service, d'autres enfin préparés spécialement pour cet usage, affectant à peu près la forme d'un disque renflé, dont je retrouve deux types au Musée de Bordeaux : l'un provenant d'*Eylias-Eymet* (Dordogne), l'autre de *Pompéjac*, près Agen.

Voici, du reste, la description des principaux types d'armes ou d'instruments rencontrés jusqu'à ce jour.

POIGNARD DE BALLADE (Grayan), fig. 1, pl. XXIX.

Collection du Musée de Bordeaux.

Long de 0m18 et mesurant 0m035 dans sa plus grande largeur, ce poignard, trouvé dans une vigne, plat en dessous, légèrement bombé en dessus, est en silex du Périgord et est d'une couleur marron présentant un aspect résineux.

La partie détachée du nucléus est sans retouches ; la partie supérieure, au contraire, est toute retouchée ; un éclat de 0m005 de largeur, obtenu de plusieurs coups successifs, s'étend sur toute la largeur du dos ; la pointe, le talon qui est arrondi et les côtés ont été retouchés à grands éclats irréguliers dont quelques-uns mesurent près de 0m02 de diamètre. Le travail de cette pièce est identique à celui des instruments périgourdins.

Ce type était assez répandu dans la contrée; j'en ai pour preuve pointe brisée longue de 0m10, trouvée dans un champ à Talais à une profondeur de 0m75, qui est en tout semblable à la pointe du poignard de Ballade comme pâte de silex, comme travail et même comme taille, et un autre plus petit provenant de *Laseygue;* celui-ci ne mesure que 0m11 de longueur sur 0m02 de largeur. Ces deux dernières pièces font partie de la collection Meynieu. En outre, mon collègue et ami, M. Fr. Daleau et moi, possédons quelques fragments de pointes semblables provenant toutes soit du Gurp, soit de Talais.

POIGNARD DE VENSAC (fig. 2. pl. XXIX).

Collection Meynieu.

Cette pièce remarquable en silex blond du Périgord, trouvée, comme la précédente, dans une vigne, est d'un type bien différent.

Convexe en dessus et concave en dessous, elle mesure 0m17 de longueur et est terminée en pointe à ses deux extrémités. La partie la plus large (0m03) la divise en deux portions d'inégales longueur. La pointe la plus courte, longue de 0m075, bien plus aiguë que l'autre, est retouchée à grands éclats sur tout le dos seulement et à petits éclats réguliers sur les côtés ; elle est terminée par un angle obtus qui semble destiné à éviter le glissement de l'arme une fois emmanchée. La seconde pointe, longue de 0m075, possède de semblables retouches qui se prolongent en dessous sur une longueur de 0m06. Cette splendide lame est d'une forme élégante et d'un travail achevé bien supérieur à celui du poignard de Ballade.

FLÈCHES (fig. 1 à 5, pl. XXX).

Les flèches qu'on retrouve en assez grande quantité dans cette station affectent toutes les formes connues des Landes. Celles à pédoncules et ailerons et celles en losange dominent (1) ; la forme ovale est très-rare ; mais, par contre, admirablement travaillée ; il semble même que pour ses flèches l'ouvrier se servait de silex de choix. Les deux seules trouvées jusqu'à ce jour, dont l'une (fig. 2, pl. XXX), faisant partie de la collection Meynieu, est d'un très-beau noir ; l'autre, qui appartient à M. Rouit, semble avoir été taillée dans un morceau de succin (2). L'une et l'autre sont retouchées à petits éclats réguliers dans tous les sens.

Le silex employé pour la fabrication des flèches est celui de Saintonge ; les teintes en sont très-variées et souvent semi-transparentes.

PIÈCES *dites* FLÈCHES A TRANCHANT TRANSVERSAL (fig. 6, pl. XXX).

Collection Meynieu.

Ces instruments qu'un certain nombre d'archéologues considèrent, à tort, comme des flèches, affectent la forme régulière du

(1) L'une de celles-ci, très-bien travaillée, est en quartz brun clair.

(2) Dans une excursion que je viens de faire au Gurp le 22 juillet, j'en ai trouvé une 3e en silex blanc semi-transparent et parfaitement travaillée.

triangle isocèle. Elles sont relativement nombreuses dans toute la station et leur dimension ordinaire varie entre 0m02 et 0m0[illegible]. M. Meynieu en possède deux entr'autres, dont l'une est haute de 0m05 et l'autre de 0m065 (fig. 6, pl. XXX), et il n'est pas possible que ces deux pièces aient jamais pu servir comme flèches. La dernière est surtout remarquable en ce sens qu'elle a été fabriquée avec un fragment de hache polie, dont on voit encore distinctement les traces sur l'un des méplats.

Cette pièce, synchronique des flèches, grattoirs, etc., faite avec un fragment de hache polie, est la meilleure preuve à invoquer contre ces amis du merveilleux qui, toutes les fois qu'ils se trouvent en présence d'une hache polie dont certains éclats ont été enlevés, soit accidentellement, soit intentionnellement, ne manquent pas de crier à l'*atavisme*. Cette théorie est non-seulement définie par un mot impropre, mais encore elle ne supporte guère la discussion. Le silex qui servait à fabriquer les haches n'était ni inusable, ni incassable que je sache ? Or, il suffisait d'un coup porté à faux pour faire voler un éclat qui se séparait forcément dans le sens du clivage. Fallait-il donc rejeter ces débris comme impropres à tout service, alors que, très-souvent, le silex était rare sur place ? L'ouvrier d'alors ne pensait pas ainsi, et il s'empressait d'utiliser ce qui lui restait d'une pièce qu'un accident venait de lui enlever en partie.

Quant à moi, je le répète, non-seulement ces éclats enlevés sur une hache hors de service ne peuvent pas me faire croire à un recul dans la civilisation ; mais j'y vois plutôt une preuve d'intelligence de la part de ceux qui savaient utiliser aussi bien les débris que les rognons entiers de silex.

GRATTOIRS (fig. 3, 4, 8, pl. XXIX, XXX).

Les grattoirs sont incontestablement les pièces qui se rencontrent en plus grand nombre ; ils entrent à peu près pour les cinq sixièmes dans les instruments de toute nature que nous trouvons. Ils affectent invariablement deux formes : l'une presque ronde, l'autre arrondie à sa base et allongée au sommet, de façon à pouvoir être facilement maintenue entre le pouce et l'index (fig. 3, 4, pl. XXIX). Les deux types sont généralement retouchés de partout.

Beaucoup de ceux de forme ronde conservent encore des fragments de la gangue qui entourait le silex. La taille de tous ces grattoirs varie entre 0m 03 et 0m 05. Un seul trouvé jusqu'ici fait exception à cette règle. Ce grattoir (fig. 8, pl. XXX) (collection Meynieu), long de 0m 09 et large de 0m 05 a une forme ovale et représente le type de ceux trouvés en assez grande quantité dans la station du Moustier. Il est en silex blond avec taches blanchâtres, retouché dans toutes ses parties, sauf à l'une de ses extrémités, terminée par un léger fragment de gangue, qui a été laissée intacte, l'autre extrémité également recouverte par la gangue est malgré cela retouchée.

PERÇOIRS (fig. 6, pl. XXIX).

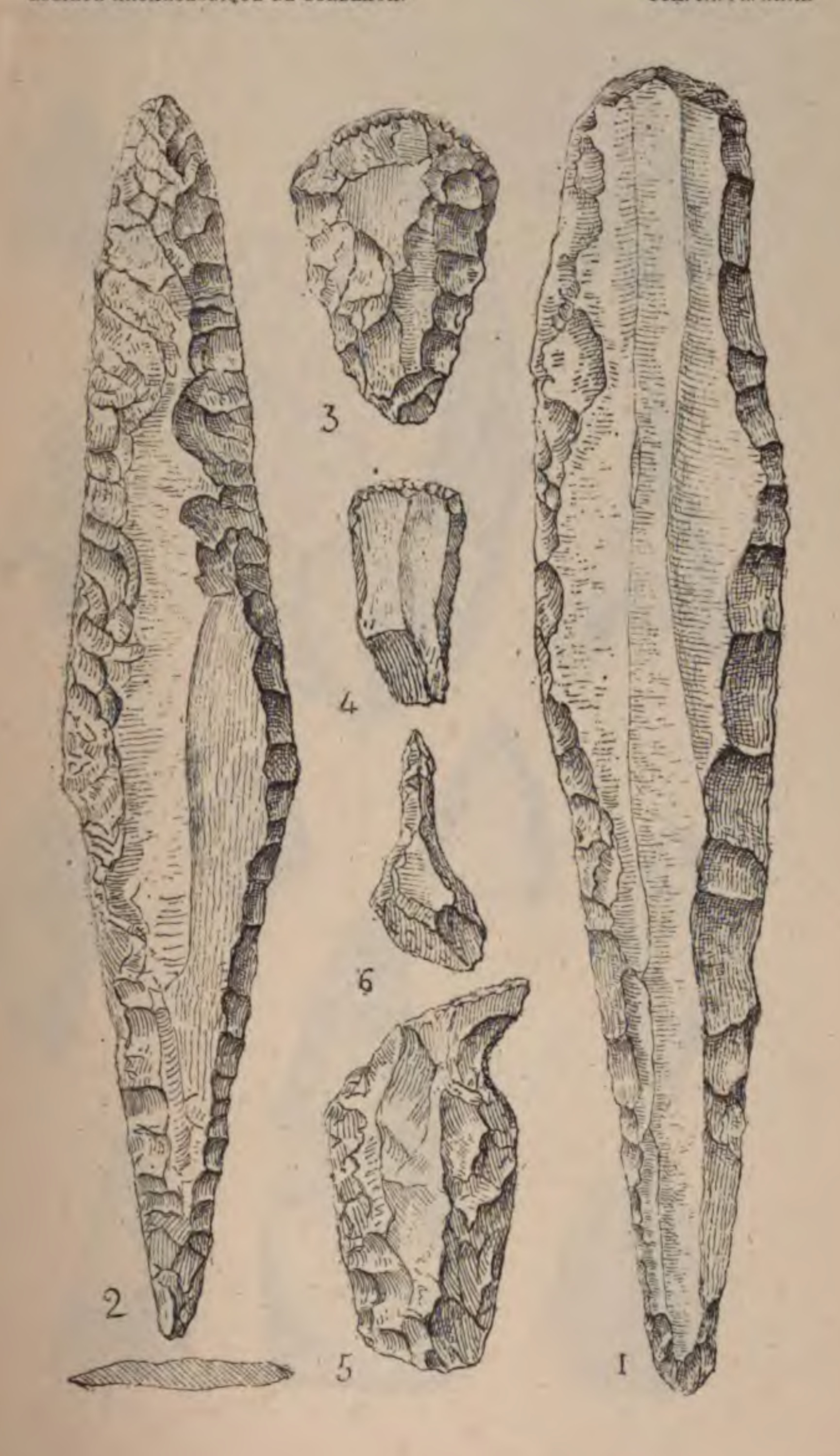
Les perçoirs que nous trouvons assez fréquemment mêlés aux autres silex ont une forme particulière assez difficile à décrire. C'est un type exclusif jusqu'à ce jour à cette contrée; je ne l'ai, du moins, jamais encore rencontré dans aucune des stations qu'il m'a été permis de voir et d'étudier.

Ces pièces sont à peu près les seuls types que nous ayons pu trouver jusqu'ici dans cette partie du Bas-Médoc : les lames qui y sont en assez grand nombre sont sans retouches et ne mesurent pas plus en moyenne de 0m05; ce sont, comme je le dis plus haut, de simples éclats de débris de fabrication.

En terminant, je ne crois pas inutile de donner la liste des points les plus riches en silex; elle pourra toujours servir à ceux de nos collègues qui désireront étudier de près cette station. Les lieux principaux sont : La Pinasse, le Gurp, le vieux Soulac (Les Olives), ces trois points avec débris de poteries; le jeune Soulac, Grayan, Dangagnan, Baysan, Le Pin, Talais, Saint-Martin, le Pérey, Campardon, La Mouline, Saint-Vivien, Les Moulis, Le Petit-Morain, Jau, La Hourcade, Lillan, Vendays, etc.

Mai 1877.

Depuis la communication de ce travail à la Société Archéologique, j'ai reçu une hache en silex blond clair tacheté de points blancs, haute de 0m09, large de 0m08 à sa partie tranchante, et ne mesurant pas plus de 0m05 d'épaisseur, que M. Meynieu vient de trouver à Talais et dont la forme est identique à celle des haches calédoniennnes.


3
4
6
2
5
1




1
1
1
1
8
1
4
2
3
7
6
5

VASES ET TOMBES

TROUVÉS

à MARCAMPS, canton de Bourg (Gironde);

Par M. DUMEYNIOU

Les vases gallo-romains dont je donne ci-dessous les dessins, réduits au tiers, ont été trouvés il y a dix ans environ dans le domaine de Pourcaud (commune de Marcamps). Les deux premiers sont en terre grossière rougeâtre, les autres ont une couleur



brûne. La forme de ces vases étant connue, je n'aurais rien de particulier à signaler à propos de leur découverte, si divers indi-

ces ne m'avaient permis de conjecturer qu'il aurait pu exister en ce lieu une fabrique de poteries.

En effet lorsqu'on fit les fouilles dans un périmètre de 50 mètres environ de rayon, on trouva avec les vases, à 0m 50 de profondeur une quantité considérable de débris de poteries, ainsi que des briques, des moellons calcinés, des restes de charbons et des cendres. On mit à jour des murailles construites en briques à plat, parallèlement disposées, voûtées, écartées l'une de l'autre de 2 mètres. Au bas de ces murs, sur une sorte de plateforme également en briques, on voyait à 1 mètre de profondeur deux petites banquettes qui auraient pu servir à placer les vases destinés à être cuits, l'intervalle resté entre les banquettes servant de foyer.

Quant à la longueur, elle ne dépassait pas 3 mètres.

Est-ce une hypothèse trop hardie que de reconnaître dans ces restes divers une fabrique de poterie antique? quand on trouve dans le sol même, l'argile, le sable fin et la *grave* menue? quand les débris de vases sont amoncelés près des restes d'un four?

A 100 mètres au sud-est de l'emplacement que je viens de décrire, on découvrit sous une couche de terre végétale de 0m 30, un certain nombre de tombes creusées dans le roc, affectant toutes la même forme, mais de dimensions différentes.

Les plus grandes mesuraient 1m 70 de longueur, 0m 70 de largeur à la tête, 0m 22 aux pieds et 0m 20 de profondeur; elles présentaient toutes cette particularité que la cavité était arrondie du côté de la tête.

Ces tombeaux datent probablement du xe au xiie siècle.

Mars 1877.

LA PIERRE-LEVÉE DE LA ROCHE

Par M. DALEAU

Je viens vous faire le récit d'une excursion que j'ai faite le 22 mai 1877, en compagnie de mes amis et collègues, MM. Georges Charropin et Emile Maufras. Partis de Pons (Charente-Inférieure), nous nous sommes rendus dans la commune de La Vallée, pour y fouiller une allée couverte, signalée comme dolmens réunis dans la statistique de A. Gautier.

Arrivés le matin dans ce village, nous allâmes nous renseigner auprès du Maire, qui nous donna les indications suivantes :

Ce monument, connu dans le pays sous le nom de Pierre-levée de la Roche, est situé au lieu dit le Champ du Poutereau (propriété du sieur Quéré), commune de La Vallée, canton de Saint-Porchaire (Charente-Inférieure).

Après avoir demandé au propriétaire l'autorisation de faire des fouilles, ce qu'il nous accorda gracieusement, nous nous rendîmes au champ du Poutereau. Cette allée couverte à peu près semblable à la Pierre-folle de Montguyon (même département) est placée presque au sommet du versant Est d'un coteau au pied duquel coule un petit ruisseau. De ce mégalithe, orienté Est-Ouest, il ne reste guère plus que la table de l'entrée, dont voici les dimensions :

Longueur, 3^{m} 80 ; largeur, 3^{m} 30 ; épaisseur, 0^{m} 90.

Celle-ci est soutenue par cinq supports, encore sont-ils écartés, ou plutôt leur sommet s'est-il rejeté en dehors ayant été poussé par le trop grand poids de la table, qui repose en partie sur le sol du côté Nord, tandis qu'elle se trouve élevée de 0^{m} 50 à 0^{m} 60 vers le Sud, Après cette première chambre on voit encore debout quelques supports plus ou moins inclinés, mesurant 1^{m} 60 et 1^{m} 80 de hauteur. Un d'eux paraît avoir été mis en travers (comme à Gavr'inis pour fermer l'entrée de la *Cella*, dont la table, qui repose actuellement sur la terre, a été divisée en plusieurs morceaux lors de sa chute.

Nous avons commencé nos fouilles à l'entrée Est, c'est-à-dire sous la table principale.

Voici les couches que nous avons traversées :

1° Une grande quantité de pierrailles jetées là probablement par les cultivateurs pour en débarrasser le champ environnant ;

2° Couche de sépulture, terre noire, contenant des débris d'ossements humains, des fragments de poteries et quelques rares éclats de silex ; celle-ci a dû être remaniée par les carnassiers, témoins les récents os d'oiseaux que nous y avons rencontrés ;

3° Terre sablonneuse jaunâtre paraissant être le sol primitif sur lequel a été édifié le monument.

Dans l'après-midi nous avons ouvert une seconde tranchée vers la *Cella*, où nous avons trouvé deux ou trois éclats de silex patiné et un squelette humain étendu sur le dos, paraissant être en place d'après les os des jambes ; il était orienté Est-Ouest. Au moment où nous ramassions ces ossements, arriva le propriétaire furieux nous menaçant presque de son gourdin, et nous intimant l'ordre de refermer aussitôt les tranchées, sous le fallacieux prétexte que nous lui dévastions son champ, etc.

Nous nous sommes expliqué ensuite la cause de ce brusque changement : une femme, qui nous avait vu fouiller, était allé raconter à cet homme que nous cherchions un trésor, de là certainement son irritation. Il est probable qu'il aura creusé après notre départ afin de découvrir un veau d'or quelconque.

Le piètre résultat de nos fouilles si malencontreusement arrêtées représente néanmoins les débris de cinq squelettes humains, peut-être six, dont un adolescent, deux adultes et un d'un âge mûr. Plusieurs fragments de poteries de l'époque néolithique, noires en dedans, rouges extérieurement avec rayures ornementales ; quelques silex patinés et enfin un petit morceau de schiste bleu (ardoise).

Voici la légende que l'on raconte dans le pays sur ce monument : « La bonne Vierge portait ces pierres dans son tablier (sa dorne) lorsque, passant dans le champ du Poutereau, la lie du tablier se rompit et les pierres en tombant formèrent l'allée couverte. » On dit aussi que ceux qui venaient à cet endroit pour enlever les pierres, mouraient.

Il serait à désirer que cet antique mégalithe fut classé parmi les monuments historiques de la Charente-Inférieure ; on éviterait, je l'espère, par ce moyen, qu'il fût détruit comme vient de l'être, il y a deux ans, le dolmen situé à Civrac, même canton de Saint-Porchaire.

CIMETIÈRE MÉROVINGIEN

à ARGENTON (Lot-et-Garonne);

Par M. Albert COURAU.

En procédant à des fouilles dans l'intérieur de l'église d'Argenton pour l'établissement des fondements de divers ouvrages de restauration, j'ai découvert en mai 1877, à 0m80 environ de profondeur, des cercueils de pierre en forme d'auges, superposés sur trois rangs et placés sans ordre, directement les uns sur les autres.

Les besoins de la construction ne m'ont permis d'en exhumer qu'une dizaine seulement. J'ai beaucoup regretté de ne pouvoir les mettre tous à découvert, car sur le nombre en apparence considérable de ces cercueils, des trouvailles intéressantes auraient sans doute été faites. En effet, l'un deux renfermait un petit vase



1/2 grandeur. 1/3 de grandeur.

de verre à large ouverture et un pot de terre, muni d'une anse et à goulot étroit. Ce sont les deux spécimens que j'ai l'honneur de soumettre à la Société Archéologique. Dans une autre tombe, on a trouvé un objet en fer mince dédoublé, affectant la forme d'un croissant renversé, muni d'un manche également en fer pouvant

statuette est coiffée d'une sorte de bonnet phrygien portant un anneau de suspension.

Sphinx couché (cuivre fondu), hauteur 0m05, longueur 0m09.

Fragments divers oxydés, clochette, réchaud, bassin, manche de poignard, vases, etc., etc., et quantité de bronze et de fer fondus.

MONNAIES ROMAINES :

Deux Balbin, moyen argent, la face de l'un d'eux est bien frappée et bien conservée.

Marius, moyen bronze.

Plusieurs pièces indéchiffrables.

TERRE CUITE ROMAINE :

Vase en forme d'urne, terre noire, hauteur 0m20.

Buste d'homme, hauteur 0m10, terre cuite blanche très-fine Ce petit buste est creux; il a été estampé dans un moule; sa facture naïve s'éloigne des beaux types romains. Deux trous pratiqués au sommet de la tête et un de chaque côté de l'épaule, ont dû servir à fixer ou à suspendre la figure.

La face postérieure de la poitrine, qui a malheureusement été brisée par les ouvriers, porte quelques lettres tracées à la pointe; peut-être le nom du mouleur ou celui du personnage représenté.

Nombreux débris de poterie *samienne* et de poterie romaine de deuxième et de troisième sorte.

TERRE CUITE MODERNE :

Vase vernissé, en forme de *pichet*, décoré de têtes en relief, d'écussons et d'oiseaux peints sur la panse, hauteur 0m25.

Vase vernissé, orné de têtes en relief, hauteur 0m10.

Les fouilles ont été poussées jusqu'à la profondeur de 6m20 environ. On a rencontré à 5m30 quatre grosses poutres de chêne de 0m25 carrés, et placées dans le sens de leur longueur; sur ces poutres reposait un mur de 1m60 de hauteur sur 0m80 de largeur.

Rue du Pas-Saint-Georges, n° 41. — A l'angle de la rue du Pas-Saint-Georges et de la rue Bergère, les terrassements ont amené la découverte d'une mosaïque romaine à la profondeur de

3m 33. Ce nouvel échantillon de l'art décoratif chez les Romains ne le cède guère comme beauté et comme dimension à celui que l'on a récemment signalé rue Gouvion. Ici encore on n'a trouvé que trois côtés du rectangle, le quatrième côté ayant été détruit lors de la construction de l'ancienne cave.

Cette mosaïque, dont la largeur est de 3m 62 et la longueur connue de 5m70, ne renferme ni figures, ni inscriptions; sa décoration se compose de bandes ornées qui s'enroulent et s'entrecroisent en formant une série régulière de carrés et de rosaces à dessins variés.

Les couleurs employées sont le blanc, le noir, le rouge, le vert et le jaune. Les cubes d'un centimètre carré environ sont en brique pour le rouge et en marbre pour les autres nuances.

A l'un des angles, et en dehors de la mosaïque, se trouvait un carré de 1 mètre environ, recouvert d'un pavage semblable. Au-dessous de cette partie, on a constaté la présence de restes d'hypocauste. Parallèlement et sur le bord de la rue du Pas-Saint-Georges, un canal de 0m 50 de large sur 0m 70 de profondeur a pu être reconnu sur une longueur de 10 mètres.

OBJETS EN OS :

Cornillons de cerf sciés de l'époque préhistorique.
Polissoir, etc., etc.

BRONZE :

Crochet de lampe romaine et fragments de bronze divers.

TERRE CUITE ROMAINE :

Grande quantité de *débris de vases* de toutes formes et de toutes grandeurs en poterie rouge dite *samienne*, et en poterie romaine de deuxième et troisième sorte.

Tout cet emplacement, entrecoupé de substructions romaines, est littéralement couvert de charbons, de cendres, de débris de toutes sortes, témoignant des dévastations que les invasions des barbares ont infligées à la *Burdigala* des Romains.

Les fouilles ont été poussées jusqu'à la profondeur de 5 mètres sans rencontrer le sol vierge.

Les plans et dessins ont été relevés par M. Girault, les poteries

et bronzes divers ont été recueillis par M. le marquis de Puifferrat et par M. A. Combes.

Rue de Grassi, n°s 12 et 14. — Les fouilles ont été poussées jusqu'à la profondeur de $4^{m}30$. Au milieu de terres rapportées et de débris d'incendie, on a recueilli un *taureau* en bronze; hauteur $0^{m}04$; quelques *petits bronzes : Hélèna, Constantin, Tétricus;* des fragments de bronze, de verre, de poteries, *samiennes*, mordorées, noires, etc, etc.

M. Augier présente un vase et un fragment de vase en terre cuite, provenant des tombes mérovingiennes de l'ancien cimetière de La Force, arrondissement de Bergerac (Dordogne).

Le prochain fascicule contiendra un dessin de ces poteries.

M. Dezeimeris annonce qu'une sandale (*solea*) gallo-romaine, complète et assez bien conservée, a été trouvée dans les fouilles de la place de l'Archevêché.

Elle fait partie de la collection de M. Ch. Durand, architecte.

M. le comte Alexis de Chasteigner et M. Gouget, archiviste du département de la Gironde, fondent un musée sigillographique aux Archives, rue d'Aviau.

A Banefont, près Marcamps (Gironde), M. Daleau a trouvé, des os d'hyène (*humerus*), des dents d'*Ursus Peleus* et divers autres ossements préhistoriques.

M. de Laporterie signale la récente découverte de 21 haches de bronze, dont 19 sont bien conservées. C'est à Pouyalet, près de Pauillac, que ces objets ont été recueillis; ils étaient enfouis dans une vigne à $0^{m}50$ de profondeur et s'engrenaient les uns dans les autres.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à M. LEFEBVRE, libraire-éditeur de la Société, *6, allées de Tourny*, à Bordeaux.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME III

4e Fascicule. — Décembre 1876

BORDEAUX

CH. LEFEBVRE
LIBRAIRE
6 — ALLÉES DE TOURNY — 6

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
12 — RUE DU TEMPLE — 12

1876

Séance du 11 août 1876.

Présidence de M. Delfortrie.

M. Sourget appelle l'attention de la Société sur une délibération du Conseil municipal relative à une statue à remplacer sur l'angle N.-O. du Grand-Théâtre. La Société approuve à l'unanimité les observations qui lui sont présentées et décide qu'il sera adressé à l'Édilité une lettre ainsi conçue :

« Sur la proposition d'un de ses membres, la Société Archéologique » de Bordeaux, dont les attributions ont pour objet l'étude et la conser- » vation des monuments qui intéressent l'art et l'histoire, croit de son » devoir de présenter à M. le Maire de Bordeaux quelques réflexions » à propos de la délibération récente prise par le Conseil municipal au » sujet de la statue à remplacer sur l'angle N.-O. du Grand-Théâtre. Ce » monument, dont notre ville est fière à juste titre, appartient jusque » dans ses moindres détails à une époque et à un style tout particuliers. » S'associant entièrement au sentiment qui a inspiré nos Édiles, de favo- » riser un jeune artiste d'avenir, la Société cependant pense que la sta- » tue dont il s'agit ne peut et ne doit être autre chose que la reproduc- » tion exacte et scrupuleuse de la statue primitive, sous peine de voir » peut-être porter atteinte à l'homogénéité qui constitue l'œuvre du » grand architecte Louis. Sans doute, un artiste doit avoir le champ libre » à l'essor de son imagination; mais ne faut-il pas songer aussi que tou- » tes les statues qui décorent la façade du théâtre doivent présenter » absolument le même caractère, et que l'une d'elles livrée au caprice, » louable même, de l'artiste pourrait faire un disparate regrettable avec » les autres? D'autre part, peut-on astreindre cet artiste à reproduire » un pastiche?

» Dans cette alternative, la Société ose proposer à MM. nos Édiles de » faire exécuter par un praticien la statue première, et de vouloir bien » confier à M. Hoursolles la commande d'un travail digne de lui, qui » trouvera certainement place dans quelqu'un de ces nombreux monu- » ments qui embellissent notre cité heureuse de saisir toutes les occa- » sions d'encourager et de développer le talent. »

M. Braquehaye communique la demande de M. le prince de Looz qui désire l'échange des publications de la Société avec celles du cercle Hutois (Belgique).

M. Piganeau donne lecture d'une notice sur deux églises de l'arrondissement de Libourne (Saint-Martin de Mazerat et Saint-Sulpice de Faleyrens), possédant chacune une inscription dédicatoire du onzième siècle.

M. Braquehaye communique, de la part de M. Gautriaud, de Marmande, une pièce gauloise en argent, du type Tectosage, et parle des fouilles faites rue Saint-Sernin et rue Esprit-des-Lois, dans lesquelles il a recueilli une quantité considérable de débris de poteries antiques noires, grises, brunes, rouges, blanches, mordorées, à vernis métallique, etc. Les nombreux types rencontrés dans les différents quartiers de la ville et la diversité des marques de potier qu'on y relève permettent de croire que Bordeaux est une des cités qui présentent le plus d'échantillons variés de la poterie de luxe de l'époque romaine.

M. Braquehaye a observé, rue Esprit-des-Lois, des couches horizontales de coquilles marines valvées, telles que huîtres, palourdes, petoncles, clauvisses, etc., à une profondeur de 7m30, au-dessus et au-dessous desquelles on trouve des débris romains : poteries, ossements, cendres et charbons. M. Delfortrié voit, dans ce constat, la confirmation d'un fait géologique qu'il a déjà signalé sur d'autres points de la ville et des environs. Il croit qu'un raz de marée aura rejeté ces dépôts de coquillages dans les petits cours d'eau tributaires du fleuve.

M. Girault présente des dessins de poteries à emblèmes chrétiens et de chapiteaux antiques trouvés place de l'Archevêché.

M. le Président annonce que la Société, entrant en vacances, ne se réunira pas avant le second vendredi de novembre.

Séance du 10 novembre 1876.

Présidence de M. Dezeimeris.

Après l'adoption du procès-verbal, M. Delpit demande s'il a été fait des démarches au sujet de la statue pour l'angle N.-O. du Grand-Théâtre. Il a remarqué, ainsi que plusieurs de ses collègues, que le compte-rendu analytique publié dans les journaux ne faisait mention, ni des judicieuses craintes exprimées par M. Sourget dans la dernière séance, ni du vote unanime de l'Assemblée. M. le Président répond : Une lettre a été adressée à la Municipalité, suivant le vœu de la Société ; mais il

a paru convenable au bureau de ne pas rendre publique cette lettre avant qu'elle ait été remise à la mairie ; c'est ce qui aurait eu lieu, pourtant, si elle avait été communiquée aux journaux, le procès-verbal analytique paraissant peu de jours après la réunion générale.

M. Piganeau fait une lecture sur l'intéressante église de Parsac, arrondissement de Libourne, et communique l'estampage de l'inscription gothique, accompagnée de bas-reliefs, d'une cloche de 1475 envoyée de Nieul, près de Limoges, à M. Vauthier, fondeur à Saint-Émilion.

M. Terpereau offre à la Société deux belles photographies du château de Blanquefort (Gironde).

Des remercîments sont adressés à M. Louis Lussaud à raison du remarquable index alphabétique qu'il a fait pour le volume de 1875 ; M. Lussaud est chargé de préparer les tables qui seront publiées par la Société en fin de son volume de l'année 1876.

L'Assemblée procède ensuite aux élections annuelles.

Par suite de la démission de M. L. Drouyn, vice-président, le bureau se trouve ainsi composé pour l'année 1877 :

M. le marquis de PUIFFERRAT, *président* ;
MM. DELFORTRIE et SOURGET, *vice-présidents* ;
M. CH. BRAQUEHAYE, *secrétaire-général* ;
MM. E. PIGANEAU et MARMET, *secrétaires-adjoints* ;
M. DOMENGINE, *trésorier* ;
M. [illegible], *archiviste* ;
MM. R. DEZEIMERIS et LUSSAUD, *questeurs*



LE MONUMENT *SUOBOLIQUE*

DU MUSÉE DE BORDEAUX;

Par M. DELFORTRIE.

PLANCHE XXXI

Si plusieurs monuments, notamment l'arc triomphal de Suse, élevé l'an VIII avant notre ère, par Julius Cottius, en l'honneur d'Auguste, nous montrent les apprêts du *Suovotaurile*, c'est-à-dire un porc, un bélier et un taureau amenés solennellement devant l'autel du sacrifice, il ressort aussi de l'étude de nombreux bas-reliefs, que les sacrifices, où une seule de ces trois victimes était immolée isolément, avaient lieu fréquemment.

C'est ainsi qu'un certain nombre de monuments *Tauroboliques* ont été retrouvés, parmi lesquels nous citerons : la porte *Taurobolique* de Die (Drôme), l'ancienne Dea des Voconces, et le superbe autel qui se voit aujourd'hui, sur la place du petit bourg de Tain (Isère), sur la rive gauche du Rhône, l'ancienne Teigna des Allobroges.

Mais, si le *Taurobole* paraît avoir été fréquemment en usage dans la Gaule Romaine, il ne semble pas qu'il en ait été ainsi pour le *Suobole*, immolation du porc seul (symbole de l'agriculture, il était consacré à Cérès); les monuments *suoboliques* sont peu connus (on peut cependant citer un bas-relief de Pompéi, montrant une vieille femme et un faune sacrifiant un pourceau). Aussi croyons-nous intéressant d'appeler l'attention sur un monument de ce genre existant au Musée de Bordeaux.

Le monument *suobolique* de notre Musée lapidaire est un grand bas-relief mesurant 2m90 de longueur sur 1 mètre de haut (voir t. III, 2e fasc., juillet 1876, pl. XX, Soc. Archéol. de Bordeaux) décrit par M. Sansas sous le titre de : l'*Aruspice.*

Nous ne rappellerons point la description qu'a donnée M. Sansas de l'ensemble de ce monument; lors de la publication de l'*Aruspice* et de la planche qui l'accompagne, cette description, qui semblait alors être exacte, ne l'est plus aujourd'hui par suite des modifications qu'a éprouvées le bas-relief. Voici en quoi consistent ces

modifications et les circonstances dans lesquelles elles se sont produites.

Le bas-relief ayant dû être déplacé et ses diverses parties disjointes, par suite de réparations à exécuter au Musée lapidaire, au moment de sa reconstitution, il a été reconnu, par plusieurs membres de la Société Archéologique, que la pierre brute du milieu (voir la planche XX accompagnant le mémoire de M. Sansas), qui n'était placée que pour masquer un vide, n'avait plus sa raison d'être, le vide se trouvant naturellement comblé en faisant joindre les deux pierres formant la partie supérieure du bas-relief.

Nous devons à l'obligeance et au talent de M. Terpereau, photographe, membre de la Société Archéologique, l'excellente épreuve qui accompagne notre notice. D'après cette image fidèle, le bas-relief ne présente plus aujourd'hui que huit personnages au lieu de neuf, ainsi que nous les montrait la planche XX sus-rappelée, sur laquelle on ne voyait qu'un seul personnage porteur d'un bâton. Aujourd'hui, le monument reconstitué nous montre deux personnes munies chacune d'un de ces bâtons qui ne peuvent être confondus avec la hampe d'une haste, mais qui, à raison de leur grosseur et de leur peu de longueur, constituent bien le véritable *Baculum*, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en examinant celui que tient la jeune femme et sur l'extrémité supérieure duquel elle appuie la paume de la main.

Ces explications fournies, nous nous bornerons à citer textuellement les passages suivants du travail de M. Sansas :

« On voit au premier plan un *quadrupède* immolé, reposant sur » une table.......... à gauche de la table et penché sur la victime, » dont la tête a été coupée ainsi que l'extrémité des membres, » etc., etc. »

L'auteur de l'*Aruspice*, on le voit, ne s'était point prononcé sur la nature de la victime immolée ; c'est une lacune qu'il était intéressant de combler.

L'interprétation du bas-relief est facile; comme l'a très-bien dit M. Sansas, nous avons sous les yeux une scène d'*Aruspice;* les cérémonies de *lustration* et de *libation* sont accomplies, l'animal vient d'être immolé par le victimaire; c'est en cet état que le monument nous le représente. Le *Cultaire*, vient, suivant les rites, de trancher la tête et l'extrémité des membres de la victime; le petit panier placé au pied de la table sacrée *(anclabris)*,

ainsi que celui que soutient le personnage tournant le dos au *Cultaire,* contiennent ses débris qui sont saupoudrés de farine de froment par le personnage à gauche dont on ne voit plus que les deux bras et l'extrémité d'une jambe. Ce personnage ne se livre pas à un exercice chorégraphique, comme l'a pensé M. Sansas; le mouvement exprimé par la sculpture est ici parfaitement saisissable et, ainsi que l'a fort bien interprété notre collègue M. Dezeimeris, la main gauche, ouverte, touche presque les débris contenus dans le petit panier, tandis que la droite, les doigts entr'ouverts, laisse échapper la farinc. Nous retrouvons bien là l'ensemble de la cérémonie, telle qu'elle est décrite par les auteurs :

« La victime livrée aux aruspices, l'extrémité des membres était » coupée en petits morceaux; *ils couvraient tous ces morceaux de » farine de froment, les mettaient dans de petits paniers* et les » portaient aux sacrificateurs *(Diction. des cultes religieux).* »

L'aruspice serait le personnage placé devant l'*anclabris;* le haut du corps rejeté en arrière et les bras levés, il paraît tenir dans les mains, ainsi que le fait observer M. Dezeimeris, un objet lourd et volumineux qu'il semble présenter au personnage placé devant lui, objet vers lequel ce dernier tend sa main droite.

Bien que le bas-relief que nous étudions soit extrêmement fruste, quelque imparfait d'exécution qu'il ait pu être, même en principe, il est cependant facile de reconnaître que la victime dont les entrailles vont être examinées n'est ni un bouc, ni un bélier, animaux à corps allongé et dont les membres sont toujours grêles et déliés; la victime représente au contraire, ici, un animal, dont le corps ramassé, replet, très-sensiblement arqué dans sa partie dorsale, dont le cou robuste indiquent incontestablement un *sus*. A l'aspect surtout des membres courts et charnus, aux plis très-accusés formant bourrelet, qui s'observent à l'aîne ainsi qu'au jarret, et indiquent un animal encore revêtu de son enveloppe cutanée, alors que les boucs, béliers, taureaux et génisses étaient préalablement dépouillés avant d'être présentés à l'aruspice, toute méprise reste impossible. Il est donc manifeste que nous assistons, ici, à une scène qui a été précédée d'un sacrifice suobolique.

NOUVEAUX ÉCLAIRCISSEMENTS SUR LE MONUMENT SUOBOLIQUE DU MUSÉE DE BORDEAUX

Depuis la lecture de la note qui précède, mais aussi, nous devons ajouter, avant la reconstitution du monument qui nous occupe, un de nos collègues a cru reconnaître sur ce bas-relief une scène de *confarréation;* un examen attentif, ainsi que l'étude des auteurs anciens, ne permettent pas d'admettre cette hypothèse.

En effet, la *confarreatio*, qui était la cérémonie du mariage la plus ancienne chez les Romains, se pratiquait avec une grande solennité, en présence de dix témoins. Le Grand Pontife et le Flamine de Jupiter unissaient les fiancés par les céréales *(fruges)* et la pâte salée; on immolait une *brebis*, dont la peau était étendue sur les siéges des fiancés; un gâteau de farine était porté devant la mariée. Bartoli et Lumisden ont donné la description d'un marbre antique représentant cette cérémonie (*Dict. d'antiq. grecq. et rom. Rich.*).

On lit encore dans le Dictionnaire des cultes religieux : « La *con-* » *farréation* n'était permise qu'aux patriciens; elle avait lieu en pré- » sence du Grand Pontife et du prêtre de Jupiter, assistés de dix té- » moins. Pendant la cérémonie, les époux mangeaient du pain de » froment ».

Or, ici, nous ne retrouvons ni le Grand Prêtre, ni le Flamine de Jupiter; mais un plébéien, le *Cultaire*, dont le torse et les bras sont nus, puis deux personnages portant le *Baculum*, meuble peu en usage, au moins le jour même des noces, enfin sur l'*anclabris* nous voyons un *sus*, alors que dans la *confarreatio* on ne retrouve qu'une brebis.

Mais à toutes ces raisons déjà si convaincantes, tendant à démontrer que notre bas-relief ne représente pas la *confarreatio*, nous avons à ajouter une preuve plus convaincante encore. En effet, pour qui voudrait voir ici une scène matrimoniale, le cas serait aussi perplexe que pour l'artiste culinaire qui, chargé de préparer un civet, serait dépourvu de la pièce fondamentale; car le personnage principal, indispensable, de la cérémonie matrimoniale, la *mariée* enfin, fait ici complètement défaut puisque notre bas-relief ne nous montre aucune figure revêtue du *Flammeum*, ce voile nuptial qui *enveloppait entièrement la tête de la mariée et la couvrait jusqu'aux pieds* (*Rich. Dict. d'ant. gr. et rom.*), tel qu'il est figuré,



A. TERPEREAU, Ph.

Bas-Relief Gallo-Romain du Musée Lapidaire de Bordeaux



au surplus, sur tous les monuments de l'antiquité. Donc nous ne sommes point en présence d'une cérémonie de *confarréation*, mais nous assistons à une scène d'aruspice précédée d'un sacrifice *suobolique*.

Ces explications fournies, il reste à rechercher l'idée qui a pu présider aux cérémonies que nous venons de rappeler, et l'état des personnes qui y assistent.

Ici certainement le champ des conjectures est des plus vastes; cependant deux hypothèses assez vraisemblables se présentent, et d'abord nous rappellerons qu'à l'époque romaine il était d'usage, chez les marchands, de sacrifier un porc à Mercure, au retour d'un long voyage; or, le *Baculum* que portent nos deux personnages, ne serait-il pas le bâton de voyage? D'un autre côté, quand, auprès d'un *sus,* nous voyons des individus munis du *Baculum*, c'est-à-dire d'un bâton lourd et rustique, ne semble-t-il pas qu'on soit autorisé à faire un rapprochement et à considérer ce bâton comme figurant l'emblème caractéristique des *toucheurs* de bestiaux, et dès lors à en tirer cette conclusion que nous nous trouverions en présence de trafiquants d'animaux de l'espèce porcine, qui viennent d'implorer Cérès pour voir cesser l'épizootie qui décime leurs troupeaux? La Saintonge et le Périgord, où l'on élève encore de nos jours une quantité de porcs, étaient, à l'époque romaine, couverts d'épaisses forêts propices à l'élevage de ces animaux, qui devaient être eux-mêmes l'objet d'un grand commerce. Ne serait-ce pas alors une famille de ces riches marchands que nous aurions devant nous au moment où ils viennent d'offrir un sacrifice à Mercure ou à Cérès?

PORTRAIT-MÉDAILLON EN MARBRE BLANC

DE LA FIN DU XVe SIÈCLE

Collection de M. Bernède.

PLANCHE XXXII

Le médaillon en marbre blanc sculpté, dont nous donnons ci-contre la reproduction, a été trouvé en 1839 dans des fouilles opérées rue des Bahutiers; son diamètre est de 0^{m}13.

Ce remarquable échantillon de la sculpture de la fin du moyen-âge est certainement un portrait, mais les mutilations qu'il a subies ont malheureusement fait disparaître le nom du personnage représenté; le côté droit ne contient que les lettres suivantes D. MLI.

Le caractère de la tête et le costume accusent sans conteste un travail antérieur à l'influence de la Renaissance italienne; aussi en remarquant la finesse de l'exécution et l'entente des plans, la vérité de l'expression et la simplicité des procédés, on constate une fois de plus que nos *tailleurs d'images* du XVe siècle étaient souvent des artistes qui n'avaient rien à envier à la plupart des sculpteurs italiens de la même période.

Ce médaillon, après avoir fait partie de la collection de notre compatriote M. Colin, artiste peintre, appartient aujourd'hui à son neveu, M. Bernède, auquel nous devons une partie des illustrations des Mémoires de la Société.



DOLMENS D'ARDILLIÈRES

La légende et les boutons de Pierre-Fouquerée;

Par M. MAUFRAS.

Dans la commune d'Ardillières, canton de Surgères, se trouvent deux dolmens décrits pour la première fois par M. Chaudruc de Crazannes dans ses Antiquités de la Charente-Inférieure, publiées en 1820, puis par M. Faye, dans les Mémoires des Antiquaires de l'Ouest, t. 5, p. 83, en 1839.

Le premier dolmen est situé sur le point culminant d'une colline qui domine la route conduisant au chef-lieu de la commune.

Primitivement la table était supportée par quatre piliers disposés en parallélogramme, mais aujourd'hui l'un d'eux est renversé. Quant aux trois autres, ils sont debout et séparés les uns des autres par des intervalles assez grands. Leur épaisseur moyenne est de $0^{m}33$. Le pilier du nord a 2^{m} 17 de largeur à sa base, et 0^{m} 92 à son sommet; l'autre, dont la base est large de $1^{m}29$, n'a plus au sommet que 0^{m} 74; enfin le quatrième pilier, tourné au midi, présente une largeur de $1^{m}60$; leur hauteur est de $1^{m}50$. La table est formée d'une vaste pierre presque carrée ayant 2^{m} 80 de large de l'est à l'ouest, et 2^{m} 50 du nord au sud; son épaisseur varie entre $0^{m}33$ et $0^{m}50$ centimètres.

Le second dolmen, situé plus dans la plaine, n'est éloigné du premier que de sept à huit cents pas; il est connu sous le nom de Pierre-Fouquerée, et est l'objet d'une certaine vénération de la part des habitants de la contrée. Une vieille légende rapporte qu'un jour le propriétaire du champ sur lequel se trouve Pierre-Fouquerée, ayant voulu se débarrasser de cet amas d'énormes pierres qui le privait de quelques mètres de terrain, y attela six paires des plus forts bœufs du pays et finit, non sans peine, par transporter ce monument à quelque distance de là.

Le lendemain notre homme revint à son champ pour mettre en culture l'emplacement de Pierre-Fouquerée; mais, à sa grande surprise, le dolmen avait repris sa place; dans la nuit une des

Galipodes, fée du pays, avait replacé ce monument dans l'endroit où il avait été construit.

Quelques mois après le malheureux propriétaire succombait d'un mal que, pour se venger, la *Galipode* lui avait envoyé.

Depuis lors, personne n'osa toucher à Pierre-Fouquerée qui passe pour être consacré à une divinité diabolique.

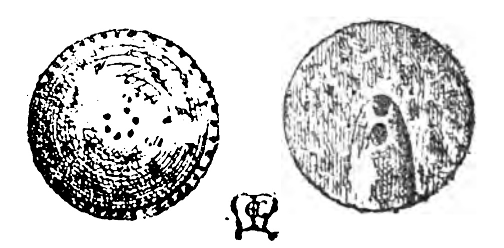
C'est à cette croyance absurde que nous devons bien certainement la conservation de ce monument : à quelque chose superstition est bonne.

La table de ce dolmen a 3m30 du levant au couchant, et 2m13 du midi au nord ; son épaisseur varie entre 0m33 et 0m60.

Elle était soutenue, disent MM. Chaudruc de Crazannes et Faye, par un massif de piliers formant un parallélogramme ayant 2m33 de longueur sur 1m50 de largeur ; aujourd'hui plusieurs de ces piliers sont tombés et la table est fortement inclinée.

M. Rigaud, en 1873, fouilla ces deux monuments ; les résultats de ses fouilles ne répondirent peut-être pas tout à fait à ses espérances ; néanmoins il trouva une assez grande quantité d'ossements humains, un très-grand nombre de *dentales*, une hachette et trois petits objets en os, sur lesquels je veux attirer l'attention de mes collègues.

Ce sont de petites plaques en os, rondes, d'un diamètre mesurant 0m025 plates d'un côté, convexes de l'autre, ayant au centre une épaisseur de 0m007.



La surface convexe est ornée de deux rangées circulaires de petits trous, l'une située tout à fait sur le bord, l'autre tout à fait au centre.

La surface plane présente une gouttière assez large et peu profonde allant du bord au centre, où se trouve un petit anneau taillé dans l'épaisseur même de l'os.

Lorsque M. Rigaud trouva ces objets, il les prit pour des amulettes et les qualifia ainsi dans le mémoire qu'il adressa à ce sujet à la Société des Sciences naturelles de La Rochelle.

Pour moi, je suis tout disposé à y voir autre chose, les dimensions, l'anneau, la gouttière faite afin de faciliter le passage du cordon, tout paraît indiquer que ce ne sont point de simples amulettes, mais bien de véritables boutons.

Je laisse à mes collègues le soin de décider qui de nous deux a raison.

Pons, juin 1877.

ISCRIPTIONS DU XVIe SIÈCLE

SUR LE

ord des tours de l'ancien Hôtel de Ville de Bordeaux.

(*Communication de M. Camille de Mensignac.*)

ns la récente restauration des tours de l'ancien Hôtel de Ville, s tours de la grosse cloche, on a relevé trois inscriptions que s croyons utile de communiquer à la Société Archéologique. es trois inscriptions, gravées sur plaques de marbre noir, sont castrées dans l'encadrement du cadran de l'horloge. Les deux antes sont placées, l'une à droite et l'autre à gauche de la qui occupe le centre du front n ; on lit ces mots gravés sur lignes :

Côté droit :	Côté gauche :
IÆ VIVISCOR	HENR—FRANC—ET—NAVAR.
GLORIÆ	REGE — OPT.

La partie inférieure du cadre contient la troisième inscription disposée comme ci-dessous sur huit lignes :

M S
JAC. DE. MATIGNON. FRANCIÆ MARESC. VRBIS — MAIOR.
P POMMIER. S. LEON. LA. CHEZE. FOR. DV. CASSE. BERN
GARRON. JO. LALION - MATHVR-GAVLTIER JVRAT ET. PRÆ.
F. VRBIS. GAB. DE LVRBE SYNDICVS. RICH PICHON
SCRIBA HOCOPVS. PVBLICO. SVMPTV FACIVMDVM
CVRARVNT.
CIↃ IↃ XCII.

Ces inscriptions ont été restaurées et rehaussées de couleur rouge.

Août 1877.

RAPPORT

AU MAIRE DE BORDEAUX

sur la nécessité de sauvegarder par l'isolement ce qui subsiste de

L'AMPHITHÉATRE DE GALLIEN

Monsieur le Maire,

Un homme illustre de l'antiquité ne se lassait pas de répéter à ses concitoyens ce qu'il jugeait absolument nécessaire : détruire Carthage pour sauver Rome. La Société Archéologique de Bordeaux, au risque de sembler importune comme Caton, revient aussi à son antienne : elle voudrait voir sauver ce qui reste de notre amphithéâtre romain, et elle ne perd aucune occasion de redire que, pour arriver à ce résultat, il est de plus en plus urgent d'arrêter les envahissements nouveaux et de rechercher les mesures à prendre pour supprimer les envahissements anciens : *Delenda Carthago.*

C'est sous l'influence de ces sentiments que la Société a dernièrement chargé une commission d'explorer les ruines du vieil édifice et de faire un rapport destiné à être transmis au Maire de Bordeaux. Cette exploration a été faite par MM. Farine, Ch. Braquehaye et R. Dezeimeris; elle a donné lieu aux observations suivantes.

Plusieurs fragments importants de l'hémicycle oriental des Arènes subsistent dans les jardins de la rue du Palais-Gallien et de la rue Fondaudége. Il est extrêmement regrettable que ces parcelles intéressantes soient à la fois perdues pour le public et exposées à des dégradations difficiles à éviter; mais il est bien certain que les expropriations qu'il faudrait faire, pour isoler ces pans de murs, auraient une telle importance pécuniaire que les plus ardents archéologues ne peuvent songer à préconiser un moyen si coûteux, et leurs vœux se borneraient à exhorter la ville à acquérir de loin en loin, à l'amiable, ceux des immeubles qui renferment ces beaux débris, pour en assurer la conservation.

Mais si une mesure générale, immédiatement applicable à tout l'arc oriental de l'ancien édifice, paraît difficile à prendre, il n'en est pas de même de ce qui concerne les parties adjacentes à la porte septentrionale des Arènes, voisine de la rue de la Trésorerie. Cette porte qui, au commencement de ce siècle (1), avait son pendant à l'autre bout de la rue du Colisée, est un reste précieux ; elle laisse deviner ce qu'était le monument à l'extérieur, et donne des indices suffisants pour une reconstitution approximative de la partie interne.

Grâce à l'état d'abandon relatif où est demeuré ce quartier de la ville jusqu'aux premières années du dix-neuvième siècle, la porte septentrionale des Arènes est encore, à peu de chose près, ce qu'elle était au XVI[e] siècle ; car cette étonnante construction ne souffre point de la vétusté : elle ne tombe que lorsqu'on la renverse. « Depuis plus de douze siècles, disait en 1737 le baron de la Bastie (2), il ne s'en est détaché aucune pierre, en ce qui reste d'entier, et le poids n'en a pu faire crouler aucun des grands pans de muraille que la sape a laissés suspendus en l'air, comme certains quartiers de rocher ; en sorte que si on n'avait pas travaillé tout exprès à détruire ce beau monument, nous l'aurions encore aujourd'hui presque dans le même état où il se trouvait du temps des anciens. »

Cette sape, il faut l'arrêter à tout prix, et dans le présent et dans l'avenir. Ce qui subsiste des diverses enceintes intérieures attenant à la porte septentrionale est beaucoup plus considérable qu'on ne le croit généralement, et ce fragment imposant, s'il était isolé, rendrait à la ville une de ses curiosités artistiques les plus dignes de célébrité, tout en fournissant au monde savant un objet d'études que vingt obstacles viennent aujourd'hui encombrer et obscurcir.

Les monuments de cette espèce et de cette importance sont, en somme, d'une assez grande rareté. Il en subsiste cinq en Italie, y compris le Colisée, et à peu près autant en France : les amphithéâtres d'Arles, de Nîmes, de Fréjus, de Saintes et de Bordeaux. Les autres n'ont laissé comme trace que des lambeaux informes

---

(1) En 1811, cette porte existait encore. Voyez Millin, *Voyage dans les Départements du midi de la France*, t. IV, p. 624.

(2) *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XII, p. 243.

ou des substructions. Mais, dans cé nombre si limité, les Arènes de Bordeaux offrent encore un intérêt spécial : leur construction a un caractère particulier, c'est un type à part ne reproduisant point les autres types et fournissant une page originale à l'histoire de l'art monumental dans notre pays. Ce qui en reste doit être considéré comme un débris inestimable qu'il faut entourer de tous les soins susceptibles de contribuer à sa conservation, et il ne semble pas qu'il soit bien difficile d'arriver à ce résultat.

La partie la mieux conservée, celle qu'il importe le plus de sauver, est précisément celle qu'il serait le plus aisé d'isoler. Les immeubles qui l'avoisinent immédiatement sont des échoppes de mince valeur, et, dans les cas où il faudrait atteindre des possessions d'un prix élevé, on pourait, ce semble, ne les atteindre que dans leurs dépendances, c'est-à-dire dans des jardins. Or, comme la ville ne songerait certainement point à faire bâtir de hautes murailles aux limites de l'emplacement acquis par elle, comme elle devrait seulement fermer par une grille le jardin archéologique établi autour des Arènes, ainsi qu'elle a fermé le Jardin-Public du côté des maisons de la rue d'Aviau, les propriétaires ne perdraient point leur jour et gagneraient une vue intéressante, considérations qui devraient contribuer à rendre facile cette acquisition municipale.

Même réduit tout d'abord à la section que nous venons de mentionner, le square des Arènes présenterait une dimension très-convenable. Mais cette première tentative aurait surtout pour résultat certain d'amener, dans l'avenir, des agrandissements successifs, qui permettraient un jour à nos neveux de voir se redresser de loin en loin, dans une oasis de verdure, ces arcades sombres qui depuis plus de quinze siècles luttent si fièrement contre le temps et les démolisseurs.

La Société Archéologique ne saurait connaître exactement, Monsieur le Maire, quelles peuvent être les difficultés pratiques de l'œuvre qu'elle préconise ; mais, quelles que soient ces difficultés, elle estime qu'il serait singulièrement honorable pour la ville de les avoir surmontées.

Nous ne voulons pas aujourd'hui rechercher si l'on ne pourrait point grouper au pied des Arènes les autres débris architecturaux et épigraphiques de la même époque ; ce serait là, à coup sûr, un plan séduisant bien digne d'attirer votre attention, mais il ne

faut songer d'abord qu'au plus pressé : le salut des restes de l'Amphithéâtre et leur prompt isolement. L'heure est favorable à tous égards pour tenter cette entreprise. La diffusion des études archéologiques, l'attrait offert par tout ce qui se rapporte à un passé très-reculé feraient envisager avec intérêt par un public intelligent cette résurrection de l'une des splendeurs antiques de Burdigala; et il y a tout lieu de croire que le Gouvernement, exactement renseigné sur l'élan donné par la ville de Bordeaux aux études historiques, voudrait, cette fois, l'encourager dans une voie si utile et fournir sa participation pécuniaire à une œuvre qui intéresse la France entière et que les générations futures ne pardonneraient point à la nôtre d'avoir négligé d'accomplir.

Plus tard, en effet, il sera trop tard.

La Société Archéologique n'ignore pas, Monsieur le Maire, quel intérêt vous portez à tout ce qui touche à l'honneur de notre cité : elle sait qu'elle plaide auprès de vous une cause reconnue bonne par tous, mais elle la plaide par surcroît, pour qu'aucun témoignage favorable ne fasse défaut à cette enquête et pour que la bonne cause soit bientôt jugée et gagnée sans appel.

Veuillez agréer, etc.

Le Président de la Société :

Marquis DE PUIFFERRAT.

Les Membres de la Commission :

FARINE,

CH. BRAQUEHAYE,

R. DEZEIMERIS, *rapporteur.*

NOTE

SUR

DEUX INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

provenant des Catacombes de Rome et conservées à Bordeaux;

Par M. AUGIER.

Planche XXXIII

La première de ces inscriptions, dont nous donnons ci-contre le *fac-simile*, réduit au septième, se voit dans la chapelle des reli-

VRSA BONA MEMO
VIXIT ANNIS III
M V DIES III

gieuses de Notre-Dame, rue du Palais-Gallien. Elle forme la base ou le socle d'une châsse contenant les restes d'une jeune sainte qui a vécu (dit l'inscription) trois ans, six mois et trois jours.

La deuxième (voir, planche XXXII, sa grandeur naturelle) se trouve dans la chapelle du collége de Tivoli.

Cette plaque de marbre et les restes de saint Procopius furent extraits, en 1852, des catacombes de sainte Agnès, à Rome, ainsi qu'un fragment de vase ayant contenu le sang du jeune martyr. En 1867, Mgr l'évêque de Forli offrait ces reliques aux RR. PP. Jésuites qui les ont fait placer dans la chapelle du collége de Tivoli.

L'inscription funéraire de saint Procopius est d'autant plus précieuse pour nous, qu'aujourd'hui la Cour Romaine réserve tous les monuments épigraphiques des Catacombes pour le Musée chrétien du Vatican. En France, trois sanctuaires seulement ont eu la faveur d'obtenir de semblables monuments, ce sont :

1° La chapelle du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris, qui conserve le corps de saint Ursin;

2° L'église Notre-Dame-des-Victoires à Paris également, qui possède celui de sainte Aurélie, [illegible].

3° La cathédrale d'Amiens, où se trouvent les restes de sainte Theudosie, [illegible].

Les inscriptions qui accompagnent ces reliques ont été publiées par M. Perret dans son grand ouvrage sur les Catacombes, planche [illegible], nos 10, 11 et 12.

Sur l'inscription de Procopius, collège de Tivoli, nous remarquons le chrisme ou monogramme du Christ avec la palme, symbole de la victoire chrétienne remportée par le martyr.

Le chevalier J. B. de Rossi, dont les savantes recherches méritent toute confiance, déclare n'avoir rencontré jusqu'à présent qu'un seul chrisme antérieur à l'an 312. Il est probable cependant que le chrisme était en usage bien avant cette époque, mais on n'en a pu encore donner aucune preuve certaine; aussi n'osons-nous pas affirmer que notre inscription soit antérieure au IVe siècle.

Quoi qu'il en soit, le fait de la rareté extrême en France des inscriptions provenant des catacombes de Rome nous engage à faire connaître à nos collègues de la Société Archéologique les deux plaques authentiques que nous possédons à Bordeaux.

PROCOPIUS PUER
IN PACE

Inscription chrétienne provenant des Catacombes.
(*Collège de Tivoli.*)

2° L'église Notre-Dame des Victoires à Paris également, qui possède celui de sainte Aurélie, AVRELIAE [illegible] [illegible].

3° La cathédrale d'Amiens, où se trouvent les restes de sainte Theudosie, AVRELIAE THEODOSIAE.

Les inscriptions qui accompagnent ces reliques ont été publiées par M. Perret dans son grand ouvrage sur les Catacombes, planche xv, n°s 10, 11 et 13.

Sur l'inscription de Procopius (collége de Tivoli), nous remarquons le *chrisme* ou monogramme du Christ avec la palme, symbole de la victoire chrétienne remportée par le martyr.

Le chevalier J. B. de Rossi, dont les savantes recherches méritent toute confiance, déclare n'avoir rencontré jusqu'à présent qu'un seul *chrisme* antérieur à l'an 312. Il est probable cependant que le *chrisme* était en usage bien avant cette époque, mais on n'en a pu encore donner aucune preuve certaine; aussi n'osons-nous pas affirmer que notre inscription soit antérieure au IVe siècle.

Quoi qu'il en soit, le fait de la rareté extrême en France des inscriptions provenant des catacombes de Rome nous engage à faire connaître à nos collègues de la Société Archéologique les deux plaques authentiques que nous possédons à Bordeaux.

PROCOPIUS PUER
IN PACE

Inscription chrétienne provenant des Catacombes.
(*Collége de Tivoli.*)

CAUSERIES ARCHÉOLOGIQUES [1]

Par M. SANSAS.

Sans aucun doute, les grands travaux qui s'exécutent au centre des villes importantes dotées autrefois d'une population nombreuse, révèlent bien souvent des monuments dignes d'exciter l'intérêt; mais bien rarement ces débris vénérés font connaître des faits réellement nouveaux.

Au sein des campagnes, au contraire, là où le sol a été moins souvent et moins profondément fouillé, au milieu des solitudes restées depuis des siècles dans l'abandon, il n'est pas rare de trouver des traces et des indices de la plus haute importance.

Nos campagnes sont semées de ruines appartenant à l'époque de Rome impériale. Tantôt, comme cela est arrivé dans les champs qui environnent Toulouse, ce sera un char romain en bronze que soulèvera la pioche du travailleur; tantôt ce seront des médailles, des bijoux, des statuettes, trésors enfouis depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne. Tantôt on rend à la lumière les tombeaux rares et curieux de Saint-Médard d'Eyrans; tantôt, ainsi qu'on l'a fait ces jours derniers à l'extrémité nord de l'Entre-deux-Mers, près de Bordeaux, on reconnaît pour la première fois, par suite de quelques fouilles, une levée construite par les dominateurs de la Gaule.

Mais les monuments de l'époque Gallo-Romaine ne sont pas les seuls dont nos contrées aient conservé les traces. Nos landes offrent une riche moisson de pointes de flèches en silex; assez souvent on trouve même, à une très-petite profondeur, ces instruments de pierre connus sous le nom de *haches celtiques*. On vient d'en découvrir deux (novembre 1862) dans une propriété de M. Schröder, en déracinant un vieux pin. Saint-Médard d'Eyrans et le Médoc nous ont donné plusieurs fois même un assez grand nombre de haches et des instruments de bronze. Malgré les ravages exercés dans la Gironde, on n'a perdu ni les traces ni le souvenir de ces monuments primitifs désignés sous le nom général de *pierres*

(1) Extrait de l'*Ami des Champs*, 1862-1863.

druidiques. On a trouvé chez nous des indices d'habitations gauloises, des camps retranchés, etc. Et certes, tout ce que notre sol renferme de monuments de ce genre n'a été ni reconnu ni décrit. Que de choses dont la connaissance aurait pu être utile et dont le souvenir est complètement perdu par la négligence de ceux qui les ont découvertes !

Novembre 1862.

Chose digne de remarque, lorsqu'on étudie ce qui a été dit, il y a de cela deux mille ans, sur le compte de nos ancêtres et de beaucoup d'autres peuples, on ne peut voir sans étonnement avec quelle exactitude les enseignements consignés dans l'histoire s'appliquent aux habitudes conservées encore de nos jours. Malgré toutes les révolutions politiques, sociales et religieuses, malgré l'influence qu'a dû exercer sur les mœurs publiques l'invasion de races étrangères, on trouve toujours subsistants les caractères moraux qui distinguent les nations.

Ammien Marcellin disait, il y a de cela quinze cents ans, en parlant des habitants de l'Aquitaine : « Lors même qu'ils sont privés des dons de la fortune, ils ne traînent point de haillons et se distinguent par la propreté de leur mise. »

N'est-ce pas là ce qu'on pourrait dire également aujourd'hui des habitants de nos contrées ?

Phylarque, qui écrivait au moins quatre cents ans avant Jésus-Christ, nous fait connaître sur les Ibériens de son époque des détails que ne désavouerait pas un touriste intelligent étudiant notre Espagne moderne.

« Tous les Ibériens, dit-il, ne boivent que de l'eau quoiqu'ils soient les plus riches des hommes. Il ne se mettent à table qu'une fois par jour, par économie, mais ils se parent des vêtements les plus précieux. »

Parcimonie extrême dans la satisfaction des besoins intérieurs du ménage, mais luxe exagéré dans ses rapports avec l'extérieur, n'est-ce pas encore là un des caractères distinctifs des mœurs espagnoles ?

Celui qui parcourt en observateur le nord de l'Afrique y retrouve les goûts, les habitudes, et jusqu'aux plus intimes pen-

chants des Carthaginois et des Numides, d'après les portraits que nous ont tracés de ces peuples les plus anciens historiens.

Janvier 1863.

M. Jouannet, dans sa *Statistique de la Gironde*, ne parle que de trois dolmens, dont deux, celui de Pujols et celui de Saint-Ciers de Canesse, sont situés dans l'arrondissement de Libourne, conséquemment hors du territoire des *Bituriges vivisques*, quoique dans la Gironde. Le troisième qui existait dans la commune d'Illats, près de Podensac, à quelques lieues au midi de Bordeaux, a été malheureusement détruit. Ainsi, il ne serait parvenu jusqu'à nous qu'un seul dolmen sur le territoire bordelais.

Nous pouvons en signaler un autre, passablement détérioré et caché sous des broussailles, commune de Léognan, à droite de la montée de Couhens, au milieu d'un petit taillis de chêne. Ce monument n'a pas, à notre connaissance, encore été décrit; nous allons essayer de le faire.

Vers le sommet d'un tertre assez élevé, qui borde et domine le chemin de Couhens vers son extrémité nord, on trouve, au milieu d'ajoncs, de plantes grimpantes, et envahi par de jeunes arbres, un amas de pierres, restes ignorés du monument druidique. La roche qui le compose est un poudingue formé de petits cailloux roulés, siliceux, engagés très-solidement dans un ciment ferrugineux. La force de cohésion de ces matières est si considérable, que souvent les cailloux se brisent plutôt que de se détacher de la masse dont ils font partie. Aussi, depuis bien des siècles, ces pierres ont-elles résisté aux influences atmosphériques, et aux autres causes de destruction.

La direction du dolmen est nord-sud. Trois piliers ou *peulvans* ont conservé parfaitement leur verticalité primitive; ils forment deux parois parallèles, distantes de 1^m 70, et ne s'élèvent qu'à un mètre au-dessus du sol. A l'extrémité nord, un autre pilier, aujourd'hui renversé, paraissait fermer en partie la galerie; à l'extrémité midi se trouve une autre roche de même nature, plate, placée horizontalement, et couverte d'environ 12 centimètres de terre végétale, dans laquelle diverses plantes ont pris racine. Vers l'extrémité midi et au couchant de la galerie, se

trouve, enfoncée dans le sol et inclinée, une longue et large pierre, qui a dû faire partie de la table couvrant les piliers. Cette pierre, dont les extrémités sont rongées et détruites, est encore longue de 1m90, large de 1m20, sur une épaisseur variable de 0m60 à 0m70.

Jusqu'à présent, on n'avait trouvé dans la Gironde que des dolmens en granit ou en calcaire ; c'est le premier que l'on découvre où l'on ait employé une roche poudingue.

La destination du monument que nous venons de décrire, bien sommairement, ne peut pas être douteuse ; la verticalité et le parallélisme des blocs ne sauraient être l'effet du hasard ; le monument offre d'ailleurs toutes les dispositions caractéristiques des dolmens. Diverses parties en ont été détachées, le sol est à l'entour jonché de débris de même qualité ; à quelques mètres plus loin, un fragment de même roche assez considérable sert de borne au chemin ; ce devait être un des peulvans qui manquent ; des débris de démolition montrent que des fragments identiques ont été employés comme matériaux dans une construction Si personne ne veille à la conservation de ce monument, dans quelques années il n'en restera aucune trace.

Mars 1863.

Nous avons déjà dit que les dolmens prenaient souvent le nom de *castel de las hades*, château des fées. Nous savons également que les dolmens étaient généralement placés sur le sommet de tertres naturels ou factices.

Un tertre naturel s'élève encore aujourd'hui dans l'enceinte de Bordeaux, autrefois hors de cette enceinte, mais à une assez faible distance : c'est celui sur lequel est établi l'église Saint-Michel. Au Moyen-Age, on appelait ce tertre le *Puch-Hadey*, et son nom, un peu défiguré, est resté à la rue qui conduit de la *grave* à l'Église, appelée encore rue *Pichadey*.

Un écrivain bordelais a prétendu que *Puch-Hadey*, ou, comme il veut bien l'écrire, *Puch à Dey*, signifiait *montagne consacrée à Dieu*. Il a dans cette circonstance pris ses désirs pour la réalité ; jamais dans le langage bordelais le mot Dieu n'a été écrit ni prononcé *Dey*, mais bien *Diou*, *Diw*, *Div*, *Deus;* jamais dans l'ancien langage bordelais, on n'a dit la *montagne à Dieu* pour la mon-

tagne de Dieu. Il faut donc renoncer à cette étymologie, contraire à toutes les règles du langage.

Le mot de *Puch-Hadey*, montagne ou colline des fées, est, au contraire, le véritable nom antique du tertre Saint-Michel. Si cette étymologie est exacte, —et c'est la seule qu'il soit possible d'accepter, —il y a tout lieu de présumer qu'anciennement un dolmen couronnait le poujeau que domine aujourd'hui notre intéressante basilique. L'église Saint-Michel est, en effet, de création relativement récente ; ce n'est pas un de ces monuments qui remontent aux premiers siècles du christianisme ; elle n'a pas été fondée sur un terrain qui lui fut propre dès l'origine. On sait que l'emplacement sur lequel elle repose dépendait antérieurement du monastère de Sainte-Croix.

Lorsqu'on a bâti l'église, les débris du monument druidique ont dû disparaître ; le nom populaire qui lui était donné longtemps après l'époque celtique a seul survécu.

Si les Bordelais du treizième siècle ont fait disparaître les derniers vestiges d'un dolmen pour construire à la place une église, les habitants de Villa-Viciosa de Marquina (près de Bilbao, en Espagne) ont bâti une église pour protéger un dolmen (*Ermitage de Arrechinaga*). Cet ermitage que nous avons visité est, comme l'église du *Puch-Hadey*, placé sous l'invocation de saint Michel.

Avril 1863.

Les auteurs grecs et romains qui nous ont transmis les noms des divinités adorées chez les Celtes, l'ont presque toujours fait sous la dénomination des divinités qu'ils adoraient eux-mêmes. Une analogie plus ou moins complète dans les attributions leur a semblé suffisante pour légitimer la transformation des noms.

Ainsi *Tarann*, esprit du tonnerre, et plus tard *Dieu du ciel*, a pu être adoré sous le nom de *Jupiter*.

Baal, *Bel*, *Belen*, *Abellio*, dieu de la lumière et de la médecine, sous celui d'*Apollon*.

Heus, *Hesus*, *Camulus*, *Laherennus*, dieu de la guerre, est devenu le dieu *Mars*.

Teutatès, dieu du commerce et de l'industrie, a été désigné sous le nom de *Mercure*.

Ogmius, dieu de la force et de l'éloquence, représenté avec une

n arc, tandis que des chaînes d'or partent de sa bo-
venir *Hercule* ou se confondre avec *Mercure*.
beaucoup d'autres divinités dont il était plus diffici-
es analogues : elles ont alors conservé leurs co-
utes les divinités *topiques*.
renfermer plus spécialement dans ce qui concerne
s :
éesse maritime ou des lacs, moitié femme, moitié pois-
en Orient sous le nom de *Dercelo*, *Atergatis*, *Astaroth*,
souvenir dans le monument que lui avait consacré
orus, ainsi que le constate l'inscription trouvée sur le
enne... de Bo...

C. IVLI LORVS
ONVA AE.

Plutarque parlant d'*Aterga* éraple, dit :
« Quelques-uns voulaient que c fut la *Nature*, ou la première
e qui de l'*humidité tire les p cipes et les semences de toutes*
es, etc., etc. »

Sirona, Diane, ou la lune possède un autel consacré par *Adbucie-s*, *fils de Tocetus*, et conservé dans notre musée (1).

SIRONAE
ADBVCIETVS
TOCETIFIL
V. S. L. M

On a prétendu que Sirona avait un temple là où l'on éleva, plus tard, l'église de Sainte-Colombe aujourd'hui détruite.

Le Génie, innommé, du peuple Biturige, a vu son culte associé à celui d'*Auguste* sur l'autel en marbre gris, conservé également dans le musée.

AVGVSTO SACRVM
ET GENIO CIVITATIS
BIT. VIV.

Divona et *Duiona*, *Diouhount*, la déesse fontaine, qui, au temps d'Ausone, faisait un des plus beaux ornements de Bordeaux, n'a

(1) Voir Tome I. — *Observations sur une Inscription du Musée de Bordeaux. Rapport par M. R. Dezeimeris.*

malheureusement laissé de traces que dans les œuvres de ce poète.

4. Fontaine merveilleuse, abondante, limpide, dont la source était inconnue *(fons ignoto ortu)* et qui jouissait du privilége de rendre la santé *(medico potabilis haustu)*.

5. *Un Mercure cornu,* ou portant du côté droit une longue mèche de cheveux, offre son image dans plusieurs statuettes de bronze trouvées à Bordeaux et conservées au musée.

6. Une *Vénus libitine* selon les uns, *Cybèle* selon les autres, et plus probablement une *Erthra*, déesse de la terre, qui, après avoir fourni aux hommes leur corps, les nourrit et reçoit enfin leurs dépouilles, a été plusieurs fois trouvée dans les tombeaux gallo-romains de Bordeaux. Elle est représentée assise dans un siége à dossier fait de joncs tressés ; elle allaite un ou deux enfants.

On voit gravé sur l'une de ces statuettes l'inscription :

IS PORRON ISTILLV

dont M. Jouannet a donné la traduction libre par cet adage local : *A paguat é diben*, en parlant du mort, il a payé son tribut à la nature et nous devons le nôtre.

Ainsi, sous la domination romaine, à côté du culte officiel des divinités vénérées par les maîtres du monde, on trouve à Bordeaux des traces d'un culte rendu par les Bituriges à leurs divinités propres.

L'analogie nous permet d'ajouter que ce peuple, celte d'origine devait conserver ses principes religieux comme il conservait la langue et les habitudes de ses congénères. Les faits confirment cette appréciation, ainsi que nous le verrons en étudiant les habitudes et les traditions populaires.

Mai 1863.

L'Académie des sciences de Bordeaux a parfaitement compris que l'étude de nos superstitions locales pouvait servir à élucider l'histoire de nos origines. Dans un formulaire de questions archéologiques, publié en 1858, elle invite les habitants de nos contrées à lui signaler les *légendes*, *traditions*, *superstitions*, etc., dont il peut exister des traces matérielles ou traditionnelles.

Nous ignorons s'il a été largement répondu à cet appel sur lequel nous appelons, de notre côté, l'attention des lecteurs. Mais il serait bien à désirer que l'on cessât de considérer, comme indifférentes

et sans utilité, des pratiques qui disparaissent de jour en jour, grâce au progrès des lumières.

LÉGENDES

La Fontaine d'Arlac. — Arlac, nom d'origine celtique, est celui d'un quartier situé à l'ouest de Bordeaux, borné d'un côté par le territoire de Mérignac, de l'autre par celui de Pessac, et au levant par le quartier d'Artiguemale.

Le territoire d'Arlac forme un petit vallon assez profond, ouvert à l'est du côté de Bordeaux, et où jaillissent des sources pures et abondantes. Pendant longtemps les sources d'Arlac ont alimenté principalement la ville de Bordeaux : elles y aboutissent encore.

Un barrage accidentel ou factice qui arrêterait le Peugue et les eaux vives d'Arlac dans la gorge par où elles débouchent, ferait bientôt de ce quartier un lac d'une assez grande étendue.

A l'extrémité levant de ce quartier existe un réservoir où se concentre le produit des sources destinées à l'alimentation de la ville. Ce réservoir donnait encore lieu, il y a moins d'un siècle, à une cérémonie dont il importe de rappeler le souvenir.

Bordeaux possédait alors une relique merveilleuse à laquelle on attribuait les plus grandes vertus, c'était la verge de saint Martial, c'est-à-dire le bâton que le premier évêque de Limoges aurait reçu des mains de saint Pierre au moment de leur séparation.

Lorsqu'une sécheresse prolongée affligeait notre contrée, on allait processionnellement chercher à Saint-Seurin la verge de saint Martial et, après s'être rendu à Arlac, on plaçait une nappe au-dessus de l'eau et la verge de saint Martial au-dessus de la nappe, en adressant au ciel de ferventes prières ; la procession rentrait rarement, dit la tradition, sans avoir obtenu la pluie. Seulement il fallait prêter toute son attention à ce que la verge ne touchât pas l'eau ; s'il en eût été autrement, la ville aurait été inondée.

Le Dragon. — Puisque nous venons de mentionner la verge de saint Martial, disons quelques mots d'une de ces légendes populaires dont on a bercé notre enfance.

Il y a de cela bien longtemps, nous disait-on, un dragon affreux s'était établi dans une des tours de la ville ; il avait imposé aux habitants, pour tribut, de lui livrer, chaque jour, une jeune fille, sous peine de voir la ville entièrement détruite.

Bordeaux était dans la désolation. Un jour, on amena au dragon une fille si belle qu'il en fut épris et ne voulut pas la tuer : il la garda près de lui. Dans les conversations qu'ils eurent ensemble, la jeune fille lui demanda s'il existait quelque puissance au monde devant laquelle il serait obligé de céder. Oui, répondit-il, si on apportait à Bordeaux la verge de saint Martial, à l'instant je quitterais la ville. Maîtresse de ce secret, la jeune fille profite d'un moment de liberté pour le transmettre à ses concitoyens, à l'aide de caractères tracés rapidement sur une tuile enlevée au faîte de la tour. Un prêtre, aux pieds de qui cette tuile tomba au moment où il se rendait à la cathédrale, s'empressa de faire part au chapitre du secret qu'il venait de découvrir. Le corps de ville, instruit à son tour, s'adressa à la cité de Limoges pour obtenir qu'on lui prêtât la fameuse relique. Il l'obtint. Au moment où ceux qui la portaient entrèrent dans la ville, un ouragan terrible s'éleva, ébranlant tous les édifices : le dragon avait disparu au milieu du tonnerre et des éclairs. Quant à la jeune fille, on n'en trouva aucune trace, mais Bordeaux fut miraculeusement délivré du plus terrible des fléaux.

Les Jurats de Limoges. — Tel était le nom sous lequel on désignait bien souvent, pendant les derniers siècles, les portefaix qui travaillaient sur le port de Bordeaux, et l'on rattachait cette dénomination à la légende que nous venons de rapporter.

Lorsqu'affligée par la présence du dragon, si avide du sang des jeunes filles, la ville de Bordeaux s'adressa à celle de Limoges pour obtenir qu'on lui prêtât la verge de saint Martial, les Limousins se montrèrent d'abord très-peu disposés à leur rendre ce service. Si nous vous avons une fois confié la relique, leur auraient-ils dit, qu'est-ce qui nous garantit que vous nous la rendrez? On négocia; il fut convenu que Bordeaux donnerait des otages : ce devait être six jurats de la ville. Nouvelle perplexité pour les malheureux Bordelais. Si nous apportons la verge de saint Martial dans notre ville, s'étaient-ils dit, le dragon s'en ira; mais si nous la rendons, il pourra revenir plus furieux que jamais. Que faire? Cependant les bourgeois, qui avaient encore des jeunes filles, dont le sort était menacé, assiégeaient les magistrats et les pressaient de se dévouer pour la cause publique. Alors on s'avisa d'un stratagème analogue à celui de Cybèle quand elle voulut tromper la voracité ou la fidélité par trop radicale de son époux Saturne,

à tenir le serment qu'il avait fait de manger ses enfants. Les magistrats bordelais choisirent, sur le port, six ouvriers doués de la meilleure mine; à force de dons et de promesses, ils les engagèrent à vouloir bien se charger de la partie la plus rude du devoir qui leur était imposé dans le moment. Ils les revêtirent des habits les plus somptueux et les envoyèrent à Limoges entourés d'un brillant cortége. Le cortége revint chargé de la précieuse relique en échange d'otages qu'on se garda bien de réclamer.

Depuis cette époque, dit-on, on a donné aux portefaix de Bordeaux le surnom de *jurats de Limoges*.

Telle est la fable mise en vogue chez nos ancêtres pour expliquer une épithète dont il est facile de donner une explication bien plus simple. Les ouvriers des quais appartenaient à la classe la plus pauvre des habitants du Limousin, qui venaient au moyen-âge chercher du travail à Bordeaux et s'employaient, à cette époque, aux travaux du port, comme ils s'emploient aujourd'hui dans les chantiers de constructions. C'est uniquement par dérision et par antiphrase qu'on leur donnait la qualification propre aux premiers magistrats de la ville.

Juin 1863.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR

LES FOUILLES EXÉCUTÉES A BORDEAUX DE 1863 A 1876 (1);

Par M. SANSAS.

Le premier semestre de l'année 1863 a été fécond en découvertes pour notre ville. Nous avons signalé, dans l'*Ami des Champs*, l'existence à Léognan, près de Bordeaux, d'un *dolmen* dont personne encore n'avait parlé.

Les fouilles pratiquées vis-à-vis du nouvel archevêché, entre la rue Vital-Carles et la rue du Temple, ont permis de reconnaître, sur une assez grande surface, l'état géologique du sol de Bordeaux et de remarquer deux rangées de ruines superposées et ayant appartenu à des habitations gallo-romaines, détruites les unes et les autres par de violents incendies.

On a trouvé parmi les décombres : 1° un fragment de poterie donnant une marque de fabrique nouvelle pour nous, T. MANLI FORT. (ateliers de Titus Manlius Fortis); 2° une quantité considérable d'enduits couverts de peintures à fresques, dont les couleurs offraient une grande variété et étaient de la plus grande fraîcheur après un séjour de 1500 ans au moins sous la terre; 3° des pans de murailles, dont l'un était encore couvert, à l'intérieur, de son enduit colorié; 4° des aires en béton formant le sol d'appartements divers; 5° des fragments de colonnes, encore en place, formées d'assises composées chacune de quatre briques carrées dont l'angle extérieur avait été arrondi; 6° des débris de toutes sortes : matières vitrifiées, poteries, tuiles à rebords et à recouvrement, parcelles de fer et de bronze dans l'état d'oxydation le plus avancé; 7° enfin, quelques médailles dont une en argent, etc., etc.

Une des maisons démolies, rue du Temple, offrait une porte d'entrée datant de la Renaissance; nous avons prié M. le Maire d'en faire l'acquisition : elle est aujourd'hui conservée au Musée de la ville.

(1) Extrait du journal *la Gironde*.

Enfin, rue des Treilles (1), dans les fouilles que l'on pratique à son extrémité nord, on vient de découvrir les premières assises d'une grande tour semi-circulaire ayant appartenu à l'enceinte gallo-romaine de Bordeaux. Cette construction, comme toutes celles de la même époque, est composée de vastes blocs de pierre calcaire ayant appartenu à d'autres monuments. Nous avons vu, encore en place, la partie antérieure d'un œdicule funéraire parfaitement conservée, sauf que, pour réduire la largeur de la pierre à la hauteur de l'assise qu'elle concourait à former, elle avait été légèrement rognée sur ses deux côtés, ce qui a fait disparaître quelques lettres au bout des lignes.

Il est cependant facile de les suppléer, à l'aide de ce qui reste, et le sens de l'inscription ne prête point à l'équivoque pour les hommes habitués à l'étude des monuments épigraphiques; pour d'autres elle donnerait lieu à un étrange quiproquo. Voici ce qu'on lit :

FL. POLLIANO EBVRIO M., etc., etc.

(Voir page suivante.)

13 juillet 1863.

Les fouilles de la rue des Treilles n'ont pas été sans importance pour l'histoire de notre ville. Elles ont permis de reconnaître la situation exacte de l'une de ces tours dont Ausone vantait l'élévation, l'utilité et l'élégance, lorsqu'il faisait l'éloge de sa ville natale.

Cette tour protégeait l'enceinte nord de la ville gallo-romaine. Sa face (côté est) se trouvait à $1^{m}50$ environ, au couchant, de la rue actuelle, et correspondait, à très-peu près, à la tour qui existe encore en partie, rue du Peugue, au milieu de l'église Saint-André.

Si la tour de la rue des Treilles servait à défendre une porte, —ce qu'il serait facile de vérifier, — la rue des Treilles occuperait l'emplacement d'une rue gallo-romaine qui aurait abouti derrière le chevet de la cathédrale actuelle.

Passons aux détails des monuments découverts.

---

(1) Aujourd'hui rue de Grassi.

L'inscription dont nous avons déjà parlé peut être ainsi restituée en indiquant par des minuscules les lettres qui ont disparu :

FL. POLLIANO. EBVRIO M....ed
ICO. DEFVNCTO ANN....oru
M.XXX VI VALERIA CON.....jux
p... ONENDVM. CVRAVIT.

« A Flavius Pollianus, Eburien, médecin, décédé à l'âge de 36 ans, Valéria, son épouse, a eu soin d'ériger ce monument. »

Ce cippe, haut de 1m60 environ, offre des particularités remarquables que nous étudierons plus tard.

Un autre monument est élevé à la mémoire d'un fonctionnaire attaché à l'administration municipale de notre ville; c'était un *licteur décurial*, dont le nom a disparu par une brisure. On lit en très-beaux caractères :

S
GVSTALIS
DECVRIALIS
LICTOR CIVES
VRBIGUS DEF
ANNOR . LXX
LIBERTUS. EIVS
IDEMQVE. HER
PONENDVM
CURAVIT.

« Augustal, licteur décurial, citoyen de la tribu urbaine, décédé » à l'âge de 70, son affranchi et héritier a érigé ce monument. »

Gruter, dans son *Thesaurus inscriptionum*, nous donne les épitaphes de quelques *licteurs décuriaux*, c'est-à-dire attachés à la magistrature municipale. Jusqu'à présent, rien ne nous indiquait que Bordeaux eût compté dans son sein de pareils fonctionnaires dont la présence signalait les dépositaires de la puissance souveraine.

A Bordeaux, on écrivait souvent CIVES pour CIVIS ; VRBIGVS est probablement pour VRBICVS. Le licteur dont il s'agit aurait été naturellement attaché à la tribu urbaine et ne faisait point partie des *pagi* ou divisions rurales de notre cité.

Un autre cippe donne une inscription également en très-beaux

caractères, mais qui semblent un peu postérieurs à ceux de la précédente, les O commençant à prendre la forme ovale.

D M
FABRICI
COCCEIAN
AN. L.

Une petite barre transversale coupant le dernier jambage de la lettre N permet de lire COCCEIANI.

« Aux mânes de Fabricius Cocceianus, âgé de 50 ans. »

Sur un autre cippe, en forme d'œdicule avec fronton à oreilles, portant l'*ascia symbolique* sur le côté droit, on lit :

D M
IVL POLYCR
IONIO MAT
R• NAE FIL. D
EF. AN. LVIIII
CANDIDVS
LIB
P . C

« Aux mânes de Julius Polycrionius, fils de Matrona, décédé à » l'âge de 59, Candide, affranchi, a élevé ce monument. »

La qualité de la pierre, qui est parsemée de petites excavations, ne permet pas de décider sûrement si la lettre qui termine la deuxième ligne est un R ou un I. La lettre qui commence la troisième ligne porte peut-être, vers le milieu, une ligne tranversale à gauche, qui pourrait, si ce n'est pas un défaut de la pierre, donner à cette lettre la valeur de l'*éta* grec ou de la lettre H des Romains.

On doit remarquer de plus l'emploi de la lettre grecque Y (*upsilon*) et la liaison de la lettre A avec la lettre N, à l'indication de l'âge. Entre cette dernière lettre et la lettre V se trouve un espace où la pierre, fatiguée, ne laisse rien voir distinctement. S'il y a eu là une lettre, ce n'a pu être qu'un L valant cinquante ; mais si, au contraire, l'espace n'a pas été rempli, Polycrionius n'aurait vécu que 9 ans au lieu de 59. Alors Candidus serait seulement un affranchi de sa famille.

L'ensemble de cette inscription offre des dispositions d'une élégance rare.

Un autre cippe d'un calcaire très-grossier, avec *ascia* à droite, porte une inscription qu'il est très-difficile de lire à raison de la mauvaise qualité de la pierre, de l'inhabileté du lapidicide, et surtout des dégradations résultant de ce qu'avant d'avoir été enfoui, le monument était resté longtemps exposé aux injures du temps. On lit :

C L . D O R L. . .
A N . X X X X V I
L . IVL.........
N I. . . . .   A
EIVS PONE *(sic)*.
DVM . C .

Un autre cippe sans inscription offre la représentation d'un personnage debout, trapu, à grosse tête, revêtu de la *saye* à longues manches, et portant sur l'épaule droite une sorte de besace identique à celle d'un autre personnage représenté sur l'un des cippes du musée.

Enfin, il a été recueilli deux dés en pierre, creusés à leur centre d'un trou destiné à renfermer une urne cinéraire. Les cippes étaient fixés à ces dés par des crampons en fer dont les trous subsistent. L'un de ces dés est formé du chapiteau d'une colonne, équarri à son sommet et dont les sculptures sont très-dégradées.

Tels sont les monuments qui ont été recueillis par l'administration, et qui avaient concouru à former les premières assises de la tour dont nous avons parlé.

Nous avons remarqué, dans le même lieu, divers autres monuments dont il importe de dire quelques mots pour en conserver le souvenir.

Ce sont :

1° Un petit cippe sculpté avec soin, formant une niche dans laquelle se trouvait un personnage debout, revêtu de la *saye* gauloise. La partie supérieure du monument, formant deux pentes, était sillonnée de profondes rainures à angles droits, imitant une imbrication.

Chaque côté était divisé en deux parties avec encadrement ; celle d'en haut était ornée d'un quatre-feuilles en relief et celle d'en bas d'une plante à larges feuilles opposées. M. Faurie, qui a généreusement donné à la ville les autres monuments, a désiré conserver

celui-ci, qui offre d'ailleurs une analogie parfaite, sauf dans la décoration, avec un autre cippe conservé au musée, à ce point qu'on les croirait copiés l'un sur l'autre.

2° Un cippe très-fruste où l'on pouvait lire cependant :

IVL . SENECIAN
DEF . AN . XXXI
PONIS.... CON
IVX .

Il n'a pas été conservé.

3° Un cippe sans inscription et sans personnage sculpté, mais portant l'*ascia* gravé sur le côté gauche. Il semblait n'avoir pas encore reçu de destination au moment où il avait été enfoui.

4° Une grande frise avec quelques moulures analogues à l'une de celles conservées au musée.

5° La partie inférieure d'un vaste autel ou d'un piédestal, ayant environ 1 mètre de côté, avec de très-fortes moulures. Sur les deux faces que nous avons pu examiner, nous n'avons aperçu aucune trace d'inscriptions, ni de sculptures, qui ait pu en faire soupçonner la destination.

6° Enfin, une grande quantité de pierres brisées, la plupart de très-grandes dimensions, et dont quelques-unes portaient l'apparence de lettres en écriture cursive, se rapportant aux détails de leur mise en œuvre.

Sous la façade nord de la maison joignant le lieu des fouilles, se trouvent encore en place de gros blocs ayant concouru à former l'enceinte primitive de notre ville.

Nous avons cru devoir constater ces détails, pour éviter que le souvenir en soit perdu, car tout le monde est loin de traiter avec un superbe dédain, sous le prétexte qu'on *fait mieux* aujourd'hui, les vénérables restes de l'antiquité.

11 Août 1863.

(*A suivre.*)

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES

M. Augier signale la présence d'une mosaïque antique dans l'ancien cimetière de Saint-Germain du Puch (canton de Branne).

En élargissant un chemin creux qui entoure ce cimetière, on a enlevé environ 1 mètre de terre pour niveler le sol ; c'est à cette profondeur que notre collègue a reconnu les restes d'un pavage en mosaïque.

A Libourne, il a remarqué des débris nombreux de poteries romaines : vases, tuiles, etc., lors de l'établissement des nouvelles fontaines, sur la place de la Mairie. On sait, du reste, que Libourne *(Leybornia)* était une ville déjà importante pendant la domination romaine.

A Saint-Avit-Seigneur (Dordogne), M. Augier a recueilli des silex taillés, de types divers.

M. Dizot annonce la découverte à Longueville (près de Marmande) d'un lot de petites monnaies romaines, en bronze, à l'effigie de *Tétricus*.

M. Braquehaye a vu des fragments de poteries du moyen-âge, avec dessins, ornements et têtes en relief, plus ou moins recouverts de vernis, qui proviennent du Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne). Ces débris, lui a-t-on dit, se trouvent en quantité considérable autour de cette ville ; il serait à désirer que les plus beaux spécimens fussent recueillis.

M. Camille de Mensignac nous communique la suite de ses notes sur les fouilles exécutées à Bordeaux :

Cours de l'Intendance, nº 19. — En creusant les fondations de la nouvelle galerie qui joindra le cours de l'Intendance à la place du Chapelet, on a trouvé, à une profondeur moyenne de 4m50, un certain nombre d'objets antiques.

Os travaillés :

Deux *charnières* en os.

BRONZE :

Divers *fragments* de bronze.

TERRE CUITE ROMAINE :

Vase en terre rouge, hauteur de 0m 15, diamètre du col 0m 08.

Vase en terre grise, hauteur 0m 08, diamètre du col 0m 055.

Boule creuse (en terre noire) contenant des petits cailloux : c'est peut-être un hochet d'enfant.

Petite boule en terre jaune, marquetée de petits points, désignée sous le nom de boule gauloise.

Fragments de vases de toutes formes et de toutes grandeurs en poterie *samienne* et en poterie romaine de deuxième et troisième sorte.

Tous ces objets ont été trouvés à la profondeur de 4 à 5 mètres, dans une couche de débris romains.

TERRE CUITE MODERNE :

9 *Vases* divers en terre commune, hauteur moyenne de 0m 15 à 0m 20.

MONNAIES :

On a trouvé quelques monnaies romaines, *Faustine*, *Antonin*, *Adrien*, etc., etc.

Quelques *fragments de verre* ont aussi été recueillis.

Les fouilles ont été poussées jusqu'à 6 mètres de profondeur.

Le sol vierge se rencontre à des profondeurs diverses, variant de 5 à 6 mètres.

M. C. de Mensignac informe la Société de l'existence d'une portion du soubassement de la muraille gallo-romaine de Bordeaux, dans la cave de la maison de M. Mottelay, rue Guillaume-Brochon, n° 7. La partie visible de la muraille est construite en pierres de grand appareil ; quelques-unes sont ornées de riches sculptures et de moulures ayant appartenu à de grands monuments.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

✻ Décoration de la Légion d'honneur. ✠ Ordres étrangers. Ⓘ Officier d'Académie.

Composition du bureau en 1876. — MM.

SANSAS, *président honoraire.*
DEZEIMERIS (R.), *président.*
DROUYN (Léo), Ⓘ, ✠, } *vice-présidents.*
Le Marquis de PUIFFERRAT, }
DELFORTRIE, *secrétaire-général.*
PIGANEAU (E.), } *secrétaires-adjoints.*
BRAQUEHAYE (Ch.), }
FARINE, *archiviste.*
LALANNE (E.), *trésorier.*
DELPIT (J.), }
LUSSAUD (L.), } *assesseurs.*
LABAT (G.), }

Composition du bureau en 1877. — MM.

SANSAS, *président honoraire.*
Le Marquis de PUIFFERRAT, *président.*
DELFORTRIE, } *vice-présidents.*
SOURGET, ✻, }
BRAQUEHAYE (Ch.), Ⓘ, *secrétaire-général.*
PIGANEAU (E.), } *secrétaires-adjoints.*
MARMET, }
FARINE, *archiviste.*
DOMENGINE, *trésorier.*
LUSSAUD (L.), } *assesseurs.*
DEZEIMERIS (R.), }

Membres de la Société. — MM.

ALADANE (Léopold), cours du Jardin-Public, 85.
ALAUX, architecte, allées Damour, 20.
AMÉ (L'abbé), curé de Cazelles et Prignac (Gironde).
AMTMANN, rue Rode, 17.
AUGIER, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
AVRIL (E.), à Blanquefort (Gironde).
AZAM, ✱, docteur en médecine, rue Vital-Carles, 14.
BALARESQUE (H.), rue d'Aviau, 8.
BARCKHAUSEN, ✪, professeur à la Faculté de Droit, cours d'Aquitaine, 17 *bis*.
BAUDRIMONT (E.), docteur en médecine, rue Saint-Remi, 43.
BAYLE (P.), avocat, rue du Parlement-Sainte-Catherine, 11.
BEAUDIN (L.), architecte, rue Plantey, 8.
BELLOC (De), ✠, au château de Pouylebon, par Montesquiou-sur-Losse (Gers).
BENOIST, cours des Fossés, 98.
BERCHON, ✪, ✱, directeur du service sanitaire de la Gironde, à Pauillac (Gironde).
BERGER (Ch.), ✠, architecte, rue des Remparts, 12.
BERNÈDE, artiste peintre, rue Mondenard, 61.
BETHMANN (E. de), rue de la Verrerie, 3.
BETTON, peintre décorateur, cité Bardineau, 1 *bis*.
BONIE (E.), ✱, conseiller à la Cour, rue d'Albret, 30.
BONNORE (Gaston), négociant, à Lesparre.
BOUVIER (L.), rue du Palais-de-l'Ombrière, 15.
BRANDENBURG, rue de la Verrerie, 1.
BRAQUEHAYE (Ch.), ✪, directeur de l'École municipale de Dessin et de Peinture, cours d'Albret, 100.
BREZETS (Arthur de), avocat, rue Thiac, 47.
BRIVES-CAZES (E.), juge au Tribunal civil, place Pey-Berland, 14.
BROCHON (H.), avocat, place Rohan, 9.
BROWN (F.), quai des Chartrons, 6.
BURGUET, architecte de la ville de Bordeaux, rue Fondaudége, 67.
CAMBONIE, censeur du Lycée de Bourg (Ain).
CASTAING (L'abbé), vicaire de Saint-Paul, rue des Ayres, 20.
CASTELNAU D'ESSENAULT (Marquis de), à Paillet (Gironde).
CAZENAVETTE, directeur de l'École communale, rue Ducau, 70.

CHAIGNEAU, docteur en médecine, allées de Tourny, 37.
CHAPON (JULES), rue de Cheverus, 8.
CHARRIAUT, avocat, place du Palais, 10.
CHASTEIGNER (COMTE ALEXIS DE), rue Duplessis, 5.
CHAVANNES, sculpteur, rue des Remparts, 64.
CHEVALIER, rue du Jardin-Public, 50.
CLOUZET, conseiller général, cours des Fossés, 88, 90, 95.
COLLIGNON, professeur à la Faculté des Lettres, cours d'Albret, 23.
COMBE, chef de gare, à Bazas (Gironde).
COMBES (A.), peintre décorateur, rue Gouvion, 10.
COUNORD (E.), ingénieur civil, cours du Médoc, 148.
COURAU (A.), architecte, à Marmande (Lot-et-Garonne).
COURAU (P.), architecte, allées Damour, 63.
COURRÈGES, photographe, à Libourne (Gironde).
CURÉ, percepteur, cours d'Albret, 76.
DAGRAND, peintre-verrier, cours Saint-Jean, 7.
DALEAU fils, à Bourg-sur-Gironde.
DANEY (A.), rue de la Rousselle, 36.
DANNECY, pharmacien, cours de l'Intendance, 47.
DARDY (L'abbé), curé de Durance (Lot-et-Garonne).
DE DIEU DE SAMAZAN (MARQUIS DE NOAILLAC), à Samazan (Lot-et-Garonne).
DELBOY, avocat, rue de Pessac, 86.
DELFORTRIE, juge de paix, rue de Pessac, 66.
DELMAS, architecte de la ville d'Agen (Lot-et-Garonne).
DELPIT (JULES), rue Margaux, 22.
DELPUGET, rue des Treuils, 73.
DEZEIMERIS (R.), conseiller général, rue Vital-Carles, 11.
DIZOT, sous-inspecteur du service des Enfants Assistés, rue Montesquieu, 10.
DOMENGINE, chef de bureau aux chemins de fer du Midi, rue Tanesse, 14.
DONNET (S. E. MONSEIGNEUR), G. ✱, G. ✠ ✠, ✪, cardinal-archevêque de Bordeaux.
DORMOY, rue Villaris, 1.
DOSSAT, ✱, conseiller à la Cour, rue Mouneyra, 1.
DROUYN (LÉO), ✱, rue Desfourniel, 30.
DUBALEN, pharmacien, à Monsoué, près Saint-Sever (Landes).
DUMEYNIOU (L.), architecte, rue Dubourdieu, 27.

DUBOIS (FÉLIX), rue Ségalier, 27.
DUBOY, conseiller général, à Hagetmau (Landes).
DUCATEL, rue Madame, 71, à Paris.
DULIGNON-DESGRANGES, rue de Cheverus, 30.
DURAT (RAIMOND), à La Roque-de-Cadillac (Gironde).
DUVIGNEAU, conseiller général, à Audenge (Gironde).
FAGET (MARIUS), ✠, architecte, rue de l'Église-Saint-Seurin, 26.
FARINE, conseiller à la Cour, rue Nauville, 61.
FERET, libraire, cours de l'Intendance, 15.
FORRESTER (OFFLEY), 66, Marklane, London (Angleterre).
FONTENEAU (S. G. MONSEIGNEUR), ✱, évêque d'Agen.
FOURCAND, ✱, maire de Bordeaux, sénateur, rue Planturable, 21.
FOURCAND (LÉON), rue Saint-Remi, 34.
GASSIES, conservateur du Musée préhistorique, rue du Palais-Gallien, 88.
GAULLIEUR, archiviste de la Ville, rue Traversière, 17.
GAYE, docteur en médecine, conseiller général du département des Landes, à Serre-Gaston, près Hagetmau (Landes).
GELLIBERT, ✱, président de Chambre honoraire, à Blaye (Gironde).
GEORGEON, rue Sainte-Catherine, 244.
GERVAIS, dessinateur, rue Sainte-Catherine, 160.
GIRAULT, artiste peintre, rue Saubat, 76.
GODIN, rue de la Course, 109.
GOUGET (A.), archiviste du département, rue d'Aviau.
GOUILLAUD, lithographe, rue Judaïque, 18.
GOUNOUILHOU, imprimeur, rue de Cheverus, 9.
GRELET fils, architecte, rue Rodrigues-Péreire, 44.
GRELET père, architecte, rue Rodrigues-Péreire, 44.
GRÉMAILLY, architecte, rue Saint-Honoré, 370, à Paris.
HALPHEN, au château de Batailley (Gironde).
HUE, à l'hôtel de France, rue Esprit-des-Lois.
JABOUIN, ✠, sculpteur, rue Bonafoux, 1.
JACOMY (L'abbé), curé de Gontaud (Lot-et-Garonne).
JACQUEMAIN, conseiller à la Cour, rue des Ayres, 45.
LABET, conservateur du Musée d'armes, rue Maucoudinat, 1.
LA BOUILLERIE (S. G. MONSEIGNEUR DE), ✱, coadjuteur de S. E. le cardinal-archevêque de Bordeaux,
LABROUSSE, ✠, inspecteur aux chemins de fer du Midi, rue Sainte-Catherine, 151.
LACOLONGE (ORDINAIRE DE), ✱, allées de Tourny, 22.

LACROUX, architecte, rue des Écoles, 51, à Paris.
LAFUGE (F.-C.), rue Notre-Dame, 134.
LAGANNE, rue de Brach.
LALANNE, directeur du Poids public, rue Doidy, 23.
LANCELOT, dessinateur, à Troyes (Aube).
LANEFRANQUE (De), imprimeur, rue Permentade, 23-25.
LAPIERRE, à Bazas (Gironde).
LAPORTERIE (De), avocat, rue Condillac, 16.
LAROZE (L.-A.), avocat, rue Montméjan, 17.
LARRONDE (E.), rue Vauban, 9.
LARUE, conservateur du Musée, à Libourne.
LEFEBVRE, libraire, allées de Tourny, 6.
LÉON (Alexandre), ✱, conseiller général, cours du Chapeau-Rouge, 11.
LESSANCE (G.), rue Guillaume-Brochon.
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, rue Mably, 16.
LOOZ (Le Prince Camille de), membre des Commissions royales d'Art et d'Archéologie de Belgique, château d'Ahin, province de Liège.
LOUSTEAU, agent-voyer, à Saint-Sever (Landes).
LUSSAUD (Louis), avocat, rue Duffour-Dubergier, 10.
MAGEN (Ad.), ✪, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.
MALVEZIN, avocat, place Dauphine, 5.
MARCELLUS (E. de), à Gironde (Gironde).
MARCHAIS, graveur, rue Sainte-Catherine, 3.
MARMET, dessinateur, rue Saint-Genès, 18.
MASCHEK, artiste peintre, allées de Tourny, 14.
MAUFRAS, notaire, à Pons (Charente-Inférieure).
MENSIGNAC (Camille de), rue de la Rousselle, 67.
MÉRIC, médecin-vétérinaire, à Saint-Gervais (Gironde).
MESSIER, bibliothécaire de la Ville, rue Jean-Jacques Bel, 2.
MÉTADIER, docteur en médecine, cours du Chapeau-Rouge, 15.
MEYNARD (L'abbé), ✱, curé de Saint-Michel de Bordeaux.
MIDY, rue Judaïque, 60.
MILLET, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
MINVIELLE (Paul), architecte, rue Tastet, 26.
MIOCQUE, imprimeur, rue d'Albret, 26.
MONTEAUD, avocat, allées Damour, 19.
MONTESQUIEU (Baron Charles de), au château de La Brède (Gironde).
MOULINIER, avocat, rue des Remparts, 21.

NÉGRIÉ, docteur en médecine, cours Portal, 45.
PANAJOU, photographe, allées de Tourny, 8.
PANIAGUA (André de), à Blanquefort.
PARDIAC (L'abbé), aumônier à l'hôpital Saint-André de Bordeaux.
PARENTEAU (Monseigneur), curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux.
PELLEPORT-BURÈTE (Vicomte de), ✻, ✠, ancien maire de Bordeaux, sénateur, rue du Champ-de-Mars, 15.
PÉPIN-D'ESCURAC, rue Vital-Carles, 40.
PÉRIÉ, architecte, rue des Remparts, 50.
PÉRIER, ✿, pharmacien, à Pauillac (Gironde).
PIGANEAU, artiste peintre, cours d'Albret, 17.
POUVERREAU, à Lesparre (Gironde).
PRADELLES (H.), artiste peintre, rue de Cheverus, 25.
PRÉVOT, statuaire, rue du Tondu, 88.
PRÉVOT (Fernand), rue de la Verrerie, 16 *bis*.
PRÉVOT (Jules), architecte, rue Ausone, 27.
PUIFFERRAT (Marquis de), rue du Temple, 33.
RAYNAL (D.), conseiller général, place des Quinconces, 15.
RIBADIEU, rue Pellegrin, 74.
RICARD, architecte, quai de Bourgogne, 42.
RICHARD, ingénieur, rue Sainte-Catherine, 232.
RIGAUD, à Pons (Charente-Inférieure).
SAINT-VIDAL (De), statuaire, cité Bardineau, 2.
SANSAS, député, rue du Hâ, 51.
SCHRÖDER (L.), cours du Jardin-Public, 102.
SECRESTAT, rue Notre-Dame, 28.
SERR (Georges), quai de Queyries, 5.
SIBASSIÉ (L'abbé), aumônier au Val-de-Grâce, à Paris.
SOURGET, ✻, rue d'Aviau, 36.
SOURIAUX, ✻, conducteur principal des ponts et chaussées, rue de la Croix-Blanche, 62.
TAMISEY DE LARROQUE, ✿, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
TAPIAU, sculpteur, rue Castéja, 3-5.
TASTET, conseiller général, quai des Chartrons, 60.
TERPEREAU, photographe, cours de l'Intendance, 29.
THIBAUDEAU, place des Cordeliers, 7.
THOLIN, ✿, archiviste du département de Lot-et-Garonne, à Agen.
THUREAU (P.), fabricant d'ameublements d'églises, rue Mazarin, 25-27.

TONDUT (Albert), procureur de la République, à Blaye (Gironde).
TRABUT-CUSSAC, architecte, rue Combes, 6.
TRARIEUX, avocat, rue des Facultés, 33.
TRIMOULET, rue Jouannet, 4.
VALLETON, architecte, rue Saint-Étienne, 16.
VAUCLAIRE, architecte, rue de Fleurus, 15.
VAUCLAIRE fils, architecte, cours d'Albret, 49.
VAUTHIER, fondeur de cloches, à Saint-Émilion (Gironde).
VERDALLE (H.), docteur en médecine, rue Guillaume-Brochon, 5.
VIAUD, cours du Jardin-Public, 52.
VILLETTE (Ch.), ✻, allées Damour, 28.
VIVIE (A.), ✠, chef de division à la Préfecture, impasse des Tanneries, 12.
WENNER, facteur d'orgues, rue Leberthon, 89-91.
WOLF, ✻, ingénieur des ponts et chaussées, rue Paulin, 91.

Sociétés correspondantes.

Alais	Société Scientifique et Littéraire.
Amiens	— des Antiquaires de Picardie.
Angoulême	— Archéologique.
Autun	— Éduenne.
Avesnes	— Archéologique.
Besançon	— d'Émulation du Doubs.
Béziers	— Archéologique.
Bourges	— des Antiquaires du Centre.
Bruxelles	Commissions royales d'Art et d'Archéologie.
Cahors	Société des Études Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Châlon-sur-Saône	— des Sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Châlons-sur-Marne . . .	— d'Agriculture, Sciences et Arts.
Constantine (Algérie) .	— Archéologique
Dax	— Archéologique de Borda.
Huy (Belgique)	Cercle Hutois, Sciences et Beaux-Arts.
La Rochelle	Société des Antiquaires de l'Ouest.
Le Havre	— nationale havraise.
Liège (Belgique)	— Archéologique.
Lille	Commission historique du département du Nord.

Limoges	Société Archéologique.
Lyon	— Littéraire, Historique et Archéologique.
Namur (Belgique) . . .	— Archéologique.
Nancy	— Archéologique de Lorraine.
Nantes.	— Archéologique.
Narbonne.	— Archéologique.
Nice	— des Lettres et Arts des Alpes-Maritimes.
Orléans	— Archéologique et Historique.
Paris	Bibliothèque des Sociétés savantes.
Paris.	Congrès Archéologique de France.
Paris	Institut des Provinces de France.
Paris.	Société française d'Archéologie et de Numismatique.
Paris.	— nationale des Antiquaires de France.
Pau.	— Scientifique et Littéraire.
Périgueux.	— Historique et Archéologique du Périgord.
Poitiers	— des Antiquaires de l'Ouest.
Puy (Le).	— d'Agriculture, Sciences et Arts.
Rennes.	— Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rodez.	— des Lettres et Arts de l'Aveyron.
Rouen	— d'Émulation commerciale et industrielle.
Saint-Germain.	Commission de la Topographie des Gaules.
Sens.	Société Archéologique.
Toulouse.	— Archéologique du midi de la France
Tours	— Archéologique de Touraine.
Tours	— française d'Archéologie pour la cons vation des monuments.
Troyes	— Académique de l'Aube.
Vannes.	— Polymathique du Morbihan.

TABLE

DES

NOTICES, RAPPORTS ET ÉTUDES

contenus dans le 3[e] volume de la Société archéologique de Bordeaux.

Table des planches et des dessins.



L'impression des planches et des dessins est due aux procédés de M. Gounouilhou.

INDEX ALPHABÉTIQUE

H

I

Q

Pages

R

S

ERRATUM

A la page 160, ligne 21ᵉ, au lieu de : « *Ursus Peleus* », lisez : « *Ursus spelæus* ».

Bordeaux.— Vᵉ Cadoret, impr., rue du Temple, 12.

ERRATUM

A la page 160, ligne 21e, au lieu de : « *Ursus Peleus* », lisez : « *Ursus spelæus* ».

Bordeaux.— Ve Cadoret, impr., rue du Temple, 12.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à M. Lefebvre, libraire-éditeur de la Société, *6, allées de Tourny*, à Bordeaux.

801
7156

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 5 1976

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME IV

1er Fascicule. — Mars 1877

BORDEAUX

CH. LEFEBVRE
LIBRAIRE
6 — ALLÉES DE TOURNY — 6

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
12 — RUE DU TEMPLE — 12

1877

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

call.
corrl. cuv.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME IV

1er Fascicule. — Mars 1877



BORDEAUX

CH. LEFEBVRE
LIBRAIRE
6 — ALLÉES DE TOURNY — 6

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
12 — RUE DU TEMPLE — 12

1877



EXTRAITS

DES

COMPTES-RENDUS

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLDGIQUE DE BORDEAUX

Séance du 8 décembre 1876.

Présidence de M. DE PUIFFERRAT.

M. Dezeimeris rappelle la question de la création de membres correspondants; le bureau est chargé de la décision à prendre à ce sujet. Le même Sociétaire fait part d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui tiendra compte des travaux de la Société, mais qui ne peut répondre encore favorablement à la demande de subvention qu'elle a faite. M. Delpit désirerait que l'envoi au ministère des publications de la Société s'effectuât le plus tôt possible.

M. Lalanne, remettant à son successeur le livre des comptes de la Société, expose l'état financier; l'assemblée le remercie chaleureusement de sa bonne gestion.

M. Braquehaye propose qu'à l'avenir tout auteur d'articles écrits ou de propositions quelconques, veuille bien les communiquer en entier, ou par une simple note, au secrétaire rapporteur afin d'éviter des erreurs involontaires.

M. Drouyn auteur d'un article sur la pierre de Lussac (un dolmen apocryphe), où il combat l'opinion de Ducourneau, remet au bureau

son article avec quelques-unes des modifications qui lui ont été demandées.

M. Dulignon-Desgranges présente deux vases modernes fabriqués à Valparaiso, ornés de dessins offrant une grande analogie avec les vases antiques dont les débris ont été recueillis dans la vallée du Peugue, et où M. Delfortrie a dit reconnaître un caractère hispano-mauresque. M. Dulignon soumet, en outre, un croquis au lavis de diverses pierres brutes, formant, selon lui, un cromlech de 51 mètres de diamètre. Il présente aussi le plan de ce monument qui se trouve à Montembœuf (Charente).

M. L. Beaudin montre 16 médailles ou monnaies de diverses époques, trouvées dans l'enceinte du Palais-Gallien. M. Lalanne y reconnaît un Maxence, un Galère, un Maximien, un Antonin-le-Pieux, une Faustine, un Jean de Portugal, etc.

M. Delfortrie donne lecture d'une notice sur un puits de sondage pratiqué derrière l'église Saint-Pierre de Bordeaux, dans lequel il a constaté la présence de cinq pavages successifs à 0^{m} 50 de distance l'un de l'autre et dont le premier se trouve à 4^{m} 50 au-dessous du niveau du sol actuel. La présence de nombreux vestiges de constructions romaines à un niveau sensiblement inférieur de celui du sol actuel lui font conclure que le sol de la ville a dû, depuis les Romains, subir un dénivellement considérable.

M. Farine lit la suite de son étude sur les sculptures antiques réunies dans le musée Dubois. Il décrit plusieurs bas-reliefs, cippes, statuettes en bronze, en terre cuite et en marbre, et divers objets en corail.

M. Gassies remet au bureau une épreuve photolithographique représentant une tapisserie de la cathédrale de Toulouse.

Séance du 12 janvier 1877.

Présidence de M. Delfortrie, vice-président.

M. de Puifferrat, président de la Société, empêché d'assister à la séance, adresse à ses collègues une lettre dans laquelle il retrace la large part qu'a pris au développement de la science archéologique, M. Sansas, dont on déplore la perte récente.

C'est aux soins et au zèle de M. Sansas que la ville doit son Musée la-

pidaire de la rue des Facultés, et la conservation de nombreuses pierres sculptées, cippes, bas-reliefs, etc., découverts sur plusieurs points de Bordeaux. Depuis longtemps M. Sansas avait songé à fonder une société d'archéologie ; triomphant enfin de nombreux obstacles, il a pu voir son vœu se réaliser par l'approbation préfectorale des statuts de notre Société, le 6 septembre 1873.

M. Dezeimeris et M. Lussaud se chargent d'écrire un article nécrologique sur M. Sansas.

Lettre de M. le Maire de Bordeaux demandant des renseignements administratifs sur la Société.

Lettre de M. Girault rappelant la demande du Ministre de l'Instruction publique, d'un inventaire des richesses d'art de la France. Le signataire invite la Société à participer à ce travail.

Lecture est faite du travail de M. Sansas, intitulé l'*Aruspice* ; l'auteur y fait la description d'un bas-relief gallo-romain conservé rue des Facultés, et représentant une scène de sacrifice.

M. Dezeimeris donne communication d'un article extrait de la Revue des Sociétés savantes, où le rapporteur fait l'éloge du travail lu, dans la dernière session de la Sorbonne par M. Braquehaye, sur la statue de la Renommée qui décorait jadis le mausolée du duc d'Épernon à Cadillac.

M. Chabouillet reconnaît que la statue décrite par M. Braquehaye est bien celle qu'on voit au Musée du Louvre inscrite dans le catalogue sous le n° 164, avec erreur d'attribution et de provenance.

M. Braquehaye lit une notice sur Pierre Berruer, sculpteur, qui exécuta la plupart des modèles et des statues du Grand-Théâtre de Bordeaux; puis, dans un travail sur les corniches à *têtes-feuillées*, où M. Sansas croit reconnaître le type gaulois (ces sculptures sont déposées au Musée lapidaire), M. Braquehaye établit qu'il est possible d'admettre que ces corniches aient pu décorer l'amphithéâtre de Bordeaux, appelé à tort le Palais-Gallien, ou tout au moins quelque grand monument destiné aux jeux scéniques.

M. Piganeau lit un article intéressant de M. Frédéric Dedieu de Samazan sur plusieurs silos gaulois convertis, au XVIe siècle, en souterrains refuges, et qui se trouvent au lieu de Péclavé, commune de Samazan (Lot-et-Garonne.)

M. Berchon disant qu'on ne connaît pas encore au juste l'étendue

des arènes du Palais-Gallien, pense que, pour élucider cette question, il faudrait visiter les caves et les jardins des maisons voisines, comme il a été fait à Poitiers pour retrouver les fondations des arènes de cette ville. Une commission, composée de MM. Dezeimeris, Farine et Braquehaye, est formée pour donner suite à cette idée.

Séance du 9 février 1877.

Présidence de M. DE PUIFFERRAT.

NOUVEAUX SOCIÉTAIRES ADMIS : MM. Brandenburg, adjoint au maire de Bordeaux; Duvigneau, conseiller général; A. Tastet, conseiller général; Combe, Larue, Dizot, J. Prévôt, Tapiau, Louis Dumeyniou et Arthur de Brezets.

M. le Président annonce que, par les soins de Mme veuve Sansas, tous les manuscrits archéologiques qu'a laissés M. Sansas, ainsi que la collection des journaux ayant reproduit quelque article dû à sa plume, seront mis à la disposition de la Société archéologique.

La Société vote des remerciments à Mme Sansas, et charge M. le Président de les lui transmettre.

Le secrétaire général devra recueillir ces divers documents qui seront publiés dans les mémoires de la Société.

M. Ducatel (de La Teste) permet de photographier et de dessiner les divers objets d'art qui composent sa remarquable collection; des remerciments pour cette offre gracieuse lui seront adressés.

Un dessin de M. Tapiau, photographié par M. Terpereau, est présenté à l'assemblée. Ce dessin représentant ce qu'étaient, selon lui, les anciennes tours Saint-Éloi, sera déposé aux archives de la Société.

M. le Président raconte en quelques mots les circonstances qui ont amené la découverte de la mosaïque de la rue Gouvion et rappelle que c'est aux soins de MM. Wolf, Braquehaye, Combes et Maisonneuve, que l'on doit la conservation de ce monument remarquable dont la plus grande partie est déjà déposée au Musée lapidaire de la ville, rue des Facultés.

M. Charles Robert, de l'Institut, offre à la Société une belle brochure intitulée : Numismatique de la province de Languedoc.

Quatre plaques en cuivre jaune, ornées de dessins repoussés, sont soumises à l'assemblée de la part de M. Mignot. M. Lalanne y reconnait des œillères du XVIIe siècle, encore en usage dans certains pays, notamment en Velay et en Provence, pour orner la tête des bêtes de somme.

M. Labet signale la découverte à Bègles d'une belle hache gauloise, en bronze, d'un type très-rare. Cette hache, trouvée aux Sables-du-Luc, vient d'être achetée pour le compte de la municipalité par M. Gaullieur, archiviste de la ville.

Le bureau a reçu avis de M. le Ministre de l'Instruction publique que la quinzième réunion des délégués des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, les 4, 5, 6 et 7 avril prochain.

Les membres de la Société archéologique, qui désireraient se rendre à Paris pour y faire une lecture, sont priés de s'adresser à M. le Secrétaire général, cours d'Albret, 100 et 102, qui leur fournira tous les renseignements nécessaires.

Séance du 9 mars 1877.

Présidence de M. DE PUIFFERRAT.

NOUVEAUX SOCIÉTAIRES ADMIS : MM. Collignon, professeur à la Faculté des Lettres; Richard; Pépin d'Escurac, Gaden, Wenner et Avril.

La Société historique et archéologique de la Charente avise celle de Bordeaux de l'envoi de six volumes de ses publications.

M. Dezeimeris rappelle que la portion de mosaïque trouvée, il y a une douzaine d'années, dans le jardin de M. Dupac (rue Gouvion), a été dessinée, et que ce dessin est conservé dans les albums de la Commission des monuments historiques. M. Dulignon constate l'état de dégradation d'un gros fragment de mosaïque déposé à l'entrée de la cour de l'hôtel J.-J. Bel, et désirerait que la Société avisât l'administration pour sauver ce qu'il en reste.

A propos des œillères de mulet examinées dans la dernière séance, M. Piganeau rappelle que cet usage s'est perpétué en Provence. La représentation de l'évêque saint Eloi (*sant Aroy*, en patois provençal), indique la cérémonie religieuse de la bénédiction des animaux. Ces

plaques de cuivre ou œillères sont ornées de houppes de laine de diverses couleurs (bleu, rouge, jaune), même de verroteries, et surmontées de plumets ou de bouquets, parure qui, selon la croyance populaire, doit exciter l'allure des bêtes de somme, qui en sont fières, et que les muletiers enlèvent à celui de leurs mulets qui se montre trop rétif ou trop entêté. *N'aouras tjè deplumet, tjè de bouquet, et tout lou moundè en te veguen, diran que siès un azè* (tu n'auras plus de plumet, plus de bouquet, et tout le monde en te voyant dira que tu es un âne). Maints tableaux et gravures de Berghem et de Wisscher représentent des mulets avec des œillères.

M. Dezeimeris, rapporteur de la commission de vérification des comptes du trésorier, constate la parfaite gestion de M. Lalanne, auquel la Société exprime toute sa gratitude.

Lecture est faite de la première partie d'un travail de M. Gaullieur, archiviste de la ville : *Les Bordelais inconnus*, ou documents relatifs aux artistes bordelais du XVe au XVIIIe siècle, armuriers, architectes, peintres, imagiers, etc., etc. Cet article fait connaître quelques particularités relatives à Raymond Massip, architecte qui vivait à la fin du XVe siècle.

M. Piganeau lit une notice sur trois anciennes cloches de la commune de Quinsac. Il s'étend sur une nomenclature d'un grand nombre de cloches du département antérieures au XIXe siècle; puis, soumettant à la Société un projet de catalogue archéologique du département tout entier, il appelle, pour ce travail, le concours de ses collègues.

M. Braquehaye présente les photographies exécutées par M. Terpereau d'après divers objets d'art de la collection de M. Ducatel (de La Teste), puis indique la provenance et la destination de ces pièces, réunies avec goût par leur propriétaire.

M. Domengine donne lecture d'une communication sur la découverte qu'il a faite à Lamothe de Buch, près de la voie ferrée, de sépulcres gallo-romains et mérovingiens. Les fouilles se continuent.

M. Girault lit un travail descriptif de la mosaïque de la rue Gouvion, travail accompagné d'un plan d'un dessin colorié qu'il a exécuté avec la plus scrupuleuse exactitude.

M. Louis Dumeyniou présente des vases antiques en terre cuite, trouvés à Marcamps, arrondissement de Blaye.

M. Braquehaye rappelle que dans les fouilles exécutées, près de l'église de Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne), sur la route nationale, on a rencontré une grande quantité de sépultures anciennes; il soumet à l'assemblée, de la part de M. Cloupeau, quelques objets qui ont été recueillis dans ces fouilles, soit : une agrafe mérovingienne ciselée, une bague en filigrane et différentes monnaies, parmi lesquelles M. Lalanne fait remarquer un Charlemagne, en argent, frappé à Melle, etc.

Séance du 12 avril 1877.

Présidence de M. DE PUIFFERRAT.

Après les observations de MM. Lalanne, Delpit et Dezeimeris, la Société décide que les comptes-rendus destinés aux journaux ne seront livrés à la publication, qu'après la séance où le procès-verbal aura été adopté.

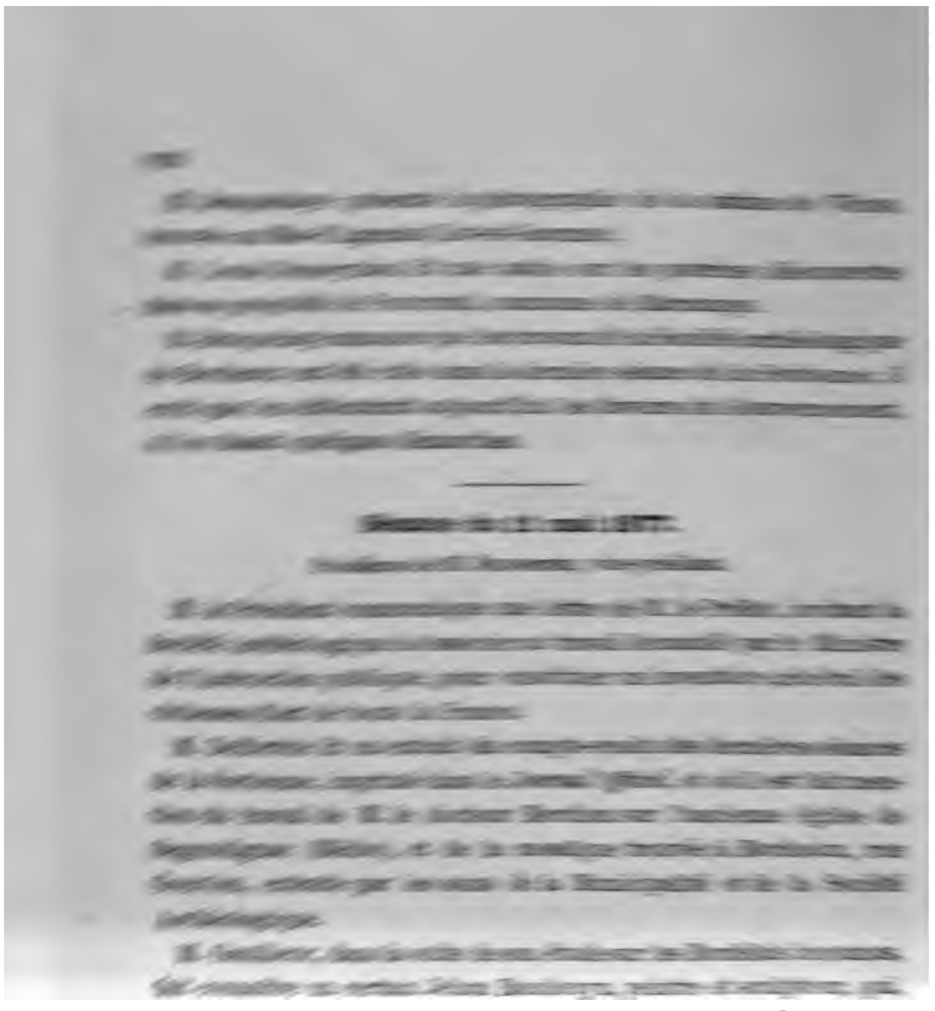
La question des membres correspondants, discutée par MM. Dulignon, Braquehaye, Vivie, Lussaud, Delpit, Dezeimeris, est remise à la compétence du Conseil.

Lettre de M. Ducatel qui offre à la Société un sarcophage égyptien. Ce sarcophage sera déposé au Musée de la ville et des remercîments seront adressés à notre honorable collègue.

M. Gaullieur donne la suite des *Bordelais inconnus*, et fait connaître Olivier Maubrun, « maistre maçon » de l'œuvre de Saint-Michel de Bordeaux, en 1517; Etienne Baudouyn, soumissionnaire de la construction des tours Saint-Eloi, en 1520.

M. Gaullieur a trouvé les preuves de l'existence au XVIe siècle de l'architecte Pierre de Foix, fils et associé de son père Louis de Foix, l'habile constructeur de la tour de Cordouan. Il prie la Société de vouloir bien lui donner acte de cette découverte.

M. Camille de Mensignac donne lecture d'une note sur les fouilles exécutées à Bordeaux du 29 mars au 12 avril 1877 : substructions gallo-romaines, entre la rue Porte-Basse et la place Saint-André ; mosaïque gallo-romaine à l'angle de la rue du Pas-Saint-Georges et de la rue Bergère; égout en petit appareil voûté en briques, même lieu.



BRONZE GALLO-ROMAIN

trouvé à Bordeaux;

STATUE DE MARBRE

trouvée au Mas-d'Agenais;

Par M. Max. COLLIGNON.

PLANCHES I ET II.

Le bronze dont la reproduction est ci-jointe a été trouvé dans les fouilles faites récemment à l'angle de la rue de Cheverus et du cours d'Alsace-Lorraine (1). Il a été recueilli au milieu de débris calcinés qui semblent marquer l'emplacement d'une habitation romaine. La gangue épaisse qui le recouvrait a pu être enlevée, grâce aux soins de M. de Mensignac qui a présenté ce petit monument à la Société Archéologique.

La partie conservée de la statuette mesure environ $0^{m}11$. Il manque le bras droit à partir du coude, et du bras gau-

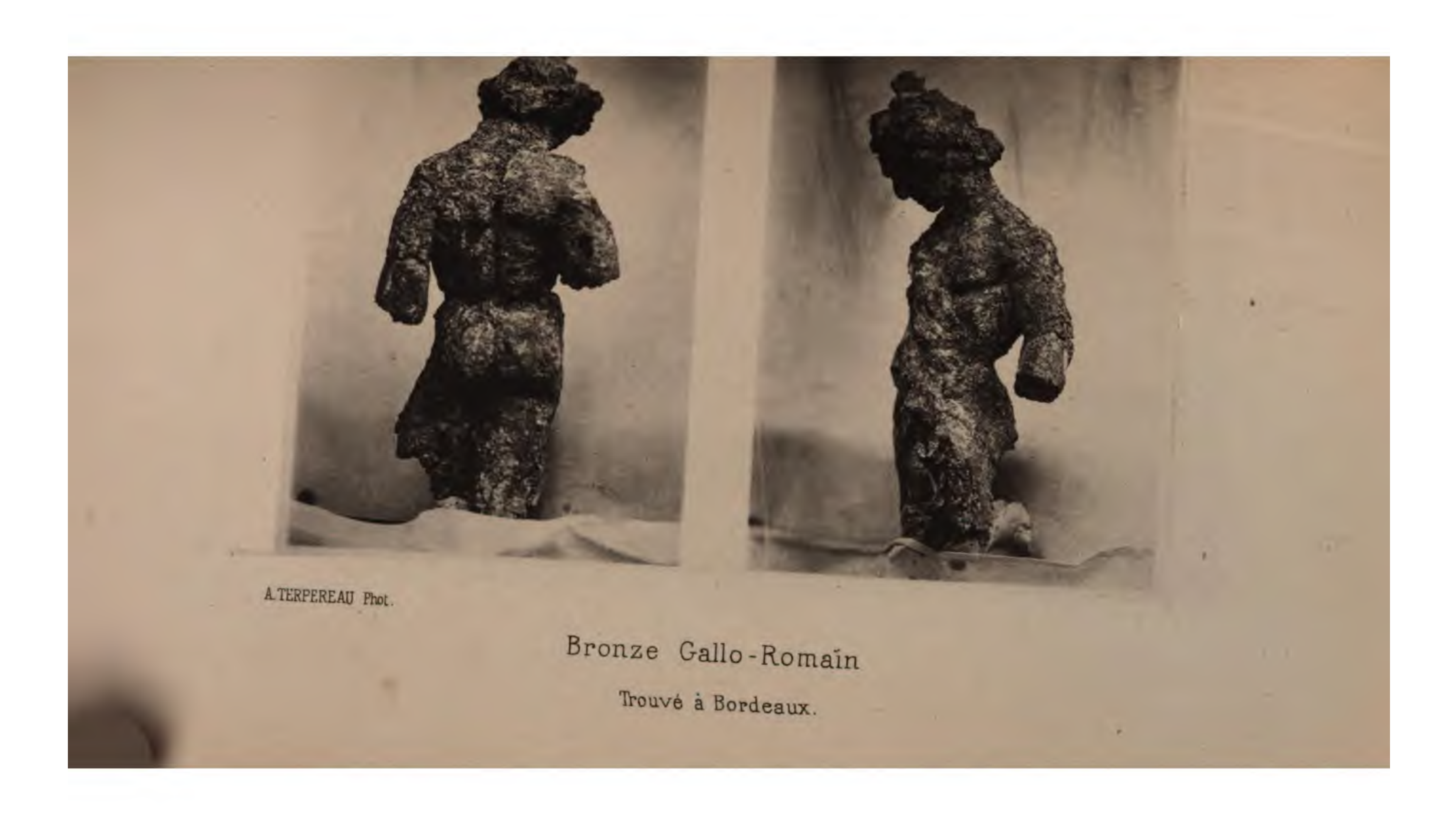
(1) Le catalogue des objets provenant de ces fouilles a été soumis à la Société Archéologique. (Voir *Bulletin de la Société Arch. de Bordeaux*, t. III, 3e fasc., octobre 1876, p. 156.)

che une portion de l'avant-bras a disparu. Les jambes sont brisées, la droite à la hauteur du genou, la gauche un peu au-dessus. Le bronze a malheureusement beaucoup souffert; l'oxydation et les boursouflures du métal, provenant de l'action plus ou moins directe de la flamme, ont altéré les contours, et ne permettent pas d'apprécier avec exactitude le style et la technique de l'œuvre. Malgré le mauvais état de conservation du monument, on peut juger tout au moins du caractère de la figure, et de l'intention qui a guidé l'artiste.

La tête légèrement inclinée vers la gauche a une expression toute juvénile; le visage, imberbe, offre l'air de douceur un peu efféminée que les artistes prêtent à certains personnages du cycle de Dionysos. La chevelure est fort endommagée, et l'on ne reconnaît pas au premier coup d'œil, dans la disposition de la coiffure, les indices qui pourraient révéler un attribut déterminé. Les cheveux sont réunis en masse par derrière (1), et encadrent le visage par une série de boucles frisées et régulières qui rappellent la coiffure habituelle des éphèbes sur les vases italo-grecs et sur les terres cuites (*capilli calamistrati*) (2). Le second bourrelet qui ceint la tête du jeune homme est douteux : on peut y voir une seconde rangée de boucles, ou une couronne d'ache. Le tenon qui occupe la partie supérieure de la tête peut figurer le corymbe, ou nœud de cheveux, porté habituellement dans les représentations figurées de l'antiquité, par les personnages du cycle diony-

(1) C'est, autant qu'on peut en juger d'après l'état du bronze, la même disposition que dans la statue bien connue de l'*Apollon Nomios* à la villa Ludovisi. Voyez : Ottf. Müller : *Handbuch*, etc. *Atlas*, pl. 31, XCVI.

(2) Cf. Apulée, *de Magiâ*, p. 68 *Bip*. Description du costume d'Hermès : « *In capite crispatus capillus*.» Voir la belle tête archaïque d'Éphèbe grec publiée dans les *Monumenti inediti* de l'Institut de Corresp. Archéologique ; 1874, vol. X, tav. VII. Les détails de ce genre de coiffure y sont très-nettement indiqués.



A. TERPEREAU Phot.

Bronze Gallo-Romain

Trouvé à Bordeaux.



A. TERPEREAU Phot.

Statue de Marbre

Trouvée au Mas-d'Agenais, (Lot-&-Garonne.)



siaque ou par Eros. Les parties intactes du corps permettent de reconstituer le mouvement général de la figure; le bras gauche, légèrement plié, était parallèle au corps; la jambe gauche, un peu écartée, ramenait l'aplomb dans la figure, et soutenait la ligne onduleuse formée par le mouvement du torse et de la tête. Le modelé du torse est sûr, quoique rapide et un peu négligé d'apparence. Il y a là la trace d'une main habile, sans doute guidée par un modèle.

Il ne faut guère songer à chercher dans les accessoires de cette figurine des indices qui permettent de lui donner un nom mythologique. Ces sortes d'attributions, souvent téméraires, ne peuvent se faire que d'après des preuves irrécusables. En pareil cas, on ne peut procéder que par la comparaison avec des monuments déjà connus.

On connaît le beau bronze du *Museo Nazionale,* à Naples, désigné sous le nom de Narcisse. Au premier coup-d'œil, il est difficile de ne pas être frappé de l'analogie que notre monument présente avec ce bronze. C'est la même flexion du torse, un mouvement analogue de la tête inclinée; il semble même que le bras droit de la figurine que nous décrivons se prête facilement au geste que fait le Narcisse de Naples; on sait qu'il est figuré avec un bras porté en avant, à partir du coude, deux doigts étendus, les autres repliés sur la paume de la main. La coiffure et l'air de tête de notre personnage établissent une ressemblance de plus; il est visible qu'en modelant les formes encore peu pleines du torse, en donnant à la tête inclinée une certaine expression de langueur, l'artiste s'est attaché à accentuer le caractère efféminé du personnage.

Si ces rapprochements sont exacts, on aurait dans le bronze trouvé à Bordeaux une réplique d'un bronze italogrec. De tels faits sont fréquents dans l'art antique. La part d'invention des artistes s'est souvent bornée à reproduire, avec de légères variantes, les statues connues, exécutées par des maîtres. Les Musées d'Italie offrent de nombreux exemples de pareilles imitations. Il est donc intéressant,

pour l'archéologie générale, de trouver dans cette région une variante possible d'un monument connu, représentant un personnage popularisé par la légende (1). Le bronze de Naples était une œuvre d'art et un objet de luxe destiné à orner la demeure d'un riche Romain; il est tout naturel que des imitations, même lointaines, de cette œuvre aient été fort répandues.

La belle statue de marbre trouvée au Mas-d'Agenais est déjà connue par la communication que M. Quicherat a faite à la *Société des Antiquaires de France* (2).

La note de M. Quicherat est accompagnée d'une planche gravée, représentant la statue sous plusieurs faces.

La Société Archéologique croit devoir reproduire ce monument, qui intéresse l'archéologie figurée de la région. Une œuvre d'art de cette valeur ne saurait être passée sous silence dans un recueil destiné à attirer l'attention sur tous les faits archéologiques de quelque importance. On admettra dès lors qu'il y avait lieu de publier à nouveau cette statue.

Il est à peine besoin de déterminer le nom qu'il convient de lui attribuer. On reconnaîtra à première vue une Vénus tenant un miroir de la main gauche, et de la droite arrangeant les boucles de sa chevelure. Le marbre offre de gran-

---

(1) On a déjà signalé à la Société Archéologique une réplique d'un bronze du Musée Capitolin trouvée dans la région. Voir l'article de M. Farine : *Bulletin de la Société Arch. de Bordeaux.*

Musée Dubois, page 140, pl. XXVII. Le tireur d'épines : terre cuite. L'original, en bronze, est connu sous le nom de *Spinarius*. Voir Maffei : *Raccolta di statue antiche*, 23.

(2) Bulletin de la *Société des Antiquaires de France :* Séance du 21 mars, note lue par M. Quicherat au nom de M. Tholin, associé correspondant à Agen.

des analogies avec deux statues, l'une trouvée à Arles (1), l'autre, sans indication de provenance, conservée au Musée du Louvre (2).

---

(1) Millin : *Voyage dans le Midi de la France,* t. III, 499, pl. 69, 1; Clarac : *Catalogue*, n° 282; *Musée* : pl. 342, 1307; Müller-Wiescler : *Denkmaeler* : t. II, pl. 25, 271.

(2) Bouillon : t. III, *Statues* : pl. 6, 5; Clarac : *Catalogue*, n° 379; *Musée* : pl. 362, 1315.



NOTES

SUR

QUELQUES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

DANS

les communes du département de la Gironde riveraines de la Dordogne;

Par M. E. GAULLIEUR

PLANCHES III ET IV.

MESSIEURS,

Les nombreuses et importantes découvertes d'armes, d'instruments et d'outils préhistoriques faites depuis quelques années dans le Périgord, m'avaient fait supposer que des objets de même nature devaient exister, plus près de nous, dans les coteaux qui ferment la vallée de la Dordogne, sur les deux rives de ce cours d'eau. Un beau fragment de hache taillée, trouvé par un propriétaire de cette contrée, il y a plus de quinze ans, m'avait prouvé la réalité de mes suppositions.

Cependant, en 1875, j'avais fouillé l'intérieur de quelques abris sous roche et de quelques grottes sans le moindre résultat, lorsque la découverte à fleur de terre d'un certain nombre de silex taillés, faite par moi l'année

dernière dans les communes d'Eynesse et de Saint-Avit-de-Soulège, vint ranimer mon ardeur.

Les collines peu élevées qui bordent la vallée de la Dordogne ne forment point des chaînes continues; elles sont, en général, composées de mamelons isolés, quelquefois très-reculés du rivage. Ces mamelons, groupés de diverses manières, vont en s'élevant doucement vers l'intérieur des terres. Quelquefois aussi, ces masses calcaires s'avancent brusquement jusqu'au bord de la rivière, dont elles détournent le cours.

C'est ainsi que dans la commune d'Eynesse, à quelques kilomètres de Sainte-Foy, le charmant coteau de *Picon* semble barrer la Dordogne qui le contourne gracieusement; *la Gravouse*, ruisseau qui descend des collines, a son embouchure à cet endroit. C'est au pied des roches calcaires de Picon, dans les prairies qui bordent cet affluent, qu'a été trouvé le petit ciseau à tête plate, ou, si vous préférez, la petite hache, si remarquable par le fini du travail, que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux (1).

Je me hâte d'ajouter qu'à deux ou trois cents mètres de là se trouve le coteau du *Limousi*, composé d'énormes blocs de silex gris ou jaune, veiné de rouge, amas de roches dont la nature géologique n'a aucun rapport avec celle des collines environnantes presque entièrement formées de calcaires grossiers et de dépôts argileux. Il n'est pas douteux pour moi que, pendant de longs siècles, le coteau de Picon n'ait fourni aux hommes qui habitaient cette portion de la contrée la matière première dont ils fabriquaient leurs armes rudimentaires et leurs instruments de travail.

Je me hâte de mettre sous vos yeux une vingtaine d'objets de cette nature, haches, grattoirs, nucleis, pointes de

(1) Objet en silex gris très-légèrement veiné de rouge et de brun, provenant de la période néolithique; longueur $0^{m}06$, largeur maximum $0^{m}03$. Faces latérales bombées, tête plate, tranchant très-acéré. (Collection de M. Gaullieur.)

flèches, etc. (1), trouvés presque tous sur les plateaux qui couronnent les coteaux de la rive gauche de la Dordogne dans les communes d'Eynesse et de Saint-Avit-de-Soulège.

Ces objets, comme vous le verrez, peuvent être divisés en deux séries, dont l'une appartient à l'époque de la pierre taillée, dite paléolithique, et la seconde à l'âge relativement beaucoup plus moderne de la pierre polie.

Je prends la liberté d'appeler votre attention d'une manière plus particulière sur une hache, en silex blanc veiné de rose, que j'ai trouvée sur le penchant d'un coteau ou lieu dit au *Rouca*, indiqué sur le nº 28 de la carte de la Guienne dressée par M. de Belleyme. Ce nom de Rouca est suffisamment justifié par l'existence d'une énorme roche granitique, la seule que je connaisse dans cette contrée et dont on ne peut s'expliquer la présence que par l'action volcanique de quelque puissante force souterraine à l'époque de la formation des coteaux qui bordent la vallée de la Dordogne.

L'arme grossière que je soumets à votre analyse me paraît être un spécimen assez curieux de l'art de façonner la pierre en en détachant des éclats. Je la crois d'une époque fort reculée.

Sa présence au Rouca, jointe à quelques autres indices, me font supposer qu'il y avait en cet endroit une sorte d'abri naturel ou de grotte formée par les roches granitiques dont je viens de vous parler. Quand on défricha la colline dans les temps modernes, ces roches situées dans le voisinage d'une habitation, qui n'existe plus depuis un demi-siècle, gênaient la circulation; on les fit sauter au

---

(1) Une partie de ces objets ont été trouvés par un jeune et intelligent collégien, M. Ernest Frétillière, auquel j'avais, l'année dernière, donné les indications nécessaires pour commencer ses recherches. Il est bon d'encourager la jeunesse. Les autres, plus beaux, ont été recueillis par M. le docteur Duthil, que je remercie cordialement de sa générosité, par mon jeune fils et par moi. (Voir planches 1 et 2.)

moyen de la mine, mais les fragments considérables qui en restent encore aujourd'hui sont, comme jadis, disposés en forme d'abri.

Permettez-moi, Messieurs, avant de terminer ces notes rapides, de vous dire quelques mots au sujet d'une localité fort riche en débris de tous genres, et qui, si je ne me trompe, nous promet pour l'avenir d'importantes découvertes.

La *Commanderie* est un plateau situé sur un mamelon élevé, à l'extrémité d'un vallon fortement encaissé que bordent à droite la petite rivière de *la Soulège*, à gauche un petit ruisseau nommé le *Maurillac*, qui parfois, en hiver, se transforme en torrent impétueux. Les embouchures de ces deux cours d'eau, dans la Dordogne, sont séparées par un espace de cent mètres à peine.

Le plateau de la *Commanderie* se trouve en conséquence défendu de trois côtés par sa situation même, et il suffit d'examiner depuis la rive droite du fleuve cette forte position stratégique pour comprendre qu'elle dut évidemment tenter, à différentes époques, ceux qui s'en approchèrent. Il n'est pas douteux qu'elle n'ait été occupée dans les temps préhistoriques par les contemporains de l'âge de la pierre taillée; secundo, vers le temps de la conquête romaine par nos ancêtres les Gallo-Romains, et plus tard enfin au XIIe siècle par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Ces derniers s'y construisirent une commanderie défendue par d'importants ouvrages de fortifications, dont les assises existent encore aujourd'hui.

Il suffit de se baisser pour retrouver dans cette intéressante localité les traces de ces trois âges et principalement des deux derniers.

Le mamelon couronné par le plateau de la Commanderie est presque entièrement composé de calcaire argileux, sans aucune apparence de pierre dure et l'on peut être certain que les silex qu'on y trouve sur le sol, en petit nombre, y furent apportés de main d'homme. Le versant

septentrional, aujourd'hui planté de vignes, est composé d'une sorte de tuf calcaire, extrêmement friable et recouvert d'une couche assez mince de terre végétale.

La présence d'une hache, d'une pointe de lance et de divers fragments en silex taillé trouvés à la Commanderie, prouvent d'une manière certaine que ce plateau fut habité dans les premiers âges du monde.

Si la présence des hommes à l'époque paléolithique y est indiquée par l'existence de ces quelques objets en silex, elle l'est bien plus encore à l'époque gallo-romaine. On ne saurait se faire une idée de la quantité de fragments de poteries de diverses couleurs, de tuiles à rebord, et de briques de carrelage ornés de dessins variés qu'on y rencontre encore, bien qu'on en ait emporté des charretées entières pour en débarrasser les vignes et dans le but de les employer à l'amélioration des routes dans la commune de Saint-Avit.

Quelques-uns de ces fragments, recueillis par moi, vont être placés sous vos yeux (1).

Ces preuves ne sont pas les seules : il en est d'une nature plus importante, qui attestent que cette localité fut habitée dans les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Un jeune tonnelier de la commune d'Eynesse, dont on ne saurait trop encourager les studieux efforts, M. Salavert, propriétaire d'une vigne située sur le plateau même de la Commanderie, en fouillant le sol, il y a quelques mois, à l'extrémité ouest de cette sorte de plate-forme, vient d'y découvrir des substructions régulières en briques rouges recouvertes d'une couche de ciment romain, qui ne laissent aucun doute sur l'époque approximative à laquelle elles furent faites.

---

(1) Au nombre de ces objets se trouve un petit couvercle en plomb, sur lequel on distingue en relief des caractères grecs. Il ne faut pas oublier qu'au IIIe et au IVe siècle la langue grecque était en grand honneur à Burdigala, qui comptait dans ses écoles des professeurs venus d'Athènes.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au XIIe siècle, quand les chevaliers du Temple élevèrent leurs fortifications, ils se servirent des assises de constructions romaines qui existaient antérieurement. J'ai pu constater que leurs murailles, très-épaisses, sont remplies de tuiles à rebord et de fragments romains.

Dans quelques mois, au printemps de 1878, des fouilles vont être sérieusement entreprises sur ce point par M. Salavert. Si mes occupations me le permettent, je compte me rendre à Saint-Avit-de-Soulège pour le diriger dans ses recherches, dont les résultats vous seront communiqués ultérieurement, pour peu qu'ils en vaillent la peine.

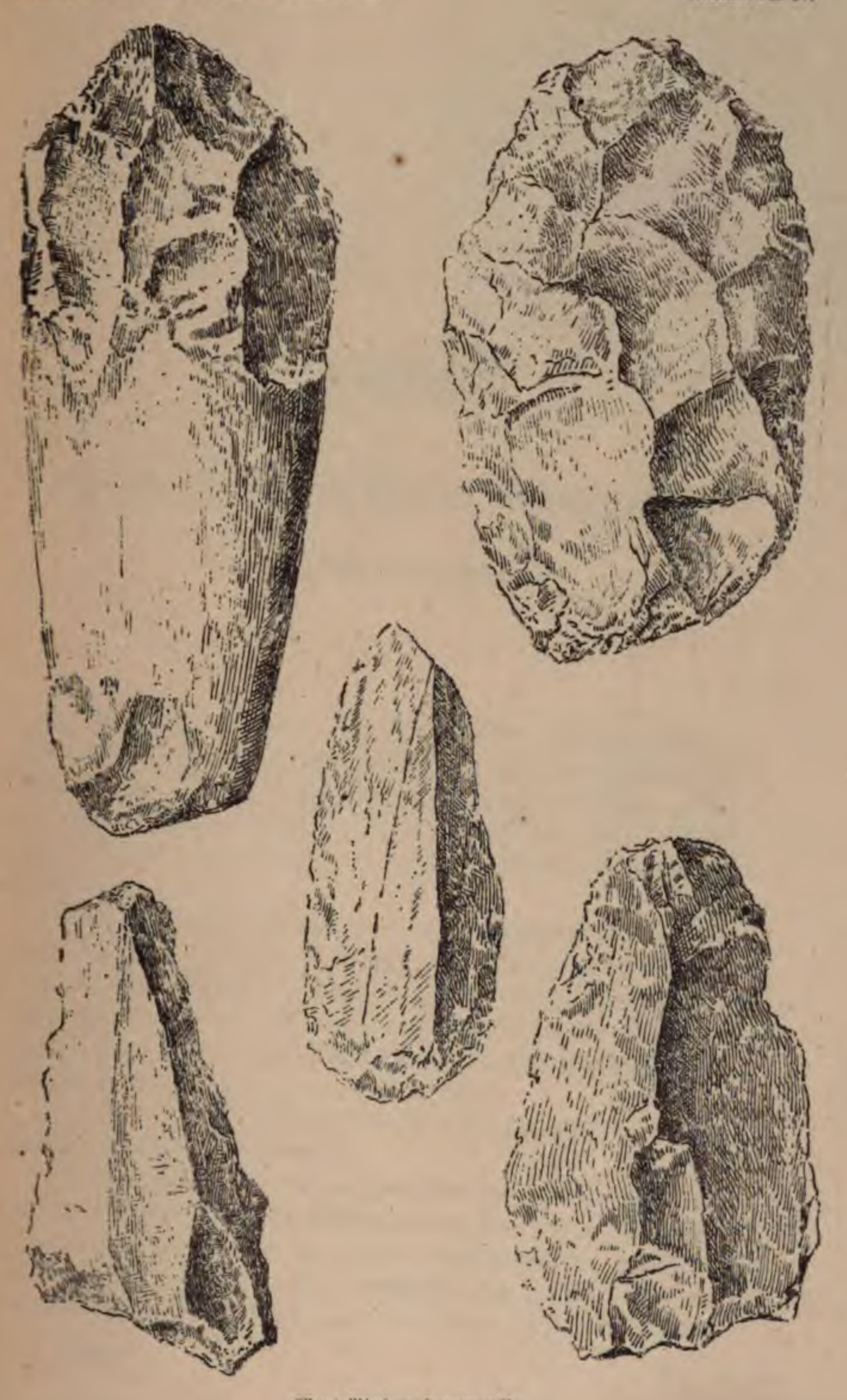




Hache en silex blanc, veiné de rose, (*grandeur naturelle*).

Collection de E. Gaullieur.





Silex taillés (*grandeur naturelle*).

(Collections de E. Gaullieur et Ernest Frétillière.)



LÉGENDE

SUR

LA FONTAINE DES FÉES OU FONS-GALLINE

Par M. François DALEAU

La Fons-Galline est une petite fontaine qui sort au-dessous d'un banc de rocher (calcaire à astéries) situé sur la rive droite du ruisseau le Moron, presque en face de la *Grotte des Fées*, à environ 150 mètres au nord du hameau de la Roque, commune de Tauriac, canton de Bourg-sur-Gironde.

Cette fontaine, recouverte par des clématites et des ronces, contient une eau très-claire, qui, dit-on, a la *vertu* de guérir les maladies des yeux. Un propriétaire des environs me disait, qu'il y a deux ans un Espagnol de ses amis fut, en un jour, *guéri* d'une ophthalmie pour s'être simplement lavé les yeux avec cette eau *miraculeuse*.

Voici la légende, telle qu'elle m'a été racontée par une bonne femme de la localité :

« Du temps que les bêtes parlaient (*sic*), il y avait à la » Fons-Galline, une fée habitant une des *Clottes* (grottes) » placées au-dessus de la source. Chaque matin la laitière » trouvait, à l'entrée du souterrain, un *piché* (vase en » terre) sous lequel était placé une pièce de monnaie pour

» paiement de la *vase* (50 centilitres) de lait dont il devait » être empli, et sitôt la femme partie le vase disparaissait. » Cette même fée, fort jolie du reste, se maria; je resterai » avec toi, dit-elle à son mari, mais à la condition expresse » que tu ne m'appelleras jamais fée. Un matin, la messe » sonnait à la paroisse, la femme apprêtait sa blonde » petite fille. Le mari, prêt le premier, attendait au bas du » coteau. Mon amie, viens, on sonne depuis longtemps; » viens donc, nous manquerons l'office. Elle n'arrivait pas » davantage ; viens donc, répéta-t-il encore, on ne sonne » plus rien; enfin impatienté : que le diable emporte la fée, » dit-il, et il partit. Depuis ce moment la femme ne reparut » plus.

» Cependant la petite enfant était toujours bien peignée, » bien raccommodée. — Qui t'arrange ainsi, lui demandait » son père? — C'est maman. — Mais elle fut toujours invi- » sible pour lui. »

Une légende ayant la plus grande analogie avec celle-ci se raconte sur le Camps de las Gaïnos (Aveyron). Elle a été décrite par M. Émile Cartailhac, dans un article intitulé : le Roc del Fodal (1).

Mon premier soin après avoir visité la Fons-Galline, et entendu narrer sa légende, fut de gravir l'escarpement pour chercher la grotte merveilleuse. Mais..... le calcaire avait été exploité, et les ouvriers carriers avaient probablement enfoui dans les décombres le mobilier de notre fée, qui ne dut être autre chose que la compagne d'un chasseur de rennes, contemporain de ceux qui avaient vécu sur la rive opposée à la Grotte des Fées (2).

Octobre 1877.

(1) In. matériaux pour l'histoire primitive de l'homme, t. VIII, p. 117.

(2) Voir description de la Grotte des Fées; in. Mémoires de la Soc. Archéologique de Bordeaux, t. I.



STATION PRÉHISTORIQUE A VILLEGOUGE

(GIRONDE)

et VILLA ROMAINE à Saint-Georges de Didonne

(CHARENTE-INFÉRIEURE)

Par M. Jules DELPIT

Je crains en annonçant la découverte d'une nouvelle station préhistorique et celle des restes d'une très-grande habitation gallo-romaine, d'imiter l'exemple de l'illustre romancier qui proclama qu'il venait de découvrir une mer inconnue : la mer Méditerranée. Quelques esprits grincheux prétendirent connaître déjà cette mer; vous allez juger si mes découvertes ne-ressemblent pas un peu à celle d'Alexandre Dumas.

Station préhistorique.

La rive droite de la Dordogne, à partir de l'embouchure de Lisle, près de Libourne, jusqu'à sa propre embouchure au Bec-d'Ambès, présente une conformation géologique qui lui est quasi-spéciale et qui laisse dominer, de loin en loin, des tertres isolés et d'une altitude plus grande que celles des sommets des autres collines calcaires qui les avoisinent, à peu près comme les pics pyrénéens apparaissent au-dessus des montagnes qui les accompagnent. Théorique-

ment il est évident que dans les temps préhistoriques ces localités ont dû être habitées de préférence à celles qui les environnent, et, en fait, il est certain que l'année dernière passant en voiture à deux ou trois kilomètres de l'un de ces tertres qui se présentait à ma vue dans sa partie la plus étroite, je fus frappé de cet aspect bizarre, et il me vint en idée que le sommet de ce tertre devait avoir servi d'habitation aux populations primitives. Cette année ayant entrepris, en compagnie de notre collègue M. Léo Drouyn, l'ascension facile du tertre du Touilh, ma conjecture s'est changée en un fait positif.

Le tertre du Touilh situé à l'extrémité occidentale de la de la commune de Villegouge, près de Vérac et de Cadillac, a la forme d'un ellipsoïde très-allongé et s'étend de l'est à l'ouest. Sa partie la plus orientale, plus étroite et plus élevée que la partie occidentale, n'est pas cultivée. Les influences atmosphériques, et peut-être aussi la main inintelligente des hommes, en ont enlevé toute la terre végétale; il n'y croît que quelques ronces et quelques plantes rabougries, incessamment broutées par les troupeaux. Sur son sommet le plus élevé on remarque une grosse pierre appelée la *pierre du curé* et qui sert à marquer la place où doivent s'allumer les feux du jour de la Saint-Jean. A l'entour nous n'avons aperçu aucun silex ni aucune trace d'habitation.

La partie occidentale du tertre qui appartient à M. Boiteau, le célèbre observateur du phylloxera, est au contraire très-bien cultivée. Le colon qui l'habite nous assura qu'il y avait trouvé fréquemment des silex taillés qu'il avait donnés à l'un de ses oncles qui s'en sert pour allumer sa pipe; que si nous voulions venir à l'époque des labourages nous en trouverions nous-mêmes en assez grand nombre. En effet, en nous retirant, pressés par la chute du jour, nous passâmes dans un petit champ labouré et nous y ramassâmes à la hâte quelques silex taillés que j'ai recueillis pour les offrir à notre Musée préhistorique.

On m'a assuré que notre collègue M. Daleau avait déjà signalé cette station préhistorique à notre Société; s'il en est ainsi, M. Daleau a été le Christophe Colomb et moi l'Améric Vespuce du Touilh.

Villa gallo-romaine.

Les antiquités gallo-romaines qui se trouvent à l'embouchure de la Gironde sont moins anciennes que celles du Touilh et par conséquent plus connues.

Quand en entrant dans l'embouchure de la Gironde on remonte le fleuve, on trouve à basbord après avoir dépassé la grande conche de Royan et doublé la pointe de Vallière, une autre conche, presque aussi grande que celle de Royan, qu'on appelle la conche de Saint-Georges et qui est limitée au nord par la pointe de Vallière et au sud par la pointe de Suzac.

L'église et le bourg de la paroisse appelés Saint-Georges de Didonne et dont les pointes de Vallière et de Suzac font toutes les deux partie intégrante, sont situés au nord de la conche à environ 1,500 mètres du phare de Vallière.

J'insiste sur ces délimitations topographiques pour bien faire comprendre les erreurs dans lesquelles sont tombés ceux qui ont déjà parlé des antiquités gallo-romaines de la pointe de Suzac.

En 1838, M. Moreau, de Saintes, lut à la Société des Antiquaires de l'Ouest, un mémoire sur les voies romaines de la Santonie, dans lequel il disait (t. V, p. 305) :

« Nous avons reconnu tout récemment à Suzac les restes d'un établissement romain ruiné par les flots; et, près du bourg de Saint-Georges, nous avons vu des briques à rebord mises à découvert par un déblai fait sur la route même. »

Il n'est peut-être pas rigoureusement exact de dire que l'établissement romain a été ruiné par les flots. Les flots de la mer ont rongé la falaise et fait découvrir les ruines romaines que les flots de barbares avaient causées; mais il résulte

bien évidemment du texte de M. Moreau que près du bourg de Saint-Georges et à trois kilomètres de la pointe de Suzac il y avait existé une autre habitation romaine.

Cependant en 1842 M. R.-P. Lesson, dans son ouvrage intitulé : *Fastes historiques, archéologiques, etc., de la Charente-Inférieure* (Rochefort, 1842, F. Thèze, in-8°, t. 1, p. 70), paraît confondre « la pointe des *Vaillers* » avec la pointe de Suzac. Selon lui, à la pointe des Vaillers *sont* des constructions anciennes, qui ont appartenu à des édifices romains, et la tradition y place une ville que l'action des ondes aurait détruite. Il ajoute : « Cette opinion vient d'être » mise hors de doute par une curieuse découverte qui ren- » verse tout l'échafaudage des théories de quelques écri- » vains, dont l'opinion était que les Romains n'avaient » jamais colonisé le littoral de la Gironde à partir de Tal- » mont jusqu'à Royan. En 1840, la pointe de Suzac... s'est » éboulée... etc. »

Nous venons de voir que, selon M. Moreau, ce n'est pas en 1840, mais en 1832 ou 1836 que la pointe s'était éboulée; il est probable qu'elle avait commencé à s'ébouler longtemps auparavant.

D'un autre côté, la découverte faite à la pointe de Suzac n'implique pas l'existence d'une ville à la pointe de Vallière; il est, je crois, certain qu'il n'existe actuellement aucune construction romaine à Vallière (1), et s'il y en avait existé, il n'y avait pas besoin de la découverte faite à Suzac pour prouver que les Romains avaient colonisé le littoral de la Gironde.

Quoi qu'il en soit, d'après M. Lesson, en 1840, la pointe de Suzac, à quelque distance de Saint-Georges, lisez dans la commune de Saint-Georges, minée par les vagues s'est éboulée, et a mis à nu des fragments de mosaïques et une

---

(1) On montre cependant sur le bord de la falaise à Saint-Georges un prétendu tombeau gaulois qui n'est qu'une auge mal orientée.



grande quantité de petits cubes noirs et blancs qui les composaient; de larges dalles en marbre et des briques à rebord en quantité. M. Lesson a recueilli un fragment de corniche en marbre blanc dont il a donné le dessin dans sa planche 108, figure 288, et dans ce passage il prétend que la pointe de Suzac se trouve à Semussac en Didonne.

M. Lesson cite ensuite le texte du mémoire de M. Moreau, où celui-ci parle de l'existence de ruines romaines à Suzac; il n'y avait donc pas besoin de l'éboulement de 1840 pour renverser en même temps que ces ruines l'échafaudage, etc.

Enfin la statistique monumentale du département de la Charente-Inférieure publiée en 1860 par l'abbé Lacurie dit, à propos de Saint-Georges de Didonne :

« Aux pointes de Vallière et de Suzac, à trois kilomètres » au sud sur la Gironde, nombreux débris d'une ville » somptueuse, mosaïques, pans de murs, que la mer fait » disparaître chaque jour; souvenirs d'une ville nommée » *Cassa* que les Alains auraient détruite. »

Topographiquement cette note est incompréhensible. Les pointes de Vallière et de Suzac sont à trois kilomètres l'une de l'autre, celle de Suzac au sud et celle de Vallière au nord; et celle-ci est à un kilomètre à l'ouest de Saint-Georges. Les ruines romaines se trouvent à Suzac ; je n'en connais pas, je le répète, à Vallière.

Je ne sais dans quel auteur M. l'abbé Lacurie a vu qu'il y avait existé sur la pointe de Suzac une ville romaine nommée Cassa que les Alains avaient détruite avant les flots de la mer; mais il est très-probable que la ville que M. Lesson place sur la pointe de Vallière est la même que la ville de Cassa placée par M. l'abbé Lacurie sur la pointe de Suzac.

Tels sont à ma connaissance les seuls textes qui parlent des antiquités de Saint-Georges et je n'en connaissais aucun lorsqu'arrivé à Saint-Georges, pour y prendre des

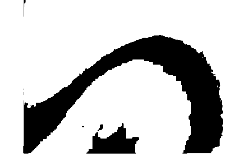
bains de mer j'ai découvert, moi aussi, les antiquités de Suzac.

Parti seul de Saint-Georges pour aller visiter un petit fort construit sur la pointe pittoresque de Suzac, je gravissais le chemin carrossable qui de la plage monte sur la falaise, lorsque je fus tout surpris de trouver que, pendant près d'un kilomètre, la route avait été remblayée avec des briques à rebord d'une origine évidemment romaine.

Mon étonnement augmenta quand en arrivant près du sommet du promontoire, j'aperçus sur les bords de la falaise les restes d'une muraille romaine, construite en petit appareil et que les vagues et le vent effritent peu à peu et font tomber dans la mer. En voulant m'approcher de ces substructions, je rencontrai un chemin récemment ouvert et qui conduisait perpendiculairement au bord de la falaise; je m'y engageai, et arrivé à son extrémité, je fus encore étonné de trouver au bas des talus creusés pour enlever de la terre végétale, une épaisse couche de grandes tuiles romaines recouverte par près de deux mètres de terre rapportée.

Comment expliquer la formation d'une si forte épaisseur de terre végétale au-dessus de cette couche de tuiles? La première pensée me fit supposer qu'en creusant l'emplacement où devait s'asseoir le fort moderne, dont j'étais éloigné d'une centaine de mètres, on avait transporté sur ces tuiles déjà enfouies une nouvelle couche de terre; mais des informations prises auprès des habitants du pays m'ont démontré que les premières terres enlevées pour creuser les fondements du fort avaient été employées à former les glacis de la forteresse, et que les couches plus profondes qu'il avait fallu aussi enlever étaient uniquement composées de calcaire.

Quelle longue suite d'années et de siècles n'a-t-il pas fallu pour accumuler au-dessus des tuiles qui servaient d'abri aux anciens habitants *de la ville de Cassa* une si puissante couche de terre végétale? Quelque jour le fond



d'un puits actuellement fermé, et qui se trouve tout à côté, révèlera peut-être une vérité historique jusqu'ici méconnue !

Quoi qu'il en soit, étonné des découvertes que je venais ed faire, je pris quelques informations auprès des gens du pays, et ma bonne fortune m'ayant procuré la connaissance de M. Marion, propriétaire à Saint-Georges, j'ai appris par lui les détails que je vais vous donner et que j'espère compléter, si M. Marion, retrouvant les notes et les plans qu'il a momentanément égarés, veut bien me les.communiquer.

Il y a une vingtaine d'années, M. Marion fit connaissance à Saint-Georges avec un ancien colonel de l'armée anglaise, M. W. Hawker, qui séduit par la position admirable de la pointe de Suzac et du *Trié-Têtu*, avait acheté une grande étendue de terrains incultes et aussi solitaires que s'ils se trouvaient dans la Caffrerie ou dans l'Indoustan; il y bâtissait un chalet qu'habite aujourd'hui, dans un isolement complet, le génie de l'agriculture et celui de la charité.

Dans le défrichement de ces sables et de ces terres incultes, M. Hawker a rencontré non-seulement quelques armes de l'âge de pierre, parmi lesquelles une très-belle hache en jade, qui peut-être avait été laissée à Suzac par un des chefs des Alains *qui détruisirent la ville de Cassa*; mais aussi un grand nombre de pierres, briques, tuiles, sculptures, etc., dont il a conservé les pièces principales. Les tuiles ont été utilisées à ferrer les chemins, les pierres à la construction des fermes et d'un chalet, et les objets curieux à orner les jardins ou à former une espèce de petit musée d'antiquités.

La plus belle monnaie que M. Hawker ait recueillie est un grand bronze ou médaillon du règne d'Antonin le Pieux, très-bien conservé et daté du troisième consulat de l'empereur; mais la pièce la plus curieuse de ce petit musée est une tuile plate portant une marque de fabrique merveilleusement conservée. Cette marque occupe une

circonférence d'un diamètre de 0^m08 renfermant une inscription circulaire écrite en grandes lettres de 0^m015 de hauteur et montrant très-lisiblement :

TOVTISSÆFMERVLA

Je laisse le soin d'expliquer ces mots à quelqu'un de plus habile que moi, et je vais terminer cette notice en transcrivant les renseignements verbaux que M. Marion m'a donnés sur les lieux mêmes.

Il existait sur la pointe de Suzac une grande habitation romaine située entre le terrain occupé aujourd'hui par les glacis du fort et les taillis de chênes-verts destinés à protéger contre les vents de l'Océan les jardins potagers de M. W. Hawker.

Cette belle et grande habitation avait une façade principale se dirigeant du nord-ouest au sud-est; elle se développait sur plus de quarante mètres de longueur et était ornée d'au moins dix colonnes d'environ 0^m50 centimètres de diamètre. Ces colonnes reposaient chacune sur des fondations ou soubassements semi-circulaires de deux mètres de circonférence chacun et séparés entre eux par la même distance de deux mètres.

M. Hawker a recueilli environ 50 tronçons de ces colonnes et les a employées à soutenir un pigeonnier ou à orner ses jardins ; il possède aussi un tronçon d'une colonne cannelée d'un mètre de hauteur et d'un diamètre d'au moins 0^m60; et beaucoup d'autres débris de pierres sculptées.

N'oublions pas de mentionner que M. Pierre Jonain, qu'on est sûr de trouver partout quand on s'occupe des environs de Royan, a publié en 1863 un roman que je n'ai pu me procurer, et qui est intitulée : *Suzac et Valerie.*



L'AMPHITHÉATRE
DE GALLIEN

Par M. Reinhold DEZEIMERIS

SUPPLÉMENT AU RAPPORT

ADRESSÉ AU MAIRE DE LA VILLE DE BORDEAUX

PLANCHE V.

Peu de jours après l'impression de mon rapport sur l'Amphithéâtre de Gallien, je trouvai, chez un bouquiniste de Bordeaux, une gouache d'assez grande dimension (38 centimètres de haut sur 69 centimètres de large), représentant une partie de ce monument.

Plusieurs amateurs avaient déjà examiné cette peinture, mais tous refusaient de l'acquérir à cause du peu de mérite qu'elle leur semblait avoir, et aussi parce que rien n'est plus commun à Bordeaux que les représentations de la Porte dite du Palais Gallien, le crayon, la plume, le burin, le pinceau, la photographie et la lithographie la reproduisant plusieurs fois chaque année.

Cette façon d'envisager le tableau en question me parut doublement erronée.

La gouache, signée du nom de GONZALÈS et datée de 1779, avait à mes yeux des qualités fort recommandables, et, de plus, ce qu'on n'avait pas remarqué, elle était l'image d'après nature, prise à une époque précise et à une assez grande échelle, non pas de la porte des Arènes qui subsiste

de nos jours, mais bien de celle qui a été démolie au commencement de ce siècle et dont cette peinture est probablement l'unique représentation détaillée que l'on puisse rencontrer (1).

Je fis, sans délai, valoir ces considérations pour que la ville de Bordeaux fît l'acquisition de la gouache de Gonzalès. Le tableau est aujourd'hui déposé aux archives de la Mairie.

Une reproduction héliographique, fort bien réussie et due à M. Terpereau, permettra à chacun d'apprécier l'intérêt que présente ce document.

Je ne puis aujourd'hui donner de renseignements étendus sur l'auteur de cette peinture (2); mais j'estime qu'il a fait

---

(1) La gravure sur bois insérée dans l'Ausone de Vinet donne cette porte en perspective, mais vue de l'intérieur et à une très-petite échelle. Une autre gravure du milieu du siècle dernier, fort bien exécutée par Daubigny et par Née, mais de petite dimension, donne la même porte vue de l'extérieur.

Enfin, sur la grande planche qui accompagne la dissertation de Bimard de La Bastie, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, la même porte, à une plus grande échelle que les précédentes, est vue de l'intérieur.

Il n'y a pas possibilité de se méprendre sur l'identité de la partie du monument peinte par Gonzalès. Dans la porte qui subsiste, pour celui qui la regarde de l'extérieur, les grands arceaux latéraux sont à gauche. Dans celle de Gonzalès, ils sont à droite. Ces trois arceaux de droite subsistent encore chez Mlle Docteur. Le plan donné dans le mémoire de La Bastie signale aussi l'arceau isolé qui apparait à gauche sur la peinture de Gonzalès; le dessin de Daubigny gravé par Née fournit le même détail dans un état à peu près pareil.

(2) Voici quelques notes prises à des sources diverses. Bien qu'elles ne concordent pas absolument sur la date de la mort de Gonzalès, elles renferment des indications qui suffisent pour faire constater la notoriété dont a joui cet artiste :

« Gonzalès (N..), peintre, né à Bordeaux, mort dans la même ville en » 1805. — Il excellait à représenter les monuments d'architecture et les ruines, et cependant il n'avait jamais visité ni l'Italie ni la Grèce. Il travailla » longtemps à Bordeaux avec le célèbre Berinzago, et l'aida, entre autres, » à décorer la chapelle et l'escalier de la Bourse. Il fut reçu membre de » l'Académie de peinture de Bordeaux, sur la présentation de deux dessins



A. TERPEREAU Phot.

Porte de l'Amphithéâtre de Bordeaux

Dessinée par Gonzalès en 1779_ Actuellement détruite.



preuve d'un talent très-réel, surtout dans la partie supérieure de son œuvre. Le creux des niches du second étage, le relief d'un pan de mur auquel sont adossées les échoppes de droite, la perspective du côté de ces échoppes et sous l'arceau principal sont rendus avec beaucoup d'habileté.

Si la reproduction de M. Terpereau ne rend pas le coloris, qui d'ailleurs a aussi son mérite, elle montre avec quel soin minutieux a été traité le détail du petit appareil de la construction romaine. A cet égard le tableau de Gonzalès peut tenir lieu d'une photographie directe.

Dans une note de mon précédent rapport, j'ai dit que Millin, en 1804 (1), avait vu debout la porte méridionale. A cette époque, elle devait exister telle que nous la montre

---

» à l'encre de chine, représentant les châteaux qui ont vu naître Montaigne
» et Montesquieu. L'Académie lui permit de faire graver ces deux dessins.
» Nommé professeur de perspective en 1786, il envoya trente-six morceaux,
» presque tous à la gouache, à l'Exposition bordelaise de 1787. »

Catalogue du Musée de Bordeaux, par P. Lacour et J. Delpit.

« Il y a de lui, chez MM. Oquin et Soubran, des gouaches dont on fait
» beaucoup de cas. »

Bernadau, *Tableau de Bordeaux*, p. 176.

« Gonzalès (Antoine) était fils d'un Israélite de Bordeaux. — Élève de
» Berinzago, il avait plus de couleur que son maître. — On lui doit de nom-
» breuses décorations faites pour le Grand-Théâtre de Bordeaux. Entre au-
» tres : un *Hameau* du plus grand effet; le *Pressoir*, dans le *Seigneur*
» *Bienfaisant;* une belle décoration, faite en 1790 pour le *Comte de Com-*
» *minges;* une autre, très-belle, pour le ballet du *Capitaine Coock*. — Le
» savant musicien François Beck lui dédia la musique qu'il avait écrite pour
» le *Comte de Comminges*. — En 1798, il alla à Marseille peindre des dé-
» cors pour le théâtre. — En 1799, il revint à Bordeaux. — En 1800, il fut
» réduit, pour vivre, à peindre des paravents.— Il mourut à l'Hôpital Saint-
» André, le 8 pluviôse an IX (?) [28 janvier 1801], âgé de soixante ans. »

Extraits des notes manuscrites de M. Laboubée, déposées à la Bibliothèque publique de Bordeaux.

(1) J'ai écrit à tort 1811, ce qui est la date de publication de la relation d'un voyage fait en 1804. En 1810 (janvier), Bernadau (*Tableau de Bordeaux*, p. 80) ne voyait plus qu'une seule porte.

Gonzalès, telle que l'avaient indiquée dans son ensemble, en 1580, le dessinateur de l'Ausone de Vinet et, plus tard, celui de l'Académie des Inscriptions et Daubigny.

Et, pour tirer de la comparaison de ces divers documents une des indications curieuses qu'elle fournit, je rappellerai que, dans la perspective du dessin de 1580, on voit figurer, au-devant de cette porte, une roue et un gibet. La position de ces instruments de supplice sur la vieille gravure montre que l'emplacement actuel du carrefour des rues du Palais-Gallien, Planturable et du Colisée, le point même où s'est placé Gonzalès pour dessiner le monument, correspond à ce qui était au XVI[e] siècle l'une des places de Grève de la vieille cité.

Un autre détail notable est que la gravure de 1580 présente un chemin assez fréquenté, passant sous les deux portes principales. Sur celle de l'Académie des Inscriptions, le chemin est transformé en un large ruisseau, formant cloaque au centre des Arènes. Sur le dessin de Gonzalès, le ruisseau se voit encore; mais l'ouverture de la porte méridionale est devenue un hangar: le cours d'eau a été détourné et passe à l'ouest de la porte.

Je n'ai pu encore trouver les ordres de démolition qui durent être donnés de 1804 à 1810.

En 1820, le peintre bordelais de Galard, qui avait déjà dessiné plusieurs vues de l'amphithéâtre, se plaça au même endroit que Gonzalès pour les esquisser de nouveau. A cette époque, la porte n'existait plus; on voyait seulement ses arrachements et ses décombres auprès des trois arceaux de droite qui n'ont pas été détruits, Les échoppes de 1779 étaient encore en place et le dessinateur put indiquer la présence devant l'une d'elles de deux vieux ceps de vigne qui ont résisté à tant de transformations et subsistent encore de nos jours, témoins plus que centenaires du passé.

L'intéressant dessin de Galard est la propriété de M. Bouchon, secrétaire du maire de Bordeaux, qui a bien voulu me le communiquer.



Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que la gouache de Gonzalès, présentant l'état du monument à la fin du siècle dernier, le dessin de Galard, postérieur au précédent d'une cinquantaine d'années, et déjà si réduit, sont une démonstration frappante de l'urgence qu'il y a à prendre des mesures immédiates de sauvegarde. Cinquante ans, dans le passé, ont suffi pour nous priver de la moitié de ce qui subsistait des Arènes. Cinquante ans, dans l'avenir, suffiront et au-delà pour supprimer ce qui n'est pas détruit, si l'on n'y porte remède.

Caveant consules!

Que nos conseillers municipaux nous permettent de placer sous leurs yeux la vue de la porte méridionale telle qu'elle était en 1779; nous sommes convaincus qu'ils seront tous frappés par un vif sentiment de regret; qu'ils tiendront à honneur de ne pas imiter ceux de leurs prédécesseurs qui ont démoli ou laissé démolir ces ruines superbes, et qu'ils voudront, plus que jamais, assurer la conservation des derniers vestiges subsistants de l'Amphithéâtre de Bordeaux.





EXCURSION AUX DOLMENS DE LA SAUSSAYE

(COMMUNE DE SOUBISE)

et à l'ABBAYE DE TRIZAY, canton de St-Porchaire

(CHARENTE-INFÉRIEURE)

Par M. Emile MAUFRAS

PLANCHES VI ET VII

Je viens vous rendre compte d'une excursion que j'ai faite tout dernièrement en compagnie de mon ami M. le vicomte Henri de Lestrange.

Depuis longtemps déjà nous avions entendu parler des Dolmens de la Saussaye, situés à peu de distance de Saint-Aignan. Les descriptions données par Massiou dans son Histoire de la Saintonge et par Gauthier dans sa Statistique du département nous avaient fait entrevoir ces monuments sous un jour qui nous semblait tant soit peu fantaisiste ; aussi désirions-nous vivement nous rendre compte de *visu* de la véritable importance de ces précieux restes des temps antéhistoriques.

Profitant donc d'une belle journée, le sac sur le dos, la pioche à la main, le carnet de notes dans la poche, nous nous mîmes en route.

Je n'essaierai pas de vous raconter point par point notre

voyage; tous vous connaissez, sans doute, les sites pittoresques au milieu desquels coule notre petit fleuve qu'un roi de France appelait le plus beau fossé de son royaume; si tous vous n'avez vu le pont suspendu de Charente, tous vous avez au moins le souvenir de celui de Cubzac, et quant à ces petites mésaventures que rencontre partout le touriste : retard des trains, voiture d'une solidité plus que douteuse, cheval boiteux, auberge qui n'en a que le nom, qui de vous ne les connaît par expérience?

Je vous fais donc grâce de tout cela et passe de suite aux Dolmens.

Les dolmens de La Saussaye, distants l'un de l'autre d'environ 150 mètres, sont situés au haut d'un plateau couvert de bois qui domine d'un côté la Charente et de l'autre le bassin de Brouage, autrefois baigné par les eaux de la mer.

Le plus grand de ces monuments se compose d'une vaste table de 5m30 de longueur sur 2 mètres de largeur et 0m80 d'épaisseur, de forme allongée, ne reposant plus que sur trois piliers, les deux autres se sont affaissés à l'intérieur du dolmen sous le poids énorme de ce monolithe, qui se trouve par suite fortement incliné vers l'Est.

Une seconde table se trouvait primitivement juxtaposée à la première, mais lors de l'écroulement des piliers elle est tombée à l'extérieur du monument; ses dimensions sont :

Longueur.............	3m70
Largeur...............	2 40
Épaisseur.............	0 84

Le sol intérieur du dolmen est formé d'une vaste table de 3m70 de long sur 2 mètres de large et sur 55 d'épaisseur; dans sa partie Est, elle porte une ouverture ovale assez grande et qui paraît communiquer avec une sorte de conduit dont je parlerai tout à l'heure.

L'un des piliers Ouest porte sur le côté une vaste échan-

crure haute de 1 mètre, faite sans doute pour permettre d'entrer dans le monument ; les bords paraissent, du reste, avoir été arrondis avec soin.

A 3 ou 4 mètres du dolmen se trouvent rangés autour de lui quinze à seize petits menhirs, peu élevés, dont quelques-uns sont renversés et même brisés, mais qui constituent certainement les restes d'un cromlech, dont le centre est occupé par le dolmen.

Un certain nombre des pierres qui formaient cette enceinte a disparu, surtout dans la région du Nord-Est, où nous n'avons pu en retrouver.

L'autre monument n'est pas autre chose qu'un dolmen sous tumulus actuellement éventré. Une portion des terres qui formaient le tumulus a été enlevée et plusieurs des piliers qui soutenaient la table du dolmen ont été brisés. Quatre néanmoins sont encore debout et supportent la table qui est presque carrée et dont les dimensions sont :

Longueur	3m75
Largeur	2 85
Épaisseur	0 60

Le pilier Sud-Ouest porte une échancrure analogue à celle que j'ai signalée sur l'un des piliers de l'autre dolmen.

Presque en face on retrouve les traces d'une espèce de fossé assez profond, dont les parois semblent avoir été tapissées de pierres ; il se dirige vers l'autre dolmen en décrivant une courbe et va aboutir, ainsi que je l'ai dit, à l'ouverture pratiquée dans la dalle de l'autre dolmen.

Ce conduit assez mal conservé, du reste, se perd à quelques mètres des monuments sous d'épais fourrés de ronces et d'épines, où il ne nous a pas été permis de pénétrer ; nous n'avons donc pu le suivre sur tout son parcours, forcés que nous étions de l'abandonner par moments pour contourner ces obstacles.

Après l'avoir suivi ainsi, tant bien que mal, sur une

longueur de 50 à 60 mètres, nous avons rencontré une petite tombelle que les chercheurs du Veau-d'Or n'ont pas plus respectée que les autres monuments.

Ainsi cette sorte de tranchée, à laquelle je ne sais quel nom donner, semble relier entre eux ces trois monuments, et tout nous fait supposer qu'il existe d'autres tombelles et *tumuli* dans cette forêt.

Ces quelques lignes de description jointes à mes dessins suffiront, je pense, pour vous donner une idée de l'intérêt scientifique qu'offrent les monuments de La Saussaye.

A quoi servait cette tranchée ? Je l'ignore, et suis tout disposé à y voir un fait nouveau, digne de l'attention de tous ceux qui s'occupent des études préhistoriques.

N'est-il pas curieux aussi de retrouver ici comme à Gavr'innis et à Mané-lud (1) le sol du dolmen recouvert d'une dalle, et de constater, comme à Mané-lud encore, que cette dalle porte la trace du travail de l'homme, car je ne puis admettre que cette ouverture assez régulière, du reste, soit le fait du hasard seul.

Et cette petite enceinte de pierres, la seule connue dans le département, et qui rappelle Kermorvan, ne vient-elle pas confirmer l'opinion des savants qui considèrent les cromlechs, moins comme des monuments en eux-mêmes que comme l'entourage ou l'ornement d'un monument.

Enfin s'il est une théorie généralement accréditée, c'est bien celle qui enseigne que les véritables dolmens, menhirs ou cromlechs ne sont construits qu'avec des fragments de roches absolument bruts, c'est-à-dire ne portant aucune trace de travail. Eh bien ! nos monuments de La Saussaye se joignent à ceux de Lhoumée (Charente-Inférieure), à ceux de Bretagne, à ceux d'Angleterre, et d'ailleurs pour protester contre une opinion si absolue.

Malheureusement pour nous, nous ne venions à La Saus-

---

(1) Morbihan.

saye qu'après les chercheurs de trésors ; aussi n'avons-nous trouvé sous ces monuments qu'une dent humaine et quelques mauvais éclats de silex, et dans la tranchée quelques fragments d'une poterie grossière, épaisse et noire.

Mais nos recherches furent plus fructueuses dans un champ de blé peu éloigné de là ; une heure nous suffit pour réunir une série de silex taillés de l'époque néolithique, parmi lesquels je signalerai trois fragments de haches polies, deux pointes de ces outils dits : flèches à tranchant transversal pour quelques-uns, mais qui ne sauraient plus longtemps conserver cette appellation, huit à dix jolis grattoirs, plusieurs nucléi, un percuteur et quelques lames.

De retour à Saint-Aignan, nous employâmes les quelques instants que nous dûmes accorder à notre monture pour refaire ses forces, à explorer plusieurs des coteaux qui entourent le bourg ; sur tous, nous pûmes recueillir quelques silex travaillés.

Puis nous reprîmes la route de Charente ; en passant, nous jetâmes un rapide coup d'œil sur les ruines du vieux monastère de Moustierneuf, autour desquelles sont venues se grouper un certain nombre de petites maisons de cultivateurs dont l'ensemble forme actuellement le village de Monterneuf.

Plus loin, nous aperçûmes au-dessus des bois comme un immense squelette gris, c'était l'abbaye de Trizay.

Malgré l'heure avancée, nous ne pûmes résister au désir d'aller visiter ces magnifiques débris qui, malgré les ans, malgré les actes de vandalisme dont ils ont à souffrir, attestent encore hautement de l'importance et des splendeurs primitives de ce monument.

Nous n'eûmes point à regretter les quelques kilomètres qu'il nous fallut faire à travers les bois pour arriver jusque-là. M. Vivien, qui possède une partie de ces ruines, tandis que le surplus appartient à la commune, voulut bien nous accompagner et nous ouvrir les portes des anciens cloîtres

dont il a fait des bâtiments de servitudes. Grâce à sa complaisance, nous pûmes tout visiter à notre aise, admirer les belles voûtes, les chapiteaux richement sculptés et les quelques peintures murales qui subsistent encore.

Ce monument présente une assez heureuse superposition du style de la Renaissance au style roman.

Dans la partie qui appartient à la commune, nous remarquâmes une belle voûte, de belles sculptures et aussi quelques lambeaux de peintures. Mais nous ne pûmes maîtriser un sentiment de tristesse, lorsque M. Vivien nous fit voir des corniches brisées, martelées il y a quelques années par ordre de la municipalité de l'endroit, parce qu'elles portaient des oiseaux dans lesquels on avait cru reconnaître l'emblème d'un trône qui venait de s'écrouler.

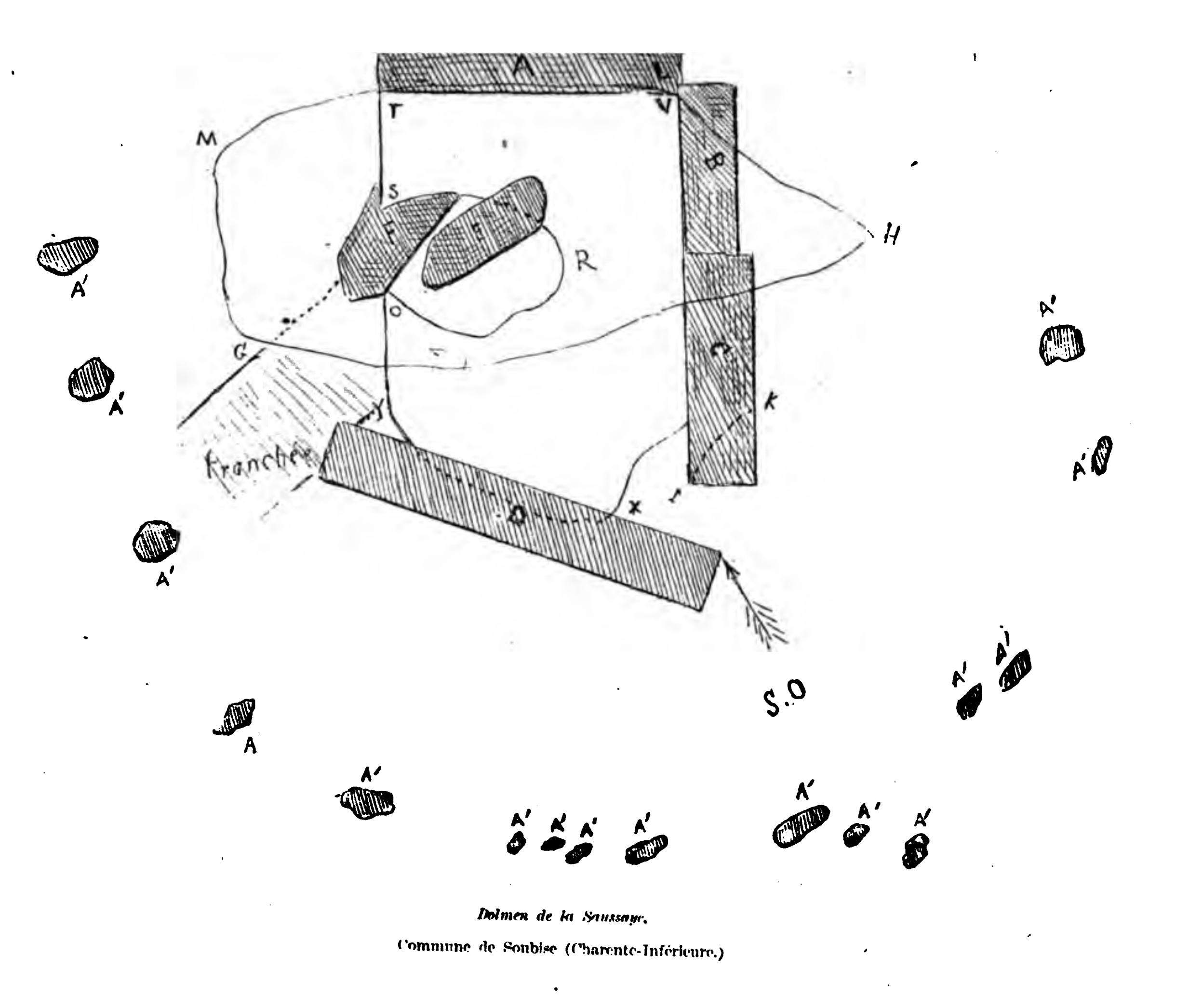
A Rome, lorsqu'un empereur venait à décéder, le jour même de sa mort on précipitait sa statue dans le fleuve; aujourd'hui, après deux mille ans de civilisation, soit disant, faisons-nous mieux?

Quand donc en aurons-nous fini avec ce vandalisme!

Que n'ai-je à mon service les connaissances en sculpture et en architecture de notre collègue M. Braquehaye et l'habileté de crayon de quelques-uns d'entre vous, il me serait possible alors de vous donner de souvenir un aperçu de ce beau monument. Des affaires importantes me rappelaient à Pons et ne me permettaient pas de prolonger mon voyage, aussi n'ai-je pu prendre de croquis, et plutôt que de commettre des erreurs, je préfère remettre ma description à plus tard; partie remise ne sera pas partie perdue, je l'espère du moins.

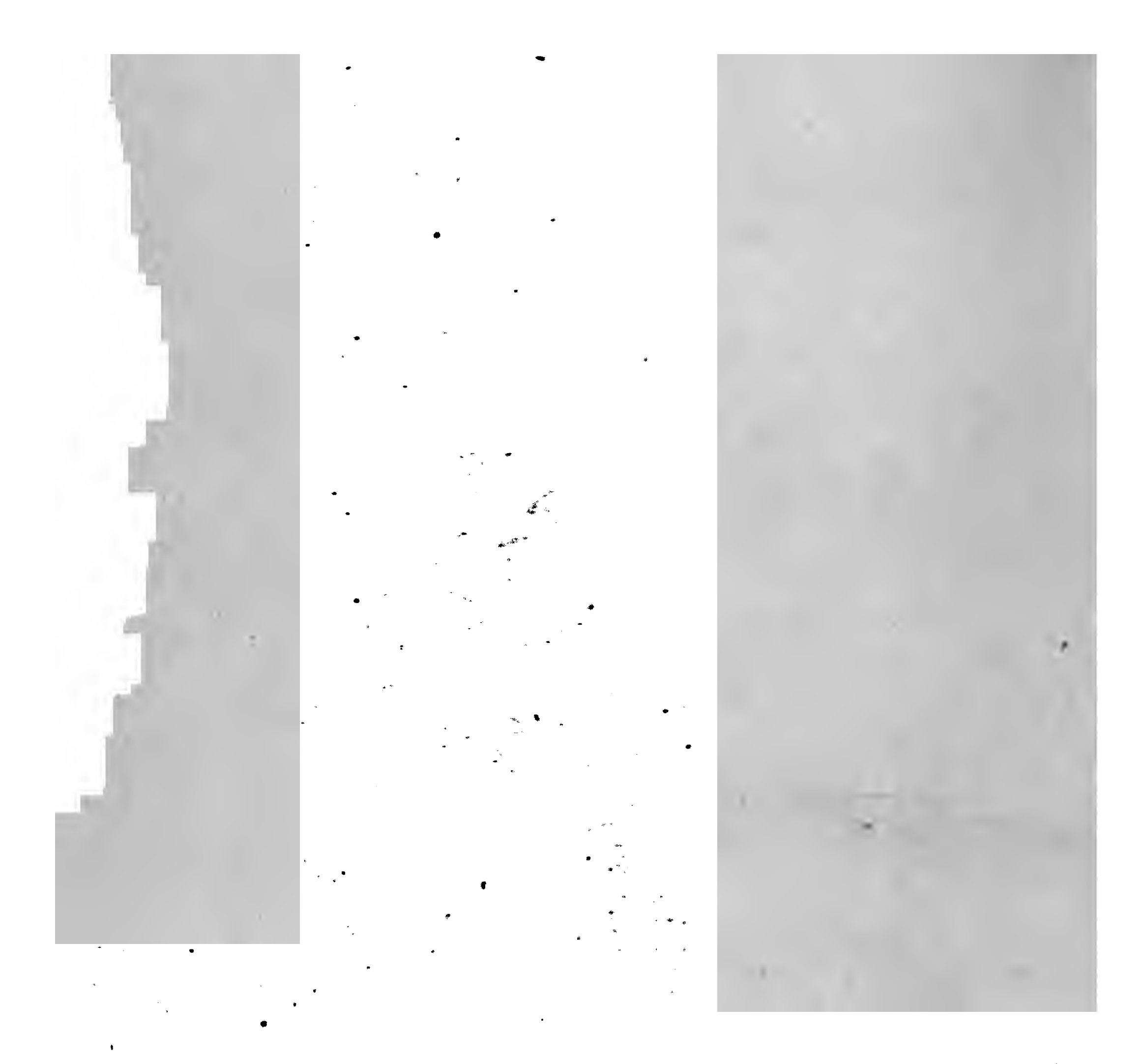
Pons, le 27 octobre 1877.

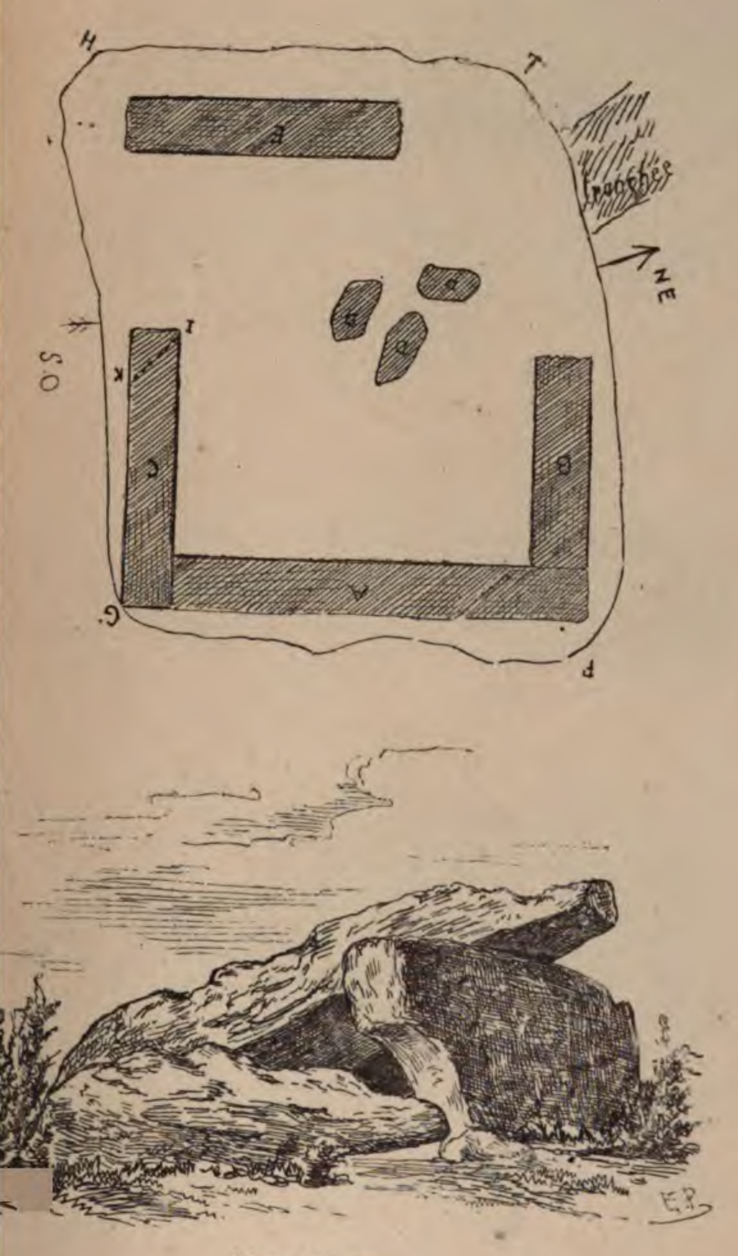




Dolmen de la Saussaye.

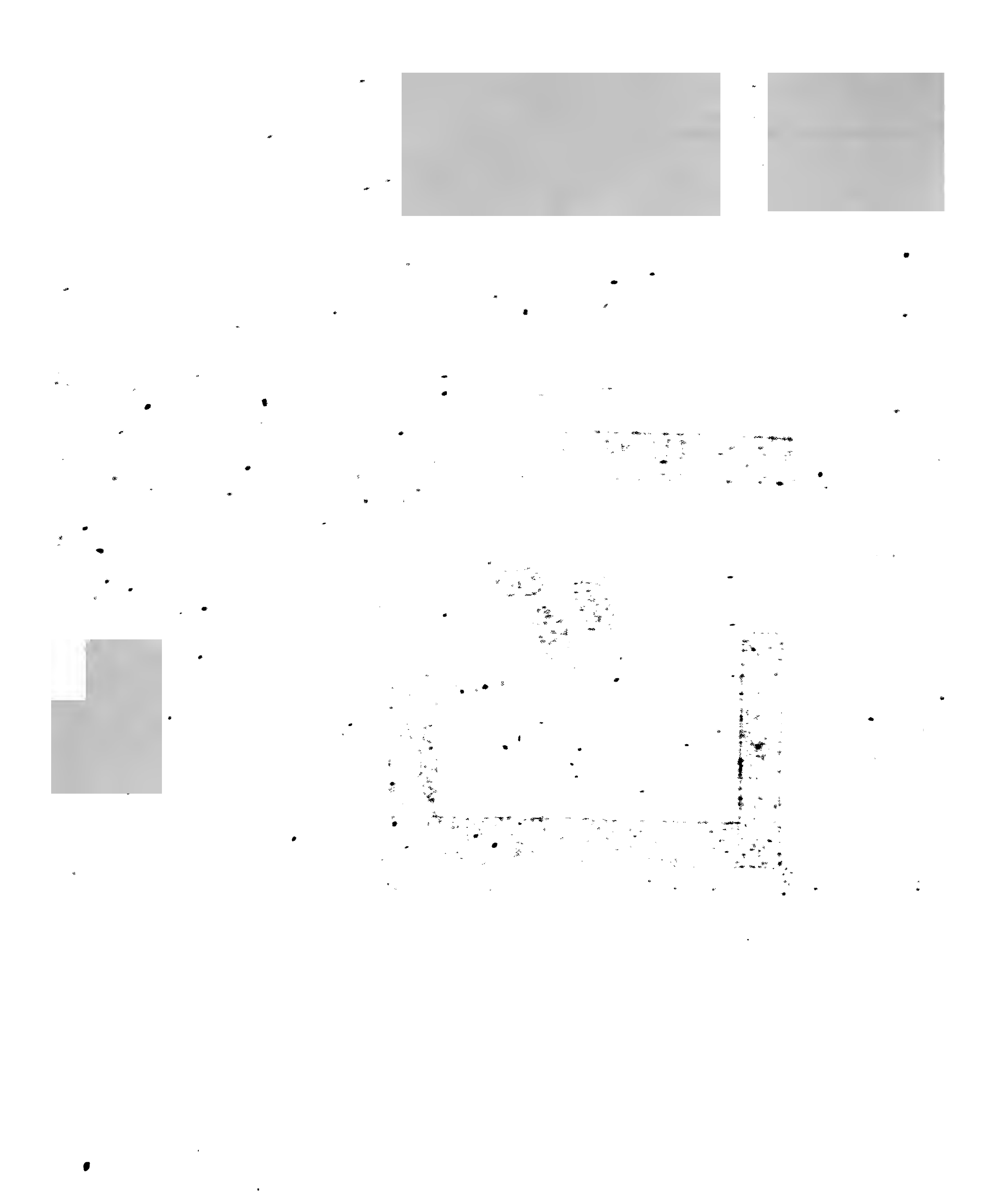
Commune de Soubise (Charente-Inférieure.)





Dolmen de la Sauzaye.

Commune de Soubise (Charente-Inférieure.)



NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR

LES FOUILLES EXÉCUTÉES A BORDEAUX DE 1863 A 1876 [1];

Par M. SANSAS.

(Suite.)

En démolissant les maisons qui masquaient, à l'est, la tour Pey-Berland, on a atteint une partie encore enfouie sous le sol de l'ancien mur d'enceinte de Bordeaux. Deux fragments de pierre arrachés de ce mur portent l'inscription suivante :

. . . VLPARO
. . . . ESTESTAMENTO . F . C

C'est un nouveau nom *biturige* qui nous est révélé. Malheureusement, il ne peut pas être complet, et le nom des héritiers manque entièrement. Peut-être, ainsi que cela est arrivé lors de la démolition du fort du Hâ, où les deux parties d'un autel taurobolique ont été trouvées en deux endroits différents, le commencement de l'inscription dont il s'agit se trouve-t-il au milieu des constructions encore intactes.

(1) Extrait du journal *la Gironde*. — Voir tome III, p. 187.

Quoi qu'il en soit, sous le rapport paléographique, notre inscription est digne d'intérêt. Les caractères en sont tracés avec le plus grand soin; ils ont onze à douze centimètres de hauteur, ce qui est une dimension peu commune. Les lettres, bien finies, un peu lourdes et carrées, offrent des jambages forts, tous d'une égale largeur, sans déliés, bien d'aplomb et terminés par un petit évasement très-régulier; les O sont absolument ronds et non ovales; le dernier jambage de la lettre M, incliné de gauche à droite, sert à former la lettre suivante E; le dernier jambage de la lettre N, prolongé au-dessus de l'alignement des autres lettres et surmonté d'une ligne horizontale, forme le T.

Cette inscription, qui devait appartenir à un monument d'une grande importance par ses dimensions, me paraît remonter à la seconde moitié du IIe siècle; elle compterait ainsi *seize cents ans* d'existence.

27 novembre 1863.

En creusant les fondations de la maison située à l'angle sud-ouest formé par la jonction de la rue de la Vieille-Tour avec la rue Porte-Dijeaux, on vient de découvrir quelques membres d'architecture gallo-romaine, bien mutilés sans doute, mais non dépourvus d'intérêt.

Ces pierres de très-fort appareil, provenant de la destruction d'un monument considérable, avaient été placées par assises, sans mortier, dans la direction est-ouest, presque sur l'alignement du côté nord de la rue Porte-Dijeaux. Cette construction, de même nature que les anciennes murailles gallo-romaines de Bordeaux, paraissaient s'y rattacher et former la base, soit d'un montant de la première Porte-Dijeaux, soit d'un réduit carré intérieur, destiné à défendre de ce côté l'entrée de la ville.

Les sculptures dont on trouve les traces sur la plupart de ces pierres méritent de fixer l'attention par le caractère qu'elles offrent. Deux fragments de corniche, dont un seul

a pu être conservé, permettent d'apprécier le décor et peut-être de reconnaître la destination du monument d'où ils proviennent. L'ensemble du travail, très-bizarre, offre un caractère fortement accusé; la profusion des ornements et l'irrégularité du dessin indiquent une époque de décadence, et une œuvre où la *fantaisie* domine plutôt que l'inspiration du bon goût.

Ce sont des enroulements de feuillages comme la nature n'en produit pas, et, ce qui est le plus saillant, des modillons *en forme de tête d'homme portant d'énormes moustaches.* Entre ces modillons se trouvent deux petits caissons dont l'un contient un bouclier ovale, et l'autre l'indication d'un casque avec une sorte de visière, couvrant le nez, arme défensive, plus usitée chez les gladiateurs que chez les guerriers romains. Les têtes dont nous avons parlé sont entourées d'ornements dérivés des productions du règne végétal avec lesquels elles semblent faire corps.

C'est un genre de travail *fantaisiste* qui a toujours paru sourire aux sculpteurs bordelais; car, dans une autre partie de la ville, vis-à-vis la rue du Jardin, on a trouvé, il y a quelques années, un fragment de sculpture où trois feuilles de vigne réunies formaient une *tête d'homme;* et sur le pourtour de la chapelle de Saint-Joseph, à notre Cathédrale, dans des sculptures appartenant à la première époque ogivale, on trouve encore deux têtes grimaçantes, formées avec des feuillages.

La corniche, dont on a conservé les restes et qui a été transportée de la Mairie avec quelques autres fragments a dans son ensemble une hauteur de 59 centimètres; elle devait donc appartenir à un bâtiment élevé d'environ 13 *mètres*, c'est-à-dire d'une hauteur supérieure à celle de notre Grand-Théâtre. Quelle pouvait en être la destination ?

Les figures à *moustaches,* qui représentent des têtes de Gaulois, puisque cet ornement était spécial à ce peuple, et l'indication militaire d'un casque et d'un bouclier, fe-

raient d'abord penser qu'il s'agit d'un arc de triomphe. Mais on doit renoncer à cette idée, parce que les têtes dont il s'agit n'ont aucun caractère *sérieux*, et parce que les armes sont de si petite dimension relativement au reste des ornements, que leur représentation a évidemment eu lieu sans intention arrêtée, et seulement pour occuper un espace qu'il était impossible de laisser vide.

Lorsque les Romains représentaient des peuples vaincus, et surtout des peuples avec lesquels la lutte avait été longue et héroïque, ils ne les représentaient pas sous des traits satiriques et n'en faisaient point ce que nous appellerions aujourd'hui la caricature. Le vainqueur rehausse sa gloire en élevant celle des hommes qu'il a vaincus.

Nous croyons donc que la décoration dont il s'agit ne peut s'appliquer qu'à un monument où la gravité romaine pouvait sans inconvénient se dérider et où le peuple gaulois pouvait, sans être trop blessé, devenir l'objet de quelques plaisanteries, c'est-à-dire un *théâtre*.

Bordeaux avait ses arènes dont le Palais-Gallien nous offre des traces; son hippodrome, puisque des sculptures conservées au Musée nous représentent des courses de chars, et des bains somptueux dont les traces furent découvertes en 1594 au prieuré Saint-Martin, hors la Porte-Dijeaux. Bordeaux devait bien avoir son théâtre comme Arles, et toutes les villes importantes avaient le leur.

Les masques gaulois, qui expriment dans les sculptures dont nous nous occupons une fureur comique, sembleraient indiquer que dans les comédies de cette époque on introduisait sur la scène bordelaise, sous le costume gaulois, des bouffons qui, par leur inexpérience des mœurs et des habitudes romaines, devaient exciter le rire des spectateurs.

La découverte, qui vient d'avoir lieu, si notre appréciation est juste, indiquerait que le théâtre gallo-romain de Bordeaux devait se trouver près de la rue Porte-Dijeaux, car on

transporte le moins loin possible des pierres cubant plus d'un demi-mètre.

Les Romains, habiles à profiter des accidents de terrain pour donner à leurs monuments tout l'éclat et toute la commodité possible, ne durent pas, en effet, négliger cette différence de niveau si sensible entre la rue Porte-Dijeaux et la rue Montméjean, et où la nature semble avoir fait tous les frais d'établissement de gradins.

Et de plus nous trouvons dans les Variétés bordelaises de Beaurein que, lorsqu'on a construit l'ancien hôtel du gouvernement, dont on forme aujourd'hui un palais archiépiscopal, on a trouvé les restes d'un monument des plus riches, vastes constructions, colonnes et statues de marbre, etc., etc. Plusieurs restes de cette dernière espèce ont même, dit cet auteur, *été laissés sous les maisons voisines.* Peut-être en découvrira-t-on quelque chose dans les constructions qui se préparent.

Toujours est-il que lorsqu'on a construit la façade midi du nouveau palais archiépiscopal, en avant de l'emplacement occupé par cette façade, et sous le jardin qui vient d'être créé, on a, l'année dernière, *découvert un mur romain de forme demi-circulaire ayant son diamètre au nord,* mur qui n'a pas été attaqué, à ce que nous a assuré M. Lassègne, conducteur des travaux, mais que nous n'avons pas eu l'avantage de voir.

Cette construction demi-circulaire, faisant face à la rue Porte-Dijeaux, et les débris somptueux dont parle Beaurein, semblèrent assez se rapporter à la construction d'un théâtre dont la décoration extérieure, du côté de la rue Porte-Dijeaux, nous serait révélée par la découverte qui vient d'avoir lieu. L'avenir nous dira sans doute si cette conjecture est fondée.

12 juillet 1864.

Voici le résumé de ce que nous avons appris (25 juillet 1864), au sujet des différentes fouilles qui viennent d'être pratiquées vers le centre du cirque gallo-romain de Bordeaux, plus connu sous le nom de Palais-Gallien.

La nouvelle administration municipale de Bordeaux a chargé une commission spéciale d'architectes et d'archéologues d'aviser aux moyens de tirer le meilleur parti possible, pour l'honneur et l'embellissement de notre ville, des ruines du Palais-Gallien. Cette commission est entrée en fonction et l'on s'occupe d'instruire cette affaire, qui n'est pas sans offrir de grandes difficultés, à raison des nombreuses constructions élevées dans le périmètre de l'ancien cirque. Il importait cependant de bien se rendre compte de ce qu'étaient dans l'origine les arènes de Bordeaux.

D'après deux monuments déposés au Musée de Bordeaux, il paraît qu'on exécutait dans cette ville, du temps des Romains, de splendides courses de chars. L'un des deux monuments représente un personnage debout sur un char à deux roues, tenant d'une main une palme, de l'autre une couronne, et dirigeant ses chevaux par les mouvements de son corps, autour duquel il a passé les rênes. Le second est une sorte d'ove ou de vase simulé, en calcaire, entouré vers le milieu d'une frise représentant en bas-relief une course de chars lancés à toute vitesse, et près d'atteindre les bornes en forme de pyramides (*metæ*) qui indiquaient le terme de la course.

Il restait à savoir si ces courses avaient lieu dans l'intérieur du cirque que nous connaissons. On a dû, à cet effet, rechercher si le cirque de Bordeaux, comme le grand cirque de Rome, avait été divisé par un petit mur (*spina*) autour duquel devaient tourner les chars. On désirait aussi connaître à quelle profondeur exacte se trouvait l'ancien *sol* des arènes.

C'est pour cela qu'on a fait pratiquer les fouilles dont nous avons parlé.

Il n'a été trouvé aucune trace de *spina*. Donc, selon



toutes les probabilités, les courses de chars se faisaient, à Bordeaux, *dans un local autre* que le cirque Gallien, et celui-ci était exclusivement réservé aux luttes des gladiateurs et aux combats d'animaux.

Le peu d'étendue, relativement parlant, de l'arène du Palais-Gallien semble donner à cette hypothèse la force d'une vérité démontrée. Il faut donc chercher ailleurs l'emplacement de l'antique hippodrome.

Relativement à la nature des terrains traversés par les fouilles, on a trouvé :

1° Une couche de remblais moderne de 1m30 à 1m40;

2° Une couche de chaux d'environ 1m40 recouvrant des ossements humains;

3° Une couche de sable (terrain rapporté) parfaitement homogène et sans gravier, d'une épaisseur de 80 centimètres : *c'était l'arène du cirque.*

Il faut remarquer que dans la première fouille, la partie inférieure de la couche de chaux s'étant combinée avec le sable de l'arène, elle paraissait avoir une puissance de 2m10, tandis que la couche de sable n'aurait eu que 5 centimètres d'épaisseur. La véritable disposition des choses s'est produite dans la deuxième fouille, où l'humidité étant moins grande, la combinaison du sable et de la chaux n'a pas eu lieu.

4° Au-dessous de l'*arène*, un amas de sable graveleux et de cailloux roulés avec traces d'argile.

Après avoir, dans la première fouille, creusé dans ce terrain sur une profondeur de 1m70, on a reconnu que, malgré son apparence de *terrain naturel*, il avait cependant été manié, puisqu'on a trouvé au-dessous quelques briques et quelques moëllons semblables à ceux employés à la construction du Palais-Gallien.

5° Une couche d'eau provenant d'infiltrations.

Enfin, à l'aide d'une sonde, on a reconnu que le terrain sous-jacent, jusqu'à une profondeur de 3 mètres, se composait d'argile homogène.

Les travaux n'ont été poussés jusque-là que dans la première fouille; dans la seconde, on s'est arrêté au-dessous de l'arène du cirque.

Lors de la seconde fouille, on a trouvé, *dans le sable même de l'arène*, une médaille moyen bronze du Haut-Empire, très-oxidée et une lame de fer, longue d'environ 25 centimètres, large d'environ 5 à 6 centimètres, dont il a été impossible de reconnaître la destination, vu l'état de détérioration où elle se trouvait.

Comme résultat de ces recherches, il est prouvé que l'*arène du cirque*, épaisse de 80 centimètres environ, se trouvait à 2m70 au-dessous du niveau actuel de la rue du Colysée. C'est le niveau normal actuel du sol gallo-romain à Bordeaux. On le trouve généralement partout à cette profondeur, sauf dans les parties où ont eu lieu des remblais ou des déblais considérables spécialement exécutés à des époques récentes pour régulariser les pentes naturelles du terrain.

24 juillet 1864.

---

1. En creusant les caves de la maison rue Saint-Paul, vis-à-vis le nouvel archevêché, on a découvert les ruines d'une habitation gallo-romaine détruite par un violent incendie. Les débris de tuiles à rebords brisées et de matériaux calcinés s'élevaient jusqu'à 30 centimètres environ au-dessous du niveau de la rue. Dans ces décombres, on a trouvé une grande quantité de fragments d'enduits coloriés en rouge ou portant des traces de décors, deux grands bronzes du Haut-Empire, une lampe en fer brisée, de petites masses de métaux fondus, deux fragments de marbre gris longs d'environ 30 centimètres, sur une épaisseur de 10 à 12, ayant formé l'encadrement d'une riche décoration, quelques débris de plaques de marbre vert, etc., etc. Tout cet amas reposait sur une aire en ciment épaisse de 12 centi-

mètres, parsemée de petits cailloux roulés et de morceaux de briques ; elle était située à 1m60 environ au-dessous du sol actuel.

Dans les fondements d'une vieille muraille de construction postérieure à la ruine du premier édifice, on a découvert une pierre sculptée qui mérite de fixer l'attention. C'est un bloc de calcaire de 70 centimètres à sa partie supérieure et d'un moindre diamètre à sa partie inférieure. Sur chacune des quatre faces principales, qui sont d'égales dimensions, se trouve représenté un personnage en forme de cariatide, les bras élevés au-dessus de la tête, et soutenant ainsi une corniche des plus élégantes. La face supérieure de ce monument est enrichie de sculptures, et au centre se trouve un relief bien dégradé, mais qui paraît être une rosace ou une patère. S'il en est ainsi, ce seraient les restes d'un autel quadrangulaire bien remarquable par ses formes, qui seraient analogues à celles des autels à trois faces évasées ou trépieds.

2° Dans les fouilles pratiquées à la hauteur de l'emplacement dont il vient d'être parlé, mais au nord du corps principal du nouvel archevêché, du côté de la rue Vital-Carles, on a découvert au-dessous du sol les restes d'un mur gallo-romain, de belle construction, petit appareil, se prolongeant de l'est à l'ouest, encore dans un bon état de conservation. A une profondeur de 3 mètres s'est présenté un carrelage en grandes et fortes briques de 33 centimètres de côté. Dans les décombres, au-dessus de ce carrelage, on a également trouvé une base de colonne en marbre blanc dont la plinthe était coupé à six pans, et deux longs tambours de colonnes cannelées en pierre de taille, ayant environ 33 centimètres de diamètre et 1m50 de longueur.

3° Enfin, rue Castillon, à l'angle de la rue Porte-Dijeaux, après avoir rencontré à environ 3 mètres des débris gallo-romains calcinés, et en descendant à 5 mètres au-dessous du sol de la rue, on est arrivé au terrain naturel, composé

d'une forte couche d'argile, au-dessous de laquelle s'étendait le calcaire à miollites qui forme le sous-sol de Bordeaux. L'argile et le calcaire offraient une forte inclinaison en pente vers l'est. On a reconnu que ce calcaire, dans sa partie orientale, avait été attaqué par la main de l'homme à des époques qui doivent remonter à la plus haute antiquité.

Nous recueillons tous ces indices dès qu'il nous est donné d'en avoir connaissance. Mais il serait bien plus avantageux pour l'histoire de notre ville que MM. les Architectes et MM. les Entrepreneurs voulussent bien prendre note exacte de tout ce qu'ils rencontrent de remarquable dans l'exécution des travaux qu'ils leur sont confiés. Nous savons que quelques-uns d'entre eux ont soin de le faire; mais des notes prises isolément et presque toujours livrées à l'oubli dans des cartons fermés au public perdent toute l'utilité qu'elles devraient avoir. Ce n'est qu'en comparant les découvertes faites sur divers points et à diverses époques, qu'il sera possible d'en déduire les conséquences importantes. Nous ne saurions trop recommander à nos concitoyens la publication des observations qu'ils sont appelés à faire sur l'état ancien de notre ville.

24 septembre 1864.

(A suivre.)



NOTICE

SUR

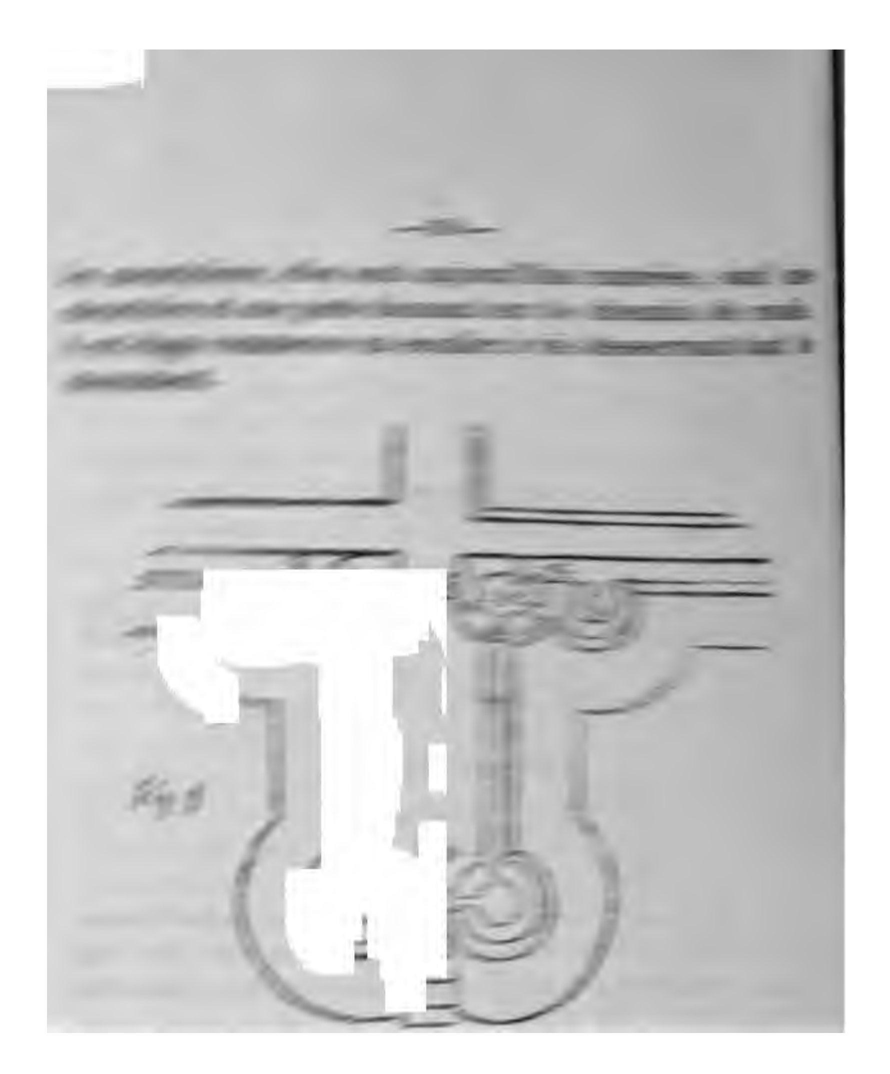
LES ANCIENNES TOURS DE L'HOTEL DE VILLE

DE BORDEAUX

Par M. TAPIAU

Ce monument, construit au XIIIe siècle, renfermait au centre une cour de 16 mètres de longueur sur 9^m50 de largeur. Du côté de la ville s'élevaient les tours que l'on voit aujourd'hui et à l'autre extrémité deux autres tours percées de meurtrières s'ouvrant sur la campagne, entre lesquelles une porte et un pont-levis donnaient accès dans la cour. Un mur d'enceinte, avec chemin de ronde, reliait ces constructions et se joignait aux axes des grandes tours, dans lesquelles s'ouvrait une porte de communication.

A chacun des angles formés par les remparts et le mur d'enceinte s'élevait une autre tour de moindre importance, construite à l'extérieur du monument, comme l'indique le plan (figure 1). La base d'une de ces tours existe encore dans la maison mitoyenne ; un escalier de bois sert actuellement pour communiquer avec les caves formées par les anciens souterrains. A l'intérieur du monument, les portes donnant sur les remparts existent ainsi que



[illegible] avec les [illegible]
[illegible] de la ville. La [illegible]
[illegible] pas. Les deux tours [illegible] de fenêtres ogivales et surmon-
tées de mâchicoulis.

[illegible], à la suite de l'établissement de la gabelle, une

formidable révolte eut lieu : Monneins, lieutenant du roi Henri II, fut massacré ; des représailles non moins violentes furent infligées aux coupables et à la ville ; le connétable de Montmorency vint, sur l'ordre du roi, châtier la population ; il fut décidé que l'Hôtel de Ville serait rasé. De ce désastre, la grande tour Est seule est restée debout sans trop de mutilations ; en 1556, elle fut restaurée en même temps que la tour Ouest fut réédifiée.

L'arc ogival de la porte, la façade au-dessus, ainsi que les arcs de l'étage de la cloche, furent construits à l'époque de cette même restauration. La jonction des arcs à la maçonnerie des tours et le profil des moulures indiquent une construction bien plus récente que le XIIIe siècle ; ce qui l'affirme avec certitude, c'est le mur de façade au-dessus de la porte ; ce mur, de 1^m80 d'épaisseur, n'est relié à la construction qu'extérieurement par les pierres qui font parement ; à l'intérieur, cette façade n'est qu'appuyée contre les tours et ne se trouve nullement engagée dans l'ancienne maçonnerie ; de même qu'aux arcs de l'étage de la cloche, la construction n'est presque pas liée, les joints d'assises ne correspondent pas avec les assises de l'ancienne tour Est; à l'extérieur (à part les sommiers), l'arc n'est que raccordé à l'ancienne construction.

Le mur du XIIIe siècle que j'ai retrouvé et que personne, je crois, n'avait encore remarqué, est en arrière-corps de 3^m30 de la nouvelle façade ; il est parfaitement relié à la construction de deux tours, les pierres sont bien engagées, les assises règnent régulièrement et il est visible que cette construction date de l'époque primitive. Les meurtrières pratiquées à ce mur prouvent évidemment qu'il était apparent, tandis qu'il se trouve aujourd'hui à l'intérieur et forme le côté d'un cachot étroit de 1^m50 et très-obscur ; un blocage de gros moellons comble aujourd'hui le passage ainsi que les meurtrières.

La démarcation subite des profils, des cordons ou bandeaux qui se produit à la jonction de la nouvelle façade et

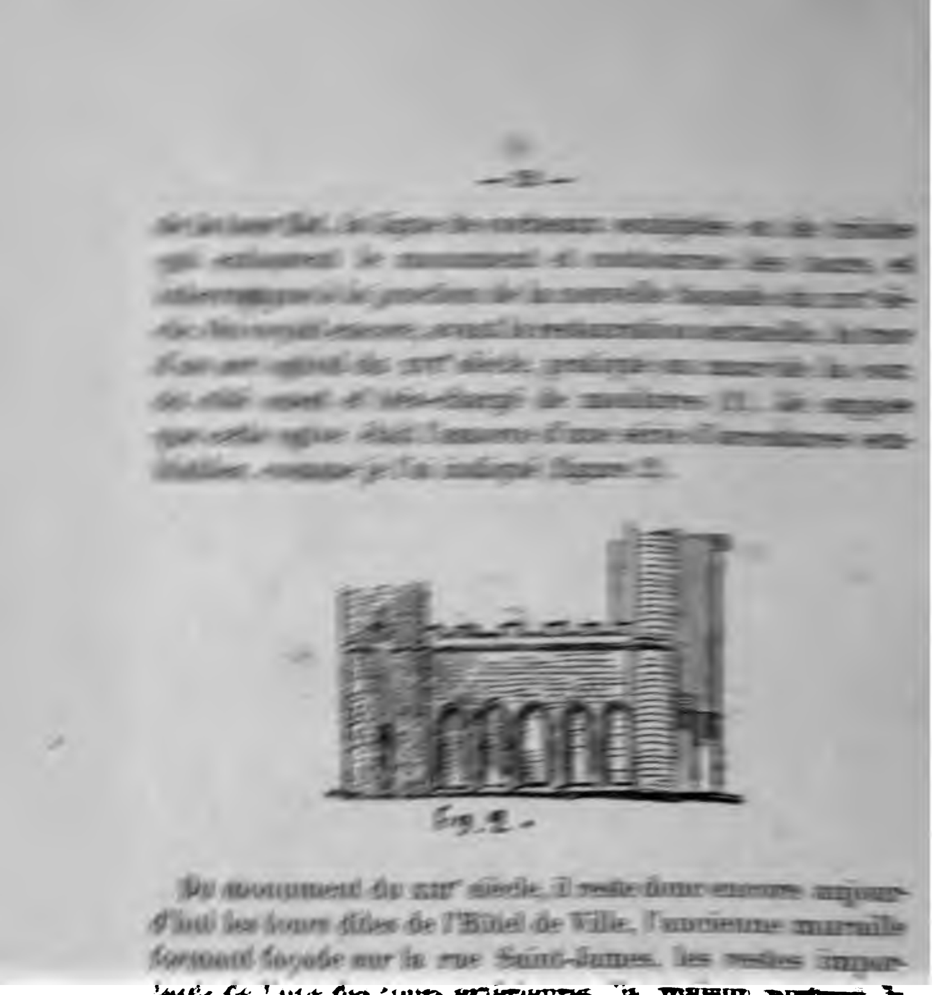


Fig. 2.

Du monument du XIII[e] siècle, il reste donc encore aujourd'hui les tours [illegible] de l'Hôtel de Ville, l'ancienne muraille formant façade sur la rue Saint-James, les restes importants de l'une des tours extérieures, la maison portant le n° [illegible] est bâtie dans cette tour, et les restes d'un mur circulaire de l'une des tours plus petites qui étaient presque semblables à celles qui restent encore debout. Sur ces vestiges du mur circulaire qu'on voit à droite en descendant l'escalier de [illegible], on a bâti un mur nouveau pour l'escalier de la maison.

Au siècle dernier, en 17[illegible], eut lieu une autre restauration des deux façades au-dessus du grand motif de l'horloge, construit vers 1570 et restauré en 1592. On recouvrit

(1) Le mur de la cour ainsi que les remparts furent restaurés en 1530 : c'est aussi la date de la construction des cachots ou souterrains voûtés qui m'a été fournie par M. Gaullieur, archiviste de la ville.

alors d'une maçonnerie de moellons un chemin de ronde, des meurtrières et des machicoulis (figure 3) que j'ai trou-

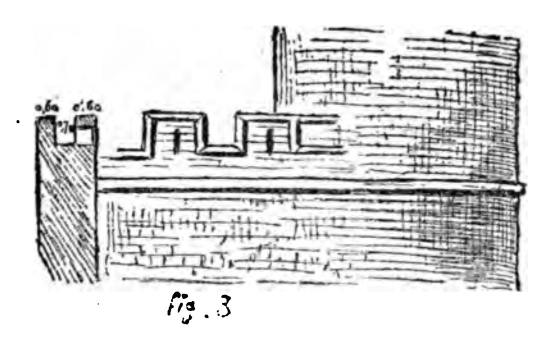


Fig. 3

vés, et dont on n'avait pas encore fait mention ; j'ai pu en relever les mesures exactes et j'ai constaté que c'est sur les machicoulis qu'on a placé la grosse moulure qui sert de base à la galerie en fer forgé.

Des objections au sujet de l'emplacement des tours m'ayant été faites, j'ai consulté aux Archives de la ville : 1° le plan de Lattré de 1733 ; 2° les documents donnés par la Commission des monuments historiques (1) ; 3° l'ouvrage de M. Léo Drouyn, *Bordeaux vers* 1450. La Commission des monuments historiques donne au plan de la cour 25 mètres sur 10m50 et trois tours de chaque côté. Les plans reproduits dans l'ouvrage de M. Drouyn donnent 31 mètres et trois tours de chaque côté. Je ne trouve pas ces dimensions exactes ; celles que j'ai relevées sur place ne donnent à la cour que 16 mètres sur 9m50. Quant aux tours intermédiaires figurées sur ces plans, en admettant que la partie du mur arrondie à la porte de l'église Saint-Eloi soit une des tours mentionnées dans les ouvrages cités plus haut, elles seraient à 2m75 de distance de celles existantes, et auraient environ le même diamètre. Or, j'ai visité en face les caves des maisons nos 51, 53, 55 : je n'y ai pas vu

(1) Tome Ier, années 1848-49, page 14.

de preuve de cette assertion : à la maison n° 30, où la trace de la tour devrait être apparente selon l'indication des plans consultés, j'ai trouvé une cave voûtée plein cintre de 1m 30 de largeur et d'une grande profondeur parallèle à celle du n° 31. La maçonnerie de cette voûte n'est pas reliée aux fondations considérables du mur d'enceinte de la cour, et je déclare n'avoir pas trouvé trace de cette tour intermédiaire.

On a objecté « que les tours qu'on voit aujourd'hui auraient été construites bien après les autres figurées sur le plan, et que les deux petites tours n'existaient peut-être pas. »

Comme je l'ai dit ci-dessus, j'ai trouvé la trace d'une de ces petites tours dans la maison mitoyenne.

J'ai appris dernièrement qu'à la suite de travaux faits, il y a environ 25 ans, dans l'église Saint-Éloi, on découvrit les fondations d'une tour semblable dans la nef et à pareille distance de la grande tour.

Enfin, un document, que je crois de la plus grande importance pour soutenir mon opinion, m'a été communiqué par M. Gaullieur, archiviste de la ville ; c'est le dessin d'un sceau appendu à une charte sur parchemin du 23 novembre 1297, représentant les quatre tours vues de face. — Ce dessin, dont l'original est conservé à Paris, à la Bibliothèque Nationale, est reproduit dans le Tome I des Archives historiques de la Gironde, page 7.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES

Les fouilles exécutées à Bordeaux pendant les mois d'août, septembre, octobre, novembre, décembre 1877, janvier, février et mars 1878, ont fourni les résultats suivants, que notre infatigable collègue, M. Camille de Mensignac, communique à la Société archéologique :

Rue Porte-Dijeaux, n° 51. — Rue Porte-Dijeaux, entre la place Puy-Paulin et la rue de Grassi, on a constaté à 3 mètres de profondeur, les ruines d'une habitation gallo-romaine, détruite par un violent incendie.

Dans les déblais remplis de cendres et de charbons, on a recueilli les objets suivants :

Os travaillé :

3 *cylindres creux* de 0m03 de diamètre et de 0m04 de longueur, percés de trous ronds sur l'une des faces du cylindre. On considère généralement ces objets comme ayant servi de *charnières*.

Bronze :

Pince épilatoire, hauteur 0m10.

Bague avec chaton.

Charnière de petite dimension, affectant la forme d'un cœur, et couverte de dessins gravés.

Fer :

Une *lampe romaine* (?).

Terre cuite romaine :

3 *vases en terre rouge*, à goulots étroits, hauteur 0m10, diamètre du col 0m05.

Plusieurs poids de *tisserand* (?), de différentes grandeurs et de différentes grosseurs, en terre rouge, jaune et grise.

Le *torse d'une statuette* en terre cuite blanche, représentant une femme allaitant un enfant (déesse mère ou Vénus Labitine) assise dans un fauteuil de jonc tressé, à dossier plein et rond. Cette figurine est creuse et moulée. La partie inférieure du fauteuil qui a été malheureusement brisée porte encore quelques lettres tracées à la pointe.

Nombreux fragments de vases de toutes formes et de toutes grandeurs en poterie rouge, noire, grise, etc.

Le sol vierge a été rencontré à 5 mètres de profonfondeur.

Sur cet emplacement, on vient de démolir une importante construction du xve siècle, désignée dans l'ouvrage, Bordeaux vers 1450, sous le nom de l'*oustau de Jehan Mercey* (1).

Dans une salle du rez-de-chaussée, on remarque une cheminée, malheureusement fort détériorée; les jambages avec colonnes, chapiteaux et bases moulurées étaient presque intacts; le manteau a été détruit.

Du plafond à poutres et chevrons apparents, nous n'avons à signaler que quelques ornements sculptés, tels que têtes chimériques, blasons, moulures, etc., exécutés sur chaque face des trois maîtresses poutres. Un plafond semblablement décoré existait dans la pièce correspondante du premier étage.

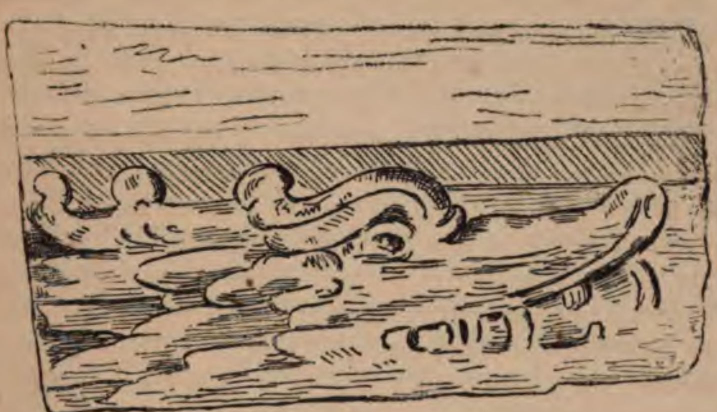
Nous citons, pour mémoire, des fenêtres à menaux et à traverses ornées de moulures délicates; un escalier du xve siècle, en pierre, aujourd'hui détruit; un arc en accolade sculpté sur la muraille mitoyenne du n° 49; une gargouille en pierre, aujourd'hui disparue.

---

(1) Bordeaux vers 1450, page 455.

Les pièces que nous venons de décrire avaient 10 mètres de long sur 7 mètres de large.





La cave de cette maison, de la même grandeur que les appartements ci-dessus décrits, était voûtée en pierres de petit appareil, et l'aire de son sol était formée par une épaisse couche de beton.

Ce pavage en ciment, à la même profondeur que l'habitation gallo-romaine ci-dessus mentionnée, devait sûrement faire partie de cette dernière.

M. Desarps, propriétaire de l'immeuble, a donné au Musée

lapidaire de Bordeaux les objets sculptés qui ont pu être conservés.

Notre collègue M. A. Combes a recueilli les débris romains.

Square Saint-André. — En creusant les fondations du mur qui doit supporter la grille du jardin de la nouvelle sacristie Saint-André, on a découvert, sur une longueur de 25 mètres, le soubassement extérieur de l'enceinte gallo-romaine de Bordeaux, côté sud.

Parmi les blocs enlevés on a remarqué les suivants :

1° Nombreuses dalles, en pierre, de 0m80 à 1 mètre de long sur 0m50 à 0m70 de large.

2° Fragment d'un piédestal, avec de très-fortes moulures, long 1 mètre;

3° Bloc de pierre de 1m30 de long sur 1 mètre de large et portant sur une de ses faces des sculptures à feuillages;

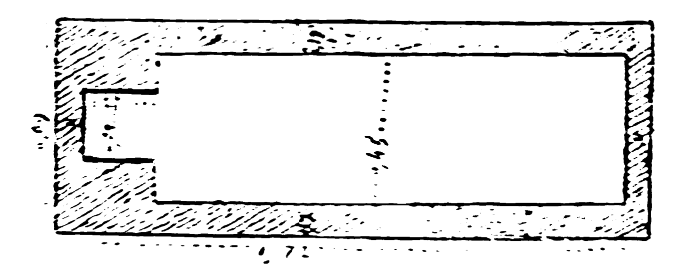
4° Base de colonne avec moulures;

5° Demi-tambour de colonne à larges cannelures, mesurant 1m30 de diamètre;

6° Pierre portant la lettre M en écriture cursive (probablement marque d'ouvrier).

On a remarqué sur cet emplacement trois tombes de pierre en forme d'auge rectangulaire, la place de la tête étant ménagée dans l'épaisseur de la pierre.

Ces auges monolithes mesurent de [illegible] à 2m05 de long sur une largeur de [illegible] à [illegible].



Il parait qu'un nombre considérable de tombes sem-

blables auraient été trouvées au même endroit, lors de la construction des nouvelles sacristies en 1864. Celles qui sont signalées ci-dessus ont probablement été les seules conservées.

Cours des Fossés. — Nouveau Lycée. — Ancienne caserne des Fossés. — Ancienne mairie, autrefois collége de la Magdelaine (1).

A 100 mètres du cours des Fossés et à 50 mètres de la rue du Mirail, les travailleurs mirent à jour, à 2m50 de profondeur, et sur une longueur de plus de 100 mètres, de nombreuses substructions destinées à supporter un vaste édifice.

Parmi les déblais, on a trouvé :

1° Fragment de la statue tombale d'un chevalier armé de toutes pièces; hauteur 0m75, largeur 0m50;

2° Débris d'entablement sculpté à larges moulures, à godrons obliques avec moulures perlées.

Ces deux morceaux de sculpture, en pierre de Crasane, sont finement exécutés, et se rapportent, croyons-nous, à l'époque d'Henri IV.

3° MONNAIE ROMAINE :

Petits bronzes d'Adrien et de Constantin.

4° MONNAIE FRANÇAISE :

Pièces de François II, d'Henri III et d'Henri IV.

5° Enfin on a découvert deux fragments d'inscriptions gravés sur plaque de marbre noir.

Sur l'un des deux fragments, qui mesure 0m30 de long sur 0m15 de large, on lit ces mots placés sur trois lignes :

ET SIMOINS YA
EN PRENDRA LE
A LA TAXE E—

Le second, de 0m10 de long sur 0m07 de large, donne,

(1) Archives municipales de la ville de Bordeaux.

et plusieurs caractères, lettres placées sur trois lignes :

C.I.A

VIII

S.I.D

Ces morceaux proviennent probablement de deux inscriptions du [illegible] siècle.

Une Mosaïque [illegible]. — Un nouveau fragment de mosaïque a été trouvé à 12 mètres en arrière de celle que nous avons signalée dernièrement lors des fouilles exécutées pour l'édification de la maison Bassié (1).

Ce passage était à la même profondeur que le premier, soit [illegible] ; son dessin est plus riche, plus fourni et exécuté avec des matériaux plus fins et plus soignés.

Une mosaïque entière devait s'étendre sous la maison voisine ; le morceau qu'on a recueilli ne présente qu'une superficie de [illegible] ; il ne contient ni figures, ni inscriptions, mais il est d'un travail soigné ; des tresses forment des encadrements rectilignes, au centre desquels sont disposés les feuillages ornés de [illegible].

Les couleurs dominantes sont le blanc, le noir, le rouge, le rose, le violet, le jaune, le vert et différentes teintes jaunes et vertes. Les cubes d'un centimètre [illegible]

[illegible]

[illegible]

Notre collègue M. [illegible] nous communique la note suivante sur la découverte aux environs de Sainte-Foy-la-

(1) [illegible] Société archéologique de Bordeaux, tome II, page 158.



Grande de constructions romaines indiquant la présence d'une villa :

C'est sur l'invitation de MM. Damaniou et Comme que nous nous sommes transportés au lieu dit *les Sandeaux*, où nous avons pu constater que la position était parfaitement choisie. En effet, elle est située à mi-coteau, sur un plateau assez étendu, laissant le fond de la vallée et son ruisseau à peu de distance, avec une pente assez forte, aidant à l'écoulement des eaux supérieures.

La fouille commencée a mis à découvert une sorte de chambre bâtie en petit appareil calcaire de forme cubique, formant un parallélogramme à angles presque égaux d'une profondeur de $1^{m}40$ sur une largeur de $6^{m}80$ à $7^{m}14$.

Le pourtour possède, sur trois faces, des cavités en voûte au nombre de 3 sur chaque côté, comme des bouches de four, sans orifice extérieur.

Elles ont $0^{m}50$ de haut sur $0^{m}42$ de large et $0^{m}54$ de profondeur.

A quoi pouvaient servir ces bouches sans issues ?

Des fouilles subséquentes nous l'apprendront, peut-être ?

Le sol est recouvert de trois couches de béton, dont une assez grossière est posée entre les deux autres qui sont plus fines et colorées en rouge.

La couche supérieure est plane, excepté sur les côtes du mur où elle se relève en forme de bourrelet.

Vers la partie N.-O. les bouches sont plus enfoncées dans le sol, elles sont au nombre de 3, le côté sud en possède 3, et le côté nord en est complètement dépourvu.

Il n'a été trouvé dans la fouille actuelle que deux monnaies romaines, dont l'une très-fruste a indiqué un Constantin ; des tuiles à rebords assez larges pour l'écoulement des eaux ; des briques à supports ayant probablement servi de pavage et où devait circuler l'air chaud ; d'autres briques très-épaisses ont été trouvées également parmi les débris et de nombreux cubes en marbre et en calcaire témoignent de la présence de pavés en mosaïque.

Vers le centre et les côtés on remarque des traces de cloisons recouvertes d'un stuc friable plus ou moins colorié en rouge et en bleu.

MM. Comme se proposent de jalonner les parties de leur champ lorsque les blés mûriront, alors que le peu de profondeur de l'humus permettra de voir jaunir plus promptement les épis; ainsi après la moisson, les fouilles pourront recommencer et avec certitude.

Avec l'aide de MM. Damaniou et Comme, nous espérons pouvoir déterminer exactement l'emplacement de la villa qui nous paraît, proportions gardées, être similaire de celle de Bapteste, près Nérac.

Plusieurs dames de Sainte-Foy étaient venues visiter la fouille, à laquelle assistaient également MM. Salavert, Henriquet, architecte, et Brugière.



AVIS

MM. les Sociétaires sont informés que les souscriptions perçues pendant un exercice sont destinées à solder le tome publié, par fascicules, pendant ce même exercice. Ainsi le tome IV sera imprimé au moyen des ressources pécuniaires de l'année 1877-78 qui est la 4e année d'existence de la Société.

Pour que ce renseignement soit bien compris, il y a lieu de remarquer ce qui suit :

« La Société a été reconnue et autorisée le 6 septembre 1873, mais le tome I de ses Annales n'a été imprimé qu'en 1875 avec les souscriptions des membres inscrits en 1873-74.

» De même le tome II a été imprimé en 1876, au moyen des souscriptions de 1875-76.

» Il en a été ainsi du tome III que nous avons imprimé cette année. Ce sont donc nos souscriptions de 1876-77 qui ont pourvu aux dépenses de ce tome.

» En résumé, en 1877, nous avons mis au jour les Annales de 1876-77 (troisième année), au moyen des souscriptions recueillies dans la 3e année de perception de fonds. »

L'année scientifique commençant le 1er novembre d'une année et finissant le 31 octobre de la suivante, il a été convenu qu'elle serait désignée par les deux années réunies. Exemple : 1877-78.

Tout Sociétaire admis dans le courant d'un exercice doit sa souscription entière.

Bordeaux, le 9 novembre 1879.

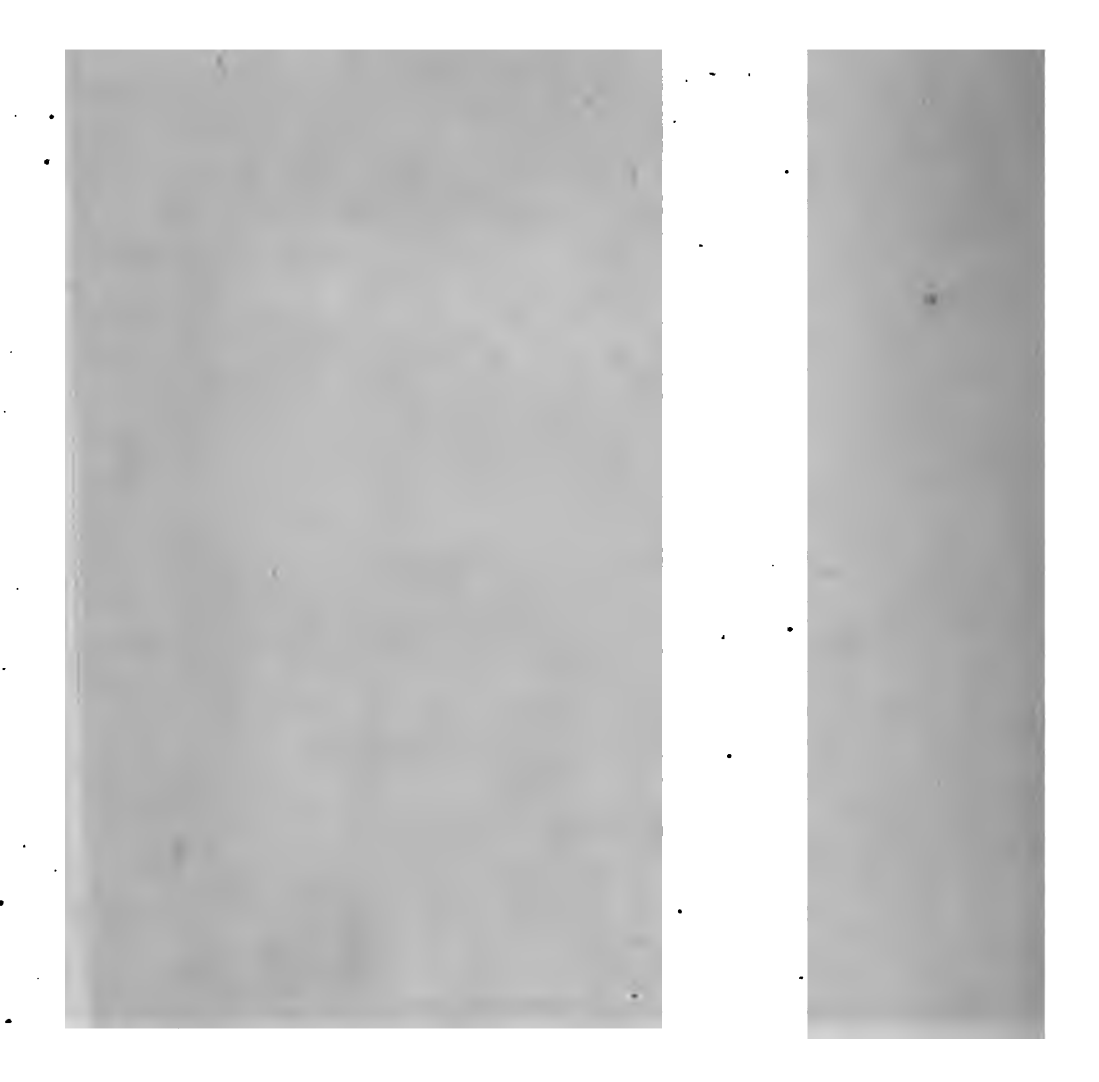


TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à M. LEFEBVRE, libraire-éditeur de la Société, *6, allées de Tourny*, à Bordeaux.

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME IV

2e Fascicule. — Juillet 1877

BORDEAUX

CH. LEFEBVRE
LIBRAIRE
6 — ALLÉES DE TOURNY — 6

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
12 — RUE DU TEMPLE — 12

1877

cond. aw.

M. Dulignon-Desgranges annonce un prochain travail sur une station préhistorique du Bas-Médoc; il soumet à l'assemblée quelques-uns des objets qu'il a recueillis.

M. Camille de Mensignac fait connaître les nouvelles découvertes de la rue Bergère : égout gallo-romain, grand vase antique, débris de poterie dite *samienne* à riche ornementation (présentés par M. Combes); dans la rue de Grassi, au milieu de substructions gallo-romaines, petit taureau en bronze, fragment de statuette d'enfant et divers débris de vases antiques de toutes formes et de toutes grandeurs.

Séance du 8 juin 1877.

Présidence de M. Delfortrie, vice-président.

M. le Président donne lecture d'une lettre qui annonce que le Conseil municipal de Bordeaux vient de voter une somme de 500 fr. en faveur de la Société Archéologique.

M. F. Daleau (de Bourg) fait don à la Société d'un exemplaire de son travail intitulé : *Carte préhistorique du département de la Gironde*.

M. Dezeimeris fait savoir que, parmi les découvertes faites dans les fouilles de la place Saint-André, on a trouvé une sandale *(solea)* gallo-romaine assez bien conservée ; M. Durand, à qui elle appartient, se propose d'écrire une notice à ce sujet. A propos de cette découverte, M. Braquehaye signale un article sur des chaussures antiques trouvées dans la forêt de Compiègne, lu en Sorbonne, à la dernière réunion des Sociétés savantes, par M. de Roucy.

M. Dezeimeris, rapporteur de la Commission nommée par la Société pour examiner les restes du Palais-Gallien, fait connaître l'état des ruines qui ont été examinées ; il reste encore des fragments assez considérables pour appeler de nouveau l'attention de la municipalité sur leur conservation et sur leur isolement plusieurs fois projeté.

M. Girault présente les dessins des deux mosaïques de la rue Gouvion et de la rue Bergère. L'Assemblée discute les moyens de les publier dans ses mémoires en chromo-lithographie.

M. Braquehaye donne lecture d'un article de M. Farine sur les

antiquités et objets d'art formant la collection de M. Dubois : *Musée Dubois* (suite).

M. de Chasteigner annonce qu'il vient d'être fondé au dépôt des archives un musée sigillographique et paléographique (sceaux, timbres, etc.). Il invite ses confrères à compléter le plus possible cette collection intéressante. Le même sociétaire présente deux objets en bois sculpté du XVIIe siècle et une brique sigillée trouvée à Dax, portant trois lettres C E M, cette marque est en relief, au lieu d'être en creux, comme le sont ordinairement les inscriptions de ce genre.

MM. F. Daleau, de Laporterie et A. Combes présentent : le premier, des ossements préhistoriques provenant de la carrière de Banefont, près Marcamps (Gironde); le second, quelques haches en bronze trouvées récemment à Pouyalet, près Pauillac (il y en avait 21, dont 19 très-bien conservées); enfin, M. Combes, des débris de poteries de couleurs différentes, divers objets antiques, recueillis rue du Pas-Saint-Georges, n° 41, et cours d'Alsace-Lorraine, n° 123.

Séance du 13 juillet 1877.

Présidence de M. Delfortrie, vice-président.

Une lettre de M. Dizot annonce la découverte, à Longueville (Lot-et-Garonne), de nombreuses monnaies romaines à l'effigie de Tétricus.

M. Deyres communique à la Société un moulage de l'inscription de la cloche de Romagne, cloche qu'il est chargé de refondre, et M. l'abbé Pardiac, l'inscription de celle de Saint-Magne, canton de Belin, qui remonte à l'an 1510.

M. R. Dezeimeris lit le rapport de la Commission nommée par la Société pour visiter les ruines du Palais-Gallien. Ce rapport sera adressé à M. le Maire de Bordeaux et imprimé dans nos Mémoires. Les membres de la Commission et la Société tout entière remercient le rapporteur d'avoir si bien interprété leurs vœux.

MM. L. Beaudin et Lalanne rappellent que l'amphithéâtre de Saintes peut, avec celui de Bordeaux, fournir un ensemble complet d'études,

car le premier présente un plan général, et celui de Bordeaux donne une élévation.

M. Dulignon-Desgranges lit, sur diverses stations préhistoriques du Bas-Médoc, aux lieux de la Pinasse, du Gurp, du Vieux-Soulac, de Grayan, de Talais, etc., une notice, dont l'impression est votée par la Société.

M. de Chasteigner fait remarquer que les grands poignards en silex, que l'on rencontre dans nos pays, sont fabriqués avec des silex provenant des immenses ateliers de la Touraine et du Poitou, et que caractérise une couleur jaune cireux, tacheté de blanc.

Dans une notice sur la pierre levée de la Roche, commune de Lavallée, canton de Saint-Porchaire (Charente-Inférieure), M. F. Daleau fait connaître le résultat des fouilles qu'il a pratiquées lui-même.

M. Delfortrie fait savoir que le monument *suobolique* ayant été rétabli, il ne représente plus que huit personnages, au lieu de neuf, qu'on avait cru y voir dans la disposition primitive, et persiste, contre l'opinion de M. Dezeimeris, à ne pas voir dans ce bas-relief une scène de mariage par confarréation.

M. Braquehaye lit une notice de M. Maufras, sur le dolmen d'Ardillières, canton de Surgères (Charente-Inférieure), connu sous le nom de Pierre-Fouquérée, déjà décrit par M. Chaudruc de Crazannes, et fouillé en 1873 par M. Rigaud.

M. A. Courau, de Marmande, donne avis de la découverte au cimetière d'Argenton (Lot-et-Garonne) de plusieurs cercueils à auge, disposés sur trois rangées : dans l'un, se trouvaient un vase en verre à large ouverture, un pot de terre à anses et à col étroit ; dans un autre était un morceau de fer en forme de croissant.

M. Gaullieur, dans la suite des *Bordelais inconnus*, fait connaître Julien Rochereau, maistre imaigier, et Nicolas Cartier. Ce dernier fut chargé, le 30 juin 1618, des sculptures de la maison navale offerte au duc de Mayenne.

A propos d'une inscription, retrouvée en partie sur deux gros blocs de pierre, exhumés le 18 juin des fouilles opérées à l'angle du cours d'Alsace-Lorraine et de la rue de Cheverus, M. Dezeimeris lit une savante dissertation dans laquelle il s'attache à démontrer que Sulpice Sévère dut appartenir à l'ancienne famille Sulpicia, et après avoir retrouvé les traces de cette famille dans la Gaule Cisalpine, il

la suit dans la Gaule Narbonnaise et dans l'Aquitaine, en faisant usage des témoignages fournis par l'épigraphie.

M. Braquehaye lit une note sur les vases présentés dans la séance du 11 mai, par M. Augier, et provenant de Laforce (Dordogne). On les attribue généralement à l'époque romaine; notre collègue ne les croit pas antérieurs au xe ou xie siècle.

M. de Mensignac donne une note détaillée des découvertes du cours d'Alsace-Lorraine, n° 120 : parement intérieur de l'enceinte de Burdigala, inscription de Patervalius, vase Renaissance, fragments de bronze et de fer fondu, etc.; rue Porte-Dijeaux, n° 51, pince épilatoire, bague en bronze, figurine en terre cuite (déesse-mère [?]), lampe en fer (?), trois charnières en os, poids de tisserands, vases en terre rouge, etc.

M. Girault présente un dessin de la mosaïque de la rue Gouvion, et M. A. Combes a un certain nombre de fragments de poteries, quelques vases assez bien conservés et la plupart des objets mentionnés dans la notice de M. de Mensignac.

Séance du 10 août 1877.

Présidence de M. Delfortrie, vice-président.

M. de Mensignac fait connaître les nouveaux résultats des fouilles du cours d'Alsace-et-Lorraine : petit priape en cuivre fondu, fragment de bronze oxydé, buste d'homme en terre cuite blanche, poteries dites *samiennes*, deux monnaies romaines d'argent à l'effigie de Balbin ; au cours de l'Intendance : os travaillé, fragments de bronze et de terre cuite, vases en terre rouge, boule creuse en terre noire, boule gauloise, débris de vases dits *samiens*, monnaies de Faustine et d'Antonin.

M. Terpereau offre à la Société les photographies du bas-relief de l'Aruspice et de divers objets de la collection Ducatel.

M. Girault donne lecture de son travail sur la mosaïque de la rue Gouvion qu'il attribue à la fin du ive ou du commencement du ve siècle.

M. Grelet Balguerie, juge à Lavaur (Tarn), envoie le relevé d'une inscription trouvée à Audenge, et provenant du château de la Ruscade, à Certes.

NOTES

SUR

QUELQUES ARTISTES OU ARTISANS BORDELAIS

oubliés ou peu connus;

Par M. E. GAULLIEUR

DEUXIÈME SÉRIE

Escripvains, Enlumineurs de manuscrits, Peintres-Verriers ou Verriniers, etc.

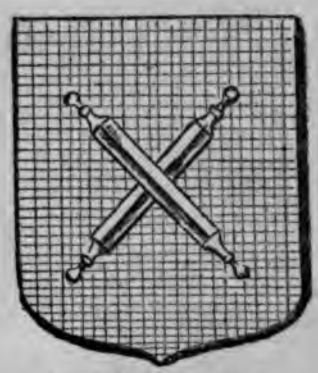
La corporation des « maitres escripvains de Bordeaux » comme celle des parcheminiers, son auxiliaire naturelle, remonte probablement aux premiers temps de l'ère chrétienne. Il est tout naturel de penser qu'à l'époque où les écoles de Burdigala jouissaient en Gaule et à l'étranger d'une juste célébrité, au IIIe et au IVe siècle, il y avait dans la patrie d'Ausone des calligraphes habiles, indispensables pour transcrire sur des feuilles de parchemin ou de vélin les écrits des poètes, des rhéteurs ou des grammairiens.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle existait au moyen-âge; ses armes figurent dans le *Livre d'or des métiers* p. 31, ainsi que celles de parcheminiers, dont les *adouberies* étaient situées pour la plupart sur les bords du Peugue ou

le long du ruisseau qui sortait de la Font d'Audège (1) pour venir se jeter dans la Garonne au *peyrat des Chartreux* (2).

La première portait : *d'azur, à une main de carnation tenant dans ses doigts une plume à écrire d'argent, accompagnée de trois billettes du même, deux en chef et une en pointe.*

Celle des parcheminiers portait : *de sable, à deux couteaux de tanneur d'argent emmanchés d'or et passés en sautoir.*



Armes de la corporation des Parcheminiers de Bordeaux.



Armes de la corporation des Écrivains de Bordeaux.

Au moyen-âge, les maîtres escripvains habitaient le quartier Saint-Pierre, mais plus particulièrement la rue et le carrefour des Peintres, *Rua et quadrivium Pictorum* (3), en gascon *Rua deus Pinhadors* et par corruption *des Pinhadoux*. Au XVIe siècle, leurs successeurs avaient encore leur demeure dans le même quartier. Voici, par exemple, une obligation signée, le 31 décembre 1531, par « Maistre Jehan de Pussac, escrivain, demeurant en rue des Pignadoux (4). »

(1) La rue et l'impasse des Tanneries en indiquent encore la situation.

(2) Aujourd'hui Pavé des Chartrons.

(3) *Arch. dépIes de la Gironde*, série G, Comptes de l'Archevêché, année 1354.

(4) *Arch. dépIes de la G.*, série E, notaires : Minutes de Berthon 32-1.

La Municipalité avait aussi ses scribes à l'Hôtel de Ville, sans parler de ceux qu'elle payait au dehors. Nous possédons encore de curieux spécimens de leur savoir-faire. Citons en particulier : le précieux manuscrit du XIVe siècle en caractères gothiques, intitulé : *Costumas;* et pour le siècle suivant deux copies de ce même registre, dont l'une, connue sous le nom de *Cartulaire de l'abbé Baurein* (1), contient des ornements en vermillon d'une nature parfois rabelaisienne, mais surtout le *Livre des Bouillons*, sur vélin, avec enluminures rouges et bleues.

N'oublions pas enfin, au XVIe siècle, le *Livre des Statuts*, bel in-folio, dans lequel un artiste inconnu a peint au premier feuillet les armes de la ville de Bordeaux, dont les teintes vives n'ont pas même pâli depuis cette époque, et au second la Justice avec ses emblèmes, par allusion au pouvoir judiciaire que possédaient les jurats, dont la juridiction criminelle s'étendait sur la ville et sur la banlieue.

A côté de la corporation laïque des écrivains enlumineurs de manuscrits, chaque corporation religieuse avait ses scribes, dont la bibliothèque publique de la rue Jean-Jacques Bel et les Archives départementales de la Gironde possèdent quelques œuvres inestimables; mettons en première ligne le cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix et celui de la Sauve, précieux spécimen de l'écriture du XIe et du XIIe siècle, où les rois d'Aragon ont apposé leur signature en caractères arabes.

Enfin, le clergé séculier avait aussi ses scribes et ses enlumineurs, comme le prouve l'acte suivant :

« Du dict jour et an (21 juillet 1534) au dict lieu de Saint-Seurin-lez-Bourdeaulx. »

« Saichent tous [que par devant moi, notaire, ont esté] personnellement establiz Messires Pierre Fedieu et Guillaume Calvet, presbtres escripvains, lesquelz de leur bons grez et agréables voluntés, ont prins a faire de Messieurs les doyen, chanoynes et chappitre de l'église collegiale Saint-Seurin-lez-

(1) Ce manuscrit, propriété du savant et consciencieux archéologue dont il porte le nom, fut cédé par ce dernier à la ville de Bordeaux au XVIIIe siècle.

[redacted]
sont tenuz pour contents.

Et le reste de l'argent que se pourrait montar le dict livre, au prix de cinquante sols t. pour quayer contenant comme dessus, le dict Bordes, au dict nom, a promis bailler et payer ainsi que la besoigne et livre se fera et incontinent le dict livre rendu faict et parfaict en la qualité susdicte.

A esté dict et accordé entre les d. parties que si les dicts Fedies et Calvet ne font le dict livre au vray bien et deuement, seront tenuz le reprendre sans en avoir aucune somme d'argent et de rembourser le d. sr de Bordes, au dict nom de l'argent qu'il leur pourrait avoir baillé pour raison du dict livre etc., etc.

Presens : Messires Jehan Escudier et Hélie Delures, chantre de la dicte eglise, tesmoings a ce presens, appellés et requis (3).

Les commandes de manuscrits pour le service des églises du diocèse de Bordeaux, bréviaires, missels, antiphonaires, etc. étaient assez fréquentes pour alimenter la cor-

---

(1) Cela fait environ 8 fr. 30 c. par feuille recto et verso, en monnaie actuelle, soit un peu plus de 69 centimes par ligne, prix très élevé, si l'on songe qu'à cette époque la journée d'un ouvrier se payait au prix de quelques deniers.

(2) Cette avance de 120 fr. était considérable. C'était environ 1,560 fr. au taux actuel de l'argent, mais en réalité c'était beaucoup plus encore.

(3) *Arch. dép^les de la G.* série E, minutes de Guignier, 301-1.

poration des écrivains enlumineurs. Malheureusement, les actes dans lesquels il en est question ne sont pas tous aussi détaillés que celui dont nous venons de donner le texte, ils se bornent en général à une simple mention.

En 1460, c'est-à-dire longtemps avant la création de la première imprimerie bordelaise, le notaire Jehan Forthon, fondateur d'une chapelle dans l'église Saint-Michel, fait la commande d'un « bréviaire bon et suffisant de la règle de Saint-André de Bordeaux » qu'il laisse par testament à son neveu chargé de desservir ladite chapelle.

En 1497, un prêtre fort riche, Michel Calhey, bachelier en droit, chanoine prébendé de Saint-André, laisse à l'église de Valeyrac, en Fronsadais, dont il était recteur : « ung libre de sermons escriut en pergam, comensant au permey fulhet, in rubro : Sermo, etc., et ung autre libre apperat : *La Flors deus santcz*. escriut en perchemyn. »

Je prends la liberté d'attirer votre attention sur les mots *in rubro* qui nous indiquent que selon la coutume usitée au moyen-âge le titre était écrit ou peint en rouge. C'est là qu'il faut certainement chercher l'étymologie du mot *rubrique* comme synonyme de sommaire. C'est ainsi que dans le *Livre des Coutumes*, dont il est question dans cet article, on lit en tête de l'inventaire des archives de la ville de Bordeaux au XIVe siècle : *Asso son las rubricas deus privilegis que son à Sant-Ylegy e commensa per A, B, C.* Ici sont les sommaires des priviléges conservés à Saint-Éloy (c'est-à-dire à l'hôtel de ville) et rangés par ordre alphabétique (1).

Terminons en disant qu'il est fréquemment question, jusqu'au milieu du XVIe siècle, de missels de Bordeaux ou de Rions (!) sur parchemin.

---

(1) Ce manuscrit, le plus précieux des Archives municipales de Bordeaux, vient d'être renvoyé à Paris, sur la demande du Ministre de l'Intérieur. (Mai 1878). Des reproductions de quelques feuillets vont être faites par l'héliographie, en vue de l'Exposition universelle.

Verriers, Verriniers, etc.

Les actes relatifs à cette intéressante corporation, presque aussi ancienne que celle des enlumineurs de manuscrits, sont malheureusement fort rares et ne relatent, le plus souvent, que les noms de quelques-uns de ses membres, qualifiés de *verriers* ou *verriniers* et parfois aussi de *victriers*.

Il faut prendre ce dernier mot dans le sens où nous l'employons aujourd'hui. Depuis le VIIIe siècle, époque à laquelle l'emploi des vitres devint plus fréquent dans la construction des habitations privées, les vitriers fabriquaient pour les croisées de petites lames de verre, de forme octogonale ou circulaire, qu'on reliait entre elles au moyen de chassis de plomb, de bois, ou de plâtre. Mais comme nous le prouverons tout-à-l'heure les *maîtres vitriers* s'occupaient en outre de la décoration des vitraux qu'ils posaient soit dans les églises, soit dans les habitations seigneuriales, soit encore dans certains édifices municipaux.

Si je ne me trompe, le nom de la tour de Veyrines ou plutôt *des* Veyrines (*Turris de Vitrineis*), tour qui devint au XVe siècle la propriété des jurats, indique l'emplacement de quelque ancienne fabrique de vitraux et de verrières. Les peintures à fresque qui décorent à l'heure qu'il est l'intérieur de la tour, peintures que je crois être du XIVe siècle, ne contredisent en rien cette supposition.

Voici quelques indications relatives à deux peintres sur verre des premières années du XVIe siècle. Elles ont été relevées par moi il y a treize ou quatorze ans, aux Archives départementales de la Gironde, dans un petit registre de notes particulières, comptes de ménage, recettes pharmaceutiques, etc. du notaire Vivien Villeteau; ce Villeteau joignait à ses fonctions de tabellion, celles de fabricien de quelque église, peut-être de Saint-Eutrope, appelée d'abord *Nostra Dona della Platea*, ou Notre-Dame de la Place.



« Le iij[e] jour de may mil v[c] et dix (1510) fut faict marché avecques Petit Jehan le verrynyer, pour faire la fenestre devers Sainte-Innocente à xij ardits pour pié; et aussi doibt faire dedans icelle verryere deux ymages, c'est assavoir : Sainte-Innocente et Saint-Blays, pour lesquelz ymaiges doibt avoir v s. t. »

« Item, le susdict doibt blanchir et rabiller toute la verryere de Saint-Eutrope pour cinq francs bordelais. »

« Item, ce dict jour Maistre Pierre, le masson, (c'est-à-dire l'architecte) promist faire le petit pillier a la verriere de Sainte-Innocente et fournys de toutes choses pour iiij francs bordelais. »

Item, ce dict jour fust marchandé à Gombaud, verrinier, pour fournir à viij deniers tournois la livre (1). »

Notons pour mémoire, en cette même année 1510, le nom d'André Guychardier « verrier et marchand de verres et autres marchandises » (2).

Vers la même époque, en 1519, signalons un acte en date du 4 juin, par lequel « Robert Paperoche, maistre vitrier, demeurant à Bourdeaulx », promet à Jehan Pichon, bourgeois et marchand de la même ville « de faire et fournir » pour sa maison « *les victres et verrines* » qui seront nécessaires, de même sorte que celles qu'il a mises « *en la salle basse de la maison de maistre François Le Sueur, procureur au Parlement et y mettre et pouser[r] de telz ymaiges et rondeaulx que Pierre Faure a en sa maison.* »

L'ouvrage sera terminé en cinq semaines, ce qui prouve bien qu'il s'agissait de quelque décoration importante; il coûtera « *neuf ardits par chacun pié, compris tous rondeaulx et painture* » (3).

Paperoche figure dans un certain nombre d'actes, de peu d'importance au point de vue artistique, de 1519 à 1532 (4).

---

(1) *Arch. dép[les] de la G.*, série E, Familles.

(2) *Arch. dép[les] de la G.*, notaires : Minutes de Bontemps, liasse 51-1, f° 65.

(3) *Arch. dép[les] de la G.*, notaires : Minutes de Moreau, liasse 388-1.

(4) Voyez par exemple : *Arch. dép[les] de la G.*, notaires : Minutes de Brunet, liasses 67-6 et 67-7.

Un arrêt du Parlement, du 31 janvier de cette dernière année, règle son compte pour divers travaux faits par lui au palais de l'Ombrière :

« La Court a ordonné et ordonne a Me Arnaud Dupérier, notaire secrétaire du Roy et recepveur des exploictz et amendes d'icelle, qu'il paye, baille et délivre comptent, des deniers de sa recepte de ceste présente année, à Robert Paperoche, victryer de la presente ville, la somme de quinze livres tournois, à luy tauxée et ordonnée par la dicte Court, pour avoer rabilhé les victres des chambres de l'Audiance, de la Grand Chambre de la Tournelle de la dicte Court et avoir mis ausdictes [fenestres] victrier de plomb tout neuf, lesquelles victres estoient brisées, rompues et gastées, etc (1). »

Notons successivement et par ordre chronologique :

En 1520, Antoine Renoul, verrier, de la paroisse de Saint-Pierre;

En 1528, Pierre Girault, verrier, de la paroisse de Saint-Jean-de-Libourne, qui vend à sire Jehan Benoit, marchand de Bordeaux, certaine quantité de verre en présence d'un peintre bordelais, nommé Antoine Vidalette;

En 1532, Guillaume Offrion, verrier, de la paroisse de N. D. de Puy-Paulin;

En 1567, Jehan de Lacau, « daureur de verres ; »

En 1635, Maitre Gaston Coiffard, écuyer gentilhomme verrier, qui, peu satisfait sans doute des bénéfices de son métier, prête serment comme commissaire de police (!)

En 1640, Jacques Cuqut, bourgeois et maitre vitrier de Bordeaux, qui fait assigner la femme d'un conseiller au Parlement, au sujet d'une somme de 250 livres dont elle lui était redevable, pour vitres posées dans sa maison de Bordeaux et dans celle d'Issan.

Les peintres verriers ne se bornaient pas à décorer des vitraux, l'une de leurs spécialités était de fabriquer des écussons héraldiques pour les obsèques des gentilshommes ou pour celles des membres de leur famille.

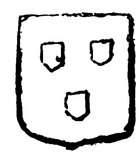
Dans le compte des dépenses considérables faites pour la

(1) *Arch. dép^les de la G.*, série B, Parlement : Arrêts, Reg., no 20.

cérémonie funèbre de Marie Bonneau, damoiselle, femme de Charles de Ferron, écuyer seigneur de Carbonnieux, figure une somme de 60 livres due à Jean de Regeyres, maitre vitrier de Bordeaux, pour « 620 armoiries de la dicte damoiselle. »

L'acte porte la date du 23 avril 1639.

Voici du reste la signature parlante de « Martin Duguet, verrinier et maistre peintre » en 1575.



Je joins à ces notes, écrites au courant de la plume, la copie d'un acte sur parchemin conservé dans les Archives dont j'ai la garde; il s'agit d'écussons aux armes du roi de France, peints par un artiste nommé Gaciot de Cazes, pour le service funèbre célébré dans l'église Saint-Étienne d'Agen, en 1461, à l'occasion de la mort de Charles VII.

Si je ne me trompe, le peintre dont il s'agit devait être bordelais ou libournais, comme son nom l'indique; l'ordre de paiement, qui porte la date du 11 septembre 1461, est d'ailleurs fait au nom d'Oddet de Lomagne, chevalier, vicomte de Conserans (1), seigneur des Angles et baron de Fimarcon qui se trouvait alors à Bordeaux comme grand sénéchal de Gascogne.

Oddo de Leomania, miles, vicecomes Cosarensis dominusque terrarum, feudorum [M] arconis (2) et baronie de Angulis (3), consiliarius et cambellanus domini nostri Francie Regis, ejusque senescallus Agenni et Vasconie, provido viro Guidoni Filleul, thesaurario regio Agenni et Vasconie, salutem.

Vobis mandamus, quathenus de denariis vestre recepte, ordinarie vel extraor-

---

(1) Le Conserans ou Couserans *(Consorani)* forme, avec le pays de Foix, le département de l'Ariége.

(2) La seigneurie de Fimarcon.

(3) La seigneurie des Angles.

ciers qu'à des droits purement honorifiques ; beaucoup ne rendaient au sire de Pons que le devoir de *deux sous ou une anguille*.

Cet usage de faire payer une redevance avec des anguilles a donné naissance à des légendes célèbres en Saintonge ; la plus fameuse est connue sous le nom d'*Histoire de l'anguille de Pons*.

Un jour, un des tenanciers du sire lui apporta une anguille de dimensions extraordinaires et de la meilleure espèce.

Le sire fut d'autant plus content de ce présent qu'il attendait la visite d'un autre grand seigneur auquel il se proposait d'offrir un repas princier.

Il appelle donc son intendant et lui recommande de garder avec soin cette anguille, afin de faire goûter à son noble visiteur, du poisson de sa rivière.

L'intendant s'inclina devant l'ordre de son seigneur et maître, mais s'épuisa en vains efforts d'imagination pour trouver le moyen de conserver plusieurs jours cette anguille, dans un état satisfaisant de fraîcheur. Enfin une personne, à laquelle il fit part de son embarras, lui conseilla d'attacher une clochette au cou de l'animal, et de le lâcher dans le puits du château ; l'intendant trouva le conseil excellent et le mit aussitôt à exécution.

Le jour du festin arrivé, notre homme voulut faire repêcher l'anguille, mais ce fut impossible ; lorsqu'elle se sentait poursuivie, elle se réfugiait dans une profonde fissure du rocher, d'où elle pouvait sans crainte faire entendre sa clochette.

De nos jours encore, disent les bonnes gens, l'anguille à certaines époques sort de son *crône* et fait entendre son grelot.

Au surplus, cette coutume de payer une redevance en anguilles n'a pas disparu complètement ; elle s'est simplement modifiée avec les mœurs; il n'est pas actuellement en Saintonge, un seul propriétaire de moulin à eau, qui

n'exige encore tous les ans de son fermier, en plus du prix de la ferme, un certain nombre de kilogrammes d'anguilles.

Beaucoup de tenanciers étaient également assujettis envers leur suzerain à l'hommage-lige et au devoir de *quatre chapons blancs.*

Cette redevance avait fait naître un usage bizarre, mais qui, tous les ans, venait rompre la monotonie de la vie seigneuriale.

Tous les lundis de Pâques, il y avait grande réjouissance au château et dans toute la ville; les seigneurs et nobles des environs se rendaient en foule à l'invitation de leur suzerain.

Une nombreuse cavalcade, ayant M. le Prévôt en tête, parcourait les rues, et chaque vassal du sire de Pons devait fournir un coq vivant, auquel il ne devait manquer aucune plume. Lorsque tous les coqs étaient recueillis, le prévôt les lançait en l'air, l'un après l'autre, et les sergents étaient obligés de les poursuivre jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à les prendre.

Les sergents, à pied et vêtus de lourdes casaques, prenaient bien de la peine, car les coqs effarouchés par les cris et les acclamations de la foule, volaient sur les maisons, dans les jardins, et passaient souvent la rivière. Dans ce cas, les sergents étaient obligés de les suivre sur l'autre bord, en passant par le pont des Aires, ou bien de mettre une jambe dans la rivière et de jeter trois fois de l'eau sur le pont avec une casserole, en criant bien fort : De la part de Monseigneur de Pons.

Les courses et les efforts souvent trompés des acteurs de cette étrange scène amusaient beaucoup la multitude.

Le soir, lorsque tous les coqs étaient pris, on se rendait dans l'*aire* de Saint-Martin, et l'on mettait le feu à un tas de fagots de brande fournis également par les vassaux ; puis les sergents se régalaient en mangeant les coqs, de tout quoi il était dressé procès-verbal en forme.

De l'ancienne demeure féodale des sires de Pons, il ne

reste plus aujourd'hui que le vieux donjon ; le château, malgré de nombreuses mutilations, présentait encore en 1717 un aspect imposant. Nous en donnons ici (planche VIII) un dessin exécuté il y a cinquante ans, d'après une gravure du temps, qui aujourd'hui reste introuvable.

9 avril 1878.





Vue générale du Château de Pons en 1717.

LÉGENDE

2. Chambre de la concierge ou nourrice.
4. Grand cabinet.
5. Grande chambre à coucher.
6. Antichambre.
7. Terrasse en balcon.
8. Vestibule.
9. Oratoire.
10. Terrasse.
11. Mur d'empatement.
12. Salle à manger.
13. Grande salle où sont les portraits des Sires de Pons.
15. Chambre de parade.
17. Antichambre.
18. Chambre de l'office.
19. Escalier qui va aux étages et à la cave.
20. Escalier et porte de sortie.
21. Salle où mange le commun.
22. Cuisine.
I. Principale porte du château et grand escalier.
L. Chapelle.
M. Grand corps de logis.
Q. Tour ou donjon.
T. Grand escalier qui descend aux jardins bas.
X. Écurie et arsenal
Y. Jardin haut et bosquet.
V. Redan en terrasse.
Z. Terrasse plantée en bois de futaie

LORMONT

ARCHÉOLOGIE ET PARTICULARITÉS HISTORIQUES

Par M. Emilien PIGANEAU.

PLANCHES IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV

L'inscription suivante, dont voici le fac-simile d'après l'estampage que j'en ai relevé dernièrement, se trouve à l'église de Lormont, à droite et un peu au-dessus de l'abat-

voix de la chaire, où elle est restée longtemps couverte par le badigeon.

Anno domini millesimo quadragentesimo qu(in)quagesímo primo die quinto mensis septembris rev(er)endissim(us) in Ch(rist)o pater et d(omin)us d(omin)us Petrus miseratione div(in)a Burdegalen(sis) archiep(iscop)us auxilio d(i)v(i)no consecravit istam eccl(es)iam.

L'an du Seigneur mil quatre cent cinquante-un, le cinquième jour du mois de septembre, le très révérend père en Christ et Seigneur, Seigneur Pierre, par la miséricorde divine archevêque de Bordeaux, avec l'aide divin a consacré cette église.

M. Villiet a relevé cette inscription en 1861.

Cet archevêque Pierre était Pierre ou Pey-Berland, de vénérée mémoire, qui occupa le siége épiscopal de Bordeaux de l'an 1430 à 1455, et non de 1456 à 1463, comme le dit le calendrier ecclésiastique de 1875.

L'inscription *consécratice*, si je puis me servir de cette expression, employée d'ailleurs par M. Charles DesMoulins, (les inscriptions de ce genre sont, je crois, assez rares dans le département, du moins je n'en connais pas d'autres), est accompagnée d'un écusson : Croix noire bordée d'un filet rouge. Ce sont évidemment les armoiries de Pey-Berland que l'on peut lire, *d'argent à la Croix alezée de sable*. Je ne pense pas qu'il faille tenir compte du filet rouge, qui se trouve aussi tout autour de l'écu, et forme avec une grosse bordure noire l'encadrement des sept lignes dont les premiers caractères sont aussi rehaussés de rouge ; le reste de l'inscription est rehaussé de noir.

Cette année-là, 1451, est une date mémorable pour l'histoire de notre pays. On sait que le 24 juin 1451 eut lieu la capitulation de Bordeaux assiégé par le comte de Dunois.

L'archevêque Pey-Berland qui, quelques années auparavant, en 1442, s'était rendu en Angleterre, comme député des Etats de Guyenne, pour demander au roi Henri VI

secours contre les Français (1), fut encore en juin 1451, envoyé avec plusieurs hauts barons du pays vers le comte de Dunois, alors à Fronsac, pour traiter des conditions de la capitulation et de l'entrée des Français dans la ville.

Dom Devienne, d'après les auteurs contemporains, donne un récit (2) détaillé de la réception de Dunois à Bordeaux et de la cérémonie religieuse dans laquelle les seigneurs gascons et Pey-Berland avec eux jurèrent fidélité au roi de France. On sait encore que les Bordelais mécontents de leurs nouveaux maîtres rappelèrent les Anglais, ce qui nécessita une seconde campagne des armées françaises, campagne qui se termina par la bataille de Castillon, la mort héroïque du vieux Talbot et la réduction définitive de la Guyenne.

Ce fut donc pendant cette courte période de la première reddition de la province à Charles VII qu'a été consacrée l'église de Lormont.

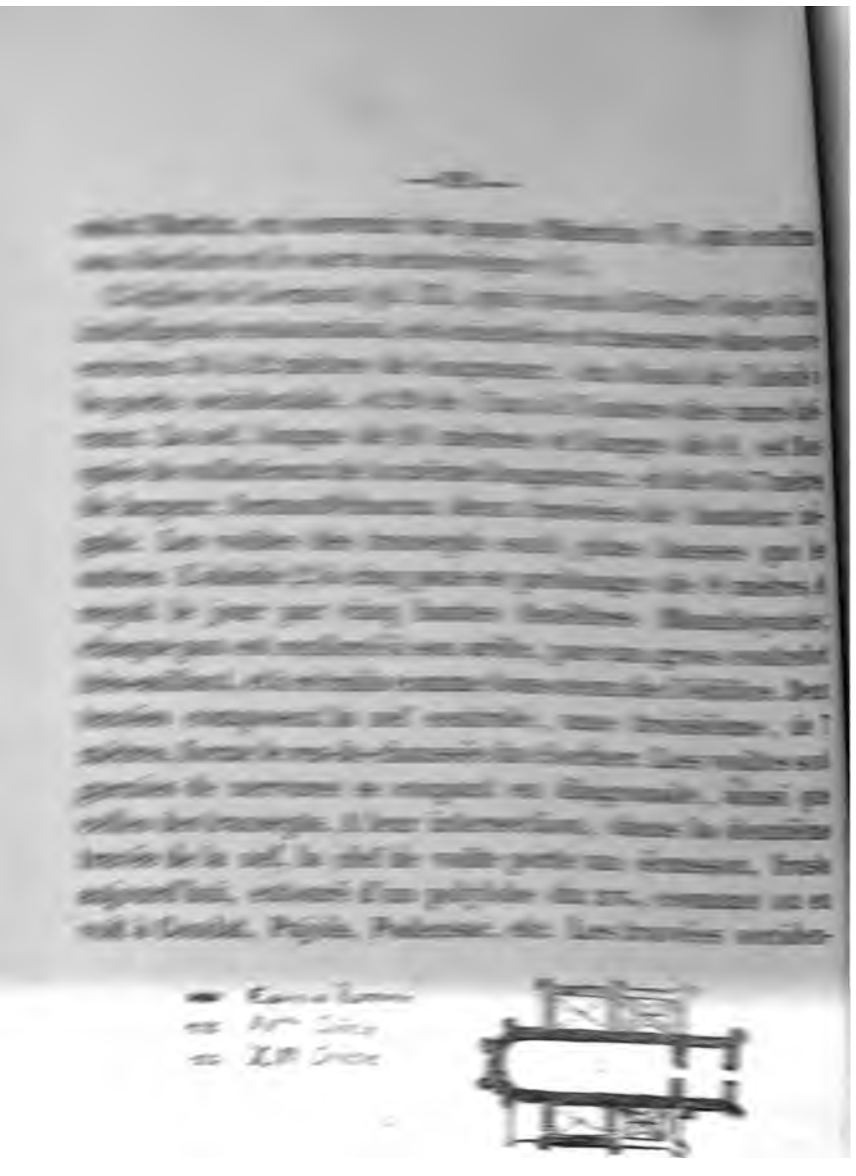
Cette paroisse, dès longtemps centre de population d'une certaine importance, possédait déjà une église, laquelle, comme la plupart de nos anciens édifices religieux, devait remonter à l'époque romane, XI[e] ou XII[e] siècle ; il en est du reste fait mention en 1294.

Placée comme aujourd'hui, à mi-côte, dans une espèce de conche, dominée à l'Est, au Nord et au Sud par des hauteurs, elle dut considérablement souffrir des guerres anglo-françaises des XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles. Ruinée à l'époque de Pey-Berland, elle aura été relevée sur un plan nouveau, augmentée de bas-côtés et aura reçu enfin la consécration que signale notre inscription.

Elle est aujourd'hui dédiée à saint Martin ; je ne sais si, dans le principe, elle avait le même vocable, ou si, en la consacrant, Pey-Berland n'en aurait pas fait la dédicace à

---

(1) Chroniq. bourdeloise.
(2) Dom Devienne, t. I, p. 92 ; O'Reilly, t. II, p. 42.



[illegible] commence-[illegible] pas à en

[illegible] Menac. [illegible] de [illegible] pape [illegible] la mitre sur la [illegible].

(2) [illegible] à la date de 1866, une délibération [illegible] en démolissant cette abside. [illegible] projet.

douter par les nervures ramifiées (liernes et tiercerons) des voûtes, et par la direction oblique des contreforts médians, à l'extérieur. Le plan ci-avant montre quelle a dû être, à mon avis, la succession des travaux.

Le clocher, tour carrée de 8 à 10 mètres de côté, se divise en deux étages. Sur la façade occidentale est pratiquée la porte principale ; la déclivité du terrain a nécessité un escalier de cinq marches. Cette porte ogivale est ornée de tores, de gorges et surmontée d'une grande archivolte en arc surbaissé, dit Tudor, formant une accolade peu sensible terminée à son sommet par un fleuron à feuillages recourbés; cette archivolte repose de chaque





côté sur un groupe de chapiteaux garnis de feuilles gracieusement découpées. Les futs des colonnes sont engagés dans les gorges qui se continuent sur les pieds droits. La grande archivolte est décorée d'étoiles de forme romane qui sembleraient la faire remonter à une époque antérieure au xvᵉ siècle.

Au-dessus de ce portail règne un grand oculus qui, avec deux fenêtres ogivales placées sur les faces nord et sud, et un peu du côté est, en dehors de l'axe, éclaire cette portion de l'édifice, dans laquelle, avant 1793, M. le curé Puisanes fit faire la tribune, où depuis ont été éta-

blies les orgues. Deux réduits modernes de chaque côté de la porte renferment l'un, l'escalier de la tribune (sous cet escalier existe un caveau funéraire), l'autre, celui de gauche, sert de débarras. Une porte plus moderne, pratiquée sur la face nord, donne aussi accès dans l'église. Le contrefort nord-ouest, qui renferme la cage d'escalier de la tour, s'empâte dans une construction assez récente servant de fonts baptismaux. Parallèlement du côté sud, la base du clocher est cachée par une échoppe servant aussi de débarras, et qu'il serait à désirer de voir disparaître.

L'étage supérieur, éclairé sur les quatre faces par deux baies jumelles, oblongues, arrondies à leur sommet, renferme la cloche moderne, et supporte une haute toiture en ardoise, que termine un dôme à facettes dans le genre de celui des tours de la Grosse-Cloche de Bordeaux.

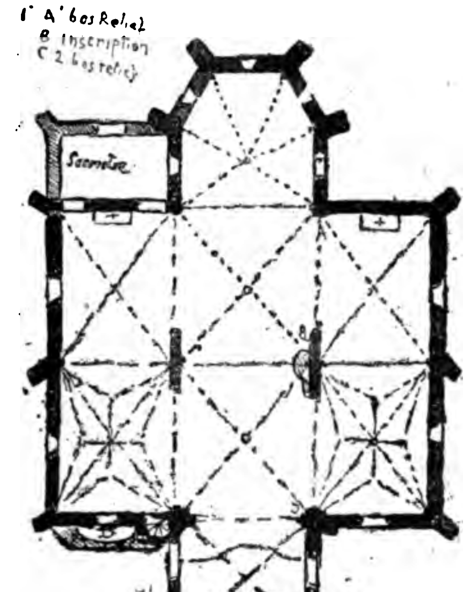
Remarquons que la toiture de la nef a été depuis peu, sans doute, considérablement surhaussée, de sorte que son arête vient se fixer entre les deux baies jumelles de l'est, et vers le milieu de leur hauteur.



Je ferai observer, en outre, une disposition que je crois assez rare : le contrefort occidental (bas-côté sud) est garni sur la pente de son sommet, de jolies feuilles s'accordant avec les fleurons que l'on aperçoit sur cette portion du gable que laisse apparente le contrefort sud-est du clocher.

Au sujet de ce clocher, je ne partage point l'avis émis dans une note du registre de la fabrique, ne rapportant la construction de cette tour qu'à 150 ans environ (la note a été écrite en 1845), par conséquent vers l'an 1695. Or, la tour de Lormont offre tout le caractère du XVe ou du commen-

cement du XVIe siècle. D'abord, comme je l'ai dit, les voûtes du premier étage sont semblables à celles de la nef, c'est-à-dire à nervures diagonales ; deux de ses faces sont pourvues de fenêtres ogivales ; l'ogive était assez peu en honneur sous le beau règne de Louis XIV ; ses angles sont renforcés par des contreforts saillants obliques ; qu'on lui compare le clocher de notre église Saint-Dominique, qui est de la même époque 1696, on verra la différence ; cette tour enfin complète entièrement le plan de croix latine de l'édifice, qui, sans elle, n'eût formé que la croix grecque, cas excessivement rare dans nos pays.



L'église de Lormont, voisine de Bordeaux, fort sujette par conséquent à un coup de main des partis, dut être de suite pourvue d'une tour servant à la fois de clocher et de point de défense (voir l'église de Lormont, planche IX). Cette partie de l'Entre-deux-Mers en offre nombre d'exemples, comme à Pompignac, comme à Tresses, dont le curieux clocher-forteresse est encore debout, plus heureux que le clocher à machicoulis de Saint-Loubès, dont on ne saurait assez dé-

(1) Je ne connais guère que l'église de Saint-Denis-de-Piles (arrondissement de Libourne), qui offre cette particularité, et encore est-elle abandonnée depuis le XIIe siècle.

[illegible] la destruction. Cette date, en souvenir de [illegible], devrait se rapporter, selon moi, qu'à des travaux d'un autre genre, soit la restauration des assises supérieures, soit la couverture avec dôme que l'on pourrait peut-être convertir en pyramide, si tel est le désir de la population. En effet, le style de la tour fait supposer qu'elle aurait pu être destinée à en supporter une.

Je ne doute point cependant que la plupart des Lormontais ne vissent avec plaisir substituer à cette tour lourde et laide une bâtisse bien blanche, à flèche bien pointue comme on en a tant saupoudré nos campagnes, qui pût rivaliser avec ses voisines de Cenon, de Bassens, de Bouliac, de Floirac, etc., etc., une de ces constructions hybrides qui affectent tous les styles et n'en ont aucun, et qui, par parenthèse, n'auront probablement jamais, comme la tour de Saint-Loubès, besoin de la mine pour être renversées.

Oui, dût-on traiter de monomanie mon amour pour les vieux clochers, j'avoue que, fort de l'opinion d'autorités plus compétentes, je préfère cent fois à ces constructions neuves, qui se ressemblent à peu près toutes, ces vieilles tours massives, sévères, peu gracieuses si l'on veut, mais pittoresques avec leurs ébréchures, mais poétiques avec leurs mousses et leurs giroflées, qui ont chacune leur type particulier imprimé par le temps, le lieu et les circonstances, [illegible] compter pour rien ce sentiment de vénération qu'inspirent ces murs que les âges ont noircis, qu'ont élevés nos pères, où les générations sont venues tour à tour rendre à l'Éternel leur pieux hommage et remplir les diverses étapes de la vie, qui sont l'égide tutélaire qui protège leurs cendres, dont chaque pierre enfin est un témoin muet des actes de nos ancêtres, une page vivante de l'histoire de notre pays?

Le clocher de Lormont, s'il n'a pas précisément vu la fin de la domination anglaise, ce que je croirais très-volontiers cependant, a certainement assisté aux guerres de religion; la Fronde est venue expirer à ses pieds, la révolu-

tion l'a laissé debout ; à ces titres, il mérite bien, ce me semble, que nous le léguions intact à ceux qui viendront après nous.

Qu'il me soit permis de reproduire ici, à l'appui de mes idées, un passage du remarquable mémoire, intitulé : *l'Ecole du Respect*, lu par l'auteur M. Charles Des Moulins, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie pour la Gironde, dans la séance du 29 mai 1858, XXVe session du Congrès Archéologique de France tenue à Périgueux, pages 210, 225, etc.

« On détruit, on restaure sans nécessité et pour obéir à » la mode, des monuments anciens ou des portions d'édifice » qui ont assez vécu déjà pour atteindre à ce que j'appelle» rai la dignité monumentale. On livre à l'insatiable mar» teau des architectes des constructions qu'on aurait pu » conserver encore pendant des siècles à la vénération qui » les entoure ; et quoi qu'on en puisse dire, ces monuments » ne seront plus eux-mêmes quand on les aura démolis pour » les reconstruire. »

Que ne s'est-on inspiré de ces nobles lignes avant d'abattre les clochers de Saint-Loubès, de Quinsac, de Bayon, de Soussans et tant d'autres. Puissent-elles encore influer en quelque sorte sur la destinée d'une des plus anciennes églises du département, celle de Villagrains, menacée d'une démolition prochaine ! (1)

L'ensemble de l'église de Lormont ne m'a présenté à l'intérieur rien de bien spécialement remarquable, si ce n'est, outre l'inscription, un bas-relief en albâtre du XVe, de 0^{m}40 de haut sur 0^{m}26 de large : une adoration des rois mages. Cette sculpture pourrait bien être un cadeau de Pey-Berland lui-même à l'église qu'il venait de consacrer. J'en donne ici le dessin, et ferai remarquer que le nimbe de la Vierge est en marbre rouge veiné de blanc. Ce bas-relief,

---

(1) Un de nos confrères, M. Raymond Durat, a fait de nombreuses démarches afin de la conserver.

peint autrefois, dit-on, se trouve encastré dans le pilier qui sépare l'abside du bas-côté méridional.

Un second bas-relief, grossièrement exécuté et représentant un Christ en croix, surmonté d'un large tore, à bouts retombants de chaque côté, hauteur 0m 51, largeur 0m33, se voit au pilier qui forme le contrefort sud-est du clocher, au point de l'entrée primitive de la nef romane.





L'église possède plusieurs tableaux déjà vieux, mais sans grande valeur; plusieurs sont des copies de la vie de saint Bruno, d'après Lesueur. Ces toiles sont actuellement déposées au presbytère en attendant l'achèvement de la restauration de l'église. Deux tableaux cependant ont fixé mon attention : une Annonciation et une scène tirée de la vie de saint Martin de Tours.

Malgré la défense que lui en avait faite l'empereur Valentin Ier, le saint évêque a pénétré dans le palais afin d'obtenir du prince quelques faveurs pour les chrétiens persécutés; l'empereur irrité ne daigne point se lever de son siége, où il était à demi-couché, lorsque le dais prend feu subitement. Persuadé alors de l'intervention divine, Valentin se jette au cou de l'évêque, l'embrasse, et lui accorde sa demande.

Il y a, en outre, un lutrin en fer forgé du XVIIe siècle; la balustrade de l'orgue porte les armes du chapitre de saint André : la croix en sautoir.



J'ajouterai que M. le curé Fourcade, saisissant l'occasion de la restauration de son église, a eu l'heureuse idée de faire figurer les armoiries des anciens archevêques de Bordeaux, seigneurs, depuis une époque très-reculée jusqu'en 1789, de la terre de Lormont (1).

Les vieux titres appellent Lormont, Mons Laureus, montagne des Lauriers, de même que l'on a nommé, dit-on, les coteaux de Cenon, Cypressat à cause de leurs cyprès. Je ferai observer cependant qu'il y a près de Toulouse une localité du nom de Montlaur, et qu'un seigneur Jehan de Montlaur figure parmi les seigneurs gascons représentant un des trois états de Guyenne auxquels, le 22 mars 1294, Jean de Lancastre accordait certaines concessions. (*Liv. des Bouillons*, p. 260.)

Sans nous appesantir sur ces étymologies (les étymolo-

(1) J'ai pu jusqu'à présent communiquer à M. le Curé les armes de Mgrs Élie de Brémond, Arthur de Montauban, André d'Espinay, Charles de Grammont, Prévost de Sansac, François et Henri de Sourdis, d'Anglure de Bourlemont, d'Argenson, de Maniban, d'Audibert de Lussan et du prince de Rohan qui fit bâtir l'Archevêché de Bordeaux, devenu aujourd'hui l'Hôtel de Ville.

gies sont souvent fantaisistes), cherchons plutôt à soulever un coin du voile du passé, et voyons les principaux événements dont fut le théâtre ce petit bourg, si coquettement assis sur les bords du fleuve, et qui, devenu pour les citadins bordelais un but charmant de promenade, grâce à l'industrie moderne (chemin de fer et bateaux à vapeur), est en quelque sorte, je dirais avec avantage, l'Asnières du chef-lieu de la Gironde.

J'ai puisé dans différents ouvrages, la Chronique de Delurbe et Darnal, Dom Devienne, Fonteneil, O'Reilly, la Guyenne monumentale, les châteaux de la Gironde par Guillon, la brochure de M. de Briolle, couronnée par l'Académie, les Archives historiques, le livre des Bouillons, les registres de la Jurade, etc., etc.; j'ai pu recueillir des renseignements oraux de M. le curé de Lormont, de M. Bazile, maire de Lormont, de M. Chaigneau, constructeur de navires à Lormont, etc., etc. Je crois devoir ici exprimer ma gratitude à toutes les personnes qui obligeamment m'ont aidé à écrire sur Lormont cette notice que mes confrères de la Société Archéologique ont daigné accueillir avec intérêt.

La paroisse de Lormont, située dans la petite prévôté d'Entre-deux-Mers avec Cenon, Floirac, Bouillac, Tresses, Artigues, et parties de Carignan et de la Tresne, fut dès longtemps comprise dans la banlieue et juridiction de Bordeaux, du moins en partie, l'autre partie étant domaine archiépiscopal.

Un acte inséré dans le livre des Bouillons, daté du 10 septembre 1294, acte par lequel Jean de Burlac, sénéchal, reconnaît les limites de la banlieue bordelaise, nous fait savoir que cette banlieue s'étendait de ce côté : « usque ad » esterium de Laureomonte, et de dicto esterio de Laureo- » monte prout vadit et extendit se balleuca inter podium » parvum quod est juxta ecclesiam de Laureomonte ex una » parte, et magnum podium quod est versus Gaillardi de » Laureomonte, ex altera, prout caminus vadit directe et

» extenditur se usque ad crucem salvitatis de Laureomonte » retro domos, et de illa cruce, versus boscum appellatum » la Ramada.....» de Bordeaux jusqu'à l'estey de Lormont, et dudit estey (1), selon que va et s'étend la banlieue entre le petit puy (élévation, tertre) qui est proche l'église de Lormont d'une part, et le grand puy qui est vers (la maison) de Gaillard de Lormont d'autre part, selon que le chemin va directement et s'étend jusqu'à la croix de Sauveté de Lormont derrière les maisons, et de cette croix jusqu'au bois appelé la Ramade, etc. (*Chroniq. Bordelaise*, édition de 1619, page 19.)

Les rois Philippe-le-Bel en 1295, Édouard III en 1342, et Henri IV d'Angleterre en 1401, confirmant à la commune de Bordeaux le droit de justice sur sa banlieue, s'exprimaient dans les mêmes termes, en ce qui concerne notre localité.

Cet *esterium* serait-il le ruisseau appelé Pimpin (comme celui de la Réole, et le cours d'eau qui baigne La Tresne); ruisseau qui, selon un ancien plan déposé aux archives départementales, coulait à découvert le long de la grande rue, de l'Est à l'Ouest, proche, et au Sud de l'église, et venait se déverser dans la Garonne à l'endroit où se trouve aujourd'hui la gare. C'était là qu'entraient pour être réparés, les bateaux de pêche venant du Libournais. (Communication de M. Chaigneau.) Serait-il cet autre ruisseau dit du Cateau, réduit aujourd'hui à un simple déversoir, qui portait aussi bateau à son embouchure (M. Bazile, maire actuel de Lormont, m'a assuré y avoir vu des gabarres), et qui descend des côtes de Cenon et coule entre les Queyries et les hauteurs de Lormont.

Ce dernier pourrait être l'*esterium* de la charte, car l'ermitage compris dans Lormont, ne l'eût pas été, ce semble,

(1) Un estey, en langage bordelais, est un courant d'eau dans lequel se font sentir le flux et le reflux; de même que certains ruisseaux sont appelés barbannes dans le Libournais, jalles dans le Médoc et crastes dans les Landes.

si le Pimpin, plutôt ravin que ruisseau, eût fait la limite de la paroisse. Cette question aurait besoin d'être éclaircie. Le petit puy proche de l'église est vraisemblablement la hauteur que suit la grande rue; le *magnum podium* ou grand puy paraît désigner le tertre du Sud nommé la Roque de Lormont, nom que rappelle le *chemin de Rouquet*, de triste célébrité (1). Ce serait dans ces parages qu'aurait été construite la maison de Gaillard de Lormont; le coteau opposé à celui du Nord étant du domaine de l'archevêque, il n'en est pas question dans la délimitation de la banlieue bordelaise.

Nous voyons qu'il y avait un chemin allant directement du grand puy à une croix de Sauveté (2) qui devait former la limite de la juridiction épiscopale. Il serait peut être difficile de la retrouver aujourd'hui. La *Chronique Bordelaise* dit que la juridiction de Bordeaux s'étend «jusques au petit pont, le long du *ruisseau*; » du Gua, apparemment.

Un château féodal dut s'élever depuis longtemps sur les hauteurs de Lormont, dont la forte position devait en faire une sentinelle avancée de Bordeaux. Ce château, situé au Nord du bourg à l'endroit où se trouve encore un pavillon du XVIIe siècle, dit Château des Archevêques, pouvait remonter à l'époque des ducs d'Aquitaine, mais on ignore la date précise de sa construction. Serait-il contemporain de ceux de Fronsac et de Montferrand ? Toujours est-il que vers le milieu du XIIIe siècle, (Ribadieu le qualifie de Château Royal), il appartenait aux rois d'Angleterre, puisque le 25 juin 1242, Éléonore d'Aquitaine, la deuxième de ce nom, femme d'Henri III, roi d'Angleterre, venant à Bordeaux, et précédant son époux, que saint Louis venait de battre à Taillebourg, dut s'arrêter à Lormont pour y mettre au monde une fille nommée Béatrix, laquelle épousa Charles

---

(1) Le crime de Lormont, avril, mai 1876.

(2) A l'extrémité Est de la commune se trouve le château Lacroix du XVIIIe siècle; il y a un puits intéressant orné d'armoiries. (De Briolle, page 52.)

de France, fils de Louis VIII, depuis roi de Naples et de Sicile. (O'Reilly, t. I, p. 371.)

Déjà en 1198, Éléonore d'Aquitaine, la célèbre Aliénor, confirmait les religieux de la Sauve Majeure dans la possession d'une maison avec ses dépendances appelée *Arcolea* qu'ils avaient à Lormont.

En 1251, l'archevêque Géraud de Malemort fit l'acquisition des dîmes de différentes paroisses, entre autres de Lormont, mais, dit Guillon, ni lui, ni ses successeurs immédiats, Pierre de Roncevaux et Simon de Rochechouart ne paraissent avoir encore possédé le château puisqu'on le retrouve plus tard aux mains du roi de France.

En 1275, le sénéchal de Guyenne, Luc de Tany, sur les plaintes des maire et jurats de Bordeaux, décide « que les droits exigés indûment sur des vins embarqués à Lormont (port de l'archevêque) seront restitués. *Cum vina que honerantur apud Laureum montem ab esterio inferius qui portus est domini archiepiscopi, libera sint*..... (*Livre des Bouillons*, p. 417).

Le 7 juillet 1277 eut lieu une transaction entre les maire et jurats de Bordeaux, l'archevêque Simon de Rochechouart, et le chapitre de Saint-Seurin; le sénéchal déclare qu'il n'exigera plus les droits sur les vins embarqués au port de Lormont.

1294. Acte déjà cité, du 10 septembre, par lequel le sénéchal Jean de Burlac reconnaît les limites de la banlieue bordelaise. (*Liv. des Bouillons*, p. 30.) On a vu ce qu'il y est dit concernant Lormont.

1294. Par la charte appelée la *Philippine,* le roi de France Philippe-le-Bel confirme le droit de juridiction et de banlieue reconnu par Jean de Burlac.

En 1301, le château de Lormont, comme la province, revient à la couronne d'Angleterre. Dans une de ces luttes entre les deux puissances, le château de Lormont fut, dit Guillon, le théâtre d'un combat sanglant qui valut à une

rue étroite le nom de *rue du Sang* (rue de la Sang) qu'elle porte encore.

Le 23 juillet 1307, Arnaud IV de Canteloup donne dans le château de Lormont sa bénédiction à l'abbé de Bonlieu, Arnaud, qui venait de lui jurer obéissance, en présence de l'abbé de Fontguillême. *Eodem anno 23 julii idem archiepiscopus divina in sua capella apud Laureum montem eidem domno Arnaudo abbati Boni Loci benedictionem impertivit, promissa primo obedentia et subjectione a patribus instituto secundum regulam beati Benedicti, præsente religioso viro d. abbati Fontis Guillelmi Vasatensis diœcesis.* (*Gallia Christiana, t.* II, p. 833.)

Ce même Arnaud de Canteloup acheta aussi en 1307 les seigneuries de Montravel et de Belvez en Périgord. (Delurbe, *Chroniq. bord.*, p. 16.) Lopez dit que déjà les archevêques de Bordeaux étaient possesseurs de ces terres.

On trouve depuis 1330, à la fin du XIVe siècle, des cens, rentes, agrières, reconnaissances, baillettes, investitures, etc., faites à Lormont au nom des archevêques de Bordeaux. Ils étaient alors sans doute possesseurs du château.

Le 1er juillet 1342, Édouard III d'Angleterre confirme dans les mêmes termes que l'avait fait Philippe-le-Bel les droits de la commune de Bordeaux sur sa banlieue. Par cet acte, le roi réintègre la cité de Bordeaux dans ses droits, mais décide aussi qu'elle ne pourra recouvrer la prévôté d'Entre-deux-Mers, qu'en indemnisant Thomas Bradeston, à qui elle avait été concédée. Bradeston ayant rendu la prévôté au roi, celui-ci la concède viagèrement à Bertrand de Montferrand, par lettres patentes du 13 mai 1354. Bertrand céda plus tard tous ses droits à la ville de Bordeaux moyennant 350 écus d'or.

Le 28 février (1) 1354 fut signé l'acte de vente de la prévôté d'Entre-deux-Mers à la ville de Bordeaux. En ce qui

(1) N'oublions pas que les années commençant alors à Pâques, il n'y a rien d'étonnant à voir figurer le mois de février après le mois de mai.

concerne Lormont, même mention qu'en 1294. (*Liv. des Bouillons*, p. 119.)

En 1365 naquit au château de Lormont le fils du Prince Noir, Richard, que les Bordelais appelèrent Richard de Bordeaux. Baptisé à la cathédrale Saint-André, il passa sa première enfance au château de Lormont.

Le *Livre des Bouillons*, page 253, nous fait savoir qu'en 1394, le duc de Lancastre, séjournant à Lormont, promettait aux Bordelais, sur leur demande, de passer par leur ville, en se rendant de Lormont à Saint-Seurin, et cela, sans que son passage préjudiciât en rien à leurs droits et put devenir l'occasion d'une violence quelconque. (13 janvier 1294).

Quelques années après, en 1401 et le 11 février, le roi Henri IV mande à ses officiers du duché de Guyenne de maintenir les maire et jurats de Bordeaux dans l'exercice des droits de juridiction qu'Édouard III leur a reconnus, et confirme les priviléges des Bordelais. (*Bouillons,* p. 324.) Cet acte mentionne encore l'estey de Lormont, la maison de Gaillard de Lormont, la croix de Sauveté, etc.

En 1406 et le 7 novembre, le château de Lormont était l'objet d'une délibération particulière de la jurade bordelaise, et voici à quelle occasion. Le duc d'Orléans, frère de Charles VI, après avoir réduit Blaye, faisait le siége de Bourg que, par parenthèse, il fut obligé de lever. (*Velly*, t. XII, p. 462. ; *Chron. de la Pucelle,* Cousinot, p. 112; *Chroniq. normande*, p. 377.) Les Bordelais craignirent sans doute que la chute de Bourg n'amenât la reddition des places fortes qui formaient en quelque sorte les forts détachés de la ville, comme Blanquefort, Montferrand et Lormont. On songea donc à empêcher que cette dernière forteresse, si elle venait à être emportée par les ennemis, ne leur servît de point stratégique pour menacer directement Bordeaux, et pour cela il ne s'agissait de rien moins que de la démanteler. (Voir registres de la jurade à la date du 7 novembre 1406, p. 131....) *Mossenhor lo se-*

nescaut et los senhors agossan ambiat per Larmont per beder la plassa de Larmont si pode estre dampnocyosa a la ciutat et au pays, o no, per dopte que los ennemics la occupessan...

Les officiers de la ville, le seigneur de Pomiers, le jurat Amanieu de Montlarin (1), Pey de Poyau, Monot de Canteloup, etc., se rendent en conséquence à Lormont pour examiner la forteresse, car si l'ennemi s'y établissait..... *tot lo pays d'Entre dos Mars poyre estre destruyt et ayssi medis* (en même temps) *que lo nabigi* (les navires) *passere am gran dongey et perilh per la chanau per dopte deus canons et autres grans pertreys* (2) *que haut sobre las tors et a l'enbiron se poyren ordenar...* tout le pays d'Entre-deux-Mers pourrait être ruiné et les bateaux passant par la rivière seraient en grand danger à cause des canons et machines que l'on pourrait établir sur les tours..... *et sur so semblaua que sere mot necessari que ben tost que se fes que las tors qui son au Cap deu Tureu* (voilà donc le nom que portait alors ce promontoire) *debert la mar se arrasian entro a bas a una brassa, et ayssi medis las juas* (sic) *qui son a l'enbiron de la Sala* (Sala, maison noble), *entro au mechs et en outra los dos portaus de par debant et am aquo lo que plus sens gran perilh pode demorar.*

Ce mot *juas* ne se trouve pas dans Ducange, évidemment il y a là une erreur d'impression ; je crois qu'il faut lire *fuas* (le j et l'f se ressemblent assez dans les vieilles chartes) les *fuies*, espèces de tours isolées qui environnaient assez souvent les châteaux et pour lesquelles il fallait obtenir du roi un droit appelé droit de *fuie*. Ces tours servaient ordinairement de colombiers. Nous voyons par cette citation que le promontoire ou *Cap deu Tureu* était protégé

---

(1) Amanieu de Montlarin reçut deux livres, 13 sols, 2 deniers pour ses frais de voyage à Lormont. *(Registres de la jurade*, p. 200.*)*

(2) Machine à lancer des traits. (Baliste ou catapulte).

par des tours qu'il était important d'abattre assez ras du sol, *que se arrasian a una brassa*, que deux portails défendaient l'entrée du château, où les Français auraient pu s'ils l'eussent emporté faire grand dommage au pays et déposer des approvisionnements dans la prévision d'un siége plus ou moins long de la cité bordelaise; qu'enfin il fallait démolir les *fuies* au moins au milieu de leur hauteur, *entro au mechs*, et détruire tout ce qui ne pouvait plus rester sans causer de danger.

Cette idée de démanteler le fort de Lormont ne souriait pas du tout, paraît-il, à l'archevêque cardinal Hugocion, qui craignait sans doute pour ses prérogatives et qui venait de faire réparer le château, *lo nostre hostau qui es aqui repparat per nos*. Le Cardinal met d'abord en doute la probabilité d'une tentative du duc d'Orléans sur un domaine de l'église, *e era gran dopte que ed binguos o trametos au loc de Larmont, loquau appertena nos et a nostra gleysa...*

Les maire et jurats insistant sur le dommage que la prise du château pourrait porter au pays et à la cité de Bordeaux, le Cardinal répond que déjà l'on avait eu une semblable crainte mal fondée... ; *era causa nothoria autrabets lodeit loc era estat darroquat* (arraché du rocher) *instiguant mestre Johan de Plassan, per semblant occasion, estant lo duc d'Anyo* (d'Anjou) *hostiellement en aquet pais, et segond que apparesco per effeit, no era pas aquo mestier* (ce n'était pas par besoin), *mas segond comuna oppinion aquo fo feyt per maubolenssa* (ce fut fait par malveillance), *o per petita reuerenssa enbert Diu et la gleysa.*

Hugocion veut bien remplir ses engagements envers Dieu, le pape et l'église de Bordeaux qu'il doit défendre ; il accepte, s'il est absolument nécessaire, de laisser abattre des tours trop onéreuses à fortifier; mais des experts lui ayant déjà assuré qu'il n'y avait rien à craindre, il demanda une seconde enquête, des trente seigneurs du conseil de ville. Cette enquête, malgré les protestations de l'archevêque, décida le démantèlement de la forteresse, 10 novembre

1406. *Prumeyrament fo ordenat que mossenhor lo senescaut fos requerit, que ed bulha prouedir que lo loc de Larmont puys que mossenhor lo cardenau no lo pot emparar ni defendre, ny la bila ny edz no hi poden socorre per lo saubar, que sia fondut en maneyra que los ennemics no lo pusquan establir per dampnacyar la bila et lo pays*. Premièrement fut ordonné que Monseigneur le Senéchal soit requis, qu'il veuille pourvoir à ce que le lieu de Lormont, puisque monseigneur le cardinal ne le peut fortifier ni défendre, que ni la ville ni eux (les seigneurs) ne le peuvent secourir ni sauver, que ce lieu (ce château) soit ruiné en telle façon que les ennemis ne s'en puissent servir pour porter dommage à la ville et au pays. (*Registre de la Jurade*, p. 136, 137.)

Si j'ai insisté sur ce fait historique curieux, c'est que les historiens de Bordeaux en général, Delurbe, Dom Devienne, O'Reilly, etc., le passent sous silence, et il me semble assez important pour être signalé.

Je reprends la suite chronologique des événements.

En 1448, l'archevêque Pey-Berland fait mettre une sauvegarde royale dans ses châteaux et ses domaines. *Anno domini MCCCCXLVIII octobris pontificatus Nicolai V anno II D. Petrus fecit apponi in suis castris et terris salvam gardiam regiam*. (*Gallia Christ.*, t. II, p. 833.)

5 Septembre 1451 consécration de l'église de Lormont par Pey-Berland.

1452. Le 4 octobre, Talbot rappelé par les seigneurs gascons s'arrête au château de Lormont. *Consequentis post IV die mensis octobris anno domini MCCCCLII dominus Johannes Talbot comes de Sewesbery cum centum navibus armatis apulit anse Laureum montem quarta die decima mensis octobris et in crastinum dictam civitatem* (Bordeaux) *obsedit*, etc. (*Archives historiques* t. XII, p. 343). L'année suivante 1453, dans sa seconde expédition, le roi Charles VII étant arrivé jusqu'au château de Montferrand, où il séjourna, fit occuper par le maréchal de Lohéac, Lormont

où l'on éleva un fort ou plutôt une bastille pour mettre ce bourg à l'abri de toute surprise. La reddition de Fronsac, Rions, Cadillac et Blanquefort détermina les Bordelais à entrer en pourparlers avec le roi de France. Mathieu Coucy rapporte que vingt-cinq à trente seigneurs ou notables bordelais (O'Reilly dit cent), ayant à leur tête le chevalier Le Camus se rendirent au château de Lormont, lieu indiqué par le roi pour les conférences, munis d'un sauf conduit. Ils s'y abouchèrent avec le sire de Torsy, le sénéchal du Poitou et le sieur de Jambes(1), délégués du roi de France. Cette première entrevue (vendredi 5 octobre 1453) resta sans conclusion; on dut se réunir le lundi suivant. Le Camus et ses compagnons revenus à Lormont demandèrent aux commissaires royaux amnistie générale, firent abandon des priviléges de la cité, et offrirent cent mille écus pour les frais de l'expédition.

Les officiers du roi exigèrent cent mille marcs d'argent et la livraison de vingt notables à la justice royale. Les Bordelais rejetèrent ces propositions et retournèrent à Bordeaux. Le lendemain, ils se rendirent au château de Montferrand pour traiter avec le roi lui-même. (Dom Devienne, p. 97.)

On sait à quelles dures conditions la cité dut alors se soumettre. Le roi cependant se contenta de l'exil des principaux seigneurs qui, au mépris de leur serment de 1451, avaient favorisé le retour des insulaires, et de la destruction de quelques châteaux, entre autres celui de la Trave sur le Ciron.

Le seigneur de Montferrand rentré en France subit la peine capitale.

Le même année 1452, il est déjà question de l'ermitage de Lormont fondé depuis peu de temps, comme on le verra ci-après. Il existe aux archives un acte de fondation, 19

---

(1) Il y a dans la paroisse de Bassens une propriété qui porte le nom de Jambes.

lui présenter le *bateau tapissé*, dit la *Chronique*, qui devait la transporter à Bordeaux. (*Chroniq. bordelaise*, p. 75.)

Quelques années plus tard, en 1577, un autre bateau tapissé fut envoyé au prince de Condé pour le conduire de Lormont à Langon. Il y avait dans le bateau, destinées au prince, des *confitures* et une *collation*, ajoute la *Chronique*. (*Chr. bord.*, p. 89.)

L'archevêque Prévost de Sansac, faisant, en 1565, fixer les limites de sa juridiction, s'aperçut d'un empiètement du seigneur de Carriet, son voisin ; de là, réclamations, querelle, puis arbitrage suivi d'une transaction par laquelle, vingt ans après, en 1585, le seigneur de Carriet se désista de ses prétentions. (Guillon, article Lormont.)

Selon O'Reilly, le château fut en partie détruit pendant les guerres de religion ; les archives de l'archevêché n'en parlent pas, dit Guillon.

En 1572, le 18 mai, des gentilshommes du comte de Clermont arrêtent à Lormont le conseiller de Mabrun, et le conduisent prisonnier à Bordeaux, afin d'obtenir la délivrance du sieur d'Achiles, un de leurs compagnons. (*Chroniq.* de Sireuil. *Arch. historiq.*, t. XIII, p. 277.)

Le 2 juin 1610, le duc de Roquelaure étant nommé maire de Bordeaux, à la mort du maréchal d'Ornano, les jurats lui envoient à Blaye un bateau tapissé. Le duc ne voulut pas y entrer de suite, on craignait des désordres occasionnés par l'assassinat récent d'Henri IV. Ce ne fut qu'à Lormont que le duc consentit à s'embarquer. Dès-lors, il fut arrêté que, pour la réception des gouverneurs, on ne conduirait désormais de maisons navales plus avant que le dit port de Lormont. (*Chroniq. bord.*, p. 139.)

Monseigneur de Sourdis ayant entrepris la reconstruction du château, les travaux furent terminés vers la fin de 1614. (Rawenez, p. 273.)

En 1615, le château de Lormont se trouve mêlé à une affaire grave. Un gentilhomme du Quercy, le sieur de Haut-Castel, condamné à la peine capitale, fut enfermé au

château de l'Ombrière, en attendant le jour de l'exécution. Le roi Louis XIII était alors à Bordeaux. Le cardinal de Sourdis, ayant en vain tenté d'obtenir la grâce du coupable, se rendit à la prison, dont un gentilhomme de sa suite tua le concierge pour lui prendre les clefs et faire évader Haut-Castel. Celui-ci, trouvant un bateau préparé, en face de la Porte des Paux (auj. Place Royale), se réfugia au château de Lormont, où l'archevêque vint le rejoindre. Le Parlement instruisit de ce fait le roi qui blâma fort le cardinal ; et Monseigneur de Sourdis, décrété de prise de corps, averti que deux huissiers du Parlement, suivis de cent vingt mousquetaires, venaient pour l'arrêter, se retira à Vayres. Le roi l'exila de Bordeaux, et l'affaire fut portée au pape qui interdit l'archevêque jusqu'à ce qu'il eût été absous par le roi de l'*irrégularité* qu'il avait encourue. Le cardinal put rentrer à Bordeaux l'année suivante. (O'Reilly, t. II, p. 408, d'après Dom Devienne et le *Mercure de France*.)

Dans le même temps, Monseigneur de Sourdis eut un procès, moins tragique celui-là, avec une de ses tenancières, Peyrine Crabit, pour des cens ou rentes dont celle-ci se prétendait exempte. Ce procès, commencé en la Cour de Bordeaux, dut probablement à l'évènement qui précède sa longueur et son renvoi à la Cour de Toulouse.

Malgré tous les éloges mérités qu'en fait son biographe, M. Rawenez (*Histoire du cardinal de Sourdis*), ce prélat était parfois d'une humeur peu facile, car, en 1624 ou 1625, il était encore en litige avec les Lormontais. Il voulait contraindre les hommes valides de la paroisse à venir, à tour de rôle, monter la garde à son château. Ceux-ci refusèrent et gagnèrent leur procès. Voici, d'ailleurs, comment Darnal raconte la chose : « Le sieur Duval estant » entré dans la Chambre du Conseil, auroit porté plainte » que les officiers de Lormont qui faisant garde à cause » de la guerre des huguenots, avoient contraint dix à » douze habitans de la petite prévôté d'Entre-deux-Mers

» qui estoient justiciables desdits sieurs jurats, d'aller en » garde au chasteau de Lormon au préjudice des deffenses » que messieurs les jurats avoient faites ausdits habitans » d'y aller, ce qui obligea le Parlement de donner arrest » sur les plaintes desdits jurats portant inhibition aux ha- » bitans de la petite prévôté qui estoient justiciables des- » dits sieurs jurats d'obéyr ausdits officiers de Lormon, » n'y aller en garde audit chasteau, mais ordonna qu'ils » feroient garde sur le port de la Bastide, pour empêcher » la descente des ennemis, lequel arrest fut éxécuté. » (Darnal, *Chroniq.*, p. 22.)

La même année 1624, une maison navale est présentée, à Lormont, par les jurats bordelais, au maréchal de Thémines, nouveau gouverneur de la province.

Le 29 novembre 1630, les jurats vont à Lormont visiter l'archevêque Henri de Sourdis, qui s'était prudemment retiré dans son domaine, la peste désolant alors la cité. (*Chr. bord.*, p. 34.)

Arrive maintenant l'époque de la Fronde, 1649 à 1653, qui a laissé à Lormont quelques souvenirs.

Le maréchal de Plessis-Praslin, envoyé à Bordeaux pour les ouvertures d'un accommodement, mais appréhendant le *caprice* du peuple, n'ose d'abord entrer dans la ville ; il désire s'établir au château de Lormont ; l'archevêque, ennemi juré du duc d'Epernon, dont Praslin vient, en définitive, soutenir l'autorité, s'en excuse ; le maréchal prend alors logement chez la veuve de feu Raoul, citoyen de Bordeaux, « en une maison (1) assise sous la crouppe » d'une montagne, d'où il voyait d'aplomb l'attaque du » château (Trompette) assiégé par les bordelais révoltés. » Sa mission était de temporiser et de donner loisir aux » troupes (royales) d'approcher et au comte du Doignon » d'esquiper des vaisseaux pour attaquer Bordeaux par

(1) Cette maison Raoul était sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le château de M. Beaufils.

» terre et par mer. » (Fonteneil.) Les Bordelais se défient du maréchal : « le lieu estoit trop proche de la ville et trop » commode à faire des pratiques (O'Reilly) ; c'est-à-dire pour avoir des intelligences dans la place, alors, une nuit, ils envoient deux galiotes devant la maison Raoul ; Praslin a peur et se retire à Blaye.

Peu après, du Doignon entre en rivière. « Après s'estre » rafreschi au Bec d'Ambez, dit Fonteneil, et receu des » renforts, il monta devant Valliers (1) ou il fit la reveue » générale de son armée, puis il monta de Valliers à la » Barranquine (2) où l'armée de Bourdeaux estoit à l'an- » cre, qui voyant venir ceste forest flottante sur elle, fit » sa retraite peu à peu jusques à Lormon, en canonant » toujours de part et d'autre. »

Les Bordelais furent surpris, « les brullots n'estoient pas » encore prest, on amusa l'ennemy par des escarmou- » ches » ; ici Fonteneil (*Mouvements de Bordeaux*) raconte les péripéties d'un combat où fut tué le capitaine Giraud ou Guiraud, dont le jeune frère, âgé de quinze ans, dut se rendre. Quelques jours après, le comte de Doignon vient mouiller devant Lormont, envoie reconnaître la maison Raoul, « laquelle il jugea luy pouvoir servir de retraite » à cause de l'assiette du lieu qui est sur la crouppe d'un » rocher, dont les avenues sont assez fascheuses de toutes » parts, et où l'on ne peut atteindre que par défilez..... il » pouvoit faire deux places d'armes, l'une dans le jardin » clos de buissons espais, et l'autre dans la cour fermée » de murailles et d'offices qui se communiquoient à cou- » vert les uns aux autres. La cour et le jardin aboutissoient » à une allée qui pouvoit servir de ligne de communiqua- » tion pour aller à la faveur des vignes qui sont à droit et » à gauche, sur une balustrade qui comme une plate-

(1) Valliers, maison sur le bord de la rivière, rive gauche, commune de Parempuyre.

(2) La Barranquine, rive droite au-dessus de Bassens.

» forme régnoit le long de la cîme d'un précipice au bout » de laquelle est une descente faite en replis avec de petits » esperons entaillez dans le rocher par artifice de six à » sept hommes de fronte et laquelle conduit dans un cel- » lier bien spacieux assis sur un quay revestu de pierre » dont la rivière baigne le pied. »

Le comte, fortifié dans cette position, ouvre le feu contre les vaisseaux bordelais ; bientôt le marquis de Sauvebœuf traverse la rivière à la tête d'une compagnie bourgeoise et, « s'estant avancez proche d'un cabinet de » lauriers, ils furent descouverts par une sentinelle de » l'ennemy qui tira sur eux ». Immédiatement s'engage un terrible combat ; repoussés trois fois, les Bordelais reviennent à la charge et délogent leurs adversaires qui se rembarquent et font une inutile tentative pour reprendre leurs canons que le major général Morpain fait jeter à l'eau (1). Ceci se passait en décembre 1649.

D'autres escarmouches de du Doignon sur la rivière, et du duc d'Epernon par terre, ne furent pas plus heureuses. Enfin, le baron d'Alvimar apporte aux belligérants une paix momentanée (23 décembre).

Mais, Mazarin ayant fait arrêter, à Paris, les princes de Condé et de Conti, la princesse de Condé se rend en Guyenne, et, le 31 mai 1650, elle est à Lormont, où elle dîne et s'embarque dans un bateau élégamment décoré, suivie d'une foule nombreuse de curieux et de partisans ; des salves d'artillerie annonçant son arrivée, elle met pied à terre à Bordeaux aux acclamations du peuple. (O'Reilly, t. II, p. 582.)

La lutte recommence, l'Espagne soutient les révoltés ; au milieu de ces troubles, l'archevêque Henri de Béthune, qui a pris parti pour la cause royale, est, devant l'attitude

(1) Voir dans Souffrain, 2e vol., t. III, 3e partie, p. 69, la satire intitulée : *La Cour burlesque du duc d'Epernon.* Le rimeur inconnu y fait une allusion à ce combat.

[illegible]

[illegible] pour s'établir à Lormont, afin de conserver une communication avec Bourg ; le duc d'Epernon marche par l'Entre-deux-Mers sur Bordeaux ; Vendôme attaque Lormont par surprise, et les Irlandais se rendent (26 mai) pour s'enrôler ensuite dans les milices royales. « Cette surprise de Lormont a fort alarmé l'Ormée, » lit-on dans un rapport publié dans le *Recueil des Archives historiques*, t. VIII, p. [illegible]. (Pour les faits précédents, voir *Archives historiques*, t. VII, p. [illegible] ; t. VIII, p. [illegible], etc.) Le duc de Vendôme arme Lormont de quelques pièces d'artillerie et y laisse M. de Comminges que les troupes de Marcin menacent un instant ; enfin, au mois de juillet [illegible] juillet à [illegible] des députés par [illegible] Bordeaux sous [illegible] la Fronde.

[illegible] par le duc d'Epernon, mais [illegible] destruction [illegible] de l'ouest et de 130 [illegible] qui fut sans doute jugé nécessaire pour déterminer la reddition des Irlandais.



Le calme étant rétabli, on trouve les jurats Pomarède et Lafont allant le 20 mars 1656, à Lormont pour saluer le marquis de Saint-Luc, nouveau gouverneur et lieutenant du roi en Guyenne, et selon la coutume, lui présenter la maison navale.

Même cérémonie le 3 juin 1658 pour le prince de Conti, nouveau gouverneur de la province. (*Chroniq. bord.*, p. 85.).

A partir de la seconde moitié du XVII[e] siècle, le rôle de Lormont se perd dans l'histoire privée des archevêques. Le château reconstruit par Mgr de Sourdis dont on voit les armes dans un coin du bas relief qui surmonte la porte d'entrée (1), se composait alors de plusieurs pavillons reliés par des galeries et des constructions basses.

On y arrivait par deux ponts levis à l'E et à l'O jetés sur des douves encore visibles (Guillon).

Le château fut donné en fermage en 1701 par Mgr de Bezons qui n'a laissé de souvenirs à Lormont que par des contrats de ferme. Un moulin sur le ruisseau du Gua à l'E du bourg porte encore le nom de Moulin de l'Archevêque.

Mgr Dargenson fit faire en 1726 l'arpentement général de la paroisse, et en 1728, le démembrement de la Seigneurie.

Son successeur Mgr de Maniban eut des difficultés avec M. de Pichon de Carriet, au sujet de terrains qui restèrent à ce dernier.

Mgr de Lussan qui vint ensuite, d'accord avec M[me] Marie de Maniban comtesse de Clermont, sœur et héritière du défunt archevêque, appela un architecte nommé Saujeon à l'effet de constater l'état des bâtiments; Saujeon trouva que

---

(1) On voit encore un écusson fruste maintenant auprès d'une fenêtre du pavillon qui subsiste de l'habitation seigneuriale, et une statue de la vierge conservée dans la serre actuelle repose sur un piédestal décoré aussi des armes de Monseigneur de Sourdis.

les réparations à faire ne devaient s'élever qu'à la somme de 140 livres. De son compte rendu, il résulte que le château se composait de plusieurs corps de logis surmontés de pavillons, le principal couronné d'un dôme, avait un vestibule, un grand escalier en pierre, de vastes chambres, une chapelle bien réparée, un salon, une salle à manger, une salle réservée à Monseigneur; de plus une petite chapelle domestique, un cabinet orné de peintures et des galetas par dessus le tout. Plus loin était le pavillon dit des *étrangers*. Là étaient la salle de la justice, la salle du commun, etc. De l'autre côté, c'était le pavillon du concierge où s'ouvrait la porte d'entrée protégée par deux ponts dont l'un de bois. Dans ce pavillon, étaient le logement du concierge, le grenier à blé, la basse fosse et la prison. Les servitudes et le cuvier entouraient la grande cour. A l'Ouest était une seconde cour; au Nord s'étendait le jardin orné de beaux bouquets d'arbres avec parterre, le tout entouré par des terrasses, des murs garnis de guérites et de fossés avec ponts levis. Le pont levis de l'ouest communiquait à un escalier qui descendait jusqu'à la rivière (ouvrage sans doute de Jean de Bellay). Voir Pl. XI, le plan du château.

Deux habitants de Lormont, les frères Beraud (il est fait mention de cette famille dans le terrier de Mgr d'Argenson 1728. *Arch. départ.*, série G 145), possédaient une maison dont la cave se prolongeait sous le château : ils eurent l'idée d'y exploiter une carrière, ce à quoi s'opposa Mgr de Lusan; de là surgit un procès qui fit comprendre aux deux frères que le rocher ne leur appartenait pas. (Guyon, château de la Gironde : Lormont.)

Monseigneur de Rohan et son voisin de Carriet eurent encore quelques petits griefs, mais la révolution survint qui termina tous ces différends de seigneur à seigneur en renversant leur puissance.

Mgr de Cicé ne parut guère à Lormont auquel il préférait sa villa des bords de la Dordogne à Montravel.

Le fief de Lormont était considérable; tout le bourg de

Lormont quelques maisons d'Ambarès, quelques tenements dans Bassens et Artigues en faisaient partie. Il percevait des rentes du 5me et du 6me sur les fruits, avait justice moyenne et basse, nommait les officiers de justice, etc., etc. Il possédait sur le ruisseau du Gua un moulin fortifié qui fut vendu comme propriété nationale au prix de 5,000 fr.

La paroisse de Lormont était régie par des coutumes, droits et priviléges dont les quarante-sept articles furent confirmés en 1444 par Pey Berland, par François de Mauny en 1534 et en 1612 par le cardinal de Sourdis.

L'abbaye de Bonlieu possédait un dixmon dans la paroisse de Lormont. (V. Etat général des revenus de l'abbaye en 1695.)

A la révolution, l'évêque constitutionnel Pacareau reçut en jouissance le château de Lormont dépouillé de ses rentes et à peu près détruit par les habitants du bourg. Il n'y avait plus en 1791, que trois pavillons et quelques servitudes. Ce qui en restait, fut vendu, le 30 mars 1791, à un particulier (1).

Sur la porte d'entrée (planche X), on voit un bas relief orné des armoiries de Mgr de Sourdis. Cette sculpture représente la Vierge assise sur des nuées, tenant l'Enfant Jésus ; des têtes d'anges entourent le couple divin : or, Mgr de Sourdis avait pour la Mère de Dieu une dévotion toute particulière.

Le château de Carriete dont j'ai eu l'occasion de parler, se trouve un peu au nord du bourg ; c'est celui devant lequel passe la voie ferrée, et qui très-reconnaissable par son pavillon ruiné, en a reçu le nom populaire de Château du Diable. Cette construction du commencement du XVIIe siècle a remplacé une maison noble dont on trouve trace dès le XVe siècle, puisqu'un Raoul de Pichon, conseiller d'État, est en 1454 qualifié Seigneur de Carriete.

---

(1) Ce château qui appartenait dernièrement à M. Expert est aujourd'hui la propriété de M. Schacher.

En juin 1611, le prince de Condé, gouverneur de Guyenne, se rendit incognito à Bordeaux et de là, « *s'en » alla retirer à Carriet, maison de M. de Pichon qui est » de par delà Lormont, sur le bord de la mer.* » (*Chr. bord.*, Darnal, p. 144).

Ce prince séjourna à Carriete et y reçut plusieurs visites, en attendant son entrée officielle à Bordeaux, qui eut lieu le 2 juin 1611. Il partit de Lormont sur une maison navale, suivie de nombreux bateaux qui l'accompagnèrent au son de la musique. Le duc de Mayenne, gouverneur après Condé, vint aussi au château de Carriete, où il resta deux jours.

Un Seigneur de Pichon, grand-président au Parlement, une des victimes de l'Ormée, quitta Bordeaux sur l'ordre menaçant de Dureteste et vint mourir peu après dans son château de Carriete.

Dans une lettre adressée à Mazarin, le président Lavie se plaint de ce que le duc d'Epernon a brulé de *gaieté de cœur* plusieurs maisons de campagne de l'Entre-deux-Mers, entre autres, la maison de M. de Pichon, qu'habitait la présidente douairière veuve de Pichon. Il est probable que c'est après ce désastre que le château de Carriete a été reconstruit sur le plan que nous voyons aujourd'hui, pl. XII (1).

Je ne sais comment le pavillon du nord se trouve en ruines, le laisserait-on en cet état pour perpétuer la légende que voici en résumé ?

Un seigneur de Carriete (Saint-Yves), voyant que cette

(1) Planche XII. La vue du château de Carriete que nous donnons sur cette planche est prise du côté de l'Est ; c'est la reproduction d'un dessin original fait en 1812, par Annoni, peintre italien, qui séjourna quelque temps à Bordeaux. J'ai cru devoir rendre cet hommage à un artiste qui a beaucoup dessiné de nos antiquités départementales et dont l'Ecole de dessin de Bordeaux possède un tableau. Notre collègue, M. Ch. Braquehaye et moi, avons acquis à une foire Saint-Fort, une collection de dessins faits par cet artiste et reproduisant divers monuments de la région.

aile du château s'écroulait à mesure qu'on l'élevait, se mit aux aguets, et aperçut à minuit, heure légendaire, un fantôme martelant l'ouvrage de la journée. Saisi de frayeur, il se crut damné et s'enfuit loin de Lormont pour se retirer dans un ermitage. Selon une tradition plus plausible, mais qui mériterait confirmation, un de ces seigneurs habitant Paris, ayant eu à se plaindre de son intendant, se rendit à Carriete, où son repos ne tarda pas à être troublé par des bruits nocturnes dont il se rendit bientôt compte. Aidé de quelques amis, il surprit son propre intendant qui jouait le rôle de fantôme afin d'éloigner du château son maître et mieux continuer ses déprédations. Bien entendu, l'infidèle serviteur fut chassé, mais la légende est restée. (Voir dans M. Ribadieu, *les Châteaux de la Gironde*, cette légende mise en vers.) Ce fait, toutefois, fût-il même véridique, n'explique pas la cause de la ruine du pavillon du nord, ruine que l'on pourrait attribuer à un incendie ou à un défaut de construction.

Quant à la vie d'anachorète embrassée par Saint-Yves, elle s'expliquerait assez facilement (l'idée des pays lointains exceptée, et faisant en cela la part de l'imagination), par la réelle existence de l'ermitage dont je vais dire quelques mots.

Quand on se rend à Lormont, en gondole par exemple, on aperçoit un peu avant d'arriver au bourg, et perché sur le coteau, un arceau ogival entouré de restes de murailles couvertes de lierres et de ronces. Le chemin de fer passe au-dessous dans le second tunnel. Ces murailles abandonnées, propriété de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans (1), sont ce qui reste aujourd'hui de l'ermitage de Sainte-Catherine (2), qui, à en juger par les traces de cons-

---

(1) M. le chef de gare garde les clefs de l'enclos; c'est à son obligeance que je dois d'avoir pu visiter, en mars 1872, l'ermitage dans tous ses détails.

(2) Cet ermitage était célèbre dans la contrée; on y faisait des pèlerinages, comme à Arcachon, les marins y déposaient des *ex-voto*. Lorsque des pro-

tructions, devait occuper encore un assez grand espace. (Planche XIII.)

La chapelle (planche XIV), au-dessous de l'arc ogival, mesure environ six mètres de longueur sur trois de large. Au fond se trouve un grand bas-relief mutilé, formant rétable et représentant sainte Catherine, la Vierge, l'enfant Jésus et un ange; sans doute, le sujet que l'on appelle le *Mariage mystique de sainte Catherine*. Cette sculpture, ainsi que les nombreux caissons qui décorent l'arc cintré de la voûte, dénote le faire du XVIIe siècle. Ces caissons renferment chacun une fleur variée. Au-dessus du bas-relief, on voit sculpté l'écusson de l'ordre des Carmes : *d'argent à deux étoiles de sable chappé de sable à une étoile d'argent*. A droite de la chapelle est un petit réduit peu profond; à gauche, et un peu en avant, est une vaste cave solidement voûtée, prenant jour par des soupiraux, et sur laquelle était un spacieux bâtiment; on en voit encore, à l'Est, les arrachements de la voûte cintrée. A quelques mètres de là, vers le Sud, une petite porte donne passage à un souterrain étroit, pratiqué dans le rocher, que j'ai pu suivre en compagnie d'un ami, M. E. Laporte, à une certaine distance jusqu'à un point C où les éboulements du rocher obstruent le passage. Ça et là, des arrachements de murs indiquent les habitations qui environnaient la chapelle. Dans l'enclos voisin, au



---

cessions nautiques se rendaient à Montuzet (près Blaye), la flotille s'arrêtait à la hauteur de l'ermitage de Lormont et l'on chantait une antienne en l'honneur de la Vierge, on en faisait autant en face de l'église. (Voir O'Reilly, tome II, note 5.)

Sud, il y a encore des murs et une jolie fontaine, faisaient-ils primitivement partie de l'ermitage? La fondation de l'ermitage de Lormont remonte au XVe siècle. En 1446, les Carmes de Bordeaux acquirent, par voie d'échange, le droit de patronage et les biens que feu Pey de Moulon de Camarsac, fils d'Amanieu de Moulon (1), avait sur le lieu de la Roque de Lormont. Cette cession, datée du 11 avril, moyennant des rentes annuelles, foncières et directes sur quelques maisons de la ville, fut approuvée par l'archevêque.

Depuis lors, l'oratoire fut élevé, car les Pères nommaient un des leurs pour faire résidence à Lormont. En 1452, Jean Costaner fondait, à la chapelle de l'ermitage, douze messes annuelles (voir p. 100), et les registres de la jurade mentionnent une délibération du 25 juin 1407, accordant un subside à l'ermite de Lormont..... *et plus fo ordenat que frayre Guautey hermitan de Larmon aya per amor de Diu et sustentar sa bita IV liuras.*

Dans le courant du XVIe siècle, à cause peut-être des guerres de religion, cet ermitage, peu entretenu, paraît avoir été même abandonné, ainsi qu'il résulte d'une enquête de 1614, à la suite de laquelle l'ordre des Carmes prit, à son sujet, de nouvelles résolutions.

« Aujourd'huy treiziesme jour de febvrier mil six cent » quatorze, estant religieuses et disertes personnes, les » prieur, soubz prieur, et autres prestres religieux du » Couvent et ordre Notre-Dame des Carmes de ceste ville » de Bourdeaux, assemblez en leur chapître, capitulairement, en présence de moy notaire royal soubzsigné et » présents les témoins bas nommés..... a esté représenté » que, recherchant dans les archives du dit Couvent quelques titres et documents desquels il avoit besoing, il

(1) Par acte du 9 mai 1436, cet Amanieu de Moulon fait échange avec Bertrand de Garos d'une maison sise à Lormont, au lieu de Plantey (*Archives départ.*, série H, 719.)

» (frère Rateguy) auroit trouvé comme les prieurs et reli-
» gieux d'iceluy couvent sont patrons de l'hermitage de
» Saincte Catherine de Lormont, duquel hermitage di-
» verses personnes se sont emparé, prenant advantage de
» l'injure du temps advenu tant à cause des guerres ci-
» viles qui ont eu cours dans ce royaume, que de la ma-
» ladie contagieuse qui s'est mise plusieurs fois audit
» couvent, mesme de l'année mil cinq cent huictante cinq,
» qu'il n'y demoura pas ung religieux; oultre que la plus
» grande partie des papiers fut mise au feu pour désinfec-
» ter iceluy.... tous les dits religieux ayant veu le dict titre
» daté du *decima nona mensis mayi anno domini mille-*
» *simo quadringentesimo quinquagesimo secundo* (1452,
» 19 mai) ont obtempéré tous unanimement..... et choisi
» pour estre hermite audict lieu de Lormont et jouir du dit
» hermitage comme a fait cy devant Pierre Compte pres-
» tre religieux du dict couvent..... et autres qui ont esté
» depuis iceluy, frère François Claverie prestre et reli-
» gieux audict couvent et arresté que monseigneur..... le
» cardinal de Sourdis sera supplié autoriser la dicte nomi-
» nation et icelle homologuer..... etc. »

Mais l'ermitage se trouvait dans un état de délabrement tel, qu'une restauration complète était absolument nécessaire; or, il fallait trouver une personne assez pieuse et assez riche pour y pourvoir. Ce fut le premier président au Parlement, Arnaud de Pontac qui s'en chargea par un acte du 18 décembre 1665, qu'il serait trop long de rapporter ici et qui se trouve d'ailleurs, ainsi que l'acte précédent, inséré tout au long dans le compte-rendu de la Commission des monuments historiques, exercice 1854-55, vol. XVI, pag. 9 et suivantes.

La sanction royale ayant été accordée en 1671, les travaux furent entrepris par le sieur Jean Malécot (contrat daté du 21 mars 1671 sur le projet dressé par l'architecte Dupuy).

Peu après, les Carmes de Bordeaux contestèrent à frère

André de Saint Pierre, prêtre et religieux profès du Mont Carmel, la possession de l'ermitage. L'évêque de Bazas, Guillaume de Boissonnade chargé de régler le différend, déclara le 23 janvier 1672, la chapelle et l'ermitage, véritable bénéfice ecclésiastique (*Archives département.*), et maintint André de Saint Pierre, dans ses droits. Cinq ans après, 1677, l'ordre des Carmes renouvela ses prétentions, et cette fois, l'Archevêque de Bordeaux, Henri de Béthune, par un arrêté du 1er octobre 1677, homologué par le Parlement, prononça l'union, l'annexion et l'incorporation perpétuelle, avec tous ses fruits et charges, à la maison mère qui prit possession, le 10 février 1679, de l'ermitage dont l'existence se confondit dès lors avec celle de l'ordre tout entier et à laquelle la révolution mit un terme définitif. L'établissement du chemin de fer n'a plus laissé de cet antique asile de la piété, que des ruines pittoresques qui font épouver encore une certaine impression à l'âme du touriste.

Il subsiste à Lormont quelques maisons anciennes, notamment dans la grande rue, celles qui forment l'angle N.-O. de la place (près de l'église), les nos 47, ancien presbytère, dont la porte est ornée de moulures rondes du commencement du XVIIe siècle, et 74, à larges fenêtres à meneaux en croix; à droite, en montant la grande rue, un lavoir public, digne d'un crayon habile ; plus loin, une autre maison noire et enfumée, qui forme l'angle de la rue *de la Sang*, a hérité de quelques débris du château, colonnettes et pierres sculptées ; plusieurs autres logis des siècles passés se trouvent disséminés dans les ruelles aboutissant à la grande artère du bourg; j'ai même vu au Nord, près de l'église, dans le rocher qui supporte les vignes du château, des habitations absolument troglodytes. Au-delà du bourg, sur le bord de la rivière, une vieille demeure, aujourd'hui propriété de M. Chaigneau, appartenait, au XVIIIe siècle, à M. Pélissié, président à mortier au Parlement de Bordeaux.

D'anciens plans de la paroisse, conservés aux archives départementales, indiquent à l'est du bourg, au-delà du ruisseau de Gua, et voisine du moulin dit de l'archevêque, une maison noble, de Montagne du Saguet(1), qui se trouve placée ou remplacée dans le plan cadastral de 1824, sous le nom de *Sans-Souci*.

Notons qu'il existe sous la terrasse du château de vastes carrières, auxquelles communique un puits ou évent d'une profondeur vertigineuse.

Il y avait à Lormont, jusqu'au siècle dernier, une industrie particulière, celle de la fabrication des épingles; les registres de l'état civil, remontant à 1684 (que M. l'instituteur a mis obligeamment à ma disposition), mentionnent plusieurs familles ayant exercé la profession d'épingliers.

Des logements pour les pêcheurs de l'Entre-deux-Mers furent établis à Lormont par les ancêtres de M. Chaigneau, lequel m'a assuré, en outre, que le premier bateau à vapeur lancé en France fut construit à Lormont par son grand'père, en 1818, sous la direction d'un ingénieur anglais qui fit venir d'Angleterre la machine toute prête. Le bateau, ayant à bord les autorités bordelaises, partit de Lormont, descendit jusqu'à Bassens, et de là, se dirigeant sur Bègles, revint mouiller devant le port de Bordeaux (2).

J'ai parlé plus haut, p. 100, des priviléges et coutumes qui régissaient Lormont. Ces priviléges dont la copie m'entraînerait trop au-delà du but modeste que je me suis proposé dans cette notice, et qui d'ailleurs, seront bientôt reproduits intégralement par la Société des Archives historiques, ces priviléges, dis-je, en quarante et quelques arti-

(1) C'est sans doute cette famille qui, selon les anciens plans terriers, possédait tout le bas de la grande rue, à droite et à gauche, depuis le port jusqu'à l'église.

(2) Ce bateau, appelé la *Garonne*, lancé le 3 août 1818, était destiné au service de Bordeaux à Langon. Il fit ce service jusqu'en 1826 avec plusieurs autres bateaux construits après lui. L'ingénieur, M. Church, reçut une médaille d'or décernée par l'Académie de Bordeaux. (O'Reilly, t. II, 2e partie, p. 526.)



cles, furent confirmés, le 12 mars 1444, par Pey-Berland, par François de Mauny, le 30 novembre 1554 et par le cardinal de Sourdis, le 3 mai 1612.

Tous ces articles, intéressants comme le sont d'ordinaire les priviléges des anciennes cités, commencent par la formule : Costuma es en la Saubetat ; il est coutume dans la Sauveté (1), etc. Quelques-uns renferment une expression assez originale. Ainsi pour dire qu'il est défendu à telles ou telles personnes de faire ceci ou cela, il est dit : nul n'*est* tenu. Exemples : Costuma es... que dengun (aucuns) manans ou habitans ne sont *tingutz* ni si arditz de bendre bin en detailh en taverne publica, sens demandar congeyt au Senhor archeuesque,... et si fassent lo contrari seran tingutz de paguar LXV soudz..., etc.



Costuma es... que nuls homes ne sont *tingutz* de despeyrar (depierrer dépaver), las carreyras pauadas (rues pavées).. sous la peine de 65 sols d'amende.

Costuma es... que nuls homes ne sont *tingutz* de rompre las carreyras ni los camins publics.... sous la peine de 65 sols.

Costuma es... que nuls homes ni auguna maneyra de gens, ne sont *tingutz* de prendre... busca verda (bois vert) hault ny bas au bosc ou forestage deudeyt senhor, sino que fos busca morta, etc. Ce même privilége de prendre du bois mort fut accordé en 1468 aux habitants de La Teste, par Jean de Foix, Captal de Buch.

Les articles suivants nous font savoir que les Lormontais étaient tenus de : *donar manobra* lorsque le seigneur

---

(1) Les Sauvetés étaient des lieux ayant droit d'asile pour les personnes poursuivies par la justice civile dont l'action s'arrêtait à la limite de ces territoires. Aussi avons-nous vu le sieur de Haut-Castel échapper à la peine capitale, en se réfugiant au château de Lormont. C'est peut-être à cause de cette sauveté que Lormont fut compris avec bon nombre de paroisses dans la ligue des *filleules* de Bordeaux. Les églises Saint-André et Saint-Seurin, l'hôtel de Lalande, à Bordeaux, l'Abbaye de la Sauve-Majeure, etc., avaient aussi droit de Sauveté.

voulait faire élever *un ediffice au palays* de Lormont; qu'ils étaient tenus de prêter main-forte à la justice; que ceux que l'archevêque désignait, devaient l'accompagner dans ses voyages, un jour et une nuit, plus une marée, sans autre rétribution que la nourriture, mais passé ce temps, le seigneur leur payait leur journée. S'il arrivait que le corps d'un noyé vint paraître devant le port, nul *n'était tenu* de le repêcher avant d'en avoir donné avis aux officiers de l'archevêque; personne ne doit *lansar ny gictar aygues deshonestas et infectas* sur la grande rue sous peine de cinq sols d'amende; les gens de la maison paient double amende et doivent indemniser le *dampnescat* (le passant qui a été victime). Les autres articles règlementent les taverniers, les bouchers, les sauniers et les faiseurs de dettes. Dans un cas de crime, les biens du meurtrier étaient à la disposition du Seigneur.



M. Bazille, maire de Lormont, me citait une redevance curieuse qu'il a lue sur de vieux papiers de sa famille. C'était celle d'un coq et de six deniers que le vassal devait porter au seigneur, le jour de la Saint-Jean, sur une charrette neuve, moyennant quoi le seigneur devait lui donner un repas *honnête*. Ce mot honnête, *honestus* (honorable), signifie vraisemblablement que le seigneur devait l'admettre à sa table, ce qui était un honneur.

Par cette notice, qui pourrait devenir un volume dans d'autres mains que les miennes, on voit que ce bourg de Lormont, outre les charmantes promenades et les joyeux festins qu'il offre à la villégiature bordelaise, est encore peuplé de souvenirs pleins d'attraits pour ceux qui aiment l'étude du passé, et, comme le disait naguère notre honorable collègue, M. le comte Alexis de Chasteigner, il serait à désirer que la plupart des localités du département eussent, à leur tour, un historien pour décrire leurs antiques monuments et rappeler leur destinée historique.

Mai 1878.



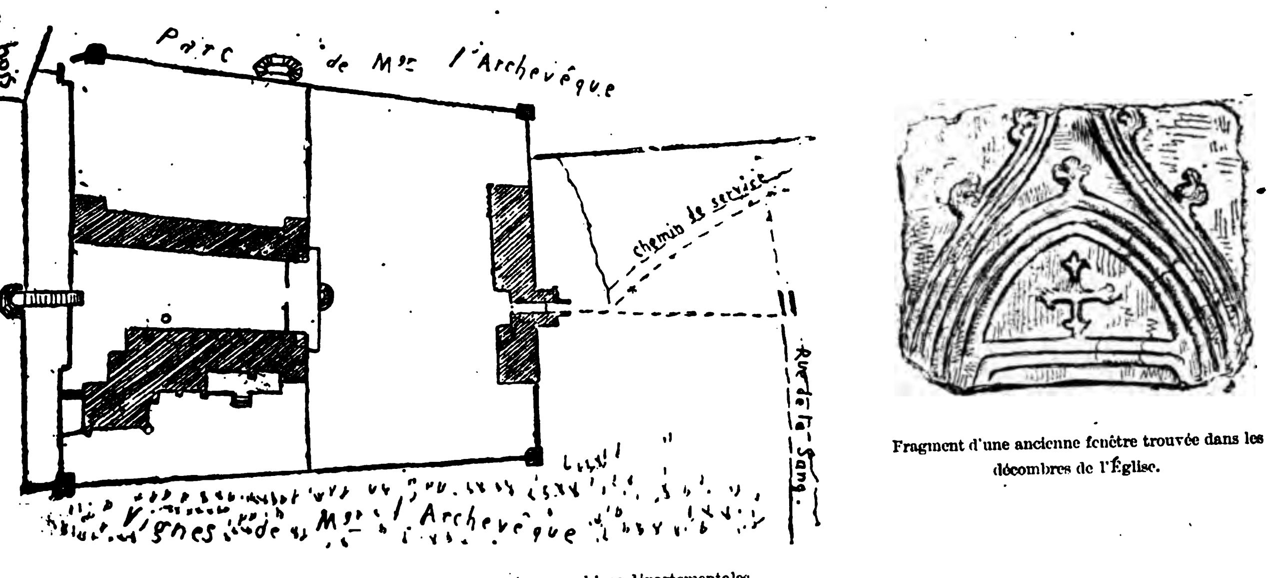


Église de Lormo t.





Entrée du Château des Archevêques, côté Est.



Plan du Château des Archevêques, d'après celui conservé aux archives départementales.

Fragment d'une ancienne fenêtre trouvée dans les décombres de l'Église.



Château de Carriette.

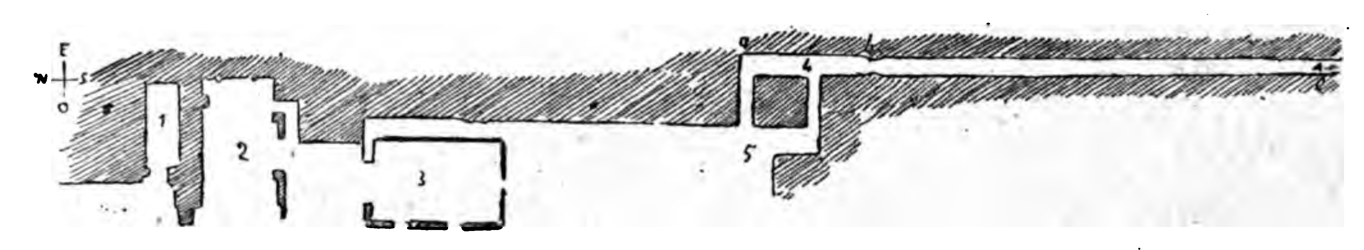


Vue d'ensemble de l'Hermitage.





Intérieur de la Chapelle de l'hermitage et détails.



	N° 1.	N° 2. Chapelle.	N° 3.	N° 4. Corridor de A à 6.	N° 5.	Corridor de 6 à C
Hauteur de la voute	1. 65	4. 73	1. 90	2. 75 à 2. 80	2. 85	2. 75 à 2. 80
Longueur.	4. 28	6. 70	6. 70	6. 70	3. 76	18 à 19
Largeur.	1. 65	2. 85	3. 75	1. 42	0. 95	1. 42

NOTE

SUR

UNE SÉPULTURE ANTIQUE A BORDEAUX

Par M. Camille de MENSIGNAC

Les deux bracelets en bronze, dont je donne le dessin (grandeur naturelle), proviennent d'une antique sépulture



découverte récemment à Bordeaux, lors des premières

fouilles qui eurent lieu, en mars 1878, dans l'ancienne caserne des Fossés aujourd'hui le nouveau Lycée.

Ces bracelets ouverts, en bronze plein, sont de forme ovale; ils ont 0m 145 de circonférence, et de 0m 035 à 0m 040 de diamètre intérieur. L'un est orné de coches et de chevrons, l'autre d'X, qui, par leur agencement, forment des triangles et des losanges; les lignes, qui forment ces divers ornements, semblent avoir été creusées avec une lime.

L'une de ces armilles est d'une patine et d'une conservation parfaite; l'autre a malheureusement perdu son cachet d'antiquité avant d'arriver dans mes mains.

On peut remarquer sur le croquis ci-dessus que ces anneaux étaient primitivement de forme ronde et devaient avoir 0m 17 de circonférence, tandis que nous les voyons aujourd'hui de forme ovale et n'ayant que 0m 145 de circonférence. Leur forme actuelle a probablement été obtenue à l'aide d'une forte compression que l'on a fait subir à des bracelets de femme pour en faire des armilles d'enfant; et, quoique ce fait ne soit peut-être pas unique dans son genre, je crois qu'il est bon de le signaler à l'attention des archéologues.

Voici dans quelles circonstances ces curieux objets ont été trouvés :

Les ouvriers, chargés de construire le canal qui doit amener les eaux du nouveau Lycée à l'égoût le plus voisin, place du Grand Marché, ont mis à jour, à la profondeur de 4m 50, après avoir traversé plusieurs couches de terres remaniées, la partie supérieure du squelette d'un enfant.

Le cadavre, orienté Est-Ouest, reposait immédiatement sur le diluvium; de chaque côté, et à la hauteur des cuisses, on a recueilli les deux bracelets décrits plus haut. Je ne me trouvais point sur les lieux au moment de cette intéressante découverte, aussi les terrassiers, ayant cru rencontrer une sépulture ordinaire, ont-ils brisé et dispersé,



selon leur habitude, tous ces ossements qu'il eût été utile d'étudier.

Il est vraiment regrettable, non-seulement qu'on ait laissé briser le squelette, mais encore qu'on ait permis la dispersion et l'enlèvement des os. Au dire de l'entrepreneur et des ouvriers, la tête avait été retirée intacte des fouilles; elle a subi le même sort. Quelques ossements sans intérêt sont les seuls débris que j'ai pu retrouver.

Les fouilles sont momentanément suspendues; mais nous comptons sur la bienveillance de l'administration municipale, et sur l'intérêt que nos édiles portent aux études archéologiques, pour faciliter de nouvelles recherches. Les tranchées qu'on permettra de faire, je n'en doute pas, lors de la reprise des travaux, mettront à découvert le reste du squelette, et si de nouveaux débris antiques ne sont pas trouvés, au moins pourra-t-on poursuivre l'étude de cette antique inhumation, à l'aide des ossements que l'on ne pourra manquer de recueillir.

L'examen attentif des deux bracelets, le dessin qui les décore, leur forme, etc., etc., tout me porte à croire, dès aujourd'hui, que cette sépulture peut être considérée comme *gauloise ;* mais fut-elle antérieure ou postérieure à à la conquête romaine ? Je l'ignore ; seules, les fouilles qui vont être prochainement poursuivies, pourront répondre d'une manière décisive.

Bordeaux, le 8 mai 1878.



INAUGURATION

DU

MONUMENT DE P. SANSAS

Fondateur et Président honoraire

de la Société Archéologique de Bordeaux.

L'inauguration du monument funéraire élevé, par les soins de la Société Archéologique de Bordeaux, sur la tombe de son regretté président-fondateur P. Sansas, a eu lieu, le 29 juin 1878, au cimetière de la Chartreuse.

M. Delfortrie, président de la Société Archéologique, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» Le 10 janvier 1877, une foule considérable se tenait recueillie sur le bord de cette tombe qui allait se refermer sur la dépouille du regretté Sansas.

» Aujourd'hui un pieux devoir nous amène de nouveau devant la dernière demeure de celui qui fut un de nos plus dévoués collaborateurs.

» La Société Archéologique, voulant rendre un solennel hommage à la mémoire de son fondateur, a tenu à venir sceller sur cette tombe, et pour ainsi dire de ses mains, un cippe dont le caractère sculptural doit rappeler les

études favorites auxquelles Sansas avait consacré la plus grande partie de son existence.

» Vous dire, Messieurs, ce que la science archéologique doit aux persévérantes recherches, aux sérieuses investigations de Sansas, serait superflu ; des voix plus autorisées ont hautement proclamé son dévoûment à la science et ses rares aptitudes archéologiques au sein de nos grandes assises scientifiques ; Sansas, lui aussi, considéra toujours l'instruction comme l'instrument civilisateur par excellence ; aussi s'efforça-t-il, par ses nombreux écrits et ses conférences, de faire germer au sein des masses les notions archéologiques ; et parmi ces monuments précieux qu'il a recueillis, combien n'ont été sauvés de la destruction que parce qu'il sut inspirer, même aux moins éclairés, le respect du passé.

» Deux des nôtres, Messieurs, s'associant doublement à notre sympathique manifestation, ont voulu donner personnellement un gage durable de leur dévoûment à la mémoire de Sansas.

» Ce buste, fidèle image de celui qui fut notre président honoraire, est dû à l'habile ciseau de M. Prévost, l'un de nos sculpteurs bordelais ; les traits de celui qui nous fut cher nous sont donc à jamais conservés. Le cippe sur lequel il repose est élevé par la Société Archéologique, d'après les dessins et sous la direction de M. Gervais.

» Inclinons-nous, Messieurs, encore une fois devant les restes de celui qui ne cessa d'inculquer autour de lui l'amour du beau et du vrai, et dont tous les efforts de toute la vie ont tendu vers un seul but : moraliser par l'instruction. »



DÉCOUVERTES ET NOUVELLES

Notre collègue, M. François Daleau, vient de découvrir un abri-sous-roche, à mi-côte de la falaise qui domine le fleuve, au hameau de Marmisson, commune de Gauriac (Gironde).

La voûte est affaissée et recouvre complétement le sol de l'habitation.

Les quelques silex qu'il a pu retirer lui font croire, sinon affirmer, que cette station appartient à l'époque du renne.

M. Gassies, conservateur du Musée préhistorique, présente une hache translucide, en silex blanc, de $0^{m}27$ de long, retaillée aux deux extrémités, provenant de Le Rale, commune de Saint-André-et-Appelles, canton de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde). Il montre, en outre, plusieurs haches acheuléennes, un fragment de disque et une molette en trapp, provenant du même endroit.

M. Camille de Mensignac nous communique la suite de ses notes sur les fouilles exécutées à Bordeaux :

Rue de Fleurus n° 2. — En creusant les caves de la maison qu'on édifie au n° 2 de la rue de Fleurus, on a trouvé, à la profondeur de 2 mètres environ, de nombreux ossements humains et une amphore romaine servant de sépulture à un enfant du premier âge. Cette amphore fusi-

forme, en poterie jaunâtre, et qui mesure 1 mètre de hauteur, avait été brisée au plus large de la panse, afin d'y introduire le petit cadavre.

C'est la seconde sépulture de ce genre qu'on rencontre sur le plateau Saint-Seurin, qui est, comme nous le savons, le plus ancien cimetière chrétien de Bordeaux.

On a recueilli au même endroit : un vase en terre blanche, hauteur $0_m 05$, diamètre du col $0_m 05$; divers fragments de vases de toutes formes et de toutes grandeurs en poterie rouge, grise, etc., etc.; fragments de bronze oxydé et quelques pièces romaines très-frustes.

Fouilles de la place du Grand-Marché et du cours des Fossés. — Les fondations d'un mur de l'ancien Hôtel de Ville viennent, probablement, d'être mises à jour par les fouilles qui s'exécutent en ce moment sur la place du Grand-Marché, près de la rue de Guienne (côté des tours de la grosse cloche). En effet, sur une longueur de 25 mètres et à une profondeur de 2 mètres, on a constaté la présence de blocages d'une dureté extrême et de pierres de grandes dimensions ayant servi de base à une muraille importante; nous avons remarqué, en outre, que sur une longueur de 20 mètres, entre l'une des extrémités du mur et le nouveau Lycée (caserne des Fossés), le terrain a été partout rapporté; les fouilles ont été poussées jusqu'à plus de 4 mètres de profondeur, et l'on ne rencontre le terrain vierge que vers le milieu du cours des Fossés, c'est-à-dire à cette distance de 20 mètres, que nous signalons (le terrain vierge est à 3 mètres 35 au-dessous du sol actuel); or, nous considérons comme une conjecture admissible de croire que c'est la largeur exacte des fossés qui entouraient la seconde enceinte de Bordeaux.

Au milieu du cours des Fossés, on a rencontré, à $2_m 35$ de profondeur, un sol en béton de 3 mètres de large et de 12 centimètres d'épaisseur, composé de ciment et de nombreux fragments de briques.

Au-dessous de ce sol, les objets suivants ont été recueillis :

Os travaillé :

Cylindre, de petite dimension, percé d'un trou rond, généralement considéré comme charnière.

Terre cuite romaine :

Plat rond, terre rouge grossière, de 0m 26 de diamètre extérieur, de 0m 20 de diamètre intérieur et de 0m 07 de profondeur.

Fragments divers de poterie noire, rouge, mordorée, etc.

Monnaies :

On a trouvé quelques monnaies romaines, *Tétricus*, *Faustine*, etc.

Tous ces objets sont la propriété de M. Combes.

M. A. Combes nous fournit les renseignements suivants sur deux fouilles exécutées à Bordeaux pendant le mois de juin 1878 :

Rue de Cheverus, n° 43. — Les fouilles, nécessitées par la construction d'une maison située au n° 43 de la rue de Cheverus, ont mis à découvert, à une profondeur de 3m40 sur une longueur de 5m50, la continuation de l'égout gallo-romain, signalé lors des terrassements de la maison Marly, au n° 123 du cours d'Alsace-et-Lorraine.

Ce canal, bâti en pierres de petit appareil, était recouvert de tuiles plates à rebords. Il mesurait 0m35 de large sur 0m60 de profondeur. Un mur construit vers le milieu du canal, et formant voûte, devait probablement relier des constructions dont on n'a retrouvé que des débris.

Au milieu des décombres on a recueilli les objets suivants :

Chapiteau composite en marbre blanc, dont la sculpture

est remarquablement fouillée ; haut. 0m33, diam. 0m40 ; nombreux fragments de poterie rouge, dite *samienne;* poterie romaine de deuxième et troisième sorte ; débris de marbre gris, paraissant avoir appartenu à un carrelage ; tuiles creuses striées ; débris de bronzes, etc., etc.

La longueur de la partie fouillée est de 5m50 et la largeur de 1m60.

Rue Sainte-Catherine, nº 89. — Au milieu de cendres et de charbons, on a trouvé des restes de substructions gallo-romaines, des fragments de bronze, de poterie, et une pièce romaine indéchiffrable.

Rue Saige, nº 11. — M. A. Girault nous annonce la découverte d'une quantité de tuiles à rebords, de nombreux fragments de poterie rouge, dite *samienne*, et d'un mur en petit appareil, qui pourrait bien avoir quelques rapports avec les nombreuses substructions gallo-romaines découvertes, en 1854 ou 1856, au nº 14 de la même rue.





TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à M. Lefebvre, libraire-éditeur de la Société, *6, allées de Tourny*, à Bordeaux.

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME IV

3e Fascicule. — Octobre 1877

BORDEAUX

CH. LEFEBVRE
LIBRAIRE
6 — ALLÉES DE TOURNY — 6

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
12 — RUE DU TEMPLE — 12

1877

LES

GRANDS PEINTRES ÉMAILLEURS DU XVIe SIÈCLE

A BORDEAUX

Par M. E. GAULLIEUR

Dans les premiers mois de l'année 1565, alors que l'édit de pacification laissait quelque trève aux querelles religieuses qui ensanglantaient la Guienne, les jurats et le Parlement de Bordeaux furent avertis que le jeune roi Charles IX, en tournée de voyage, se disposait à venir dans cette ville. On résolut de l'y recevoir avec magnificence.

En pareille circonstance, les souverains qui rendaient visite à la capitale de l'Aquitaine faisaient ordinairement leur entrée par la porte du Cailhau ; mais les jurats qui se trouvaient en charge résolurent cette fois de changer l'ordre du cérémonial.

Il fut décidé qu'on dresserait sur le quai des Chartreux une tribune aux harangues, richement ornée de peintures décoratives, d'attributs et de devises, et qu'après avoir entendu les discours qui devaient lui être adressés, Charles IX pénètrerait en ville par la porte du Chapeau-Rouge, où l'on devait élever un arc triomphal ornementé de dessins allégoriques, entremêlés de distiques latins et français à la louange du souverain ou de sa mère Catherine de Médicis.

Ces travaux artistiques demandaient beaucoup de temps; ils furent confiés à des peintres de talent, dont la réputation, déjà faite depuis de longues années, ne laissait aucun doute sur le goût parfait qui présiderait à leur exécution. Les jurats eurent, en effet, l'heureuse idée de s'adresser à Léonard Limosin, le plus illustre émailleur et décorateur de cette époque, dont les œuvres, très-appréciées de nos jours, ornent le Musée du Louvre et celui de Cluny, et à son confrère Jehan Pénicaud, qui jouit encore auprès des connaisseurs d'une juste célébrité.

Nous empruntons à une intéressante et consciencieuse étude publiée par M. Maurice Ardant, archiviste de la Haute-Vienne, membre de la Société des Antiquaires de France, quelques détails sur le premier de ces deux artistes :

Léonard Limosin naquit à Limoges vers l'année 1505 ; il était fils de François Limosin «couratier et hopte» (1) qui tenait dans cette ville l'auberge de Saint-Georges. Léonard et son frère Martin habitaient à Limoges une maison de la rue Grande-Pousse dans laquelle ils avaient leur atelier.

M. Maurice Ardant pense que Limosin dut apprendre la peinture avec Léonard Pénicaud dit Nardou, son parrain peut-être, dont on connaît un émail daté de 1503 et dont il imite évidemment la manière dans ses ouvrages.

En 1528, il fit le voyage de Paris et fut admis à l'école de Fontainebleau.

Les premiers émaux sont de 1532, et ce qu'il produisit depuis cette époque est incalculable. Presque toutes ses œuvres sont d'ailleurs signées et datées.

Il copie d'abord les peintres allemands et, comme les leurs, ses personnages grecs, romains ou juifs portent le costume du XVIe siècle ; plus tard, il améliore son style en imitant les maîtres italiens que François Ier avait appelés à sa cour. Son dessin devint plus correct, son coloris plus brillant.

(1) Courtier de marchandises et aubergiste.

De ses premières productions, on connaît une vie de Jésus-Christ en dix-huit plaques émaillées pointées en couleurs (1) et douze médaillons bordés d'une guirlande de feuillage où sont représentées des sybilles en costumes élégants.

Les sujets mythologiques étant devenus à la mode, Léonard peignit en 1535, en grisaille rehaussée d'or, l'épisode des *sœurs de Psyché conduites à son palais par les Zéphyrs*, d'après un dessin de Raphaël.

Le succès de ce genre de peinture l'induisit à continuer de traiter en grisaille des scènes de l'histoire profane. Il orna de la sorte un grand nombre de vases et de meubles de petites dimensions, comme l'échiquier du Louvre à cases vertes et blanches, enrichi de plaques décoratives portant ses initiales.

Citons rapidement parmi ses nombreuses compositions: *le Christ au Calvaire*, entre les deux larrons, de 1539 ; une *Annonciation*, de l'année suivante ; le magnifique plat du *banquet des Dieux* et des plaques mythologiques qui se trouvent au château de Warwick en Angleterre ; la belle coupe d'Astyanax peinte en 1543, ainsi que les *Amours de Psyché*, grisaille commandée par François Ier et l'un des plus parfaits ouvrages de Léonard.

Le Musée du Louvre possède un de ses tableaux daté de la même année : *le Père de Psyché consultant l'oracle d'Apollon*, grisaille sur fond noir d'après Raphaël.

C'est vers 1545 très-probablement qu'il faut chercher la fondation d'une manufacture royale d'émaux à Limoges. A cette date les œuvres de Léonard portent avec sa signature la lettre F en or, accompagnée d'une fleur de lys et d'une salamandre. Citons, par exemple, les douze plaques émail sur cuivre, représentant les douze apôtres, d'après les cartons de Michel Rochetet. Après la mort de François Ier, elles furent données, par son fils, à Diane de Poitiers.

---

(1) Collection Debruges-Dumesnil.

Léonard Limosin fit les portraits d'un grand nombre de personnages célèbres, parmi lesquels il faut citer Claude de France, fille de Louis XII, François Ier, Henri II, Diane de Poitiers, Louis Ier de Bourbon, duc de Montpensier, Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, François II, Charles IX, Luther, Calvin, Scaliger, la Trémouille, etc.

Il avait reçu, comme quelques grands artistes, le titre de *valet de chambre du roi*, qu'il devait à la bienveillance de François Ier. Cette qualification n'était pas seulement honorifique, comme le prouve la mention suivante relevée dans un manuscrit du temps de Henri II portant pour titre: *Payement des gages des officiers domestiques de la maison du Roy :*

« Peintres qui auront aussi qualité de vallets de chambre, au nombre de quatre, à chascun.................... 33 escus.

« Trois autres peintres, à chascun.............. 10 escus.

Mais Léonard Limosin, ayant, pour une cause inconnue, perdu la faveur d'Henri II, se vit rayer en 1551 de l'état des officiers de sa maison. Il y fut rétabli huit ans plus tard.

Il employa sa première année de disgrâce à peindre, sur bois, l'apparition de Jésus-Christ à saint Thomas et aux apôtres. Saint Thomas y est représenté sous les traits de François Ier.

Léonard fut le protégé des rois François II et Charles IX. Il fit plusieurs fois le portrait de ces derniers.

Il n'est donc pas étonnant que les jurats de Bordeaux, désirant en 1565 recevoir le roi avec éclat, se soient adressés à Léonard Limosin pour le charger de la composition et de l'exécution des peintures décoratives nécessitées par cet événement.

Nous savons d'ailleurs que cet excellent artiste était depuis longtemps connu à Bordeaux, puisqu'il avait été chargé quatre ans auparavant par ordre du Parlement de Guienne de dresser un plan colorié à l'occasion d'un procès soutenu

par Hugues de Veyrac, commandeur de l'ordre du Temple. (1)

Appelé par les jurats à Bordeaux, Léonard Limosin partit de Limoges avec ses deux fils, le 1er février 1565. Deux autres peintres l'accompagnaient aussi : Jehan Pénicaud, dont la réputation artistique, sans égaler la sienne, était déjà fort honorablement répandue, et Jehan Miette.

On ne voyageait alors qu'à cheval et à petites journées, car les routes étaient peu sûres, et il y avait absolue nécessité de passer la nuit dans quelque hôtellerie, sous peine d'être détroussé par des malandrins ; c'est ce que firent probablement nos cinq artistes. Toujours est-il que le contrat passé entre le peintre émailleur et les jurats de Bordeaux porte la date du 14 février. Je suppose que Léonard Limosin et ses compagnons de voyage durent arriver vers le 12.

Voici d'ailleurs, in-extenso, l'acte dont il s'agit ; malheureusement le registre des minutes de Léonard Destivals, notaire de la municipalité, dans lequel il était transcrit fut gravement atteint par l'incendie du 13 juin 1862, et n'offre plus qu'un amas informe de feuillets à demi-carbonisés, dont les fragments s'écaillent à mesure qu'on les touche. Je me suis efforcé, en procédant avec une extrême circonspection, de rétablir, entre crochets, les mots ou les membres de phrase détruits par le feu.

Le titre de ce précieux document a été brûlé, mais j'ai pu le rétablir à l'aide de la table du registre, dans laquelle il se trouvait répété textuellement :

« *Marché faict entre lesdicts sieurs* (les jurats) *et Léonard Lymosin, painctre pour la façon des peinctures pour l'entrée du Roy.* »

« Saichent tous que aujourd'huy par davant moy, Léonard Destivalz, notaire et tabellion royal en Guienne, et en présence des tesmoingz cy-après nommez, ont esté personnellement constitués Messieurs Martin Lambert ; maistres Simon Galopin, advocat en la court (2) ; Pierre Casau, procureur en

(1) Ce plan, signalé par M. Maurice Ardant, se trouve dans les Archives de la Haute-Vienne.

(2) Voir *Les Bordelais inconnus*, première série, page 11.

Guienne ; Jehan Le Doulx, Jehan Deydies et Georges Bouhard, jurats de la dicte ville et cité de Bourdeaulx ; maistres François de La Rivière, advocat en la court, procureur et scindic de la dicte ville, et Richard de Pichon, aussi advocat en icelle court et clerc ordinaire de la dicte ville, tant ès dites qualités que au nom de Gaston de Lisle, seigneur de Lalande, de Lisle, de la Brède et baron de La Rivière et maire de la dicte ville, pour eulx et leurs successeurs ès dictes qualités ;

» Et maistre Léonard Lymosin, vallet de chambre ordinaire du Roy ; François Lymosin et l'autre François Lymosin, père et filz, auctorizés de leur dict père pour [conclure] et accorder le contenu en ces présentes [Jehan] Penicault et Jehan Miete, peintres, pour [eulx, leurs] hoirs et successeurs d'autre.

» Comme les dicts sieurs, [maire et jurats, auraient invité] les dits paintres [cy dessus désignés à] dessigner et paindre les [ornements et estrades] que les dicts sieurs maire et ju[rats ont resolu] dresser et apposer pour l'entr[ée du Roy, ce qu'ilz ont consenti] faire, le dict Lymosin et ses fils seroient partis de la ville de Lym[oges le premier] jour de ce présent moys.

» Pour [ce est-]il [que aujourdhuy] les dicts sieurs jurats, procureur et clerc de l[a dicte] ville ont, de l'auctorité, licence, congé et permission de Monseigneur de Burie, chevalier de l'ordre [du dict] seigneur, cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et lieutenant-général de Sa Majesté en Guienne, en absence de Monseigneur le prince de Navarre, promis et promectent [pour] ces présentes payer ausdicts sieurs paintres la somme de (1) cinq escuz sol, à raison de cinquante solz pièce, [par] chascun jour que lesdicts paintres travailleront en la dicte besoigne, à compter dès demain quinzie[sme] du présent moys jusques au dernier jour que la [dicte] besoigne sera parachevée et qu'ilz seront congediez par les dicts sieurs, sans congé desquelz ne pou[rront] desloger de la dicte ville, ne (2) habandonner la dic[te besoigne.]

» Aussi ont, les dicts sieurs, promis ausdictz painctres [leur] bailler ou faire bailler ung thonneau de vin po[ur leur entretien ;] et s'il arrivoit que la dicte besoigne fut telle[ment pressée] qu'il fallut avoir d'autres painctres [les dicts] sieurs seront tenus les payer.

» A[us]si [a esté dict et accordé], que les susdictz painctres con tr[actans ne] seront tenuz fournir aucunes coulleur[s ni estofes], ains (3) seulement leur ar[t.[

» [Pour toutes les ch]oses dessus dictes [ont les dicts painctres et aussi] l'ung pour l'autre et chacun [d'eulx pour]le tout, promis faire tous [les ornements], paincturés, pourtraictz et autres [choses] de leur art nécessaires

(1) Il manque ici dans le texte un mot détruit par le feu.

(2) *Ne* pour *ni*.

(3) *Ains*, mais.

pour la dicte [entrée], et mesnager et espargner les dictes [couleurs] estofes et matières qui leur seront [baillées] par le commandement des dicts sieurs, comme ils feroient si elles estoient à eux propres, sans les employer à autres ouvraiges qu'à ceux de la dicte ville, et en user avec toute foy et loyaulté de gens de bien usant de l'administration des biens qui sont à autruy.

» A esté semblablement accordé que les fraiz et mises, journées et vacations que les dicts painctres ont exposé pour s'acheminer en la presente ville, à la requeste des dicts sieurs et qu'ils sont deslogés à ces fins de la dicte ville de Lymoges, qu'ils ont dict estre le premier jour dudit moys, leur seront payées à l'ordonnance et dire du dict seigneur de Burie, sans qu'il soit loysible à aucune des dictes parties se plaindre et réclamer de l'ordonnance du dict seigneur de Burie.

» Pour toutes lesquelles choses dessus dictes tenir et accomplir, selon leur forme et teneur, les dicts sieurs jurats, procureur et clerc ont [engagé] et ypothéqué tous les biens communs [de la dicte ville] et les dicts painctres leurs personnes et biens, etc.

» Faict à Bourdeaulx, en la chambre du conseil de la Maison commune de la dicte ville, le quatorziesme jour de fév[rier] mil cinq cent soixante-quatre ès présences de maistre Guillaume de Lafont et François Marcan, habitans du dict Bourdeaulx, tesmoings appelés et requis.

» Ainsi signés: de Lambert, Galopin, P. de Casau, Ledoulx, Jehannot Deydie, G. Bouhard, de La Rivière, de Pichon, Léonard Lymosin, François Lymosin, Lymosin, Penicault, F. Marcan, de Linars. (*Archives de la ville de Bordeaux*, série E E. Notaires de la municipalité : Fragments d'un registre de L. Destivals.)

L'acte si intéressant que nous reproduisons ci-dessus est suivi d'une apostille dont nous parlerons tout à l'heure. Qu'il nous soit permis de faire, auparavant, quelques remarques sur le contrat qu'on vient de lire.

Et d'abord, il prouve une fois de plus, avec M. Maurice Ardant, que ce mot de *Limosin* n'est point une qualification comme on l'a tant de fois affirmé par erreur, mais bien un nom patronymique, celui du père et du grand-père de l'émailleur, qu'il ne faut point appeler Léonard, mais bien Léonard Limosin (1).

(1) Dans le *Dictionnaire encyclopédique* de Louis Grégoire (Paris 1872), pour ne citer que ce seul ouvrage, on cherche en vain au mot *Limosin* l'article biographique relatif au célèbre émailleur ; il faut se reporter au vocable *Léonard*.

En outre, ce document sert à éclairer deux points restés obscurs dans la vie de l'artiste qui nous occupe.

« Une grande lacune, dit M. Maurice Ardant, se fait remarquer dans les émaux de Léonard portant une date, depuis 1562 jusqu'à 1568. Se sont-ils perdus ou en a-t-il moins fait? Diverses causes pourraient expliquer cette interruption de travail : les maladies qui assiègent la vieillesse, des voyages, des fonctions civiles; peut-être même l'artiste, voyant baisser son talent et sa main appesantie par le poids des années, s'abstint-il de signer ses productions? Nous en sommes réduits aux conjectures. Charles IX, le quatrième des rois sous lesquels il a vécu, dont il fit pourtant le portrait, fut-il pour lui un protecteur plus tiède que ses prédécesseurs? Quoi qu'il en soit, nous ne retrouvons de date que sur un émail de 1568 représentant les Hébreux recueillant la manne dans le désert, camaïeu bleu signé LÉONARD LIMOSIN. »

Nous savons maintenant qu'en 1565, Limosin travaillait à Limoges avec ses deux fils et les deux peintres Jehan Pénicaud et Jehan Miete, qui sans doute faisaient partie de son atelier. En outre, il devait très-probablement jouir de la faveur de Charles IX, car s'il eût été sous le coup d'une disgrâce royale, il est évident qu'il n'eût pas été chargé par les jurats de Bordeaux de peindre les devises qui célébraient les vertus et les mérites du fils de Catherine de Médicis.

« Nous avons des raisons de croire, dit encore son excellent biographe, qu'il laissa deux fils, l'un héritier de son titre de peintre du roi, et portant son prénom, est appelé *messire* dans les actes ; l'autre François, filleul probablement de son grand-père... Il est triste d'en être réduit là-dessus à des conjectures. »

L'acte que nous publions parle de deux fils de Limosin portant le même prénom, François, comme leur aïeul. Ou l'émailleur avait trois fils ou le Léonard Limosin, peintre du roi dont parle M. Maurice Ardant, devait être son neveu.



fils de Martin Limosin et de Jeanne Duboys, dont le mariage fut célébré le 26 avril 1548. Cette supposition est la plus vraisemblable.

Nous avons dit que le contrat passé entre le peintre et les jurats de Bordeaux était suivi d'une apostille, dont voici quelques phrases relevées à grand'peine :

« *Advenant le dix se[ptiesme jour du mois d']avril au dit an, après que le dict Lymosin s'e[st purgé] par serment avoir faict son debvoir avec [ses fils et compaignons] à la façon des dictes paincturcs et y avoir vaq[ué en compaignie] d'iceulx quarante six jours*............ a confessé avoir esté [payé, etc., de la somme de.....] dont s'est contenté, etc.

» Le dict extrait a esté cancellé du consentement du dict Lymosin, tant luy que ses gens et de Messieurs Martin Lambert, Galopin, Casau, Ledoulx, Deydie et Bouhard, jurats. Ainsi signé : Lesnard Lymosin, François Lymosin et Lymosin. »

Le peintre et ses fils commencèrent leur travail le 15 février et ne le terminèrent, comme nous venons de le voir, que quarante-six jours après, c'est-à-dire le 2 avril. Charles IX, d'après le journal tenu chaque soir par Abel Jouan, qui faisait partie de sa maison, arriva le mardi, 3 avril, au château de Thouars (1), où il séjourna jusqu'au 9, jour fixé pour son entrée solennelle à Bordeaux. Il est plus que probable que les maîtres émailleurs, après avoir achevé leur besogne, restèrent à Bordeaux pour y jouir du spectacle de l'arrivée de Charles IX et de la reine-mère. Ce qu'il y a de certain, c'est que Léonard et ses fils, tout au moins, étaient encore à Bordeaux le 17 avril, puisque ce jour-même ils signaient chez le notaire Destivals l'apostille ci-dessus. Jehan Peniсaud et Jehan Miette, qui ne figurent pas au nombre des signataires, étaient sans doute déjà repartis pour reprendre leur travaux à la manufacture royale.

---

(1) La seigneurie de Thouars, située dans la paroisse Saint-Genès de Talence, appartenait à la famille Dagès qui l'avait acquise le 9 décembre 1505 de noble François Vacquier, citoyen de Bordeaux. *(Arch. dép. de la G.*, minutes de Jacques Devaux, 199-1.

On trouvera peut-être que le prix de cinq écus alloué chaque jour par les jurats de Bordeaux aux émailleurs limousins est excessif et peu probable. En tenant compte, en effet, de la valeur comparative des monnaies dans le troisième quart du XVIe siècle, on arrive à la somme approximative de 160 fr. payée journellement à Léonard et ses quatre aides, c'est-à-dire à peu près 32 fr. pour chacun d'eux, prix véritablement considérable.

Mais il ne faut pas oublier que Léonard Limosin et Jehan Penicaud, précédés à cette époque d'une juste et grande réputation ne pouvaient être payés au même taux que de vulgaires décorateurs. André Thevet, d'Angoulême, contemporain de nos émailleurs, et qui, peu d'années après, rendit une visite à Léonard Limosin, appelle celui-ci dans sa *Cosmographie universelle* « l'un des plus excellents ouvriers esmailleurs qui soit au monde. »

Voici de nos jours, le jugement que porte M. de Laborde sur cet excellent peintre : « L'effet général de ses tableaux est éclatant, clair, harmonieux, ses carnations, rosées et limpides, ont quelque chose du satin ; ses grisailles sur noir ou sur bleu s'animent comme des peintures ; il nuance ses couleurs mieux que tout autre émailleur ; il n'abuse pas du paillon et emploie l'or avec grâce et avec esprit ; il se montre à la fois peintre et inventeur. »

Nous savons, en outre, que Léonard Limosin et Jehan Penicaud jouissaient auprès de leurs concitoyens d'une estime sans doute fort méritée, puisque tous deux figurent comme consuls sur les registres municipaux de la ville de Limoges pour l'année 1571.

On connaît trois portraits en pied du roi Charles IX. peints par le célèbre émailleur et datés tous les trois de 1573. Il est tout naturel d'en conclure que Léonard était à cette époque en grande faveur à la cour de France.

L'une de ces compositions est allégorique et représente le dieu de la guerre, sous les traits de Charles IX, tenant une épée de la main droite et son bouclier de la gauche.



Mars, ou plutôt le fils de Catherine de Médicis, est assis sur un char entouré de nuages et traîné par des renards. On se demande s'il faut voir dans le choix de ces coursiers, d'une singulière espèce, une adroite flatterie ou une fine satire à l'adresse de l'astucieux monarque.

Léonard Lymosin existait encore au mois de janvier de l'année 1575 ; il figure dans un acte daté de cette époque comme « maistre émailleur de la ville de Lymoges » et valet de chambre du roi. Mais on s'accorde généralement à dire qu'il mourut dans le courant de cette même année, âgé d'environ 70 ans.



EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

A

BUDOS

Par M. Émilien PIGANEAU

Planches XVI, XVII, XVIII, XIX, XX.

Répondant à l'invitation gracieuse de M. le Président de la Société Linnéenne, à me joindre à ses confrères pour célébrer la 60e fête de la Société et à participer à l'excursion scientifique qui, selon la coutume, devait la compléter, j'ai saisi avec empressement l'occasion de revoir, dimanche 30 juin dernier, les ruines majestueuses du vieux château de Budos, dont le souvenir déjà ancien ne m'était à peine rappelé que par un rapide croquis fait en passant, il y a nombre d'années.

A droite et presque sur le bord de la route qui va de Podensac et Cérons à Villandraut et à environ 1,200 mètres de la rivière du Ciron, se dressent encore les débris de ce donjon féodal, contre lequel, le 14 juin 1421, la jurade bordelaise décidait une expédition militaire, et qui, après avoir subi les vicissitudes du temps et plus encore les ravages des hommes, est aujourd'hui la propriété de M. le baron de Brivazac, lequel, avec un respect religieux, conserve ces belles ruines à l'archéologie et à l'histoire.

Au sujet de ce château, nous lisons dans Baurein les lignes suivantes : « Le château de Budos est construit sur une » éminence, mais celle-ci n'est pas à beaucoup près aussi » élevée que celle sur laquelle l'église est située : l'emplace- » ment de ce château est assez étendu; il étoit très-bien » fortifié pour le temps auquel il fut construit; il étoit en » état de soutenir un siége. André de Budos, qui en étoit » seigneur en 1421, avoit quitté le parti du roi d'Angleterre » pour embrasser celui de la France... » Et plus loin : » « ...c'étoit un ennemi trop voisin pour ne pas le mettre » hors d'état de nuire aux habitants de Bordeaux. Il fut donc » pris, le 14 juin de cette même année, une délibération » d'assiéger le château de Budos.... On prit la résolution » d'assembler les troupes tant angloises que celles du pays. » Menaut de Fabars commandait celles du roi d'Angleterre, » mais la Commune assemblée nomma deux citoyens, » Vigouroux Estèbe et Arnaud Miqueu, pour commander » les troupes de la ville. On leur assigna vingt francs par » homme et en outre un tonneau de vin.

» Le maire et les jurats venaient de faire construire une » bombarde d'une grosseur énorme et qui tiroit sept cents » livres de balles. Il fut délibéré qu'on l'enverroit à Budos, » avec deux canons de moindre calibre. On fit marché avec » un nommé Fontbodeau, gabarrier, qui avoit un bateau » du port de dix-neuf tonneaux, pour le transport de ces » trois pièces d'artillerie. Il devoit prendre à Podensac les » pierres et les boulets dont on se servoit pour lors, et » transporter le tout à Budos, pour le prix et somme de » huit francs.... La rivière du Ciron devoit être pour lors » navigable, puisqu'il est expressément énoncé dans ce » registre qu'il devoit porter le tout dans son bateau jus- » qu'à Budos, *per anar à Budos ab son baysset.* » (Baurein, *Var. bord.*, nouv. édition, tome III, p. 175-176).

Le bon abbé fait bien de mettre une certaine restriction dans son récit, le Siron *devoit être pour lors navigable*, car on comprendrait difficilement aujourd'hui comment



un bateau de dix-neuf tonneaux et chargé d'artillerie, fût-il même un bateau plat, pourrait remonter, de Preignac à la hauteur de Budos, une rivière, charmante il est vrai, mais où sur divers points du parcours désigné et surtout en été (or, c'était au mois de juin, et l'histoire n'a pas enregistré d'inondation cette année-là), le touriste peut tout juste mouiller le dessus de sa chaussure; et d'autre part, l'expression *per anar à Budos* n'implique pas que le baysset ait pu arriver jusqu'au devant du château, qui, comme nous l'avons vu, est à plus d'un kilomètre de la rivière du Ciron. Il me paraîtrait donc présumable que le bateau de maître Fontbodeau, une fois entré dans le Ciron, ait été remorqué jusqu'à une certaine distance entre Preignac et Pujols, par exemple, où la rivière forme deux bras, et que là, après transbordement du matériel de siége, des chariots aient porté le tout jusqu'auprès des remparts de la forteresse.

Je continue le récit de Baurein : « On comprend aisé-
» ment que l'arrivée des troupes et le transport de cette
» artillerie firent faire de sérieuses réflexions au seigneur
» de Budos. En effet, dès le 29 du même mois, on reçut à
» Bordeaux une lettre du sénéchal Jean Tiptoft, par laquelle
» il mandait que Menaut de Fabars avait eu deux entrevues
» avec André de Budos, dans lesquelles celui-ci avait
» déclaré qu'à la vérité, il ne se ferait point Anglais, mais
» qu'il mettrait son fils en otage entre les mains du roi,
» aussi bien que le lieu de Budos, pourvu que la terre que
» son père avait vendue pour le service du roi lui fut resti-
» tuée. La Commune de Bordeaux ayant été consultée à ce
» sujet, il fut délibéré de s'en rapporter à ce qui serait con-
» clu par le Sénéchal; il y a lieu de penser que celui-ci
» accepta les offres du seigneur de Budos, car il n'est plus
» question de ce siége dans ce registre (registre gascon
» conservé aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux,
» dit Baurein). »

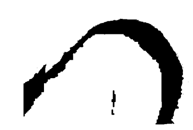
A propos de registre, je trouve dans celui de la jurade de 1407 un article qui, au sujet de Budos, donne une idée

de ce qu'était, à son enfance, le service des postes. Voici cet article : « Et plus, que mossenhor Aymeric aya une lettra » de requesta dirigida au senhor de Budos sobre sons porcs, » et *que sia balhada au merchant deus porcs per la portar » audeit senhor de Budos.* »

De cette forteresse formidable qui se liait aux châteaux de Roquetaillade, de Fargues, de Villandraut, qui se recommandait par ses grandes murailles, flanquée aux angles par des tours *rondes*, et qui pouvait dater du XIII[e] siècle (Voir *Commission des Monuments historiques*, n° 1, p. 8; n° 11, p. 26, 28, 45, 54), il ne reste plus, comme je l'ai dit, que des ruines imposantes; si elles laissent encore comprendre l'effet général de l'ensemble extérieur, il devient plus difficile d'en restituer exactement la disposition intérieure, qui cependant paraît avoir eu beaucoup d'analogie avec celle du château de Villandraut.

Le plan du château de Budos forme un parallélogramme rectangle d'environ 40 à 45 mètres de façade sur 50 à 60 de côté. Trois de ces angles sont renforcés de tours circulaires; la tour nord-ouest seule est octogone extérieurement. Au milieu de la façade s'élève une tour carrée dont la partie supérieure est plus étroite que le rez-de-chaussée dans laquelle est pratiquée la porte d'entrée.

Dans une étude fort intéressante intitulée : *Quelques châteaux du moyen-âge dans la Gironde et la Dordogne*, étude publiée dans les actes de l'Académie de Bordeaux, M. L. Drouyn qui connaît à fond presque tous les coins et recoins de notre pays, consacre quelques lignes à la description de la porte du château de Budos. Je ne peux mieux faire que d'en citer textuellement un passage : « La porte » de Budos, dit-il, s'ouvre sous une tour qui s'avance dans » le fossé au milieu de la courtine qui fait face au sud-est. » Le bas de la tour jusqu'au premier étage est plus large » que le haut; une terrasse avec machicoulis et créneaux » fait le tour de la base du premier étage. C'est là que se » tenaient les hommes qui manœuvraient la herse et ceux



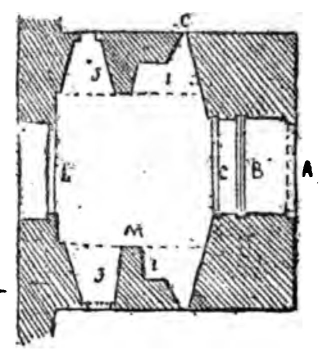
» qui défendaient l'approche de la tour, qui n'a de porte
» pour elle-même qu'à cet étage, comme d'ailleurs toutes
» les autres tours dont le rez-de-chaussée ne communique



» pas avec les étages supérieurs. Les murs de la tour ont
» $1^{m}30$ d'épaisseur du côté de la cour, $1^{m}60$ sur les flancs et
» $2^{m}40$ sur la façade. L'intérieur a de long $3^{m}81$ sur $4^{m}40$ de
» large. La tour à l'extérieur a $7^{m}50$ sur chaque surface. »

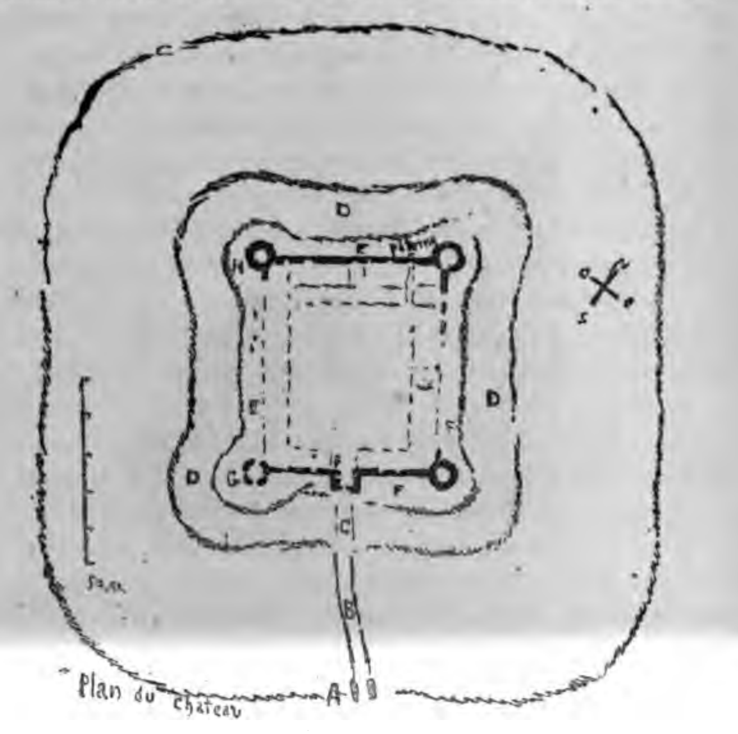
Pour ne pas prolonger une citation à laquelle je ne sau-





rais rien ajouter, je vais mettre sous vos yeux le plan et la

coupe de cette porte, dessinée d'après la planche qui accompagne l'ouvrage de M. Drouyn. Je me contente d'y ajouter les indications contenues dans le texte. Le plan ci-contre, réduction de celui qui est conservé dans les al-



bums de la Commission des monuments historiques, et les divers dessins que j'ai relevés dans mon excursion suffiront, je pense, à donner une idée assez complète des ruines actuelles du château de Budos. Ainsi, au point A se trouvent deux pans de mur couverts de lierre, qui formaient une première tour à une quarantaine de mètres du fossé, puis il fallait, dit M. Drouyn, suivre un long passage B entre deux murs ; de ces deux ouvrages avancés, il ne reste plus que les fondations. Ensuite, pour pénétrer dans la cour, l'ennemi avait à franchir et défoncer le tablier du pont-levis, une herse, deux portes et une barrière. Le pont-

levis est aujourd'hui remplacé par un pont en pierre. La tour G est percée de quatre portes diamétralement disposées donnant sur l'escarpement large de trois à quatre mètres qui fait le tour du château. On voit encore au rez-de-chaussée des traces de panneaux ornés de moulures en plâtre style Louis XV. Un escalier, dont on aperçoit quelques marches depuis la cour, conduisait aux étages supérieurs de la tour; un petit réduit en saillie (les latrines) donne du côté Nord sur l'escarpement. La tour H ou tour Nord-Ouest, ronde à l'intérieur, polygonale extérieurement, servait sans doute de colombier à en juger par les trous nombreux pratiqués à la hauteur du premier étage; une grande coupure ovaloïde, pratiquée sur une arète du mur, a frappé mon attention; je ne saurais dire à quoi elle était destinée, à moins qu'elle n'ait servi de passage aux volatiles qu'on élevait dans la tour. Je ne puis décrire complètement les deux autres tours orientales dont l'accès m'a paru difficile, sinon impossible, obstrué qu'il est par un inextricable fouillis de broussailles épineuses. Selon M. Drouyn, une cave, voûtée en coupole sous la tour du Nord, servait de prison (1), et la chapelle se trouvait à côté et à droite de la tour d'entrée. Sur la face Nord du château et à peu près en ligne directe de l'entrée devait s'élever une tour carrée semblable, comme le dénotent les créneaux qui subsistent encore. Les traces d'arrachement et les fondations que l'on aperçoit par ci par là dans l'intérieur peuvent donner une idée vague de la disposition des appartements.

Dans un inventaire du 1er janvier 1771 fait par ordre de Catherine-Delphine de Brassier, veuve de Michel-Joseph de La Roque, on voit que les salons, les cuisines et les dépendances étaient au rez-de-chaussée ; les chambres à coucher

---

(1) La salle de la prison était plus large que la tour elle-même; elle mesurait 4m 18; la tour n'a que 4 mètres de diamètre. Les tours avaient deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Ces étages étaient séparés par des planchers.

au premier étage. Les chais et cuviers s'appuyaient contre la courtine Nord-Est. On arrivait au deuxième étage et sur le chemin de ronde par le sommet des courtines. On y entrait par une petite porte ogivale en dehors, bombée en dedans. A la tour carrée d'entrée se trouvent deux meurtrières et du côté de la cour une petite fenêtre trilobée. Son premier étage servait d'arsenal. Il est éclairé par un soupirail à sections carrées, très-évasé en dedans et placé au-dessous de la fenêtre du deuxième étage. On y descendait par une trappe. Les consoles supérieures supportaient un parapet qui devait avoir été crénelé. Les créneaux supérieurs étaient fermés par des volets, ce qui fait supposer que la toiture aiguë s'appuyait sur le sommet du crénelage. Toutes les tours étaient crénelées. La tour d'entrée contenait le beffroi muni d'une cloche.

Nous devons nous estimer heureux de voir encore des restes aussi majestueux de ce noble manoir de Budos, car il y a quelques années, vers 1840, il allait être complètement démoli, et les pierres vendues à un entrepreneur étaient destinées à l'encaissement du Ciron. La Commission des monuments historiques, prévenue à temps, fit des démarches pour arrêter cette démolition, et M. l'Ingénieur des ponts et chaussées du département donna l'ordre de refuser tous les matériaux provenant du château. C'est donc à son intervention, ainsi qu'à celle du Maire de la commune et de M. Drouyn lui-même que nous pouvons admirer ces belles ruines rangées comme monument historique de première classe. — La terre et seigneurie de Budos remonte à une haute antiquité, dit l'abbé Baurein. Géraud de Budos, qualifié *damoiseau,* rendit hommage de cette seigneurie au roi d'Angleterre en 1273. Il est fait mention de Pierre de Budos, aussi *damoiseau*, dans un titre de 1303. Un autre acte de 1317 parle de *noble bars lo senhor na Ramond Guilhem de Budos çavoir senhor deudeyt loc* (de Budos). Ce Raymond Guillaume était neveu du pape Clément V, et obtint d'Édouard II d'Angleterre la haute et



basse justice dans la paroisse de Budos. Ce fut sans doute ce Raymond qui fit bâtir ou du moins fortifier le château actuel, puisqu'on lit dans la *Chronique bordelaise* que, sous le pontificat de Clément V : *ont esté* bastis en Bordelois plusieurs forts chasteaux.... comme les chasteaux de Villandraut, de *Budos*, sur la rivière du Ciron, de Roquetaillade, Castets, Landiras, la Trave, La Brède, etc., et qu'une lettre du roi d'Angleterre, datée de 1336, commence par ces mots : Sachez que notre cher sujet Raymond-Guillaume de Budos (1), chevalier, nous a supplié de lui permettre de créneler sa maison de Budos située dans la prévôté de Barsac, et de l'entourer de tours et de fossés. En conséquence... etc....... Les vieux titres mentionnent vers le milieu du XIVe siècle un André de Budos, partisan de la cause anglaise. Cet André de Budos vendit, le 28 mars 1327, à noble Raymond de Fargues, écuyer sieur de Mauvezin (2), tous les droits que sa famille percevait sur la Garonne, à La Réole, et dont elle avait hérité d'Arnaud de Pins, prud'homme et bourgeois de cette ville.

En 1373, selon une pièce publiée par les Archives historiques, t. XII, p. 340, Théobald ou Thibaud de Budos reçut du connétable de Bordeaux « IIII arcus, IIII garbas sagittarum, VIII cordas » (4 arcs, 4 gerbes ou faisceaux de flèches, 8 cordes). Un certain nombre de seigneurs du pays bordelais figurent ainsi dans les largesses du connétable.

Ce Thibaud de Budos fut le père d'André II de Budos, dont le nom figure dans la trêve accordée le 22 avril 1407 par le Sénéchal de Guyenne aux seigneurs du Bordelais et du Bazadais tenant le parti du seigneur d'Albret, et sous lequel eut lieu le siége du château, dont j'ai parlé plus haut.

La garde du château de Budos, cédé par André au roi d'Angleterre, fut confiée à Pons de Castillon, dit Baurein,

(1) Ce Raymond Guillaume possédait aussi le Castera de Budos.

(2) De Roquetaillade.

et le château se trouvait encore sous la main du roi en 1446; la famille de Budos rentra en sa possession après que la Guyenne eut fait retour définitif à la couronne de France. On lit, d'autre part, dans la *Guienne militaire*, que vers 1433, Henri d'Angleterre concéda au duc de Glocester le château de Budos, qui, en 1449, appartenait à François de Montferrand. Ce seigneur fut obligé de le rendre à Charles VII, après la prise de Dax par les Français.

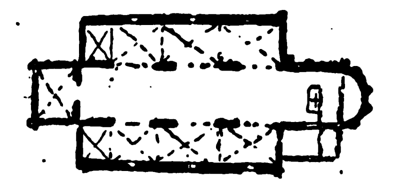
On retrouve, en 1516, Jean de Budos *damoiseau*, qualifié *baron de Budos*. Son fils Jacques aliéna, en 1561, l'ancien domaine de ses ancêtres à Raymond de La Roque. Au temps des guerres religieuses, Budos fut donné en garde à Louis de Lur, vicomte d'Uza, auquel le 22 décembre 1562 M. de Noailles écrivait : « Il faut que vous choisissiez parmi ceux de la commune de Budos les principaux et les plus fidèles et non suspects de la religion, pour conserver cette place, et la leur bailler en garde pour le service du roi... » Pendant les guerres de la Fronde, il est encore fait mention du château de Budos, car on lit dans une lettre de M. de Bougy au cardinal Mazarin, datée du 26 avril 1652 : « L'on a lesez dans le chastèau de Budos qui n'est qu'à catre (*sic*) lieues de Bourdeaux *sinquante* maistres afin de courre souvent à leurs portes (des Bordelais), et *reserrer* un peu la promenade des bourgeois. » Dans cette même année, le château de Budos était pris et pillé par les troupes commandées par un nommé Lasserre, au service de Mazarin. Les archives furent brûlées.

M. Drouyn, dans sa *Guyenne militaire*, t. II, p. 148, a amplement décrit le château de Budos qui, bâti vers l'an 1336, succéda au *Castera* élevé sur la motte féodale encore visible entre le château et le bourg; il fait aussi la généalogie des différents possesseurs de ce noble manoir; je renvoie le lecteur à ce bel ouvrage.



Église de Budos.

L'église de Budos est ancienne; l'abbé Baurein n'en dit que ces quelques mots : « L'église, qui est belle, est placée sur une éminence très-élevée : On voit dans le sanctuaire de cette église et du côté de l'évangile un beau mausolée d'un seigneur de Budos qui y a été enseveli et dont voici l'inscription:



CY GIST NOBLE RAYMOND DE LA ROQUE (1)
ESCVYER, BARON DE BUDOS, SEIGNEVR DE
TASTES ET DE LA TOUR, QVI DÉCÉDA LE
21 AVRIL 1594, AGÉ DE 57 ANS.

L'église est composée d'une nef romane terminée par un rond point voûté en cul de four, décoré à l'intérieur d'arcatures reposant sur des chapiteaux ornés d'entrelacs, d'oiseaux et de feuillages. Le fond de l'abside sert aujourd'hui de sacristie (2). Je ferai remarquer que les deux chapiteaux médians ne reposent plus chacun que sur une colonnette unique; il devait y avoir deux colonnettes accouplées comme au chapiteau extrême de droite (la gauche du spectateur); une de celles du chapiteau opposé manque (3).

La porte pratiquée dans l'épaisseur du mur et donnant sur un avant-corps qui communique avec le bas côté Sud présente des moulures du XVe ou XVIe siècle, époque où l'on aurait augmenté l'église de bas-côtés, d'ailleurs sans caractère.

---

(1) Cette famille de La Roque était originaire de La Roque, commune voisine de celle de Cadillac.

(2) M. Fourcand, curé de Budos, me l'a gracieusement fait visiter.

(3) J'ai dessiné ces chapiteaux autant que le badigeon qui les recouvre a pu me le permettre.

A l'extérieur, le rond-point était divisé en neuf pans par dix groupes de trois colonnes accouplées, entre lesquelles régnaient des fenêtres cintrées à chapiteaux très-ornés, dont plusieurs étaient *peu décents*, dit le compte-rendu de la Commission des monuments historiques, n° VIII. Quelques-uns ont été refaits. L'ornementation de la fenêtre centrale a disparu par l'ouverture d'une large baie cintrée destinée à donner plus de jour à l'abside (pl. XVIII). Deux autres fenêtres latérales ont été en partie masquées par l'application de contreforts, au Nord et au Sud. Au-dessus des fenêtres absidiales, on voit des embrasures parallélogrammatiques, dont je ne comprends pas le but; celle du centre plus large est ornée à son milieu d'une colonne. Ces embrasures remplacent-elles des fenêtres cintrées et ornées comme celles de l'étage inférieur ? Je le supposerais volontiers. Il est regrettable que la corniche supérieure ait disparu ainsi que les chapiteaux qui surmontaient chaque groupe de colonnes. Un joli cordon orné de feuillages enroulés entoure l'abside au-dessous des fenêtres ; celui de dessus est un bandeau à simples moulures.


Chapiteaux à l'intérieur de l'abside.



La porte occidentale du XIVe siècle s'ouvrait jadis entre quatre piliers à riche profil, se prolongeant au-dessus des chapiteaux pour former la courbure de l'ogive. Les chapiteaux du côté Sud (il n'en reste plus que deux), étaient remarquables et représentaient : 1° *la luxure*, sous la figure d'une femme allaitant des serpents que tiennent deux démons ; 2° un personnage coiffé d'un capuchon et placé entre deux animaux, un singe et un chien (*la gourmandise*) ; 3° un homme et une femme se battant (*la colère*) ; enfin 4° *l'avarice*, figurée par deux personnages dont l'un tient une bourse suspendue au col (1).





Les chapiteaux du côté Nord représentent des feuilles de lierre. Le gâble triangulaire percé de trois baies qui formait le clocher primitif (la cloche n'est pas ancienne) a été remplacé *selon la loi commune* par une tour à pyramide (pl. XIX), et cette blanche pyramide je la recommande tout spécialement à nos architectes innovateurs, en ce que sur ses faces reluisent au soleil plusieurs zones de ces carreaux de faïence qui d'ordinaire décorent les fourneaux des cuisinières (2). La population de Budos peut trouver très-ingénieuse cette combinaison, par laquelle le clocher, vu de

(1) Je reproduis ces deux derniers chapiteaux d'après les planches des comptes-rendus de la Commission des monuments historiques.

(2) L'application de ces carreaux devient à la mode, m'a-t-il été dit ; je la conçois dans les maisons de style mauresque, mais je la comprends moins dans les édifices du moyen-âge.

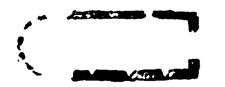
loin lorsque le temps est beau, paraît percé à jour, et que cette faïencerie bleuâtre se confond avec l'azur du firmament, mais je me permettrai de la trouver déplorable pour ne pas dire *grotesque*, et si le bon curé de Budos, qui n'a pas l'air d'y voir une merveille, voulait suivre mon avis, il se hâterait de faire reléguer *ce joli vernissage* dans l'officine de sa ménagère. L'art architectural n'y ferait probablement pas une perte plus grande que lorsqu'on détruisit les deux tombeaux que l'on voyait autrefois dans le chœur et dont l'un portait l'épitaphe citée plus haut. Dans la nef, rien de particulier à signaler (1).

Chapelle Saint-Pierre.

A deux kilomètres environ de l'église paroissiale, et au milieu des pins, un peu à gauche de la route de Landiras, se voit un reste de vieux murs à peu près informes aujourd'hui, qui furent la chapelle St-Pierre, dans laquelle, le jour même et le lendemain de la fête du saint, il y avait, dit Baurein, un grand concours de monde, non-seulement des paroisses voisines, mais même de celles qui étaient éloignées. De l'aveu du savant abbé, il s'y était glissé



Ruines de la Chapelle St Pierre



(1) Les armoiries peintes que l'on voit au-dessus de la chaire sont récentes. Ce sont celles de M. Faurie, missionnaire, qui est venu prêcher à Budos, il y a quelques années.



des abus (je ne sais lesquels), ce qui occasionna la suppression du service que les curés de Budos faisaient dans cette chapelle, et par suite de l'*assemblée* à laquelle ce service avait donné naissance. On s'est borné longtemps, ajoute l'auteur des *Variétés*, à y aller en procession au jour d'une des fêtes de Pâques.

Ce qui reste des murs peut mesurer environ une quizaine de mètres de longueur sans compter l'abside circulaire, dont on retrouve les fondations, et six à sept mètres de façade. Ces débris sont si incomplets que j'hésite à formuler une date qui, cependant, me paraît devoir être assez reculée.

M. l'abbé Larrey, ancien curé de Budos, s'est livré à des recherches intéressantes sur les anciens monuments religieux, militaires et civils qui environnent cette paroisse. Il mentionne un tumulus en cône tronqué connu dans le pays sous le nom de *tuco* de *lamothe* et qu'il croit avoir eu une destination militaire. Diamètre de la base, 39^{m}60; hauteur prise sur la pente, 12 mètres; diamètre du plateau supérieur, 10 mètres; fossé entourant la base. L'abbé Larrey décrit ensuite l'église, puis le château. Le château de Budos, dit le compte-rendu de la Commission des monuments historiques, n° VII, page 80, année 1845-46, devait occuper une grande place dans la notice de M. l'abbé Larrey. Cette partie de son travail offre d'autant plus d'intérêt qu'elle fait connaître des dispositions intérieures aujourd'hui méconnaissables.

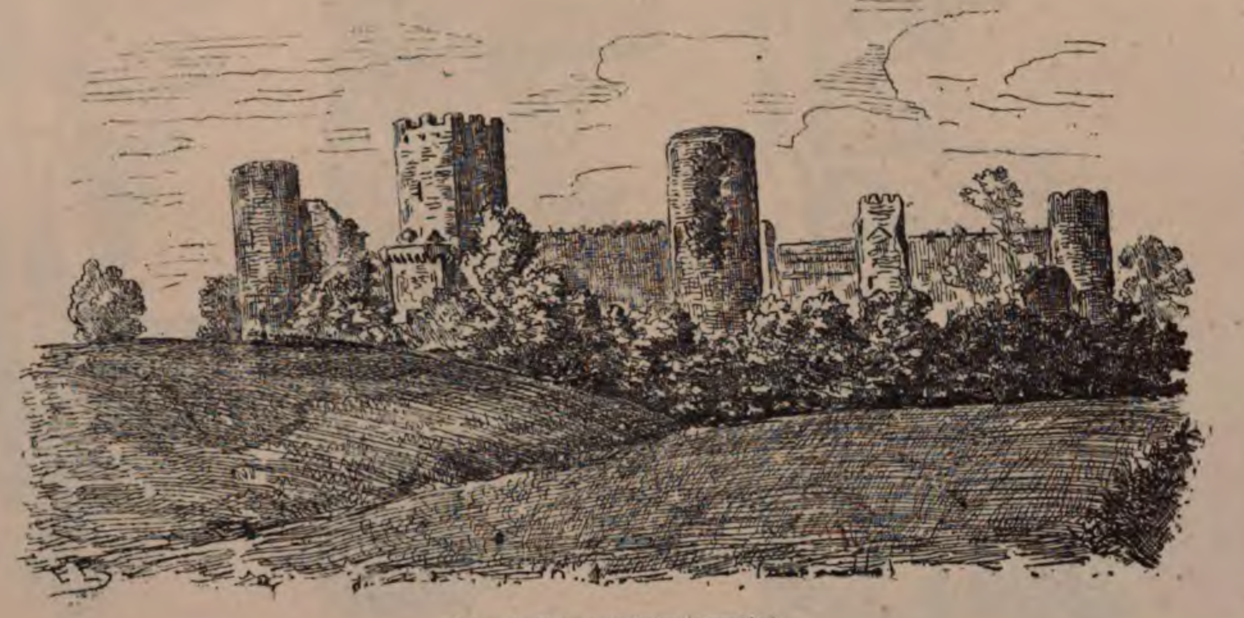
La description du château est suivie de recherches sur la maison noble de Budos. Cette notice se termine par quelques souvenirs sur le *Castera*, près du bourg, et qui a totalement disparu; sur la maison noble de *Marganide*, situé sur la rive gauche du Ciron, au pied de la côte de Budos; enfin sur celle de *Jamart*, au sud-est de la paroisse. (Compte-rendu des travaux de la Commission monum. hist., n° VII déjà cité.)

Pour terminer ma notice, je dirai qu'un moment d'arrêt

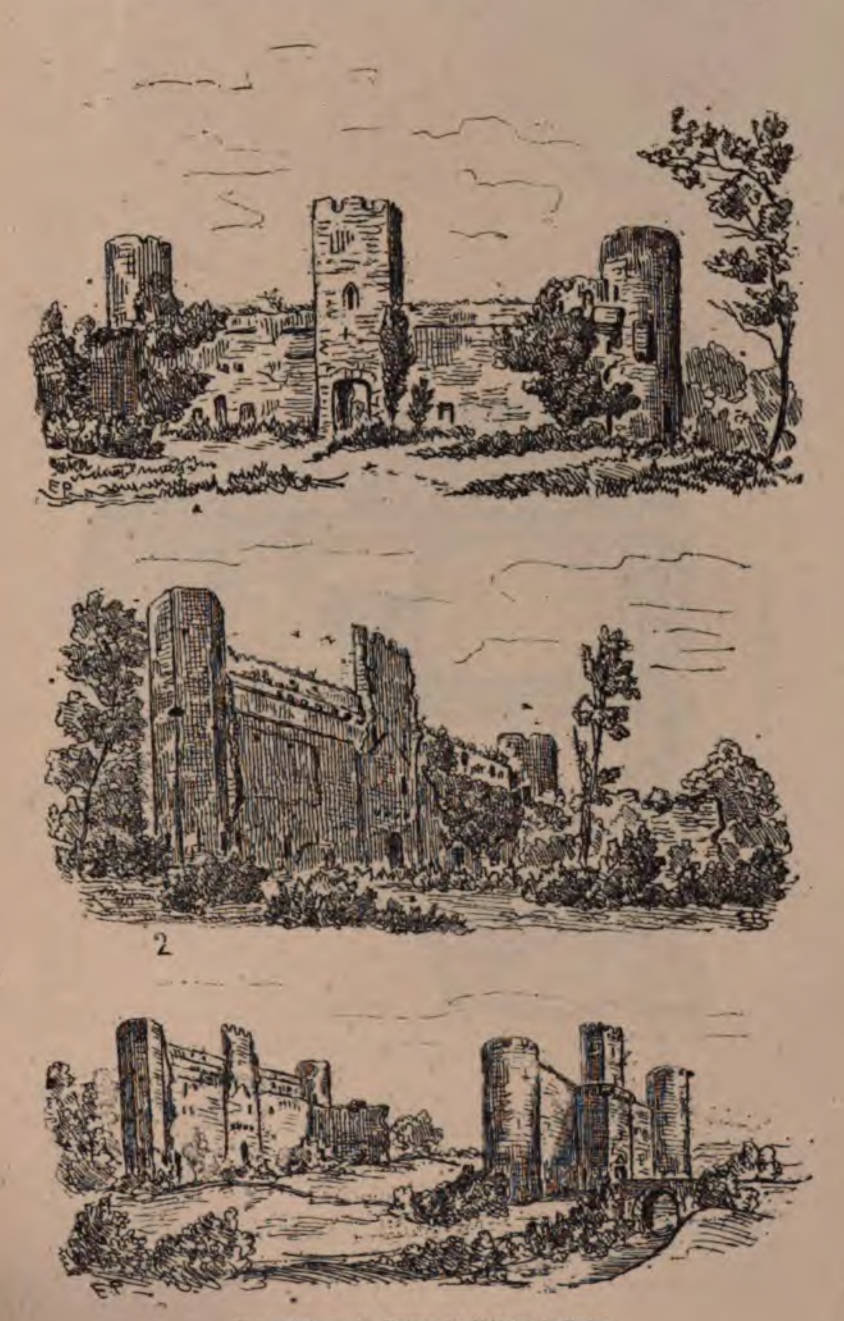
de mes compagnons de voyage sur le pont du Ciron, à l'en
droit où ce cours d'eau est traversé par la route de Langon
et où termine la commune de Pujols, m'a permis de dessi-
ner un charmant logis (1) du XVI[e] ou XVII[e] siècle (pl. XX)
appelé le château la *Salle*, et situé auprès d'un vieux mou-
lin. Ce logis ayant appartenu autrefois à M. Emérigon est
actuellement la propriété de M. Pouchan.

(1) Je connais un logis à peu près semblable dans ses formes au bourg
même de Saint-André-de-Cubzac. Il est connu sous le nom de Robillard.

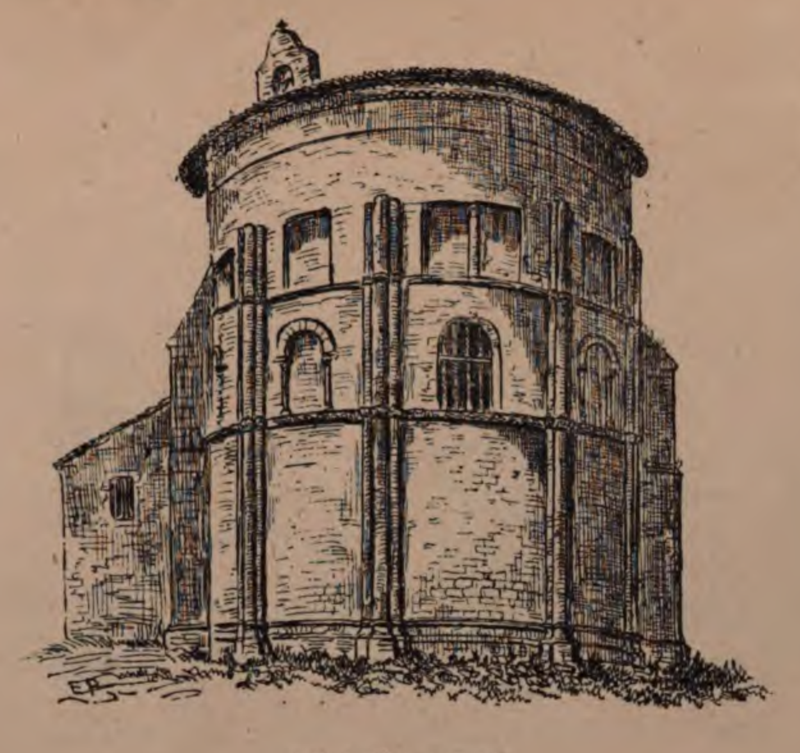




Ruines du Château de Budos (ensemble.)



Vue intérieure des Ruines du Château de Budos.



Abside de l'Église de Budos.



Clocher primitif.



côté nord.

Église de Budos.



Château La Salle (Logis du XVIe ou XVIIe siècle.)

LE MUSÉE DUBOIS

Suite (1);

Par M. Ch. FARINE

PLANCHES XXI, XXII, XXIII, XXIV.

Les fragments de l'art gallo-romain, provenant du Musée Dubois, et que vient de reproduire, avec une scrupuleuse fidélité, notre collègue M. Bernède, artiste peintre, attestent tous la plus profonde décadence; il semble que les exécuteurs de ces basses œuvres aient oublié tous les principes, aient perdu toutes les notions sur l'art de la forme et de la décoration.

Dans cette société nouvelle, mélange singulier de Gaulois, de Romains, de Latins, d'Italiens de toute provenance, jetés au milieu de ces populations à peine encore soumises au joug, auxquelles l'élément romain ne s'était pas encore assez mêlé pour lui donner les lois, la civilisation, la pratique de l'art qui ne vit que de l'étude, de la contemplation des chefs-d'œuvre et de l'expérience des générations antérieures, n'avait pas encore pénétré assez profondément dans ces masses incultes; les sculpteurs, les modeleurs sans maître pour les diriger, pour leur transmettre les moyens, les secrets du métier qui ne s'obtiennent que par

---

(1) Voir tome II, pages 93; tome III, page 49, 135.

l'intelligence et la main qui démontre à l'intelligence qui écoute, voit et applique, les sculpteurs, dis-je, impuissants à découvrir seuls ces lois de l'harmonie des formes, ne produisirent rien de grand, rien de parfait, et dans les productions de cette époque de transition nous retrouvons toujours la même absence de dessin, de goût, la même indigence d'imagination; la civilisation romaine s'impose bien à la barbarie gauloise, mais sans laisser de traces profondes de sa présence.

Ces réflexions nous viennent en regardant les tristes débris d'un art en enfance que nous offrons aujourd'hui à nos collègues. Qu'y a-t-il en effet d'artistique dans ces figurines et qu'ont-elles de commun avec l'art dont elles sont, à mon sens, la négation ou la caricature?

PLANCHE XXI

Statuette terre cuite, hauteur 0 m 15, trouvée petite rue de l'Intendance.

Que représente cet *homunculus*, en terre cuite, pâte blanche, aux formes épaisses, alourdies, sans grâce, sans noblesse et dont la main gauche soutient une lyre posée sur un socle? Veut-on dire que c'est un Apollon? Il n'en a ni la coiffure, ni la svelte élégance. Au lieu du nœud gracieux qui, dans les représentations de ce dieu, retient, sur le sommet de la tête, la chevelure, un ruban tombe d'un côté sur le col et un rouleau frisé descend de l'autre. Une draperie qui ne rappelle en rien le *palliolum* se relève, sans grâce dans les plis, sur le bras gauche ; le bras droit, trop court, collé au corps, semble tenir une coupe. Ce sera ce qu'on voudra, mais je répugne à voir dans cette statuette le dieu du jour.

PLANCHE XXII

N° 1. ***Fragment de terre cuite, hauteur 0 m 10, trouvée rue Ségalier.***

Ce fragment de poterie en terre rouge, orné d'un personnage en relief, a dû faire partie d'un vase de moyenne

dimension, mais je ne puis lui assigner ni une origine, ni une époque. Est-ce le reste d'un vase gallo-romain? est-ce une de ces poteries que la petite île de Samos fabriquait et que les navires portaient dans toutes les cités du monde? On retrouve partout de semblables échantillons. Je n'ose me prononcer et laisse à de plus savants que moi à lui donner un acte naissance. Je me borne à dire que ce petit fragment a plus de sens artistique, à lui seul, que tout ce qui l'entoure. La forme est plus finement dessinée, plus correctement aussi! M. Bernède voit dans ce petit personnage un Apollon. Mais les formes sont bien grèles, les bras, la main qui tient la lyre, les jambes, le torse même sont modelés plus délicatement que ne le comporte le corps d'un jeune homme dont les formes sont plus accusées. Je me rangerais plutôt à l'avis de M. Dubois, qui indique une jeune musicienne portant une lyre. Le visage complètement effacé ne saurait fournir d'indication.

N° 2. *Fragment de vase en verre trouvé rue de l'Intendance.*

Ce fragment de vase, en verre blanc, dont l'anse se détache du corps du vase, est d'une matière grossière. L'anse semble vouloir représenter un animal accroupi; ce tesson n'emprunte rien aux produits de Murano que Venise enfantait au temps de sa splendeur.

N° 3. *Bronze trouvé rue Ségalier.*

C'est une pièce d'armure, mais laquelle? Il me paraît difficile d'en déterminer le nom et l'emploi spécial. Est-ce une agrafe, avec une tête de lion d'un relief assez accusé?

N° 4. *Petite statuette funèbre, hauteur 0m08, trouvée petite rue de l'Intendance.*

Cet objet, assez intact dans son ensemble, moins la main gauche et le pied droit qui ont disparu, me paraît être la représentation d'un enfant enfermé dans une chaise par une traverse. La figure n'existe plus, la coiffure est indéfinissable. C'est un vulgaire produit de céramique. Comparez donc cette œuvre informe, des premiers siècles



de l'ère chrétienne, avec les précieux échantillons remontant au temps des Nabuchodonosor et des Pharaons, retrouvés à Memphis et que le Louvre garde précieusement.

PLANCHE XXIII

N° 1. *Camée trouvé à la Porte-Dijeaux.*

Cette pierre dure (agathe) est d'une exécution assez fine. Le relief assez marqué fait bien ressortir les feuilles de laurier et les petites baies jetées au milieu des feuilles. La tête est d'un galbe distingué.

N° 2. *Camée trouvé à la Porte-Dijeaux.*

Cette pierre gravée, sans grand relief, offre une figure coiffée d'une tête d'animal, ours ou lion. La peau de la bête semble envelopper le torse et une des pattes revient sur la poitrine. La tête a un type assez énergique.

N° 3. *Fragment de terre émaillée.*

Ce fragment de poterie couverte d'un émail translucide nous représente un saint George à cheval, combattant un dragon. Le cheval s'enlève d'un mouvement assez naturel. Il est couvert d'une armure pointillée de perles ou de clous. Le saint nimbé est tête nue. Il porte une cuirasse, mais on ne voit nulle apparence de jambes. De sa lance il transperce le mufle ouvert du monstre. Ce fragment, qui remonte au XII[e] siècle, est très-fruste et très-primitif.

PLANCHE XXIV

Sphinx, longueur 1 mètre, trouvé rue de l'Intendance.

Ce fragment de sphinx, accroupi sur un socle, est en pierre blanche. La tête et les membres antérieurs manquent. Le corps est couvert d'écailles ou de plumes, et des cassures aux épaules indiquent que des ailes devaient y être adaptées. Il a dû faire partie de quelque monument auquel il a été arraché.

3 septembre 1878.





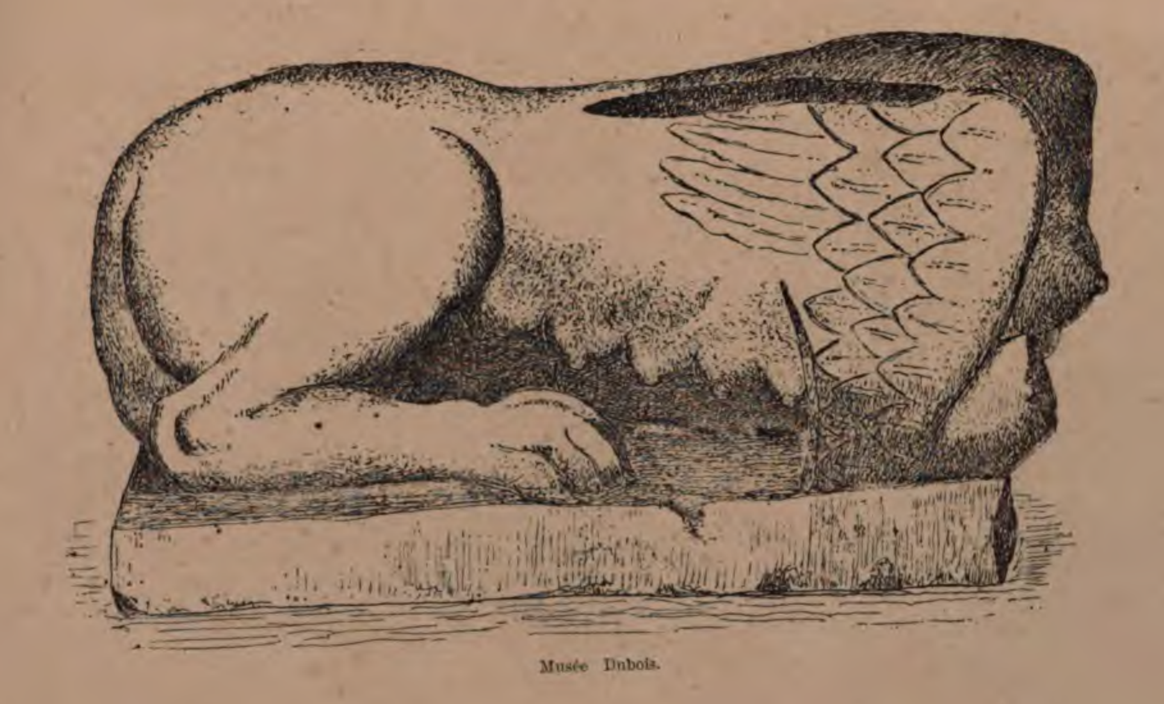
Musée Dufédé,



Musée Dubois.



Musée Dubois.



Musée Dubois.

ÉGLISE

DE

VILLAGRAINS

Par M. Emilien PIGANEAU

PLANCHE XXV

Cabanac et Villagrains forment une seule commune, Villagrains annexe de Cabanac, quand jadis son église était, selon l'expression de Baurein, la *matrice* de l'autre. Toutes les deux, d'une haute antiquité, sont mentionnées dans des bulles d'Urbain II en 1099, d'Alexandre III en 1173 et de Lucius III en 1181, bulles confirmant les droits du chapitre de Saint-André.

Ces deux églises étaient comprises dans le classement de la Commission des Monuments historiques de 1845. Néanmoins, l'église de Cabanac a été, il y a quelques années, remplacée par un monument neuf, où on a eu, avouons-le, le bon esprit d'encastrer quelques chapiteaux et arcatures de l'ancien. Il s'agit aujourd'hui de sauver l'église de Villagrains menacée du même sort,et cela dans un laps de temps très-restreint, car déjà a eu lieu une première adjudication restée, paraît-il, sans résultat, mais devant en entraîner bientôt une seconde, définitive.

Un de nos collègues, passionné pour les antiquités de notre pays, M. Raymond Durat, a, comme je l'ai dit dans

une précédente notice, fait de nombreuses démarches pour la conserver; il a même offert une certaine somme qui n'a pu suffire aux exigences. Je crois donc devoir maintenant intéresser la Société tout entière à cette question qui incombe naturellement à un groupe ami des arts et de la science, dont la mission spéciale est de préserver du vandalisme les monuments anciens, orgueil de notre territoire.

Serait-il donc possible d'attirer sur l'église de Villagrains l'attention de l'autorité supérieure et d'obtenir d'elle un veto formel à sa destruction ?

Voilà le but de ma communication, et je vais exposer les raisons sur lesquelles j'appuie mes vœux.

La paroisse de Villagrains se compose de deux sections distinctes : le *haut Villagrains*, que traverse la route de La Brède, Saucats, Cabanac, Hostens et des Landes; puis le *bas Villagrains*, situé à un demi ou un kilomètre de là, sur les bords du ruisseau le Guamort, et où se trouve notre vieille église. Quelles que soient les raisons invoquées par les habitants du haut Villagrains, où l'on doit bâtir l'église nouvelle, il me paraît évident que l'intérêt particulier seul leur fait désirer l'établissement d'une église à leur portée. On comprend aisément que les diverses industries, restaurants, épiceries ou cafés, gagneraient à ce que les indigènes, après la sortie de la messe, sinon pendant, vinssent y dénouer leur escarcelle. Je ne parle pas d'autres intérêts, ni même de l'attrait d'une flèche neuve; là n'est pas la question. Peu nous importe qu'on bâtisse au *haut* Villagrains, si l'on veut, une, deux ou même dix églises ; ce qu'il nous faut, c'est que le vieux monument soit respecté, conservé ou non au culte. L'église d'Aubiac (près Verdelais) est devenue une étable; la chapelle des Augustins, à Bourg, un atelier de tonnellerie, Saint-Projet, Saint-Rémy, la chapelle du Temple à Bordeaux servent à l'industrie privée, mais elles sont encore debout, on peut juger de ce qu'elles furent, et nous voyons en eux des

jalons de l'histoire; donc, au nom de nos ancêtres qui ont élevé l'église de Villagrains, pour le souvenir des générations qui nous l'ont transmise pure, qu'on ne fasse pas disparaître une antiquité de notre pays. On n'a déjà que trop détruit dans notre département de ces vieux édifices qui formaient le type archéologique de la région pour y substituer des bâtisses dont le moindre défaut est l'uniformité; d'ailleurs, je me propose de traiter quelque jour amplement cette question.

Qu'on n'aille pas alléguer pour Villagrains des menaces de ruine; nous savons à quoi nous en tenir sur ce chapitre. Le clocher de Saint-Loubès, lui aussi, menaçait ruine, disait-on, mais il a fallu la mine pour l'abattre; l'église de Pujols (Libournais) depuis quarante ans *va s'écrouler;* celle de Saint-Pierre, de Bordeaux, peut-être au moment où je parle, amène une terrible catastrophe, et il y a deux siècles, à ce que me disait naguère un honorable architecte *artiste*, que ce péril est imminent; du reste, il est très-facile à la Commission des Monuments historiques de s'assurer de l'état de l'église de Villagrains.

Dira-t-on que ma *protégée* est vieille et sans intérêt pour l'archéologue? Ce n'est pas, à vrai dire, une merveille architecturale, loin de là, mais son intérêt ne gît-il pas tout entier dans son âge? Nos monuments du XIe siècle deviennent très-clairsemés de jour en jour, et, si l'on n'oppose une barrière au goût du jour, il ne nous en restera bientôt plus, et si la raison de vieillerie est suffisante, que ne renversons-nous de suite, et à l'envi, nos vieux débris du Palais-Gallien? Que ne faisons-nous, avec le plus vif empressement, un épique auto-da-fé de toutes nos vieilles chartes, une splendide hécatombe de ces poteries, de ces mosaïques, pierres sculptées, statues, meubles, tableaux et collections diverses que nous recueillons avec une religion qui paraît si ridicule aux yeux des profanes?

« L'église de Villagrains se compose, dit le compte-
» rendu de la Commission des Monuments historiques,

» n° VI, d'une simple nef avec abside semi-circulaire ; elle
» possède un clocher en arcade sur la façade, sa longueur
» totale est de 26 mètres, elle en mesure 8m66 de largeur.

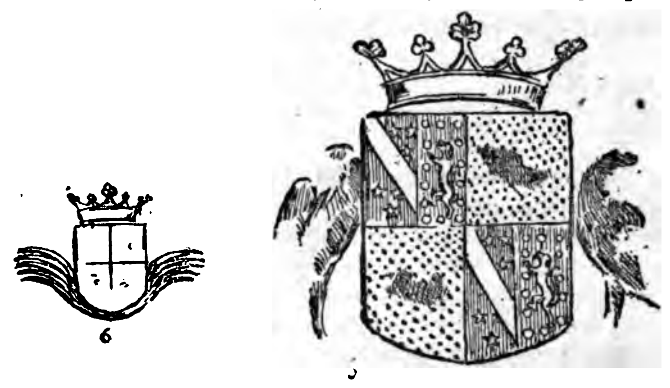


» Porche de 5 mètres sur 7 ; abside seule voûtée, portail à
» l'ouest, ouvrant sous quatre arcades en retraite ; riche
» ornementation des chapiteaux et consoles. Style roman.
» Cloche de 1544. Inscription non relevée. »

Elle était autrefois fortifiée d'un ravelin, dit l'abbé Baurein. On voit encore sur le porche les titres des Seigneurs du pays, des Ségur Cabanac, sans doute,

Voilà ce qu'il s'agit de renverser à jamais, et que pour une somme relativement faible, 2,500 fr., on pourrait arracher à la manie de détruire. Ceci serait l'affaire du département ou de la Société française d'archéologie. Mais les matériaux pourraient en être utilisés ! MM. les Archi-

tectes, mes collègues, sauraient dire en toute franchise ce qu'il faut en juger. N'arriverait-il point là, par hasard, comme en bien d'autres circonstances, que l'église une fois démolie, ces matériaux jugés trop endommagés par le



salpêtre ou autre cause (or, un ruisseau coule près de là, notons-le), et par suite sans valeur intrinsèque, on trouverait *à peine* un entrepreneur qui se chargerait *gratis* d'en déblayer le terrain ? Je laisse à d'autres ces considérations hors de ma compétence, je dis seulement : Il est de l'honneur du département, de la Société archéologique, de faire des démarches pour sauver l'église de Villagrains. Nous lisons avec orgueil dans nos Annales que le grand roi Louis XIV pour une raison toute politique ayant ordonné la démolition du clocher de Saint-Michel, qui a tant de fois et récemment encore excité la sollicitude de nos édiles, il ne se trouva pas un seul entrepreneur bordelais qui eût le cœur de s'en rendre adjudicataire, et d'obtempérer ainsi même à l'injonction royale.

Eh bien! en résumé, l'église de Villagrains est vénérable, sa solidité n'est point compromise, tout au moins on peut la restaurer s'il y avait urgence, laissons devant sa majesté monumentale s'évanouir les petits intérêts mesquins et demandons d'une voix unanime à l'autorité préfectorale de prendre les mesures nécessaires pour assurer sa conservation. Mais si, malgré nos efforts et nos vœux,

son renversement doit être bientôt un fait accompli (1), du moins, il ne sera pas dit que la Société archéologique de Bordeaux sera restée indifférente et impassible devant la disparition complète d'un des plus anciens édifices religieux du département de la Gironde.

Mai 1878.

---

(1) *Nota.* — A l'heure où ces lignes sont imprimées, l'église n'existe plus; malgré les promesses faites à un de nos honorables collègues, malgré l'offre généreuse de M. Durat et d'un membre de la famille Lapujade, qui se chargeaient de l'acquérir au prix demandé, on s'est *hâté*, c'est le mot, puisque la Société archéologique demandait un sursis à l'adjudication, de la jeter bas, et de commettre un acte de *vandalisme* ajoutés à ceux qui depuis quelques années déshonorent notre pays.





Église de Villagrains.

NOTICE

SUR DES

POTERIES DU MOYEN-AGE

(Vases en terre cuite trouvés à La Force — Dordogne);

Par M. Ch. BRAQUEHAYE

De Bergerac à La Force, à l'entrée même de ce dernier bourg, la route, ouverte en tranchée, traverse l'ancien cimetière; aussi peut-on remarquer à droite et à gauche des restes d'ossements et des débris de sépultures.

L'attention de notre collègue, M. Augier, attirée par ce fait, le conduisit à examiner les terres extraites de cette tranchée et lui permit de recueillir les vases et les fragments de vases qu'il a soumis à votre examen dans une précédente séance.

Les échantillons, de forme bizarre, qu'il vous a soumis, quoique ne se rencontrant pas très-communément, ont déjà été signalées dans des fouilles relativement assez nombreuses.

En effet, le Musée de Montauban et celui de Périgueux possèdent plusieurs échantillons de poteries semblables qui furent trouvés dans des tombeaux; Bourg (Charente) et Jarnac (Charente) en ont vu exhumer de leurs cimetières;

enfin ceux que M. Augier a présentés proviennent des antiques sépultures de La Force (Dordogne). Aussi est-ce moins pour les décrire que pour chercher à quelle époque remonte leur fabrication, et à quel usage ils furent destinés, que nous trouvons quelqu'intérêt à signaler à votre attention la dernière découverte faite par notre collègue.



Ces vases, très-ventrus, affectent tous à peu près les mêmes proportions, la même forme ; la panse, très-importante, très-massive, est quelquefois décorée de trois protubérances; le bec large est fortement attaché à la panse dont il occupe la moitié de la hauteur; l'anse, placée du côté opposé, présente une silhouette simple qui relie le col à la base.

Des archéologues du Tarn-et-Garonne ont affirmé que ces poteries étaient romaines (1).

« En 1866, M. le Curé de Montjoie, ayant trouvé dans sa » paroisse un certain nombre de ces vases et d'instruments » en pierre, les considérait comme gallo-romains, parce » qu'il avait constaté, non loin de là, la présence d'une voie » romaine.

» M. de Clausade croyait reconnaître la forme de certains » vases particuliers à une fabrique de poteries romaines » établie dans les environs de Montauban, et, selon lui, ils » n'auraient été trouvés que dans ces régions.

» M. Devals pensait qu'on ne rencontrait ces ustensiles » que dans les cimetières gallo-romains de la contrée, il

(1) Congrès Archéol. de France, XXXII[e] session, 1866.

» les nommait *præfericulum*, et il ajoutait qu'ils servaient
» aux libations funéraires. »

Ces vases n'ayant été trouvés que dans des tombes, les trois opinions précédentes n'en forment en réalité qu'une seule : ce sont des vases funéraires gallo-romains. Il y a lieu de combattre cette appréciation quelque peu hasardée.

D'abord il ne suffit pas, pour conclure, que ces vases sont gallo-romains comme le fait M. le Curé de Montjoie, de rencontrer des *poteries* avec des *instruments de pierre* auprès d'une *voie romaine;* la voie romaine, selon toute probabilité n'étant pas contemporaine des instruments de pierre, il est permis, au contraire, de croire que les poteries se trouvent dans un cas analogue et qu'elles peuvent être postérieures à la voie signalée par M. le Curé.

M. de Clausade affirme que ces vases sont tout particuliers à la région et proviennent d'une fabrique de poteries romaines établie près de Montauban; or, comme nous signalons de semblables découvertes à Jarnac et à Bourg (Charente), à La Force et à Périgueux (Dordogne), cette opinion ne peut pas plus se soutenir que celle de M. Devals, qui suppose que ces vases sont spéciaux aux cimetières gallo-romains de la contrée. Il les croit même destinés aux libations funéraires et les nomme *præfericulum;* mais le *præfericulum* ou *præferculum* était une espèce de plat, de bassin *en métal, sans poignée*, très-évasé, et destiné à contenir les objets du culte que l'on portait en grande pompe dans certaines cérémonies religieuses (1). Rien dans leur forme ne rappelle donc le *præfericulum.*

Nous n'insistons pas, ces vases ont dû être employés à un tout autre usage.

Quoiqu'ils n'aient été trouvés jusqu'à ce jour, croyons-nous, que dans des tombes, leur usage exclusivement funéraire n'a pas été suffisamment établi. Leur forme massive,

(1) Rich., *Dict. d'antiq. grecq. et rom.*

leur large bec, indiquent clairement qu'ils furent destinés à contenir un liquide; la circonférence de la partie supérieure, le col, proprement dit, est même complété en travers du bec, où il est placé comme un arrêt, afin d'éviter l'écoulement trop précipité de ce liquide; nous reviendrons tout à l'heure sur cette particularité typique, enfin leur contenance moyenne est d'environ un litre; or, c'est la contenance ordinaire des vaisseaux employés de tout temps pour les usages de la table et de la vie domestique. Pour notre part, nous reconnaissons dans ces pots, qui rappellent la forme du pot à eau de nos toilettes-lavabo, non des vases toujours destinés aux sépultures, mais des ustensiles de ménage dont la commodité en rendait l'usage exclusivement domestique, quoique, comme toutes les poteries anciennes, ils aient pu avoir accidentellement une destination funéraire.

Est-il impossible de dire à quel siècle se rapporte l'emploi des vases de La Force ? Nous ne le croyons pas.

Tout d'abord, nous ne reconnaissons rien de romain, ni dans la terre, ni dans la forme, ni dans le mode de fabrication.

1° *La terre* : La terre n'offre pas l'aspect caractéristique de la poterie romaine dont les échantillons les plus communs sont gris, noirs ou rouges ; la couleur de terre cuite que l'on rencontre le moins fréquemment dans les vases romains, c'est la couleur *blanche;* or, des deux échantillons présentés par M. Augier, l'un est en terre blanche, semblable en cela à la majeure partie des poteries du moyen-âge; l'autre est *rougeâtre*, comme la terre cuite ordinaire, qu'elle provienne des fours antiques ou des fours modernes. La terre ne nous fournit donc aucun indice décisif en faveur de son antiquité.

2° *La forme* : La forme, quoique simple de lignes, affecte une lourdeur que n'ont jamais les modèles purement romain ; la base, dans ces derniers, est toujours fine, étroite et attachée ordinairement par une galbe délicat. Ici nous

pouvons bien reconnaître une sorte de tradition qui excite le potier à chercher surtout la silhouette, la sévérité du contour, mais ce n'est qu'un ressouvenir, qu'une réminiscence de la poterie antique dont l'élégance a disparu.

3° *Le mode de fabrication* : Le mode de fabrication nous semble fournir des preuves que nous sommes en présence de poteries du moyen-âge ; et, la plus palpable, c'est cette espèce d'arrêt mis en travers du bec du vase, et ne permettant au liquide de s'écouler que par un trou rond, qui forme ainsi un bec en goulot.

Nous ne connaissons rien d'analogue dans les poteries antiques recueillies dans notre région et dont l'authenticité soit incontestée ; au contraire, ce détail caractéristique se retrouve dans tous les pots, grands ou petits, qui au premier examen peuvent être classés comme appartenant au moyen-âge.

A Bordeaux dont le sol est si riche en débris céramiques de l'époque romaine, il n'a été relevé dans aucun vase romain un seul exemple de la disposition que nous signalons ; et à Bordeaux pourtant, on a trouvé des milliers, peut-être des *centaines de mille* vases ou fragments de vases antiques en terre cuite. Jouannet (1) assure que le cimetière de Terre-Nègre, seul, contenait au moins *vingt mille vases funéraires*, et cela ne nous étonne pas, puisqu'il s'agit d'une vaste nécropole ; nous avons constaté *de visu* la présence de plusieurs centaines de poteries diverses dans chacune des fouilles que nous avons étudiées à Bordeaux. Nos collègues, M. le marquis de Puifferrat, M. de Mensignac, M. Combes, etc., etc., ont aussi vérifié le même fait ; et dans aucun cas, il n'a été signalé un vase romain présentant le caractère typique du goulot des vases de La Force.

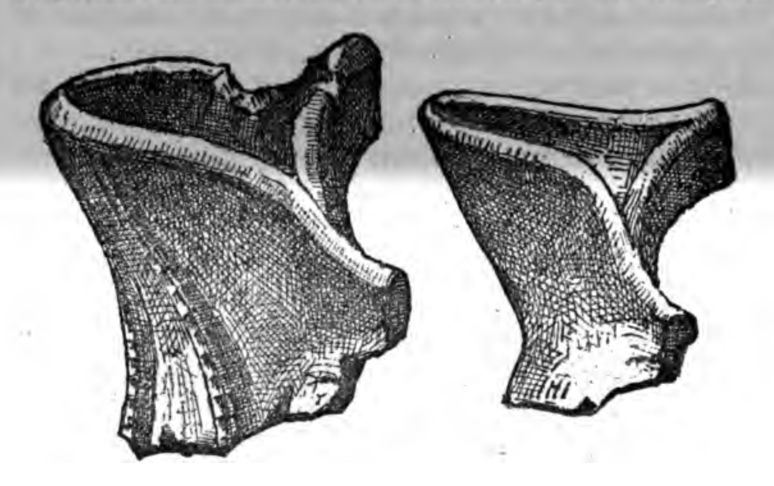
D'autre part, au milieu de ces fragments divers de la céramique antique, il a été recueilli un nombre considérable des types les plus variés : terre rouge dite *Samienne*,

(1) Statistique de la Gironde? Musée d'Aquitaine?

terres noires, grises, mordorées à reflets métalliques, avec ou sans ornements, avec ou sans *couvertes* imitant plus ou moins le vernis, et la couleur qui se rencontre le moins fréquemment dans toutes ces terres cuites, c'est la couleur blanche.

Au contraire, tous les vases, tous les ustensiles de cuisine, tous les pots, cruchons, assiettes, bols, etc., etc., plus ou moins couverts d'un grossier vernis, jaune ou verdâtre, dont la forme ou les ornements rappellent sans conteste les poteries du moyen-âge, sont presque tous fabriqués en *terre blanchâtre*, semblable à l'échantillon présenté par M. Augier.

Il est inutile d'insister davantage, car les nombreux échantillons qui vous sont soumis à chacune de vos réunions, apportent des preuves nombreuses en faveur de notre opinion ; les fragments de poteries trouvés au Mas-d'Agenais ; les nombreux vases trouvés par nos collègues



cours d'Alsace-et-Lorraine, cours de l'Intendance, cours des Fossés, etc. ; ceux que nous avons recueillis rue Esprit-des-Lois, place Pey-Berland, rue de Grassi, rue Mautrec, etc. ; enfin, le remarquable *pichet* vernissé et armoiriée que possède M. le marquis de Puifferrat, tous ces types prouvent,



que non-seulement cette terre, mais encore cette forme, plus ou moins allongée, mais présentant toujours les mêmes particularités typiques, ont été employées presque jusqu'à nos jours.

Si les vases trouvés à La Force ne sont pas romains, il reste maintenant à fixer la date approximative de leur fabrication. La céramique du moyen-âge a été peu étudiée jusqu'ici; elle est bien souvent confondue avec les époques antérieures, notamment la période romane qui disparaît toujours au milieu de la période romaine ou mérovingienne ; or, c'est à cette époque romane du x[e] au xi[e] siècle que nous croyons devoir rapporter l'usage et la fabrication des vases que vous a présentés M. Augier ; les renseignements qu'il nous a fournis nous permettent d'affirmer cette date. En effet, les tombes de l'ancien cimetière de La Force étaient, nous a-t-il dit, bâties en briques ; or, les tombes bâties en briques peuvent se rapporter à l'époque dite carolingienne, c'est-à-dire au x[e] ou xi[e] siècle, quoique cet usage ait pu se perpétuer depuis longtemps déjà.

C'est l'avis de M. Tholin, notre collègue du Lot-et-Garonne, qui a décrit des sépultures analogues dans son ouvrage sur *l'Architecture religieuse de l'Agenais;* il cite entr'autres exemples le cimetière de Sainte-Livrade dans lequel on a trouvé des tombes bâties en *briques de plat* et recou-



vertes par un double rang de larges tuiles, inclinées à droite et à gauche et appuyées à leur sommet, de façon à former une espèce de toit.

Les vases, trouvés dans ces *cercueils bâtis*, affectaient la

même forme et la même particularité que nous avons décrites : panse large, cercle intérieur formant le col du vase et fermant à moitié l'ouverture d'un bec de grande dimension.

Les vases de Sainte-Livrade offrent deux grandeurs différentes; ils contenaient encore des restes de charbons qui avaient été déposés lors de l'inhumation.

Des faits que nous avons exposés, nous croyons pouvoir conclure que les poteries du cimetière de La Force n'ont été qu'accidentellement employées comme vases funéraires ; qu'elles appartiennent à l'époque dite *Carolingienne*, c'est-à-dire au xe ou xie siècle, mais que le type s'en est perpétué jusqu'à la fin du moyen-âge et même jusqu'au xvie, xviie et peut être xviiie siècle.

Bordeaux, le 13 juillet 1877.



NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR

LES FOUILLES EXÉCUTÉES A BORDEAUX DE 1863 A 1876 [1];

Par M. SANSAS

(*Suite.*)

La démolition des maisons qui se trouvent au midi de notre cathédrale met en évidence une partie de la première enceinte murale de Bordeaux, construite, comme on le sait, sous la domination romaine. Là, comme partout ailleurs où des explorations ont eu lieu, on reconnaît que le mur était composé, à la base, d'un certain nombre d'assises de fortes pierres provenant d'édifices romains, tels que tombeaux, temples, palais et autres monuments d'une architecture somptueuse, et au-dessus de ces assises posées *à sec* sans mortier, s'élevait un mur formé de blocage noyé dans d'excellent mortier, et revêtu, sur ses deux faces, de pierres dures à petit appareil allongé, séparées horizontalement, d'espace en espace, par des rangées de fortes briques superposées au nombre de trois à chaque rang. Le Palais-Gallien (*arènes de Bordeaux*) nous offre un spécimen parfait de ce genre de construction.

---

(1) Extrait du journal *la Gironde*, voir tome III, p. 187; tome IV, p. 39.

Le côté midi de notre enceinte murale allait de la place du Palais à la place Rohan, se prolongeant en ligne droite un peu au nord des rues Poitevine, du Mû (*subter murum*, sous le mur), des Trois-Canards et du Peugue. Le sol de ces rues occupe en partie la place des anciens fossés de la ville gallo-romaine, tandis que les rues correspondantes du Cerf-Volant, du Loup, Saint-André et la petite rue Saint-André, aujourd'hui détruite, se trouvait en dedans des murailles et sur une partie du terre-plein des remparts. Cette circonstance explique les brusques changements de niveau indiqués par les pentes des rues d'Enfer, des Epiciers (1) et des Trois-Maries (2) (anciennes dénominations supprimées, mais qui avaient leur raison d'être, car on ne pourrait les remplacer dans la description de la ville sans recourir à des périphrases interminables). Des remblais plus considérables qu'ailleurs, faits, sans doute, pour faciliter la sortie par la porte *Toscanam*, restant encore de la deuxième enceinte, à l'extrémité levant de la rue du Peugue, rendent la différence de niveau moins sensible aux abords de la cathédrale.

L'ancien mur de ville se trouve ainsi entre des maisons ayant leurs façades, les unes au midi vers la campagne, les autres au nord vers l'intérieur de la ville, avec cette particularité que le rez-de-chaussée des maisons faisant face au nord correspond au premier et même quelquefois au deuxième étage des maisons faisant face au midi.

Il est arrivé très-souvent que, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, quelquefois des deux côtés, les voisins ont empiété sur l'épaisseur du mur primitif, qui, par la solidité de ses mortiers, formait dans certaines parties une sorte de monolithe.

L'enceinte gallo-romaine de Bordeaux, celle dont on

(1) Partie de la rue du Pas-Saint-Georges, entre la rue du Loup et la rue Poitevine.

(2) Partie de la rue Sainte-Catherine, entre la rue du Loup et la rue du Mû.

trouve des traces, existait au IVe siècle. Ausone en exalte la beauté, et cependant on remarque que sur tout son parcours, là où des explorations ont eu lieu, les premières assises en fondation ne sont autre chose que les restes de monuments romains. On se demande, alors, comment il a pu se faire que des Romains aient construit les murailles d'une ville avec les débris de monuments presque contemporains. La plupart de ces débris semblent, en effet, sortir à peine des mains de l'ouvrier. Nous avons vu des tombeaux qui n'étaient même pas finis. C'est un des points obscurs de notre histoire locale sur lequel il y aurait bien des choses à dire.

Lorsqu'on construisit le mur de l'enceinte gallo-romaine (celà résulte de l'examen des lieux), on creusa au midi un fossé pour joindre les marais de la Chartreuse avec le fleuve, et ce fossé, dans lequel le flux a longtemps pénétré librement, mais aujourd'hui excessivement retréci, est devenu ce que nous appelons le lit du Peugue. Tandis que pour assurer la défense de la ville, on creusait au midi le ruisseau, de l'autre côté on remblayait au nord pour former *le terre-plein du rempart* et dominer l'extérieur. Ce dernier fait est prouvé par la nature des terrains qui se fouillent aujourd'hui.

La face extérieure du mur de ville, mise à découvert, se trouve à 21m60 environ en avant de la porte midi de notre cathédrale. Malgré toutes les dégradations que cette muraille a subies, on y trouve encore, notamment vis-à-vis l'entrée de la rue des Palanques, à une hauteur d'environ 6 mètres, une ligne horizontale de trois fortes briques encadrant un revêtement de pierres de petit appareil allongé; une autre ligne de briques apparaît plus bas. Dans cette partie, comme vis-à-vis le chevet de l'église, le mur est de la construction la plus solide et offre une épaisseur d'au moins 3 mètres. Il en existe encore des parties ayant cette épaisseur, quoique le revêtement ait disparu. La cohésion des matériaux est telle, qu'on a creusé dans l'épaisseur du

mur des cages d'escalier et des logements comme on aurait pu le faire dans la roche compacte. Vis-à-vis la maison rue du Peugue, n° 28, on a tranché le mur de ville à droite et à gauche, en laissant seulement entre les deux tranchées une épaisseur d'environ 0m80. En sorte que le mur allant naturellement du levant au couchant, se trouve former un mur de refend dans une direction perpendiculaire, l'*épaisseur* étant devenue la *longueur*. La solidité de ce fragment est cependant telle qu'il a été renversé d'une seule pièce sans se disloquer, quoiqu'il offre une hauteur de plus de 2 mètres.

La base du mur de ville dont nous nous occupons, est, comme nous l'avons dit, composée de blocs de pierre, débris de monuments antérieurs. On les trouve à partir de 1m50 environ au-dessus du niveau de la rue vis-à-vis la rue des Palanques, et seulement à partir du niveau du sol *actuel* à l'alignement de la rue Pélegrin.

On remarque vis-à-vis la maison rue du Peugue, n° 32, une tour demi-circulaire se rattachant à l'enceinte murale. La base de cette construction est composée de gros blocs de pierre ; on n'y a trouvé jusqu'à présent que des débris très-frustes, un long fût de colonne retaillé sur trois faces, une longue pierre dont un bout a formé une assise de fort pilastre cannelé; une autre portait le côté gauche d'un grand encadrement qui devait entourer une inscription, dont il ne restait qu'une ou deux lettres à chaque ligne, etc., etc. La partie supérieure de cette tour, et même peut-être la base, au moins dans ce qui a été démoli jusqu'à présent, ne paraissent pas remonter à l'époque gallo-romaine ; ce doit être une restauration ou une addition faite aux constructions primitives. On est fondé à le croire à raison : 1° de la mauvaise qualité du mortier, qui est sans rapport avec celui des constructions adjacentes ; 2° du peu d'épaisseur du mur supérieur de la tour ayant à peine de 0m70 à 0m80 ; 3° du défaut de régularité de l'appareil qui est sans parements taillés d'équerre et sans rangées de briques.

La partie la mieux conservée de l'enceinte gallo-romaine, quoiqu'elle ait encore été profondément altérée sur ce point, se trouve entre l'ancienne maison de M. Lulé-Déjardin, avocat, petite rue Saint-André, et celle du sieur Margo, serrurier, faisant l'une et l'autre façade sur le côté droit de la place.

La maison de M. Lulé-Déjardin reposait, à très peu près, sur l'ancien terre-plein du rempart gallo-romain. Le sol des principaux appartements se trouvait à environ 3 mètres au-dessus de celui de la place dans son état actuel. Ce terrain se composait de débris d'habitations romaines détruites par incendie, pierres calcinées, briques à l'état de décomposition, fragments de tuiles à rebords et de tuiles de recouvrement, restes d'aires en béton, morceaux de charbon, etc., etc. L'aspect de ce terrain faisait d'abord présumer que là devaient se trouver les restes d'une habitation gallo-romaine, mais un examen plus attentif permet de reconnaître que ces débris sont un simple remblai opéré pour former le terre-plein du rempart à l'époque de sa construction. Ces débris sont, en effet, purs de tout mélange avec des objets n'appartenant pas à l'époque romaine; mais ce qui appartient à la construction de l'*aire* des maisons de cette époque, se trouve brisé et mélangé avec d'autres débris; tandis que lorsque les débris n'ont pas été déplacés, l'aire de la maison est intacte et forme un sol parfaitement horizontal.

Une vieille muraille de très-forte dimension se prolongeait du Midi au Nord, à partir du mur d'enceinte; mais rien ne prouve qu'elle fût de la même époque; cependant on trouve au-dessous un reste de mur gallo-romain à petit appareil avec rangées de briques; seulement comme c'était un mur intérieur, le moellon est *tendre* et les briques ne sont superposées qu'au nombre de *deux*.

Lorsqu'on a construit l'église Saint-André, on l'a établie sur le talus intérieur du rempart, de là cette différence de niveau entre le seuil ancien de la porte midi et le seuil de

la porte nord, accusée par la décoration de ces portes. Le nivellement de l'intérieur de l'église fut pris par le côté nord, ce qui plaça le pavé en contre-bas de la place Saint-André et de ses alentours. Il n'y a pas fort longtemps qu'on a supprimé un certain nombre de marches, qui mettaient en communication la place et l'église. Le cloître est encore en contre-haut du sol de l'édifice, et le niveau de la petite rue Saint-André a été abaissé d'une manière notable, ainsi qu'on le voit par la décoration des contre-forts et les marches qu'il fallait gravir pour pénétrer dans les maisons situées de l'autre côté de la rue. En faisant les déblais nécessités par ce travail, on a trouvé, il y a peu d'années, des débris gallo-romains calcinés comme ceux formant le sous-sol de la maison Lulé-Déjardin, et parmi ces débris, nous a-t-on dit, quelques médailles romaines.

Certaines dispositions du mur de ville feraient penser qu'une porte s'y trouvait justement en face de la porte de l'église. C'est un point qu'il est facile de vérifier en faisant plusieurs tranchées de quelques décimètres de profondeur sur la place Saint-André. S'il y avait là primitivement une porte, *on n'y trouvera pas de fondations*. Le mot porte vient de ce que, là où il devait en exister, on soulevait la charrue avec laquelle on traçait l'enceinte d'une ville, selon le rite de Rome païenne.

Les maisons démolies n'étaient presque toutes que de vieilles masures, plus ou moins restaurées, et qui avaient dû, dans l'origine, servir au logement du personnel attaché au service de l'église. Une vieille bâtisse à pignon aigu couvert de tuiles plates, se trouvant dans le prolongement de la tour, portait seule le cachet d'une assez haute antiquité.

Hier soir, samedi, il a été extrait des fouilles une base de pilastre et un chapiteau richement décorés.

12 juin 1865.

On finit de démolir la partie de l'enceinte gallo-romaine de Bordeaux qui s'étendait entre la rue de Cheverus et la place Rohan, ainsi que l'ancienne porte de ville appartenant au premier accroissement de Bordeaux, et mal à propos désignée dans ces derniers temps sous le nom de *Porte-Basse*.

Le mur de notre ancienne ville était formé jusqu'à une hauteur d'environ 4 mètres au-dessus du sol de la rue d'un amas de pierres monumentales, ayant appartenu à des édifices imposants par leur masse et le luxe exagéré de leur décoration.

Au-dessus du soubassement ainsi formé s'élevait une muraille de construction romaine, dont la face extérieure, formée de pierres à petit appareil allongé, était coupée à intervalles égaux par des zones de briques groupées sur trois rangs. C'est le mode de construction qu'offrent les ruines de nos arènes, désignées sous le nom de Palais-Gallien.

La muraille dont les restes vont bientôt finir de disparaître est bien de construction romaine, et remonte incontestablement à une époque antérieure au IVe siècle. Il ne peut y avoir de doute à cet égard, puisque à la preuve résultant du mode de construction offert par ces murailles se joint le témoignage de notre poète bordelais Ausone, qui vivait au milieu du même siècle. Les murailles dont nous voyons les restes forment bien cette *enceinte carrée* qu'Ausone célébrait dans ses vers, et nulle autre part le sol de Bordeaux n'offre les traces d'une autre enceinte analogue

Ainsi la cité bordelaise, dès le IVe siècle, était circonscrite, en suivant l'extérieur des murailles, par ce que nous nommons aujourd'hui la place du Palais, la rue des Argentiers, la Bourse, les fossés du Chapeau-Rouge et l'Intendance, les rues de la Vieille-Tour et des Remparts, la place Rohan, les rues du Peugne, des Trois-Canards, du Mû (*subter murum*), Poitevine et la place du Palais.

Cette enceinte formait ce qu'on appelait au moyen-âge la *cité*, par réminiscence des droits que possédait l'ancien municipe; et lorsqu'au milieu du XIIIe siècle on demandait officiellement aux bourgeois de Bordeaux s'ils avaient des biens libres (francs alleux) : Oui, répondaient-ils avec orgueil, *comme citoyens de Bordeaux*. La reine Éléonore elle-même, et le roi Jehan, son fils, donnaient aux habitants de Bordeaux le titre de *citoyens*, c'est-à-dire d'hommes libres et indépendants.

Mais dès que les invasions des Normands eurent cessé, dès que le calme se fut rétabli en France, la population de Bordeaux s'étant accrue, l'enceinte de l'ancienne *cité* devint insuffisante. Un nouveau centre de population se forma sous les murailles mêmes de la cité, et pour le défendre contre toute attaque du dehors, une nouvelle enceinte fut formée : c'est le premier accroissement de Bordeaux, qui se trouve limité par une ligne partant de la place du Palais, aboutissant à la place Bourgogne, suivant les anciens fossés des Salinières, Saint-Éloi, de l'Hôtel-de-Ville et des Tanneurs, jusqu'à la rue du Peugue.

C'est de cette enceinte que dépendait la porte Toscanan, dont on démolit en ce moment les restes. La Porte-Basse, au contraire, percée dans l'enceinte gallo-romaine, très-probablement après coup, établissait une communication entre *la cité*, et le groupe d'habitations qui s'y trouvait annexé et désigné très-certainement dans l'origine sous le nom de *Ville*, comme cela a eu lieu dans beaucoup d'autres localités de la province. La cité avait pour premier magistrat un prévôt (præpositus), comme Paris avait son *prévôt des marchands*. La ville avait pour premier magistrat un viguier (vigerius, vicarius), et le nom de la fonction est resté à une famille de Bordeaux. La maison noble de Beguey (la taoule de Beguey) existe encore; c'est la maison Marly, rue du Cerf-Volant, que nous allons aussi voir bientôt disparaître. De l'hôtel des Viguiers, on communiquait dans la ville nouvelle par la porte *Begueyre* (Porte

du Viguier), qui coupait l'enceinte gallo-romaine là où se trouve l'ancienne rue des Épiciers.

Plus tard, au commencement du XIIIe siècle, les fonctions de prévôt et celles de viguier furent supprimées; l'administration de la cité et de la ville passa dans les mains d'un maire et de cinquante jurats. Telle est l'origine de notre mairie.

On s'est étonné longtemps de ce que le soubassement des murs de la cité gallo-romaine était formé de pierres monumentales, débris de palais et de temples somptueux. On voulait attribuer au moyen-âge ces constructions, qui témoignent incontestablement d'une première destruction de Bordeaux. — C'est là une idée absolument fausse. — Les murailles dont nous nous occupons ont été construites sous la domination romaine, et c'est antérieurement au IVe siècle que Bordeaux a été détruit une première fois.

Les monuments dont nous trouvons les traces dans les substructions de nos murailles étaient d'une telle importance, que l'enceinte que nous connaissons n'aurait pas suffi à les contenir.

Dans les dernières fouilles qui ont eu lieu, on a, comme toujours, trouvé des fragments de colonnes, de corniches, de frises, etc., de la plus grande dimension; beaucoup de pierres de grand appareil ayant servi à la construction de très-fortes murailles; il importe, toutefois, de signaler quelques débris de sculpture qui peuvent servir à éclairer notre histoire locale.

C'est d'abord un fragment d'architrave et de frise décoré avec le plus grand soin et dont la disposition annonce que les sculptures avaient lieu sur place, car la pierre découverte comprend la partie supérieure de l'architrave et la partie inférieure de la frise.

Quoique les sujets se trouvent ainsi incomplètement représentés, on reconnaît très-bien qu'il s'agit d'un monument consacré aux divinités marines ou aquatiques, soit nymphée, temple ou château d'eau. On voit, en effet,

des chevaux marins au milieu de roseaux, un triton dont le torse finit en queue de poisson, etc., etc. Nous avons déjà trouvé sur la même ligne de murailles, près la tour de Pey-Berland, de belles corniches décorées de sirènes et de dauphins, un fronton dans lequel se trouve un dieu marin, et deux inscriptions rappelant que le prêteur C. IVLIVS SECVNDVS avait légué à la ville 20,000 grands sesterces pour la doter de fontaines.

La frise dont nous parlons et la plupart des pierres trouvées au même lieu portent la trace d'un violent incendie. Près la Porte-Basse comme devant la tour Pey-Berland, l'église Saint-André et même à l'angle formé par la rue du Loup et la rue des Épiciers, la muraille gallo-romaine avait été épaulée à l'intérieur à l'aide de débris provenant de maisons romaines brûlées. On trouve dans ces amas de décombres des fragments de tuiles noircies par le feu, des objets de toute sorte brûlés et calcinés. En construisant le soubassement des murailles romaines de Bordeaux, les habitants de cette époque ont agi avec la plus grande précipitation, et employé tous les matériaux qui pouvaient être à leur portée.

Au milieu des pierres qui ont été recueillies, s'en trouve une dont la sculpture mérite de fixer l'attention : c'est une tête de femme plus grande que nature ; la brisure de la pierre ne me permet pas de reconnaître si elle était représentée en pied ou seulement en buste. Cette tête n'a rien de romain, ni rien qui ait de l'analogie avec les monuments découverts jusqu'à ce jour. Les yeux ont la prunelle marquée par un trou profond et la bouche est ouverte comme si le personnage poussait des exclamations. Les cheveux, partagés sur le front, sont divisés en longue mèches tournées sur elles-mêmes et formant cette frisure appelée vulgairement *Tire-bouchons*. Mais elle s'étend à la totalité de la chevelure, qui offre ainsi un volume des plus considérables.

Cette tête à l'aspect barbare ne peut représenter ni un

personnage ni une divinité appartenant à la civilisation romaine. Ce ne peut être qu'une divinité ou une pythonisse celtique, objet de la vénération de nos ancêtres.

Le mur de ville se continue encore rue des Trois-Canards et rue du Mû ; peut-être en le démolissant trouvera-t-on des monuments de nature à compléter les découvertes déjà faites.

16 Janvier 1867.

Les travaux de démolition exécutés au nord de l'ancienne porte *Toscanan,* rue du Peugue, et dont nous avons déjà parlé, ont donné lieu à quelques découvertes intéressantes. C'est d'abord un vieux manuscrit du XIVe au XVe siècle sur le droit canon, que sa reliure en bois avait fait employer comme cale sous un soliveau. Ce volume, si singulièrement conservé, a été acquis par la ville et déposé à la Bibliothèque publique. Ensuite, dans l'interstice des pierres formant le soubassement de la muraille gallo-romaine de Bordeaux, on a trouvé un petit bronze de *Claude-le-Gothique*, portant au revers l'aigle et la légende CONSECRATIO. Cette pièce dans un parfait état de conservation, évidemment perdue par l'un des ouvriers employés à la construction des murailles, confirme la date que nous avons assignée à ce travail. Venons aux pierres monumentales encore inédites et qui ont été retirées du massif où elles étaient entassées depuis plus de quatorze siècles.

On y remarque plusieurs dés de pierre de la plus grande dimension, portant au milieu une excavation ronde destinée à recevoir une urne cinéraire et ayant servi de base à des cippes, dont quelques-uns ont pu être recueillis dans un état plus ou moins complet de conservation ; on y lit les inscriptions suivantes :

D. M.
PVBLI. MAM
RCI... HER
..... TROI...
....

« Aux divins mânes de Publius Marcus............ ses héritiers............ »

... M
OB. MEMO
RIAM VES
TINI... NATE
DONIS C.
BEL.....F
AN. XXXIIII

« Aux mânes, et pour la mémoire de Vestinius (peut-être), » fils de Natedon, citoyen de Belin.......... mort à l'âge de » 34 ans ».

D. M.
IVNI REGVLI
DEFVNCTI
ANNORVM
XXVI NATI
ONE GERM....
NVS IVL
THAIS CON
IVX. K. POSVI

« Aux divins mânes de Junius Regulus, mort à l'âge de » 26 ans, Germain de nation. Julia Thaïs, son épouse ché- » rie, a élevé ce monument. »

....
AE DFAN
NOR XXX
VII. STRAT
MARITVS
P. C.

« .... morte à l'âge de 37 ans. Son mari, Strat, a » élevé ce monument. »

Un autre cippe, dont la partie supérieure manque, offre

un bas-relief représentant un petit autel sur lequel sont placés quelques fruits.

Un autre cippe, à fronton triangulaire, dépourvu d'inscription, porte une ascia gravée sur chacune de ses faces latérales.

Avec ces monuments funéraires se trouvaient en grande quantité des pierres de la plus forte dimension, dont quelques-unes sont décorées de sculptures. On peut citer :

Un chapiteau aux formes étranges portant pour ornement des lignes circulaires formant des anneaux progressivement plus grands en s'élevant de la base au sommet.

Trois fragments de frise ornés de boucliers et de casques, semblables à ceux dont faisaient usage les gladiateurs.

Un fragment de très-grande corniche à modillons offrant des têtes grimaçantes, dont les moustaches et les cheveux prennent la forme de feuillages.

Fragment d'une petite corniche, dont les modillons présentent alternativement des feuillages et des têtes de divinités païennes.

Fragment de frise ou de décoration où se trouve sculpté un vase en très-fort relief.

Fragment de sculpture présentant un bouclier et deux lances.

Fragment de sculpture donnant deux têtes, dont l'une est burlesquement contournée, et l'autre, plus petite, semble regarder en haut.

Fragment de sculpture à feuillages profondément fouillés.

Fragment de sculpture de grande dimension offrant, à côté d'un pilastre très-orné, une figure d'homme debout revêtu d'un manteau à capuchon (cuculle).

Longue pierre portant les traces d'un bas-relief où figuraient plusieurs personnages de grandes dimensions vêtus de la toge romaine.

Autre pierre très-longue mais dégradée, où se trouvent représentés plusieurs personnages hauts de 12 à 15 centimètres, paraissant offrir un sacrifice.

Tous ces monuments, qui méritent une étude plus approfondie et une description que ne comportent pas les colonnes d'un journal politique, ont été provisoirement transportés dans les dépendances de l'hôtel Fieffé, en attendant la construction d'un musée digne de la ville de Bordeaux et des richesses archéologiques qu'elle peut offrir, soit aux méditations des hommes d'étude, soit à la curiosité du public.

24 février 1867.



DÉCOUVERTES ET NOUVELLES

Notre collègue M. Pepin d'Escurac nous transmet les renseignements suivants sur la découverte aux environs du châtean de Lamothe, commune de Cissac (Gironde), des vestiges d'une vaste habitation gallo-romaine.

Dans le courant du mois d'avril 1878, un de mes bons amis, M. L. d'Elbauve, propriétaire du château de Lamothe, commune de Cissac, m'ayant appris qu'il venait de découvrir dans son domaine les substructions d'une maison gallo-romaine, j'ai tenu à me rendre compte *de visu* de l'importance de cette découverte.

Lamothe est un des points du Médoc les plus anciennement habités. C'est une station située à l'extrémité sud du plateau, dont le bourg de Cissac occupe le centre. Elle est distante d'un kilomètre environ du château du Breuil, vers l'ouest, et domine un vallon, qui prend naissance à Villambis, pour se prolonger jusqu'à la Gironde et finir à Trompeloup.

L'habitation actuelle de Lamothe ne remonte guère qu'au xv[e] siècle dans ses parties les plus anciennes, mais elle a évidemment été élevée sur les vestiges d'anciennes constructions.

A 200 mètres environ à l'est du château jaillit une belle fontaine, dont les eaux se rendaient jadis à un ruisseau principal, qui reçoit, en outre, toutes les eaux du plateau de Cissac. Cette fontaine alimente aujourd'hui un magnifique vivier.

Entre l'ancien fossé d'écoulement au nord et le vivier, il existe une *Motte* en parfait état de conservation, et qui au siècle dernier, d'après un inventaire fait en 1776, était encore *entourée de vieux murs*.

En 1862, M. d'Elbauve, voulant faire agrandir son vivier, fit creuser au sud-ouest de cette motte, et il trouva une *hache en bronze*, des vestiges de foyer et une très-grande quantité d'*os fendus* ayant appartenu à des animaux.

L'année dernière, au sud du jardin anglais, dans une pièce de vigne, on trouva un amas de *haches*, de *couteaux* et de *grattoirs* en silex, dont notre collègue M. le docteur Brochon possède quelques échantillons remarquables.

Il est donc certain que Lamothe était habitée dès l'époque préhistorique.

M. d'Elbauve a fait établir il y a deux ou trois ans un petit jardin potager au midi de son vivier. C'est vers la fin de mars 1878, en voulant agrandir ce jardin vers l'est, que les ouvriers mirent à découvert les substructions d'une habitation gallo-romaine, qui consiste en :

Cinq chambres de diverses grandeurs, ainsi qu'un massif en maçonnerie de 4m40 d'épaisseur sur une longueur d'autant. Les murs de l'habitation avaient 2m10 d'épaisseur sur une profondeur de 2 mètres environ. Les assises de ces murs dans la partie inférieure étaient formées par de grosses pierres du pays placées avec soin, et dont les intervalles étaient remplis par de petits moellons bruts; immédiatement au-dessus commençait le mur à petit appareil.

A l'angle sud-est de la pièce la plus vaste et à toucher la partie qui reste encore à fouiller, on a trouvé un foyer construit en briques, sur lequel se voyait encore le fond d'une marmite. Dans cette même pièce étaient rangés le long du mur sud une *soixantaine* environ de *Pesons* en terre cuite, en forme de pyramide tronquée, percés d'un trou à leur sommet. Le long d'un autre mur de la même pièce, se trouvaient des pierres du pays assez grossièrement fa-

çonnées en forme de *pesons* et percées également d'un trou à leur extrémité.

Les fouilles ont donné, en outre, les objets suivants :

Silex :

Un amas considérable de rognons de silex, gros comme des œufs. M. d'Elbauve suppose qu'ils étaient destinés à servir de pierre de fronde.

Gros silex creusé qui a manifestement servi à broyer?

Quelques molettes en porphyre.

Bronze :

Agrafe de bronze émaillée en jaune, bleu et rouge (les émaux bleus sont très-biens conservés).

Terre cuite romaine :

Grande quantité de briques à rebords, dont quelques-unes d'une grande dimension avaient dû servir de carreaux ou de dalles ;

Nombreux fragments de vases de toutes formes et de toutes grandeurs, tels que : urnes, amphores, vases de toutes sortes, etc., etc.

Quelques débris de poterie rouge dite *samienne* dont un fragment porte en caractères très-lisibles la marque de fabrique suivante :

LTETI
ΣΑΛΥΑ

Au nord de l'habitation et à toucher le massif en maçonnerie, on a recueilli une grande pierre ronde, taillée en meule, et qui a probablement appartenu à un moulin à bras?

La longueur de la partie fouillée est de 18m50 à 19 mètres sur une largeur de 13 mètres environ. Une partie de l'habitation se prolongeait vers l'ouest, sous le jardin, mais elle est bien moins considérable que la partie qui reste à fouiller à l'est.

C'est à peine si ces substructions étaient recouvertes de 0m30 de terre.

Tous les objets trouvés dans ces fouilles sont la propriété de M. L. d'Elbauye.

Cours des Fossés. — Nouveau Lycée. — M. Camille de Mensignac nous communique la suite des fouilles du nouveau Lycée (1).

En prenant en sous-œuvre le mur mitoyen du jardin, n° 242, rue Sainte-Catherine, les terrassiers ont trouvé à 2m40 en contrebas du sol actuel de la cour, une série de trous remplis de cendres, de charbons, de bois et d'ossements d'animaux. Dans un de ces foyers on a recueilli 6 vases de différentes formes et de différentes grandeurs en terre cuite commune, pâte blanchâtre. Ces vases, presque tous en forme de pichet, ont en moyenne de 0m15 à 0m20 de hauteur sur un diamètre du col de 0m07 à 0m10.

Enfin sur une autre partie de l'emplacement, en démolissant un vieux mur, on a recueilli un petit chapiteau du XVe siècle, de 0m25 de haut sur 0m18 de large, et garni de feuilles gracieusement découpées.

Tous ces objets sont déposés au Musée de la Ville.

M. Dulignon-Desgranges annonce la découverte à Cubzac (Gironde) d'un broyeur en silex.

M. Girault présente divers fragments de poteries du moyen-âge, plus ou moins recouverts de vernis, trouvés par M. Luflade près de l'ancien château du Mas-d'Agenais, et signale au même lieu trois fours anciens, dont l'un, au moment de sa découverte, était encore garni de sa fournée.

---

(1) Voir Société Archéologique de Bordeaux, tom. IV, p. 59.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à M. LEFEBVRE, libraire-éditeur de la Société, *6, allées de Tourny*, à Bordeaux.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME IV

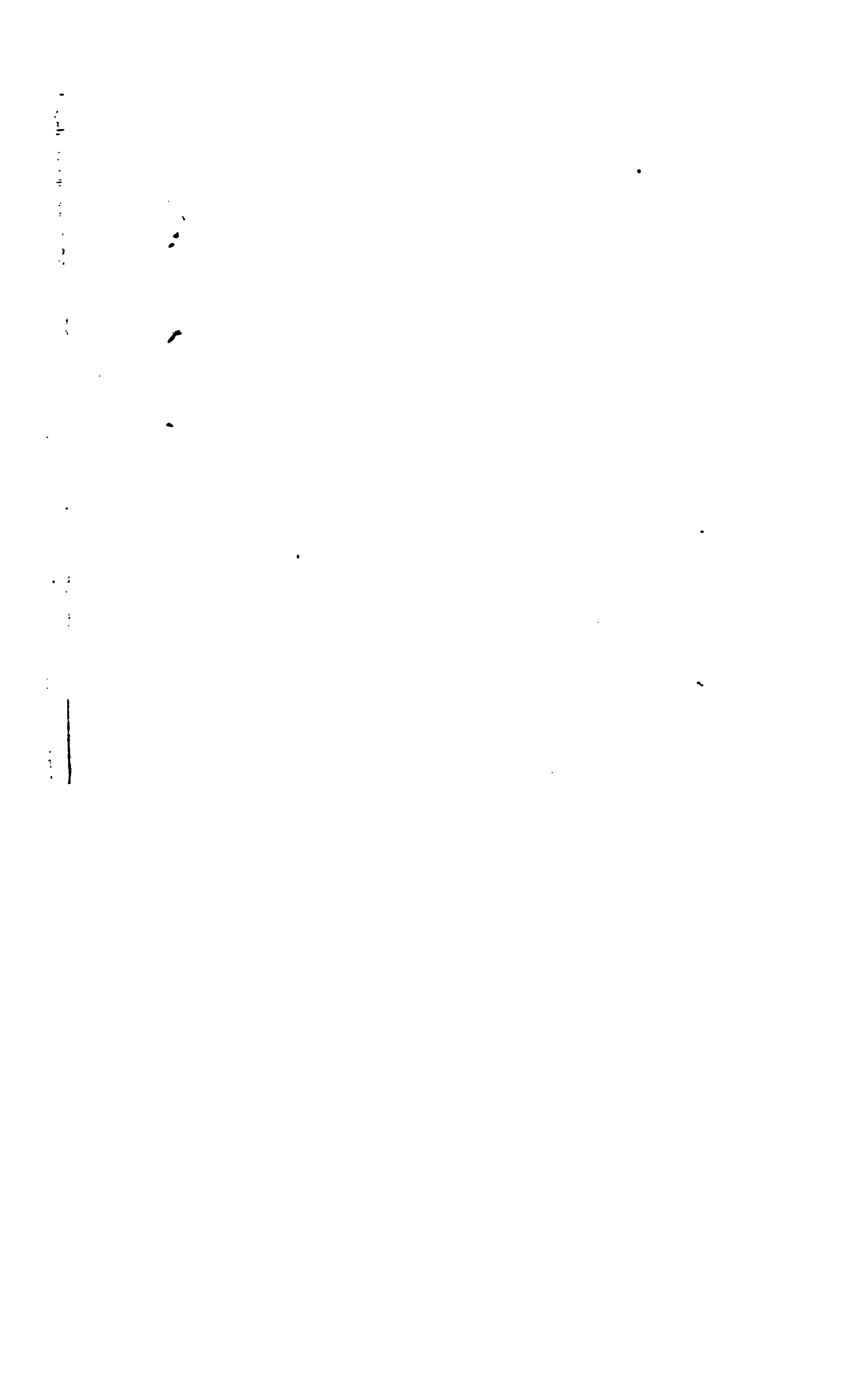
4e Fascicule. — Décembre 1877

BORDEAUX

CH. LEFEBVRE
LIBRAIRE
6 — ALLÉES DE TOURNY — 6

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
12 — RUE DU TEMPLE — 12

1877



M. Domengine soumet plusieurs médailles en bronze et en argent, l'une, frappée en 1627, porte l'effigie de Gustave-Adolphe et celle de Marie Éléonore, son épouse ; la seconde représente des figures emblématiques de mariage, avec inscription en hollandais; la troisième, commémoration d'un traité de paix entre les Anglais et les Bataves, porte aussi une inscription en langue hollandaise ; une quatrième médaille, en bronze fondu, représente les symboles matrimoniaux, inscription latine ; de plus, monnaie d'argent très-bien conservée à l'effigie de Philippe IV d'Espagne (1644).

M. Braquehaye présente la photographie de la statue de Vénus trouvée au Mas-d'Agenais, dont la découverte a été signalée à la Société par M. Luflade dès le mois d'avril dernier. Notre collègue a vu la statue qu'il dit être fort belle et le propriétaire qui en demande la somme de 5,000 fr. C'est à la métairie de Brégnet, appartenant à M. Holagray, que M. Rousseau, son métayer, a trouvé la magnifique statue signalée; elle était couchée, comme tombée sur un carrelage en briques à rebords. Dans le même endroit ont été trouvées des monnaies antiques, une lampe et un bracelet en bronze, des fragments de poterie.

M. Gautriaud, pépiniériste à Marmande, a trouvé dans son champ deux pièces petit bronze, un Gallien et un Auguste.

M. de Mensignac signale à l'attention de la Société la cave de M. Motelay, rue Guillaume-Brochon, 7, où l'on voit encore des restes de la muraille gallo-romaine de Bordeaux.

Séance du 9 novembre 1877.

Présidence de M. Delfortrie.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance (10 août), M. Gassies fait savoir que la statue de Vénus trouvée à Caumont (d'Agenais) a été acquise pour le Musée d'Agen, au prix de 4,200 fr., par le Conseil général du Lot-et-Garonne.

Nouveaux Membres admis : M. Faulat, architecte, et M. David.

L'Assemblée procède ensuite au renouvellement de son bureau, qui est constitué comme suit pour l'année 1878 : *Président,* M. Delfortrie ; *vice-présidents,* MM. Sourget et Braquehaye ; *secrétaire géné-*

ral, M. J. Delpit; *secrétaires adjoints*, MM. E. Piganeau et C. de Mensignac; *trésorier*, M. V. Domengine; *archiviste*, M. Farine; *assesseurs*, MM. de Puifferrat, R. Dezeimeris et L. Lussaud.

M. de Mensignac appelle l'attention de la Société sur les travaux qui s'exécutent en ce moment pour l'installation du nouveau Lycée à la caserne des Fossés, ancien Collége des Jésuites; il y a remarqué quatre cheminées du commencement du XVIIe siècle, qu'il serait bon de conserver par le dessin avant leur probable destruction, puis une cage d'escalier de la même époque. Rue du Pas-Saint-Georges, à l'angle de la rue Bergère, on a trouvé les vestiges d'une seconde mosaïque non moins intéressante que celle découverte le 7 avril au même lieu.

Sur la proposition de M. de Mensignac, une commission, composée de MM. Braquehaye, Dezeimeris et Gassies, est chargée d'aller visiter les caves de M. Motelay, rue Guillaume-Brochon, 7, où l'on voit encore en place une portion de l'enceinte gallo-romaine.

M. le Président communique le prospectus de la 41e session du Congrès scientifique de France devant se tenir à Nice, en janvier 1878.

M. Courau, de Marmande, écrit que M. Bourdin, de Cahors, possède de belles tentures de Flandre, de l'époque de Louis XIII, fort bien conservées; elles représentent des sujets historiques, et sont signées des noms Jean Leynier et J. Cordis.

M. le Président rappelle à la Société que M. le Ministre compte sur son concours pour les travaux sur les richesses d'art et d'archéologie de la France.

Le rapport de M. le Trésorier sur l'état financier de la Société révèle une situation satisfaisante. Une commission est nommée pour vérifier les comptes, et la Société remercie M. Domengine de son zèle et de la parfaite gestion de son mandat.

Lectures : 1° Travail de M. Maufras, intitulé: *Excursion aux dolmens de la Saussaye* (commune de Soubise) et à l'abbaye de Trizay, canton de Saint-Porchaire (Charente-Inférieure).

2° Notice de M. Gaullieur sur quelques découvertes dans les communes riveraines de la Dordogne : instruments en silex, trouvés sur les coteaux d'Eynesse et de Saint-Avit de Soulège par M. E. Frétillière; sur le plateau de la Commanderie, au lieu du Rouca, on a dé-



couvert une hache en silex, des débris romains et les ruines d'une ancienne Commanderie.

3° Notice de M. F. Daleau sur la légende de la Fons-Galline (ou grotte des fées), à Tauriac, près de Bourg.

M. Dulignon-Desgranges entretient la Société au sujet d'une fouille qu'il vient de pratiquer dans un dolmen du département de la Charente.

M. A. Combes communique à la Société un étrier espagnol trouvé en 1867 près la Porte-Basse; il présente ensuite des débris de poteries gallo-romaines provenant des ruines de la maison Marly.

M. Augier dépose sur le bureau quelques-uns des volumes de sa collection hagiographique.

Séance du 14 décembre 1877.

Présidence de M. Delfortrie.

M. Delpit, remerciant ses collègues du titre de secrétaire général qui lui a été conféré, s'excuse de ne pouvoir l'accepter. La Société nomme M. E. Gaullieur pour le remplacer.

Est déposée sur le bureau une brochure, intitulée : ***Histoire des eaux de consommation de Bordeaux depuis l'an 1520 jusqu'à nos jours***, ouvrage de M. Richard, ingénieur civil.

Communication de M. de Mensignac : Dalle en plomb provenant d'une maison de la rue Dudon ayant appartenu à Pierre Bruer (Beulaigue); les agrafes de cette dalle ayant pour ornements des têtes d'anges (XVIIe siècle) ont été acquises par M. Gounouilhou, qui, à la sollicitation de M. de Mensignac, en a fait don au Musée de la ville.

M. de Mensignac, à l'occasion des restes aujourd'hui disparus d'une voie romaine signalée rue Saubat par M. Latour, agent voyer, propose à la Société de demander à la Municipalité que ses agents veuillent bien prévenir la Société Archéologique ou du moins quelqu'un de ses membres, chaque fois que leurs travaux amènent quelque découverte intéressant l'archéologie.

M. Lalanne, rapporteur de la commission des comptes de M. le Trésorier, constate l'exactitude avec laquelle M. Domengine s'est acquitté de ses fonctions et propose de lui adresser de nouveaux remercîments.

M. Dezeimeris ayant appris que la famille de M. Sansas se pro-

pose de faire élever un petit monument à sa mémoire, émet l'avis que la Société doit à son fondateur de s'unir à ce pieux souvenir. M. Braquehaye demande à la Société de se charger d'un cippe que surmonterait le buste de feu M. Sansas, buste qu'a déjà exécuté M. Prévot, sculpteur. La Société est d'accord que ce cippe doit par sa forme rappeler les études épigraphiques chères à M. Sansas, et invite les architectes et sculpteurs à vouloir bien déposer au bureau divers projets avec devis.

M. Dezeimeris donne lecture d'un travail de M. Collignon sur le bronze gallo-romain (statuette de jeune homme) trouvé dans les fondations d'une maison à l'angle de la rue de Cheverus et du cours d'Alsace au milieu de débris calcinés. Ce bronze mutilé rappelle assez un Bacchus, et présente quelque rapport avec le Narcisse du *Museo nazionale* de Naples. M. Collignon passe ensuite à l'étude de la Vénus du Mas-d'Agenais, déjà décrite par M. Quicherat, et qui offre une certaine analogie avec la Vénus d'Arles.

Notice par M. J. Delpit sur la pierre dite pierre du Curé, qui se trouve au tertre du Touilh, près de Villegouge, puis sur une excursion à la pointe de Suzac, près Royan, où il a remarqué de nombreuses substructions romaines. M. Daleau rappelle que cette *pierre du Curé* est aussi appelé *pierre de Charlemagne*.

M. Gaullieur lit un premier chapitre de son travail sur les peintres émailleurs au XVIe siècle ; il commence par la biographie de Léonard Limosin chargé des décorations de la porte du Chapeau-Rouge lors de l'entrée à Bordeaux du roi Charles IX. M. Gaullieur fait savoir qu'il vient d'acquérir pour la ville une gouache signée Gonzalès, 1779, représentant une porte du Palais-Gallien qui existait encore en 1804 et qui a été renversée pour l'ouverture de la rue Planturable.

M. Gaullieur présente le croquis d'une épée antique trouvée dans la Garonne devant Rions, et propriété de M. Souriaux.

M. Augier rappelle la découverte d'une mosaïque à Saint-Germain de Puch, et M. Dulignon-Desgranges annonce qu'il vient de recueillir à Cubzac un beau broyeur en silex.

ÉTUDE

SUR QUELQUES

INSCRIPTIONS ANTIQUES

DU MUSÉE DE BORDEAUX;

Par M. P.-Charles ROBERT,

Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

PLANCHES XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX, XXX.

Culte de Tutela.

Au XVII[e] siècle, la tradition conservait encore à Bordeaux le nom de Piliers de Tutelle à un monument considérable situé près du fleuve. Cet édifice dépassait en hauteur toutes les autres constructions de la ville ; il fut démoli, en 1677, sur l'ordre de Louis XIV, pour faire place aux glacis du Château-Trompette (1).

Deux cippes de grandes dimensions et de même style, avec inscription en l'honneur de *Tutela Augusta*, ont été trouvés, l'un à l'emplacement même des Piliers, l'autre un peu plus loin. Voici la description du premier dont la figure (2) est reproduite à la planche XXVI :



(1) Cf. *Musée d'Aquitaine*, t. III, p. 194.

(2) Les planches reproduisent les monuments environ au treizième de leur grandeur naturelle.

TVTELAE
AVG
LASCIVOS CANTIL
EX VOTO
LD EX DD

Tutelae Aug[ustae] Lascivos Canti l[ibertus] ex voto. L[ocus] d[atus] ex d[ecreto] d[ecurionum].

Le plus ancien éditeur de ce monument, Apian (1), avait donné du texte une copie fautive, qui fut acceptée par Gruter (2) et Venuti (3). La pierre, après avoir disparu de Bordeaux, fut retrouvée au château de Lauzun par M. Boudon de Saint-Amans (4). Je l'ai reproduite d'après une photographie que je dois à l'obligeance de M. Magen.

Apian, ne remarquant pas que le N et le T étaient liés dans la troisième ligne, avait lu *Canil*, dont Venuti forma le gentilicium *Canilius*.

L'affranchi et son maître étaient Gaulois; cela résulte de la finale en os, dans le nom LASCIVOS (5) et de la présence du nom CANTIVS dans des textes qui attestent son origine topique (6). Tous deux étaient désignés par un seul nom; c'est là un caractère gaulois que j'ai signalé ailleurs (7).

---

(1) *Inscriptiones sacrosanctæ vetustatis,* Ingolstadii 1534, in-f°.

(2) Page CIII, n° 13.

(3) *Dissertation sur les inscriptions antiques de Bordeaux*, p. 5 et suiv.

(4) Cf. *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, imprimé à Agen 28 ans après la mort de l'auteur. In-8, p. 181 et Atlas VIII[e] Notice, pl. III.

(5) Pictet, *Nouvel essai sur les inscript. gauloises; Rev. arch.*, 1867, p. 5.

(6) Zeuss, *Grammatica celtica,* 2[e] édit.; Berlin, 1871, in-8, p. 162.

(7) Cf. *Epigraphie de la Moselle*; Paris, 1873, in-4, p. 35.

L'auteur du vœu à Tutela, il est bon de le remarquer, est un simple affranchi.

Le second monument, qui porte le n° 10 au Musée de la rue Jean-Jacques Bel, est d'un très-beau style. (Voir planche XXVII) :

TVTELAE
AVG
C. OCTAVIVS
VITALIS
EX. VOTO. POSV
IT
L. D. EX. DD
DEDIC. XK. IVL. IVLIANO
II. ET. CRISPINO COS

Tutelae Aug[ustae] C[aïus] Octavius Vitalis ex voto posuit. L[ocus] d[atus] ex d[ecreto] d[ecurionum]. Dedic[atum] decimum k[alendas] iul[ias] Iuliano it[erum] et Crispino co[n]s[ulibus].

C'est en 1828 qu'a été découvert ce piédestal qui supportait sans doute une statue (1).

La dédicace est datée du consulat d'Appius Claudius Iulianus et de L. Bruttius Crispinus, c'est-à-dire de 224, troisième année du principat d'Alexandre Sévère.

Les monuments qui rappellent Tutela se composent : 1° de monnaies frappées pendant la seconde moitié du premier siècle et pendant les deux siècles suivants ; 2° d'un petit bas-relief conservé au Vatican ; 3° de divers textes lapidaires de la période impériale, exhumés à Rome et dans diverses provinces.

---

(1) Jouannet, *Dissertation sur quelques antiquités découvertes à* [illegible]

Encore bien que le culte de Tutela, ainsi que je crois le montrer plus loin, ait pris naissance à Rome, il ne s'est pas répandu uniformément dans les diverses parties de l'empire. Les inscriptions qui mentionnent cette déesse ont été, en effet, retrouvées pour la plupart dans le Sud-Ouest de l'Aquitaine d'Auguste (1), dans les confins germaniques, sur le Danube, dans la Cisalpine et enfin dans la Tarraconnaise. Toutes ces contrées étaient plus ou moins gauloises, ce qui permettrait de croire qu'il y avait chez les gaulois des instincts ou des traditions qui leur firent accepter plus facilement ce culte venu de Rome; mais ce n'est là qu'une simple hypothèse, le cours des idées religieuses ayant obéi de tout temps à des influences qui échappent à l'observation.

Le groupe d'inscriptions mentionnant Tutela, auquel on peut rattacher les deux textes de Bordeaux, ne s'étend pas très-loin de cette ville; les pierres qui le composent se trouvent à Dax, Eause, Agen et le Mas-d'Agenais. Périgueux était aussi un des points où cette déesse était particulièrement honorée, puisqu'elle y possédait un temple (2), dont le savant docteur Galy reconnaît les restes dans la tour de Vésone.

Recherchons maintenant ce qu'était le culte de Tutela.

A Rome, originairement, le mot tutela révèle une force protectrice que l'on s'abstient de définir; ce n'est pas une divinité spéciale qu'il désigne, mais la vertu tutélaire de telle ou telle divinité. Les bois sacrés, les champs et la ville elle-même (3) sont chacun sous la tutelle d'une divi-

---

(1) On a trouvé à Lyon une bague sur laquelle le nom de Tutela se lit à côté de celui de Vénus, mais les bijoux se rencontrent souvent loin de leur sol d'origine.

(2) Cf. L'article que j'ai publié dans la Revue Archéologique de 1877 sous le titre de : « *Les Primani à Périgueux.* »

(3) On le sait, lorsqu'il s'agissait du dieu ou de la déesse protégeant une ville, tout était mystère ; son nom même ne devait pas être connu. Il fallait que



nité; les mois sous celle des douze Grands Dieux, etc. Les formules primitives sont essentiellement vagues : *Si Deus si Dea est cui populus civitasque est in tutela* (1); *sive Deus sive Dea in cuius tutela hic lucus locusque est* (2); plus tard Properce peut dire encore : *Di Deaeque omnes quibus est tutela per agros* (3).

La vertu protectrice, inhérente à la puissance divine en général ou à un dieu déterminé, a pris peu à peu une existence personnelle, si bien que sous l'Empire le nom commun usité d'abord pour exprimer vaguement une action protectrice, a désigné bientôt, par une sorte de dédoublement, une figure féminine symbolisant la puissance tutélaire d'un dieu.

Les monnaies de Vitellius, Vespasien, Nerva et Trajan, consacrent cette évolution : Tutela s'y montre avec l'attitude, le costume et les attributs propres aux nombreuses formes divines symbolisant les vertus impériales; ainsi, que son nom soit suivi de l'épithète Augusta ou du génitif Augusti, elle n'est pas une divinité protégeant l'Empereur, mais bien l'émanation bienfaisante et tutélaire de l'Empereur, qui est le tutor imperii (4); Auguste n'est-il pas appelé par Horace (5) : *Tutela praesens Italiae dominaeque Romae* et les flatteurs n'attribuaient-ils pas aux Césars la tutelle du genre humain (6).

---

les assiégeants ne pussent invoquer cette divinité nommément et l'attirer hors des murailles, loin de son peuple, en lui adressant le carmen sacramentel.

(1) Macrobe (*Saturnales*, L. III, ch. 9) avait transcrit cette formule d'après Samnonicus Serenus, qui l'avait prise lui-même dans un antique recueil dû à l'annaliste Furius. Cf. Bouché Leclercq, *les Pontifes Romains*, p. 63.

(2) Marini, *Gli atti e monumenti de fratelli arvali*, t. I, tav. XXII, p. CXLVI et CXLVII e *osservagioni*, t. II, p. 353-417. — Cf. Henzen : *Acta fratrum arvalium*; Berlin, 1874, in-8, p. CLXXXVII.

(3) *Elégies*, XIII, vers 41.

(4) Suétone, *Vie de Titus*, c. 2.

(5) Horace, *Odes*, liv. IV, ode 15, v. 43; Cf. Velleius Paterculus, liv. II, ch. 105.

(6) Pline, *Lettres*, liv. X, lettre 103.

Le type que partage alors Tutela, sur les monnaies, avec Clementia, Concordia, Felicitas, etc., consiste en une femme assise qui tient la corne d'abondance. C'est ainsi figurée que Tutela apparaît sur le petit bas-relief de Rome, mais elle y tient, en outre, la patère (1).

Or les monnaies des empereurs gaulois du IIIe siècle, sur lesquelles on retrouve Tutela, la montrent debout, tenant encore la corne d'abondance, mais, ce qui la particularise, tendant la patère au-dessus d'une ara, dans le geste familier aux génies. Ce nouveau symbolisme montre une dernière transformation. Tutela, d'abord vague puissance, puis vertu d'un dieu ou d'un empereur, est devenue à son tour une personnalité divine, sorte de génie féminin.

Les monuments relativement récents qu'on possède de Tutela appartiennent à ce troisième groupe ; ils ne nous désignent plus sous le nom de Tutela la vertu protectrice de l'empereur personnifiée et agissant à part, mais une déesse spéciale que villes et particuliers s'approprient, et si la protectrice est qualifiée d'Augusta, ce n'est plus pour en faire une émanation impériale, mais pour signifier que le culte du Génie, gardien des hommes et des choses, était alors annexé aux autres cultes officiels, dont les sévirs avaient la surveillance (2).

Il me reste à préciser, autant que le permettent les documents antiques, le caractère de Tutela devenue une divinité définie, un génie spécial.

Tutela, dans les inscriptions, est une puissance démoniaque unie d'ordinaire à Fortuna et ayant une action sur l'existence des hommes ; un consacrant l'invoque

---

(1) *Annales de l'Institut arch. de Rome,* t. XXXVIII, 1866, Tab., K. 4.

(2) Un certain C. Terentius Onesimus de Dertosa consacre un monument en reconnaissance de la protection qu'elle lui a accordée pour l'obtention du sévirat. Les consacrants à Tutela étaient surtout des gens de cette classe moyenne, composée d'affranchis, et dans laquelle se recrutaient les sévirs.

pour la santé des siens ; un autre pour le salut de son compagnon. Ammien Marcellin raconte que le *genius Tutelae salutis adpositus* prêtait sans cesse son assistance divine aux hommes et ne les abandonnait que vers le temps de leur mort.

Tutela apparaît encore dans les inscriptions comme la forme féminine du Genius Loci, dont la puissance s'étendait, non-seulement sur la vie des hommes, mais sur leurs séjours. Les villes et tous les autres lieux avaient leur Tutela : on connaît la Tutela Vesunnae, la Tutela Tarraconis, la Tutela horreorum, toutes les Tutela loci, loci huius, etc... *Ita tutelam huius loci habeam propitiam*, dit Petrone (1). Telle était la croyance en ce génie qu'à Rome chaque maison avait, au rapport de saint Jérôme, une image, un simulacre de Tutela, autour duquel brûlaient des cierges et des lampes (2).

Si, au quatrième siècle, chaque habitant en était arrivé à posséder sa Tutela, les représentations plastiques de cette personnification divine ont dû être nombreuses, et l'on s'étonnera de n'en pas connaître davantage. Ces représentations étaient souvent anépigraphes ; aussi faut-il peut-être y rattacher diverses figurines muettes, comme les bustes tourelés entourés de deux cornes d'abondance et ornés d'une patère, reconnus vaguement jusqu'à ce jour pour être des génies de ville.

On l'a vu par les monnaies des Césars gaulois, l'attribut distinctif de Tutela, devenue déesse laraire, était la patère. Un reste de bas-relief, conservé au château Barrière, à Périgueux, montre, au-dessus de la légende TVTEL... un animal assis et une main tenant une patère. Nous

---

(1) *Satyr.*, c. 57.

(2) Ipsa Roma orbis domina in singulis insulis domibusque Tutelae simulacrum cereis venerans ac lucernis quam ad tuitionem aedium isto appellant nomine. (Hieronymus, Isa. LVII, 7.)

avons vu, d'un autre côté, par les médailles et le petit bas-relief de Rome, que cette divinité avait la corne d'abondance. Or, il existe, au Musée de la rue des Facultés, un monument consacré par un certain Lupus et son fils Montanus, à une déesse qu'accompagnent deux animaux. Dans cette déesse, dont le nom a disparu et qui avait reçu le titre d'Aug[usta], on pourrait peut-être reconnaître Tutela.

Je livre cette supposition à l'examen des archéologues bordelais.

Le Jupiter des Boii.

I. O. M
BOI. TERTIVS. VN
AGI. F. EX. TEST
PON. IVSSIT. MATV
GENVS. ET MATV
TO. F. CVRAVER

I[ovi] o[ptimo] m[aximo] Boi[o] ou *Boi [orum] Tertius Unagi F[ilius] ex test [amento] pon[i] iussit. Matugenus et Matuto F[ilii] curaver[unt].*

Cette pierre, n° 5 du Musée de la rue des Facultés, a environ 0m62 de hauteur sans la corniche et 0m45 de largeur; un urceus se montre sur le côté gauche. (Voir planche XXVIII.)

Les lettres n'ayant pas moins de 4 à 5 centimètres le marmorarius dut serrer les lignes et recourir aux abréviations et aux ligatures. Ce dispositif entraîne quelques difficultés d'interprétation.

On avait considéré le mot BOI comme complet et on en avait fait un nominatif pluriel désignant le peuple auquel ap-

partenaient le personnage mort et ses deux exécuteurs testamentaires(1). Mais ce serait là une forme épigraphique assez exceptionnelle puisqu'elle placerait la mention du pays des consacrants avant leurs noms. J'incline à voir dans l'ethnique BOI une forme abrégée se rapportant au dieu dont il suit le nom. L'abréviation ne serait que d'une lettre BOI[O], ce qui n'aurait rien de surprenant, car dans le même texte l'infinitif PON[I] n'est abrégé que par la suppression du I. L'ethnique *Boius* est donné par les auteurs; on peut admettre aussi la forme *Boias* qu'on rencontre dans une autre inscription de Bordeaux.

Il est possible que l'ethnique au lieu d'être un adjectif au datif, soit un substantif au génitif pluriel BOI[ORVM] ou BOI-[ATIVM].

Je sais qu'on objectera à l'une et à l'autre de ces leçons que Iupiter Optimus Maximus, honoré comme dieu officiel de l'état au Capitole et dans les Provinces, ne pouvait être réduit au rôle de divinité topique; mais on connaît le Iupiter *Optimus Maximus Tavianus* (2) rapproché naturellement de la localité nommée Tavium (3); le Iupiter *Optimus Maximus Dolichenus* de Dolichena, le Iupiter *Optimus Maximus Arubianus* d'Arrubium, etc. (4).

M. le général Creuly (5) n'ayant eu, sans doute, à sa disposition qu'un estampage incomplet, avait lu, toujours à la première ligne, le nom TETRVS, dans lequel il était entraîné à reconnaître une forme celtique. L'inscription laisse voir un I dans la ligature entre le R et le T; mon ami, M. Ernest Desjardins, à qui j'ai montré la copie que j'ai prise de ce texte en 1870, a accepté la rectification (6).

---

(1) Dict. archéolog. de la Gaule, au mot Boii.
(2) Corp. Inscr. lat., v. III, nos 1163, 1088 et 860.
(3) Corp. Inscr. lat., t. III, no 1503.
(4) Corp. Inscr. lat., t. III, nos 5443, 5532, 5582, 5575, 5185.
(5) Cf. *Rev. arch.*, t. XIX, p. 93.
(6) Cf. *Géog. de la Gaule romaine*, t. II, 1878, p. 373, note 6.

J'ajouterai que le jeune Ferdinand Moulinié, élève de l'École municipale de dessin à Bordeaux, et auteur des remarquables croquis que son professeur, M. Braquehaye, nous a montrés récemment au congrès des Sociétés savantes, a reconnu et parfaitement rendu la triple ligature RTI. Le nom romain TERTIVS se rencontre d'ailleurs, fréquemment, non-seulement à Rome, mais dans les provinces où il est associé à des noms indigènes. Je citerai, par exemple, *Tertius Epponis Borpicari f[ilius]* ; *Sumari, Cacusi, Docconis f[ilius]*, etc.

Le culte de *Iupiter Boïus* n'a rien qui doive surprendre à Burdigala ; on sait, en effet, qu'entre Dax et Bordeaux, sur le bassin d'Arcachon, existait une partie de la nation des Boii. L'installation de ces Gaulois chez les populations de race ibérique était, comme celle des Bituriges Vivisci au Sud de la Garonne, le résultat de conquêtes dont l'époque n'est pas bien déterminée (1). Ces Boii avaient précédé ceux qui marchaient avec les Helvètes vers l'Ouest, lorsque César les arrêta et les cantonna chez les Eduens.

Dédicace à Gordien Ier.

IMP ......
M. ANTONIO GORD ....
ROMANO AFRICAN ....
PONTIFICI. MAXIMOT ....

Cette pierre, n° 150 du Musée de la rue Jean-Jacques Bel, a été découverte en 1828, rue de l'Intendance ; elle est haute de 0m50 et longue d'environ 1 mètre, et a dû appartenir à un ensemble architectonique. L'inscription se conti-

(1) Cf. *Dict. arch. de la Gaule*, p. 172.

nuait dans le même plan vertical sur un autre bloc jointif qui a disparu. (Voir planche XXVIII.)

L'abréviation CAES, qui vient toujours ou presque toujours après IMP, n'ayant pu commencer tout au plus qu'après le joint de la pierre, la symétrie exige que la seconde et la troisième lignes aient comporté deux fois plus de lettres qu'elles n'en ont conservé. La partie du texte qui nous manque était donc importante. Pour la rétablir, il faut avoir recours aux analogies, ce qui exige beaucoup de prudence.

Si ce qui reste de la première ligne, M. ANTONIO GORD [IANO], nous apprend qu'il s'agit d'un des trois Gordiens, le mot AFRICAN[O] établit que le monument ne peut appartenir qu'à Gordien l'Ancien ou qu'à son fils, s'il était prouvé que ce dernier eût également reçu ce surnom en 237. Gordien était proconsul d'Afrique et avait son fils pour légat, au moment où le parti hostile à l'empereur Maximin profita des exactions d'un rationalis pour exciter une émeute. Le mouvement commença à Tysdra, où résidait le proconsul, et se décida à Carthage. La jeunesse renversa les images de l'empereur et proclama à sa place Gordien, vieillard estimé et ami du sénat. Le nouvel empereur fut alors surnommé Africain, mais aucun auteur ne rapporte que ce titre ait été donné à son fils; Capitolin se borne à dire que ce dernier reçut le droit de glaive ; c'est le sénat qui, à la nouvelle des événements, déclara Maximin ennemi de la patrie, laissa assassiner le préfet du prétoire tout dévoué à ce prince, et nomma les deux Gordiens Augustes, sans doute pour assurer l'avenir, car le père allait avoir quatre-vingts ans (1). Il ne me paraît donc pas démontré que

---

(1) Cf. J. Capitolin, *les deux Maximins*, XV ; *les trois Gordiens*, VII, VIII et IX, et *Gordien jeune*, XVII ; cf. aussi Hérodien, auteur contemporain et très-explicite, *Hist.*, ch. VII, X, XIII, XIV et XX, qui ne mentionne que pour le père la collation du surnom d'Africain, et qui, sauf le

Gordien II ait reçu, comme son père, le titre d'Africain. Il est vrai que les numismatistes donnent à Gordien Ier ou à Gordien II des monnaies portant : IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AFR. AVG. P. M. TR. P. COS. P. P., suivant que les traits du visage révèlent un homme plus ou moins âgé; mais, outre que les variétés de type sont fréquentes, surtout à cette époque, sur les monnaies représentant un même empereur (1), on comprendrait difficilement que deux personnages différents régnant ensemble, aient été désignés par une légende identique dans un acte aussi officiel et aussi important que la signature du signe d'échange.

Il est donc probable que l'inscription mentionnant le surnom d'Africain appartient à Gordien l'Ancien.

Le premier éditeur de l'inscription qui nous occupe, M. Jouannet, sachant sans doute qu'il n'existait aucun monument épigraphique en l'honneur de l'un ou l'autre des deux Gordiens, et que leur court principat s'était passé en Afrique, n'osa admettre qu'il existât à Bordeaux un monument unique comblant cette lacune. Il pensa en conséquence avoir sous les yeux une dédicace à Gordien III, qui fut empereur pendant plusieurs années, et, cédant à cette idée préconçue, il imagina la restitution suivante :

IMP. *aug.*
M. ANTONIO. GORDI*ano gratissimo pop.*
ROMANO. AFRICAN*i nepoti pio felici*
PONTIFICI MAXIMO *trib. pot*.......... ...

---

moment où il rappelle que le fils prit le commandement de l'armée, ne lui fait jouer aucun rôle.

(1) Ces modifications dans l'image des empereurs se reconnaissent parfois sur des spécimens sortis du même atelier; mais elles sont surtout fréquentes lorsque les pièces ont été frappées dans des ateliers différents. Or, on a dû monnayer au nom de Gordien Ier, non seulement en Afrique, mais à Rome. Les monnaies de cet empereur fabriquées dans un atelier qui signait ses produits, c'est-à-dire à Alexandrie, lui donnent un visage qui ne ressemble en aucune façon à celui que présentent les pièces d'origine indéterminée que l'on se plaît à répartir entre le père et le fils.

Sans m'arrêter à ce qu'il y aurait d'insolite dans la seconde ligne, je ferai remarquer que la formule *Africani nepoti*, qui se trouve dans la troisième, eût peut-être été bonne au temps des Scipions, mais ne saurait exprimer la filiation d'un empereur du IIIe siècle; en outre, le titre de *divus*, conféré à son aïeul par le sénat, ne pouvait dans aucun cas être òmis sous Gordien III. Une inscription de *Lambèse* (1) donne ainsi l'énoncé officiel de la descendance de cet empereur, petit-fils du premier Gordien et neveu du second : *Imp. caes. M. Antonio Gordiano invi*[*cto*] *pio felici aug. pontifici maximo trib. pot. III, imp. III p. p. cos. procos, divi Gordiani nepoti et divi Gordiani* (2) *sororis filio*. Aussi, ce n'était pas par le titre d'Africain, comme l'avait supposé M. Jouannet, que l'empereur désignait son aïeul, mais bien par le surnom même de Gordien, propre à cette famille (3); en outre, il devait mentionner les liens qui l'attachaient à Gordien II, qui avait joui d'une grande considération à Rome et au sénat, qui avait été auguste et qui était divus comme son père.

J'oubliais de faire remarquer qu'il y a, en tête de l'inscription, non *imp*[*eratori*] *aug*[*usto*], comme le voulait M. Jouannet, mais *imp*[*eratori*] *caes* [*ari*]. Cette dernière formule se rencontre constamment sous l'empire et dans les inscriptions lapidaires et dans les légendes des monnaies.

J'ai dit que la fin de la seconde ligne avait été mal restituée. Voici quelques considérations qui permettront, je l'espère, le dégagement de la solution.

On serait tenté, au premier abord, de placer AVGVSTO à

---

(1) Léon Renier, Inscrip. de l'Algérie, n° 1431, et mém. de la Société des antiquaires de France, t. XXI, p. 120.

(2) Balbin et Pupien, élus à la nouvelle de la mort de Gordien et de son fils, consacrèrent leur avènement, en faisant mettre par le sénat ces deux empereurs au rang des dieux. (Capitolin, *Maximin et Balbin*, ch. IV.)

(3) Gordien l'Ancien était fils d'Ulpia Gordiana.

la fin de cette ligne. En effet, dans les inscriptions et les médailles, les qualificatifs ethniques, pris par les empereurs, figurent invariablement après le titre d'Auguste; mais ces surnoms de Britannicus, Germanicus, Dacicus, Sarmaticus, etc., n'étaient pris qu'à la suite de victoires remportées en Bretagne, en Germanie, en Dacie, en Sarmatie, tandis que le surnom d'Africanus, pas plus que celui de Romanus, appliqué à Gordien père ou à Gordien fils, ne peut faire allusion à une victoire. Les Gordiens, élus de l'Afrique, ne firent pas la guerre à l'Afrique, mais à un partisan de Maximin, nommé Capellien, qui disposait des forces légionnaires. On sait qu'ils subirent une sanglante défaite dans laquelle le fils fut tué, et qui décida le père à se donner la mort. Africanus, ainsi qu'on vient de le voir, n'est qu'un surnom donné à Gordien par les Africains au moment où ils l'élevèrent au pouvoir (1); or, dans les inscriptions, les surnoms se suivent sans interruption après le gentilicium, et précédent par conséquent le mot *Augusto*. Cet ordre, dans les dénominations, est explicitement confirmé pour Gordien Ier lui-même par ses médailles, où l'abréviation AFR se trouve invariablement écrite, comme les surnoms ordinaires et non ethniques, avant le titre d'Auguste. Maintenant, quel est le datif qui avait pris place, à la seconde ligne, dans la série des *cognomina*, entre Gordianus et Romanus? C'était, je n'hésite pas à l'avancer, *Antonino*, et voici pourquoi: si le vieux Gordien se rattachait à la gens *Antonia* par son nom de famille Antonius, il tenait, comme la plupart de ses prédécesseurs (2), à être un Antonin, et méritait, mieux que plusieurs d'entre eux, de porter ce nom qui était tout un programme de bonheur et de sagesse. Il dut prendre lui-

(1) Hérodien est très-précis à ce sujet : « Ils nommèrent, dit-il, Gordien Africain d'après eux-mêmes. » Ch. XIII.

(2) Caracalla, Geta et Diadumenien avaient pris récemment encore le cognomen d'Antonin.

même le nom d'Antonin, lui qui l'avait donné à son fils nouveau-né, du consentement du sénat, par devant le préfet de l'aerarium, lui qui avait écrit une Antoniniade en vers, où il exaltait les mérites d'Antonin-le-Pieux et de Marc-Aurèle, et un éloge en prose dans lequel il passait en revue tous ceux de ses prédécesseurs qui avaient reçu ou qui avaient pris le cognomen d'Antonin. Ce surnom, on devait le relever au moment où les nouveaux Augustes étaient opposés au farouche Maximin, l'instigateur, disait-on, du meurtre d'Alexandre Sevère, c'est-à-dire d'un prince qui était considéré comme un Antonin des beaux temps, bien qu'ayant refusé par modestie d'en prendre le nom. L'importance attachée par Gordien l'ancien à s'appeler Antonin était telle que Capitolin y revient à plusieurs reprises et si, lorsque cet auteur écrivait son abrégé, c'est-à-dire du temps de Dioclétien, d'autres pensaient, comme il l'avoue, que Gordien et son fils se nommaient Antoine et non Antonin, c'était sans doute par une confusion facile entre un gentilicium et un cognomen se ressemblant autant. Capitolin ajoute, du reste, qu'il pense avec Iulius Cordus que le proconsul d'Afrique tirait sa noblesse de plusieurs familles. Gordien était allié aux premiers Antonins par sa femme, Flavia Orestilla, arrière-petite fille d'Antonin-le-Pieux. En résumé, la seconde ligne se complète par le mot ANTONINO.

Ligne 3. J'ai dit que le surnom d'Africain n'avait été décerné à Gordien qu'après son élévation à l'empire. C'est l'avis d'Hérodien, auteur contemporain (1) ; Capitolin le pense également ; toutefois avec le soin minutieux qu'il apporte à certains détails, il dit que d'autres supposent qu'il s'appelait Africain non comme élu de l'Afrique, mais comme descendant des Scipion. On se plaisait, semble-t-il, à multiplier sur ce personnage, longtemps le plus riche et

(1) Liv. VII, ch. 6.

le plus généreux de Rome, les filiations aristocratiques. L'opinion, simplement mentionnée par Capitolin, Vaillant l'accepta, mais le savant Eckhel (1) la repoussa victorieusement, et si Borghesi la reprit, ce ne fut que sur la foi d'un fait reconnu aujourd'hui inexact (2). J'arrive maintenant au surnom Romanus, dont aucun historien ne parle et qui n'est connu que par le monument de Bordeaux. Je n'ai rien à en dire, sinon peut-être que le Sénat apprenant que Gordien, était revêtu de la pourpre par les Africains et proclamé Africanus, lui aura décerné le surnom de Romanus avec le titre d'Auguste, montrant par là qu'il était aussi l'homme de Rome, c'est-à-dire de tout l'empire. Gordien qui avait passé sa vie à Rome, qui avait été consul, qui habitait l'ancien palais des Pompées et qui avait donné des jeux dont le souvenir vivait encore un siècle après, méritait bien d'être appelé Romanus.

Voilà donc pour Gordien quatre cognomina; mais au IIIe siècle des personnages moins illustres que lui en avaient autant.

Le titre d'Auguste ne se trouvait pas seul à la fin de la troisième ligne; il y avait, suivant l'usage, entre le dernier cognomen et ce titre les qualifications de pieux et d'heureux. En tenant compte de l'espace disponible, il devait y avoir: PIO FELICI AVG. Il est à remarquer toutefois que l'on qualifiait souvent à cette époque les empereurs d'invincibles ; car le pouvoir de vaincre était considéré en quelque sorte comme faisant partie de leur essence. C'est ainsi qu'on connaît une monnaie au nom de Gordien, au revers de laquelle on voit une victoire avec la légende *Victoria Augg;* cette figure emblématique ne représente, et pour cause, aucun succès militaire déterminé, elle formule simplement une des vertus qu'apportait avec lui le titre d'Auguste. Dans cet ordre d'idées, on qualifiait assurément d'invictus

---

(1) Doct. num., t. VII, p. 303.
(2) Cf. une note de M. Henzen, Borghesi, Œuv. comp., t. III, p. 455.

Gordien père ou Gordien fils dans les actes publics, et il est plausible que le lapicide de Bordeaux en ait fait autant. La troisième ligne se termine donc par : INVICTO. P. F. AVG ou seulement par PIO FELICI AVG (1).

La quatrième ligne contenait après la mention du souverain pontificat les autres titres honorifiques habituels, c'est-à-dire la puissance tribunitienne, le titre de père de la patrie et le consulat. Capitolin affirme que Gordien avait été deux fois consul, mais les monnaies n'indiquent pas de second consulat. Après le titre de consul vient nécessairement, comme dans les inscriptions impériales et dans les monnaies de Gordien, l'abréviation des mots *pater patriae*. Il ne faut pas oublier enfin qu'au IIIe siècle le titre de proconsul terminait le cursus sinon dans les légendes monétaires où l'espace manquait, du moins dans les formules épigraphiques.

En résumé, je propose de restituer ainsi la dédicace :

IMP	*CAES*
M. ANTONIO. GORD	*IANO. ANTONINO*
ROMANO AFRICAN	*O. INVICTO. P. F. AVG*
PONTIFICI MAXIMOT	*R. P. COS. P. P. PROCOS*

Imp[*eratori*] *Caes*[*ari*] *M*[*arco*] *Antonio Gordiano Antonino Romano Africano invicto p*[*io*] *f*[*elici*] *Aug*[*usto*] *pontifici maximo tr*[*ibunitia*] *p*[*otestate*] *co*[*n*]*s*[*uli*] *p*[*atri*] *p*[*atriae*] *proco*[*n*]*s*[*uli*].

Si j'ai donné un si grand développement à cet article, c'est qu'il m'a paru intéressant de rendre à Gordien Ier la seule inscription qui nous soit parvenue de son court principat et de compléter cette inscription suivant les règles de l'épigraphie.

(1) Cf. l'épigraphie de Maximin qui tint encore dans le nord de l'Italie après que les Gordiens eurent été proclamés par le sénat; voir aussi les inscriptions de Gordien III.

Un préteur municipal.

C. IVL. SECVNDVS. PRAETOR
AQVAS EX HS |XX|
TESTAMENTO DEDIT

C[aius] Iul[ius] Secundus praetor aquas ex sestertium viginti [millibus] testamento dedit.

La large plaque de pierre sur laquelle est gravée cette inscription, n° 10 du musée de la rue Jean-Jacques Bel, a été retrouvée brisée. Il en reste deux grands fragments entre lesquels manque une bande verticale correspondant à peu près à deux lettres. La largeur totale de la plaque devait être de $1^{m}70$ environ ; sa hauteur, encore entière, est de $0^{m}72$. (Voir planche XXIX.)

Cette inscription, connue depuis longtemps, nous apprend qu'un préteur, du nom de C. IVL*ius* SECVNDVS, avait, par un legs testamentaire de vingt mille sesterces, fait venir des eaux dans la ville de Burdigala. D'autres plaques semblables, dont deux ont été retrouvées, en 1867, assez loin l'une de l'autre, consacraient, sur d'autres points et dans les mêmes termes, la générosité du donateur.

L'existence à Burdigala d'un personnage pourvu de la préture, est, comme on va le voir, un fait majeur pour l'histoire de cette ville.

Il ne s'agit ici que d'une simple magistrature municipale, mais d'une magistrature importante, car dans quelques villes d'Italie, elle se rattachait non-seulement par le nom, mais par des priviléges honorifiques, à la grande magistrature qui avait remplacé la royauté à Rome. Il est donc nécessaire de dire quelques mots de la préture municipale, qui est peu connue, et de son origine.

A la chute des Tarquins, les magistrats suprêmes de la République, qui remplacèrent les rois, reçurent le titre de Préteur. Le *Praetor*, *qui praeibat* (1), réunissait à l'imperium militaire (2) l'imperium judiciaire et les autres pouvoirs publics. La révolution qui renversa les rois de Rome s'étendit dans le Latium où plusieurs villes acceptèrent également l'institution de la préture. Mais un sort bien différent attendait cette magistrature suprême à Rome, la future maîtresse du monde, et dans les villes alliées, qui devaient perdre successivement leur autonomie.

A Rome, les rois annuels, institués sous le nom de préteurs au milieu du IIIe siècle, se perpétuèrent avec leurs pouvoirs de chef d'état. Mais le développement de la ville et l'accroissement du territoire de la République firent successivement créer à côté des deux magistrats suprêmes d'autres magistrats investis comme eux de l'imperium et pouvant, par conséquent, les remplacer pendant leur séjour aux armées, et, en tout temps, partager avec eux l'exercice des grands pouvoirs de l'État. Ainsi dès 387 ou 388 on créa un troisième préteur. Toutefois si les deux grands préteurs, qui se nommèrent bientôt consuls, furent affaiblis dans leur omnipotence par cette création, ils conservèrent leur prestige et eurent une action plus générale et plus souveraine que celle du troisième préteur, à qui fut réservé plus spécialement l'exercice de l'imperium judiciaire. En 507 un nouveau préteur, apte également à suppléer les consuls et à remplir des missions militaires ou religieuses, fut institué et partagea l'administration de la justice avec le préteur de 388. Puis, lorsque des provinces éloignées furent conqui-

---

(1) Praeeundo praetores appellantur (Cic. *de leg.*, lib. III, ch. 3). Praetor dictus qui praeiret iure et exercitu, a quo id Lucilius : Ergo praetorem est antidire. (Varron, *de ling. lat.*, liv. V, ch. 80.)

(2) Veteres omnem magistratum cui pareret exercitus praetorem appellaverunt. (Asconius, *comm. sur la 3e Verrine.*)

ses, il fallut, pour gouverner ces états, des magistrats armés de l'imperium militaire et de l'imperium judiciaire : ce furent les préteurs provinciaux, qui exercèrent dans les nouvelles possessions de la République un pouvoir presque royal. La Sicile et la Sardaigne conquises, on créa pour elles deux préteurs en 527. Il y en eut six après la conquête de l'Espagne; puis en 708, sous César, dix qui furent portés bientôt à seize, et même à un plus grand nombre sous Auguste. Ainsi l'institution régalienne de la préture, tout en se subdivisant, avait maintenu à chacun de ses titulaires une part des pouvoirs suprêmes qui constituaient l'héritage des Tarquins. Avec l'Empire disparut naturellement la traditionnelle puissance de la préture. Les consuls ne furent plus que les magistrats éponymes de la ville de Rome, le préteur urbain et le préteur pérégrin furent réduits à un rôle inférieur, enfin les préteurs provinciaux dont le pouvoir discrétionnaire avait été déjà amoindri dès le temps de César furent remplacés par des propréteurs ou des proconsuls (1).

Dans les villes latines, où des préteurs furent institués à la chute de la royauté, ces magistrats durent avoir au début des pouvoirs de chefs d'état, variables suivant la constitution locale, mais analogues à ceux des grands préteurs de Rome. Puis à chaque empiètement accompli par Rome sur les villes latines en dépit du pacte social, les préteurs perdirent quelques parcelles de leurs droits régaliens ; ainsi, en l'an 400, ils n'avaient plus qu'une partie de leurs droits monétaires (2), et s'ils commandaient encore leurs armées pendant la guerre, c'était au profit ou sous l'autorité de la future maîtresse du monde.

---

(1) Cette appréciation sommaire de la préture à Rome résulte en grande partie des aperçus et des documents réunis par M. Fernand Faure dans un excellent travail qu'il vient de publier sous le titre de : *Essai historique sur le préteur romain.* (Paris, Thorin, 1878, in-8°.)

(2) Cf. Mommsen, *Hist. rom.*, trad. Alex., t. II, p. 238, et *Hist. de la monn. rom.*, trad. de Blacas, t. III, p. 191-209, 219-221.

Néanmoins, leur situation était toujours importante et ils avaient encore jusqu'à un certain point le caractère de chefs d'état (1).

La guerre sociale vint changer la situation des villes et le rôle de leurs magistrats. L'unification politique, tentée par Sylla, fit perdre toute autonomie aux anciennes villes alliées et les dédommagea par des droits individuels pour les citoyens et par une organisation municipale qui les fit admettre peu à peu dans l'État romain. La loi *Iulia de civitate*, qui fut promulguée alors (664 U. C. 90 av. J.-C.), consacra ce nouvel ordre de choses. Les magistrats de ces villes qui avaient été jadis souverains furent réduits, dès lors, à peu près au rôle de fonctionnaires municipaux. Suivant M. Henzen (2), qu'il faut consulter sur cette matière, ils perdirent même, en droit sinon toujours en fait, le titre de préteur qui rappelait un passé qu'on avait tout intérêt à effacer, en raison des souvenirs d'indépendance qui y étaient attachés. Il est certain que les duumvirs et les quatuorvirs apparaissent à cette époque dans la plupart des anciens municipes italiques (3), et dans certaines villes que Rome avait jugé à propos, au fur et à mesure de ses conquêtes, de constituer sous des préteurs locaux, en colo-

(1) Il existe des passages d'auteurs et des inscriptions qui mentionnent le pouvoir politique et militaire des préteurs dans les villes d'Italie ; mais il est difficile de savoir dans quelles limites d'indépendance s'exerçait ce pouvoir par rapport à Rome. Tite-Live, par exemple, nous fait connaître deux préteurs de Preneste placés à la tête des forces de cette ville ; l'un commandait une troupe de réserve devant Satricum, dans l'armée du consul Papirius Cursor (Tite-Live, l. IX, ch. 16), l'autre défendait Casilinum contre Annibal (Tite-Live, l. XXIII, ch. 17-19). Une inscription de Cora montre les préteurs disposant du trésor de guerre : Q. POMPONIVS. Q. F. | L. TVLIVS. SER. F | PRAITORES AERE | MARTIO. EMERV. (Orelli-Henzen, *Ampl. coll.*, n° 7022.)

(2) Les travaux consacrés par ce savant aux préteurs municipaux et à leur origine ont paru dans l'Institut Archéologique de Rome. (*Annales*, 1846, p. 253 et suiv.; 1859, p. 193 et suiv.; *Bulletins*, 1851, p. 190, et 1861, p. 53 et 54.)

(3) Cora et Preneste, par exemple, eurent des duumvirs, Signia et Setia des quatuorvirs.

nies de droit latin ou même de droit romain (1). Il n'est pas probable, à mon avis, qu'il ait été décidé en principe, après la guerre sociale, que les préteurs municipaux perdraient leur titre, et dans les anciennes villes alliées où ces magistrats avaient été souverains, et dans les villes où ils paraissent n'avoir été introduits que par les Romains. Si les préteurs furent généralement remplacés à cette époque par les duumvirs, il y eut d'assez nombreuses exceptions : on peut citer, par exemple, Anagnia, Capena, Capitulum Hernicorum, Cumes et Lavinium, où l'on rencontre encore des préteurs entre l'an 90 et la fin de la République, tandis que d'autres villes, par une sorte de transition, eurent des *praetores duumviri* ou *quatuorviri*. Il est, néanmoins, certain, ainsi que l'établit M. Mommsen (2), que dans les derniers temps de la République, le parti aristocratique, défavorable à l'influence des provinciaux, tendait à enlever aux magistrats des villes des titres dont ils étaient fiers, tandis que le parti démocratique et César, suivant à leur égard la politique habile qui devait les attacher si solidement à la constitution impériale, trouvaient bon de leur laisser ou de leur donner ces titres enviés qui n'étaient plus en rapport avec leur situation réelle. Cela résulte de la loi *Iulia municipalis* de l'an 709, 45 ans avant J.-C., qui, étendant aux Cisalpins le droit de cité, respecte les anciens titres de leurs magistrats : *queiquumque in municipeis coloneis praefectureis foreis conciliabuleis C(ivium) R(omanorum) II vir(ei) IIII vir(ei) erunt aliove quo nomine mag(istratum) potestatemve sufragio eorum quei quoiusque municipi coloniae praefecturae fori conci-*

---

(1) Signia et Setia, colonies latines créées l'une vers 259, l'autre vers 372 (Mommsen, *Hist. rom.*, trad. Alex., t. II, p. 136 et 137), eurent des préteurs. Il en fut de même de Cumes, fondée entre l'an 574 et la guerre sociale (*ibid.*, t. III, p. 216 et 217, note 1), et de Castrum novum, établi dans le Picenum vers 471 (*ibid.*, t. II, p. 201 et 233).

(2) *Institut archéol. de Rome*, Bullet., 1862, p. 53 et 54.

liabuli erunt, habebunt (1). Cela résulte aussi de la création de préteurs à Capoue (2) et d'un passage où Cicéron, alors chef du parti aristocratique, accuse cette colonie d'usurper par orgueil les titres splendides de Rome (3).

Bien plus, lorsque la libéralité de César se fut exercée largement sur la Transalpine, dont Auguste devait compléter l'organisation, lorsque cette province eut pris, en fait, dans l'échelle de l'assimilation, la place qu'y occupait la Cisalpine appelée désormais à la civitas plena par la loi *Iulia municipalis* (709-45), plusieurs villes et leur ager, en recevant la latinité, qui jusque-là leur avait été refusée, furent autorisées à donner à leurs magistrats le titre de préteurs. Et cependant il y avait longtemps que la loi *Iulia de civitate* avait renversé les privilèges et attaqué le titre des préteurs municipaux; aussi est-ce un fait qui caractérise bien les tendances du parti démocratique que de le voir donner bénévolement le titre de préteurs aux magistrats de villes tout récemment admises à la latinité et qui n'avaient pas, comme celles d'Italie, à invoquer les droits d'une longue possession. Je ne parle pas de Narbonne qui, favorisée comme l'étaient, en général, les ports de mer, avait été colonisée effectivement avec le droit romain, l'an 636 (118 av. J.-C.), c'est-à-dire longtemps avant César, et qui avait peut-être eu, pour magistrats municipaux, des préteurs lors de sa fondation (4). Cette colonie, en effet, se trouvait dans le même cas

(1) Voir cette loi dans Mommsen, *Hist. rom.*, trad. Alex., t. VIII, appendice, p. 320 et suiv. Consultez aussi à son sujet et sur les préteurs municipaux, Marquardt, *Handbuch der roemisch. Alterthümer*, t. IV; Leipzig, 1873, p. 65, 475 et suiv.

(2) La colonie de Capoue était l'œuvre du parti populaire : fondée par Marius, supprimée par Sylla, elle fut rétablie par César pendant son consulat de 655 (59 av. J.-C.).

(3) *De lege agraria*, liv. II, ch. 34.

(4) C'est du moins l'avis de M. Herzog (*Gall. Narb. descrip.* p. 57). En principe, les colonies de droit rom[illegible] [illegible]omme partie in-

que diverses villes d'Italie déjà colonisées depuis plus ou moins longtemps lorsqu'intervinrent les réformes syllaniennes. Mais on peut citer parmi les villes de la Province qui auraient reçu des préteurs avec la latinité sous César ou sous Auguste, Aix qui fut fondée, il est vrai, peu après la victoire remportée par C. Sextius Calvinus, en 163 (122 av. J.-C.), mais qui n'aurait été élevée au rang de colonie qu'à l'époque qui nous occupe (1), Avenio, ancien oppidum des Marseillais, Nemausus, Vasio et peut-être Carcaso (2) qui ne reçurent, les unes et autres, la latinité qu'au plus tôt sous César, ainsi que le prouve leur titre de *Colonia Iulia* ou *Iulia Augusta* (3). Deux autres villes de la Gaule, qui ne furent surnommées ni *Iulia* ni *Iulia Augusta*, eurent des préteurs ; ce sont : *Salinia*, qu'on identifie avec Castellane et *Dea Augusta*, Die, qui furent érigées en colonies latines, la première sous le Dictateur, la seconde à la même époque ou sous Auguste (4).

---

tégrante de la République et leurs magistrats devaient être envoyés par la métropole ; mais pour s'attacher les colonies de droit romain, et c'était une bonne politique lorsqu'il s'agissait d'un pays nouvellement conquis, on leur laissa parfois, tout comme aux municipes et aux colonies latines, la faveur de choisir les hommes qui devaient les administrer ; cette faveur se généralisa par la suite et dès lors les colonies romaines et les municipes se trouvèrent sur le même pied. Il est donc permis de supposer que Narbonne, quoique colonie romaine, eut, dès sa fondation, des magistrats de son choix, et que ces magistrats portèrent le nom de préteurs, tout comme les gouverneurs de la province romaine qui ont résidé dans cette ville.

(1) Cf. Mommsen, *Hist. rom.* trad. Alex., t. V, p. 127, et Borghesi, *Œuvres complètes*, t. V, p. 255 à 283, qui pense que cette ville ne fut colonisée, ainsi que Riez, que sous Auguste.

(2) L'inscription qui mentionnerait un préteur à Carcaso a été trouvée en 1847 dans le bourg de Rieux, écart de Mérinville, entre Narbonne et Carcassonne, mais plus près de cette dernière ville. Cette inscription est ainsi conçue : C. COMINIO C. F. | VOL. BITVTIONI | PRAIT. CIC. M. Herzog l'a classée à Carcassonne à cause des sigles CIC qu'il interprète : C[oloniae] I[uliae] C[arcasonis] (*Gall. Narb. descr. ; ind. ep.*, n° 266).

(3) Borghesi, *Œuvres complètes*, t. V, p. 260 et suiv.

(4) Pendant que ce titre recherché était accordé aux magistrats d'une pro-

Maintenant, pendant combien de temps dura en Gaule, chez les magistrats municipaux qui en étaient pourvus, ce titre de préteur ? Suivant M. Herzog (1), la préture municipale aurait disparu dans les Gaules à la fin du principat d'Auguste ou au commencement de celui de Tibère; l'auteur de la *Gallia Narbonensis* s'appuie surtout sur ce fait qu'à Nîmes, où il y avait eu des préteurs, on rencontrait déjà, du temps de Tibère, des quatuorvirs. Je ne pense pas que la dénomination des magistrats ait été changée tout à coup et en une fois dans toutes les Gaules; *Dea Augusta*, par exemple, qui n'avait été colonisée que par Auguste, et qui a eu des préteurs, ne les avait peut-être pas perdus du vivant même de ce prince. Cependant, on admet que le second César, lorsqu'il tint à Narbonne, l'an 27, le concile des 60 cités gauloises, restreignit dans une certaine mesure les libertés conservées ou les concessions faites. C'est à cette époque qu'il supprima définitivement tout monnayage local, même chez les peuples du Nord que les auteurs du Ier siècle qualifient encore de *liberi*, et qu'il soumit toutes les Gaules au signe d'échange frappé suivant les usages de la République. Il semblerait donc naturel que le second César eût supprimé dans les villes méridionales, conquises depuis longtemps et jouissant du rang de colonie, des titres que le Dictateur, au début, avait jugé à propos de leur maintenir ou de leur concéder. De telles réformes étaient d'ailleurs plus faciles à faire de ce côté des Alpes où l'autorité s'exerçait librement, qu'en Italie,

---

vince à moitié romanisée, l'administration de César faisait une concession analogue, mais en rapport avec leur état politique, à quelques-unes des cités ou agglomérations gauloises de la Celtique et de la Belgique que ses légions venaient de conquérir. Cette concession consistait à permettre soit à leurs anciens chefs, soit à des chefs imposés, de prendre le titre de RIX, ainsi que le prouvent de nombreuses monnaies. Dans certaines cités Belges, moins favorisées, le gouverneur romain contresignait la monnaie frappée au nom du chef.

(1) *Gall. Narb. descr.*, p. 215 et 216.

où il y avait des influences à ménager et où on retrouve assez tard des préteurs municipaux. Enfin, les inscriptions qui mentionnent en Gaule des préteurs municipaux sont généralement anciennes.

Quoi qu'il en soit, dans toutes les villes de la Gaule où il y avait depuis plus ou moins longtemps des préteurs, à Narbonne, comme dans les villes latines, ces magistrats n'avaient, sans doute, que le rôle défini par la loi *Iulia de civitate*, et l'on doit croire que leurs attributions étaient à peu près les mêmes que celles des *duumvirs*. Les duumvirs n'étaient en fait que des magistrats *minores*, sans *potestas*, ni *imperium;* la restitution ne leur appartenait pas en entier; l'envoi en possession des biens et la caution leur échappaient complètement (1); enfin leur juridiction pénale était si peu étendue qu'ils ne pouvaient infliger à un esclave qu'une simple correction (2); elle ne dépassait guère celle du tribunal, dit aujourd'hui de simple police. Les duumvirs faisaient peindre sur les tables de l'ordo le nom des décurions, et c'est en leur présence qu'on transcrivait sur des registres spéciaux les testaments, les contrats de vente et les donations, et sans doute les naissances, toutes choses qui concernent aujourd'hui l'étude d'un notaire ou les bureaux d'une mairie.

Mais si le titre de préteur, comme on est d'accord à le reconnaître, ne comportait pas, en fait, d'autres attributions que celui de duumvir destiné à le remplacer, pourquoi les colonies, plus ou moins récemment constituées comme celles de Gaule, en étaient-elles dotées par une faveur spéciale qui les assimilait aux anciennes villes d'Italie, chez

(1) Marquardt (*op. laud.*, p. 481) distingue les magistrats des colonies romaines de ceux des municipes et des colonies latines. Ces derniers, par un reste de leur situation indépendante, auraient eu la surveillance des manumissions, des émancipations et des adoptions. (Cf. Paul, *Digeste*, 11, 25, 4,— *Code inst.*, VII, 1, 4.)

(2) Cf Marquardt, *loc. cit.*

lesquelles il rappelait des souvenirs d'indépendance? C'est sans doute parce qu'il y avait dans la Transalpine, comme en deçà des monts, des avantages honorifiques attachés à ce titre. On peut, du moins, l'induire d'un passage de Cicéron (1), qui nous apprend que les préteurs de Capoue recevaient, lorsqu'on s'adressait à eux, le titre de Pères Conscrits, qu'ils acceptaient les victimes, comme les consuls le faisaient à Rome, et enfin qu'ils avaient un tribunal, des licteurs et des faisceaux, tandis que les duumvirs n'avaient point de tribunal et ne faisaient porter devant eux que des baguettes.

L'étude que je viens de faire sur l'origine et le caractère de la préture municipale fait nettement ressortir, comme je l'ai annoncé en commençant, toutes les conséquences qui découlent de l'existence de cette magistrature à Bordeaux.

S'il était déjà digne d'intérêt de constater la création de préteurs municipaux dans la Province romaine qui était annexée depuis longtemps, il est plus remarquable encore de rencontrer ces magistrats à Burdigala qui n'était entrée dans le monde romain que sous César. Voilà donc, au moment où la plupart des peuples de Gaule sont laissés en dehors de la famille romaine (2), une ville qui, sans avoir subi cette sorte de stage imposé aux villes elles-mêmes de la Province, non-seulement reçoit tout au moins la latinité (3),

---

(1) Quum ceteris in coloniis duumviri appellentur, hi se praetores appellari volebant. Anteibant lictores, non cum bacillis, sed, ut hic praetoribus anteeunt, cum fascibus duobus. Erant hostiae majores in foro constitutae, quae, ab his praetoribus de tribunali, sicut a nobis consulibus, de consilii sententia probatae, ad praeconem et ad tibicinem immolabantur. Deinde patres conscripti vocabantur. (*Loi agraire*, disc. II, ch. 34.)

(2) Il y eut, en dehors du midi romanisé, des peuples qui demeurèrent nominalement liberi ou devinrent alliés, tandis que d'autres étaient sujets, dedititii (Ernest Desjardins, *Géographie de la Gaule*, tome II, 1878, p. 298).

(3) Il n'est pas probable que Bordeaux ait joui dès le début du droit ro-

mais encore obtient pour ses magistrats un titre envié des villes d'Italie et des honneurs spéciaux.

On peut croire que Burdigala obtint ces avantages peu après son annexion ou dans les premiers temps de l'empire, car le monument, qui les révèle, paraît très-ancien par la forme des lettres et le laconisme même du texte (1).

Il est facile, du reste, d'expliquer ces faveurs, car les Romains attachaient une grande importance aux villes maritimes et aux estuaires des grands fleuves et les plaçaient, en général sans tarder, dans des conditions politiques avantageuses et propres à développer un commerce qui profitait à l'Italie. C'est ainsi qu'ils avaient organisé sans délai Narbonne à la romaine. Burdigala avait l'important transit de l'étain fourni par l'île de Bretagne et des marchandises venues par mer des côtes de l'Océan; or, on admet aujourd'hui que ces produits remontaient la Garonne, gagnaient l'Aude au moyen de bêtes de somme et arrivaient à Narbonne, d'où ils étaient expédiés sur l'Italie (2).

Si l'inscription ne mentionne qu'un préteur, c'est que C. Iulius Secundus s'y montre dans un acte personnel. Comme l'antique préture gouvernementale de Rome et des villes alliées, dont elle dérivait, la préture municipale était une magistrature éponyme et à deux. Les noms portés par le personnage qui nous occupe, conviennent à une époque reculée, car les partisans de Rome dans les Gaules se hâtèrent, dès le temps du dictateur, de s'annexer

main optimo jure, c'est pourquoi je pense qu'elle eut seulement la latinité, à laquelle arrivaient alors les principales villes de la province romaine, soumises depuis plus d'un demi-siècle.

(1) Mon savant confrère et maître, M. Léon Renier, dont les jugements font loi, a examiné la copie reproduite en tête de cet article et n'a pas hésité à y reconnaître une inscription appartenant à la première moitié du premier siècle et peut-être même au temps d'Auguste.

(2) Strabon, *Géogr.*, L. III, ch. 2, § 9, et L. IV, ch. 1, § 14.

à la gens du vainqueur, ainsi que le prouvent les monnaies de divers Rix, qui se qualifiaient de Iulius ou de C. Iulius.

En résumé, les inscriptions rappelant la générosité du préteur C. Iulius Secundus ont une valeur de premier ordre. Elles constituent, avec un passage de Strabon, les plus anciens titres écrits de la ville de Bordeaux. Strabon nous apprend que cette cité avait été le grand emporium des Bituriges vivisques ; l'inscription nous la montre pourvue, dès les premiers temps de la conquête, d'une condition politique et administrative qui dénote un degré avancé de civilisation. Ce passé reculé était bon à mettre en lumière.

Deux pierres sépulcrales.

1°

D M
MEMORIÆ
AN.LAVINIAE
VERAN.VERVS
MARIT
ETANAVGVSTA
MATER.PIENT
D D D D

D[*is*] *m*[*anibus*] *memoriae An*[*niae*] *Laviniae Veran*[*ius*] *Verus marit*[*us*] *et An*[*nia*] *Augusta mater pient*[*issima*] *d*[*ono*] *d*[*ederunt*] *d*[*e*]*d*[*icaverunt*].

Monument orné de marches et de pilastres, n° 35 du Musée de la rue des Facultés. (Voir planche XXX.)

D'après leurs noms on peut croire que la défunte *Annia Lavinia* et sa mère *Annia Augusta* étaient issues de quel-

que familia appartenant à l'un des Antonins ou même à Marc-Aurèle. Cet empereur se nommait *Annius Verus*; il était fils du préteur *Annius Verus* et descendait de personnages consulaires qui portaient le même nom. Neveu d'*Annia Galeria Faustina Augusta*, femme d'Antonin, il épousa sa cousine *Annia Faustina Augusta*. Après son adoption par Antonin, il prit les noms de M. Aurelius Antoninus, mais ses enfants conservèrent le gentilicium *Annius*.

Le surnom d'*Annia Lavinia* semble réveiller comme un souvenir de l'oppidum, près duquel naquit Antonin (1). Lanuvium, aujourd'hui città Lavigna, peut très-bien par une altération que le temps a consacrée avoir inspiré l'ethnique Lavinia ; les deux formes étaient si faciles à confondre que des auteurs anciens avaient déjà désigné Lanuvium sous le nom d'un autre oppidum du Latium, Lavinium (2). La finale en *ia* qui caractérise le gentilicium chez les ingénues est fréquente dans les cognomen serviles, tels que Euthychia, Euphemia, Eunomia, Euhodia, Epicarpia, Ephesia, Hygia, Ianuaria, Lucretia, Soteria (3). Le surnom Lavinia convient donc à une ancienne esclave de la gens Annia.

La condition que j'attribue à Annia Lavinia se justifie encore par les noms du mari, Veranius, Verus qui dut être l'affranchi de quelque personnage appartenant à une autre gens importante, celle des Veranius (4).

---

(1) Capitolin, *Vie d'Antonin-le-Pieux*, ch. 1.

(2) Desjardins, *Essai sur la topographie du Latium*, 1854, in-4, p. 216.

(3) Mommsen, *Inscr. neap.*, 2965, 2524, 5258, 2780, 469, 5335, 2991, 2984, 396-1353, 481-632. comp. avec Annia Lavinia les dénominations serviles Annia Euthychia, *Inscr. neap.*, nº 2955, Annia Ianuaria, Gruter, p. MCXXXIX, nº 9, etc.

(4) On trouve d'assez nombreux affranchis de cette gens ; Gruter, p. C, nº 1, et p. MXLVII, nº 1. Une inscription, p. DCCCLV, nº 12, est consacrée à une ancienne esclave du nom de Verania Vera.

Si l'on en croit J. Capitolin, la famille d'Antonin était originaire de la Gaule ; on peut donc supposer que cet empereur y avait conservé des domaines et y avait une familia d'esclaves, qui serait plus tard passée à ses descendants. De là peut-être la présence en Aquitaine d'Annia Lavinia et de sa mère. Il est certain, dans tous les cas, que la défunte et son mari étaient nés en-deça des Alpes, car leur monument avait été dédié selon le rite tout gaulois de l'ascia. Parmi les nombreuses tombes élevées à des personnages étrangers à la Gaule, mais qui étaient venus mourir à Bordeaux, aucune ne porte ce symbole, qui est, au contraire, très-fréquent, dans cette ville et dans d'autres parties de la France, sur les tombes de défunts que leur nom ou celui de leur père fait reconnaître pour des Gaulois.

II°

E MEMORIÆ
AVR. PAEDO
CAEI. SCAENI
CI. NEGOTIAT
ORIS. D. F. AN
LXXV

[Dis manibus] et memoriae Aur[elii] Paedocaei Scaenici negotiatoris d[e]f[uncti] annis septuaginta quinque.

La pierre, n° 10, du Musée de la rue des Facultés, avait, lorsqu'elle était entière, environ 0m75 de large sur 1m35 de haut. (Voir planche XXX.) (1).

L'interprétation de ce monument, quelque simple qu'elle paraisse, présente des difficultés que je vais signaler sans m'engager à les résoudre.

Il est tout naturel de considérer SCAENICI comme un qualificatif du mot NEGOTIATORIS, et d'admettre que le défunt avait trafiqué d'objets à l'usage du théâtre ou même recruté

(1) Voir aussi Sansas, *Progrès*, année 1867, p. 740.

des acteurs pour le théâtre de même qu'un certain M. Iulius Olympus, *negotiator familiae gladiatoriae*, recrutait des combattants pour le cirque (1).

Cette interprétation ne saurait toutefois être présentée comme incontestable. Voici les objections qu'elle soulève :

D'abord, on serait en présence d'une inversion que n'admet pas le langage vulgaire (2), car, dans les inscriptions, le mot *negotiator* est suivi et non précédé de l'adjectif, qui indique la nature du négoce.

Ensuite le qualificatif de negotiator n'est jamais terminé en *icus*, mais en *arius;* ainsi disait-on negotiator castrensiarius, cretarius, frumentarius, gladiarius, lanarius, materiarius, sagarius, salsamentarius, vascularius, etc. (3).

En outre, si l'on veut tenir compte de tout, il faut reconnaître que la seconde hypothèse est, en elle-même, quelque peu discutable. Comment croire, en effet, que le défunt ait été un fournisseur d'acteurs, lorsqu'on n'a pas d'exemple qu'un trafiquant de ce genre ait été qualifié de *negotiator*, et qu'on le rencontre, au contraire communément désigné sous le titre de *locator scaenicorum* ou *a scaena* (4).

Il ne resterait donc plus que la première hypothèse, c'est-à-dire celle qui fait du défunt un trafiquant non d'acteurs, mais de choses du théâtre et sans doute d'accessoires. Toutefois, il semblerait toujours que ce fournisseur aurait dû s'intituler non pas *scenicus negotiator*, mais *negotiator scenarius*, d'après la règle générale que je viens de poser, règle à laquelle se conformait, dans une inscription

(1) Gruter, p. cccxxxiii, n° 3.

(2) C'est dans le style littéraire qu'il faudrait chercher l'inversion *scenicus negotiator*, semblable à celle qu'emploie Quintilien (liv. VI, ch. 1, § 16) quand il dit : *Scenici actores*.

(3) M. Düntzer, *Iahrbuch des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, 1867, p. 84, a réuni un grand nombre de ces qualificatifs en *arius*. Je ne connais pas un seul exemple contrevenant à la règle qui ressort de cette énumération.

(4) Orelli, *Ampl. coll.*, n°s 2618, 2619.

de Florence, un peintre de décors qui se qualifiait de *pictor scenarius* (1). L'adjectif scenicus, lorsqu'il s'appliquait à des personnes, semblait spécialement réservé aux acteurs eux-mêmes (2) ou aux fonctionnaires faisant, comme le *procurator scenicus*, partie de la grex.

J'ajoute qu'il n'est pas nécessaire que le mot *negotiator* ait un qualificatif. Il se rencontre souvent seul dans les inscriptions funéraires (3).

Si le lecteur, ne trouvant pas ces arguments trop subtils, renonçait à associer *negotiator* et *scenicus*, quelle autre valeur faudrait-il attribuer à ce dernier mot dans l'inscription ? Devrait-on le prendre pour un surnom ou même pour un ethnique ? Mais ici les objections sont encore plus sérieuses.

En effet, pour faire de *scaenicus* un surnom, on devrait admettre qu'il y avait deux *gentilicium* (4) et que *Paedocaeus*, tenant ainsi lieu de nom, était, par la permutation, assez acceptable, il est vrai, du V en O, une forme altérée d'un nom de famille bien connu *Peduceus* (5), qui s'écrit aussi

---

(1) P. CORNELIVS. P. L. | PHILOMVSVS PICTOR | SCAENARIVS, etc. Muratori p. CMXLVIII, 4, et Orelli, n° 2636. Comparer avec ce pictor scenarius un pictor *quadrigularius* (Orelli, n° 4262).

(2) Artifices scenici (Cicéron pro Archia V) ; scaenicus se rencontre le plus souvent seul pour désigner un acteur, Suetone *vie de Tibère*, ch. 34, et *vie de Néron*, ch. 41. Tacite, *Annales*, liv. XV, ch. 59. On trouve dans le Code V, 17, 1 : scenica vel scenicae filia, et dans les inscriptions : scaenici asiaticiani et qui in eodem corpore sunt (Orelli, n° 1641) et collegium scaenicorum (Orelli, n° 4916), etc. Seul un auteur de la décadence, Ammien Marcellin (liv. XXVIII, ch. 4), offre l'exemple du mot scenari, employé pour désigner des acteurs.

(3) Mommsen, *Inscript. regni neap.*, n°s 500, 741, 1511, 5255, et *Corp. inscr. lat.*, t. II, n° 4317 ; Akner et Muller, *Inscr. de la Dacie*, n°s 314, 533, etc.

(4) Si *Scaenicus* était surnom et *Paedocaeus* nom, le personnage dont la désignation commence par AVR(elius) aurait eu deux gentilicium. On peut citer d'autres dénominations ainsi formées : AVR. SVPERINIVS MARCVS ; IVL. VERANIVS SVPERinus (Brambach, *Corp. inscr. rhen.*, n°s 513 et 1722).

(5) Un des membres de cette gens fut tribun du peuple en 641, —

Paeduceus (1). Il est donc plus probable que *Paedocaeus*, composé avec les deux mots grecs παῖς et δοκέω est bien le cognomen du personnage.

Enfin ce mot *scaenicus* serait-il un ethnique? C'est ce que porterait à supposer l'origine du monument sur lequel il est gravé. L'épitaphe d'Aur(elius) Paedocaeus a été trouvée, en effet, dans la rue du Peugue, d'où ont été exhumées tant de pierres funéraires rappelant des étrangers venus à Bordeaux. Mais pour retrouver l'ethnique Scaenicus, il faudrait supposer que le nom d'un peuple Thrace, les *Caenici* (2), par une confusion peu admissible, aurait été gravé avec l'addition d'un S (3). Ce ne serait pas du reste le seul habitant de la Thrace qui serait venu mourir à Burdigala ; car les fouilles de la rue du Peugue nous ont déjà fait connaître une femme thrace et un personnage appartenant à un peuple de la même contrée, les *Saii*.

En résumé, si l'étude quelque peu minutieuse que je viens de faire du texte en litige fait ressortir les objections que soulève l'association des mots *scaenicus* et *negotiator*, elle montre qu'il serait plus difficile encore de dégager un autre sens pour le premier de ces mots. Il me paraît donc nécessaire, faute de mieux, d'admettre que Paedocaeus vendait des choses de théâtre.

---

préteur en 689; un troisième, fils du second et ami d'Atticus, entra dans le parti d'Octavien et commanda en Sardaigne pendant la guerre civile (Cicéron, ad familiares, X, 33, 4, Pro Flacco XXVIII, 68). Ce nom patronymique se retrouve dans quelques épitaphes d'affranchis à Rome (Gruter, DCCCCLXXXXVII, 16), à Interamnae (Gruter, DCCLXII, 4).

(1) L. PAEDVCEAE IVLIANAE, etc. Gruter, CCCCXLVII, 3.

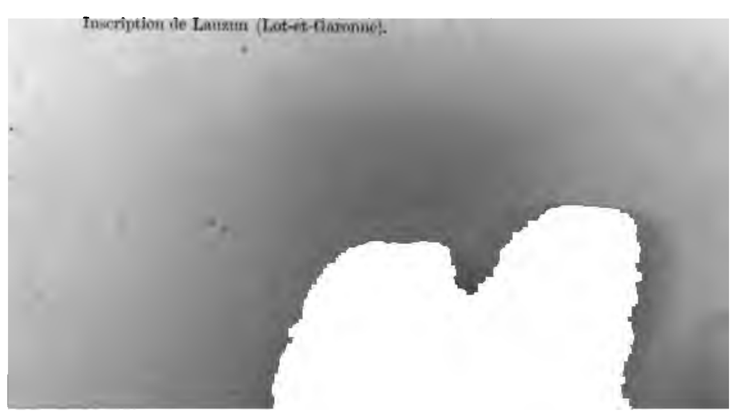
(2) Pline cite, en outre, la région *Caenica* (*Hist. nat.* IV, 18, 9); Tite-Live nomme le même peuple *Caeni* (Liv. XXXVIII, ch. 40), et Strabon Καίνοι (*Géogr.*, l. XIII, ch. 4).

(3) L'ethnique scaenicus rappellerait aussi la ville de *Saena*, mentionnée dans l'épitaphe d'un soldat mort en Norique (*Corp. inscr. lat.*, t. III, nº 5538), Il y avait encore en Mésopotamie la ville de *Scenae*, mais ses habitants s'appelaient *Scenitae* (Strabon, *Géogr.*, liv. XVI, ch. 1).



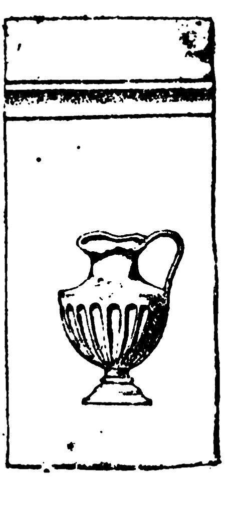


Inscription de Lauzun (Lot-et-Garonne).





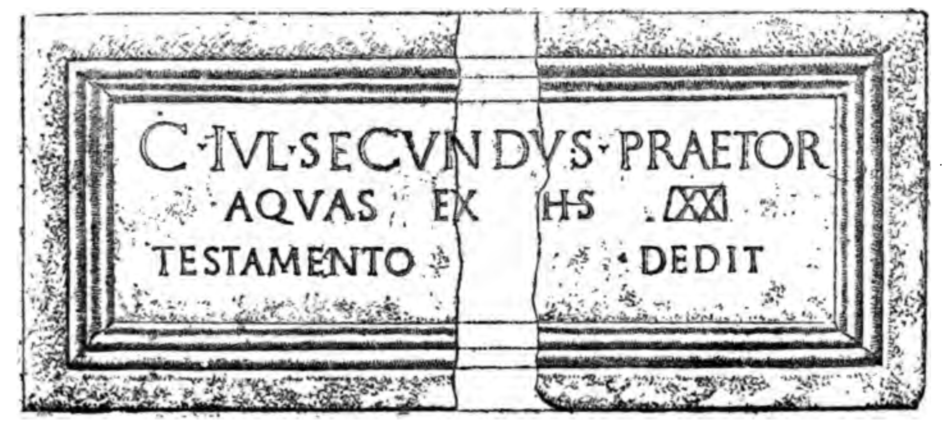
Musée de Bordeaux.







Musée de Bordeaux.

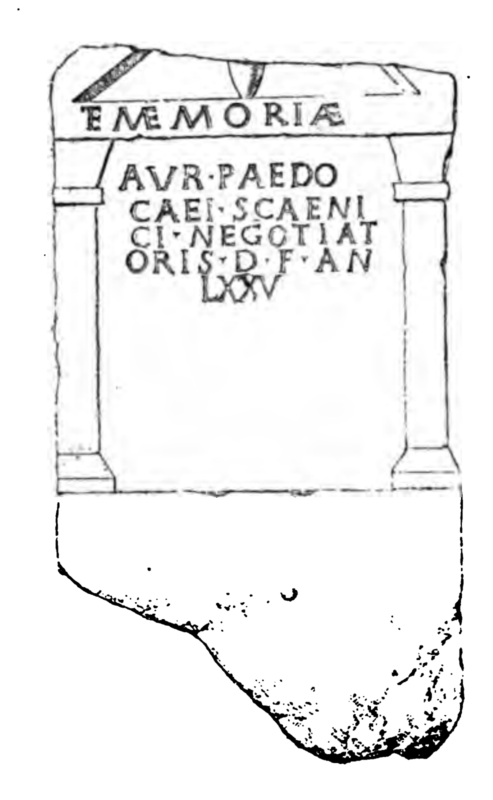


Musée de Bordeaux.






Musée de Bordeaux.



LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

✻ Décoration de la Légion d'honneur; ✠ Ordres étrangers; I. ✪ Officier de l'Instruction publique; A. ✪ Officier d'Académie.

Composition du bureau en 1877. — MM.

SANSAS, *président honoraire.*

LE MARQUIS DE PUIFFERRAT, *président.*

DELFORTRIE, } *vice-présidents.*
SOURGET (A.), ✻, }

BRAQUEHAYE (CH.), A. ✪, *secrétaire général.*

PIGANEAU (EMILIEN), } *secrétaires adjoints.*
MARMET, }

DOMENGINE (V.), *trésorier.*

FARINE (CH.), A. ✪, *archiviste.*

LUSSAUD (LOUIS), } *assesseurs.*
DEZEIMERIS (R.), }

Composition du bureau en 1878. — MM.

DELFORTRIE, *président.*

SOURGET (A.), ✻, } *vice-présidents.*
BRAQUEHAYE (CH.), A. ✪, }

GAULLIEUR (E.), *secrétaire général.*

PIGANEAU (EMILIEN), } *secrétaires adjoints.*
MENSIGNAC (CAMILLE DE), }

DOMENGINE (V.), *trésorier.*

FARINE (CH.), A. ✪, *archiviste.*

LUSSAUD (LOUIS), }
DEZEIMERIS (R.), } *assesseurs.*
PUIFFERRAT (MARQUIS DE), }

Membres de la Société. — MM.

ALADANE (Léopold), cours du Jardin-Public, 85.
AMTMANN, rue Rode, 17.
AUGIER, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
AVRIL (E.), ingénieur civil, à Blanquefort (Gironde).
AZAM, ✻, professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, rue Vital-Carles, 14.
BARCKHAUSEN, A. ✪, professeur à la Faculté de Droit, cours d'Aquitaine, 80.
BAUDRIMONT (E.), docteur en médecine, rue Saint-Remi, 43.
BAYLE (P.), avocat, rue du Parlement-Sainte-Catherine, 11.
BEAUDIN (L.), architecte, rue Plantey, 8.
BELLOC (De), ✠, au château de Pouylebon, par Montesquiou-sur-Losse (Gers).
BENOIST, cours du Jardin-Public, 72.
BERCHON, ✻, I. ✪, directeur du service sanitaire de la Gironde, à Pauillac (Gironde).
BERGER (Ch.), ✠, architecte, rue des Remparts, 12.
BERNÈDE (Emile), artiste peintre, rue Mondenard, 61.
BETHMANN (E. de), rue de la Verrerie, 3.
BETTON, peintre décorateur, rue Saint-Clair, 14.
BONIE (E.), ✻, conseiller à la Cour, rue d'Albret, 30.
BONNORE (Gaston), à Lesparre (Gironde).
BRANDENBURG, maire de Bordeaux, rue de la Verrerie, 1.
BRAQUEHAYE (Ch.), A. ✪, directeur de l'École municipale de Dessin et de Peinture, cours d'Albret, 100.
BREZETZ (Arthur de), avocat, rue Thiac, 47.
BRIVES-CAZES (E.), juge au Tribunal civil, place Pey-Berland, 14.
BROCHON (H.), avocat, place Rohan, 9.
BROWN (F.), quai des Chartrons, 6.
BURGUET, architecte de la ville de Bordeaux, rue Fondaudége, 67.
CAMBONIE, censeur du Lycée de Pau (Basses-Pyrénées).
CASTAING (l'abbé), aumônier, rue du Réservoir, 14.
CASTELNAU d'ESSENAULT (Marquis de), A. ✪, à Paillet (Gironde).
CAZENAVETTE, directeur de l'École communale, rue Ducau, 70.
CHAIGNEAU, docteur en médecine, allées de Tourny, 37.

CHAPON (JULES), rue de Cheverus, 8.
CHARRIAULT, avocat, rue des Pommiers, 43 *bis*.
CHASTEIGNER (COMTE ALEXIS DE), rue Duplessis, 5.
CHAULIAC (CHARLES), ✠, rue de l'Arsenal, 24.
CHAVANNES (G.), sculpteur, rue des Remparts, 64.
CHEVALIER, rue du Jardin-Public, 50.
CLOUZET, conseiller général, cours des Fossés, 88, 90, 95.
COLLIGNON (MAX.), professeur à la Faculté des Lettres, cours d'Albret, 23
COMBE, chef de gare à Bazas (Gironde).
COMBES (A.), peintre décorateur, rue Gouvion, 10.
COUNORD (E.), ingénieur civil, cours du Médoc, 148.
COURAU (A.), architecte, à Marmande (Lot-et-Garonne).
COURRÈGES, photographe, à Libourne (Gironde).
CURÉ, percepteur, cours d'Albret, 76.
DAGRAND, peintre-verrier, cours Saint-Jean, 7.
DALEAU (F.) fils, à Bourg-sur-Gironde.
DANEY (A.), rue de la Rousselle, 36.
DANNECY, pharmacien, cours de l'Intendance, 47.
DARDY (l'abbé), curé de Durance (Lot-et-Garonne).
DAVID, rue Lafaurie-de-Monbadon, 29.
DE DIEU DE SAMAZAN (MARQUIS DE NOAILLAC), à Samazan (Lot-et-Garonne).
DELBOY, avocat, conseiller général, rue de Pessac, 86.
DELFORTRIE, juge de paix, rue de Pessac, 66.
DELMAS, architecte, à Agen (Lot-et-Garonne).
DELPIT (JULES), rue Margaux, 22.
DELPUGET, rue des Treuils, 73.
DEZEIMERIS (R.), conseiller général, rue Vital-Carles, 11.
DIZOT, sous-inspecteur du service des Enfants-Assistés, rue Montesquieu, 10.
DOMENGINE (V.), chef de bureau aux chemins de fer du Midi, rue Tanesse, 14.
DONNET (S. E. MONSEIGNEUR), G. C. ✱, C. ✠, O. ✠, I. ✪, cardinal-archevêque de Bordeaux.
DORMOY, rue Villaris, 1.
DUBOIS (FÉLIX), rue Ségalier, 27.

DUCATEL, rue Madame, 71, à Paris.
DULIGNON-DESGRANGES, rue de Cheverus, 30.
DUMEYNIOU (Louis), architecte, rue Dubourdieu, 27.
DURAND (Maurice), architecte, rue Grateloup, 39.
DURAND (Pierre), architecte, rue François-de-Sourdis, 55.
DURAT (Raymond), à La Roque-de-Cadillac (Gironde).
DUVIGNEAU, conseiller général, à Audenge (Gironde).
FAGET (Marius), A. ✪, architecte, rue de l'Église-Saint-Seurin, 26.
FARINE (Ch.), A. ✪, conseiller à la Cour, rue Nauville, 61.
FAULAT, architecte, rue Servandoni, 18.
FERET (Ed.), libraire-éditeur, cours de l'Intendance, 15.
FORRESTER (Offley), 66, Mark Lane, Londres (Angleterre).
FONTENEAU (S. G. Monseigneur), ✻, évêque d'Agen.
FOURCAND, ✻, sénateur inamovible, conseiller général, rue Planturable, 21.
FOURCAND (Léon), rue Saint-Remi, 34.
GASSIES, consr du Musée préhistorique, rue du Palais-Gallien, 88.
GAULLIEUR (E.), archiviste de la Ville, rue Traversière, 17.
GELLIBERT, O. ✻, président de Chambre honoraire, à Blaye (Gironde).
GEORGEON, rue Sainte-Catherine, 244.
GERVAIS, architecte, rue Sainte-Catherine, 160.
GIRAULT (A.), artiste peintre, rue Mazarin, 101.
GADEN (Ch.), rue de la Course, 109.
GOUGET (A.), archiviste du département, rue d'Aviau.
GOUNOUILHOU, imprimeur, rue de Cheverus, 9.
GRELET aîné, architecte, rue Ducau, 25.
GRELET fils, architecte, rue Ducau, 25.
GRÉMAILLY, architecte, rue Saint-Honoré, 370, à Paris.
GRENIER (Ponsian), cours des Fossés, 123.
HALPHEN, au château de Batailley (Gironde).
JACOMY (l'abbé), curé de Gontaud (Lot-et-Garonne).
JACQUEMAIN, conseiller à la Cour, rue des Ayres, 45.
LABET, conservateur du Musée d'armes, rue Maucoudinat, 1.
LA BOUILLERIE (S. G. Monseigneur de), ✻, coadjuteur de S. E. le cardinal-archevêque de Bordeaux.
LABROUSSE, ✠, inspecteur aux chemins de fer du Midi, rue Sainte-Catherine, 151.

LACROUX, architecte, rue des Écoles, 51, à Paris.
LAFUGE (F.-C.), rue Notre-Dame, 134.
LAGANNE, rue de Brach, 62.
LALANNE (E.), directeur du Poids public, rue Doidy, 23.
LANCELOT, dessinateur, à Troyes (Aube).
LANEFRANQUE (De), imprimeur, rue Permentade, 23-25.
LAPIERRE, à Bazas (Gironde).
LAPORTERIE (De), juge suppléant, à Pau (Basses-Pyrénées).
LAROZE (L.-A.), avocat, rue Montméjan, 17.
LARRONDE (E.), rue Vauban, 9.
LARUE, conservateur du Musée, à Libourne.
LEFEBVRE (Ch.), libraire-éditeur, allées de Tourny, 6.
LÉON (Alexandre), ✱, cours du Chapeau-Rouge, 11.
LESSANCE (G.), rue Guillaume-Brochon, 9.
LIGUE DE l'ENSEIGNEMENT, rue Mably, 16.
LOOZ (Le Prince Camille de), membre des Cons royales d'Art et d'Archéologie de Belgique, château d'Ahin, province de Liège.
LOUSTEAU, agent-voyer, à Saint-Sever (Landes).
LUSSAUD (Louis), avocat, rue Duffour-Dubergier, 10.
MAGEN (Ad.), I. ✪, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.
MALVEZIN, avocat, place Dauphine, 5.
MARCELLUS (E. de), à Gironde (Gironde).
MARCHAIS, graveur, rue Sainte-Catherine, 3.
MARMET, dessinateur, rue Saint-Genès, 18.
MASCHECK, artiste peintre, allées de Tourny, 14.
MAUFRAS (Emile), notaire, à Pons (Charente-Inférieure).
MENSIGNAC (Camille de), rue de la Rousselle, 67.
MÉRIC, médecin-vétérinaire, à Saint-Gervais (Gironde).
MESSIER, bibliothécaire de la Ville, rue Jean-Jacques Bel, 2.
MÉTADIER (A.), docteur en médecine, conseiller général, cours du Chapeau-Rouge, 15.
MEYNARD (l'abbé), ✱, curé de Saint-Michel de Bordeaux.
MIDY, rue Judaïque, 60.
MILLET, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
MINVIELLE (Paul), architecte, rue Tastet, 26.
MIOCQUE, imprimeur, rue d'Albret, 26.

MONTESQUIEU (B^on Ch. de), au château de La Brède (Gironde).
MOULINIER, avocat, rue des Remparts, 21.
NÉGRIÉ, docteur en médecine, cours Portal, 45.
PANAJOU (H.), photographe, allées de Tourny, 8.
PANIAGUA (André de), à Blanquefort (Gironde).
PARENTEAU (Mgr), curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux.
PELLEPORT-BURÈTE (Vicomte de), ✻, ✠, sénateur, rue du Champ-de-Mars, 15.
PÉPIN-D'ESCURAC, avocat, rue Vital-Carles, 40.
PÉRIÉ, architecte, rue des Remparts, 17.
PÉRIER, A. ✪, pharmacien, à Pauillac (Gironde).
PIGANEAU (Emilien), artiste peintre, cours d'Albret, 17.
POUVERREAU, à Lesparre (Gironde).
PRADELLES (H.), artiste peintre, rue de Cheverus, 25.
PRÉVOT (C.), statuaire, rue du Tondu, 88.
PRÉVOT (Fernand), rue Rode, 27.
PRÉVOT (Jules), architecte, rue Ausone, 27.
PUIFFERRAT (Marquis de), rue du Temple, 33.
RAYNAL (D.), conseiller général, place des Quinconces, 15.
RIBADIEU, rue Pellegrin, 74.
RICARD, architecte, quai de Bourgogne, 42.
RICHARD (Alph.), ingénieur civil, rue Sainte-Catherine, 232.
RIGAUD fils, docteur en médecine, à Pons (Charente-Inférieure).
SCHRÖDER (M.), cours du XXX-Juillet, 20.
SECRESTAT, rue Notre-Dame, 28.
SERR (Georges), quai de Queyries, 5.
SOURGET (A.), ✻, rue d'Aviau, 36.
SOURIAUX, ✻, conducteur principal des ponts et chaussées, rue de la Croix-Blanche, 6.
TAMIZEY DE LARROQUE, A. ✪, correspondant de l'Institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
TAPIAU, sculpteur, rue Castéja, 3-5.
TASTET, conseiller général, quai des Chartrons, 60.
TERPEREAU (A.), photographe, cours de l'Intendance, 29.
THÉNADEY (H.), cours du Jardin-Public, 15.
THIBAUDEAU, place des Cordeliers, 7.
THOLIN, I. ✪, archiviste du dép^t de Lot-et-Garonne, à Agen.

THUREAU (P.), fab[t] d'ameublements d'églises, rue Mazarin, 25-27
TONDUT (ALBERT), procureur de la République, à Blaye (Gironde).
TRABUT-CUSSAC, architecte, rue Combes, 6.
TRARIEUX, avocat, rue des Facultés, 33.
TRIMOULET, rue Jouannet, 4.
VAUCLAIRE père, architecte, rue de Fleurus, 15.
VAUCLAIRE fils, architecte, cours d'Albret, 49.
VERDALLE (H.), docteur en médecine, rue Guillaume-Brochon, 5.
VIAUD, cours du Jardin-Public, 52.
VILLETTE (CH.), ✻, allées Damour, 28.
VIVIE (A.), ✠, chef de division à la Préfecture de la Gironde, impasse des Tanneries, 12.
WENNER, ✠, facteur d'orgues, rue Leberthon, 89-91.
WOLF, ✻, ingénieur des ponts et chaussées, rue Paulin, 91.

Sociétés correspondantes.

Alais	Société Scientifique et Littéraire.
Amiens	— des Antiquaires de Picardie.
Angoulême	— Archéologique.
Autun	— Éduenne
Avesnes.	— Archéologique.
Besançon.	— d'Émulation du Doubs.
Béziers.	— Archéologique.
Bourges.	— des Antiquaires du Centre.
Bruxelles.	Commissions royales d'Art et d'Archéologie.
Cahors.	Société des Études Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Châlon-sur-Saône	— des Sciences naturelles de Saône-et-Loire.
Châlons-sur-Marne	— d'Agriculture, Sciences et Arts.
Constantine (Algérie). . .	— Archéologique.
Dax.	— Archéologique de Borda.
Dijon.	— des Antiquaires de la Côte-d'Or.
Huy (Belgique)	Cercle Hutois, Sciences et Beaux-Arts.
La Rochelle	Société des Antiquaires de l'Ouest.
Le Havre	— nationale havraise.

Liège (Belgique).	Société Archéologique.
Lille	Commission historique du dép[t] du Nord.
Limoges.	Société Archéologique.
Lyon	— Littéraire, Historique et Archéologique.
Namur (Belgique).	— Archéologique.
Nancy.	— Archéologique de Lorraine.
Nantes	— Archéologique.
Narbonne.	— Archéologique.
Nice.	— des Lettres et Arts des Alpes-Maritimes.
Orléans.	— Archéologique et Historique.
Paris.	Bibliothèque des Sociétés savantes.
Paris.	Congrès Archéologique de France.
Paris.	Institut des Provinces de France.
Paris.	Société française d'Archéologie et de Numismatique.
Paris.	— nationale des Antiq[res] de France.
Pau.	— Scientifique et Littéraire.
Périgueux	— Historique et Archéologique du Périgord.
Poitiers.	— des Antiquaires de l'Ouest.
Puy (Le)	— d'Agriculture, Sciences et Arts.
Rennes	— Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rodez.	— des Lettres et Arts de l'Aveyron.
Rouen	— d'Émulation com[le] et industrie[lle].
Saint-Germain	Commission de la topographie des Gaules.
Sens	Société Archéologique.
Toulouse	— Archéologique du midi de la France.
Tours.	— Archéologique de Touraine.
Tours.	— française d'Archéologie pour la conservation des monuments.
Troyes	— Académique de l'Aube.
Vannes.	— Polymathique du Morbihan.

TABLE

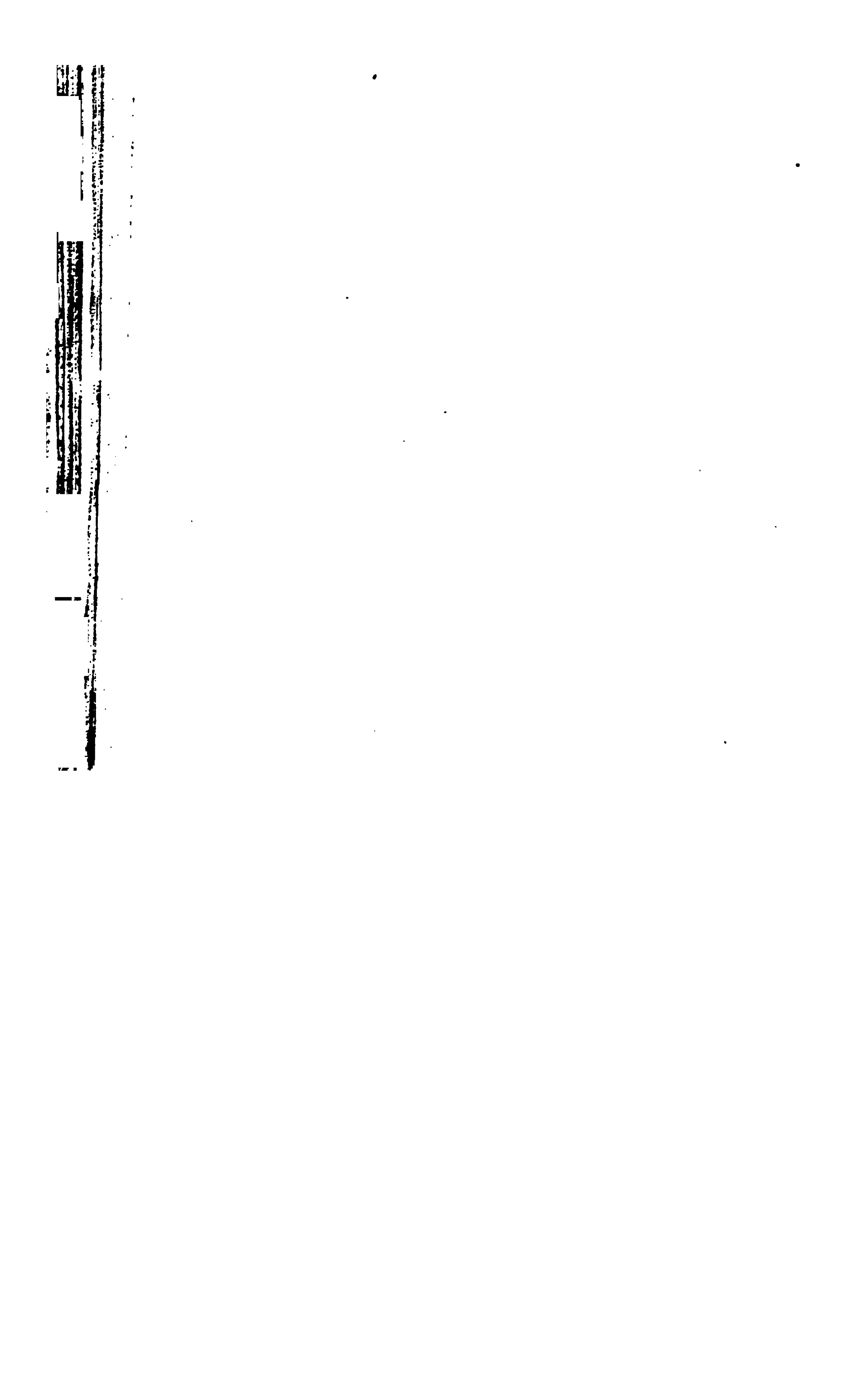
DES

NOTICES, RAPPORTS ET ÉTUDES

contenus dans le 4e volume de la Société Archéologique de Bordeaux.

Table des planches et des dessins.

L'impression des planches et des dessins est due aux procédés de M. GAGNEBIN.



INDEX ALPHABÉTIQUE

ERRATA

A la page 56, ligne 6e, au lieu de : *Venus Labitina*, lisez : *Venus libitina*.

A la page 63, ligne 26e, au lieu de : *Bordeaux, le 9 novembre 1879*, lisez : *Bordeaux, le 9 novembre 1877*.

A la page 107, ligne 23e, au lieu de : *démembrement*, lisez : *dénombrement*.

A la page 108, ligne 27e, au lieu de : *Lusan*, lisez : *Lussan*.

A la page 170, ligne 34e, au lieu de : *les modèles purement romain*, lisez : *les modèles purement romains*.

A la page 176, ligne 21e, au lieu de : *pichet vernissé et armoiriée*, lisez : *pichet vernissé et armoirié*.

A la page 190, ligne 11e, au lieu de : *M. le docteur Brochon*, lisez : *M. le docteur Berchon*.

Bordeaux, Ve Cadoret, impr., rue du Temple, 12.

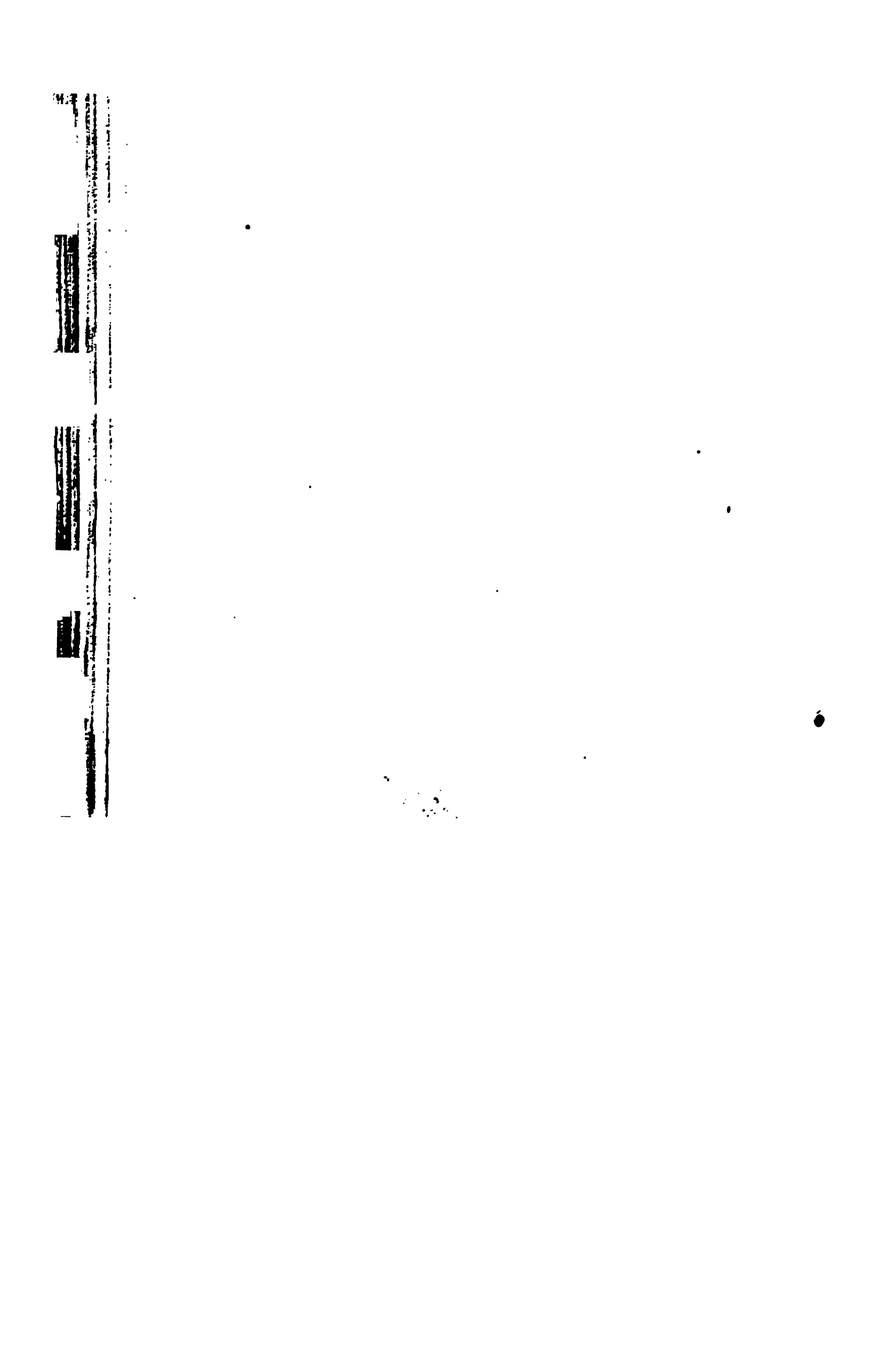


TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à M. Lefebvre, libraire-éditeur de la Société, *6, allées de Tourny*, à Bordeaux.



801
B71
S6
V.3-4

DATE DUE			

Stanford University Libraries
Stanford, Ca.
94305

